



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 2 mai 2018**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mars 2018, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 mars 2018, à 8 h 30

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 avril 2018, à 8 h 30

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922006

Accorder trois contrats aux firmes « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » (lot 1 : 284 793,76 \$, taxes incluses (3 soum.), « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) » (lot 2 : 136 463,83 \$, taxes incluses, 1 seul soum.) et « Mazda de Victoriaville » (lot 3 : 112 110,89 \$, taxes incluses (2 soum.) pour la fourniture de 17 véhicules légers - Dépense totale de 533 368,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16654

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1182645002

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin Inc. pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft (CG15 0459), majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles - 1180793001

Abroger la résolution CE18 0035 / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 33 mois pour un montant total de 203 008,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16738 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1186135003

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 \$, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal (CG15 0018), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ à 910 349,09 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines, Direction dotation, talents et développement organisationnel - 1187918001

Conclure une entente-cadre pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'une année pour des services professionnels avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soumissionnaires, dont un seul conforme) (Montant estimé : 745 000 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.008** Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1186765006

Accorder un contrat de services professionnels à AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP-2018-02 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.009** Entente

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1187731004

Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Fondation, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la confédération des syndicats nationaux (Fondation), et accepter une contribution financière de 28 743,75 \$, incluant les taxes, en provenance du Fondation, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

**20.010** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1187229001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Section de Montréal d'Ikebana International pour la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais, d'une valeur de 3 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « La vie en fleurs » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique du 19 au 21 mai 2018

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.012** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1185323006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus Communications inc., pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, des emplacements pour l'ajout d'équipements de télécommunication situés sur le toit de l'édifice situé au 55, avenue Dupras, à LaSalle, pour une recette totale de 153 575 \$, excluant les taxes

**20.013** Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174426003

Corriger le nom de l'organisme auquel un soutien financier de 750 \$ a été accordé par le comité exécutif lors de la séance du 31 janvier 2018 (CE18 0155)

**20.014** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1180018010

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour la FALLA / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.015** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1187340002

Accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2018 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.016** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1187340003

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 3e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème «Réconcilier commerce et aménagement urbain durable» qui se tiendra le jeudi 10 mai au Centre des sciences de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1184674002

(AJOUT) Accorder une contribution financière de 9 000 \$ non récurrente à Aéro Montréal pour la réalisation de l'événement «Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal» qui se déroulera le 7 mai 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1186678001

S'engager à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, en faveur de l'organisme Hapopex-Cartier, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1180230002

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure - Autoriser une dépense de 75 883,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

*Compétence d'agglomération :* Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1187340001

Mandater le Service du développement économique (SDÉ) pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1181643001

Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » / Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel / Déroger au programme pour augmenter la limite de la première année de 200 000 \$ à 400 000 \$ pour le Parc Lalancette de l'arrondissement Mercier-Hochelaga- Maisonneuve

**30.005** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1181114002

Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.007** Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1187921002

Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2018

**30.008** Administration - Nomination de membres

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1183570001

Nommer M. Luc Gagnon, Directeur, Service de la mise en valeur du territoire, pour agir à titre d'observateur de la Ville de Montréal au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Aref Salem

**30.009** Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe - 1187841001

Procéder à la nomination de monsieur Jonathan Cha à titre de membre du Comité Jacques-Viger (CJV) pour un premier mandat de trois ans

**30.010** Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1180018011

Accorder un montant de 2 000 \$ au lauréat du Prix Ville de Montréal, Marc-Antoine Lemire, à l'occasion du 15e Gala du court métrage québécois Prends ça court !

**30.011** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1187897002

Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du SGPI pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.012** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1180879001

Accepter une subvention de 115 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs - Autoriser une dépense supplémentaire de 115 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles - Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 115 000 \$

**30.013** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1183673001

Autoriser la réception du versement de redevances de 185,32 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village » - Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal

**30.014** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1182410003

Autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

**30.015** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1185073002

Autoriser un virement budgétaire de 57 583 \$ pour la période du 5 mai au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de technicien juridique au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être - Ajuster la base budgétaire de 89 449 \$ pour les années 2019 et subséquentes

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.016** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.017** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1183233001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 11 mai 2018, de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation et de l'enseignement supérieur, afin de participer au Smart Cities New York qui se tiendra à New York (États-Unis) - Montant estimé : 2 741,92 \$

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures\_ voirie et transports , Direction des transports - 1181097005

Adopter un projet de Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

### 40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.003 Règlement - Autre sujet

CE Service de l'eau - 1182839002

Adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de modifier l'annexe A afin de refléter une réorganisation administrative d'une direction du Service de l'eau

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.004 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1180854002

Approuver le Règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet "Prolongement de la ligne bleue" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

### 40.005 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1180854005

Approuver le Règlement R-184 autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet "Complexe immobilier Frontenac" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184396003

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er mars 2018 au 31 mars 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

### 60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>29</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>9</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 21 mars 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 0427**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mars 2018, en y retirant l'article 30.011 et en y ajoutant l'article 20.036.

Adopté à l'unanimité.

**CE18 0428**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE18 0429**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE18 0430**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE18 0431**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Honda Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot no 4, le contrat pour la fourniture de 8 véhicules de marque Honda, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 032,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour le lot no 3, Hyundai Sorel-Tracy, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules de marque Hyundai, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 282,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184922003

---

**CE18 0432**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de service alimentaire de gré à gré entre la Ville et Capital Traiteur Montréal inc., concessionnaire alimentaire exclusif du Palais des congrès de Montréal, pour couvrir les frais de traiteur de l'ensemble des repas du Congrès mondial ICLEI 2018 qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 537 585,96 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du Palais des congrès de Montréal en date du 28 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1187731001

---

**CE18 0433**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;
- 2 - d'accorder à Location Sauvageau inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;
- 2 - d'accorder à Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour les Groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1186859003

---

**CE18 0434**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$ pour les contrats liés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184631003

---

**CE18 0435**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 3 - d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 3, et seule firme soumissionnaire pour les lots 2 et 4, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Article</u>	<u>Montant</u>
Article 1 : Mélange de sulfate ferrique et sulfate d'aluminium	2 511 054 \$
Article 2 : Aluminate de sodium	589 873,49 \$
Article 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	918 937,69 \$
Article 4: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium (20% / 80%)	3 579 102,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187855001

---

**CE18 0436**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période maximale de 37 mois, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 883 566,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187890001

---

**CE18 0437**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois débutant le 5 mai 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 569 485,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187890002

---

**CE18 0438**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 156 434,02 \$, taxes incluses, pour l'éclairage de l'entrée Guy-Bouchard du parc Angrignon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 049,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6875;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187488003

---

**CE18 0439**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival Itée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 \$ à 858 169,16 \$, taxes incluses, et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 \$ à 91 739,22 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1185884001

---

**CE18 0440**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 756 759,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique du terrain de balle au parc Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme L.M.L. Paysagiste et Frères inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 723 856,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6015;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186688002

---

**CE18 0441**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 25 267 962,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 635 600 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public B-00020-1 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1186365001

---

**CE18 0442**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Le groupe Desfor, seule firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15665 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176620002

---

**CE18 0443**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 451 442,50 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm, en tranchée et en tunnel, sous le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 293 813,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10228;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1175946005

---

**CE18 0444**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 860 455,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 745 455,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417612 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231099

---

#### **CE18 0445**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 15 675 921,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Axe central du projet et des rues transversales, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 999 082,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221711;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1181009002

---

#### **CE18 0446**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 920 000 \$, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 767 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417620 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187231006

---

**CE18 0447**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 32 938 083,54 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 571 571,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283801 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231102

---

**CE18 0448**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 685 023,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 837 003,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304902 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187231007

---

**CE18 0449**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 8 296 619 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 913 849,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5945;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187619001

---

**CE18 0450**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), en partenariat avec l'Université Concordia, afin de réaliser une étude sur la galerie multi-réseaux (GMR), pour une somme maximale de 139 924,58 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 25 janvier 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186014002

---

**CE18 0451**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des activités de formation existantes aux gestionnaires ;

- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 650 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1181292001

---

#### **CE18 0452**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels pour la diffusion des activités de formation dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être développées en 2017;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville, pour l'année 2018, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 197 325,84 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187738001

---

#### **CE18 0453**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de diffusion en 2018 et 2019 des activités de formation établies, dans le cadre du projet visant à optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et à consolider la fonction de contremaître (Projet Contremaîtres), pour une somme maximale de 113 578,05 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187738002

---

**CE18 0454**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 234 283,65 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 194 042,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16576 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187443001

---

**CE18 0455**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain, du patrimoine et de la mobilité;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16443 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<b>Firme</b>		<b>Montant maximal</b>
Atelier Civiliti inc.	Contrat no 1	1 837 070,55 \$
Lemay Co inc.	Contrat no 2	1 543 900,40 \$
Fahey et associés inc.	Contrat no 3	571 237,19 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187889001

---

**CE18 0456**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 3, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 4, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16690 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Conception et déploiement d'infrastructure de télécommunication et infrastructures TI	2 213 268,75 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 2 - Conception et déploiement de solutions pour les contrôles de procédés	1 743 538,39 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Mise en place de nouvelles pratiques de gestion du support et de la continuité des affaires des technologies opérationnelles	816 987,38 \$
CIMA + S.E.N.C.	Lot 4 - Conception et déploiement de salles de serveurs pour les technologies opérationnelles	1 290 020 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1187438001

---

**CE18 0457**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Co-operators Group Limited et d'accepter un soutien financier de 57 487,50 \$, taxes incluses, en provenance de cette firme pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.027 1174864004

---

**CE18 0458**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 12 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1185970002

---

**CE18 0459**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal auquel interviennent le chercheur principal du Département de génie civil, géologique et des mines de Polytechnique et des co-chercheurs universitaires relativement au projet « COLITREND : Monitoring E. coli dynamics at high temporal resolution in Canadian drinking water supplies using autonomous online measurement technology », définissant les conditions et modalités de réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1180423001

---

**CE18 0460**

Attendu que la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal sur le statut particulier de la métropole prévoit le transfert à la Ville de Montréal de responsabilités en habitation et des budgets afférents;

Attendu que ce transfert requiert une entente administrative pour en établir les modalités;

Attendu que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal ont convenu d'une entente et d'annexes techniques;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal concernant le transfert des budgets et la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1180640001

---

#### **CE18 0461**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, des espaces au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 17 750,78 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 3 732 167,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 407 576,50 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 931 169,88 \$, taxes incluses, en incidence;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 54 652,19 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1184069001

---

#### **CE18 0462**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de location avec la Société du palais des congrès de Montréal pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal, pour une somme maximale de 276 786,50 \$, taxes incluses, comprenant une somme estimée à 143 718,75 \$, taxes incluses, pour couvrir les services additionnels requis (frais afférents à l'audiovisuel, téléphonie et connectivité, entretien);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1187731002

---

**CE18 0463**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situé au 1300 à 1304, 1306 à 1308, 1314 à 1316, 1320 à 1326 et 1330, rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912, 1 852 913, 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165 et 1 854 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, pour la somme de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville, aux termes de la résolution à être adoptée, à signer tout projet d'acte de vente substantiellement conforme à l'entente-cadre Quad Windsor signée le 21 juin 2017 (CG17 0263).

Adopté à l'unanimité.

20.033 1171368004

---

**CE18 0464**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue de l'événement « Hop! Le Sommet du commerce de détail » du 20 au 21 mars 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1184300001

---

**CE18 0465**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement du Bureau de développement durable, un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour l'organisation du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 24 avril 2018;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1177814001

---

#### **CE18 0466**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs indiqués, les contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16704;

<u>Firmes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 1 - (Ville-Marie)	1 655 988,84 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 2 -(Le Plateau-Mont-Royal)	1 213 170,21 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Service de gestion des brigades de propreté - secteur 3 - (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)	1 369 623,59 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1187286001

---

**CE18 0467**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170414003

---

**CE18 0468**

Vu la résolution CA18 08 0153 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un bâtiment multilocatif situé au 4305 rue Griffith, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1182565001

---

**CE18 0469**

En conformité avec l'article 4 f) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour la réalisation du projet de rénovation majeure est supérieur à 1 M\$;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la réalisation du projet de rénovation majeure de l'immeuble « Le Rudolphe-Clément » situé au 5699, boulevard De La Vérendrye.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1187653001

---

**CE18 0470**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

**1 - Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

**2 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

**3 - Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

**4 - Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

**5 - Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

**6 - Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

**7 - Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

**8 - Commission de la présidence du conseil**

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal (CM17 1402);
- Motion demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi) (CM18 0111);

- Consultation - Pour une participation citoyenne accrue des personnes issues de la diversité aux différentes sphères de la vie municipale montréalaise;

#### **9 - Commission sur le transport et les travaux publics**

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1183430003

---

#### **CE18 0471**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

#### **Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

#### **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

#### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

#### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

#### **Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

**Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

**Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

**Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

**Commission de la sécurité publique**

- La Stratégie de réorganisation du SPVM;
- Le projet pilote des caméras portatives;
- Le continuum de la force et les armes intermédiaires;
- Les protocoles d'encadrement des manifestations;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2017;
- La diversité des effectifs au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Rapport annuel des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Les maladies professionnelles chez les pompiers;

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1183430004

---

**CE18 0472**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174815004

---

**CE18 0473**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2018 à l'organisme Les Arts et la Ville de 13 000 \$, sans taxes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187726004

---

**CE18 0474**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour :
  - produire, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal, une déclaration de Montréal contre les profilages racial et social (R-2);
  - évaluer, avec les intervenants qui accompagnent les citoyens dans le processus de plainte pour motif de profilage, la possibilité d'offrir un tel service sur l'ensemble du territoire (R-27);
- 3- de mandater le Service de police de la Ville de Montréal pour :
  - mesurer l'ampleur du phénomène des profilages social et racial et de mettre en place, dès l'année 2018, un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière (R-3);
  - développer des indicateurs de performance dans son *Plan stratégique en matière de profilage racial et social* à venir, notamment en ce qui a trait aux plaintes en matière de profilage racial et social, aux comportements à risque de profilage racial et social (R-4);
  - divulguer les données anonymisées et les indicateurs de suivi dans le cadre de son nouveau plan stratégique en matière de profilage racial et social (R-5);
  - mettre en place des séances d'information, de formation et des outils visant à rappeler annuellement les principes d'égalité et de neutralité dans l'application de la loi et des règlements et l'utilisation de diverses tribunes pour réitérer l'importance accordée au traitement indifférencié (R-9);
  - mettre en place, avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), une campagne de valorisation de la diversité et ainsi contrer les préjugés et rumeurs pouvant affecter les citoyens d'origines diverses dans leur intégration économique et sociale (R-10);
  - poursuivre les activités de rapprochement entre le SPVM, les organismes communautaires et les communautés et privilégier les initiatives axées sur l'inclusion et l'égalité de traitement (R-15);

- s'assurer que l'implantation du Réseau de la sécurité soit consolidé et que chaque Poste de quartier (PDQ) participe à un comité local composé de partenaires, dont des organismes communautaires, afin de favoriser une cohésion sociale entre les diverses communautés du quartier (R-15);
  - s'assurer qu'au niveau corporatif, un comité stratégique est mis en place pour conseiller et soutenir la direction dans ses orientations, en lien avec les meilleures pratiques en prévention, en sécurité urbaine et en relation avec les citoyens (R-15);
  - évaluer la pertinence d'étendre les initiatives et formations menées par l'ESUP, l'EMRII et la RIC dans les arrondissements ou les villes liées où des besoins se font sentir (R-23);
  - produire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du *Plan stratégique en matière de profilage social et racial* et présenter ce rapport en séance publique à la Commission de la sécurité publique (R-30);
- 4- de mandater la Direction générale pour :
- mandater une équipe de recherche indépendante pour développer des indicateurs pour détecter les comportements de profilages social et racial dans les autres entités administratives de Montréal, notamment : l'OMHM, le Service des ressources humaines, la STM, la cour municipale, etc. (R-6);
  - s'assurer que le SPVM et la STM procèdent à la révision de toutes leurs dispositions réglementaires et directives afin d'identifier si leur application concrète a pour effet d'induire des comportements de profilage (R-7);
  - s'assurer de la collaboration des services concernés et du commissaire aux personnes en situation d'itinérance afin de consulter des personnes en situation d'itinérance lorsque des projets d'aménagement urbain affectent les lieux fréquentés depuis longtemps par ces personnes (R-16);
  - évaluer la mise en place de la mesure proposée de rendre les nominations des gestionnaires municipaux occupant des fonctions les plaçant en position d'autorité conditionnelle à des formations en matière de diversité (R-21);
  - que dorénavant, une brève présentation qui met en valeur l'apport de la diversité dans la fonction publique soit faite dans le cadre des rencontres d'accueil des nouveaux employés et que des initiatives soient citées en exemple (R-22);
  - assurer le suivi annuel du dossier des profilages racial et social (R-31);
- 5- de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour :
- s'assurer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Sécurité publique que les étudiants en techniques policières et de l'École nationale de police du Québec soient formés sur la question des profilages racial et social et que cela fasse partie des compétences de base à acquérir (R-9);
  - faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il procède à un examen public des mécanismes de traitement des plaintes du Commissaire à la déontologie policière et de la CDPDJ afin de hausser le niveau de performance de ces deux organismes (R-26);
- 6- de mandater le Service des communications pour :
- s'assurer en tout temps d'une juste représentation de la diversité montréalaise dans les productions de photos ou de vidéos et dans la création d'illustrations (R-13);
- 7- de mandater le Service des ressources humaines afin de revoir le contenu des sessions de formations offertes sur la communication interculturelle et les accommodements raisonnables ainsi que sur la gestion de la diversité pour y inclure des éléments sur la diversité dans les quartiers et sur les profilages racial et social (R-18);
- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour produire un avis relatif à la possibilité de créer un poste de conseiller à l'éthique policière, indépendant du SPVM, qui pourrait répondre aux questions de policiers témoins de profilage social ou racial par un collègue, et ce en toute confidentialité (R-28);

- 9- de mandater le Service du greffe pour accompagner la Commission de la présidence du conseil dans sa révision du Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial (R-29).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1183430002

---

**CE18 0475**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 138 100 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour le financement d'un poste temporaire d'agent de bureau et d'un poste temporaire d'inspecteur au sein du Bureau d'intégration et de coordination, pour l'année 2018, avec un ajustement de la base budgétaire de 138 100 \$ pour les années subséquentes;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1186014001

---

**CE18 0476**

Vu la résolution CA18 10 064 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 7 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 308 817,16 \$, net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour la réparation des dommages causés par le feu au chalet du parc Ottawa, situé au 10341, avenue Lausanne;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183848010

---

**CE18 0477**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1185237018

---

**CE18 0478**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170414004

---

**CE18 0479**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir de conclure certains contrats dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 »

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180696001

---

*Règlement RCE 18-002*

---

**CE18 0480**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1171701007

---

**CE18 0481**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1187782001

---

**CE18 0482**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la nomination de M. Olivier Hernandez au poste de directeur - Planétarium dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1186991001

---

**CE18 0483**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Louise-Hélène Lefebvre, à titre de directrice de service - Grands parcs, verdissement et Mont-Royal, dans classe salariale FM 11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 16 avril 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904006

---

**CE18 0484**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1185330001

---

**CE18 0485**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la disposition, à titre gratuit, des biens meubles inutilisés à RENAISSANCE MONTRÉAL INC., le tout d'une valeur approximative de 1 000 \$, afin que l'organisme procède à leur réemploi.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1183168001

---

**CE18 0486**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la disposition, à titre gratuit, des biens meubles inutilisés à RENAISSANCE MONTRÉAL INC., le tout d'une valeur approximative de 5 000 \$, afin que l'organisme procède à leur réemploi.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1187820001

---

**Levée de la séance à 10 h 25**

70.001

---

Les résolutions CE18 0427 à CE18 0486 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 28 mars 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Aline Marchand, chargée de dossiers  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE18 0487**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE18 0488**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une subvention de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 \$ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180640002

---

**CE18 0489**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver un projet d'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M\$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1186814001

---

**CE18 0490**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver un projet de convention d'aide financière de 20,5 M\$ avec le Ministre responsable de la région de Montréal pour le développement de l'îlot central du site du Technopole Angus;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 20, 5 M\$ du Ministre responsable de la région de Montréal pour le développement de l'îlot central du site du Technopole Angus;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1186814002

---

**CE18 0491**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver le Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);
- 2 - d'approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville, pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187030001

---

**CE18 0492**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de donner un accord de principe au non renouvellement de l'entente de gestion entre la Ville et Technoparc Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1180191002

---

**Levée de la séance à 8 h 40**

70.001

---

Les résolutions CE18 0487 à CE18 0492 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 avril 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 0493**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 avril 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.006 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE18 0494**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant des accessoires;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16523 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1183838001

---

**CE18 0495**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux rétrocaveuses (tracteurs chargeurs) avec accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 460 796,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16643 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184922004

---

**CE18 0496**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de compresseurs et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 723,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16525;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1182645001

---

#### **CE18 0497**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 3 ans, avec Attaches Châteauguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation, sur demande, de bennes fixes en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16682;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186859002

---

#### **CE18 0498**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder à Transport Mélimax inc, plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une durée de 19 mois, pour les deux arrondissements et pour les montants indiqués ci-après, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Arrondissements</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Le Plateau Mont-Royal	<b>155 105,47 \$</b>
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	<b>158 623,54 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>313 729,01 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1184730002

---

**CE18 0499**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés en regard de leur nom, le contrat pour la fourniture de 24 véhicules légers, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16653;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Laurier Station Chevrolet Buick GMC inc.	Lot 1 5 véhicules légers de marque Chevrolet	139 959,07 \$
Automobiles A. Gosselin inc.	Lot 2 8 véhicules légers de marque Dodge et Jeep	253 626,80 \$
Fortier auto (Montréal) ltée	Lot 3 11 véhicules légers de marque Ford	444 772,34 \$

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1184922005

---

**CE18 0500**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 302 377,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 977 339,62\$ à 16 279 716,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1180765001

---

**CE18 0501**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 358 087,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 339 793,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336301;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231004

---

**CE18 0502**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 627 615,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de LaSalle et de Verdun (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 331 615,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405524;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187231005

---

**CE18 0503**

Vu la résolution CA18 12 074 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 13 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 036 587,86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'octroyer à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-01-TR;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187715001

---

**CE18 0504**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Lefebvre MRP inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la dalle et de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 364,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5940;
- 2- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1180765002

---

**CE18 0505**

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CE17 0871) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie, dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public 214724 et de ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1181009003

---

**CE18 0506**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 648 531 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 980 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223901;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187231001

---

#### **CE18 0507**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Simo Management inc. pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre de projets de construction, de reconstruction ou de modifications du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 287 419,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1666;
- 2- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1186850007

---

#### **CE18 0508**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1186310001

---

#### **CE18 0509**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels tel que stipulé à l'entente;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1180741002

---

**CE18 0510**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1186157001

---

**CE18 0511**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de 1<sup>ère</sup> convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600 route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1186025002

---

**CE18 0512**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de dixième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 54 991 pieds carrés, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et utilisés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 673 123,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1184565003

---

**CE18 0513**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1000 \$ au Comité interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2018, sous le thème « Villes saturées »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181128001

---

**CE18 0514**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Conseil des métiers d'art du Québec, dans le cadre du budget de fonctionnement, pour l'organisation d'une exposition et de conférences pour l'événement Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine, qui ont eu lieu au Marché Bonsecours, du 15 au 17 mars 2018;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1183643001

---

**CE18 0515**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2018, au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités d'accompagnement et de soutien aux actions locales en matière de sécurité urbaine et de prévention, dans le cadre, à parts égales, du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1183381001

---

**CE18 0516**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 12 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door afin de prolonger la durée du projet au 31 mars 2018 (CE17 1079), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2018);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1176794010

---

**CE18 0517**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à Academos Cybermentorat pour l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du défi OSEntreprendre, volet Entrepreneuriat étudiant pour la région de Montréal et l'octroi de deux bourses coup de coeur;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.024 1186352002

---

**CE18 0518**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2018, pour la réalisation de la 19<sup>e</sup> édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » du 21 au 31 mars 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1184005001

---

**CE18 0519**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1182912001

---

**CE18 0520**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 21 700 \$ à Bois Public pour la transformation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne en planches séchées, planées et prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice par intérim du Service des Grands parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1184107005

---

**CE18 0521**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 291 094 \$ aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

<b>Arrondissements</b>	<b>Organismes</b>	<b>Projets retenus</b>	<b>Nombre de murales à être réalisées</b>	<b>Montant de la contribution octroyé</b>
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du crime	Embellir mon quartier	1	22 000 \$
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de- Grâce	Centre communautaire NDG	Les Racines de St- Raymond   The Roots of St Raymond	1	10 300 \$
Lachine	Maison des Jeunes de l'Escalier (MJE)	Appartenance Lachine Est	1	26 525 \$
Mercier–Hochelaga- Maisonneuve	La Table de quartier Hochelaga- Maisonneuve	Murale École Baril	1	15 785 \$
Mercier–Hochelaga- Maisonneuve	Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ)-Éco- quartier Mercier- Hochelaga- Maisonneuve	Ruelle Ohaha	1	8 770 \$
Rosemont–La Petite-Patrie	SODER	Ruelles vertes 2018	10	25 000 \$
Saint-Laurent	Kolab	Murale 360 degrés du chalet du Parc Poirier	1	12 832 \$
Sud-Ouest	MU	Revitalisation urbaine - Axe Notre-Dame	1	35 000 \$
Sud-Ouest	MU	Hommage à Daisy Peterson Sweeney	1	25 000 \$
Sud-Ouest	Convention internationale de la culture urbaine	Lives of the South West - École James Lyng	1	20 000 \$
Verdun	Kolab	Murale emblématique de Verdun phase 2	1	19 450 \$
Verdun	MU	Murale pour le secteur Dupuis- Hickson	1	20 000 \$
Ville-Marie	Société écocitoyenne de Montréal	Du vert à l'art dans les ruelles de Sainte- Marie	1	16 197 \$
Ville-Marie	MU	Murale pour la Maison du développement durable	1	6 250 \$
Ville-Marie	Festival Montréal en Arts	Montréal en murales	1	5 235 \$
Ville-Marie	MU	Hommage à Alanis Obomsawin	1	11 250 \$
Villeray–Saint- Michel–Parc- Extension	Kolab	La Voie lactée	1	11 500 \$
	<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>291 094 \$</b>

La contribution de l'arrondissement de Ville-Marie pour les 4 projets retenus dans le volet 2 s'élèvera à 38 932 \$.

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et chacun des organismes suivants, soit la Société Écocitoyenne de Montréal, MU, S.P.D.A.C inc. / Festival Mtl en arts, Kolab, Convention internationale de la culture urbaine, Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc., Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ)- Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, Maison des jeunes L'Escalier de Lachine, Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce, Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1187286002

---

### **CE18 0522**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 518,15 \$ à L'Atelier circulaire pour l'acquisition et l'installation de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1181654002

---

### **CE18 0523**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 38 738,94 \$ au Musée du Château Ramezay pour la manutention et le transport de sa collection dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1181654001

---

**CE18 0524**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 50 000 \$, pour l'année 2018, aux organismes ci-après pour les montants indiqués en regard de leur nom, dans le cadre du Fonds de soutien aux vitrines et marchés culturels et créatifs :

Organisme	Contribution (\$)	% du soutien au budget total du projet
<b>Association des galeries d'art contemporain</b>	35 000 \$	6 %
<b>Mutek</b>	15 000 \$	5 %

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1181197002

---

**CE18 0525**

Vu la résolution CA18 12 076 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 13 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel au 8485, rue Jules-Léger.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187715005

---

**CE18 0526**

Vu les dispositions de l'article 91 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (RLRQ, chapitre S-6.2);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Alex Norris, conseiller de ville et président de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal à la suite de l'élection générale de novembre 2021, en remplacement de Mme Anie Samson.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1182904001

---

**CE18 0527**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense spéciale non récurrente totalisant la somme de 760 993,65 \$, répartie également entre les arrondissements de LaSalle, de Verdun, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Saint-Laurent pour des projets de verdissage d'emprises de lignes aériennes de transport d'électricité.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1186620001

---

**CE18 0528**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense de 2 500 \$ à même le budget de fonctionnement 2018 pour remettre au récipiendaire du Prix Ville intelligente et inclusive, dans le cadre du Coopérathon.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1185890001

---

**CE18 0529**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des 97<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 et une dépense de 16 500 \$ à cet effet;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1184784002

---

**CE18 0530**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 90 000 \$ pour l'année 2018, en provenance des dépenses de contingentes imprévues d'administration, vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le financement de l'implantation de projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1181081004

---

**CE18 0531**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1183690001

---

**CE18 0532**

Vu la résolution CA18 170067 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 12 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183558008

---

**CE18 0533**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat de travail à durée déterminée de Mme Catherine Fournier au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 185 800 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du SPVM.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1183885001

---

**CE18 0534**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Gianina Mocanu à titre de directrice à la Direction centre d'expertise - espace de travail, au Service des technologies de l'information, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), à compter du 4 avril 2018, et ce pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1180283001

---

**CE18 0535**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant modifiant le contrat de travail intervenu entre la Ville de Montréal et madame Line Carbonneau, directrice adjointe - normes professionnelles au Service de police de la Ville de Montréal (CE18 0352);
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer ce projet d'avenant pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1185904007

---

**CE18 0536**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Martin Pagé à titre de directeur à la Direction centre d'expertise - plateformes et infrastructure, au Service des technologies de l'information, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), à compter du 4 avril 2018, et ce pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1180283002

---

**CE18 0537**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Isabelle Cadrin, à titre de directrice générale adjointe au développement, dans la fourchette salariale FM 14 (158 204 \$ - 197 749 \$ - 237 295 \$) à compter du 4 avril 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.005 1187520001

---

**CE18 0538**

Vu la résolution CA18 19 0090 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 12 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2017 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1186759003

---

**CE18 0539**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 15 mars 2018, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1183599001

---

**CE18 0540**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1184396002

---

**Levée de la séance à 9 h**

70.001

---

Les résolutions CE18 0493 à CE18 0540 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Sylvain Ouellet  
Vice-président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1184922006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » (lot 1 : 284 793,76 \$, taxes incluses (3 soum.)), « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) » (lot 2 : 136 463,83 \$, taxes incluses, 1 seul soum.) et « Mazda de Victoriaville » (lot 3 : 112 110,89 \$, taxes incluses (2 soum.)) pour la fourniture de 17 véhicules légers – Dépense totale de 533 368,48 \$, taxes incluses. Appel d’offres public 18-16654.

1) Il est recommandé au comité exécutif :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 13 véhicules légers, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16554 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard)	Lot 1 9 véhicules légers de marque Kia	284 793,76 \$
Mazda de Victoriaville	Lot 3 4 véhicules légers de marque Mazda	112 110,89 \$

2) de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire conforme « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) », ce dernier ayant présenté une soumission conforme au lot no 2, le contrat pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 463,83\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16654 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-23 09:48

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1184922006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » (lot 1 : 284 793,76 \$, taxes incluses (3 soum.)), « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) » (lot 2 : 136 463,83 \$, taxes incluses, 1 seul soum.) et « Mazda de Victoriaville » (lot 3 : 112 110,89 \$, taxes incluses (2 soum.)) pour la fourniture de 17 véhicules légers – Dépense totale de 533 368,48 \$, taxes incluses. Appel d’offres public 18-16654.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat de matériel roulant pour l’année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 20 véhicules légers en usage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 18-16654 qui s’est tenu du 15 au 31 janvier 2018. L’appel d’offres a été publié les 15 et 17 janvier 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 15 janvier 2018 que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 17 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Le 24 janvier 2018, la Ville émettait un addenda pour les motifs suivants :

- diffuser une pièce manquante à l’appel d’offres : « L’avis d’appel d’offres »;
- modifier les spécifications techniques du lot 4 (véhicules Volkswagen); et
- répondre aux questions des soumissionnaires.

L’appel d’offres a été constitué de 4 lots d’articles lesquels faisaient référence à différentes marques de véhicules :

Lot	Marque des véhicules	Nombre de véhicules	Coût (taxes incluses)
1	Kia	9	284 793,76 \$

2	Subaru	4	136 463,83 \$
3	Mazda	4	112 110,89 \$
4	Volkswagen	3	Aucune soumission reçue

La Ville n'a reçu aucune offre pour le lot numéro 4 lequel concernait l'acquisition de 3 véhicules de marque Volkswagen.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16654 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG17 0426 – 28 septembre 2017** : Octroyer quatre (4) contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$ taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : Honda Drummondville 6676677 Canada Inc. (764 431,80 \$ - 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes), Méga Kia Brossard Inc. (617 822,67 \$ - 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes), Mazda de Laval Armand Querin Automobile Ltée (768 390,25 \$ - 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes) 4431341 Canada Inc. Subaru Repentigny (778 754,42 \$ - 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes) - Appel d'offres public 17-16196.

### **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi de trois contrats pour l'achat de 17 véhicules légers de marque Kia, Subaru et Mazda :

#### Lot 1

Octroyer un contrat à « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » au montant de 284 793,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 9 véhicules légers de marque Kia tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16654.

#### Lot 2

Octroyer un contrat à « 4431341 Canada inc. » (Subaru Repentigny) au montant de 136 463,83 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 4 véhicules légers de marque Subaru tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16654.

#### Lot 3

Octroyer un contrat à « Mazda de Victoriaville » au montant de 112 110,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 4 véhicules légers de marque Mazda tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16654.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

Pour répondre au besoin de discrétion entourant les opérations policières, les véhicules dits « spéciaux » se doivent d'être hétéroclites. Ces véhicules seront affectés aux opérations spécialisées du SPVM (ex : enquête, filature, etc.).

### **JUSTIFICATION**

Cette acquisition vise le remplacement de 17 véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules dits « spéciaux » sont mis au rancart lorsqu'ils répondent à deux des trois critères suivants :

- avoir atteint 100 000 km au compteur ;
- être âgé de plus de 7 ans; et
- le coût d'entretien et de réparation excède le coût d'acquisition du véhicule (avant son aménagement).

La liste de 17 véhicules ciblés pour une mise au rancart en 2018 est présentée en pièces jointe. Les véhicules seront retirés de l'inventaire à mesure qu'ils répondront aux règles de désuétude décrites ci-haut. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 6 et 8 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16654 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

**Lot 1 – 9 véhicules de marque Kia (3 soum.)**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9107-7164 Qubec inc. (Kia Brossard)	284 793,76 \$		284 793,76 \$
Kia Capsanté	297 655,58 \$		297 655,58 \$
Kia Victoriaville	318 833,98 \$		318 833,98 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	322 683,09 \$		322 683,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			300 427,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,49 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			34 040,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 37 889,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 11,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			12 861,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,52 %

**Lot 2 – 4 véhicules de marque Subaru (1 seul soum.)**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny)	136 463,83 \$		136 463,83 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	136 308,61 \$		136 308,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			155,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			0,11 %

**Lot 3 – 4 véhicules de marque Mazda (2 soum.)**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Mazda de Victoriaville	112 110,89 \$		112 110,89 \$
Mazda de Laval	116 292,72 \$		116 292,72 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	121 022,69 \$		121 022,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			114 201, 81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			4 181, 83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			3,73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 8 911,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 7,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			4 181, 83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,73 %

La dépense a été estimée à partir du prix de détail suggéré disponible sur le site Internet de Kia Canada, Subaru Canada et Mazda Canada tout prenant en compte les rabais accordés aux clients corporatifs. Tel que le démontre les tableaux ci-haut, les prix reçus sont en concordance avec l'estimation de la dépense.

L'un des preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres en évoquant la complexité des documents d'appel d'offres et un manque de temps pour préparer une offre.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou techniques.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16654.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 533 368.48 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 487 037 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les véhicules spéciaux sont des appareils dédiés aux opérations policières spécialisées. Le choix de la motorisation de ces véhicules est tributaire de l'usage prévu. Treize des dix-sept véhicules ont une motorisation 4 cylindres ce qui contribue à l'atteinte des objectifs corporatifs en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande: mai 2018
- Livraison des véhicules des lots 1 et 2 : juin 2018
- Livraison des véhicules du lot 3 : août 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Robert HOGUE, 29 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

**Tél :** 514-868-3620

**Télécop. :** 514-872-1912

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Patrice GUINDON  
Chef de division services sur route

**Tél :** 514 872-3680

**Télécop. :** 514 872-1912

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2018-04-16

**Dossier # : 1184922006**

**Unité administrative responsable :** Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :** Accorder trois contrats aux firmes « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » (lot 1 : 284 793,76 \$, taxes incluses (3 soum.)), « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) » (lot 2 : 136 463,83 \$, taxes incluses, 1 seul soum.) et « Mazda de Victoriaville » (lot 3 : 112 110,89 \$, taxes incluses (2 soum.)) pour la fourniture de 17 véhicules légers – Dépense totale de 533 368,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16654.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**

-  [2018-01-31 18-16654 SEAO Liste des commandes.pdf](#)  [18-16654 PV.pdf](#)
  -  [18-16654 Tableau de vérification, lot 1.pdf](#)  [18-16654 Tableau de vérification, lot 2.pdf](#)
  -  [18-16654 Tableau de vérification, lot 3.pdf](#)
  -  [2018-03-26 18-16654 Interv approvisionnement ÉC.pdf](#)
- 

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Eliane CLAVETTE  
Agente d approvisionnement niveau 2

**Tél :** 514-872-1858

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-27

Richard DAGENAIS  
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement

**Tél :** 514-872-2608

**Division :** Division de l'acquisition de biens et services

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES  
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi**

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Lot 1 - Kia			
Kia Victoriaville	318 833,98 \$		1
9107-7164 Qubec inc. (Kia Brossard)	284 793,76 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Kia Capsanté	297 655,58 \$		1
Lot 2 - Subaru			
4431341 Canada inc.	136 463,83 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Lot 3 - Mazda			
Mazda de Victoriaville	112 110,89 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Mazda de Laval	116 292,72 \$		

**Information additionnelle**

Le prix de la soumission de la firme 9107-7164 Qubec inc. (Kia Brossard). a été corrigé. La différence entre le prix inscrit sur le procès verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur de calcul. Le numéro de lot de la soumission de la firme 4431341 Canada inc. a été corrigé. La différence entre le numéro de lot inscrit sur le procès verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur d'inscription du soumissionnaire. Aucune soumission reçu pour le lot numéro 4.

Préparé par :  Le  -  -

Numéro de l'appel d'offres : 18-16654

18-16654 Acquisition de 20 véhicules de marque Kia,

Titre : Subaru, Mazda et Volkswagen

Date déposé sur SÉAO : 15 janvier 2018

Addenda # 1 : 24 janvier 2018

Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2018

Lot 1	Article	Quantité	Kia Victoriaville		9107-7164 Qubec inc. (Kia Brossard)		Kia Capsanté	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1,1	Kia Sportage LX traction avant	4	25 261,00 \$	101 044,00 \$	22 425,60 \$	89 702,40 \$	22 861,45 \$	91 445,80 \$
1,2	Kia Optima EX PEHV sedan 4 portes	2	40 131,27 \$	80 262,54 \$	34 812,00 \$	69 624,00 \$	38 995,32 \$	77 990,64 \$
1,3	Kia Sedona LX, 8 passagers	1	30 499,42 \$	30 499,42 \$	26 725,60 \$	26 725,60 \$	27 662,61 \$	27 662,61 \$
1,4	Kia Sorento LX, Traction intégrale	1	32 745,37 \$	32 745,37 \$	31 129,30 \$	31 129,30 \$	31 212,87 \$	31 212,87 \$
1,5	Kia Sedona LX + , 8 passagers	1	32 755,89 \$	32 755,89 \$	30 519,30 \$	30 519,30 \$	30 575,30 \$	30 575,30 \$
<b>Total avant taxes</b>				277 307,22 \$		247 700,60 \$		258 887,22 \$
<b>TPS 5 %</b>				13 865,36 \$		12 385,03 \$		12 944,36 \$
<b>TVQ 9,9975 %</b>				27 661,40 \$		24 708,13 \$		25 824,00 \$
<b>Montant total</b>				318 833,98 \$		284 793,76 \$		297 655,58 \$
<b>Signature</b>			Conforme		Conforme		Conforme	
<b>Addendas (inscrire N/A ou le nombre)</b>			Conforme		Conforme		non, mineur	
<b>Numéro TPS/TVQ</b>			Conforme		Conforme		Conforme	
<b>Numéro de fournisseur VDM</b>			485658		296139		Non existant encore dans VdMtl	
<b>AMF</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>Numéro NEQ</b>			1165876005		1160307022		1149707458	
<b>Vérification REQ</b>			Conforme		Conforme		Conforme	
<b>RENA</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>2 Listes des personnes écartées</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>Liste des firmes à rendement insatisfaisant</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>SEAO</b>			Ok preneur		Ok preneur		Ok preneur	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 12 février 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16654

18-16654 Acquisition de 20 véhicules de marque Kia, Subaru, Mazda et

Titre : Volkswagen

Date déposé sur SÉAO :

15 janvier 2018

Addenda # 1 : 24 janvier 2018

Date d'ouverture des soumissions :

31 janvier 2018

Article		Quantité	4431341 Canada inc.	
			Prix unitaire	Montant total
<b>Lot 2</b>	<b>Subaru</b>			
2,1	Subaru Legacy Touring sedan	2	27 305,00 \$	54 610,00 \$
2,2	Subaru Forester XT Touring	1	33 115,00 \$	33 115,00 \$
2,3	Subaru WRX sedan	1	30 965,00 \$	30 965,00 \$
<b>Total avant taxes</b>				118 690,00 \$
TPS 5 %				5 934,50 \$
TVQ 9,9975 %				11 839,33 \$
<b>Montant total</b>				<b>136 463,83 \$</b>
<b>Signature</b>		Conforme		
<b>Addendas (inscrire N/A ou le nombre)</b>		Conforme		
<b>Numéro TPS/TVQ</b>		Conforme		
<b>Numéro de fournisseur VDM</b>		128978		
<b>AMF</b>		non inscrit, ok		
<b>Numéro NEQ</b>		1164518798		
<b>Vérification REQ</b>		Conforme		
<b>RENA</b>		non inscrit, ok		
<b>2 Listes des personnes écartées</b>		non inscrit, ok		
<b>Liste des firmes à rendement insatisfaisant</b>		non inscrit, ok		
<b>SEAO</b>		Ok preneur		

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 12 février 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16654

Titre : 18-16654 Acquisition de 20 véhicules de marque Kia, Subaru, Mazda et Volkswagen

Date déposé sur SÉAO : 15 janvier 2018

Addenda # 1 : 24 janvier 2018

Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2018

Lot 3	Article	Quantité	Mazda de Victoriaville		Mazda de Laval	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
3,1	Mazda GX sedan 2017 ou 2018	3	23 815,27 \$	71 445,81 \$	26 648,05 \$	79 944,15 \$
3,2	Mazda 5 GT, 2017	1	26 063,12 \$	26 063,12 \$	21 201,94 \$	21 201,94 \$
<b>Total avant taxes</b>				97 508,93 \$		101 146,09 \$
<b>TPS 5 %</b>				4 875,45 \$		5 057,30 \$
<b>TVQ 9,9975 %</b>				9 726,52 \$		10 089,32 \$
<b>Montant total</b>				112 110,89 \$		116 292,72 \$
<b>Signature</b>			Conforme		Conforme	
<b>Addendas (inscrire N/A ou le nombre)</b>			non, mineur		non, mineur	
<b>Numéro TPS/TVQ</b>			Conforme		Conforme	
<b>Numéro de fournisseur VDM</b>			360557		361750	
<b>AMF</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>Numéro NEQ</b>			1170316070		1142823856	
<b>Vérification REQ</b>			Conforme		Conforme	
<b>RENA</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>2 Listes des personnes écartées</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>Liste des firmes à rendement insatisfaisant</b>			non inscrit, ok		non inscrit, ok	
<b>SEAO</b>			preneur 1149707458, même propriétaire que 1170316070,		preneur Armand Querin Automobile, ok même cie	

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

<b>Vérifié par :</b> Éliane Clavette
<b>Date :</b> 12 février 2018



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

## Mes avis

### Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

# Liste des commandes



**Numéro** : 18-16654

**Numéro de référence** : 1128160

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Ville de Montréal - 18-16654 Acquisition de 20 véhicules de marque Kia, Subaru, Mazda et Volkswagen

	<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
	4431341 CANADA INC. 575 RUE NOTRE-DAME Repentigny, QC, J6A2T6 NEQ : 1164518798	<a href="#">Monsieur VIANNEY RIVARD</a> Téléphone : 450 585-9950 Télécopieur : 450 585-7709	<b>Commande : (1378928)</b> 2018-01-16 19 h 15 <b>Transmission :</b> 2018-01-16 19 h 15	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	ARMAND QUERIN AUTOMOBILIE LTEE 2385 BOUL. CHOMEDEY Laval, QC, H7T 2W5 NEQ :	<a href="#">Monsieur VATCHE HARATOUNIAN</a> Téléphone : 450 688-4787 Télécopieur : 450 688-9210	<b>Commande : (1380699)</b> 2018-01-19 15 h 30 <b>Transmission :</b> 2018-01-19 15 h 30	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Centre-Ville Volkswagen 324 rue peel Montréal, QC, h3c 2g8 NEQ : 1142909739	<a href="#">Monsieur Daniel Arseneault</a> Téléphone : 514 846-1717 Télécopieur : 514 933-2894	<b>Commande : (1385141)</b> 2018-01-30 11 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-01-30 11 h 34	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-30 11 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	KIA CAP SANTÉ & TROIS RIVIERES 5 CHEMIN DU BOIS	<a href="#">Monsieur OLIVIER TREMBLAY</a> Téléphone : 418	<b>Commande : (1381798)</b> 2018-01-23 11	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 -

DE L'AIL Cap-Santé, QC, G0A 1L0 NEQ : 1149707458	285-5555 Télécopieur : 418 285-4794	h 20 <b>Transmission :</b>  2018-01-23 11 h 20	Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KIA Victoriaville. 163 boulevard boisfranc sud Victoriaville, QC, G6P 4S5 NEQ : 1165876005	<a href="#">Monsieur François Auger</a> Téléphone : 819 758-5050 Télécopieur : 819 758-3519	<b>Commande : (1378435)</b> 2018-01-16 9 h 21 <b>Transmission :</b>  2018-01-16 9 h 21	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mazda Pointe-aux- Trembles 12277 boul. Métropolitain Est Montréal-Est, QC, H1B5R3 NEQ : 1170081880	<a href="#">Madame Karine Berjault</a> Téléphone : 450 654-7111 Télécopieur :	<b>Commande : (1380664)</b> 2018-01-19 14 h 45 <b>Transmission :</b>  2018-01-19 14 h 45	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MEGA KIA BROSSARD 8650 Taschereau Brossard, QC, j4x1c2 NEQ : 1160307022	<a href="#">Monsieur KAROL DUSZA</a> Téléphone : 450 671-5050 Télécopieur :	<b>Commande : (1378557)</b> 2018-01-16 10 h 41 <b>Transmission :</b>  2018-01-16 10 h 41	2869526 - 18-16654 Addenda 1 2018-01-24 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte](#)

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises](#)

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires


[répréhensible](#) 

non admissibles

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#) 

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1184922006**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :**

Accorder trois contrats aux firmes « 9107-7164 Québec inc. (Kia Brossard) » (lot 1 : 284 793,76 \$, taxes incluses (3 soum.)), « 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) » (lot 2 : 136 463,83 \$, taxes incluses, 1 seul soum.) et « Mazda de Victoriaville » (lot 3 : 112 110,89 \$, taxes incluses (2 soum.)) pour la fourniture de 17 véhicules légers – Dépense totale de 533 368,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16654.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1184922006 - Acquisition Véhicules spéciaux \(Kia, Subaru, Mazda\).xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-27

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0946**

**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1182645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin Inc. pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft (CG15 0459), majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin Inc., pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 15-14513 (CG15 0459). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 62 916,55 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 (taxes incluses) à 635 535,86 \$ (taxes incluse).
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-05 11:04

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1182645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin Inc. pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft (CG15 0459), majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 20 août 2015, une entente-cadre a été conclue avec Boivin & Gauvin Inc. pour une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft pour les pompières et pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant approximatif de 572 619,31 \$. Cette entente-cadre prévoit deux options de renouvellement d'une durée de douze (12) mois. Le présent dossier a pour objet d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14513.

En date du 4 mars 2018, l'entente-cadre a été consommée en proportion de 98,8 %, représentant un montant total de 565 960,16 \$ (taxes incluses).

La firme Boivin & Gauvin Inc. a confirmé l'acceptation de prolonger l'entente-cadre initiale pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 21 août 2018 au 20 août 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0459 – 20 août 2015 – Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, avec Boivin & Gauvin Inc. pour la fourniture de gants Phoenix - FireCraft - Appel d'offres public 15-14513 - (2 soum.) - montant estimé 572 619,31 \$

**DESCRIPTION**

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de gants de protection pour les pompières et pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal et permettra le remplacement de

gants non conformes suite à leur inspection. Ces gants sont certifiées à la norme NFPA 1971 applicable pour les équipements de protection incendie. Ces gants offrent des caractéristiques améliorées quant à la dextérité du bout des doigts, l'imperméabilité du gant, la force de préhension et l'endossement/enlèvement des gants.

## **JUSTIFICATION**

À ce jour, le SIM se déclare satisfait des services fournis par Boivin & Gauvin Inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix unitaires actuels. Lors de l'octroi de l'entente-cadre les prix soumis étaient de 32,32 % favorables à notre estimation et de 23,18 % favorables au coût moyen des soumissions conformes reçues.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM, pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SIM a effectué une estimation préalable de la dépense pour la prolongation de l'entente s'élevant à 62 916,55 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation au cours des trente-six (36) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Le montant demandé pour cette prolongation est de 62 916,55 \$, taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les gants de protection désuets sont recyclés par une firme externe. Dans la perspective de santé et sécurité des pompiers, ces gants certifiés offrent des caractéristiques améliorées assurant une meilleure protection pour les pompiers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les gants de pompiers font partie des moyens et équipements de protection individuels des pompiers. Dans un objectif de santé et sécurité, la mise à la disposition pour les pompiers de gants certifiés assure une protection conforme aux normes reconnues en matière de sécurité incendie NFPA.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Renouvellement des stocks de gants pour répondre aux besoins de remplacements de gants désuets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dana Roxana RACASAN OANCEA, 4 avril 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

Le : 2018-04-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard LIEBMANN  
Directeur adjoint

**Tél :** 514 872-8420

**Approuvé le :** 2018-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761

**Approuvé le :** 2018-04-05

**Dossier # : 1182645002**

**Unité administrative responsable :**

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles

**Objet :**

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin Inc. pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft (CG15 0459), majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[ÉJ dépense gants au BF.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzanne DAGHER  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél : 514-872-4346**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-05

Hélène DÉRY  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E  
**Tél : 514-872-9782**  
**Division :** Direction Opérations budgétaires  
et comptables / PS - sécurité publique



**Dossier # : 1180793001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE18 0035 / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 33 mois pour un montant total de 203 008,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16738. 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE18 0035;
2. d'octroyer un contrat à CRI Environnement Inc. plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit la somme maximale de 203 008,94\$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16738 et aux tableaux de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-12 12:12

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180793001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE18 0035 / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 33 mois pour un montant total de 203 008,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16738. 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement.

Abroger la résolution CE18 0035. Le 10 janvier 2018, le comité exécutif octroyait le contrat de collecte des RDD dans les cours de voirie municipale à Stéricycle ULC, le plus bas soumissionnaire conforme.

Le 18 janvier 2018, Stéricycle nous informait qu'elle est dans l'impossibilité d'honorer ses engagements (lettre de désistement en pièces jointes). Stéricycle considère qu'elle ne peut donner un service de qualité aux prix soumissionnés. Un avis formel a été transmis à Stéricycle lui indiquant la résiliation du contrat et l'encaissement par la Ville de Montréal de la traite bancaire de 5 000 \$ (lettre en pièces jointes) en guise de cautionnement.

Un nouvel appel d'offres public est lancé le 7 février 2018 (SEAO et LeDevoir) avec une date d'ouverture pour le 26 février 2018. Les soumissions sont valides 180 jours civils suivant la date d'ouverture. L'octroi du contrat s'est effectué selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme.

L'agglomération de Montréal met à la disposition de ses citoyens deux types de collecte pour se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) : les collectes itinérantes sur des sites aménagés temporairement dans les villes liées et les arrondissements éloignés d'un écocentre et un service de collecte sur une base régulière dans tous les écocentres. La collecte des RDD dans les cours de voirie municipale est une mesure d'aide aux villes liées et aux arrondissements qui ont à gérer les dépôts sauvages de RDD. La récupération des RDD permet de les soustraire de l'enfouissement et d'en disposer en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Q-2). De plus, elle s'inscrit dans les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs entreprises de transport et d'élimination de déchets dangereux ont développé l'expertise pour effectuer la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale. Le triage des RDD demande une expertise particulière pour les matières apportées par les citoyens et requiert des connaissances sur la réglementation, sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), mais aussi sur le tri de celles-ci selon leurs destinataires (centre de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique ou d'élimination) afin d'en faciliter le recyclage et la valorisation.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0035 - 10 janvier 2018 - Accorder un contrat à Stéricycle ULC pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 36 mois pour une somme de 127 746,87 \$ taxes incluses, plus des contingences de 3 832,40 \$ taxes incluses pour un montant total de 131 579,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16384.  
3 soumissionnaires

CE17 1545 - 13 septembre 2017 - Accorder un contrat à Revolution Environmental Solutions LP pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 564 118,89 \$ taxes incluses./Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 36 mois, pour une somme maximale de 1 675 241,38\$ taxes incluses./Dépense totale de 3 239 360,28\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15847.  
3 soumissionnaires

## **DESCRIPTION**

La collecte dans les cours de voirie municipale se fait à la demande des villes liées et des arrondissements. Selon la moyenne des cinq dernières années, 51 collectes de RDD dans les cours de voirie municipale ont lieu annuellement.

En 2017, 1 466 tonnes de RDD ont été récupérées dont 82 % (1 196 tonnes) des écocentres, 14 % (210 tonnes) provenaient de la collecte itinérante et 4 % (60 tonnes) des cours de voirie municipale avec 60 collectes.

## **JUSTIFICATION**

Le contrat pour la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale est attribué à CRI Environnement Inc. Le contrat est octroyé selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme. Quatre des cinq preneurs du cahier des charges ont soumissionné pour l'appel d'offres 18-16738. Triumvirate Environnement (Canada) Inc. s'est retiré de l'appel d'offres pour les raisons suivantes : "Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis" et "Nous ne sommes pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés". Désistement de Triumvirate en pièces jointes. Le montant global estimé par les professionnels pour la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale de l'agglomération de Montréal est de 283 052,30 \$ taxes incluses, un écart de -28,3 % avec le plus bas soumissionnaire et l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission est de 131,6 %. Suite au désistement de l'entreprise Stéricycle, de l'information complémentaire nous indique que le nombre de collecte doit être augmenté afin de répondre au besoin. Le nombre de collecte passera de 51 à 60 collectes annuellement. L'estimation des professionnels est en pièces jointes.

Les résultats du processus d'appel d'offres public et de comparaison des soumissions reçues pour la collecte des RDD dans les cours de voirie sont présentés ci-après :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
CRI Environnement Inc.	203 008,94 \$
Clean Harbors Québec	220 793,56 \$
Revolution Environnemental Solutions LP (Terrapure)	292 615,02 \$
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	470 187,97 \$
Estimation des professionnels (\$) (Estimation faite par un professionnel interne)	283 052,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	296 651,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	46,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	267 179,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	131,61 %
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-80 043,36 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-28,28 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	17 784,62 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	8,76 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat débutera suite à l'octroi par le comité exécutif et se terminera le 31 décembre 2020, en même temps que les contrats de collecte itinérante des RDD et de collecte des RDD dans les écocentres. Le coût total s'éleva à 203 008,94 \$ toutes taxes incluses. Cette dépense sera répartie sur trois années financières, soit 67 669,65 \$ taxes incluses par année. Les collectes de RDD dans les cours de voirie sont effectuées à la demande des villes liées et des arrondissements. Il y a actuellement des quantités qui se sont accumulées en attente d'être ramassées.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux.

Elle sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La collecte des RDD répond aux objectifs du développement durable (DD) et fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, les arrondissements et les villes liées seraient obligés de gérer les dépôts sauvages de RDD. Les RDD sont des matières dangereuses et leur entreposage représente un danger pour l'environnement et la santé humaine.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CE du 2 mai 2018

Début du contrat : 2 mai 2018

Fin du contrat 31 décembre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Angelica RAMIREZ, Service des communications

Lecture :

Angelica RAMIREZ, 20 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hélène BOISVERT  
Conseillère

**Tél :** 514 872-2236  
**Télécop. :** 514 872-8146

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-11

Carl MOISE  
C/s opérations - gestion des matières  
résiduelles

**Tél :** 514 872-9108  
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2018-04-12

Le 18 janvier 2018

**Ville de Montréal**

Service de l'approvisionnement  
Direction général adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

À l'attention de Madame Hélène Boisvert, conseillère  
Collecte, transport et traitement des matières résiduelles

Chère Madame,

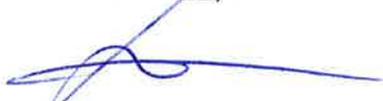
Nous désirons vous remercier de la réponse rapide que vous avez communiquée et d'entrée de jeu, nous préférons vous informer qu'une situation inattendue nous a permis de constater que nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité d'honorer les prix soumissionnés. En effet, l'employée qui ultimement a transmis la soumission n'est plus à notre emploi et il nous a été impossible de la rejoindre.

Cette situation est inusitée, en ce sens que notre entreprise a la réputation de fournir un service impeccable et d'honorer ses engagements, mais nous devons aujourd'hui vous en informer afin que nous puissions pallier cette malencontreuse situation sans conséquence pour la Ville de Montréal et notre entreprise. Nous préférierions nous entendre avec la Ville de Montréal lors de notre rencontre prochaine, demain.

Comme nous n'étions pas les seuls soumissionnaires et que CRI vous desservait depuis plusieurs années, nous constatons que cette entreprise, à cause de son site de traitement, serait probablement la meilleure option.

Nous espérons pouvoir nous entendre et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

STERICYCLE, ULC



Félix Reney  
*Directeur des opérations – District Québec*

<b>SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
<b>Direction de la Gestion des matières résiduelles et infrastructures</b>					
Évaluation du coût des contrats de la collecte et du traitement RDD - Cours de voirie					
GDD 1180793001					
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Lieux</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
CRI Environnement	Cours de voirie	58 855,97 \$	58 855,97 \$	58 855,97 \$	176 567,90 \$
TPS	5%	2 942,80 \$	2 942,80 \$	2 942,80 \$	8 828,40 \$
TVQ	9,975%	5 870,88 \$	5 870,88 \$	5 870,88 \$	17 612,65 \$
<b>Total - taxes incluses</b>		<b>67 669,65 \$</b>	<b>67 669,65 \$</b>	<b>67 669,65 \$</b>	<b>203 008,94 \$</b>
<b>Total taxe nette</b>		<b>61 791,41 \$</b>	<b>61 791,41 \$</b>	<b>61 791,41 \$</b>	<b>185 374,22 \$</b>
IMPUTATION DE LA DÉPENSE : 1001.0010000.103158.04349.54503.014402.0000.000000.000000.000000.00000					

ANNEXE 10.11 - FORMULAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

- Titre : Collecte et traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale
- Numéro : 18-16738

<b>FORMULAIRE DE NON-PARTICIPATION</b>	
<i>Si votre entreprise ne participe pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation</i>	
Nom de l'entreprise :	Triumvirate Environmental (Canada) Inc.
Adresse postale :	1223 Montée de la Pomme d'Or Contrecoeur, Qc J0L 1C0
Numéro de téléphone :	450-763-0066
<i>(Veuillez cocher une des cases suivantes)</i>	
<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : <i>(spécifiez le domaine)</i>
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : <i>(spécifiez)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input checked="" type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie de soumission ou d'exécution demandée.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : <i>(expliquez)</i>
Nom (en lettres moulées)	Dave Bélanger
Fonction	Représentant comptes majeurs
Signature	 pour : <u>Dave Bélanger</u> <i>(Remplir)</i>
Adresse de retour	laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca

Service de l'environnement  
Direction de la gestion des matières résiduelles  
1555, rue Carrié-Derick  
Montréal (Québec) H3C 6W2

## RECOMMANDÉ

Le 28 mars 2018

Monsieur Félix Reney  
Directeur des opérations – District Québec  
Stéricycle  
81, rue Roch-Lécuyer  
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

### **Objet : AVIS FORMEL - Annulation du contrat 17-16384**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 18 janvier dernier où Stéricycle mentionne clairement son impossibilité d'honorer ses engagements contractuels pour le contrat de collecte et de traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale, contrat pour lequel il était le plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat fut octroyé par le comité exécutif le 10 janvier 2018 (CE18 0035).

En vertu de l'article 10 des clauses administratives générales, Stéricycle est en défaut d'honorer son contrat et n'a pas fourni de cautionnement d'exécution et selon l'article 11 des clauses administratives générales, nous recommandons la résiliation du contrat au comité exécutif de la Ville de Montréal. De plus, la Ville de Montréal va encaisser la traite bancaire de soumission de 5 000 \$ et nous nous réservons le droit de tenir Stéricycle responsable des dommages occasionnés par l'écart de prix, à la suite du retour en appel d'offres public, provoqué par son désistement.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Carl Moïse  
Chef de section des opérations  
Division Collecte, transport et traitement des matières résiduelles (CTTMR)

HB/hb

c. c. M. Éric Blain, c/d CTTMR par intérim  
M. Richard Dagenais, c/s, Service de l'approvisionnement  
Mme Hélène Boisvert, conseillère

**Dossier # : 1180793001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CE18 0035 / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 33 mois pour un montant total de 203 008,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16738. 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-16738 Intervention.pdf](#)[18-16738 TCP.pdf](#)[det cah.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Laurence THÉORÊT  
Agente d'approvisionnement  
**Tél : 514-872-4313**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-20

Richard DAGENAIS  
Chef de section  
**Tél : 514-872-6935**  
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Clean Harbors Qc Inc.	220 793,56 \$	<input type="checkbox"/>	
CRI Environnement Inc.	203 008,94 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Revolution Environmental Solutions LP	292 615,02 \$	<input type="checkbox"/>	
Veolia Es Canada Services Industriels Inc.	470 187,97 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Le désistement reçu mentionne que les engagements dans d'autres projets ne permettent pas au soumissionnaire d'effectuer le projet de la Ville dans le délai requis

Préparé par :  Le  -  -

No de l'appel d'offres  
 18-16738

Agent d'approvisionnement  
 Laurence Théoret

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>CRI environnement inc</b>										
	0	0	1	collectes	180	CH	1	220,00 \$	39 600,00 \$	45 530,10 \$
			2	huile	2477	KG	1	0,20 \$	495,40 \$	569,59 \$
			3	peinture	65352	KG	1	0,20 \$	13 070,40 \$	15 027,69 \$
			4	acides	1200	KG	1	1,45 \$	1 740,00 \$	2 000,57 \$
			5	aérosols	4494	KG	1	0,40 \$	1 797,60 \$	2 066,79 \$
			6	bases	5540	KG	1	1,40 \$	7 756,00 \$	8 917,46 \$
			7	extincteurs	1443	KG	1	1,00 \$	1 443,00 \$	1 659,09 \$
			8	liquides et solides organiques	82652	KG	1	1,25 \$	103 315,00 \$	118 786,42 \$
			9	mercure	3	KG	1	18,00 \$	54,00 \$	62,09 \$
			10	oxydants	801	KG	1	2,50 \$	2 002,50 \$	2 302,37 \$
			11	pesticides	2966	KG	1	1,60 \$	4 745,60 \$	5 456,25 \$
			12	propane autres formats	3649	KG	1	- \$	- \$	- \$
			13	réactifs	1	KG	1	5,50 \$	5,50 \$	6,32 \$
			14	solvants	516	KG	1	1,05 \$	541,80 \$	622,93 \$
			15	batteries acide/plomb	443	KG	1	- \$	- \$	- \$
			16	propane BBQ	8470	KG	1	- \$	- \$	- \$
			17	BPC	1	KG	1	1,10 \$	1,10 \$	1,26 \$
<b>Total (CRI environnement inc)</b>									<b>176 567,90 \$</b>	<b>203 008,94 \$</b>
<b>clean harbors quebec inc</b>										
	0	0	1	collectes	180	CH	1	300,00 \$	54 000,00 \$	62 086,50 \$
			2	huile	2477	KG	1	0,55 \$	1 362,35 \$	1 566,36 \$
			3	peinture	65352	KG	1	0,65 \$	42 478,80 \$	48 840,00 \$
			4	acides	1200	KG	1	3,05 \$	3 660,00 \$	4 208,09 \$
			5	aérosols	4494	KG	1	1,75 \$	7 864,50 \$	9 042,21 \$
			6	bases	5540	KG	1	3,05 \$	16 897,00 \$	19 427,33 \$
			7	extincteurs	1443	KG	1	0,55 \$	793,65 \$	912,50 \$
			8	liquides et solides organiques	82652	KG	1	0,55 \$	45 458,60 \$	52 266,03 \$
			9	mercure	3	KG	1	75,00 \$	225,00 \$	258,69 \$

clean harbors quebec inc	0	0	10	oxydants	801	KG	1	4,10 \$	3 284,10 \$	3 775,89 \$
			11	pesticides	2966	KG	1	2,70 \$	8 008,20 \$	9 207,43 \$
			12	propane autres formats	3649	KG	1	1,75 \$	6 385,75 \$	7 342,02 \$
			13	réactifs	1	KG	1	75,00 \$	75,00 \$	86,23 \$
			14	solvants	516	KG	1	2,70 \$	1 393,20 \$	1 601,83 \$
			15	batteries acide/plomb	443	KG	1	- \$	- \$	- \$
			16	propane BBQ	8470	KG	1	- \$	- \$	- \$
			17	BPC	1	KG	1	150,00 \$	150,00 \$	172,46 \$
<b>Total (clean harbors quebec inc)</b>									<b>192 036,15 \$</b>	<b>220 793,56 \$</b>
<b>Revolution environmental solutions LP</b>										
	0	0	1	collectes	180	CH	1	333,33 \$	59 999,40 \$	68 984,31 \$
			2	huile	2477	KG	1	- \$	- \$	- \$
			3	peinture	65352	KG	1	0,50 \$	32 676,00 \$	37 569,23 \$
			4	acides	1200	KG	1	1,75 \$	2 100,00 \$	2 414,48 \$
			5	aérosols	4494	KG	1	1,00 \$	4 494,00 \$	5 166,98 \$
			6	bases	5540	KG	1	1,75 \$	9 695,00 \$	11 146,83 \$
			7	extincteurs	1443	KG	1	10,00 \$	14 430,00 \$	16 590,89 \$
			8	liquides et solides organiques	82652	KG	1	1,40 \$	115 712,80 \$	133 040,79 \$
			9	mercure	3	KG	1	55,00 \$	165,00 \$	189,71 \$
			10	oxydants	801	KG	1	2,33 \$	1 866,33 \$	2 145,81 \$
			11	pesticides	2966	KG	1	2,33 \$	6 910,78 \$	7 945,67 \$
			12	propane autres formats	3649	KG	1	1,54 \$	5 619,46 \$	6 460,97 \$
			13	réactifs	1	KG	1	62,00 \$	62,00 \$	71,28 \$
			14	solvants	516	KG	1	1,40 \$	722,40 \$	830,58 \$
			15	batteries acide/plomb	443	KG	1	- \$	- \$	- \$
			16	propane BBQ	8470	KG	1	- \$	- \$	- \$
			17	BPC	1	KG	1	50,00 \$	50,00 \$	57,49 \$
<b>Total (Revolution environmental solutions LP)</b>									<b>254 503,17 \$</b>	<b>292 615,02 \$</b>
<b>veolia es canada services industriels inc</b>										
	0	0	1	collectes	180	CH	1	1 326,98 \$	238 856,40 \$	274 625,15 \$
			2	huile	2477	KG	1	0,71 \$	1 758,67 \$	2 022,03 \$
			3	peinture	65352	KG	1	0,90 \$	58 816,80 \$	67 624,62 \$
			4	acides	1200	KG	1	1,63 \$	1 956,00 \$	2 248,91 \$
			5	aérosols	4494	KG	1	- \$	- \$	- \$

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1M2



## Tableau d'analyse des prix

veolia es canada services	0	0	6	bases	5540	KG	1	1,02 \$	5 650,80 \$	6 497,01 \$
			7	extincteurs	1443	KG	1	2,44 \$	3 520,92 \$	4 048,18 \$
			8	liquides et solides organiques	82652	KG	1	0,95 \$	78 519,40 \$	90 277,68 \$
			9	mercure	3	KG	1	57,00 \$	171,00 \$	196,61 \$
			10	oxydants	801	KG	1	2,15 \$	1 722,15 \$	1 980,04 \$
			11	pesticides	2966	KG	1	3,20 \$	9 491,20 \$	10 912,51 \$
			12	propane autres formats	3649	KG	1	1,91 \$	6 969,59 \$	8 013,29 \$
			13	réactifs	1	KG	1	86,00 \$	86,00 \$	98,88 \$
			14	solvants	516	KG	1	0,88 \$	454,08 \$	522,08 \$
			15	batteries acide/plomb	443	KG	1	- \$	- \$	- \$
			16	propane BBQ	8470	KG	1	- \$	- \$	- \$
			17	BPC	1	KG	1	975,00 \$	975,00 \$	1 121,01 \$
<b>Total (veolia es canada services industriels inc)</b>									<b>408 948,01 \$</b>	<b>470 187,97 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-16738

**Numéro de référence** : 1134659

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Collecte et traitement des résidus domestiques dangereux dans les cours de voirie municipale

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> clean harbors ville ste-catherine 6785 route 132 Sainte-Catherine, QC, J5B 1b6 NEQ : 1145021615	<a href="#">Monsieur Jean Langevin</a> Téléphone : 450 632-6640 Télécopieur : 432 632-1055	<b>Commande : (1390613)</b> 2018-02-08 15 h 39 <b>Transmission :</b> 2018-02-08 15 h 39	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Cri Environnement Inc.. 75, Rue Du Progrès Coteau-du-Lac, QC, J0P 1B0 NEQ : 1144100543	<a href="#">Monsieur Jean Bouchard</a> Téléphone : 450 763-5541 Télécopieur : 450 763-0282	<b>Commande : (1390108)</b> 2018-02-08 9 h 04 <b>Transmission :</b> 2018-02-08 9 h 04	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure Environnement) 340 Avenue du Maréchal Lévis, QC, G6C1T8 NEQ : 3370672498	<a href="#">Madame Marie-Ève Allaire</a> Téléphone : 450 698-7538 Télécopieur :	<b>Commande : (1391059)</b> 2018-02-09 10 h 37 <b>Transmission :</b> 2018-02-09 10 h 37	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Triumvirate Environmental (Canada) inc 1223 Montée de la Pomme d'Or Contrecoeur, QC, J0L 1C0 <a href="http://www.triumvirate.com">http://www.triumvirate.com</a> NEQ : 1172499015	<a href="#">Madame Chantale Menard</a> Téléphone : 1800 567-8027 Télécopieur :	<b>Commande : (1389750)</b> 2018-02-07 13 h 44 <b>Transmission :</b> 2018-02-07 13 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 <a href="http://www.veolianothamerica.com">http://www.veolianothamerica.com</a> NEQ : 1166357260	<a href="#">Madame Sara Faucher-Virumbrales</a> Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133	<b>Commande : (1390467)</b> 2018-02-08 13 h 39 <b>Transmission :</b> 2018-02-08 13 h 39	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1180793001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte\_transport et traitement des matières résiduelles

**Objet :**

Abroger la résolution CE18 0035 / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 33 mois pour un montant total de 203 008,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16738. 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1180793001 Info comptable.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luu Lan LE  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél : 514 280-0066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-27

Marie-Claude JOLY  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-6052**  
**Division : Service des finances, Point de service Eau/Env.**



**Dossier # : 1186135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal (CG15 0018). Appel d'offres public 14-13502 (groupe II). Le montant estimé pour la période de prolongation est de 67 640,88 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ (taxes incluses) à 910 349,09 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de prolonger pour une période de douze (12) mois le contrat conclu avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13502 (groupe II) (CG15 0018);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-19 11:30

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal (CG15 0018). Appel d'offres public 14-13502 (groupe II). Le montant estimé pour la période de prolongation est de 67 640,88 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ (taxes incluses) à 910 349,09 \$ (taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public constitué de deux (2) groupes d'articles, ayant pour objet l'acquisition de services de location, entretien et réparation de vêtements pour les employés de métier (groupe I) et de vêtements de protection (EPI II) contre les arcs et les chocs électriques pour les électriciens (groupe II). Le contrat, octroyé par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes, est effectif pour une période de trente-six (36) mois à partir de la mise en service complète et conforme. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois, pour le groupe II, à partir du 11 juin 2018, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 14-13502.

Le montant total octroyé pour le groupe II est de 842 708,20 \$, taxes incluses. En date du 22 mars 2018, la consommation sur cette entente-cadre est de 666 109,09 \$, taxes incluses, représentant environ 79 % de la valeur totale du groupe II. La validité initiale de l'entente-cadre de trente-six (36) mois couvre la période se terminant le 10 juin 2018.

L'adjudicataire du contrat pour le groupe II, l'entreprise Québec Linge Co., a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0018 du 29 janvier 2015 - Conclure avec Québec Linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre

(24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (EPI II) - Appel d'offres public 14-13502. Le montant estimé pour le groupe I est de 277 444,56 \$, taxes incluses et pour le groupe II est de 842 708,20 \$, taxes incluses.

CG12 0466 du 20 décembre 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada Ltée (CG09 0154) pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI II) contre les arcs électriques, pour une période additionnelle de douze (12) - Appel d'offres public 09-10912. Le montant estimé de la prolongation est de 242 017,78 \$, taxes incluses.

CM11 0635 du 23 août 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Québec Linge Co. pour un service de location de vêtements, incluant l'entretien, la réparation et la fourniture de casiers pour les employés de métier des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) - Appel d'offres public 11-11555. Le montant estimé est de 409 548,44 \$, taxes incluses.

CG09 0154 du 28 mai 2009 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme UNIFIRST Canada Ltée, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI II) contre les arcs électriques - Appel d'offres public 09-10912. Le montant estimé est de 712 792,08 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel porte sur le service de location et d'entretien d'équipements (chemises, chandails et pantalons) de protection individuelle de niveau 2, contre les arcs et les chocs électriques (EPI II), destinés aux employés de la Ville de Montréal à qui sont confiées des tâches d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes électriques. En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Ville de Montréal a l'obligation de doter ses électriciens d'un équipement de protection individuel contre les arcs électriques. À cet effet, quelque 200 électriciens bénéficient de 9 ensembles d'uniformes, chacun composé d'une chemise à manches longues ou un chandail et d'un pantalon avec ou sans poches cargos.

Précisons que l'entente-cadre actuelle prévoit en complément au programme de location et d'entretien pour les vêtements un système de casiers et de chutes à linge qui sont installés dans chaque unité administrative afin de permettre le roulement des vêtements propres ainsi que des vêtements à ramasser. Les vêtements endommagés ou perdus seront remboursés à la fin du contrat à l'adjudicataire, selon une charte de dépréciation.

Les conditions actuelles du marché traduisent une augmentation des prix des vêtements mais, étant donné que d'autres éléments spécifiques influencent le coût global unitaire, il est difficile de chiffrer l'économie que le recours à cette prolongation de contrat pourrait procurer.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre ce qui permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, la prolongation de l'entente-cadre permettra au Service de l'Approvisionnement de finaliser la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché.

## **JUSTIFICATION**

À ce jour, le Service de l'approvisionnement se déclare satisfait du service fourni par Québec Linge Co., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du

délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 244 240,00 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois. Le montant restant disponible sur l'entente-cadre en cours est de 176 599,12 \$ donc, le montant supplémentaire demandé pour cette prolongation est de :

**244 240,00 \$ - 176 599,12 \$ = 67 640,88 \$ (taxes incluses)**

L'estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente-six (36) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés qui demeurent fermes pour la période de prolongation de douze (12) mois.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le souci de contribuer au développement durable, la Ville de Montréal encourage toute action écoresponsable de la part de ses partenaires. La location de vêtements de protection en comparaison avec l'achat économise l'énergie et diminue la consommation de ressources naturelles. Ces vêtements sont conçus pour durer plus longtemps que les vêtements achetés en magasin, et le programme d'entretien fait augmenter leur durée de vie. Il résulte donc une diminution dans l'utilisation des produits textiles bruts et une diminution des déchets envoyés aux incinérateurs. Québec Linge Co. gère un programme de recyclage de cintres, utilise une pellicule de plastique recyclable pour l'emballage et possède une flotte de camions qui fonctionnent avec le carburant biodiesel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non-respect des conventions collectives et des exigences en santé et sécurité au travail en vigueur.

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle. De plus, comme il s'agit d'un service complet, comprenant la fourniture des vêtements, leur entretien, les installations de casiers, et autres, il est difficile de répondre au besoin de façon temporaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-6717  
**Télécop. :** 514 872-9693

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-12

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027  
**Télécop. :** 514 872-2519

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433  
**Approuvé le :** 2018-04-13

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

**PAR COURRIEL**

Le 21 février 2018

Monsieur Christian Desrochers

Quebec Linge Co.  
4375 de Rouen  
Montréal (QC) H1V 1H2

**Objet : Prolongation de contrat  
Appel d'offres n° 14-13502**

**TITRE : Location, entretien et réparation de vêtements d'employés de métier et de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2)**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Groupe 2 *Vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques, niveau 2*, dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

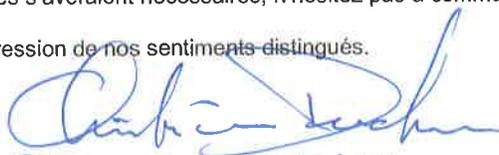
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de douze (12) mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 18 juin 2014 dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante [d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca](mailto:d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca) au plus tard le 23 février 2018, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

  
DESROCHERS CHRISTIAN  
Nom en majuscules et signature

22-02-18  
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 28 090 \$.

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

  
Roxana Racasan Oancea  
Agente d'approvisionnement II  
Courriel : [d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca](mailto:d.racasanooancea@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-6717

CE : 20.005  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.006  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1187918001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'une année pour des services professionnels avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soumissionnaires, dont un seul conforme) (Montant estimé : 745 000 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels tels que du coaching de groupe, du développement d'équipe et des plans de transfert de connaissances et d'expertise.
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme (SPB Psychologie organisationnelle inc.), le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-16679) et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-06 08:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187918001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'une année pour des services professionnels avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soumissionnaires, dont un seul conforme) (Montant estimé : 745 000 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des ressources humaines (SRH) souhaite contribuer à l'évolution des pratiques et désire apporter un soutien à ses gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines, en identifiant une firme experte en interventions en milieu de travail. La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer des services à haute valeur ajoutée, sans oublier une meilleure facilité d'approvisionnement en réduisant les délais et les coûts rattachés à des ententes à la pièce. Ainsi, les diverses unités d'affaires de la Ville (services centraux et arrondissements) pourront directement leur confier des demandes d'intervention sans devoir lancer un processus d'appel d'offres. Elles seront responsables de conclure une entente de services et de défrayer les coûts engendrés par celle-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Les besoins d'intervention à la Ville sont variés, mais plus concrètement le fournisseur pourrait être invité à offrir les trois (3) types de services suivants : coaching de groupe, développement d'équipe et plan de transfert de connaissances et d'expertise. Voici une description sommaire de chacun de ces services :

1. Animation de séances de coaching de groupe

Les séances de coaching de groupe de dix (10) participants maximum et tenues sur les lieux du travail ont pour but de développer des compétences communes. La méthodologie privilégiée doit notamment inclure :

- du co-développement et des discussions ouvertes;
- un volet pratique pour favoriser l'expérimentation des pratiques de gestion et le transfert des apprentissages;
- des rencontres avec le ou les gestionnaires des personnes coachées, avant, pendant et après la démarche de coaching.

## 2. Animation d'activités de développement d'équipe

Le développement d'équipe a pour objectif de propulser le potentiel de l'équipe en approfondissant sa dynamique et ses stratégies de fonctionnement. Les interventions devront contribuer à développer un esprit d'équipe, des relations interpersonnelles constructives et assurer la cohérence dans l'action afin que l'énergie soit déployée vers l'atteinte des objectifs. Un diagnostic de la situation est attendu ainsi qu'une proposition de stratégies d'interventions alignées sur les objectifs du demandeur.

## 3. Élaboration de plan de transfert de connaissances et d'expertise

Afin de préserver la mémoire organisationnelle, ce plan vise à transférer les connaissances critiques pour l'organisation et à faciliter l'intégration du nouvel employé. Il est attendu que ce plan inclut :

- l'identification des connaissances critiques;
- la priorisation des connaissances à transmettre;
- la détermination des moyens de transfert les plus efficaces selon le contexte;
- la documentation par l'entremise d'aides à la tâche, des manuels de références, etc.;
- un échéancier incluant le suivi à réaliser, par les ressources internes de la Ville, pour s'assurer de l'efficacité de l'intervention.

## JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers des charges :

- 3 ont soumissionné
- 2 ont été jugés non conformes par le comité de sélection
- 1 a obtenu la note de passage accordée par le comité de sélection, il est présenté dans le tableau suivant :

<b>Soumission conforme</b>	<b>Pointage intermédiaire</b>	<b>Prix (incluant les taxes) pour un scénario fictif*</b>	<b>Pointage final</b>
SPB Psychologie organisationnelle inc.	78 %	50 474,03 \$	23,84

<b>Montant estimé (incluant les taxes) par le SRH avant de lancer l'appel d'offres (pour le scénario fictif)</b>	42 540,75 \$		
--	--------------	--	--

<b>Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH</b>	7933,28 \$		
<b>Écart exprimé en pourcentage**</b>	19 %***		

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

\* Aux fins du présent appel d'offres et d'évaluation des soumissionnaires, un scénario fictif de projet pour les trois types de services attendus a été présenté dans le devis technique de l'appel d'offres (voir pièces jointes). Les soumissionnaires devaient indiquer le prix total du projet fictif selon leur tarification horaire.

\*\* Cet écart s'explique par le fait que le SRH procède pour la première fois à un appel d'offres incluant les trois types de services attendus (coaching de groupe, développement d'équipe et plan de transfert de connaissances et d'expertise). D'une part, la tarification a été estimée à partir des honoraires actuellement déboursés pour des services de coaching individuel. La complexité du coaching individuel n'étant pas comparable avec les services attendus dans le présent appel d'offres, il s'avère probable que les tarifs exigés soient supérieurs. D'autre part, la tarification horaire a été estimée selon des honoraires de professionnels juniors. Alors que le présent appel d'offres exige des experts avec une expérience de 5 ou 10 ans selon le service offert. Voici le détail de l'expérience minimale demandée chez les experts :

- Un diplôme de niveau baccalauréat;
- Être des employés réguliers de l'adjudicataire (plutôt que des pigistes);
- Détenir un minimum de dix ans (10) d'expérience dans des mandats d'envergure et de complexité similaires pour les mandats de coaching de groupe et de développement d'équipe et de 5 ans pour les mandats de transfert de connaissances et d'expertise.

\*\*\* Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumissions, a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Initialement, l'écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH était de +26 %. Dans cette perspective le Service de l'approvisionnement a entrepris des démarches avec la firme SPB Psychologie organisationnelle pour négocier les tarifs. Ainsi, l'écart est passé de 26% à 19% (le prix du scénario fictif ayant été revu de 53 693,33 \$ à 50 474,03 \$).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le SRH a interrogé les unités sur leurs besoins prévisionnels en interventions en milieu de travail. À l'issue de cette démarche, le SRH estime que la Ville investira un maximum de 745 000 \$ taxes incluses, et ce, pour toute la durée de l'entente (deux ans, soit de mai 2018 à mai 2020 avec une option de renouvellement d'une année ).

Il est important de noter que la Ville ne garantit aucun volume de travail au fournisseur retenu.

Voici les tarifs horaires proposés par le fournisseur retenu selon le type de service :

Coaching de groupe	325 \$
Développement d'équipe	325 \$
Plan de transfert de connaissances et d'expertise	250 \$

La Ville de Montréal débourse uniquement pour les services professionnels qui seront effectivement réalisés par le fournisseur SPB Psychologie organisationnelle inc. à partir d'un taux horaire qui inclut toutes les autres dépenses. Il n'y a pas d'autres frais à prévoir que ceux encourus sur une base horaire.

Enfin, la totalité des coûts sera répartie en fonction du principe de l'utilisateur-payeur à toutes les unités administratives.

Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'entente-cadre. Ces dépenses représenteront un coût total maximal de 745 000 \$ taxes incluses pour la période comprise entre mai 2018 et mai 2020. Les unités administratives pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette entente-cadre permettra aux employés d'éviter des déplacements vers des firmes externes afin de bénéficier de tels services puisque les activités se tiendront dans les locaux de la Ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, toutes les unités administratives qui désirent des services professionnels d'interventions en milieu de travail devraient elles-mêmes identifier des fournisseurs ou procéder à des appels d'offres. Par ailleurs, les coûts seraient plus élevés et plusieurs procédures administratives seraient requises pour octroyer des contrats.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Chacun des projets initiés par les unités administratives, selon l'évolution des besoins, aura son propre échéancier et plan de réalisation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Diane LAROUCHE, Service des finances

Lecture :

Diane LAROUCHE, 27 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée ARTEAU  
conseiller principal (specialite)

**Tél :** 514 687-8064  
**Télécop. :** 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-22

Magalie JACOB  
c/d gestion competences et formation

**Tél :** 514-872-2984  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-0609  
**Approuvé le :** 2018-03-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2018-03-22

Le 13 juin 2017

SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.  
A/S MONSIEUR MARTIN CLOUTIER  
555, ROLAND-THERRIEN, BUREAU 300  
LONGUEUIL (QC) J4H 4E7

N° de décision : 2017-CPSM-1035420

N° de client : 3000908885

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- SOCIÉTÉ PIERRE BOUCHER
- SPB DIMENSIONS
- SPB D-TECK
- SPB ORGANIZATIONAL PSYCHOLOGY INC.
- SPB QUALITÉ TOTALE
- SPB RECHERCHE DE CADRES ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418-525-0337  
Télécopieur : 418-525-9512  
Numéro sans frais : 1-877-525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 245, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514-395-0337  
Télécopieur : 514-873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**18-16679**

**Service des ressources humaines  
de la Ville de Montréal**

**Devis technique des exigences pour l'acquisition de services professionnels des interventions en milieu de travail de trois types: coaching de groupe, développement d'équipe et plan de transfert de connaissances et d'expertise.**

**Montréal** 

## TABLE DES MATIÈRES

Généralités.....	3
<b>1. Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectif du présent appel d'offres .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Description du contrat.....</b>	<b>3</b>
3.1 Nature des services attendus .....	3
3.2 Détails des services attendus.....	4
3.3 Gestion de compte .....	4
3.4 Profil de compétences de la Ville de Montréal .....	5
3.5 Éléments contractuels .....	5
3.5.1 Proportion estimée des besoins .....	5
3.5.2 Rémunération de la firme .....	5
3.5.3 Paiement des services professionnels.....	6
3.5.4 Facturation .....	6
<b>4. Confidentialité.....</b>	<b>6</b>
ANNEXE 1 – Profil de compétences génériques de gestion.....	7
ANNEXE 2 – Formulaire « curriculum vitae » .....	10

### 1. Contexte

---

Avec ses 28 000 employés, la Ville de Montréal est l'un des plus importants employeurs de la région métropolitaine. Dans le cadre de ses opérations courantes, la Ville utilise régulièrement des services de firmes pour des interventions diverses en milieu de travail. Ainsi, le Service des ressources humaines (SRH) souhaite contribuer à l'évolution des pratiques en identifiant une firme experte dans des interventions de trois (3) types : coaching de groupe, développement d'équipe et plan de transfert de connaissances et d'expertise. La conclusion de cette entente cadre permettra d'assurer des services à haute valeur ajoutée sans oublier une meilleure facilité d'approvisionnement en réduisant les délais et les coûts rattachés à des ententes à la pièce.

### 2. Objectif du présent appel d'offres

---

Par cet appel d'offres, la Ville souhaite identifier un fournisseur qualifié et octroyer un contrat sous forme « d'entente cadre ». Ainsi, les diverses unités d'affaires de la Ville (services centraux et arrondissements) pourront directement leur confier des demandes d'intervention sans devoir lancer un processus d'appel d'offres. Elles seront responsables de conclure une entente de services et de défrayer les coûts engendrés par celle-ci.

### 3. Description du contrat

---

Cette partie vise à décrire les attentes et les besoins généraux.

#### 3.1 Nature des services attendus

La Ville désire apporter un soutien à ses gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines. Les besoins d'intervention à la Ville sont variés mais plus concrètement le fournisseur pourrait être invité à offrir les trois (3) types de services décrits dans les sections qui suivent.

Ces services sont décrits de manière assez succincte et le SRH souhaite mettre à profit l'expertise des fournisseurs spécialisés. Ainsi, elle est ouverte à entendre leurs propositions à l'égard des trois (3) champs de pratique.

##### 3.1.1 Animation de séances de coaching de groupe

Les séances de coaching de groupe de dix (10) participants maximum et tenues sur les lieux du travail ont pour but de développer des compétences communes. La méthodologie privilégiée doit notamment inclure :

- du co-développement et des discussions ouvertes;
- un volet pratique pour favoriser l'expérimentation des pratiques de gestion et le transfert des apprentissages;
- des rencontres avec le ou les gestionnaires des personnes coachées, avant, pendant et après la démarche de coaching.

### 3.1.2 Animation d'activités de développement d'équipe

Le développement d'équipe a pour objectif de propulser le potentiel de l'équipe en approfondissant sa dynamique et ses stratégies de fonctionnement. Les interventions devront contribuer à développer un esprit d'équipe, des relations interpersonnelles constructives et assurer la cohérence dans l'action afin que l'énergie soit déployée vers l'atteinte des objectifs. Un diagnostic de la situation est attendu ainsi qu'une proposition de stratégies d'interventions alignées sur les objectifs du demandeur.

### 3.1.3 Élaboration de plan de transfert de connaissances et d'expertise

Afin de préserver la mémoire organisationnelle, ce plan vise à transférer les connaissances critiques pour l'organisation et à faciliter l'intégration du nouvel employé. Il est attendu que ce plan inclut :

- l'identification des connaissances critiques;
- la priorisation des connaissances à transmettre;
- la détermination des moyens de transfert les plus efficaces selon le contexte;
- la documentation par l'entremise d'aides à la tâche, des manuels de références, etc.;
- un échéancier incluant le suivi à réaliser, par les ressources internes de la Ville, pour s'assurer de l'efficacité de l'intervention.

## 3.2 Détails des services attendus

Pour chacun des trois (3) types de services attendus par la Ville, le fournisseur devra produire, dans un premier temps, une offre de services détaillée incluant, entre autres, les éléments suivants :

- Compréhension de la demande et de son contexte
- Objectifs visés par l'intervention
- Démarche d'intervention détaillée
- Échéancier
- Nombre d'heures investies à chaque étape, tarif horaire et coût total
- Partage des rôles et responsabilités de la Ville et du fournisseur
- Intervenants impliqués au projet

Quelque soit le service sollicité, le rapport entre l'efficacité et le coût des solutions proposées doit être au cœur des préoccupations des fournisseurs.

## 3.3 Gestion de compte

La Ville s'attend à ce que le fournisseur désigne et rende disponible un gestionnaire de compte unique qui veillera, entre autres, à assigner les bonnes ressources en fonction de l'intervention requise, à exercer les suivis et le contrôle de la démarche, à identifier et gérer les risques, tout en veillant à la qualité irréprochable du service à la clientèle.

### 3.4 Profil de compétences de la Ville de Montréal

Lorsque le contexte le requiert, le fournisseur utilise le profil de compétences des cadres de la Ville de Montréal. Ce profil contient neuf compétences réparties en trois niveaux (voir le profil à l'Annexe 1). Chaque compétence du profil comprend une définition. Les cinq compétences du niveau 1 se déclinent chacune en deux dimensions, de manière à mieux refléter les besoins organisationnels. Les compétences et leurs dimensions comprennent entre trois et quatre indices de comportements.

### 3.5 Éléments contractuels

#### 3.5.1 Proportion estimée des besoins

Voici la proportion estimée des besoins exprimés par type de services :

Coaching de groupe : 58 %

Développement d'équipe : 13 %

Plan de transfert de connaissances et d'expertise : 29%

Les mandats sont confiés pour chaque besoin spécifique et pourraient inclure plus d'un type de service.

#### 3.5.2 Rémunération de la firme

La Ville de Montréal souhaite obtenir la tarification horaire du fournisseur pour rendre les services professionnels, selon les livrables attendus. Toutefois, la formule de prix applicable est de type forfaitaire. Ainsi, l'offre de service devra présenter un montant global à prévoir pour chaque service rendu.

<b>Nature des services attendus</b> (voir section 3.1 du devis technique)	<b>Exemple de nombre d'heures requis</b>	<b>Tarification horaire</b>	<b>Tarification totale</b>
Coaching de groupe	<b>60 h</b>		
Développement d'équipe	<b>32 h</b>		
Transfert de connaissances et d'expertise	<b>56 h</b>		
			<b>Total :</b>

\* : La tarification doit inclure tous les frais encourus (déplacement, stationnement...).

### **3.5.3 Paiement des services professionnels**

Le paiement sera toujours basé sur des factures détaillées du fournisseur définissant le livrable selon la proposition du fournisseur et sur autorisation par le gestionnaire de la Ville. En tout temps, le fournisseur doit fournir la preuve de la prestation de services pour justifier sa demande de paiement.

### **3.5.4 Facturation**

Le fournisseur doit soumettre mensuellement à la Ville une facture détaillée décrivant les livrables rendus et précisant le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ si applicable.

La Ville acquittera la ou les facture(s) visée(s) dans les 30 jours de son (leur) approbation, pourvu qu'elle(s) comporte(nt) toutes les informations requises par le Service des finances de la Ville; aucun paiement ne constitue cependant une reconnaissance que les services rendus soient satisfaisants ou conformes.

## **4. Confidentialité**

---

Le contenu du présent document et de tous les autres documents obtenus de la Ville de Montréal est à titre confidentiel, et tout fournisseur qui détient le présent document s'engage à n'utiliser l'information que pour la préparation de sa soumission.

## ANNEXE 1 – Profil de compétences génériques de gestion

## Niveau 3

### Cadre de direction

## Niveau 2

### Gestionnaire

## Niveau 1

### Contremaîtres Et premier niveau de gestion

**Connaissance du domaine d'expertise**

**Potentiel de développement**

Habilité cognitive  
Capacité d'adaptation  
Gestion du stress et des émotions  
Capacité d'introspection  
Engagement au travail

#### Compétences en gestion stratégique

Définir et déployer les orientations organisationnelles

**Vision stratégique** : dégager une vision et transmettre des orientations afin d'établir des priorités à moyen et long terme.

**Sens politique** : développer des alliances et exercer une influence stratégique pour contribuer à la performance de l'organisation.

#### Compétences en gestion de la complexité

Assurer la liaison entre les orientations et les enjeux opérationnels

**Pensée systémique** : agir en considérant la dynamique entre les différents secteurs de l'organisation et les tendances de son domaine d'activités.

**Gestion du changement et de l'amélioration continue** : initier et favoriser la mise en place de changements permettant d'améliorer la performance de l'équipe.

#### Compétences fondamentales en gestion

Coordonner le travail quotidien des équipes

**Communication interpersonnelle** : développer des relations interpersonnelles positives et favoriser la collaboration.

**Capacité d'influencer avec courage** : faire valoir son point de vue et défendre des décisions difficiles pour atteindre les résultats attendus.

**Mobilisation d'équipes diversifiées** : rallier vers les objectifs, reconnaître la performance et contribuer au développement des membres de l'équipe.

**Gestion efficiente des opérations** : organiser, déléguer et encadrer le travail effectué par l'équipe afin d'atteindre les objectifs.

**Orientation client** : orienter les actions afin de fournir des services de qualité, répondre aux besoins de la clientèle et projeter une image positive de l'organisation.

Vision stratégique	Sens politique
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Anticipe les enjeux à plus long terme</li> <li>■ Définit une vision et des orientations</li> <li>■ Élabore et met en œuvre des stratégies arrimées sur les orientations organisationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Considère les enjeux politiques et les réseaux formels et informels d'influence</li> <li>■ Choisit stratégiquement ses alliés pour favoriser l'atteinte des objectifs organisationnels</li> <li>■ Agit en considérant les enjeux politiques</li> </ul>

Pensée systémique	Gestion du changement et de l'amélioration continue
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Décode les dynamiques de pouvoir susceptibles d'avoir des répercussions sur son secteur</li> <li>■ Considère l'impact de ses actions sur les autres équipes</li> <li>■ Tient compte des interactions entre les enjeux de son secteur et ceux des autres secteurs</li> <li>■ Décèle les tendances de son domaine d'activités et les importe dans l'organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Initie des changements permettant d'optimiser les processus et les façons de faire</li> <li>■ Planifie l'implantation des projets d'optimisation et des changements</li> <li>■ Met en place des indicateurs de mesure et des outils de performance</li> </ul>

Orientation client		Gestion efficace des opérations	
Bâtir et bonifier l'offre de services	Fournir des services de qualité	Être axé sur les résultats	Déléguer et encadrer
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évalue la qualité des services offerts et oriente ses actions en conséquence</li> <li>■ Développe des services à valeur ajoutée en fonction des besoins et des attentes de la clientèle</li> <li>■ Établit des cibles à atteindre en matière de satisfaction de la clientèle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Met en place les conditions nécessaires pour assurer une expérience client positive</li> <li>■ Assure une gestion proactive des besoins des clients par l'équipe</li> <li>■ Favorise une culture orientée client au sein de l'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prend des décisions opérationnelles en fonction des priorités organisationnelles et du contexte</li> <li>■ Fait progresser les projets malgré l'incertitude et les risques</li> <li>■ Planifie les projets et les activités en fonction des échéanciers, des ressources disponibles et des budgets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Répartit les mandats en fonction du contexte et des personnes</li> <li>■ Donne des alignements clairs et précise la contribution attendue de chacun</li> <li>■ Exerce un suivi formel et régulier</li> </ul>

Mobilisation d'équipes diversifiées		Communication interpersonnelle		Capacité d'influencer avec courage	
Susciter l'adhésion et l'engagement	Favoriser le développement des compétences	Être habile sur le plan interpersonnel	Favoriser la collaboration	Persuader et convaincre	Faire preuve de courage managérial
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Transmet une vision stimulante des projets, des orientations et des changements</li> <li>■ Implique l'équipe et la rend imputable</li> <li>■ Gère les préoccupations liées au changement</li> <li>■ Reconnaît les contributions et valorise la diversité des talents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Donne une rétroaction constructive</li> <li>■ Outils et conseille les membres de son équipe</li> <li>■ Déploie des moyens de développement en fonction des priorités d'amélioration de chacun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Écoute attentivement ses interlocuteurs</li> <li>■ Ajuste son message en fonction de ses interlocuteurs</li> <li>■ Fait preuve de doigté et de diplomatie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cible et implique des collaborateurs en fonction des résultats recherchés</li> <li>■ Cherche à comprendre les objectifs et les besoins de ses collaborateurs</li> <li>■ Met en place des moyens pour favoriser la collaboration et la circulation de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Démonstre de l'assurance et de la conviction</li> <li>■ Exprime clairement ses idées</li> <li>■ Utilise des arguments pertinents en fonction des intérêts de ses interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fait valoir ses idées malgré la controverse ou l'adversité</li> <li>■ Assume et défend des orientations et des décisions impopulaires</li> <li>■ Intervient rapidement face à un conflit ou un problème de performance</li> </ul>

**Potentiel de développement**

## ANNEXE 2 – Formulaire « curriculum vitae »

ANNEXE 2 – Formulaire « Curriculum vitae »

NOM		PRÉNOM	
<b>FORMATION</b>			
NIVEAU	INSTITUTION	DIPLÔME OBTENU	DATE
UNIVERSITAIRE			
UNIVERSITAIRE			
AUTRE			
<b>STATUT PROFESSIONNEL</b>			
MEMBRE DE QUEL(LE) ORDRE PROFESSIONNEL ou ASSOCIATION :			DEPUIS
<b>EXPÉRIENCE PERTINENTE</b>			
TITRE DE L'EMPLOI ACTUEL: À L'EMPLOI DE VOTRE ORGANISATION DEPUIS :			
LE OU LES SERVICES AUXQUELS CET EMPLOYÉ SERAIT ASSOCIÉ			
NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS DES MANDATS D'ENVERGURE ET DE COMPLEXITÉ SIMILAIRES			
EXPERTISE DANS LES TYPES D'INTERVENTIONS CONCERNÉES :			
TYPE D'INTERVENTION	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DE REALISATION	RÔLE
<b>EMPLOYEURS PRÉCÉDENTS</b>			
NOM :		DATE	
DESCRIPTION DE LA FONCTION :			
NOM :		DATE	
DESCRIPTION DE LA FONCTION :			

**SIGNATURES :**

Employeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Employé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

**ET :** **SPB Psychologie organisationnelle inc.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 555, boul. Roland-Therrien, bureau 300, Longueuil (Québec), J4H 4E7, agissant et représentée par Kimberlea Baron, associée, psychologue organisationnelle, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare,

### **CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"**

No d'inscription T.P.S. : 107990079

No d'inscription T.V.Q. : 1001715328

No d'inscription S.Q.D.M. :

No d'inscription fichier des fournisseurs de la Ville : 125326

### **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** »: les termes de référence pour services professionnels, en date du février 2018 relatifs aux interventions en milieu de travail

(coaching de groupe, développement d'équipe et plans de transfert de connaissances et d'expertise.

« **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 13 février 2018

« **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention.

« **Unité administrative** » : Le Service des ressources humaines

## **ARTICLE 2** **INTERPRÉTATION**

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour offrir des services professionnels liés à :

- du coaching de groupe;
- du développement d'équipe;
- des plans de transfert de connaissances et d'expertise.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention a une durée effective de 2 ans à compter de sa signature par les deux parties ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur.

## **ARTICLE 5**

### **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit:

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit:

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même

que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de sept cent quarante-cinq mille dollars (745 000\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

Ces honoraires se détaillent comme suit :

Services	Tarif horaire fixe
Services de coaching de groupe et développement d'équipe	325 \$
Services de plan de transfert de connaissance et d'expertise	250 \$

- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

#### **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

#### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux.
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **13.4 Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

### 13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

### 13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire. Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

### 13.8 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ ,

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par: \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ ,

SPB Psychologie organisationnelle inc.

Par: \_\_\_\_\_  
Kimberlea Baron, associée, psychologue  
organisationnelle

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.

**Dossier # : 1187918001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'une année pour des services professionnels avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soumissionnaires, dont un seul conforme) (Montant estimé : 745 000 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention 18-16679.pdf18-16679 PV.pdf18-16679 TABLEAU après comité.pdf



Liste des commandes.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Patricia TEULLET-FEBRES  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-1032**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-05

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles  
**Tél : 514 872-1027**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

André Fillion & Associés inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Groupe Edgenda inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SPB Psychologie organisationnelle	\$ 50 474,03	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Aux fins du présent appel d'offres, les quantités inscrites au bordereau de prix ont été utilisées aux fins d'un scénario permettant de comparer les tarifications des différents soumissionnaires et de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion d'une entente. L'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » a permis au service de l'approvisionnement d'entreprendre des démarches avec la firme SPB Psychologie organisationnelle (seul soumissionnaire conforme avec un écart de prix de + 26%) pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans leur soumission. Ainsi, l'écart est passé de 26% à 19% (le prix du scénario ayant été revu de 53 693,33 \$ à 50 474,03 \$).

Préparé par :  Le  -  -

18-16679 - Acquisition de services professionnels des interventions en milieu de travail de trois types: coaching de groupe, développement d'équipe et plan de transfert de connaissances et d'expertise

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>
Andrée Filion & Associés inc.	3,00	6,67	14,67	12,33	10,67	19,00	66,3			Non conforme	<b>Heure</b>
Groupe Edgenda Inc	3,00	7,33	15,00	14,67	9,00	16,33	65,3			Non conforme	<b>Lieu</b>
SPB Psychologie Organisationnelle inc.	3,33	8,67	17,00	15,67	14,00	19,33	78,0	53 693,33 \$	23,84	<b>1</b>	
0							-		-		
0							-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Elisa Rodriguez</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-16679

**Numéro de référence** : 1129805

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Services professionnels pour des intervention en milieu de travail (coaching de groupe, planification stratégique, consolidation d'équipe, plan de transfert de connaissances et d'expertise)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
André Filion & Associés Psychologie industrielle 491 Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 <a href="https://www.filion.ca/">https://www.filion.ca/</a>	<a href="#">Madame Huguette Trépanier</a> Téléphone : 819 374-7373 Télécopieur : 819 374-0113	<b>Commande : (1383305)</b> 2018-01-25 16 h 22 <b>Transmission :</b> 2018-01-25 16 h 22	2872632 - 18-16679 addenda 1/ Report de date 2018-01-30 13 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 <a href="http://www.cim-conseil.qc.ca">http://www.cim-conseil.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Andrée Champagne</a> Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	<b>Commande : (1381893)</b> 2018-01-23 13 h 35 <b>Transmission :</b> 2018-01-23 13 h 35	2872632 - 18-16679 addenda 1/ Report de date 2018-01-30 13 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 <a href="http://www.edgenda.com">http://www.edgenda.com</a>	<a href="#">Madame Flora Gaffuri</a> Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	<b>Commande : (1381481)</b> 2018-01-22 16 h 17 <b>Transmission :</b> 2018-01-22 16 h 17	2872632 - 18-16679 addenda 1/ Report de date 2018-01-30 13 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 <a href="http://www.rcgt.com">http://www.rcgt.com</a>	<a href="#">Madame Annie Givern</a> Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	<b>Commande : (1381580)</b> 2018-01-23 8 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-01-23 8 h 24	2872632 - 18-16679 addenda 1/ Report de date 2018-01-30 13 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SPB Psychologie organisationnelle 555 boul. Roland-Therrien Bureau 300 Longueuil, QC, J4H4E7 <a href="http://www.spb.ca">http://www.spb.ca</a>	<a href="#">Madame Christine Blais</a> Téléphone : 450 646-1022 Télécopieur : 450 646-5184	<b>Commande : (1381347)</b> 2018-01-22 14 h 26 <b>Transmission :</b> 2018-01-22 14 h 26	2872632 - 18-16679 addenda 1/ Report de date 2018-01-30 13 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

© 2003-2018 Tous droits réservés



**Dossier # : 1186765006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires).

**Il est recommandé :**

- D'accorder le contrat numéro SP-2018-02 au soumissionnaire conforme **AXOR experts-conseils inc.**, ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant de sa soumission, pour une somme de 437 293,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;
- D'imputer cette dépense payée à 54.85 % par la Ville centre et à 45.15 % par l'arrondissement conformément aux informations financières contenues au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2018-04-11 14:18

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**Extrait authentique du procès-verbal d'une  
séance du conseil d'arrondissement**

**Genuine Extract from the minutes of  
a Borough Council Sitting**

Séance ordinaire du lundi  
9 avril 2018 à 19 h

Résolution: CA18 29 0107

Regular sitting of Monday  
April 9, 2018 at 7 p.m.

CONTRAT NUMÉRO SP-2018-02

CONTRACT NUMBER SP-2018-02

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS public tenders were called for professional services for the supervision of road infrastructure works and realization of parks for 2018-2019 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 mars 2018 et qu'après analyse, les soumissionnaires ont obtenu le pointage final suivant :

WHEREAS tenders were received and opened on March 2, 2018 and that after analysis, the tenderers have obtained the following final scores:

Soumissionnaire/Tenderer	Pointage final/Final score
AXOR experts-conseils inc.	2.8
WSP Canada	2.2
Les services EXP inc.	2.1

**Il est proposé par  
la conseillère Catherine Clément-Talbot  
appuyé par  
le conseiller Benoit Langevin**

**It was moved by  
Councillor Catherine Clément-Talbot  
seconded by  
Councillor Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement recommande au conseil exécutif :

THAT the Borough Council recommend to the Executive Council:

D'accorder le contrat numéro SP-2018-02 au soumissionnaire conforme **AXOR experts-conseils inc.**, ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant de sa soumission, pour une somme de 437 293,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

TO grant contract number SP-2018-02 to the compliant tenderer **AXOR experts-conseils inc.**, having obtained the highest final score, for the amount of its tender, for a sum of \$437,293.04, taxes included, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer cette dépense payée à 54.85 % par la Ville centre et à 45.15 % par l'arrondissement conformément aux informations financières contenues au dossier décisionnel.

TO charge this expense assumed at 54.85 % by the Central City and at 45.15% by the Borough according to the financial information described in the decision-making document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

20.11 1186765006

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement  
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement  
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 11 avril 2018



**Dossier # : 1186765006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires).

**Il est recommandé :**

- d'accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires);
- que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2018-04-04 11:33

**Signataire :**

Dominique JACOB

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186765006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des projets de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de voirie et d'aménagement de parcs à réaliser dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en 2018 et 2019, la Ville procédera à la réfection des infrastructures dans les secteurs mentionnés ci-après:

**Projets d'infrastructure routière :**

- Ø ST-18-05 : rues Maurice, James, Rolland, Pine, Royal et Rideau - reconstruction de la chaussée, remplacement des conduits d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout;
- Ø ST-18-06 : rues William, Aquila, Élizabeth et London - reconstruction de la chaussée, remplacement des conduits d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, remplacement de l'éclairage de rue;
- Ø ST-18-09 : rues Saint-Anne, Gilles, Richard, Oakwood, Circle, Ferncrest, Biscaye, Scott, Olivier, Nancy et Richer - travaux de gainage de l'aqueduc.

**Projets d'aménagement de parcs :**

- Ø Aménagement d'un terrain synthétique de soccer / football / piste d'athlétisme au centre sportif George Springate;
- Ø Aménagement du parc et de la berge du port de plaisance.

Le contrat consiste à effectuer la surveillance des travaux de reconstruction de chaussée et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues et dans divers parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'adjudicataire fournira le personnel de surveillance sur un ou plusieurs secteurs des travaux.

La surveillance des travaux est prévue du mois de juillet 2018 au 20 décembre 2019.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 29 0120 - Approuver un système de pondération et d'évaluation des services d'une firme professionnelle en surveillance des travaux dans le cadre des projets de réfection de diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et former un comité de sélection composé d'un minimum de trois personnes en vue d'analyser les soumissions reçues

## DESCRIPTION

Un appel d'offres public a été lancé le 8 février 2018 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 2 mars 2018, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un seul addenda a été publié:

- le 21 février 2018 - précisions concernant gestion environnementale de la firme du soumissionnaire et réponses aux questions des soumissionnaires concernant la formation du surveillants des travaux, les assurances à fournir, les pénalités applicables au contrat, la surveillance des travaux d'électricité et en structure dans les parcs.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

## JUSTIFICATION

Pour répondre aux objectifs de réalisation du PTI fixés par le centre, l'arrondissement n'a pas les ressources nécessaires et doit procéder de cette façon pour effectuer le travail. À cet effet, il requiert les services d'une firme privée.

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont remis une soumission. Les trois (3) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et deuxième étape du processus (Évaluation de l'offres de services incluant les honoraires - enveloppe no 2). À la suite de la première étape d'évaluation, les trois soumissions ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix soumis</b>
AXOR experts-conseils inc.	73,5	2,8	437 293,04 \$
WSP Canada	75,5	2,2	561 031,78 \$
Les services EXP inc.	76,5	2,1	597 870,00 \$
Dernière estimation réalisée			600 859,35 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)</b>			
(l'adjudicataire - l'estimation)			163 566,31 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)</b>			
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			-27,22
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)</b>			

(2e meilleure note finale – adjudicataire)	123 738,74 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)</b>	
((2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100)	28,30

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour 2018.

Les membres du comité de sélection tenu le 13 mars 2018 recommandent de retenir l'offre de AXOR experts-conseils inc. pour les services professionnels de surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour les années 2018 et 2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'équipe de AXOR experts-conseils inc. a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation.

Les membres de AXOR experts-conseils inc. ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces services professionnels seront réalisés en 2018 et 2019.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé par le PTI de l'arrondissement, par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) au prorata à partir des frais incidents estimés. Le détail des montants à payer est le suivant :

Contrat		Intervenant			Montant total soumis
		DGSRE	SIVT	PTI	
ST-18-05	% du contrat	65%	30%	5%	
	Montant du contrat	54 169,38	25 001,25	4 166,87	83 337,50
ST-18-06	% du contrat	51%	46%	3%	
	Montant du contrat	25 200,38 \$	22 729,75\$	1 482,37 \$	49 412,50 \$
ST-18-09	% du contrat	100%			
	Montant du contrat	83 337,50 \$			83 337,50 \$
	% du contrat			100%	

Centre sportif George Springate	Montant du contrat			96 612,50 \$	96 612,50 \$
	% du contrat			100%	
Port de plaisance	Montant du contrat			65 637,50 \$	65 637,50 \$
	% du contrat			100%	
Chargé de projet	Montant du contrat			2 000,00 \$	2 000,00 \$
Montant total de la soumission					380 337,50 \$

Suivant la répartition des montants plus haut, les montants totaux à payer par chaque intervenant sont les suivants :

	DGSRE	SIVT	PTI	Montant total
	162 707,26 \$	47 731,00 \$	169 899,24 \$	380 337,50 \$
% du montant total	42,78%	12,55%	44,67%	

La dépense sera assumé à 44,67 % par l'arrondissement et à 55,33 % par la ville centre.

La portion assumée par la ville centre représente 241 951,39 \$ taxes et contingences incluses et est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante:

- 42,78 % au PTI de la Direction des réseaux d'eau pour un montant de 187 072,67 \$, taxes et contingences incluses;
- 12,55 % au PTI de la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 54 878,72 \$, taxes et contingences incluses;

La dépense totale de la ville centre de 241 951,39 \$ représente un coût net de 220 933,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- #17-083, pour un montant de 170 822,28 \$;
- #17-073, pour un montant de 50 111,59 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais de façon à ne pas retarder l'échéancier de réalisation des projets d'infrastructure routière.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: juillet 2018  
Fin des travaux: 20 décembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 5 avril 2018  
Jean CARRIER, 26 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

**Tél :** 514-624-1541  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-23

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

**Tél :** 514-624-1541  
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Anne CASTONGUAY  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement

**Tél :** 514 624-1294

**Approuvé le :** 2018-03-23

<b>Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</b> Direction de l'aménagement urbain / services aux entreprises 13 665, boulevard de Pierrefonds Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4	<b>SECTION IV</b> <b>FORMULAIRES DE</b> <b>SOUSSION</b>  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° SP-2018-02 services professionnels APP_161_SP_R2_201107_public_20170817
--	--	---

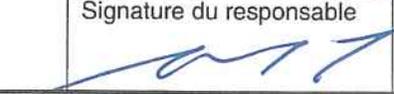
**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT DE PARCS POUR 2018-2019 DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**

**Description**

<b>Montant de la proposition</b>	<u>380 337,50 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<u>380 337,50 \$</u>
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>19 016,87 \$</u>
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>37 938,67 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<u><b>437 293,04 \$</b></u>

**Informations complémentaires**

**Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».**

<b>Important :</b>  Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie  <p style="text-align: center;"><b>AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.</b></p>			
	Adresse <p style="text-align: center;">5101, rue Buchan, bureau 400</p>			
	Ville <p style="text-align: center;">Montréal</p>	Code postal <p style="text-align: center;">H4P 1S4</p>	Téléphone <p style="text-align: center;">514 937-3737</p>	Télécopieur <p style="text-align: center;">514 846-4005</p>
	Nom de la personne responsable (en majuscules) <p style="text-align: center;">MAXIME BOURGOING, ING.</p>			
	Signature du responsable 	Date Jour <p style="text-align: center;">2</p>	Mois <p style="text-align: center;">mars</p>	Année <p style="text-align: center;">2018</p>

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

<b>Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</b> Direction de l'aménagement urbain / services aux entreprises 13 665, boulevard de Pierrefonds Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4	<b>SECTION IV</b> <b>FORMULAIRES DE</b> <b>SOUSSION</b>  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° SP-2018-02 services professionnels APP_161_SP_R2_201107_public_20170817
--	--	---

## ANNEXE A

### Section A – Rémunération à taux horaire :

<i>PROJETS D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT DE PARCS</i>				
Catégorie d'employés (chargé de projet)	Heures prévisionnelles (A)	Taux horaire (\$), incluant majoration fixée par la firme (B)	Type d'heure	Total (\$) (A x B)
Chargé de projet	20	100,00 \$	Temps simple	2 000,00 \$
<b>Sous-total des honoraires 1 (chargé de projet)</b>				

<i>PROJETS D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE</i>				
Catégorie d'employés (technicien ou ingénieur junior)	Heures prévisionnelles (A)	Taux horaire (\$), incluant majoration fixée par la firme (B)	Type d'heure	Total (\$) (A x B)
Projet ST-18-05 : secteur Maurice				
Surveillants	1100	59,00 \$	Temps simple	64 900,00 \$
	250	73,75 \$	Temps supplémentaire	18 437,50 \$
<b>Sous-total des honoraires – ST-18-05</b>				<b>83 337,50 \$</b>
Projet ST-18-06 : secteur William				
Surveillants	650	59,00 \$	Temps simple	38 350,00 \$
	150	73,75 \$	Temps supplémentaire	11 062,50 \$
<b>Sous-total des honoraires – ST-18-06</b>				<b>49 412,50 \$</b>
Projet ST-18-09 : Travaux de gainage sur diverses rues				
Surveillants	1100	59,00 \$	Temps simple	64 900,00 \$
	250	73,75 \$	Temps supplémentaire	18 437,50 \$
<b>Sous-total des honoraires – ST-18-09</b>				<b>83 337,50 \$</b>
<b>Sous-total 2 (projets d'infrastructure routière)</b>				<b>216 087,50 \$</b>

<b>Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</b> Direction de l'aménagement urbain / services aux entreprises 13 665, boulevard de Pierrefonds Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4	<b>SECTION IV</b> FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° SP-2018-02 services professionnels APP_161_SP_R2_201107_public_20170817
--	--	---

**Section A – Rémunération à taux horaire (suite) :**

<b>PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE PARCS</b>				
Catégorie d'employés (technicien ou ingénieur junior)	Heures prévisionnelles (A)	Taux horaire (\$), incluant majoration fixée par la firme (B)	Type d'heure	Total (\$) (A x B)
Aménagement d'un terrain synthétique de soccer / football / piste d'athlétisme au centre sportif George Springate				
Surveillants	1 200	59,00 \$	Temps simple	70 800,00 \$
	350	73,75 \$	Temps supplémentaire	25 812,50 \$
<b>Sous-total des honoraires - centre sportif George Springate</b>				<b>96 612,50 \$</b>
Aménagement du parc et de la berge du port de plaisance				
Surveillants	800	59,00 \$	Temps simple	47 200,00 \$
	250	73,75 \$	Temps supplémentaire	18 437,50 \$
<b>Sous-total des honoraires - port de plaisance</b>				<b>65 637,50 \$</b>
<b>Sous-total 3 (projets d'aménagement de parcs)</b>				<b>162 250,00 \$</b>
<b>Total (chargé de projet, projets de rues et parcs 1, 2 et 3)</b>				<b>380 337,50 \$</b>

Les quantités mentionnées sont fournies à titre indicatif seulement.

**Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2».**

Identification du projet de PTI - Informations générales				
<b>Budget PTI concerné</b>	2018-2019-2020	<b># Fiche de projet</b>		
<b>Titre du projet</b>	Rues, aqueduc et égouts			
<b>Type de projet</b>	Consolidation			
<b>Description détaillée du projet</b>	Reconstruction de la chaussée des rues Maurice, James, Rolland, Pine, Royal et Rideau (ST-18-05) incluant la surveillance des travaux et les frais pour le contrôle qualitatif des matériaux			
<b># et Nom - Programme Investi</b>	66513 - Programme de protection bâtiments administratifs			
<b># Projet Simon</b>		<b># Investi</b>		
<b>Unité administrative</b>	URB-Ingénierie	<b>Gestionnaire responsable</b>	Anne Castonguay	
<b>Phases du projet</b>	Phases <small>(AAAA-MM-JJ)</small>	Début visé	Fin visée	Durée (jours)
	Planification	2018-01-01	2018-05-30	149
	Réalisation	2018-06-01	2018-10-31	152
	Mise en service		2018-11-01	43405
<b>Bénéfices - Réalisation du projet</b>	Amélioration de la surface de roulement, réduction des fuites et de l'eau brune. Réparation d'urgence, pénurie d'eau.			
<b>Impacts - Non réalisation du projet</b>	Coûts élevés d'entretien			
<b>Objectif(s) stratégique(s) supporté(s)</b>				
<b>Priorité de réalisation</b>		<b>Probabilité de réalisation (%)</b>	70%	
<b>Facteurs de risque</b>	Autres			
<b>Mesures d'atténuation</b>				
<b>Services internes impliqués</b>	TP-Voirie			
<b>Partenaires externes impliqués</b>	Infras,transport			
Conformité réglementaire et procédures				
<b>Conformité du zonage</b>		<b>Procédures</b>		
<b>Permis nécessaire</b>		<b>Changement d'usage requis</b>		

Identification du projet de PTI - Informations financières							
Budget PTI concerné	2018-2019-2020	# Fiche de projet	0				
Titre du projet	Rues, aqueduc et égouts						
Type de projet	Consolidation						
Description détaillée du projet	Reconstruction de la chaussée des rues Maurice, James, Rolland, Pine, Royal et Rideau (ST-18-05) incluant la surveillance des travaux et les frais pour le contrôle qualitatif des matériaux						
<b>Budget en capital total requis - Arrondissement ('000\$) (Net des ristournes de taxes)</b>						<b>Total (1)</b>	<b>156,0 \$</b>
# et Nom - Programme Investi	66513 - Programme de protection bâtiments administratifs						
# Projet Simon	0	# Investi	0				
<b>Coûts en capital / Années</b>							
	Antérieures	2017	2018	2019	Ultérieures	Total (1)	
Arrondissement			156,0 \$			156,0 \$	
Corporatif			2 965,0 \$			2 965,0 \$	
<b>Sources de financement</b>							
	Emprunt "PTI"	Surplus	Subventions	Promoteurs	Autres	Total (1)	
Arrondissement	156,0 \$					156,0 \$	
Corporatif	2 956,0 \$					2 956,0 \$	
Budget d'opération supplémentaire annuel requis ('000\$)		Date début					
Économies annuelles au budget d'opération ('000\$)		Date début					
<b>Approbations</b>							
Date d'approbation du directeur du service	28/03/18	Signature					
Date d'approbation du directeur d'arrondissement		Signature					
Date d'autorisation des crédits du CA		# Résolution					
<b>Aide-mémoire - Règles de capitalisation</b> Question à se poser : Quel est l'actif ? " Bien durable " Construction , achat ou remplacement (seulement si a atteint durée de vie utile) > 10 000 \$ ou commande de plusieurs items identiques > 1 000 \$ totalisant 10 000 \$ ou regroupement d'actifs > 10 000 \$ ne fonctionnant pas l'un sans l'autre (ordi)							

Identification du projet de PTI - Informations générales																				
<b>Budget PTI concerné</b>	2018-2019-2020	<b># Fiche de projet</b>																		
<b>Titre du projet</b>	Rues, aqueduc et égouts																			
<b>Type de projet</b>	Consolidation																			
<b>Description détaillée du projet</b>	Reconstruction de la chaussée des rues William, Aquila, Élizabeth et London (ST-18-06) incluant la surveillance des travaux et les frais pour le contrôle qualitatif des matériaux																			
<b># et Nom - Programme Investi</b>	66513 - Programme de protection bâtiments administratifs																			
<b># Projet Simon</b>		<b># Investi</b>																		
<b>Unité administrative</b>	URB-Ingénierie	<b>Gestionnaire responsable</b>	Anne Castonguay																	
<b>Phases du projet</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Phases (AAAA-MM-JJ)</th> <th style="text-align: left;">Début visé</th> <th style="text-align: left;">Fin visée</th> <th style="text-align: left;">Durée (jours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Planification</td> <td>2018-01-01</td> <td>2018-05-30</td> <td>149</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>2018-06-01</td> <td>2018-10-31</td> <td>152</td> </tr> <tr> <td>Mise en service</td> <td></td> <td>2018-11-01</td> <td>43405</td> </tr> </tbody> </table>				Phases (AAAA-MM-JJ)	Début visé	Fin visée	Durée (jours)	Planification	2018-01-01	2018-05-30	149	Réalisation	2018-06-01	2018-10-31	152	Mise en service		2018-11-01	43405
Phases (AAAA-MM-JJ)	Début visé	Fin visée	Durée (jours)																	
Planification	2018-01-01	2018-05-30	149																	
Réalisation	2018-06-01	2018-10-31	152																	
Mise en service		2018-11-01	43405																	
<b>Bénéfices - Réalisation du projet</b>	Amélioration de la surface de roulement, réduction des fuites et de l'eau brune. Réparation d'urgence, pénurie d'eau.																			
<b>Impacts - Non réalisation du projet</b>	Coûts élevés d'entretien																			
<b>Objectif(s) stratégique(s) supporté(s)</b>																				
<b>Priorité de réalisation</b>		<b>Probabilité de réalisation (%)</b>	70%																	
<b>Facteurs de risque</b>	Autres																			
<b>Mesures d'atténuation</b>																				
<b>Services internes impliqués</b>	TP-Voirie																			
<b>Partenaires externes impliqués</b>	Infras, transport																			
Conformité réglementaire et procédures																				
<b>Conformité du zonage</b>		<b>Procédures</b>																		
<b>Permis nécessaire</b>		<b>Changement d'usage requis</b>																		

**Identification du projet de PTI - Informations financières**

Budget PTI concerné  # Fiche de projet

Titre du projet

Type de projet

Description détaillée du projet

**Budget en capital total requis - Arrondissement ('000\$) (Net des ristournés de taxes)**  **Total (1)**

# et Nom - Programme Investi

# Projet Simon  # Investi

Coûts en capital / Années						
	Antérieures	2017	2018	2019	Ultérieures	Total (1)
Arrondissement			100,0 \$			100,0 \$
Corporatif			2 800,0 \$			2 800,0 \$

Sources de financement						
	Emprunt "PTI"	Surplus	Subventions	Promoteurs	Autres	Total (1)
Arrondissement	100,0 \$					100,0 \$
Corporatif	2 800,0 \$					2 800,0 \$

Budget d'opération supplémentaire annuel requis ('000\$)  Date début

Économies annuelles au budget d'opération ('000\$)  Date début

**Approbations**

Date d'approbation du directeur du service  Signature 

Date d'approbation du directeur d'arrondissement  Signature

Date d'autorisation des crédits du CA  # Résolution

**Aide-mémoire - Règles de capitalisation**

Question à se poser : Quel est l'actif ? " Bien durable "

- Construction, achat ou remplacement (seulement si a atteint durée de vie utile)
- > 10 000 \$ ou commande de plusieurs items identiques > 1 000 \$ totalisant 10 000 \$
- ou regroupement d'actifs > 10 000 \$ ne fonctionnant pas l'un sans l'autre (ordi)

Identification du projet de PTI - Informations générales																				
Budget PTI concerné	2016-2017-2018	# Fiche de projet																		
Titre du projet	Port de plaisance																			
Type de projet	Consolidation																			
Description détaillée du projet	Honoraire professionnels pour les plans, devis et surveillance et pour les travaux de construction d'un chalet au port de plaisance.																			
# et Nom - Programme Investi	34513 - Programmes de réaménagement de parcs anciens																			
# Projet Simon		# Investi																		
Unité administrative	URB-Ingénierie	Gestionnaire responsable	Anne Castonguay																	
Phases du projet	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Phases (AAAA-MM-JJ)</th> <th style="width: 15%;">Début visé</th> <th style="width: 15%;">Fin visée</th> <th style="width: 15%;">Durée (jours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Planification</td> <td>2015-03-01</td> <td>2016-06-01</td> <td>458</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>2016-09-01</td> <td>2017-11-30</td> <td>455</td> </tr> <tr> <td>Mise en service</td> <td></td> <td>2017-12-01</td> <td>43070</td> </tr> </tbody> </table>				Phases (AAAA-MM-JJ)	Début visé	Fin visée	Durée (jours)	Planification	2015-03-01	2016-06-01	458	Réalisation	2016-09-01	2017-11-30	455	Mise en service		2017-12-01	43070
Phases (AAAA-MM-JJ)	Début visé	Fin visée	Durée (jours)																	
Planification	2015-03-01	2016-06-01	458																	
Réalisation	2016-09-01	2017-11-30	455																	
Mise en service		2017-12-01	43070																	
Bénéfices - Réalisation du projet	Mise à niveau des infrastructures																			
Impacts - Non réalisation du projet																				
Objectif(s) stratégique(s) supporté(s)																				
Priorité de réalisation		Probabilité de réalisation (%)	70%																	
Facteurs de risque	Autres																			
Mesures d'atténuation																				
Services internes impliqués																				
Partenaires externes impliqués																				
Conformité réglementaire et procédures																				
Conformité du zonage		Procédures																		
Permis nécessaire		Changement d'usage requis																		

**Identification du projet de PTI - Informations financières**

Budget PTI concerné  # Fiche de projet

Titre du projet

Type de projet

Description détaillée du projet

**Budget en capital total requis - Arrondissement ('000\$) (Net des ristournes de taxes)** Total (1)

# et Nom - Programme Investi

# Projet Simon  # Investi

**Coûts en capital / Années**

	Antérieures	2016	2017	2018	Ultérieures	Total (1)
Arrondissement		1 601,0 \$	1 564,0 \$			3 165,0 \$
Corporatif						- \$

**Sources de financement**

	Emprunt"PTI"	Surplus	Subventions	Promoteurs	Autres	Total (1)
Arrondissement	3 165,0 \$		1 310,0 \$			4 475,0 \$
Corporatif	1 310,0 \$					1 310,0 \$

Budget d'opération supplémentaire annuel requis ('000\$)  Date début

Économies annuelles au budget d'opération ('000\$)  Date début

**Approbations**

Date d'approbation du directeur du service  Signature

Date d'approbation du directeur d'arrondissement  Signature

Date d'autorisation des crédits du CA  # Résolution

**Aide-mémoire - Règles de capitalisation**

Question à se poser : Quel est l'actif ? " Bien durable "

Construction , achat ou remplacement (seulement si a atteint durée de vie utile)

> 10 000 \$ ou commande de plusieurs items identiques > 1 000 \$ totalisant 10 000 \$

ou regroupement d'actifs > 10 000 \$ ne fonctionnant pas l'un sans l'autre (ordi)

Identification du projet de PTI - Informations générales				
Budget PTI concerné	2018-2019-2020		# Fiche de projet	
Titre du projet	Terrain de soccer - phase 2			
Type de projet	Consolidation			
Description détaillée du projet	Aménagement d'un terrain de soccer - phase 2			
# et Nom - Programme Investi	34513 - Programmes de réaménagement de parcs anciens			
# Projet Simon		# Investi		
Unité administrative	URB-Ingénierie	Gestionnaire responsable	Anne Castonguay	
Phases du projet	Phases (AAAA-MM-JJ)	Début visé	Fin visée	Durée (jours)
	Planification	2018-01-01	2018-04-30	119
	Réalisation	2018-06-01	2019-08-31	456
	Mise en service		2019-09-01	43709
Bénéfices - Réalisation du projet	Permet de planification et la réalisation de différents projets			
Impacts - Non réalisation du projet	Coûts élevés d'entretien			
Objectif(s) stratégique(s) supporté(s)				
Priorité de réalisation		Probabilité de réalisation (%)	70%	
Facteurs de risque	Autres			
Mesures d'atténuation				
Services internes impliqués	TP-Voirie			
Partenaires externes impliqués	Infras,transport			
Conformité réglementaire et procédures				
Conformité du zonage		Procédures		
Permis nécessaire		Changement d'usage requis		

**Identification du projet de PTI - Informations financières**

<b>Budget PTI concerné</b>	<input type="text" value="2018-2019-2020"/>	<b># Fiche de projet</b>	<input type="text" value="0"/>
----------------------------	---	--------------------------	--------------------------------

<b>Titre du projet</b>	<input type="text" value="Terrain de soccer - phase 2"/>
------------------------	--

<b>Type de projet</b>	<input type="text" value="Consolidation"/>
-----------------------	--

<b>Description détaillée du projet</b>	<input type="text" value="Aménagement d'un terrain de soccer - phase 2"/>
--	---

<b>Budget en capital total requis - Arrondissement ('000\$) (Net des ristournes de taxes)</b>	<b>Total (1)</b>	3 500,0 \$
---	------------------	------------

<b># et Nom - Programme Investi</b>	<input type="text" value="34513 - Programmes de réaménagement de parcs anciens"/>
-------------------------------------	---

<b># Projet Simon</b>	<input type="text" value="0"/>	<b># Investi</b>	<input type="text" value="0"/>
-----------------------	--------------------------------	------------------	--------------------------------

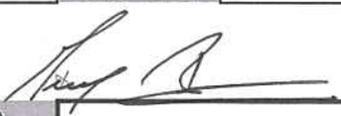
Coûts en capital / Années						
	Antérieures	2017	2018	2019	Ultérieures	Total (1)
Arrondissement			1 500,0 \$	2 000,0 \$		3 500,0 \$
Corporatif						-

Sources de financement						
	Emprunt "PTI"	Surplus	Subventions	Promoteurs	Autres	Total (1)
Arrondissement	3 500,0 \$					3 500,0 \$
Corporatif						-

<b>Budget d'opération supplémentaire annuel requis ('000\$)</b>	<input type="text"/>	<b>Date début</b>	<input type="text"/>
---	----------------------	-------------------	----------------------

<b>Économies annuelles au budget d'opération ('000\$)</b>	<input type="text"/>	<b>Date début</b>	<input type="text"/>
---	----------------------	-------------------	----------------------

**Approbations**

<b>Date d'approbation du directeur du service</b>	<input type="text" value="03-04-2018"/>	<b>Signature</b>	
---	---	------------------	---

<b>Date d'approbation du directeur d'arrondissement</b>	<input type="text"/>	<b>Signature</b>	<input type="text"/>
---	----------------------	------------------	----------------------

<b>Date d'autorisation des crédits du CA</b>	<input type="text"/>	<b># Résolution</b>	<input type="text"/>
--	----------------------	---------------------	----------------------

**Aide-mémoire - Règles de capitalisation**

Question à se poser : Quel est l'actif ? " Bien durable "

Construction , achat ou remplacement (seulement si a atteint durée de vie utile)

> 10 000 \$ ou commande de plusieurs items identiques > 1 000 \$ totalisant 10 000 \$

ou regroupement d'actifs > 10 000 \$ ne fonctionnant pas l'un sans l'autre (ordi)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 24 avril 2018 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.

Adresse du siège social : 5101, RUE BUCHAN, BUR. 400, MONTRÉAL, QC, H4P 1S4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000392192

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168297498

### Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.  
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER  
5101, BUCHAN, BUREAU 400  
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553  
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 4 mars 2018 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
www.lautorite.qc.ca

Montréal  
800, square Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 29 novembre 2017

**AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.**  
5101, RUE BUCHAN  
BUR. 400  
MONTRÉAL QC H4P 1S4

**Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000392192  
N° de demande : 1731563524  
N° de confirmation de paiement : 000226536949

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

**Dossier # : 1186765006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires).

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **FICHIERS JOINTS**



[1186765006.pdf](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gaétan BRUNET  
Chef de section - Ressources financières

**Tél :** 514 624-1008

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-04

Mylène BLAIS  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

**Tél :** 514-624-1376

**Division :** Pierrefonds-Roxboro , Direction  
des services administratifs

**Dossier # : 1186765006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AXOR experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 437 293,04 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2018-02 (trois soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[DGSRE 1186765006 Info Comptable.xlsx](#) [SIVT - 1186765006.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luu Lan LE  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél : 514-280-0066**

Co-auteur  
Julie Godbout  
Préposée au budget - Conseil et soutien financier - PS Développement  
(514) 872-0721

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-03

Julie LAPOINTE  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-1025**

**Division :** Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env



**Dossier # : 1187731004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Fondation, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la confédération des syndicats nationaux (Fondation), et accepter une contribution financière de 28 743,75 \$, incluant les taxes, en provenance du Fondation, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé:

1. d'approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Fondation et d'accepter une contribution financière de 28 743.75 \$, incluant les taxes, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser Me Yves Saindon, greffier, à signer cette convention pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-20 17:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187731004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Fondation, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la confédération des syndicats nationaux (Fondation), et accepter une contribution financière de 28 743,75 \$, incluant les taxes, en provenance du Fondation, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été sélectionnée à l'été 2016 par l'organisation ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018. Cet événement se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 juin 2018 et est organisé par Secrétariat mondial d'ICLEI et la Ville de Montréal. À cette occasion environ 1 000 maires, représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux, employés municipaux, organisations internationales, entreprises, chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes issues de la communauté du développement durable se réuniront afin de partager idées, succès et défis en matière de promotion d'un futur urbain durable.

À titre de ville hôte, la Ville de Montréal est, entre autres, responsable d'assurer le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de partenaires financiers. La Ville de Montréal accueille ainsi favorablement les partenariats financiers et de services permettant de :

- soutenir la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;
- bonifier les bénéfices de l'événement pour les congressistes et la collectivité montréalaise;
- appuyer les organisateurs dans la promotion de l'événement.

Fondation souhaite s'associer à l'événement dans le cadre de son implication depuis plusieurs années sur les questions touchant l'investissement responsable, les changements climatiques et le développement durable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 – Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.  
CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise ainsi à accepter une somme de 28 743,75 \$, incluant les taxes, en provenance de Fondation à titre de partenaire financier du Congrès mondial ICLEI 2018. Fondation est un fonds qui se distingue en offrant une épargne retraite accessible et par ses investissements qui visent à soutenir, à promouvoir et à encourager le développement durable dans les PME québécoises. Au fil des années, il a développé une expertise considérable dans la réalisation d'investissements à retombées sociétales positives.

Avec cette contribution, la Ville de Montréal couvrira une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018.

En contrepartie, de la visibilité sera offerte à Fondation avant, pendant et après l'événement, tel que détaillée dans la convention de collaboration et de visibilité. L'exclusivité de la visibilité portant sur l'élément « Application mobile » de l'événement fait aussi partie de l'entente.

La convention a été rédigée à partir d'un contrat-type élaboré en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

La contribution de Fondation permettra d'assurer une partie des frais afférents nécessaires à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018. Le budget de l'événement prévoit en effet qu'une partie de celui-ci soit financée par des collaborations avec des partenaires privés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier puisque les revenus ont été prévus au budget 2018 de la Direction générale. Les montants provenant de la contribution de Fondation permettront de couvrir différentes dépenses reliées à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable. Notons également que la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI visent une certification en lien avec la norme du BNQ en gestion responsable d'événements (9700-253) pour le Congrès mondial ICLEI 2018.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acceptation de ce dossier est importante afin de permettre l'organisation d'un événement de qualité et de minimiser les risques financiers de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été élaboré pour effectuer la promotion du Congrès mondial ICLEI 2018.

L'annonce de la ratification de la convention de collaboration et de visibilité avec Fondation fera l'objet de différents outils de promotion.

Les différents éléments de visibilité inclus à la présente convention seront déployés au cours des prochains mois.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 : 19 au 22 juin 2018

Bilan de visibilité au partenaire : Automne 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natacha BEAUCHESNE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7383

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-16

Danielle LUSSIER  
Directrice

**Tél :**

**Télécop. :**

514 872-4526

514 872-8146

**CONVENTION DE COLLABORATION ET DE VISIBILITÉ**

**Congrès mondial ICLEI 2018**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

No d'inscription TPS : 121364749  
No d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après désignée la « Ville »

**ET :** **« FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (FONDATION) »**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2175, boulevard De Maisonneuve est, bureau 103, Montréal, Québec H2K 4S3, agissant et représentée par Julien Lampron, directeur Affaires publiques, dûment autorisé(e) aux fins des présentes, tel qu'il(elle) le déclare;

No d'inscription TPS : 141472472 RT0001  
No d'inscription TVH : 1019246988 TQ0001

ci-après désignée le « Partenaire »

ci-après appelées collectivement les « Parties »

**ATTENDU QUE** la Ville sera la Ville hôte du Congrès mondial d'ICLEI 2018 (ci-après, « l'Événement ») qui se déroulera du 19 au 22 juin 2018;

**ATTENDU QUE** la Ville coorganise l'Événement avec le Secrétariat mondial d'ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (ci-après, « ICLEI »);

**ATTENDU QU'ICLEI** est une association mondiale réunissant plus de 1 000 métropoles, villes et régions engagées à bâtir un avenir durable;

**ATTENDU QUE** cet Événement réunit, tous les trois (3) ans, les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs partenaires stratégiques venus du monde entier pour partager des idées, succès et défis pour progresser vers un développement urbain durable;

**ATTENDU QUE** la Ville est responsable du financement de l'Événement;

Parapher : 

1

**ATTENDU QUE** la Ville désire assurer une partie du financement de l'Événement en établissant une collaboration avec divers partenaires, laquelle se traduira essentiellement par des contributions financières de ces derniers à l'Événement en échange d'une visibilité dans le cadre de l'Événement;

**ATTENDU QUE** le Partenaire désire collaborer à l'Événement en échange d'une telle visibilité afin de promouvoir ses produits et services;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent convenir des termes, conditions et modalités de cette collaboration entre elles respectueuse de leurs images corporatives, de leurs objectifs et de leurs opérations;

**ATTENDU QUE** la Ville a confié le mandat de la gestion de l'exposition et des relations avec les Partenaires de l'Événement à la firme JPDL International inc., une firme spécialisée en gestion de conférences, planification d'événements d'affaires et agences réceptives;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Partenaire;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

**EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT ET DÉCLARENT DE CE QUI SUIT :**

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule de cette convention ainsi que l'Annexe 1 intitulé « Informations aux fins de publication et de promotion » en font partie intégrante.

### **2. INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **3. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE**

En considération des obligations assumées par la Ville en vertu de la présente convention, le Partenaire s'engage à :

**3.1** verser à la Ville une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000\$), en sus de toutes les taxes applicables, payable en entier trente (30) jours après la réception d'une facture au même montant émanant de la Ville. Ce paiement doit être fait par chèque visé, en dollars canadiens, à l'ordre de Ville de Montréal et envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Montréal  
Direction générale  
A/S Annie Bissonnette 275 rue Notre-Dame E, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec, Canada, H2Y 1C6

**3.2** fournir à la Ville tous les éléments graphiques nécessaires à sa visibilité (tel que logo, hyperlien, publicité, etc.) dans les délais qu'elle requiert;

Parapher: 

**3.3** à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention, notamment de l'article 4, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

**3.4** ne pas distribuer de matériel en lien avec l'Événement ni effectuer une campagne promotionnelle sur la base de son partenariat prévu à la présente convention, à moins d'une autorisation écrite de la Ville.

#### **4. LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE, DU NOM ET DU LOGO DU PARTENAIRE**

Pour la durée prévue à la présente convention, le Partenaire concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant d'utiliser sa marque, son nom et son logo conformément à la présente convention pour les fins de la visibilité qui lui est accordée en relation avec l'Événement.

#### **5. OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En considération des obligations assumées par le Partenaire en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à :

**5.1** dans le cadre de l'Événement, accorder au Partenaire les éléments de visibilité suivants et l'exclusivité du volet « Application mobile » étant entendu toutefois que la Ville a la liberté de choisir la configuration des espaces de visibilité dans les outils et le matériel de promotion de l'Événement. Le Partenaire ne peut donc, en aucun cas, annuler sa collaboration et contribution à l'Événement en raison de l'exercice de ce droit par la Ville et ne peut, en aucun cas, lui réclamer des dommages et intérêts en raison ce qui précède :

##### **Avant l'Événement :**

- **insertion du logo et de l'hyperlien du Partenaire sur la page d'accueil de l'application mobile ainsi que sur le bandeau déroulant de chaque page subséquente;**
- une publicité d'un quart de page (1/4) dans le programme de l'Événement (minimalement dans la version WEB du programme);
- insertion du logo et de l'hyperlien du Partenaire sur la page d'accueil du site web de l'Événement;
- insertion du logo du Partenaire dans certains bulletins électroniques relatifs à l'Événement;

##### **Pendant l'Événement :**

- insertion du logo et de l'hyperlien du Partenaire dans l'application mobile de l'Événement;
- insertion du logo du Partenaire avec hyperlien dans certains bulletins électroniques de l'Événement;
- insertion du logo du Partenaire sur la page de remerciements figurant dans le programme final de l'Événement distribués aux participants 9 (minimalement dans la version WEB du programme);
- insertion du logo du Partenaire sur le panneau de remerciements situé près du kiosque d'accueil des délégués;
- publication sur l'application mobile et tout autre outil de promotion de l'Événement, de la description de l'organisation du Partenaire conformément à l'Annexe 1;
- deux (2) laissez-passer donnant un accès complet à l'Événement à deux (2) représentants du Partenaire;
- **deux (2) badges exposants pour permettre la présence de votre personnel pendant les heures d'ouvertures du kiosque d'information pour l'application mobile de l'Événement;**

Parapher :  \_\_\_\_\_

3

- advenant que le Partenaire désire occuper un espace d'exposition dans le cadre de l'Événement et dans la mesure où un contrat est dûment conclu entre les Parties à cet effet, la Ville convient qu'un rabais de dix pour cent (10%) lui sera accordé pour un espace ayant une superficie de 10 pieds par 10 pieds étant entendu qu'un tel rabais est inclus dans la contrepartie de la Ville en échange des obligations assumées par le Partenaire en vertu des présentes, notamment celle de verser la somme prévue à l'article 3.1;

#### **Après l'Événement :**

- insertion du logo et de l'hyperlien du Partenaire sur la page des partenaires de l'Événement, et ce, sur le site web de l'Événement;
  - ajout d'une mention relative à la collaboration entre la Ville et le Partenaire dans le courriel de remerciement envoyé à tous les participants à l'Événement;
- 5.2** agir en tout temps dans le meilleur intérêt du Partenaire en faisant en sorte que la conduite de ses préposés, l'état et la qualité de son matériel et de ses outils de promotion utilisés dans le cadre de l'Événement ne ternissent pas la réputation du Partenaire;
- 5.3** faire parvenir au Partenaire, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables de la signature des présentes, une facture détaillée pour la somme prévue à l'article 3.1 confirmant les inclusions des éléments de visibilité prévus à l'article 5.1;
- 5.4** prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour entretenir et réparer, au besoin, le matériel et les outils de promotion qui sont présentés dans le cadre de l'Événement où figurent le nom ou le logo du Partenaire;
- 5.5** faire en sorte, pour chaque utilisation du nom et du logo du Partenaire en conjonction avec les noms et logos des autres Partenaires de l'Événement sur un même outil de promotion ou de matériel utilisé dans le cadre de l'Événement, que l'importance visuelle relative au logo (par exemple, la taille et la position) et au nom du Partenaire soit proportionnelle à la valeur monétaire de son partenariat;
- 5.6** respecter les règles et normes d'utilisation graphique du logo et du nom du Partenaire, telles que transmises par celui-ci à la Ville;
- 5.7** sur avis écrit du Partenaire et aux entiers frais du Partenaire, la Ville s'engage à retirer, dans un délai raisonnable, toute mention de son nom ou de son logo sur tout matériel ou outil de promotion de l'Événement.

#### **6. DURÉE DE LA CONVENTION**

Nonobstant sa date de signature par les Parties, la présente convention prend effet à la date de son approbation par le comité exécutif de la Ville et se termine le 31 décembre 2018.

Nonobstant ce qui précède, la fin de la convention ne met pas fin à toute disposition de cette dernière qui explicitement ou implicitement par sa nature, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

#### **7. UTILISATION DE LA MARQUE ET DU LOGO DE L'ÉVÉNEMENT**

Le Partenaire ne peut en aucun cas utiliser la marque ou le logo de l'Événement à moins d'obtenir une autorisation écrite de la Ville et aux conditions qui lui seront imposées par ce dernier.

#### **8. CESSION**

La présente convention est incessible sans le consentement préalable et écrit des Parties.

Parapher :  \_\_\_\_\_

## **9. AUCUNE RENONCIATION**

Le silence d'une Partie, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu de cette convention ou de la loi ne peut être interprété contre telle Partie comme une renonciation à ses droits et recours, tant que la prescription conventionnelle ou légale pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

## **10. NON QUALITÉ DE MANDATAIRE**

Chaque Partie n'aura pas le droit d'agir ou de se présenter comme le mandataire, l'associé, l'agent ou le représentant de l'autre Partie.

## **11. RÉSILIATION**

**11.1** La Ville peut résilier la présente convention lorsqu'il y a défaut de la part du Partenaire. Il y a défaut :

11.1.1 si le Partenaire n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

11.1.2 si le Partenaire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

11.1.3 si l'administration du Partenaire passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Partenaire pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

11.1.4 si une déclaration ou représentation du Partenaire en vertu du présent contrat s'avère fausse, inexacte ou trompeuse;

**11.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, la Ville avise par écrit le Partenaire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, le Partenaire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

**11.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 11.1.2 et 11.1.3, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement, et ce, sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

**11.4** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.4, la Ville peut, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sur simple avis écrit au Partenaire sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

**11.5** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 11.1, toute somme versée par le Partenaire à la Ville est conservée par cette dernière.

**11.6** La Ville peut également, en tout temps et même si le Partenaire n'est pas en défaut, résilier unilatéralement la présente convention. Advenant une résiliation qui ne découle pas d'un défaut du Partenaire, la Ville s'engage à rembourser au Partenaire la somme qu'il aura versée conformément à l'article 3.1 moins la valeur des éléments promotionnels et de visibilité déjà produits par la Ville et de toute autre publicité accordée par la Ville au Partenaire en vertu des présentes;

**11.7** Dans le cas d'une annulation, modification ou report de l'Événement, le Partenaire peut résilier la présente convention si les nouvelles dates de tenue de l'Événement entrent en conflit avec d'autres activités majeures auxquelles le Partenaire s'est précédemment engagé à participer.

Parapher : 

5

**11.8** En cas de résiliation par le Partenaire conformément à l'article 11.7 avant la plus rapprochée des dates suivantes : ii) le 1<sup>e</sup> mai 2018 ou ii) lorsque le matériel et les outils de promotion de l'Événement sont réalisés, la Ville lui remboursera cinquante pour cent (50 %) de la somme prévue à l'article 3.1. Après cette date, aucune somme n'est remboursée au Partenaire par la Ville et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville en récupération de telles sommes et pour tout dommage qui pourrait découler d'une annulation, modification ou report de l'Événement.

## **12. ANNULATION D'ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ**

Si pour toute raison qui échappe au contrôle de la Ville, la publication d'éléments de visibilité prévus aux articles 5.1 des présentes devait être annulée sans possibilité de remplacement par un élément de visibilité équivalent, la Ville ne sera pas tenue responsable envers le Partenaire pour tout dommage qu'il aurait pu subir en raison de ce qui précède et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville à cet effet.

## **13. RAPPORT DE VISIBILITÉ**

La Ville fournira au Partenaire un bilan illustrant les éléments majeurs de visibilité qui lui auront été accordés lors de l'Événement au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **14. FORCE MAJEURE**

Il est entendu que les obligations des Parties sont suspendues lorsqu'il y a impossibilité d'exécution causée par des cas de force majeure, tels qu'un accident, un feu, un tremblement de terre, une guerre civile ou autres catastrophes similaires. Une grève ou un lock-out, légal ou illégal, affectant l'une ou l'autre des Parties n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

## **15. AVIS**

Tout avis en vertu des présentes doit être donné, par écrit et remis en main propre ou transmis par courrier recommandé ou électronique aux destinataires aux coordonnées applicables suivantes :

**Avis transmis à la Ville de Montréal, aux deux adresses suivantes :**

JPDL International – Congrès mondial ICLEI 2018  
1555 Peel, bureau 500  
Montréal (Québec) H3A 3L8  
iclei2018ventes\_sales@jpd.com

Et

Ville de Montréal  
Bureau du développement durable, Direction générale  
A/S Danielle Lussier, directrice  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
dlussier@ville.montreal.qc.ca

Parapher : 

6

**Avis transmis au Partenaire:**

« FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (FONDACTION) »

A/S Julien Lampron, directeur Affaires publiques  
2175, boul. De Maisonneuve est, bureau 103  
Montréal (Québec) H2K 4S3  
julien.lampron@fondaction.com

Tout avis ainsi envoyé sera réputé avoir été donné et reçu au moment de sa remise en main propre ou de sa signification par huissier, le 10<sup>e</sup> jour suivant l'envoi par courrier recommandé.

**16. LOI ET INTERPRÉTATION**

- 16.1** Cette convention sera interprétée et régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 16.2** Tout index, titre ou rubrique figurant à la présente convention sert à la commodité et à la facilité de référence et en aucun cas ne définit, limite ou décrit l'étendue ou le but des dispositions de la présente convention.
- 16.3** Dans l'éventualité où un tribunal déclarerait nulle ou non exécutoire une clause quelconque de la présente convention, ni la validité de la convention elle-même, ni celle de ses autres dispositions n'en seront affectées.

**17. MODIFICATION**

La présente convention ne peut être modifiée que si une modification écrite intervient entre les Parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par: \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

Le B ième jour de avril 2018

**« FONDACTION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (FONDACTION) »**

Par:   
Julien Lampron, directeur Affaires publiques

Parapher:  \_\_\_\_\_

7

## **Annexe 1 – Informations aux fins de publication et de promotion**

À des fins de publication sur l'application mobile et tout autre outil de promotion de l'Événement, le cas échéant, de la description de l'organisation du Partenaire, celui-ci doit fournir à la Ville les coordonnées aux fins de publication de son organisation ainsi qu'une courte description de celle-ci en français (maximum de 50 mots) et en anglais (maximum de 50 mots).

Pour mettre à jour ces informations, le Partenaire devra aviser des changements avant le 1er avril 2018 la Ville et son représentant, JPDL International Inc. par courriel à : [iclei2018ventes\\_sales@jpd.com](mailto:iclei2018ventes_sales@jpd.com).

L'Exposant doit aussi identifier une personne contact au sein de son organisation, soit la personne en charge de la logistique entourant sa présence au Congrès mondial ICLEI 2018.

### **COORDONNÉES AUX FINS DE PUBLICATION**

Nom de l'organisation : « FONDATION, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (FONDATION) »

Nom et titre du contact : Cécile St-Pierre, conseillère, relation avec la communauté

Adresse: 2175, boul. De Maisonneuve est, bureau 103                      Tél. : 514 525-2267

Ville : Montréal              Code postal : H2K 4S3              Courriel : [cecile.st-pierre@fondation.com](mailto:cecile.st-pierre@fondation.com)

État / Province : QC              Pays : Canada              Site internet : [fondation.com](http://fondation.com)

### **DESCRIPTION DE L'ORGANISATION:**

Veillez inclure une courte description de votre organisation en français (maximum de 50 mots) et en anglais\* (maximum de 50 mots).

« Fondation se distingue en offrant une épargne retraite accessible et par ses investissements qui visent à soutenir, à promouvoir et à encourager le développement durable dans les PME québécoises. Au fil des années, il a développé une expertise considérable dans la réalisation d'investissements à retombées sociétales positives. »

\*Version en anglais doit être confirmée par le Partenaire dans les délais requis pour publication.

### **PERSONNE CONTACT DE L'ORGANISATION (Logistique):**

Nom/Titre : Cécile St-Pierre, conseillère, relation avec la communauté

Tél : 514 525-2267

Cell : 514 439-4051

Parapher : 

**CONVENTION DE COLLABORATION ET DE VISIBILITÉ**

**Congrès mondial ICLEI 2018**



**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

No d'inscription TPS : 121364749  
No d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après désignée la « Ville »

**ET :** **(NOM DE LA CORPORATION)**....., personne morale ayant sa principale place d'affaires au .....(adresse : no civique, rue, ville, province, code postal)....., agissant et représentée par .....(nom du représentant)..... dûment autorisé(e) aux fins des présentes, tel qu'il(elle) le déclare, (ou) en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du .....

**OU**

**(NOM DE LA SOCIÉTÉ)**....., société de .....(ex: comptables)....., ayant sa principale place d'affaires au .....(adresse : no civique, rue, ville, province, code postal)....., représentée par .....(nom du représentant)..... déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés, à agir aux fins des présentes;

No d'inscription TPS : XXX  
No d'inscription TVH : XXX

ci-après désignée le « Partenaire »

ci-après appelées collectivement les « Parties »

**ATTENDU QUE** la Ville sera la Ville hôte du Congrès mondial d'ICLEI 2018 (ci-après, l'« Événement ») qui se déroulera du 19 au 22 juin 2018;

**ATTENDU QUE** la Ville coorganise l'Événement avec le Secrétariat mondial d'ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable (ci-après, « ICLEI »);

**ATTENDU QU'**ICLEI est une association mondiale réunissant plus de 1 000 métropoles, villes et régions engagées à bâtir un avenir durable;

**ATTENDU QUE** cet Événement réunit, tous les trois (3) ans, les gouvernements locaux et régionaux ainsi que leurs partenaires stratégiques venus du monde entier pour partager des idées, succès et défis pour progresser vers un développement urbain durable;

**ATTENDU QUE** la Ville est responsable du financement de l'Événement;

Parapher : \_\_\_\_\_

1  
3/21

**ATTENDU QUE** la Ville désire assurer une partie du financement de l'Événement en établissant une collaboration avec divers partenaires, laquelle se traduira essentiellement par des contributions financières de ces derniers à l'Événement en échange d'une visibilité dans le cadre de l'Événement;

**ATTENDU QUE** le Partenaire désire collaborer à l'Événement en échange d'une telle visibilité afin de promouvoir ses produits et services;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent convenir des termes, conditions et modalités de cette collaboration entre elles respectueuse de leurs images corporatives, de leurs objectifs et de leurs opérations;

**ATTENDU QUE** la Ville a confié le mandat de la gestion de l'exposition et des relations avec les Partenaires de l'Événement à la firme JPDL International inc., une firme spécialisée en gestion de conférences, planification d'événements d'affaires et agences réceptives;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Partenaire;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

**EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT ET DÉCLARENT DE CE QUI SUIT :**

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule de cette convention ainsi que l'Annexe 1 intitulé « Informations aux fins de publication et de promotion » en font partie intégrante.

### **2. INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **3. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE**

En considération des obligations assumées par la Ville en vertu de la présente convention, le Partenaire s'engage à :

**3.1** verser à la Ville une somme de (*inscrire montant en lettres*) (XX XXX\$), en sus de toutes les taxes applicables, payable en entier trente (30) jours après la réception d'une facture au même montant émanant de la Ville. Ce paiement doit être fait par chèque visé, en dollars canadiens, à l'ordre de Ville de Montréal et envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Montréal  
Direction générale  
A/S Annie Bissonnette 275 rue Notre-Dame E, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec, Canada, H2Y 1C6

**3.2** fournir à la Ville tous les éléments graphiques nécessaires à sa visibilité (tel que logo, hyperlien, publicité, etc.) dans les délais qu'elle requiert;

**3.3** à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de

Parapher : \_\_\_\_\_

2  
sel  
4/21

la présente convention, notamment de l'article 4, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

- 3.4** ne pas distribuer de matériel en lien avec l'Événement ni effectuer une campagne promotionnelle sur la base de son partenariat prévu à la présente convention, à moins d'une autorisation écrite de la Ville.

#### **4. LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE, DU NOM ET DU LOGO DU PARTENAIRE**

Pour la durée prévue à la présente convention, le Partenaire concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant d'utiliser sa marque, son nom et son logo conformément à la présente convention pour les fins de la visibilité qui lui est accordée en relation avec l'Événement.

#### **5. OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En considération des obligations assumées par le Partenaire en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à :

- 5.1** dans le cadre de l'Événement, accorder au Partenaire les éléments de visibilité suivants étant entendu toutefois que la Ville a la liberté de choisir la configuration des espaces de visibilité dans les outils et le matériel de promotion de l'Événement. Le Partenaire ne peut donc, en aucun cas, annuler sa collaboration et contribution à l'Événement en raison de l'exercice de ce droit par la Ville et ne peut, en aucun cas, lui réclamer des dommages et intérêts en raison ce qui précède :

(intégrer contenu du formulaire rempli par le Partenaire sur le site ICLEI)

- 5.2** agir en tout temps dans le meilleur intérêt du Partenaire en faisant en sorte que la conduite de ses préposés, l'état et la qualité de son matériel et de ses outils de promotion utilisés dans le cadre de l'Événement ne ternissent pas la réputation du Partenaire;
- 5.3** faire parvenir au Partenaire, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables de la signature des présentes, une facture détaillée pour la somme prévue à l'article 3.1 confirmant les inclusions des éléments de visibilité prévus à l'article 5.1;
- 5.4** prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour entretenir et réparer, au besoin, le matériel et les outils de promotion qui sont présentés dans le cadre de l'Événement où figurent le nom ou le logo du Partenaire;
- 5.5** faire en sorte, pour chaque utilisation du nom et du logo du Partenaire en conjonction avec les noms et logos des autres Partenaires de l'Événement sur un même outil de promotion ou de matériel utilisé dans le cadre de l'Événement, que l'importance visuelle relative au logo (par exemple, la taille et la position) et au nom du Partenaire soit proportionnelle à la valeur monétaire de son partenariat;
- 5.6** respecter les règles et normes d'utilisation graphique du logo et du nom du Partenaire, telles que transmises par celui-ci à la Ville;
- 5.7** sur avis écrit du Partenaire et aux entiers frais du Partenaire, la Ville s'engage à retirer, dans un délai raisonnable, toute mention de son nom ou de son logo sur tout matériel ou outil de promotion de l'Événement.

#### **6. DURÉE DE LA CONVENTION**

Parapher : \_\_\_\_\_

Nonobstant sa date de signature par les Parties, la présente convention prend effet à la date de son approbation par le comité exécutif de la Ville et se termine le 31 décembre 2018.

Nonobstant ce qui précède, la fin de la convention ne met pas fin à toute disposition de cette dernière qui explicitement ou implicitement par sa nature, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

## **7. UTILISATION DE LA MARQUE ET DU LOGO DE L'ÉVÉNEMENT**

Le Partenaire ne peut en aucun cas utiliser la marque ou le logo de l'Événement à moins d'obtenir une autorisation écrite de la Ville et aux conditions qui lui seront imposées par ce dernier.

## **8. CESSION**

La présente convention est incessible sans le consentement préalable et écrit des Parties.

## **9. AUCUNE RENONCIATION**

Le silence d'une Partie, sa négligence ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu de cette convention ou de la loi ne peut être interprété contre telle Partie comme une renonciation à ses droits et recours, tant que la prescription conventionnelle ou légale pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

## **10. NON QUALITÉ DE MANDATAIRE**

Chaque Partie n'aura pas le droit d'agir ou de se présenter comme le mandataire, l'associé, l'agent ou le représentant de l'autre Partie.

## **11. RÉSILIATION**

**11.1** La Ville peut résilier la présente convention lorsqu'il y a défaut de la part du Partenaire. Il y a défaut :

- 11.1.1 si le Partenaire n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- 11.1.2 si le Partenaire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 11.1.3 si l'administration du Partenaire passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Partenaire pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 11.1.4 si une déclaration ou représentation du Partenaire en vertu du présent contrat s'avère fausse, inexacte ou trompeuse;

**11.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, la Ville avise par écrit le Partenaire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, le Partenaire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.

- 11.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 11.1.2 et 11.1.3, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement, et ce, sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.
- 11.4** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.4, la Ville peut, à sa seule discrétion, résilier la présente convention sur simple avis écrit au Partenaire sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville découlant de ce défaut.
- 11.5** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 11.1, toute somme versée par le Partenaire à la Ville est conservée par cette dernière.
- 11.6** La Ville peut également, en tout temps et même si le Partenaire n'est pas en défaut, résilier unilatéralement la présente convention. Advenant une résiliation qui ne découle pas d'un défaut du Partenaire, la Ville s'engage à rembourser au Partenaire la somme qu'il aura versée conformément à l'article 3.1 moins la valeur des éléments promotionnels et de visibilité déjà produits par la Ville et de toute autre publicité accordée par la Ville au Partenaire en vertu des présentes;
- 11.7** Dans le cas d'une annulation, modification ou report de l'Événement, le Partenaire peut résilier la présente convention si les nouvelles dates de tenue de l'Événement entrent en conflit avec d'autres activités majeures auxquelles le Partenaire s'est précédemment engagé à participer.
- 11.8** En cas de résiliation par le Partenaire conformément à l'article 11.7 avant la plus rapprochée des dates suivantes : ii) le 1<sup>er</sup> mai 2018 ou ii) lorsque le matériel et les outils de promotion de l'Événement sont réalisés, la Ville lui remboursera cinquante pour cent (50 %) de la somme prévue à l'article 3.1. Après cette date, aucune somme n'est remboursée au Partenaire par la Ville et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville en récupération de telles sommes et pour tout dommage qui pourrait découler d'une annulation, modification ou report de l'Événement.

## **12. ANNULATION D'ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ**

Si pour toute raison qui échappe au contrôle de la Ville, la publication d'éléments de visibilité prévus aux articles 5.1 des présentes devait être annulée sans possibilité de remplacement par un élément de visibilité équivalent, la Ville ne sera pas tenue responsable envers le Partenaire pour tout dommage qu'il aurait pu subir en raison de ce qui précède et le Partenaire renonce à tout recours contre la Ville à cet effet.

## **13. RAPPORT DE VISIBILITÉ**

La Ville fournira au Partenaire un bilan illustrant les éléments majeurs de visibilité qui lui auront été accordés lors de l'Événement au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **14. FORCE MAJEURE**

Il est entendu que les obligations des Parties sont suspendues lorsqu'il y a impossibilité d'exécution causée par des cas de force majeure, tels qu'un accident, un feu, un tremblement de terre, une guerre civile ou autres catastrophes similaires. Une grève ou un lock-out, légal ou illégal, affectant l'une ou l'autre des Parties n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

## **15. AVIS**

Tout avis en vertu des présentes doit être donné, par écrit et remis en main propre ou transmis par courrier recommandé ou électronique aux destinataires aux coordonnées applicables suivantes :

Parapher : \_\_\_\_\_

5

see 17/21

**Avis transmis à la Ville de Montréal, aux deux adresses suivantes :**

JPDL International – Congrès mondial ICLEI 2018  
1555 Peel, bureau 500  
Montréal (Québec) H3A 3L8  
iclei2018ventes\_sales@jpdl.com

et

Ville de Montréal  
Bureau du développement durable, Direction générale  
A/S Danielle Lussier, directrice  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
dlussier@ville.montreal.qc.ca

**Avis transmis au Partenaire:**

(Nom de l'organisation)  
(A/S représentant autorisé)  
(Adresse complète)  
(Adresse électronique)

Tout avis ainsi envoyé sera réputé avoir été donné et reçu au moment de sa remise en main propre ou de sa signification par huissier, le 10<sup>e</sup> jour suivant l'envoi par courrier recommandé.

**16. LOI ET INTERPRÉTATION**

- 16.1** Cette convention sera interprétée et régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 16.2** Tout index, titre ou rubrique figurant à la présente convention sert à la commodité et à la facilité de référence et en aucun cas ne définit, limite ou décrit l'étendue ou le but des dispositions de la présente convention.
- 16.3** Dans l'éventualité où un tribunal déclarerait nulle ou non exécutoire une clause quelconque de la présente convention, ni la validité de la convention elle-même, ni celle de ses autres dispositions n'en seront affectées.

**17. MODIFICATION**

La présente convention ne peut être modifiée que si une modification écrite intervient entre les Parties.

Parapher : \_\_\_\_\_

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES A MONTRÉAL A LA DATE  
INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par: \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

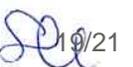
Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2018

**(NOM DE L'ORGANISATION)**

Par: \_\_\_\_\_  
(Nom et titre du représentant autorisé)

Parapher : \_\_\_\_\_

7

 19/21

## **Annexe 1 – Informations aux fins de publication et de promotion**

À des fins de publication sur l'application mobile et tout autre outil de promotion de l'Événement, le cas échéant, de la description de l'organisation du Partenaire, celui-ci doit fournir à la Ville les coordonnées aux fins de publication de son organisation ainsi qu'une courte description de celle-ci en français (maximum de 50 mots) et en anglais (maximum de 50 mots).

Pour mettre à jour ces informations, le Partenaire devra aviser des changements avant le 1er avril 2018 la Ville et son représentant, JPDL International inc., par courriel à : [iclei2018ventes\\_sales@jpd.com](mailto:iclei2018ventes_sales@jpd.com).

L'Exposant doit aussi identifier une personne contact au sein de son organisation, soit la personne en charge de la logistique entourant sa présence au Congrès mondial ICLEI 2018.

### **COORDONNÉES AUX FINS DE PUBLICATION**

Nom de l'organisation :

Nom et titre du contact :

Adresse:                      Tél. :

Ville :                              Code postal :                      Courriel :

État / Province :                      Pays :                              Site internet :

### **DESCRIPTION DE L'ORGANISATION:**

Veillez inclure une courte description de votre organisation en français (maximum de 50 mots) et en anglais (maximum de 50 mots).

### **PERSONNE CONTACT DE L'ORGANISATION (Logistique):**

Nom :    Tél :    Cell :

Parapher : \_\_\_\_\_

8

**Dossier # : 1187731004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de collaboration et de visibilité entre la Ville de Montréal et Fondation, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi de la confédération des syndicats nationaux (Fondaction), et accepter une contribution financière de 28 743,75 \$, incluant les taxes, en provenance du Fondation, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187731004 contribution à recevoir ICLEI.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Judith BOISCLAIR  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-2598**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-18

Arianne ALLARD  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-4785**

**Division :** Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Section de Montréal d'Ikebana International pour la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais, d'une valeur de 3 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « La vie en fleurs » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique du 19 au 21 mai 2018.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Section de Montréal d'Ikebana International pour la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais, d'une valeur de 3 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « La vie en fleurs » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique du 19 au 21 mai 2018.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-20 17:04

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Section de Montréal d'Ikebana International pour la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais, d'une valeur de 3 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « La vie en fleurs » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique du 19 au 21 mai 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis son ouverture en 1989, le Pavillon japonais au Jardin botanique présente des expositions sur la culture et l'art japonais. L'exposition « La vie en fleurs » fera découvrir aux visiteurs l'art traditionnel de l'Ikebana (art floral japonais). Les bouquets seront réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, une association bien connue dans le milieu culturel japonais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0431 (24 mars 2017) : approuver un projet de convention entre la Ville et la Section de Montréal d'Ikebana International autorisant la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de cette section, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique, les 22 et 23 avril 2017 (# 1177229001).

**DESCRIPTION**

La Section de Montréal d'Ikebana International compte une cinquantaine de membres, représentant quatre « écoles » ou courants esthétiques distincts. L'exposition présentée au Pavillon japonais comprendra 33 bouquets, certains très dépouillés et d'autres très élaborés, illustrant bien les principes de composition propres aux quatre écoles.

Tel que décrit en pièce jointe, la valeur assurable de ces oeuvres s'élève à 3 300 \$.

**JUSTIFICATION**

Le Jardin botanique compte trois jardins culturels, dont le Jardin japonais. Par le biais de leur programmation, ces jardins invitent les visiteurs à poser un regard nouveau sur la nature.

La thématique générale proposée par l'Espace pour la vie en 2018 est : « La nature nous habite ». Au Jardin japonais, nous explorons comment, au Japon, on interagit avec la

nature.

L'art floral japonais est l'une des formes que revêt cette interaction.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet ne requiert aucun budget puisque l'exposant ne reçoit aucun cachet. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation 2018 d'Espace pour la vie. Elle assure le renouvellement de l'offre culturelle du Pavillon japonais, l'un des lieux les plus visités au Jardin botanique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication de la Division communications et marketing d'Espace pour la vie.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vernissage (sur invitation) : 18 mai 2018

- Ouverture au public : 19 mai 2018
- Démontage : 21 mai 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia DANDANEAU  
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

**Tél :** 514 872-7956

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

**Tél :** 514 872-1452

**Télécop. :** 514 872-1455

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation

**Tél :** 514 872-0603

**Approuvé le :** 2018-04-20





## CONVENTION EN VUE D'UNE EXPOSITION

Cote : \_\_\_\_\_  
N° d'engagement : \_\_\_\_\_  
N° d'approbation : \_\_\_\_\_  
N° TPS : \_\_\_\_\_  
N° TVQ : \_\_\_\_\_

**ENTRE :** VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant une place d'affaires au 4101, rue Sherbrooke Est, Montréal QC H1X 2B2, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après nommée la « **VILLE** »

**ET :** Section de Montréal d'Ikebana International, ayant sa place d'affaires au 65, rue Saint-Paul Ouest, # 610, Montréal, Québec, H2Y 3S5;

N° d'inscription TPS :  
N° d'inscription TVQ :

Ci-après nommé(e) l' « **EXPOSANT** »

### EXPOSITION

- . Titre : La vie en fleurs
- . Date: du 19 au 21 mai 2018
- . Lieu : Pavillon japonais du Jardin botanique  
4101, rue Sherbrooke Est  
Montréal (QC) H1X 2B2  
514 872-0607
- . Montage : 17 et 18 mai 2018
- . Démontage : 21 mai 2018

### OEUVRES

- . Nombre : 33
- . Description : arrangements floraux japonais (ikebana)
- . Cueillette : 17 mai 2018
- . Retour : 21 mai 2018
- . Vernissage : 18 mai 2018

### DROITS D'EXPOSITION ET DE REPRODUCTION :

Cachet versé : 0 \$ (nil)

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

### 1. DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : [Sonia Dandaneau, agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais](#);
- 1.2 « **Annexe A** » : liste des oeuvres choisies par le Responsable et leur valeur monétaire convenue avec l'Exposant;
- 1.3 « **Oeuvres** » : les œuvres de l'Annexe A.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente convention.

## **2. OBJET**

L'Exposant s'engage, en contrepartie de l'exécution par la Ville de ses obligations, à mettre à la disposition de cette dernière, aux dates indiquées au préambule, les œuvres choisies par le Responsable, et à lui concéder une licence lui permettant de présenter, de reproduire et de communiquer au public, par télécommunication, tout ou partie des œuvres, aux conditions ci-après convenues.

## **3. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT**

En contrepartie des obligations assumées par la Ville, l'Exposant doit :

- 3.1 livrer à la Ville les oeuvres indiquées à l'Annexe A aux date et lieu ci-haut mentionnés, étant entendu que le Responsable pourra, au moment de la livraison ou du montage, refuser certaines des oeuvres préalablement choisies, l'Exposant renonçant à cet égard à tout recours contre la Ville et le Responsable;
- 3.2 prendre livraison des oeuvres, à la fin de l'exposition, au lieu ci-haut mentionné;
- 3.3 assumer les coûts du transport des oeuvres à l'aller et au retour, à moins d'une clause expresse à l'effet contraire dans la présente convention;
- 3.4 faire parvenir au Responsable, avant le [9 mai 2018](#) :
  - 3.4.1 la liste des oeuvres qui seront exposées et la valeur qu'il leur attribue, telle qu'inscrite en début de convention, étant entendu que telle inscription ne constitue pas une reconnaissance par la Ville de la valeur réelle de ces oeuvres;
  - 3.4.2 des notes biographiques, photos et autres documents pouvant servir à l'exposition et à sa promotion;
  - 3.4.3 des documents pour la préparation des cartons d'invitation;
- 3.5 concéder à la Ville, et il lui concède par les présentes, sans frais additionnels, une licence irrévocable, non exclusive, incessible, sans limite territoriale et pour la période commençant un (1) an avant la date du début de l'exposition et se terminant 2 ans après la fin de l'exposition par laquelle il autorise la Ville :
  - 3.5.1 à présenter au public et à reproduire sur tout support, y compris sur son site Internet, tout ou partie des œuvres visées par la présente convention, y compris les extraits musicaux et vidéos s'il en est, tout document, texte ou photographie fournis par lui (l'exposant) dans le cadre de cette exposition, et à les publier, à les communiquer au public par télécommunication, à les traduire, à les archiver, à les entreposer sur une unité de disque dur et sous forme de document imprimé ou sous forme électronique. Cette licence est accordée à des fins non commerciales seulement;
- 3.6 garantir la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur ou de tout droit de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres visées par l'exposition et qu'il a la capacité de concéder la licence décrite à l'article 3.5;
- 3.7 prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation ou poursuite relative aux droits d'auteur et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais;

- 3.8 renoncer et, par la présente, il renonce à tout recours quant à ses droits moraux contre la Ville et le Responsable suite au montage de l'exposition ou à l'encadrement des oeuvres, le cas échéant;
- 3.9 être présent au moment du déballage des oeuvres, lors de la livraison, et avant leur emballage, à la fin de l'exposition, afin de procéder, en présence du Responsable, à l'inventaire et à l'examen des pièces, toute imperfection relevée lors de cet examen devant être consignée à l'inventaire qui devra être signé par l'Exposant et le Responsable;
- 3.10 à la demande du Responsable, convenir avec lui de l'accrochage ou de la mise en place des oeuvres, étant toutefois entendu que le Responsable peut, lors de l'accrochage ou de la mise en place, refuser une oeuvre qui présente trop de risques de perte ou d'avarie, à moins que l'Exposant n'en assume l'entière responsabilité, auquel cas l'Exposant doit signer une déclaration à cet effet;
- 3.11 faire exécuter tout travail en hauteur par les techniciens de la Ville seulement et lorsqu'il est nécessaire de suppléer au nombre de techniciens fournis par la Ville, avoir recours en ce domaine à ses propres techniciens uniquement si ceux-ci possèdent toutes les compétences, la formation et le matériel requis pour les exécuter en toute sécurité et qu'ils acceptent de se conformer aux directives du représentant technique de la Ville;
- 3.12 assumer les frais suivants du vernissage :

100 % des coûts

#### **4. OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie des obligations assumées par l'Exposant, la Ville doit :

- 4.1 exposer les oeuvres aux date et lieu indiqués à la présente convention, selon l'horaire déterminé par celui-ci, lequel pourra être modifié par le Responsable pour des motifs raisonnables;
- 4.2 organiser la promotion de l'exposition et en assumer les coûts, étant entendu que le contenu et l'ampleur de la promotion relèvent de l'entière discrétion du Responsable;
- 4.3 procéder au montage de l'exposition selon les mesures déterminées par le Responsable;
- 4.4 payer à l'Exposant pour les droits de présentation au public et de reproduction décrits au paragraphe 3.5, la somme inscrite en début de convention, incluant la T.P.S. et la T.V.Q., le cas échéant sur réception, au bureau du Responsable, de la liste des oeuvres et leur valeur;
- 4.5 organiser le vernissage et en assumer les frais suivants :

(sans objet)

#### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

##### Assurance

- 5.1 La Ville de Montréal assume tous les risques de dommages directs causés aux oeuvres d'art qu'elle emprunte pour des expositions intérieures et extérieures, aux conditions énoncées à la résolution CE03 1342, adoptée à sa séance du 18 juin 2003. La responsabilité de la Ville pour les dommages ne peut excéder la somme de 3 300 \$ (trois mille trois cents dollars) convenue avec le Responsable pour lesdites oeuvres.

##### Vente

- 5.2 Aucune vente ne doit se faire sur les lieux de l'exposition. Toutefois, le Responsable pourra, sur demande, mettre le public en contact avec l'Exposant ou son représentant.



## ANNEXE A

### Liste des oeuvres

No	Oeuvre	Artiste	Valeur <sup>1</sup>
1.	Arrangement floral	Bernard, Lucie	100 \$
2.	Arrangement floral	Caron, Claude-Marie	100 \$
3.	Arrangement floral	Cornibert, Geneviève	100 \$
4.	Arrangement floral	Deneault, Louise	100 \$
5.	Arrangement floral	Desjardins, Lorraine	100 \$
6.	Arrangement floral	Doedel, Adrienne	100 \$
7.	Arrangement floral	Domond, Mona	100 \$
8.	Arrangement floral	Donais, Raynald	100 \$
9.	Arrangement floral	Dumouchel, Mireille	100 \$
10.	Arrangement floral	Eggleton, Diane	100 \$
11.	Arrangement floral	Girard, Josiane	100 \$
12.	Arrangement floral	Goumaz, Hélène	100 \$
13.	Arrangement floral	Guérinot, Marie-Claude	100 \$
14.	Arrangement floral	Higashiyama, Misaki	100 \$
15.	Arrangement floral	Husain, Nilofar	100 \$
16.	Arrangement floral	Kordich, Andrée	100 \$
17.	Arrangement floral	Kubo, Hatsue	100 \$
18.	Arrangement floral	Le, Cam Ly	100 \$
19.	Arrangement floral	Lemay, Colette	100 \$
20.	Arrangement floral	Lussier, Diane	100 \$
21.	Arrangement floral	McLure, June	100 \$
22.	Arrangement floral	Morin, Carol	100 \$
23.	Arrangement floral	Murphy, Madeleine	100 \$
24.	Arrangement floral	Palazy, Helen	100 \$
25.	Arrangement floral	Roest-Chapman, Truus	100 \$
26.	Arrangement floral	Rouleau, Patricia	100 \$
27.	Arrangement floral	Sammartino, Fiorina	100 \$
28.	Arrangement floral	Sheppard, Monica	100 \$
29.	Arrangement floral	Shore, Lois	100 \$
30.	Arrangement floral	Soudre, Mireille	100 \$
31.	Arrangement floral	Tanaka, Kazuko	100 \$
32.	Arrangement floral	Williams, Lynne	100 \$
33.	Arrangement floral	Yamada, Aya	100 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 300 \$</b>

<sup>1</sup> Valeur établie en fonction du vase utilisé pour réaliser l'arrangement

CE : 20.011  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1185323006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus Communications inc., pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, des emplacements pour l'ajout d'équipements de télécommunication situés sur le toit de l'édifice situé au 55, avenue Dupras, à LaSalle, pour une recette totale de 153 575 \$, excluant les taxes. Bâtiment 3068

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, des emplacements pour l'installation d'équipements de télécommunication situés sur le toit de la mairie d'arrondissement de LaSalle, situés au 55, avenue Dupras, moyennant une recette totale de 153 575 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette recette, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-05 13:56

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185323006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus Communications inc., pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, des emplacements pour l'ajout d'équipements de télécommunication situés sur le toit de l'édifice situé au 55, avenue Dupras, à LaSalle, pour une recette totale de 153 575 \$, excluant les taxes. Bâtiment 3068

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, en vertu de la résolution CA06 200034, l'arrondissement de LaSalle acceptait de louer de gré à gré à la compagnie Clearnet (maintenant devenue Telus Communications inc.) (Telus) des emplacements pour l'installation d'antennes et d'équipements incluant un abri sur le toit de la mairie de l'arrondissement de LaSalle située au 55, avenue Dupras. Ce bail était d'une durée initiale de 10 ans, auquel s'ajoutaient deux (2) options de renouvellement de 5 ans chacune, pour une durée totale de 20 ans, débutant au 1er juin 1996 et se terminant au 30 mai 2016, avait été adopté par l'ancienne Ville de LaSalle. Depuis 2016, l'arrondissement de LaSalle (l'Arrondissement) était en réflexion pour l'aménagement d'une terrasse sur le toit de la mairie d'arrondissement de LaSalle. La localisation des équipements a obligé Telus à revoir la configuration de l'ensemble de ses antennes afin de s'assurer que l'implantation de la terrasse soit sécuritaire et agréable pour les visiteurs qui fréquenteront le site. L'Arrondissement devait obtenir de Telus la confirmation que les émissions aux radiofréquences respectaient les normes de sécurité prévues au Code national du bâtiment. Après maintes discussions, Telus a accepté de déplacer, d'enlever et de revoir ses besoins en terme d'équipements, le tout à ses frais.

L'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier un nouveau bail, pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA06 200034 - 6 février 2006- Accepter le dépôt de la lettre de la Société Tel-Mobile qui désire se prévaloir de son droit de renouvellement de bail pour une période additionnelle de 5 ans, aux termes et conditions mentionnés au bail.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus, des emplacements sur le toit de la mairie d'arrondissement de LaSalle, sis au 55, avenue

Dupras, pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, pour une recette totale de 153 575 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Telus assumera tous les frais d'exploitation et les taxes foncières de cette location.

## **JUSTIFICATION**

La poursuite de la location ne nuira pas au projet d'aménagement d'une terrasse sur le toit de la mairie d'arrondissement de LaSalle et permettra à la Ville de percevoir des recettes de cette location.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir le tableau en pièce jointe pour le détail des recettes anticipées pour cette location :

	Recettes antérieures	Recettes totales
Recettes	27 010,56 \$	153 575,00 \$
Total avant taxes	27 010,56 \$	153 575,00 \$
TPS	1 350,53 \$	7 678,75 \$
TVQ	2 694,30 \$	15 319,11 \$
Recettes incluant taxes	29 704,86 \$	168 894,11 \$

Telus assumera tous les frais d'exploitation et les taxes foncières, tel que prévu au projet de bail.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien de cette location permet à la Ville d'accroître ses revenus de location.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE : mai 2018

CM : mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Lyne LAMBERT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel SAVARD, LaSalle

Lecture :

Michel SAVARD, 12 mars 2018

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514-872-2493  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-07

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier,  
en remplacement de Madame  
Nicole Rodier, chef de la Division des  
locations,  
du 2 au 12 mars 2018 inclusivement.

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carl BEAULIEU  
Chef de division, en remplacement de  
Madame Francine Fortin, directrice de la  
Direction des transactions immobilières  
du 3 au 13 avril 2018 inclusivement.

**Tél :** 514 872-2803  
**Approuvé le :** 2018-04-04

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049  
**Approuvé le :** 2018-04-05

# BAIL

## ENTRE :

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représenté par **Yves Saindon**, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

## ET :

**TELUS COMMUNICATIONS INC.**, compagnie régie par la loi de la Colombie-Britannique (Business Corporations Act), ayant son siège social au 510 West Georgia Street, 7<sup>e</sup> étage, Vancouver, province Colombie-Britannique, V6B 0M3, et ayant une place d'affaires au 200, Consilium Place, suite 1600, à Scarborough, province de l'Ontario, M1H 3J3, agissant et représenté par Karim Balbaa, Manager of Technologie Strategy dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une lettre d'autorisation datée du 23 juillet 2015.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

## **LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT AU BAIL QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :**

**ATTENDU QUE** le Locateur a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'il a remis une copie de cette politique au Locataire.

**ATTENDU QU'** en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

## ARTICLE 1

### DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

- 1.1 Localisation des Lieux loués. : Le Locateur loue au Locataire, par les présentes, un local no 600, de vingt mètres carrés (20 m<sup>2</sup>), connu comme étant le local « *Telus 600* », ainsi qu'un espace situé sur le toit de l'Édifice, sur lequel on retrouve douze (12) antennes cellulaires, et des équipements de télécommunication, (ci-après nommé collectivement « **les Lieux loués** »), de l'immeuble situé au 55, avenue Dupras, à Montréal (arrondissement de LaSalle), province de Québec, H8R 4A8, (ci-après nommé « **Édifice** »), sur le lot UN MILLION NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT ONZE (1 929 611) du cadastre du Québec, tel que plus amplement décrit sur les

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

plans et devis joint au Bail comme Annexe « A ».

## **ARTICLE 2**

### **DURÉE**

- 2.1 Durée. Ce bail est consenti pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1 juin deux mille seize (2016) et se terminant le 31 mai deux mille vingt-et-un (2021) (ci-après nommée la « **Durée** »).
- 2.2 Aucune reconduction tacite. Le Locataire devra libérer les Lieux loués à l'échéance du Bail, qui se terminera de plein droit et sans autre avis. Nonobstant ce qui précède, le l'occupation du Locataire après cette date, n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Les parties conviennent que toute telle occupation ne pourra être interprétée comme une reconduction tacite du Bail.

## **ARTICLE 3**

### **LOYER**

- 3.1 Pendant la Durée du bail, le Locataire s'engage à payer au Locateur, d'avance en versements mensuels égaux et consécutifs, le premier (1<sup>er</sup>) jour de chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, et ce sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction, les loyers annuels suivants :
- a) pour la période du premier juin deux mille treize (1<sup>er</sup> juin 2016) au trente et un mai deux mille dix-sept (31 mai 2017), la somme de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ.
  - b) pour la période du premier juin deux mille dix-sept (1<sup>er</sup> juin 2017) au trente et un mai deux mille dix-huit (31 mai 2018), la somme de VINGT-DEUX MILLE DOLLARS (22 000,00 \$), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ.
  - c) pour la période du premier juin deux mille dix-huit (1<sup>er</sup> juin 2018) au trente et un mai deux mille dix-neuf (31 mai 2019), la somme de VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (23 000,00 \$) auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ.
  - d) pour la période du premier juin deux mille dix-neuf (1<sup>er</sup> juin 2019) au trente et un mai deux mille vingt (31 mai 2020), la somme de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000,00 \$), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ.
  - e) pour la période du premier juin deux mille vingt (1<sup>er</sup> juin 2020) au trente et un mai deux mille vingt et un (31 mai 2021), la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ.

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

3.2 Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues au Locateur ;

3.3 Payer toutes les taxes fédérales et provinciales applicables au loyer et toutes les taxes d'affaires ou municipales au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Aux fins des présentes, les taxes d'affaires ou municipales désignent l'ensemble des taxes, taux, droits, prélèvements, cotisations et droits de licence qui sont imposés, établis, exigés ou évalués par un gouvernement municipal à l'égard de toutes et chacune des activités exercées par le Locataire dans les Lieux loués. Advenant la situation que le mode de perception des taxes foncières ou autres taxes dont le Locataire est responsable était modifié de façon à rendre le Locateur responsable de leur paiement, le Locataire s'engage à rembourser au Locateur tout montant que celui-ci aura payé à cet effet et consent à ce que tout tel montant soit ajouté au loyer dû par le Locataire pour le mois suivant le paiement ainsi effectué par le Locateur, à titre de loyer additionnel.

#### **ARTICLE 4** **ÉQUIPEMENTS DU LOCATAIRE**

4.1 Le Locateur permet au Locataire, et ce dernier pourra :

4.1.1 Installer, exploiter, entretenir, et remplacer, ses équipements selon les besoins du Locataire de temps à autre, à ses frais, le tout selon les plans et devis proposés par le Locataire et approuvés par le Locateur dans un délai raisonnable, le consentement de ce dernier ne pouvant être refusé sans motif raisonnable ;

4.1.2 raccorder l'équipement à un réseau de téléphonie ou de fibre optique qui dessert les Lieux loués afin d'en permettre l'exploitation;

4.1.3 accéder aux Lieux loués selon les modalités suivantes :

- a) Le Locataire devra remettre au Locateur une liste à jour des employés ou représentants du Locataire autorisés à accéder aux Lieux loués afin d'y effectuer l'entretien et le dépannage d'urgence de ses installations.
- b) Toute personne ainsi autorisée à accéder aux Lieux loués devra suivre la procédure énoncée par le Locateur. Pour accéder au toit, le Locataire devra obtenir une assistance sur rendez-vous avec un représentant du Locateur.
- c) Le Locateur peut, en tout temps, pour des raisons de sécurité, refuser ou restreindre l'accès à l'Immeuble, et ce, pour la durée qu'il jugera

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

nécessaire, agissant raisonnablement.

- 4.1.4 exercer tous autres droits nécessaires aux fins de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'équipement;
- 4.1.5 Assumer toutes les dépenses reliées à l'exploitation et remplacement des équipements ainsi que tous les coûts inhérents à l'installation, au maintien et à l'utilisation de l'ensemble des servies d'utilités publiques, aux installations téléphoniques et de la fibre optique installés pour ses besoins, y compris les coûts reliés à la consommation ou à la fourniture de ces services;
- 4.1.6 utiliser l'équipement afin d'effectuer la transmission, l'émission ou la réception de signaux de toutes sortes, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.1.3.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

5.1 Le Locataire s'engage, pendant toute la Durée du Bail, à :

5.1.1 Respecter l'ensemble des lois, ordonnances, décrets et règlements qui s'appliquent à l'Équipement, ainsi qu'à son exploitation et, au besoin, obtenir toute autorisation requise de quelque autorité gouvernementale ayant compétence à l'égard des Lieux loués et de l'équipement pour leur construction, installation et exploitation, le tout à l'entière exonération du Locateur;

5.1.2 S'assurer que l'équipement ne cause en aucun cas des interférences aux équipements du Locateur. S'il est démontré techniquement que les équipements du Locataire créent des interférences ou nuit au bon fonctionnement des équipements de radiocommunication du Locateur, le Locataire remédiera à cette situation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, si le Locataire procède à un changement de fréquences dans le cadre de ses opérations, il avisera par écrit le Locateur de ce changement afin que ce dernier puisse procéder aux ajustements nécessaires, s'il y a lieu. Ces avis doivent être expédiés de la manière prévue au paragraphe 16.1;

5.1.3 Ne pas ajouter de nouveaux équipements sur les Lieux loués sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, consentement ne pouvant être refusé sans motif valable. Le Locataire devra fournir au Locateur les plans et devis des travaux à réaliser les travaux souhaités. Si le Locataire souhaite ajouter des antennes sur les Lieux loués, le Locateur pourra majorer le loyer annuel au tarif maximal de trois cents dollars (300 \$) par antenne supplémentaire;

5.1.4 Relocaliser, à ses frais, dans le cadre de travaux de construction, de réparation

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

ou de rénovation tant majeur que mineur de la toiture ou de l'enveloppe extérieure, tout l'équipement se trouvant dans les zones de travaux identifiés par le Locateur. Le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, cent quatre-vingt (180) jours avant le début des travaux, à cet effet, si possible;

5.1.5 Donner libre accès en tout temps, aux employés du Locataire, aux Lieux loués;

5.1.6 Maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations, en bon état, propres à l'occupation et à l'entière satisfaction du Locateur;

5.1.7 Voir, lui-même, et à ses frais, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués. Le Locataire fera toute les réparations locatives dues à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

5.1.8 Aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage de quelque façon que ce soit aux Lieux loués;

5.1.9 Permettre au Locateur de faire toute réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Édifice ou d'entrer dans les Lieux loués, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

5.1.10 À l'échéance ou advenant une résiliation du Bail, le Locataire devra, à ses frais, enlever l'équipement et remettre les Lieux loués dans leur état initial, sous réserve de l'usure normale. Tous les travaux devront être réalisés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du Bail, le tout à l'entière satisfaction du Locateur agissant raisonnablement. Si le Locataire refuse ou néglige d'effectuer les travaux requis dans le délai stipulé ci-dessus, le Locateur pourra, sans y être tenu et sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux qu'il jugera nécessaires, le tout à sa seule discrétion, aux frais du Locataire;

5.1.11 L'équipement est et demeurera en tout temps la propriété exclusive du Locataire, et ce, même si certains éléments sont incorporés ou fixés à la structure de l'Immeuble. Le Locataire sera ainsi seul responsable de l'équipement. Le Locataire devra, en tout temps, enlever l'équipement, en tout, et sous réserve des dispositions prévues au Bail. En autant que cela est requis, le Locateur renonce par les présentes au bénéfice de l'accession pour toute construction ou ouvrage érigé par le Locataire sur l'Immeuble.

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

**ARTICLE 6**  
**JOUISSANCE PAISIBLE**

- 6.1 Si le Locataire respecte les termes et conditions intégrale du Bail, il aura le droit de prendre possession des Lieux loués et d'en avoir la jouissance paisible pour toute la Durée, sous réserve des dispositions du paragraphe 11.

**ARTICLE 7**  
**ÉLECTRICITÉ**

- 7.1 Le Locataire devra payer sa consommation électrique directement au Locateur, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction, en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs, auxquels s'ajoutent les Taxes de ventes, d'avance au début de chaque mois à compter du 1er juin 2016, comme suit :
- Pour les années 2016-2017, un loyer additionnel annuel de sept mille cinq cents (7 500,00 \$) auxquels s'ajoutent les Taxes de ventes.
- Pour les années 2018-2019, un loyer additionnel annuel de sept mille huit cents (7 800,00 \$), auxquels s'ajoutent les Taxes de ventes.
- Pour les années 2020-2021, un loyer additionnel annuel de huit mille cents (8 100,00 \$), auxquels s'ajoutent les Taxes de ventes.

**ARTICLE 8**  
**INDEMNISATION**

- 8.1 Sauf en cas de faute lourde ou d'actes délibérés du Locateur, de ses employés et des personnes autorisées par celui-ci à se trouver sur les Lieux loués, le Locataire doit indemniser le Locateur et le tenir indemne de toute action, poursuite, réclamation, dommages-intérêts, frais et responsabilité découlant ou résultant directement ou indirectement du Bail. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locataire doit, à ses frais, défendre le Locateur et lui rembourser les frais et déboursés raisonnables payés à l'occasion de toute telle réclamation, action ou demande.
- 8.2 Sauf en cas de faute lourde ou négligence du Locateur, de ses employés et des personnes autorisées par celui-ci à se trouver sur les Lieux loués, le Locataire n'aura droit à aucune compensation ni diminution de loyer et il renonce à toute réclamation contre le Locateur pour dommages, frais, pertes ou déboursés subis par lui, ses officiers, employés, agents, clients et toute autre personne faisant affaires ou projetant de faire affaires avec le Locataire en cas notamment de :
- a) défectuosité, diminution ou arrêt complet de l'alimentation électrique;
  - b) dommages causés par l'eau, la vapeur, la glace, la pluie, les insectes, les rongeurs ou la neige qui peuvent s'infiltrer dans les Lieux loués;
  - c) dommages causés par l'eau, la glace, la pluie, le vent, le tonnerre ou la neige à

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

- l'antenne ainsi qu'au câble reliant l'antenne à l'émetteur;
- d) dommages ou ennuis causés par la condition ou la disposition des fils et autres conduits électriques;
  - e) dommages, troubles, blessures, ennuis et inconvénients causés par les autres locataires ou par des tiers;
  - f) nécessité d'interrompre l'alimentation électrique pour effectuer des réparations, altérations, améliorations ou autres installations, pourvu qu'elles soient effectuées avec diligence et que le Locataire en ait été informé au préalable dans le cas de travaux planifiés et en soit informé dans les meilleurs délais en cas d'urgence.
- 8.4 Sauf en cas de faute lourde ou d'actes délibérés du Locateur, de ses employés et des personnes autorisées par celui-ci à se trouver sur les Lieux loués, le Locataire dégage le Locateur de toute responsabilité pour toutes pertes et tous ennuis résultant de dommages aux Lieux loués ou à leur contenu, et ceux causés par tout changement de fréquence ou toute interférence aux transmissions du Locataire.
- 8.5 Sauf en cas de faute lourde ou d'actes délibérés du Locateur, de ses employés et des personnes autorisées par celui-ci à se trouver sur les Lieux loués, le Locataire s'engage à indemniser le Locateur pour tout dommage causé par le Locataire, ses employés et ses mandataires à l'Immeuble, à son contenu ainsi qu'à la propriété de toute autre personne se trouvant sur l'Immeuble, pour quelque cause que ce soit.
- 8.6 Le Locataire devra s'assurer qu'aucune hypothèque légale ne soit publiée contre l'Immeuble en raison du Bail ou des obligations qui en découlent. Si une telle hypothèque légale était ainsi publiée, le Locataire devra, à ses frais, la faire radier dans les meilleurs délais. À défaut, le Locateur pourra faire radier toute telle hypothèque légale aux frais du Locataire, le tout sous réserve de tous ses autres droits et recours contre le Locataire.

**ARTICLE 9**  
**ASSURANCE**

- 9.1 **Assurances.** Le Locataire doit, en tout temps pendant la Durée, maintenir en vigueur les assurances suivantes : (i) une assurance tous risques couvrant l'intégralité de la valeur de remplacement assurable de l'Équipement et, s'il y a lieu, de l'Abri appartenant au Locataire ; et (ii) une assurance responsabilité civile commerciale – formule générale assortie d'une couverture d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) par sinistre pour les dommages corporels et matériels (une « **Assurance responsabilité civile commerciale – formule générale** »). Le Locateur doit, à sa demande, être mentionné à titre d'assuré additionnel dans la police d'Assurance

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

responsabilité civile commerciale – formule générale, mais uniquement en ce qui a trait à la responsabilité découlant des activités du Locataire dans les Locaux. À la demande du Locateur, le Locataire doit fournir un certificat d'assurance ou toute autre preuve écrite confirmant que le Locataire détient les polices d'assurance exigées et qu'elles sont en vigueur. La police d'Assurance responsabilité civile commerciale – formule générale doit comporter une clause par laquelle les assureurs s'efforceront à communiquer au Locateur un préavis de résiliation de trente (30) jours. Il est convenu que le Locataire peut répondre à l'ensemble ou à une partie de l'exigence précitée en matière d'assurance de biens en déclarant qu'il s'auto-assure.

**ARTICLE 10**  
**RÉSILIATION LOCATAIRE**

10.1 Le Locataire peut résilier le Bail, sur préavis écrit de trente (30) jours au Locateur, en tout temps durant la Durée, si le Locataire estime, à sa seule discrétion, que l'exploitation des Lieux loués aux fins énoncées au Bail est ou devient commercialement impraticable, suivant des motifs raisonnables.

**ARTICLE 11**  
**RÉSILIATION LOCATEUR**

11.1 Le Locateur pourra résilier le Bail, si le Locataire cesse d'occuper ou abandonne les Lieux loués, ou s'il fait défaut de payer le loyer ou toute autre obligation en vertu du bail, si un bref d'exécution est émis contre les biens du Locataire, si le Locataire fait faillite, si des mesures sont entamées pour la dissolution ou la liquidation du Locataire ou de ses biens ou si le Locataire ne respecte pas toutes les clauses et conditions contenues au Bail, le Locateur pourra, sans préjudice à tous ses autres recours, mettre fin au Bail si le Locataire ne remédie pas à son défaut dans les soixante (60) jours suivant l'avis reçu du Locateur lui dénonçant tout tel défaut;

11.2 Advenant la situation que le Locateur doit réaménager les Lieux loués, le Locataire devra, à ses frais, suivant un préavis écrit de trois (3) mois au Locataire, relocaliser ses équipements pourvu que le nouvel emplacement de l'équipement soit comparable aux Lieux loués afin d'assurer la même qualité de transmission et de fonctionnement de l'équipement. À défaut du Locataire de relocaliser l'équipement aux conditions précitées à l'intérieur des délais prescrits à la demande du Locateur ou de tout autre délai convenu entre les parties, le Locateur pourra résilier le Bail en signifiant au Locataire un préavis écrit à cet effet. Nonobstant ce qui précède, le Locataire ou le Locateur pourront résilier le présent Bail, advenant la situation que les nouveaux Lieux ne répondent pas adéquatement aux exigences du Locataire, le tout sans aucune déduction ni indemnité quelconque envers les parties.

11.3 Le Locateur pourra résilier le Bail, si l'équipement du Locataire cause de

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

l'interférence sur les appareils de communication du Locateur et que le Locataire ne remédie pas à la situation dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception d'un avis écrit du Locateur lui dénonçant telle situation.

## **ARTICLE 12**

### **DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS**

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

**12.1 Destruction partielle :** Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, de la durée des travaux de réparation.

Le Locateur pourra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur pourra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, offrir au Locataire de relocaliser temporairement ses Équipements, aux frais du Locataire, et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

**12.2 Destruction totale :** Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf en cas de faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

**12.3 Résiliation :** Nonobstant ce qui précède, le Locataire ou le Locateur auront toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail.

## **ARTICLE 13**

### **CESSION**

13.1 Le Locataire ne pourra céder le Bail sans le consentement écrit du Locateur,

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

lequel ne pourra sans motif sérieux être refusé au Locataire.

Nonobstant ce qui précède, le Locataire peut, avec l'approbation écrite du Locateur, lequel est assujéti à l'approbation des autorités compétentes du Locateur, : (i) céder ses droits et obligations en vertu du Bail à toute entité apparentée ou affiliée, société en commandite et société de personne comprise; et (ii) À chaque fois que le consentement du Locateur est requis en vertu des présentes dispositions, toute demande du Locataire est conditionnelle à l'obtention des autorités compétentes du Locateur dans des délais raisonnables.

#### **ARTICLE 14** **DÉFAUT DU LOCATAIRE**

14.1 Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par le Locataire en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

#### **ARTICLE 15** **DÉFAUT DU LOCATEUR**

15.1 Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte significative ou un dommage exceptionnel;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé par écrit ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues, s'il a lieu. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, en aucun temps le Locataire ne pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locateur pour le compte du Locataire demeurera néanmoins la responsabilité du Locataire.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « **DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS** » prévus à l'article 12.

## **ARTICLE 16**

### **AVIS**

16.1 Tout avis qui doit ou peut être donné aux termes des présentes, ou toute livraison à personne ou autrement de documents, est transmis de manière suffisante par livraison en mains propres ou, s'il s'agit d'autre chose que la livraison d'un document original, par télécopieur aux adresses suivantes :

**Locateur :**

**Ville de Montréal**  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**Locataire :**

**TELUS COMMUNICATIONS INC.**  
Attention : Gestion Immobilière  
200, Consilium Place  
Bureau 1600

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

- 16.2 Tout avis peut également être donné par courrier recommandé, port payé, par mise à la poste à l'intérieur du Canada et cet avis prendra effet le cinquième (5<sup>e</sup>) jour après la date de sa mise à la poste, sauf s'il se produit une interruption du service postal à la date de la mise à la poste, auquel cas cet avis devra être transmis par livraison en mains propres ou par télécopieur conformément au paragraphe précédent.

**ARTICLE 17**  
**AUTRES DISPOSITIONS**

- 17.1 Entente complète. Le Bail et ses annexes ainsi que tout autre document auquel il y est fait référence aux présentes constituent l'entente complète intervenue entre les parties et ne peuvent être modifiés qu'au moyen d'une entente écrite signée par les deux parties.
- 17.2 Successeurs et ayants droit. Le Bail lie les parties ainsi que leurs successeurs, ayants droit, héritiers et représentants légaux respectifs.
- 17.3 Accès à l'information. Les parties reconnaissent la nature confidentielle des renseignements contenus aux présentes et conviennent de traiter ceux-ci comme tels, sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).
- 17.4 Lois applicables. Le Bail est régi par les lois de la province de Québec.
- 17.5 Force majeure. Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute tempête, tout orage, tout cataclysme, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À LA DATE MENTIONNÉE À L'ÉGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

SIGNÉ par le Locataire, à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2018.

**TELUS COMMUNICATIONS Inc.**

Par : \_\_\_\_\_  
Karim Balbaa – Manager of Technologie Strategy

SIGNÉ par le Locateur, à Montréal, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour \_\_\_\_\_ de 2018.

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

**ANNEXE A**  
**PLAN ET DEVIS**

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

## Recettes du 1er juin 2016 au 31 mai 2021

	Recettes antérieures	Recettes 1er juin 2016 au 31 décembre 2016	Recettes annuelles 1er janvier au 31 décembre 2017	Recettes annuelles 1er janvier au 31 décembre 2018	Recettes annuelles 1er janvier au 31 décembre 2019	Recettes annuelles 1er janvier au 31 décembre 2020	Recettes 1er janvier au 31 mai 2021	Recettes totales
Recettes	27 010,56 \$	16 666,67 \$	28 666,66 \$	30 383,34 \$	31 383,33 \$	32 683,33 \$	13 791,67 \$	153 575,00 \$
<b>TOTAL (excl. TPS et TVQ)</b>	<b>27 010,56 \$</b>	<b>16 666,67 \$</b>	<b>28 666,66 \$</b>	<b>30 383,34 \$</b>	<b>31 383,33 \$</b>	<b>32 683,33 \$</b>	<b>13 791,67 \$</b>	<b>153 575,00 \$</b>
TPS (5,0%)	1 350,53 \$	833,33 \$	1 433,33 \$	1 519,17 \$	1 569,17 \$	1 634,17 \$	689,58 \$	7 678,75 \$
TVQ ( 9,975%)	2 694,30 \$	1 662,50 \$	2 859,50 \$	3 030,74 \$	3 130,49 \$	3 260,16 \$	1 375,72 \$	15 319,11 \$
<b>TOTAL incluant TPS et TVQ</b>	<b>29 704,86 \$</b>	<b>18 329,17 \$</b>	<b>31 526,16 \$</b>	<b>33 414,08 \$</b>	<b>34 513,82 \$</b>	<b>35 943,49 \$</b>	<b>15 167,39 \$</b>	<b>168 894,11 \$</b>

**Dossier # : 1185323006**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations

**Objet :** Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Telus Communications inc., pour un terme de 5 ans, à compter du 1er juin 2016, des emplacements pour l'ajout d'équipements de télécommunication situés sur le toit de l'édifice situé au 55, avenue Dupras, à LaSalle, pour une recette totale de 153 575 \$, excluant les taxes. Bâtiment 3068

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1185323006 Revenu location Telus 2016-2021.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières, matérielles et informationnelles  
Relations avec les citoyens, greffe et services administratifs  
**Tél :** 514-367-6000 poste 6452

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Pierre DUPUIS  
Directeur

**Tél :** 514-367-6000 poste 6490  
**Division :** Direction relations avec les citoyens, greffe et services administratifs



**Dossier # : 1174426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Corriger le nom de l'organisme auquel un soutien financier de 750 \$ a été accordé par le comité exécutif lors de la séance du 31 janvier 2018 (CE18 0155)

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE18 0155;
2. d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à l'organisme Passerelles — Coopérative de travail pour la troisième édition de son festival Vivre le patrimoine tenu les 18 et 19 août 2017, en provenance du budget de fonctionnement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-11 18:08

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 31 janvier 2018

Résolution: CE18 0155

---

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à l'organisme Festival Vivre le patrimoine pour la 3<sup>e</sup> édition de son festival tenu les 18 et 19 août 2017, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1174426003  
/cb

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

\_\_\_\_\_  
Greffier adjoint

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Emmanuel TANI-MOORE  
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 1er février 2018

**IDENTIFICATION****Dossier # :1174426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Corriger le nom de l'organisme auquel un soutien financier de 750 \$ a été accordé par le comité exécutif lors de la séance du 31 janvier 2018 (CE18 0155)

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet addenda vise à corriger le nom de l'organisme auquel un soutien financier est consenti. Le sommaire décisionnel aurait dû faire référence à l'organisme *Passerelles — Coopérative de travail* et non à *Festival Vivre le patrimoine* qui correspond en fait à l'événement en lui-même. Mis à part cette correction, aucune autre modification ne doit être apportée au présent dossier.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Marie-Geneviève LAVERGNE  
Conseiller(ere) en aménagement

514 872-4024

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-1007



**Dossier # : 1180018010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour la FALLA / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir l'édition 2018 de la FALLA;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-16 14:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180018010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour la FALLA / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2004, la TOHU réalise un événement intitulé la FALLA. Le déroulement de l'activité est articulé autour de trois grands axes : la construction, la médiation et les festivités. La FALLA est donc une gigantesque sculpture de bois et de papier d'une dizaine de mètres de hauteur, fruit d'une démarche résolument citoyenne, entièrement construite par les membres de la communauté. Outre la construction et les célébrations artistiques, le projet comporte un important volet médiation culturelle et un volet employabilité. Il rallie une équipe de professionnels aguerrie pour accompagner des jeunes en quête d'une expérience de travail et de nombreux acteurs du milieu. Les relations humaines et la participation citoyenne sont les véritables moteurs du projet. Des jeunes, recrutés à travers les organismes du quartier, travaillent près de trois mois à la construction de la structure avant de participer à sa mise à feu. L'événement de clôture rassemble plus de 6000 visiteurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0807 - le 16 juin 2015 : Accorder un soutien financier maximal de 90 000 \$, soit 30 000 \$ par année pour les années 2015 à 2017, pour la FALLA de la TOHU / Approuver le projet d'entente à cet effet.

**DESCRIPTION**

Inspirée des traditions carnavalesques européennes, la FALLA est une gigantesque sculpture de bois et de papier d'une dizaine de mètres de hauteur. Sa conception et sa réalisation sont le fruit d'une démarche artistique collective et résolument citoyenne : elle est entièrement construite par les membres de la communauté locale et met en lumière leur talent et leur implication. Plus particulièrement, elle met de l'avant le travail des falleros, jeunes montréalais d'origines diverses en démarche d'insertion professionnelle qui s'affairent à bâtir le temps d'un été la sculpture monumentale, épaulés par des artistes professionnels et des citoyens du quartier Saint-Michel. Les festivités permettent de rassembler la population autour d'une série d'activités et de prestations publiques gratuites. Les activités présentées reflètent également les différents volets de la mission de la TOHU, lieu par excellence de création, de diffusion, d'expérimentation et de convergence entre arts du cirque, environnement et engagement communautaire en Amérique du Nord.

**JUSTIFICATION**

La FALLA est une initiative locale qui génère plusieurs bénéfices sociaux. Depuis sa création en 2004, l'événement a mobilisé plus de 35 organismes communautaires de l'arrondissement et permis à une centaine de jeunes de bénéficier d'un programme en intégration socio-professionnelle et rejoint près d'un millier de bénévoles et plus de 90 000 personnes. Plus de 400 artistes et artisans issus de la diversité montréalaise y ont exercé leur talent sur scène.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Fournisseur</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
TOHU, Cité des arts du cirque	111110	30 000 \$
<b>Imputation</b>		2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.		30 000 \$

<b>Activité</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
La FALLA	14 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$

Le coût total maximal de cette contribution financière de 30 000\$ sera comptabilisé au budget du Service de la culture. La contribution de 30 000 \$, en 2017, représentait 12% du budget réel de 241 000 \$. Pour 2018, la contribution de 30 000 \$ représente aussi 12% du budget préliminaire de 243 690,35 \$. Cette dépense est assumée à 100% par la ville centre. Le soutien technique n'est pas comptabilisé dans ce dossier, puisque l'activité se déroule sur le domaine privé de la TOHU.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel). Il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La FALLA a obtenu plusieurs distinctions, dont le Prix interculturel Abe-Limonchik 2014 et 2015, le Prix Sacre Bleu de la Ligne Bleue en 2014; le Patronage de la commission canadienne de l'UNESCO, qui reconnaît l'apport de la création comme moteur de transformation sociale et, en 2016, la nomination catégorie Ville de Parcours inspirants du mouvement citoyen municipal Je Fais MTL et Histoires de paix du 375 MTL.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conclure la convention requise avec l'organisme.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL  
Commissaire

**Tél :** 514-872-7844  
**Télécop. :** 514 872-1153

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Tél :** 514 872-2884  
**Télécop. :** 514 872-3409

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2018-04-16

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749  
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2345, RUE Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3, agissant et représentée par M. Stéphane Lavoie, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)  
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)  
N° d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service de la culture.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

## **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

### **4.5 Aspects financiers**

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui

communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville ([conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca)), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trente mille dollars (30 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de dix mille dollars (10 000 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7 DÉFAUT**

**7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars

(5 000 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11**

### **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 12**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
  - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
  - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
  - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### 13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2018

**TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE**

Par : \_\_\_\_\_  
Stéphane Lavoie, directeur général

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2018

## **ANNEXE 1** **PROJET**

Tenue annuellement depuis 2004 sur la place publique de la TOHU, dans le quartier Saint-Michel de Montréal, la FALLA est à la fois une démarche de cocréation inclusive et participative et une célébration de la diversité montréalaise. Elle est devenue au fil des ans une véritable tradition du quartier, un moment attendu et fédérateur pour les citoyens de tous âges et de toutes origines.

Elle se décline en trois axes :

- une démarche de réinsertion socioprofessionnelle pour six à douze jeunes montréalais en situation de décrochage scolaire ou loin du marché de l'emploi. Pendant douze semaines, ils vont construire une structure géante de bois et papier sous la supervision d'une équipe d'artisans professionnels (moulage, peinture etc.) et l'encadrement d'un agent d'intervention, faisant l'acquisition de compétences professionnelles cruciales ;
- la structure, d'environ 40 pieds de haut, illustre un thème chaque année renouvelé (2016 : le monde arabe / 2017 : 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal / 2018 : 250 ans de cirque contemporain). Les détails et finalités artistiques de l'œuvre sont le fruit du travail de dizaines de groupes et organismes du quartier Saint-Michel (camps de jour, HLM d'aînés, groupes d'immigrants en francisation, organismes ethnoculturels, regroupements de femmes immigrantes, etc.), qui tous mettent la main à la pâte en collaboration. Cette démarche permet des échanges interculturels et intergénérationnels très riches, dans un contexte décontracté et convivial, et en valorisant la créativité et les talents artistiques de tous les résidents du quartier ;
- enfin, à l'issue de trois jours de célébrations à la mi-août (2018 : du 9 au 11 août), la structure est brûlée dans un grand spectacle pyrotechnique en collaboration avec le SIM et le SPVM. Durant les trois jours de fête, de nombreux groupes de musique du monde et de la diversité se succèdent sur la grande scène (en 2017 : Pierre Kwenders, ILAM, Shahuit etc.), tandis qu'ateliers participatifs, jeux, projections cinématographiques et performances de cirque se succèdent. Des « Têtes premières » ouvrent chaque journée en offrant la scène à des artistes de la diversité micheloise émergents ou en voie de professionnalisation. Une exposition sous chapiteau retrace le processus et met de l'avant le travail des pôles de création. La mise à feu est diffusée en direct sur Facebook.

La totalité des activités est gratuite. Selon les conditions météorologiques, jusqu'à 10 000 personnes peuvent se rassembler sur le terrain de la TOHU.

La FALLA est ainsi l'un des principaux événements culturels et socio-communautaires du quartier Saint-Michel, et plus largement du secteur nord-est de Montréal.

## **ANNEXE 2** **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

### **1. VISIBILITÉ**

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

### **2. COMMUNICATIONS**

L'Organisme doit :

#### **2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

## 2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca).

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

#### **24. Publicité et promotion :**

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairessedemontreal.ca/>.

**Dossier # : 1180018010**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

**Objet :**

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour la FALLA / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification de fonds - GDD 1180018010.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Préposé(e) au budget  
Service des finances , Direction du conseil et  
du soutien financier  
Point de service Brennan  
**Tél : 514 872-8914**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-10

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-1444**

**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1187340002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2018 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2018 du Concours des prix ESTim;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-17 13:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187340002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2018 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socio-économiques de ses 1 200 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Le Concours des prix ESTim s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. L'édition 2018 sera la 30e du concours. La soirée de dévoilement des lauréats aura lieu le 3 mai prochain à la Tohu, où plus de 500 participants sont attendus.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir la réalisation du Concours des prix ESTim à la hauteur de 6 000 \$. La demande est en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0469 - Accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim

**DESCRIPTION**

Le Concours des prix ESTim a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et des organisations qui se distinguent, de façon exceptionnelle, par leur réussite. Il vise également à valoriser, auprès de la clientèle visée, le sentiment d'appartenance et de fierté à son territoire. Les 12 catégories de prix sont les suivantes :

- Arts et culture
- Commerce de détail

- Démarrage d'entreprise
- Entreprise de la construction
- Entreprise de services ou de distribution (10MS ou moins de chiffre d'affaires)
- Entreprise de services ou de distribution (plus de 10MS de chiffre d'affaires)
- Entreprise exportatrice
- Entreprise manufacturière (5 M\$ ou moins de chiffre d'affaires)
- Entreprise manufacturière (plus de 5M\$ de chiffre d'affaires)
- Jeune leader
- Organisme à vocation sociale
- Projet d'innovation ou de développement public/parapublic

L'entente de contribution financière vient établir les modalités de versement de la contribution demandée. Essentiellement, en contrepartie d'une contribution de 6 000 \$, la Ville sera partenaire de l'événement avec les avantages suivants : prise de parole d'un représentant de la Ville durant le Gala, un message dans le programme de la soirée et de la visibilité dans les outils de communication.

## **JUSTIFICATION**

La stratégie de développement économique 2018-2022 établit comme priorité la redynamisation des pôles économiques et industriels. Avec la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, la Ville a organisé une consultation le 1er mars 2018 en vue d'élaborer le Plan de développement économique du pôle de l'Est. La participation d'un représentant de la Ville de Montréal au Gala ESTim lance un message fort à la communauté d'affaires de cette partie du territoire. Lors du Gala, la Ville pourra par exemple présenter ses ambitions pour l'Est suite à la dernière consultation.

Le Concours des prix ESTim reconnaît l'excellence des entreprises et des organisations de l'Est de Montréal et la CCEM est un acteur important de la partie Est du territoire montréalais.

Pour une deuxième année consécutive, la Ville pourra ainsi contribuer à un événement important dans l'Est de Montréal qui a un impact important auprès de la communauté d'affaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 6 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement compétence de d'agglomération du Service (Mise en valeur des pôles économiques - budget régulier).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La participation au Gala des prix ESTim est une opportunité intéressante pour la Ville de faire connaître ses ambitions pour le développement économique du pôle Est tout en reconnaissant la contribution des entrepreneurs et des organismes de la partie Est du territoire montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le titre de "partenaire" donnera à la Ville une visibilité importante à travers les outils de communication relatifs au Concours des prix ESTim. Les avantages sont précisés dans le protocole d'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Soirée de dévoilement des lauréats ESTim : 3 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dieudonné ELLA-OYONO  
Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-8236  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-06

Josée CHIASSON  
Directrice Mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514-868-7610  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-04-13

PAR COURRIEL

Montréal, le 7 décembre 2017

Madame Valérie Plante  
Mairesse de la Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 2.105  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
valerie.plante@ville.montreal.qc.ca

**Objet : Invitation au Gala des prix ESTim 2018**

Madame la Mairesse,

Le 3 mai prochain, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) tiendra la 30<sup>e</sup> édition de la Soirée des prix ESTim où seront dévoilés les lauréats de ce prestigieux concours. Nous serions ravis que vous soyez des nôtres pour l'occasion. L'événement aura lieu de 16 h 30 à 21 h, à la TOHU.

Le Concours des prix ESTim reconnaît l'excellence des entreprises et des organisations de l'est de Montréal et ce, pour douze catégories d'activités. La Chambre y décerne également deux prix Orchidée, à une personne et à une organisation, afin de reconnaître leur engagement, leur leadership et leur contribution exceptionnelle au développement économique et social du territoire.

Cette année, la CCEM aimerait proposer de bonifier le partenariat de la Ville de Montréal dans le cadre de la Soirée des prix ESTim. En effet, nous aimerions vous offrir le *Partenariat PME*. Ce forfait comprend une prise de parole de la Mairesse durant le Gala, un message dans le programme de la soirée, de la visibilité dans les outils de communication, de même que quatre billets et ce, pour le même montant que l'année dernière, soit 6 000 \$.

La communauté d'affaires serait très honorée de pouvoir vous compter parmi nos invités de marque afin de célébrer le succès des entreprises.

Espérant avoir le privilège de vous compter des nôtres, nous vous prions d'agréer, madame la Mairesse, l'assurance de notre haute considération.

La présidente-directrice générale,

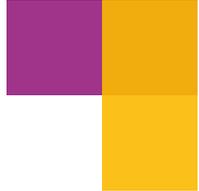


Christine Fréchette



# Programme de Partenariat

**PARTENAIRE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**estim** PRIX 



Chambre  
de commerce  
**de l'Est  
de Montréal**

# UNE OFFRE DE PARTENARIAT CONÇUE POUR VOUS !

Le Concours des prix ESTim, qui en sera à sa 30<sup>e</sup> édition en 2018, s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM).

Le concours a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et organisations qui se distinguent, de façon exceptionnelle, par leur réussite. Il vise également à valoriser, auprès de la clientèle visée, le sentiment d'appartenance et de fierté à son territoire.



Photos des éditions 2016 et 2017



Le point culminant de ce concours annuel est la soirée de dévoilement des lauréats, qui aura lieu le 3 mai prochain et où plus de 500 participants sont attendus.



La qualité des lauréats des prix ESTim est un signe indéniable de l'effervescence économique que vit présentement l'est de Montréal. La CCEM est heureuse de contribuer à la reconnaissance de l'excellence des entrepreneurs d'ici.

# PARTENAIRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## *Partenariat exclusif*

**Voilà une excellente façon de jouir d'une très grande visibilité et d'un accès privilégié aux membres de la communauté d'affaire de l'est de Montréal, tout en s'associant à un concours bien établi et prestigieux.**

## *Les avantages offerts*

- Prise de parole de 2 min lors de la soirée de remise des prix ESTim 2017 afin de féliciter les entreprises de l'Est et souligner leurs initiatives en développement économique
- Mot de Valérie Plante, mairesse de Montréal, dans le programme de la soirée félicitant les entreprises de l'Est
- À cela s'ajoute de la visibilité médiatique tout au long du concours à travers les réseaux sociaux de la Chambre et partenaire média
- Votre Logo :
  - sur les billets de la soirée de dévoilement des lauréats (500 exemplaires)
  - dans le programme de la soirée de dévoilement des lauréats (500 exemplaires)
  - dans la présentation multimédia qui sera projetée au moment de la remise de prix (± 500 participants)
  - dans la présentation multimédia qui sera projetée en boucle lors du cocktail suivant la remise de prix (± 500 participants)
  - dans la rubrique « Prix ESTim » du site Web de la Chambre
  - Quatre (4) billets pour la soirée de dévoilement des lauréats

# CONFIRMATION DE PARTENARIAT

## 6 000 \$ + TAXES

J'accepte l'offre de partenariat décrite précédemment et fournirai le logo (format impression .jpeg et format .eps 300 dpi) de notre entreprise à la Chambre.

Organisation

Personne-ressource

Adresse complète

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Commentaires

Signature

Date

Veillez nous retourner ce formulaire dûment rempli par courriel ou par télécopieur, au 514 354-5340. Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec : **Angélique Lecesve**, directrice adjointe au 514 354-5378, poste 221 ou par courriel à [alecesve@ccemontreal.ca](mailto:alecesve@ccemontreal.ca).

# COMITÉ ORGANISATEUR

## Président

Michael Iannetti      BDC

## Membres du Comité

Jean-Philippe Alepins	Tohu
Carole Bellon	Le Groupe Bellon Prestige
Steve Desgagné	Bell
Audrée Desrochers	Ratelle & Ratelle Avocats
Marie-Claude Durand	Hydro-Québec
Daniel Gagnard	Sciage de béton St-Léonard
Dino Masciotra	Demers Beaulne
Louise Perreault	Banque de Montréal

Corinne Beauchamp	Chambre de commerce de l'Est de Montréal
Christine Fréchette	Chambre de commerce de l'Est de Montréal
Angélique Lecesve	Chambre de commerce de l'Est de Montréal

## PROTOCOLE D'ENTENTE – CONCOURS DES PRIX ESTIM

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

**CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"**

**ET:** **CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, dont l'adresse principale est au 5600, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, agissant et représentée par madame Christine Fréchette, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

**CI-APRÈS APPELÉE "L'ORGANISME"**

**ATTENDU QUE** l'Organisme a proposé à la Ville de contribuer à la tenue à Montréal du Concours des prix ESTim (ci-après appelé l' « Concours »).

**ATTENDU QUE** la Ville désire appuyer la tenue du Concours par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans le présent protocole d'entente.

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant.

**LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Annexe A** » : le Plan de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 2.1 Sous réserve des approbations requises et du respect par l'Organisme de toutes et chacune de ses obligations en vertu du présent protocole d'entente, la Ville convient :
- de verser à l'Organisme une participation financière maximale de six milles dollars (6 000 \$), devant être affectée exclusivement à la réalisation du Concours.
  - cette participation financière sera versée à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.
- 2.2 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 2.3 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 3** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à:

- 3.1 affecter la participation financière de la Ville exclusivement à la réalisation du Concours des prix ESTim.
- 3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées au Concours.
- 3.3 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue du Concours et des activités qui y sont reliées.
- 3.4 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer notamment du respect de l'article 3.1.
- 3.5 maintenir pour toute la durée du présent protocole, son statut d'Organisme à but non lucratif.
- 3.6 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue du Concours, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes si la participation financière de la Ville est de 100 000 \$ et plus au cours d'une même année civile.
- 3.7 Mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'Annexe A.

## **ARTICLE 4** **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
- 4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole;
  - 4.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphe 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.
- 4.4 La Ville peut suspendre tout versement de la participation financière en cas de défaut de l'Organisme.
- 4.5 L'Organisme renonce à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention en vertu du présent article, quel qu'en soit le motif.

## **ARTICLE 5** **RÉSILIATION**

- 5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.
- 5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.
- 5.3 En cas de résiliation en vertu du présent protocole d'entente, quelque soit le motif, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme. De plus, l'Organisme doit rembourser à la Ville la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée à l'article 2.

## **ARTICLE 6**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garanti :

- 6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;
- 6.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

## **ARTICLE 7**

### **INDEMNISATION**

L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. Il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

## **ARTICLE 8**

### **DISPOSITIONS FINALES**

- 8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.
- 8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.
- 8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2018

**VILLE DE MONTRÉAL**

par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2018

**Chambre de commerce de l'Est de Montréal**

par : \_\_\_\_\_  
Christine Fréchette  
Présidente-directrice générale

Le protocole d'entente a été approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup>  
jour de ..... 2017 (Résolution.....)

## **ANNEXE A**

### **Plan de visibilité de la Ville**

---

- Prise de parole de 2 min lors de la soirée de remise des prix ESTim 2018 afin de féliciter les entreprises de l'Est et souligner leurs initiatives en développement économique
- Mot de Valérie Plante, mairesse de Montréal, dans le programme de la soirée félicitant les entreprises de l'Est
- Visibilité médiatique tout au long du concours à travers les réseaux sociaux de la Chambre et partenaire média
- Logo de la Ville :
  - sur les billets de la soirée de dévoilement des lauréats (500 exemplaires)
  - dans le programme de la soirée de dévoilement des lauréats (500 exemplaires)
  - dans la présentation multimédia qui sera projetée au moment de la remise de prix (± 500 participants)
  - dans la présentation multimédia qui sera projetée en boucle lors du cocktail suivant la remise de prix (± 500 participants)
  - dans la rubrique « Prix ESTim » du site Web de la Chambre
- Quatre (4) billets pour la soirée de dévoilement des lauréats

**Dossier # : 1187340002**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2018 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1187340002 CCEM coucours ESTim.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel BOUGIE  
Préposé au budget  
**Tél : 514-872-4254**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-17

Isabelle FORTIER  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-9366**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187340003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 3e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème «Réconcilier commerce et aménagement urbain durable» qui se tiendra le jeudi 10 mai au Centre des sciences de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 3e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème «Réconcilier commerce et aménagement urbain durable» qui se tiendra le jeudi 10 mai au Centre des sciences de Montréal;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-18 15:33

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187340003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 3e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème «Réconcilier commerce et aménagement urbain durable» qui se tiendra le jeudi 10 mai au Centre des sciences de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de 20 ans, l'organisme Vivre en Ville contribue au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment que celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Résolument axé sur l'ancrage des commerces au coeur des milieux de vie, le 3e *Rendez-vous Collectivités viables* présente un programme destiné à inspirer et outiller les intervenants en misant sur les exemples probants de pratiques en matière de planification de l'offre commerciale.

Sous le thème de « Réconcilier commerces et aménagement urbain durable », l'objectif de cet événement est de proposer des orientations d'aménagement urbain ambitieuses. Les participants auront aussi accès à des outils efficaces et des exemples concrets en matière de développement commercial.

L'événement d'une journée se tiendra le 10 mai 2018 au Centre des sciences de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0772 : Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du second Rendez-vous Collectivités viables sur le thème "Planifier une croissance urbaine à faible impact climatique" qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le programme de l'événement prévoit plusieurs conférences dont les suivantes :

- L'offre commerciale de proximité, baromètre de la vitalité des quartiers;
- Politiques publiques et implantations commerciales;
- Une offre commerciale à mieux localiser dans nos villes;
- Et si le commerce faisait partie de la solution pour une ville durable?

L'événement réunira des conférenciers de renom, dont M. Olivier Razemont, journalistes et auteur de Comment la France a tué ses villes, Mme Ellen Dunham Jones, Professeure d'architecture et de design urbain au Georgia Institute of Technology et coauteure de Retrofitting, ou encore M. Alexandre Taillefer, Associé principal, XPND Capital.

La visibilité offerte en retour à la Ville de Montréal à titre de partenaire principal comprend entre autres :

- Mention dans le communiqué de presse d'annonce de l'événement;
- Mention dans le communiqué presse de remerciement;
- Logotype et hyperlien sur le site internet de Vivre en Ville;
- Mention et TAG dans les remerciements sur les réseaux sociaux;
- Logo dans les programmes, ainsi que sur les écrans de projection (journée et soirée);
- Mot officiel dans le cahier des participants;
- Mention lors des mots de bienvenue (journée et soirée);
- Prise de parole;
- Prise de photo officielle;
- Bannière dans la salle (journée et soirée).

## **JUSTIFICATION**

L'événement sera l'occasion d'inspirer et d'outiller les intervenants et les participants à l'aménagement urbain durable pour favoriser l'essor des commerces de proximité. Les objectifs poursuivis sont en lien direct avec les priorités de la stratégie de développement économique 2018-2022, notamment en ce qui a trait au développement commercial ainsi qu'au développement territorial.

La participation de la Ville comme partenaire principal témoigne de l'intérêt de la Ville pour cet enjeu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 10 000,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de compétence de d'agglomération du Service du développement économique. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le montant de 10 000 \$ demandé à la Ville de Montréal servira à financer les activités de gestion et de communication du 3e Rendez-vous des Collectivités Viables « Réconcilier commerce et aménagement urbain durable ». Il permettra une visibilité lors de l'événement (communiqué de presse, Facebook, Instagram, mot de bienvenue dans le programme, etc.) ainsi que pour la conception et la mise à jour des outils de promotion (site Internet, bannières, etc.).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en lien avec la priorité et l'action suivantes du Plan Montréal durable 2016-2020:

Priorité « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » et l'action « Mobilisation ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement aura lieu le 10 mai 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dieudonné ELLA-OYONO  
Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-8236  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-16

Josée CHIASSON  
Directrice Mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514-868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-04-16

Montréal, le 21 février 2018

Mme Valérie Plante  
Mairesse  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal, QC, H2Y 1C6

**OBJET : Invitation à contribuer au 3e Rendez-vous Collectivités viables « Réconcilier commerce et aménagement urbain durable », le 10 mai 2018 au Centre des sciences de Montréal**

Madame la Mairesse,

Depuis plus de 20 ans, l'équipe de Vivre en Ville contribue au développement des collectivités viables au Québec. Outiller les acteurs prêts à passer à l'action; poursuivre des travaux de recherche et d'innovation; conseiller et accompagner les municipalités sur le terrain; s'investir dans le débat public, etc. Autant d'actions qui font le quotidien d'une équipe engagée qui travaille avec rigueur pour mettre de l'avant de meilleures pratiques et améliorer la résilience de nos villes et milieux de vie.

Les Rendez-vous Collectivités viables, l'évènement phare de Vivre en Ville, attire annuellement près de 250 professionnels, élus, acteurs immobiliers et personnalités politiques, autour d'enjeux majeurs, tels que *Refaire la ville sur la ville* (2016) ou *Planifier une croissance urbaine à faible impact climatique* (2017). Le franc succès des deux premières éditions a rapidement fait de l'évènement un incontournable dans le monde de la planification et de l'aménagement du territoire.

Nous tenons d'ailleurs à remercier la Ville de Montréal d'avoir été partenaire financier de l'édition 2017 des Rendez-vous et, plus récemment, votre cabinet, pour sa contribution aux démarches entourant l'invitation du maire de Grenoble, M. Éric Piolle pour la grand conférence qui se tiendra dans le cadre des Rendez-vous Collectivités viables 2018.

Sur le thème *Réconcilier commerce et développement urbain durable*, les Rendez-vous 2018 présenteront aux 250 participants qui seront de nouveau réunis cette année, les motivations des acteurs, les outils mis à profit et les résultats obtenus suite à d'audacieuses décisions en matière de développement urbain et commercial durable. Du rôle de l'État à celui des municipalités, en passant par les citoyens et les acteurs privés, la journée mettra de l'avant des exemples probants de pratiques inspirantes en matière de planification de l'offre commerciale et illustrera les conditions et les effets positifs d'un ancrage des commerces au cœur des milieux de vie. Outre M. Piolle, l'évènement réunira des conférenciers de renoms tels que M. Olivier Razemon, journaliste et auteur de *Comment la France a tué ses villes*, Mme Ellen Dunham Jones,

[info@vivreenville.org](mailto:info@vivreenville.org) | [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org) | [twitter.com/vivreenville](https://twitter.com/vivreenville) | [facebook.com/vivreenville](https://facebook.com/vivreenville)

■ **QUÉBEC**

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, avenue De Salaberry, bureau 311  
Québec (Québec) G1R 2T9  
T. 418.522.0011

■ **MONTRÉAL**

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
T. 514.394.1125

■ **GATINEAU**

200, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau (Québec) J8Y 3W9  
T. 819.205.2053



Professeure d'architecture et de design urbain au Georgia Institute of Technology et coauteure de *Retrofitting Suburbia*, ou encore M. Alexandre Taillefer, Associé principal, XPND Capital. Vous trouverez ci-joints à titre de référence le programme de l'édition 2017 des Rendez-vous ainsi que l'ébauche de celui de mai prochain.

À titre de Mairesse de la Ville de Montréal qui avez, comme nous, à cœur la prospérité et la résilience des collectivités québécoises, nous vous invitons par la présente, à vous associer à l'organisation de cette journée de réflexion et de mobilisation. L'occasion est bonne de montrer le leadership de la Métropole en matière de développement urbain et commercial durable et de résilience économique, sociale et culturelle. Votre appui et votre collaboration pourraient se traduire de deux manières :

- ▶ Un rôle d'ambassadrice de l'évènement avec un mot de bienvenue dans le cahier des participants;
- ▶ Une prise de parole officielle pour présenter M. Éric Piolle, maire de Grenoble, lors de sa grande conférence.

Nous serions par ailleurs heureux de pouvoir compter de nouveau sur la Ville de Montréal comme l'un des partenaires financiers des Rendez-vous 2017, moyennant une contribution financière de **10 000 \$**. L'identité visuelle de la Ville de Montréal serait évidemment mise en évidence selon des modalités à convenir entre nos deux équipes.

Pour terminer, je tiens de nouveau à vous remercier pour la contribution de votre cabinet aux démarches entourant la venue de M. Piolle que vous aurez d'ailleurs l'occasion de rencontrer également en privé le 11 mai.

En espérant pouvoir compter sur votre présence et votre appui pour ces 3<sup>e</sup> Rendez-Vous Collectivités viables qui se tiendra au Centre des sciences de Montréal le **jeudi 10 mai** prochain. Une journée et une soirée qui s'annoncent mémorables et riches en réflexions!

Veuillez recevoir mes respectueuses salutations,

**Christian Savard**

Directeur général

pj. (2)

Programme préliminaire - Rendez-vous Collectivités viables 2018

Programme final - Rendez-vous Collectivités viables 2017

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du règlement RCE 02-004;

N° d'inscription TPS : 121364749  
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **VIVRE EN VILLE**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 870, avenue De Salaberry, bureau 311, Québec (QC) G1R 2T9 agissant et représentée par Christian Savard, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 879 983 161 RT 0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 102 052 5840 TQ 0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération et que par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

**ATTENDU QU'EN** vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant autorisé.
- 2.7 « Unité administrative » :** le Bureau du développement durable de la Ville.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

#### **4.5 Aspects financiers**

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dix mille dollars (10 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

## **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$), au plus tard le 25 juillet 2018,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

## **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

## **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7 DÉFAUT**

**7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11** **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1** qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

### **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

#### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

#### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 870, avenue De Salaberry, bureau 311, Québec (QC) G1R 2T9 et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### **13.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**VIVRE EN VILLE**

Par : \_\_\_\_\_  
Christian Savard, Directeur général,

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution CE18 .....).

## **ANNEXE 1**

### **PROJET**

#### **Mise en contexte**

Depuis plus de 20 ans, l'organisme Vivre en Ville contribue au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Résolument axé sur la transformation des collectivités, le 3e Rendez-vous Collectivités viables présente un programme destiné à inspirer et outiller les intervenants en misant sur les exemples probants de pratiques en matière de planification de l'offre commerciale.

#### **Objectifs de l'événement**

Sous le thème de « Réconcilier commerces et aménagement urbain durable », l'objectif de cet événement est de proposer des orientations d'aménagement urbain ambitieuses. Les participants auront aussi accès à des outils efficaces et des exemples concrets en matière de développement commercial.

L'événement d'une journée se tiendra le 10 mai 2018 au Centre des sciences de Montréal.

Le programme de l'événement prévoit plusieurs conférences dont les suivantes :

- L'offre commerciale de proximité, baromètre de la vitalité des quartiers;
- Politiques publiques et implantations commerciales;
- Une offre commerciale à mieux localiser dans nos villes;
- Et si le commerce faisait partie de la solution pour une ville durable?

L'événement réunira des conférenciers de renom, dont M. Olivier Razemont, journalistes et auteur de Comment la France a tué ses villes, Mme Ellen Dunham Jones, Professeure d'architecture et de design urbain au Georgia Institute of Technology et coauteure de Retrofitting, ou encore M. Alexandre Taillefer, Associé principal, XPND Capital.

#### **Activités de l'organisme**

En considération de la contribution financière de la Ville, l'Organisme s'engage à :

- présenter l'événement à la date indiquée au préambule;
- assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'événement;

La reconnaissance du soutien financier de la Ville sera intégrée dans les communications auprès des médias, ainsi que dans les publications promotionnelles et les documents officiels;

La visibilité offerte en retour à la Ville de Montréal à titre de partenaire principal comprend entre autres :

- Mention dans le communiqué de presse d'annonce de l'événement;

- Mention dans le communiqué presse de remerciement;
- Logotype et hyperlien sur le site internet de Vivre en Ville;
- Mention et TAG dans les remerciements sur les réseaux sociaux;
- Logo dans les programmes, ainsi que sur les écrans de projection (journée et soirée);
- Mot officiel dans le cahier des participants;
- Mention lors des mots de bienvenue (journée et soirée);
- Prise de parole;
- Prise de photo officielle;
- Bannière dans la salle (journée et soirée).

## **ANNEXE 2**

### **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

#### **1. VISIBILITÉ**

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### **2. COMMUNICATIONS**

L'Organisme doit :

##### **2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

## 2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

#### **24. Publicité et promotion :**

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

**Dossier # : 1187340003**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 3e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème «Réconcilier commerce et aménagement urbain durable» qui se tiendra le jeudi 10 mai au Centre des sciences de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **FICHIERS JOINTS**



[1187340003 Vivre en ville.xls](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel BOUGIE  
Préposé au budget  
**Tél : 514-872-4254**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-18

Isabelle FORTIER  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-9366**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1184674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 9 000 \$ non récurrente à Aéro Montréal pour la réalisation de l'événement «Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal» qui se déroulera le 7 mai 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Accorder une contribution financière de 9 000 \$ non récurrente à Aéro Montréal pour la réalisation de l'événement «Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal» qui se déroulera le 7 mai 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-26 09:42

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 9 000 \$ non récurrente à Aéro Montréal pour la réalisation de l'événement «Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal» qui se déroulera le 7 mai 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 2006, Aéro Montréal (ci-après l'Organisme) est un forum stratégique de concertation qui réunit l'ensemble des premiers dirigeants du secteur aérospatial Québécois issus de l'industrie, des institutions d'enseignement, des centres de recherche et incluant les associations et les syndicats. Aéro Montréal a pour mission de mobiliser la grappe aérospatiale du Québec en vue de soutenir sa croissance et son rayonnement sur la scène mondiale.

Première industrie exportatrice du Québec, l'industrie aérospatiale, concentrée à 98% dans le Grand Montréal, est l'un des piliers de l'économie du Québec. Bénéficiant de la présence de chefs de file mondiaux, cette industrie compte sur plus de 200 entreprises. Son écosystème emploie 40 000 travailleurs reconnus pour leur talent et leur créativité.

L'aérospatiale dans le Grand Montréal:

- Des ventes totalisant 14,4 G\$: une croissance annuelle moyenne de 5,2 % au cours des 25 dernières années (1991-2016)
- 45 % de l'effectif canadien en aérospatiale
- 70 % de la R-D canadienne en aérospatiale est concentrée dans la région de Montréal
- 52 % des ventes du secteur aérospatial canadien
- Environ 80 % de la production aérospatiale québécoise est exportée hors du Canada

L'aérospatiale regroupe les plus importants centres d'excellence et les meilleures maisons d'enseignement en aérospatiale, ce qui lui confère une capacité d'innovation exceptionnelle. Le Grand Montréal compte parmi l'une des trois capitales mondiales en aérospatiale avec Seattle et Toulouse.

L'Organisme a présenté une demande de soutien financier de 9 000 \$, et ce, pour la réalisation d'une « *Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal* » qui se déroulera le 7 mai 2018. La demande est en pièce jointe. Le présent dossier décisionnel vient répondre à cette demande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

*La Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal* a pour but de sensibiliser les élus de la CMM aux différents enjeux et défis du secteur aérospatial ainsi qu'à les familiariser avec son rôle prépondérant dans l'économie montréalaise. L'événement sera notamment l'occasion de faire le bilan des activités de la grappe aérospatiale et d'aborder les projets à venir de la nouvelle année.

Cette journée vise également à renforcer les liens entre les différents acteurs de l'industrie : représentants des municipalités, membres industriels et institutionnels de la grappe, maisons d'enseignement et centres de recherche. De plus, une campagne de promotion des carrières en aérospatiale destinée aux nouveaux diplômés et aux travailleurs sera lancée lors de cette journée afin de remédier au défi en matière de main d'œuvre auquel fait face ce secteur.

La première moitié de la journée sera composée d'activités de réseautage ainsi que l'assemblée générale annuelle de la grappe Aéro Montréal. Durant cette partie, la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, madame Valérie Plante, de même que monsieur Robert Beaudry, membre du comité exécutif et responsable du développement économique et commercial, prononceront des allocutions. L'après-midi consiste en une visite guidée des entreprises CAE et Bombardier où les élus auront un aperçu des opérations vues de l'intérieur.

Le soutien financier de 9 000 \$ qui serait attribué pour l'organisation de cette journée représente 81 % du budget total prévisionnel anticipé par le promoteur, celui-ci est en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Cet événement contribuera au positionnement de l'industrie de l'aérospatial au sein de la CMM et à reconnaître l'apport de ce secteur au développement économique de la métropole. Il permettra également de mettre en lumière les enjeux et les défis du secteur ainsi que les projets à venir au cours de l'année.

De plus, l'événement se veut un élément de réponse aux défis en matière de main d'œuvre et de valorisation de l'innovation identifiés dans la nouvelle Stratégie de développement économique 2018-2022. Par exemple, le lancement de la campagne de promotion des carrières en aérospatiale vise à remédier à l'intérêt plus faible des étudiants montréalais pour les études en sciences, technologies, génie et mathématiques.

Le projet s'inscrit également dans l'orientation *soutenir un réseau performant* de la Stratégie puisqu'il permettra un maillage entre les représentants de la Ville, de l'industrie, des institutions, des maisons d'enseignement et des centres de recherches.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 9 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville favorise les impacts suivants :

- Sensibilisation aux enjeux et défis du secteur aérospatial;
- Promotion des carrières en aérospatial auprès des nouveaux diplômés et les travailleurs qui souhaitent se joindre à cette industrie;
- Présenter le bilan des activités de la grappe aérospatiale ainsi que les projets de la nouvelle année.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement le 7 mai 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France JOBIN  
Chef d'équipe, commissaire développement  
économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Véronique DOUCET  
Directrice

Le : 2018-04-25

**Tél :** (514) 872.6537  
**Télécop. :** (514) 872.6249

**Tél :** 514 872-3116  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-04-25

## Estimation budgétaire

### Journée des élus municipaux 7 mai 2018

Description des dépenses	Déboursés
Location salle (200\$/heure) estimé 5 heures	1 150 \$
Nourriture et boissons	5 595 \$
Personnel/Service	885 \$
Signalisation et Impression	225 \$
Audio-visuel (3 micros, truelle, estrade)	640 \$
Photographe	870 \$
Mini-bus (2) pour les visites industrielles des élus	1 725 \$
<b>Total</b>	<b>11 090 \$</b>

**Note: les taxes sont incluses**

## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE AÉROSPATIALE DES ÉLUS MUNICIPAUX - CMM

*Date : Lundi 7 mai 2018*

*Heure : 9 h 30 à 16 h 30*

*Lieu : La Maison des régions, 500 Rue Saint-Jacques Ouest, Montréal.*

9 h 30 - 10 h 15	Accueil – réseautage
10 h 15 – 10 h 25	Mot de bienvenue de Mme Suzanne M. Benoît, présidente-directrice générale d'Aéro Montréal et de M. Robert Beaudry, conseiller de la Ville de Montréal - District de Saint-Jacques, membre du comité exécutif, Développement économique et commercial, Relations gouvernementales
10 h 25 – 11 h 25	Assemblée générale annuelle d'Aéro Montréal
11 h 30	Pause –
12 h 10 – 12 h 20	Allocution de la Mairesse Valérie Plante
12 h 20 – 13h30	Réseautage – cocktail déjeunatoire pour tous les participants
12 h 20 – 13 h 00	Départ des élus en minibus pour les visites industrielles (pré-inscription obligatoire)* Service de boîtes à lunch dans l'autobus pour tous les élus.
13 h 00 – 15 h 30	Visite des entreprises Les visites se feront en alternance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe A : CAE – 13 h à 14 h / Bombardier – 14 h 30 à 15 h 30</li> <li>• Groupe B : Bombardier – 13 h à 14 h / CAE – 14h 30 à 15 h 30</li> </ul>
15 h 45 – 16 h 30	Retour vers l'Hôtel de Ville
16 h 30	Fin de l'activité

\*Veuillez confirmer votre présence pour la visite auprès de Mme Pierrette Daigle par courriel à : [pierrette.daigle@aeromontreal.ca](mailto:pierrette.daigle@aeromontreal.ca) ou au 514-987-9332 d'ici le 27 avril 2018.

## **PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER À UN ÉVÉNEMENT**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749  
N° d'inscription TVQ : 1006001374

### **CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"**

**ET:** **AÉRO MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est le 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, Montréal, Québec, H2Y 3X7, agissant et représentée par Suzanne Benoît, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 821392073  
N° d'inscription T.V.Q. : 1210 975 582

### **CI-APRÈS APPELÉE "L'ORGANISME"**

**ATTENDU QUE** l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, le 7 mai 2018, une *Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal* (ci-après appelée l'« Événement »).

**ATTENDU QUE** la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans le présent protocole d'entente.

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant.

**LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : La Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe A** » : La description de l'Événement;
- 1.3 « **Annexe B** » : Le Plan de visibilité de la Ville.

Le préambule et les annexes A et B font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition des annexes qui serait inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

2.1 Sous réserve des approbations requises et du respect par l'Organisme de toutes et chacune de ses obligations en vertu du présent protocole d'entente, la Ville convient :

2.1.1 de verser à l'Organisme une participation financière maximale de NEUF MILLE DOLLARS (9 000.00 \$), devant être affectée exclusivement à la réalisation de l'Événement tel que décrit à l'Annexe A.

Cette participation financière sera versée à l'Organisme par la Ville dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

2.2 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

2.3 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 3** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 3.1 présenter l'Événement aux dates indiquées au préambule.
- 3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.
- 3.3 respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans le cadre de l'Événement
- 3.4 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.
- 3.5 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 2.

- 3.6 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer notamment du respect de l'article 3.5.
- 3.7 maintenir pour toute la durée du présent protocole, son statut d'Organisme à but non lucratif.
- 3.8 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes si la participation financière de la Ville est de 100 000 \$ et plus au cours d'une même année civile.
- 3.9 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement.
- 3.10 mettre en application un plan de visibilité approuvé par la Responsable conformément à l'annexe B qui fait partie intégrante du présent protocole

#### **ARTICLE 4** **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
  - 4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.
  - 4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
  - 4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.
  - 4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, la Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.
- 4.4 La Ville peut suspendre tout versement de la participation financière en cas de défaut de l'Organisme.

4.5 L'Organisme renonce à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention en vertu du présent article, quel qu'en soit le motif.

## **ARTICLE 5** **RÉSILIATION**

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

5.3 En cas de résiliation en vertu du présent protocole d'entente, quelque soit le motif, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme. De plus, l'Organisme doit rembourser à la Ville la portion de la contribution financière établie en divisant le montant reçu de la Ville par le nombre de jours compris dans la période pour laquelle a été versé ce montant et en multipliant le résultat obtenu par le nombre de jours entre la date de la survenance du défaut et le dernier jour couvert par la contribution financière de la Ville.

## **ARTICLE 6** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garantit:

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.

6.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

## **ARTICLE 7** **INDEMNISATION**

L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. Il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

## **ARTICLE 8** **DISPOSITIONS FINALES**

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville



## **ANNEXE A**

### **DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT**

#### **Documents joints :**

- **demande de soutien financier et description de l'événement**
- **estimé budgétaire**
- **déroulement de la journée**

#### En bref :

Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal, lundi 7 mai 2018, de 9 h 30 à 16 h 30.

Cette Journée a pour but de sensibiliser les élus aux différents enjeux et défis du secteur aérospatial.

Participants : Mairesse de Montréal, élus, premiers dirigeants du secteur aérospatial qui siègent au conseil d'administration d'Aéro Montréal ainsi que les nombreux membres industriels, institutionnels, des maisons d'enseignement et centres de recherche.

Le déroulement de l'événement comprend :

- des allocutions
- une période réseautage
- le lancement d'une campagne de promotion des carrières en aérospatiale
- la présentation du bilan des activités de la grappe aérospatiale et des projets de la nouvelle année
- Visite en entreprise : CAE et Bombardier

## **ANNEXE B**

### **Plan de visibilité de la Ville**

---

#### **1. Normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal**

- 1.1 Placer le logo de la Ville de Montréal sur tous les outils de communication produits pour le projet ou l'événement soutenu.
- 1.2 Respecter l'application des normes du logo de la Ville de Montréal.

*Pour télécharger les différents formats du logo de la Ville de Montréal : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo)*

#### **2. Dossiers de presse - Lancement**

##### **Inclure un communiqué de la Ville de Montréal dans la pochette de presse**

- 2.1 **21 jours** avant la conférence de presse, adresser les demandes de communiqués:

*Il est important de préciser la date de réception souhaitée du communiqué, le nombre d'exemplaires requis et si une version anglaise est requise*

- 2.2 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans le communiqué officiel du projet ou de l'événement. Le libellé peut prendre l'une des formes suivantes :
  - *Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Montréal.*
  - *Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal.*

#### **3. Messages officiels de la mairie**

- 3.1 Réserver une page pour un message du maire dans le catalogue ou le cahier de programmation de l'événement, s'il y a lieu.
- 3.2 La demande de message doit être adressée **30 jours** avant publication.

*Il est important de transmettre les informations relatives à la programmation, préciser la date de réception souhaitée du message ainsi que les spécifications techniques selon lesquelles ce message doit être acheminé.*

#### **4. Mention du soutien de la Ville de Montréal par le promoteur de l'événement**

- 4.1 Mentionner, lors d'activités publiques, que l'événement est rendu possible grâce à la participation de la Ville de Montréal.
- 4.2 Remercier la Ville de Montréal pour son soutien à la réalisation de l'événement lors d'entrevues médiatiques et d'événements de presse (lorsque possible).
- 4.3 Ajouter la Ville de Montréal, et/ou son logo, sur le panneau de remerciements des partenaires lors des événements médiatiques et promotionnels.
- 4.4 Positionner stratégiquement le logo de la Ville de Montréal lors des événements de presse.

## 5 Publicité

- 5.1 Mentionner le partenariat avec la Ville de Montréal dans les publicités (radio – télévision – Internet – médias écrits - etc.).
- 5.2 Placer le logo de la Ville de Montréal sur toutes les publicités imprimées et visuelles (les normes d'utilisation du logo doivent être respectées, voir point 1).
- 5.3 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville de Montréal ([ville.montreal.qc.ca/culture](http://ville.montreal.qc.ca/culture)) sur le site Internet de l'événement.
- 5.4 Faire approuver les publicités avant toute impression ou diffusion.

## 6 Présence de la Ville de Montréal à l'inauguration

- 6.1 Inviter élus et représentants de la Ville de Montréal aux activités importantes de l'événement (conférence de presse, lancement, etc.) et ce, **au minimum 15 jours ouvrables avant l'événement**.
- 6.2 Prévoir au scénario de l'événement une brève allocution de l'élu(e) (si pertinent) et en faire la demande lors de l'invitation.

## 7 Normes d'écriture de la Ville de Montréal

- 7.1 Les outils de communication doivent obligatoirement être en français.
- 7.2 Désigner « Ville de Montréal » en français lorsque l'expression réfère à l'administration municipale (la personne morale), même dans des documents produits en d'autres langues
- 7.3 Employer les noms des voies de circulation en français conformément aux règles de la toponymie.

## 8 Photographies

- 8.1 Remettre quelques photographies de l'événement à la Ville de Montréal, libres de droits par licence (document ci-joint), qui pourront être utilisées pour la promotion de l'événement, dans les outils imprimés de la Ville ainsi que sur ses sites Internet tel qu'indiqué au protocole de soutien financier que vous avez signé avec la Ville.

Pour télécharger les licences de crédits photos :  
[ville.montreal.qc.ca/culture/photos](http://ville.montreal.qc.ca/culture/photos)

**Dossier # : 1184674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 9 000 \$ non récurrente à Aéro Montréal pour la réalisation de l'événement «Journée aérospatiale des élus du Grand Montréal» qui se déroulera le 7 mai 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[2184674002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daniel BOUGIE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-5911**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-25

Pascal-Bernard DUCHARME  
Chef de section conseil et soutien financier  
**Tél : 514 872-2059**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1186678001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	S'engager à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en faveur de l'organisme Hapopex-Cartier, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville

Je recommande :

- Que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville la vente d'un terrain municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, composé du lot 3 790 984, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 353,3 m<sup>2</sup>, en faveur de l'organisme Hapopex-Cartier pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-09 09:56

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186678001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	S'engager à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en faveur de l'organisme Hapopex-Cartier, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour objet de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en vue d'une vente ultérieure à l'OBNL Hapopex-Cartier (l'«OBNL») qui y réalisera un projet d'environ 11 logements sociaux et communautaires avec soutien, pour personnes seules. Cet emplacement municipal est constitué du lot 3 790 984, du cadastre du Québec, totalisant 353,3 m<sup>2</sup>. Il a été acquis le 6 juillet 2017 de la Société d'habitation du Québec (la «SHQ») pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire souhaite que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, de vendre à l'organisme Hapopex-Cartier cet emplacement municipal, sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095)* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0246 [15 juin 2017] à l'effet d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, un immeuble constitué du lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et ayant une superficie de 353,30 mètres carrés, pour la somme de 480 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour objectif de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit le 3 790 984 du cadastre du Québec, en vue de sa vente ultérieure en faveur de l'OBNL pour la réalisation d'environ 11 logements sociaux et communautaires avec soutien, pour personnes seules. Une modification au règlement de zonage de l'arrondissement sera requise pour permettre la réalisation d'un projet de 11 logements, le maximum actuel étant de 8.

## **JUSTIFICATION**

La confirmation de la disponibilité de cet emplacement municipal en faveur de l'OBNL est requise afin de poursuivre le processus d'engagement des subventions conformément aux exigences du programme AccèsLogis. Cette confirmation permettra à l'OBNL de compléter le concept architectural de son projet, d'amorcer le processus d'approbation du projet en arrondissement et de préparer les plans et devis. Par la suite, un appel d'offres public sera lancé pour choisir un entrepreneur en construction, ce qui permettra de confirmer la viabilité financière du projet et d'obtenir l'engagement définitif de la subvention. Une fois l'engagement définitif de la subvention obtenue, l'OBNL pourra acquérir le terrain de la Ville pour la réalisation de son projet. L'arrondissement est favorable à la réalisation de ce projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets requis pour la réalisation de ce projet sont prévus dans le cadre du programme AccèsLogis et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation.

Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis. Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente du terrain, est dans ce cas, fixé à 50 % de la valeur marchande, avec un plafond de 5 000 \$ par logement. De ce prix seront déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de réhabilitation et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols.

La SHQ a vendu à la Ville un terrain qui était décontaminé et prêt pour la construction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de contribuer à la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La confirmation de la disponibilité du terrain permettra de poursuivre la planification du projet par l'OBNL et à terme, la réalisation d'un projet d'environ 11 logements sociaux et communautaires avec soutien pour personnes seules.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Conseil d'administration de Hapopex-Cartier sera informé de la décision du comité exécutif. Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, le cas échéant, conformément aux protocoles signés entre la Ville et la SHQ, lesquels prévoient notamment que les communiqués émis doivent être préalablement approuvés par la Ville et la SHQ.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Engagement conditionnel de la subvention : printemps 2018
- Engagement définitif de la subvention : hiver 2019
- Acquisition du terrain : hiver 2019
- Mise en chantier : hiver 2019
- Occupation : automne 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-André HERNANDEZ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Jacinthe LADOUCEUR, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jacinthe LADOUCEUR, 6 avril 2018  
Marc-André HERNANDEZ, 5 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-03

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514-872-8660  
**Télécop. :** 514-872-3883

Isabelle LUSSIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-7909  
**Télécop. :** 514-872-3883

Julia Davies, Chef d'équipe  
514-872-9513

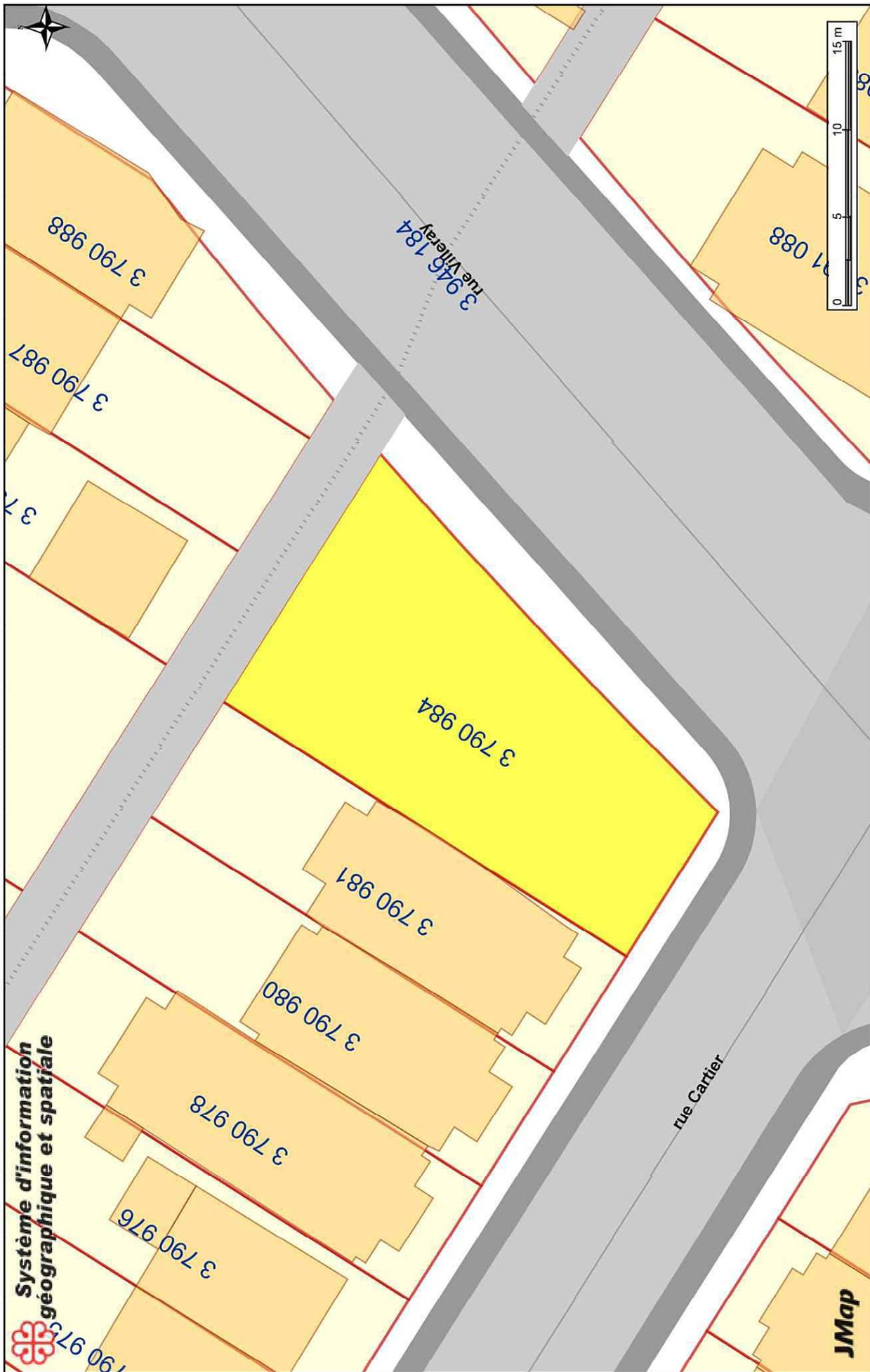
---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER  
Directrice - Habitation  
**Tél :** 514 872-3882  
**Approuvé le :** 2018-04-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service  
**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2018-04-03



Système d'information géographique et spatiale

JMap

# 3 790 984

Échelle 1:299

Date: 18-04-09 10:45  
 Producteur: BLUTEAU-DESLAURIERS, AUDREY



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2018-04-09 10:43:37

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144691665
Nom	Les Habitations Populaires de Parc Extension (HAPOPEX)

##### Adresse du domicile

Adresse	304-445 rue Jean-Talon O Montréal (Québec) H3N1R1 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

<b>Nom de l'entreprise</b>	HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION
<b>Nom de la personne physique</b>	
Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Christian

Adresse	304-445 rue Jean-Talon O Montréal (Québec) H3N1R1 Canada
---------	--

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-05-25
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-05-25
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

**Forme juridique**

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1995-05-25 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2017-10-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2017-10-20 2017
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2018-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2017-11-15

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7511
Activité	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements
Précisions (facultatives)	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
De 11 à 25

**Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir****Liste des administrateurs**

Nom	CAMPANILE, DELFINO
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1790 boul. Gouin E Montréal (Québec) H2C1C6 Canada

Nom de famille	FOURNIER
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2012-06-18
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	409-7060 rue Hutchison Montréal (Québec) H3N2Z1 Canada

Nom de famille	Ménard
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2011-06-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	13-8035 av. Bloomfield Montréal (Québec) H3N2H7 Canada

Nom de famille	Proulx
Prénom	Myriam
Date du début de la charge	2013-09-24
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	838 av. de l'Épée Montréal (Québec) H2V3V3 Canada

Nom de famille	Mabrouk
Prénom	Karima
Date du début de la charge	2014-05-28

Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	5-7685 rue Rousselot Montréal (Québec) H2E1Z2 Canada

Nom de famille	ORTEGA
Prénom	Ruth
Date du début de la charge	2015-07-07
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	304-4837 rue Vézina Montréal (Québec) H3W1B9 Canada

Nom de famille	Hanafi
Prénom	Fatima
Date du début de la charge	2017-09-05
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	2-8360 rue Durocher Montréal (Québec) H3N2Z2 Canada

Nom de famille	André
Prénom	Frantz
Date du début de la charge	2017-05-31
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	325-7835 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R1X1 Canada

#### **Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Christian
Fonctions actuelles	Principal dirigeant: Directeur
Adresse	289 boul. Vauquelin Longueuil (Québec) J4L4W9 Canada

#### **Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
<b>0011 - HAPOPEX (Établissement principal)</b>	304-445 rue Jean-Talon O Montréal (Québec) H3N1R1 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0009 - Projet 7835 Saint Laurent	7835 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R1X1 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0008 - Projet 7110 Côte des Neiges	7110 ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3R2L9 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0007 - Projet 6950 Côte des Neiges	6950 ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S2B9 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0006 - PROJET BALL	560 av. Ball Montréal (Québec) H3N1H9 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0005 - PROJET STUART	7416 av. Stuart Montréal (Québec) H3N2R4 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0004 - PROJET JARRY	920 rue Jarry O Montréal (Québec) H3N1G9 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0003 - PROJET ACADIE	7575 boul. de l'Acadie Montréal (Québec) H3N2V8 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0002 - PROJET BLOOMFIELD	62-7252 av. Bloomfield Montréal (Québec) H3N2G9 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)
0001 - PROJET GREENSHIELDS	653 rue Greenshields Montréal (Québec) H3N1P7 Canada	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements (7511)

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-10-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-09-19
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-11
Déclaration de mise à jour courante	2016-03-31
Lettres patentes supplémentaires	2015-10-29
Lettres patentes supplémentaires	2015-10-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-09-01
Lettres patentes supplémentaires	2014-10-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-09-18
Déclaration de mise à jour courante	2014-01-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-12-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-08-06
Lettres patentes supplémentaires	2013-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2012-11-26

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration initiale	2012-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2012-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-05-11
Déclaration annuelle 2010	2012-05-10
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-20
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-14
Déclaration annuelle 2008	2009-02-25
Déclaration annuelle 2007	2007-12-11
Déclaration modificative	2007-05-08
Déclaration annuelle 2006	2006-09-20
Déclaration annuelle 2005	2006-02-27
Déclaration annuelle 2004	2004-12-22
Déclaration modificative	2003-12-01
Déclaration annuelle 2003	2003-10-09
Déclaration modificative	2003-05-22
Déclaration annuelle 2002	2002-12-06
Déclaration annuelle 2001	2002-03-12
Déclaration annuelle 2000	2001-02-15
Déclaration annuelle 1999	1999-11-10
Déclaration annuelle 1998	1998-11-05
Déclaration annuelle 1997	1998-10-02
Lettres patentes supplémentaires	1998-07-28
Avis de défaut	1998-05-25
Déclaration annuelle 1996	1997-01-16
Déclaration annuelle 1995	1996-03-18
Lettres patentes	1995-05-25

### Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2016-08-11
---	------------

### Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Les Habitations Populaires de Parc Extension (HAPOPEX)		2014-10-01		En vigueur
HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION		1995-05-25	2014-10-01	Antérieur

### Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
HAPOPEX		2016-08-11		

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
				En vigueur
Projet 6252-7262 Bloomfield		2014-09-18		En vigueur
Projet 6950 Côte des Neiges		2012-11-26		En vigueur
Projet 7110 Côte des Neiges		2012-11-26		En vigueur
Projet 7835 Saint Laurent		2012-11-26		En vigueur
PROJET ACADIE		2003-05-22		En vigueur
PROJET BALL		2003-05-22		En vigueur
PROJET BLOOMFIELD		2003-05-22		En vigueur
PROJET DUROCHER		2003-12-01		En vigueur
PROJET GREENSHIELDS		2003-05-22		En vigueur
PROJET JARRY		2003-05-22		En vigueur
Projet Outremont-Champagneur		2014-09-18		En vigueur
PROJET STUART		2003-05-22		En vigueur
Projet Vézina		2013-12-11		En vigueur
Projet Villeray-Cartier		2014-01-13		En vigueur
Projet presbytère Outremont		2014-01-13	2014-09-18	Antérieur
PROUET DUROCHER-D'ANVERS		2003-05-22	2013-12-11	Antérieur



© Gouvernement du Québec



**Dossier # : 1180230002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 75 883,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

Il est recommandé :

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours sur invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure;
2. d'autoriser une dépense de 75 883,50\$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-16 14:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180230002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 75 883,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent concours d'art public s'inscrit dans le cadre du projet Bonaventure, pour lequel le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est le requérant et l'exécutant. Les îlots centraux ont été identifiés, dans le *Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure*, qui a été préparé en collaboration avec le SIVT, pour accueillir des oeuvres d'art public. Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à organiser un concours pancanadien sur invitation, visant la création d'une oeuvre d'art pour l'îlot qui se déploie entre les rues William et Ottawa. L'oeuvre qui sera réalisée à la suite de ce concours sera intégrée à la Collection municipale d'art public. À ce titre, le SC, par l'entremise de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix de l'oeuvre et à la réalisation de l'oeuvre et il en assure la pérennité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0732 - 22 décembre 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel De Broin, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.  
CE16 0985 - 8 juin 2016 - Approuver un projet de convention entre M. André Desmarais, Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal pour le prêt de l'oeuvre d'art public « Source », de l'artiste Jaume Plensa, laquelle sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.

Approuver à cette fin une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa, Plensa Studio Barcolena, S.L. et la Ville de Montréal auquel interviennent Mme France Chrétien-Desmarais ainsi que M. André Desmarais.

CE16 0313 - 2 mars 2016 - Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure.

CE15 2317 - 16 décembre 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure. Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public dans le projet Bonaventure, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

## **DESCRIPTION**

Le Bureau d'art public tiendra un concours sur invitation destiné aux artistes professionnels du Canada. Le processus de sélection du projet se tiendra en trois (3) étapes. À la première étape, un jury de sept (7) membres proposera entre 20 et 30 candidatures d'artistes qui seront invités à soumettre leur dossier pour ce concours. De ce nombre, le jury sélectionnera, pour la deuxième étape, quatre (4) artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art. À la troisième étape, le jury recommandera un projet lauréat.

Le jury mis en place spécifiquement pour ce concours réunira trois spécialistes canadiens reconnus en arts visuels identifiés par le SC, un représentant de l'arrondissement de Ville-Marie (à titre de responsable de la gestion et de l'entretien des aménagements du projet Bonaventure), un représentant des citoyens, un représentant du SIVT, ainsi qu'un représentant du SC.

La dépense totale allouée au projet, qui est financé par le SIVT, est de 1 000 000\$, net de ristournes de taxes. La dépense pour la réalisation de l'oeuvre d'art est de 866 146,88\$, à laquelle s'ajoute des contingences de 52 493,75\$. Les dépenses pour les incidences sont de 69 291,75\$ : elles comprennent notamment les frais de concours soit les honoraires des membres du jury, les honoraires des finalistes pour la préparation de leur proposition d'oeuvre d'art, ainsi que les frais de déplacement.

## **JUSTIFICATION**

L'intégration d'oeuvres d'art public dans le projet Bonaventure a pour but d'appuyer la création d'une entrée de centre-ville prestigieuse et distinctive, de participer au retissage des quartiers adjacents, de soutenir le redéveloppement urbain et de contribuer à la qualité des aménagements qui y sont réalisés. Ces oeuvres d'art donnent à voir différentes facettes de Montréal (notamment son histoire, sa créativité) à une diversité de publics.

L'oeuvre recherchée sera le point d'intérêt principal de l'îlot William-Ottawa. Si l'oeuvre est visible par les automobilistes empruntant le boulevard Robert-Bourassa vers le nord, son expérience optimale sera à l'échelle du piéton qui circule de part et d'autre de la section gazonnée. Son intégration au projet Bonaventure tiendra notamment compte des deux (2) oeuvres monumentales qui se trouvent aux seuils, qui sont visibles dans la distance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ces contrats de 75 883,50\$, taxes incluses, sera assumé comme suit: un montant maximal de 69 291,75\$, net de ristourne de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération "RCG 11-018 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure."

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération : 56 693,25\$ net en 2018 et 12 598,50\$ net en 2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les priorités qui ont été identifiées pour l'art public dans le projet Bonaventure visent à faire de l'art public un élément identitaire de cette entrée de centre-ville. Les secteurs d'accès au centre-ville sont des occasions uniques de marquer le territoire par des images fortes qui peuvent participer à l'identité d'une ville. En ce sens, ces espaces de représentation constituent des contextes privilégiés pour l'intégration d'œuvres d'art public. Le projet Bonaventure, qui marquera la transition vers le cœur de Montréal, mise sur l'art actuel pour démontrer que la métropole se démarque comme lieu de créativité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Semaine du 14 mai 2018 Première rencontre du jury : proposition, entre vingt et trente candidatures

19 juin 2018 Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Semaine du 25 juin 2018 Deuxième rencontre du jury : choix d'un maximum de quatre finalistes pour la production d'une proposition d'œuvre

Octobre 2018 Troisième rencontre du jury : choix de la proposition gagnante

Décembre 2018 Octroi du contrat de réalisation à l'artiste lauréat

Août 2019 Installation de l'oeuvre d'art

Septembre 2019 Inauguration

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Patricia BOUCHARD, Service des communications  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 5 avril 2018  
Patricia BOUCHARD, 5 avril 2018  
Alain DUFRESNE, 5 avril 2018  
Maryse BOUCHARD, 5 avril 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET  
Commissaire à l'art public

**Tél :** 514 872-1128  
**Télécop. :** 514 872-1007

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Michèle PICARD  
Chef de division -Équipements culturels et  
bureau d'art public

**Tél :** 514 868-5856  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2018-04-16

Service de la culture

**CONCOURS POUR UNE OEUVRE D'ART  
PUBLIC À L'ÎLOT WILLIAM-OTTAWA**  
PROJET BONAVENTURE



# Table des matières

<b>1. Le contexte administratif</b>	<b>1</b>
<b>2. Le contexte du projet</b>	<b>1</b>
2.1. L'art public dans le projet Bonaventure	2
<b>3. Le concours d'art public</b>	<b>3</b>
3.1. Les enjeux du concours	3
3.2. Le site d'implantation de l'œuvre d'art	3
3.3. Le programme de l'œuvre d'art	3
<b>4. Les contraintes de l'œuvre d'art</b>	<b>3</b>
<b>5. La conformité</b>	<b>4</b>
<b>6. Le calendrier</b>	<b>4</b>
<b>7. Le budget</b>	<b>4</b>
<b>8. L'échéancier du concours et la date de dépôt</b>	<b>5</b>
<b>9. Le dossier de candidature</b>	<b>5</b>
9.1. Contenu	5
9.2. Format et présentation	6
<b>10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes</b>	<b>7</b>
10.1. Admissibilité	7
10.2. Exclusion	7
<b>11. La composition du jury de sélection</b>	<b>8</b>
<b>12. Le déroulement du concours</b>	<b>8</b>
12.1. Le rôle du responsable du concours	8
12.2. Les étapes du concours	8
<b>13. Le processus de sélection</b>	<b>9</b>
13.1. Le rôle du jury	9
13.2. Le rôle du comité technique	9
13.3. Les critères de sélection	10
<b>14. La présentation des propositions des finalistes</b>	<b>10</b>
<b>15. Les indemnités</b>	<b>11</b>
15.1. Appel de candidature	11
15.2. Prestation des finalistes	11
15.3. Remboursement de certains frais aux finalistes	11
<b>16. Les suites données au concours</b>	<b>12</b>
16.1. Approbation	12
16.2. Mandat de réalisation	12
<b>17. Les dispositions d'ordre général</b>	<b>12</b>
17.1. Clauses de non-conformité	12
17.2. Droits d'auteur	12
17.3. Clause linguistique	13
17.4. Consentement	13
17.5. Confidentialité	13
17.6. Examen des documents	13
17.7. Statut du finaliste	14

# Table des annexes

**Annexe 1.**

Fiche d'identification du candidat

**Annexe 2.**

Territoire du projet Bonaventure

**Annexe 3.**

Photos des œuvres des œuvres d'art public des seuils sud et nord du projet Bonaventure

**Annexe 4.**

Plan du site d'implantation de l'œuvre d'art

**Annexe 5.**

Photos du site d'implantation de l'œuvre d'art

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

## 1. Le contexte administratif

Le présent concours d'art public s'inscrit dans le cadre du projet Bonaventure, qui a été inauguré en septembre 2017, à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. Le tronçon de plus de 850 mètres de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin, appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du projet Bonaventure, a permis de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents. Ce projet d'aménagement est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

En décembre 2015, la Ville de Montréal a adopté le *Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure*<sup>1</sup> : il a pour objectif de faire de l'art public un élément identitaire du projet et d'appuyer la qualité des aménagements réalisés. Le *Plan* a été préparé par le Bureau d'art public du Service de la culture (SC), en collaboration avec le SIVT. L'intégration d'œuvres d'art public dans les îlots centraux, dont l'îlot William-Ottawa, y est prévue.

Les œuvres réalisées dans le contexte des projets d'aménagement municipaux font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le Service de la culture, par le biais de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix de l'artiste et à la réalisation de son œuvre, puis en assure la pérennité.

## 2. Le contexte du projet

Le secteur d'intervention du projet Bonaventure est bordé par la rue de la Commune Ouest au sud, la rue Saint-Jacques Ouest au nord, la rue Duke à l'est et le viaduc ferroviaire du CN à l'ouest (voir Annexe 2). Au total, c'est une superficie de plus de 15 hectares qui a fait l'objet d'un important réaménagement.

Pour ce qui est de sa situation géographique, le projet Bonaventure est à l'interface des arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest et au carrefour de trois quartiers qui ont fait ou font l'objet d'importants projets de redéveloppement urbain, lesquels sont connus comme : Griffintown, le faubourg des Récollets et le Quartier international de Montréal.

Jusqu'en 2017, le secteur se caractérisait par une fracture urbaine, créée par la construction du viaduc ferroviaire du CN, entre 1938 et 1943, et de l'autoroute Bonaventure, dans les années 1960. Le projet Bonaventure a permis le retissage des quartiers qui le joutent.

Dans ce contexte, la vision traduite par le projet Bonaventure est articulée autour de trois éléments :

---

<sup>1</sup> Le plan de développement de l'art public du projet Bonaventure est disponible sur le site Internet du Bureau d'art public : [https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/wp-content/uploads/2015/12/Projet-Bonaventure\\_PDAP-10.11.15\\_LO-RES.pdf](https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/wp-content/uploads/2015/12/Projet-Bonaventure_PDAP-10.11.15_LO-RES.pdf)

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

- **Créer une entrée de centre-ville à la fois prestigieuse, fonctionnelle et conviviale.** La création d'un boulevard urbain se distinguant par la qualité de ses aménagements et son esthétique a pour but de renforcer l'image de Montréal à l'échelle régionale, nationale et internationale.
- **Favoriser le retissage des quartiers adjacents, autant dans l'axe nord-sud que dans l'axe est-ouest.** Le tronçon surélevé de l'autoroute Bonaventure situé au nord du canal de Lachine constituait une barrière à la fois physique et psychologique qui nuisait aux interactions entre les quartiers adjacents. Le projet a visé l'élimination de cette barrière et à recréer un environnement propice, entre autres, aux déplacements est-ouest et nord-sud.
- **Soutenir le redéveloppement urbain par des interventions publiques stratégiques.** Le faubourg des Récollets et Griffintown, limitrophes au secteur visé par le projet Bonaventure, connaissent actuellement un redéveloppement considérable. Afin de soutenir ce dynamisme, le réaménagement et la consolidation du secteur situé à la jonction de ces deux quartiers apparaissent impératifs et opportuns.

## 2.1. L'art public dans le projet Bonaventure

Le *Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure* a pour but d'appuyer la création d'une entrée de centre-ville prestigieuse et de contribuer à la qualité des aménagements réalisés. Points de passage, d'entrée comme de sortie, les secteurs d'accès au centre-ville sont des occasions uniques de marquer le territoire par des images fortes qui peuvent participer à l'identité d'une ville. En ce sens, ces espaces de représentation constituent des contextes privilégiés pour l'intégration d'œuvres d'art public. Le projet Bonaventure, qui marque la transition vers le cœur de Montréal, mise sur l'art actuel pour démontrer que la métropole se démarque comme lieu de créativité, et ce, à l'échelle mondiale.

Au nord et au sud du secteur intervention, les deux seuils du projet qui encadrent les espaces publics formant les îlots centraux sont des points forts de l'aménagement. Moments marquants dans la séquence d'entrée et de sortie du centre-ville, ils ont reçus des œuvres d'art public significatives (voir photos des œuvres à l'Annexe 3 du document de concours).

*Source*, qui se trouve au seuil sud, est emblématique de la sculpture de Jaume Plensa et de ses explorations métaphoriques. La sculpture monumentale de 10 mètres de hauteur consiste en un entrelacement aléatoire de lettres tirées des alphabets latin, grec, chinois, arabe, cyrillique, hindi, hébreu et japonais, qui donne corps à un personnage en position assise. Symbole de la richesse de la population montréalaise, la sculpture prend racine chez les fondateurs de la ville : les Premières Nations. Alors que son titre souligne l'importance de l'eau dans l'histoire et le développement de Montréal, *Source* représente la richesse des cultures que ces terres accueillent. Cette sculpture a été commandée par la famille Chrétien-Desmarais, à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, et est prêtée à la Ville pour une période de 25 ans.

Au seuil nord, de part et d'autre de la rue Notre-Dame se trouve *Dendrites*, de Michel de Broin, œuvre qui comprend deux composantes. Les « dendrites » sont les projections ramifiées du neurone, qui propagent les stimulations cérébrales; le terme est dérivé du grec *dendron*, qui signifie « relatif aux arbres ». Les sculptures reproduisent ce phénomène microscopique à l'échelle du paysage, tout en rappelant les fûts de grands arbres. Graver les marches de cette arborescence évoque l'envol et met l'accent sur le rapport entre

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

l'œuvre, le corps des participants et l'environnement. Faites d'acier intempérique et d'acier galvanisé, les composantes de 6 et 8 mètres sont installées sur la place de l'Aviation-civile-internationale.

## 3. Le concours d'art public

### 3.1. Les enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, ainsi qu'à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public.

### 3.2. Le site d'implantation de l'œuvre d'art

L'œuvre sera implantée dans l'îlot circonscrit par le boulevard Robert-Bourassa (ouest et est), la rue William (nord) et la rue Ottawa (sud) (voir plan du site à l'Annexe 4 et photos à l'Annexe 5). Le site d'implantation se présente comme une section gazonnée de 55 mètres de long, dont la largeur varie entre 6 et 11 mètres, comprenant cinq arbres à maintenir en place. Le site est encadré :

- au nord par des équipements sportifs de type *trekfit*, qui sont séparés de la section gazonnée par des arbustes;
- à l'est par le passage central en béton qui traverse tous les îlots du projet Bonaventure;
- au sud par des tables de pique-nique, aussi séparées de la section gazonnée par des arbustes;
- à l'est par un trottoir de 5 mètres de large qui comprend un alignement d'arbres.

### 3.3. Le programme de l'œuvre d'art

De nature sculpture ou installative, l'œuvre sera, par son ampleur, le point d'intérêt principal de l'îlot William-Ottawa. Si l'œuvre sera visible par les automobilistes empruntant le boulevard Robert-Bourassa vers le nord, son expérience optimale sera à l'échelle du piéton qui circule de part et d'autre de la section gazonnée. Son intégration au projet Bonaventure tiendra compte des deux œuvres monumentales qui se trouvent aux seuils, qui sont visibles dans la distance. L'œuvre reposera sur une lecture fine du paysage de l'îlot lui-même, en ce sens qu'elle tiendra compte des perspectives sur le site; qu'elle reposera sur un dialogue avec les autres éléments présents.

## 4. Les contraintes de l'œuvre

Cette commande exclut l'utilisation de l'eau dans les composantes de l'œuvre d'art. Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés sont également exclus. Les pièces en mouvement, même non accessibles, sont exclues.

Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain. Le lauréat devra privilégier des matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition énoncées

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

précédemment. L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée; il s'agit de l'acier peint, du bois et des plastiques. Pour ce qui est du cuivre, il peut être utilisé dans la mesure où le fini ne comporte pas de vernis pour stabiliser la couleur.

L'utilisation de la lumière, bien que permise comme matériau de l'œuvre d'art, ne doit créer aucune pollution visuelle, *i. e.* que la lumière ne peut être dirigée vers le haut ou dans la rue.

## 5. La conformité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes, d'aspérités ou de fini présentant des risques de blessures, à moins qu'ils soient hors d'atteinte.

## 6. Le calendrier

Le calendrier suivant a été développé de manière à ce que l'œuvre d'art soit inaugurée en septembre 2019.

Première rencontre du jury	semaine du 14 mai 2018
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	<b>19 juin 2018</b>
Rencontre du jury pour la sélection des finalistes	semaine du 25 juin 2018
Rencontres d'information aux finalistes et signature du contrat de concept artistique	semaine du 2 juillet 2018
Dépôt des prestations des finalistes	24 septembre 2018
Rencontre du comité technique	semaine du 24 septembre 2018
Rencontre du jury pour le choix de la proposition gagnante	semaine du 9 octobre 2018
Octroi de contrat par les instances municipales	décembre 2018
Installation	août 2019
Inauguration	septembre 2019

Outre la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier de travail est sujet à modifications sans préavis.

## 7. Le budget

Le budget total pour l'ensemble des interventions artistiques est de **825 000 \$**, avant taxes. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

- Les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre;
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- Les fondations de l'œuvre en sous-sol;
- Les installations d'alimentation et de raccordement électrique (si applicable);
- La fourniture des appareils électriques et leur installation (si applicable);
- Les traitements spéciaux de protection anti-graffitis, s'il y a lieu.
- Les honoraires d'un ingénieur en structure;
- Les honoraires d'un architecte paysagiste, le cas échéant;
- Le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;
- L'éclairage de l'œuvre, comme composante artistique ou pour sa mise en valeur, le cas échéant;
- La sécurisation du site pendant l'installation de l'œuvre;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre;
- Le transport, l'installation et la sécurisation de l'œuvre pendant son installation;
- Les dépenses relatives aux déplacements, frais de messageries;
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec la Ville;
- Une assurance responsabilité civile de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport, une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales.

## 8. L'échéancier du concours et la date de dépôt

Le dossier de candidature complet (voir point 9) doit être reçu par courriel, en un seul envoi, au plus tard le **mardi 19 juin 2018** à midi.

Le dossier doit être envoyé par courriel (voir les précisions à cet effet au point 9.2) et doit être **reçu** à la date d'échéance.

Courriel : [laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca)

## 9. Le dossier de candidature

### 9.1. Contenu

Le candidat doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations et/ou de ses compétences pour la réalisation du projet en concours. Le dossier de candidature doit être présenté en quatre parties. Comme le prévoit la clause linguistique au point 17.3 du présent document, le dossier de candidature doit être présenté en français.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

Les documents à produire sont les suivants :

1. Fiche d'identification fournie à l'Annexe 1, remplie, datée et signée par l'artiste.

2. Curriculum vitae d'au plus 5 pages comprenant les données suivantes :

- La formation;
- Les expositions solos;
- Les expositions de groupe;
- Les collections;
- Les projets d'art public;
- Les prix, bourses et reconnaissances obtenus;
- Les publications.

3. Démarche artistique et énoncé d'intention

Un texte d'au plus deux pages. D'une part, ce texte doit exposer la démarche artistique du candidat. D'autre part, il doit faire état de la compréhension du candidat de la commande et des liens qu'il perçoit entre son travail et le projet d'art public. Aucun concept ou projet précis, que ce soit sous la forme de texte ou d'image, ne sera présenté au jury à cette étape.

4. Dossier visuel

Le candidat doit soumettre au maximum dix (10) illustrations d'œuvres qui démontrent son expertise et son expérience et qui sont significatives en regard du présent concours. Les projets présentés doivent mettre en relief ses réalisations datant d'au plus dix (10) ans. Ils doivent obligatoirement être présentés à partir de photographies identifiées et numérotées.

Le dossier visuel doit être accompagné d'une liste descriptive des 10 photographies détaillant, pour chacune d'entre elles:

- Le titre;
- L'année de réalisation;
- Les dimensions;
- Les matériaux;
- Le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.);
- S'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget.

## 9.2. Format et présentation

Le dossier doit être envoyé par courriel et respecter les conditions suivantes :

- Les dossiers doivent être présentés en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical;
- Les quatre parties du dossier doivent être envoyées dans un seul courriel et dans un seul document pdf, dans l'ordre indiqué ci-dessus;
- Les candidats sont responsables d'envoyer une copie papier du dossier si la version électronique ne peut être téléchargée correctement par le chargé de projet.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

## 10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes

### 10.1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel qui est citoyen canadien et qui réside au Canada, ou qui est immigrant reçu et habite au Canada depuis au moins un an. Dans le cas d'un regroupement ou d'une personne morale, celui-ci doit être canadien et être établi au Canada depuis au moins un an : de plus, il doit être composé de membres ou d'actionnaires qui sont citoyens canadiens et qui habitent au Canada ou qui sont immigrants reçus et qui habitent au Canada depuis au moins un an.

\* On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs*.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, ou encore de participations à des événements où la sélection des participants est faite par des professionnels des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un étudiant ne peut être candidat au présent concours.

Le terme « artiste », peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale. S'il s'agit d'un regroupement, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Montréal, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêt ou pouvant être considéré en conflit d'intérêt : 1) en raison de ses liens avec la Ville, son personnel, ses administrateurs, un membre du jury ou un membre d'une équipe professionnelle affectée au projet, ou 2) en raison de liens familiaux directs, d'un rapport actif de dépendance ou d'association professionnelle pendant la tenue du concours, ne peut participer au concours. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

\*Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Canada peut être exigé avant de passer à l'étape suivante du concours.

### 10.2 Exclusion

Toute candidature ou prestation reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 8 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

## 11. La composition du jury de sélection

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection. Il est composé de sept membres dont plus de la moitié est composée de personnes indépendantes de la Ville de Montréal. Le jury réunit les personnes suivantes :

- Trois spécialistes canadiens en arts visuels (artistes, conservateurs, critiques d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs) ayant une connaissance de l'art public;
- Un représentant des citoyens;
- Un représentant de l'arrondissement de Ville-Marie;
- Un représentant du Services des infrastructures, de la Voirie et des Transports;
- Un représentant du Service de la culture

Le président du jury sera désigné à la première réunion. Son rôle consiste à aider le groupe à en venir à un consensus final pour la sélection du lauréat. Il est le porte-parole du jury.

## 12. Le déroulement du concours

### 12.1. Le rôle du responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au chargé de projet. Celui-ci agit comme secrétaire du jury. Le chargé de projet du présent concours est :

Laurent Vernet, commissaire  
Bureau d'art public  
Courriel : [laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca)

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par courriel.

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par le chargé de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité aux articles 8 et 9 du présent règlement. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury.

### 12.2. Les étapes du concours

L'évaluation se fait selon la procédure suivante :

#### Première étape : proposition de candidatures

- Les membres du jury proposent plus entre vingt et trente candidatures d'artistes qui seront invités à soumettre leur dossier de candidature pour le concours;
- Le chargé de projet du Bureau d'art public invite les artistes proposés par le jury à soumettre leur candidature.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

## Deuxième étape : sélection des finalistes

- Le jury prend connaissance des dossiers de candidature;
- Il sélectionne un maximum de quatre finalistes en vue du concours;
- Il émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

Au terme de la deuxième étape, le nom des finalistes est divulgué dès que ceux-ci ont confirmé leur acceptation et signé le contrat de concept artistique.

## Troisième étape : prestations des finalistes

- Le comité technique procède à l'analyse des prestations;
- L'ordre des présentations des finalistes est préalablement déterminé, par tirage au sort ou par ordre alphabétique, au moment de la rencontre d'information avec les finalistes;
- Le jury prend connaissance des prestations;
- Il entend le rapport du comité technique;
- Le jury reçoit chaque finaliste en entrevue : chacun dispose d'une période de 45 minutes pour la présentation de son concept et pour la période de questions;
- Au terme de sa présentation, le finaliste quitte la salle;
- Après délibérations, le jury recommande un projet lauréat à la Ville et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu;
- Le chargé de projet enclenche le processus d'acceptation de la recommandation auprès des instances supérieures;
- L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Montréal.

## Compte-rendu des travaux du jury

À l'issue du concours, les conclusions des délibérations du jury sont consignées par le chargé de projet dans un rapport signé par tous les membres du jury.

## **13. Le processus de sélection**

### **13.1. Le rôle du jury**

Le jury est consultatif et la décision finale appartient aux instances de la Ville de Montréal. Son rôle comporte la proposition de candidatures d'artistes, la sélection des finalistes, ainsi que le choix et la recommandation d'un lauréat. Le chargé de projet du Bureau d'art public agit à titre de secrétaire et d'animateur des séances du jury.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander de finaliste ou de lauréat, il en informe sans délai la Ville de Montréal en motivant sa décision.

### **13.2. Le rôle du comité technique**

Le rôle du comité technique consiste à effectuer une analyse de certains éléments techniques des prestations des finalistes.

Il évalue notamment :

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

- Les estimations de coût du projet en regard du budget prévisionnel;
- La faisabilité technique du projet;
- La faisabilité du projet en regard de la réglementation existante;
- L'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet.

Le chargé de projet présente par la suite le rapport sommaire du comité technique au jury du concours.

## 13.3. Les critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

### Deuxième étape du concours : sélection des finalistes

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Originalité de l'énoncé d'intention pour le concours d'art public.

### Troisième étape du concours : prestations des finalistes

La troisième étape du concours est centrée sur la mise en forme plus détaillée du projet artistique, sa réponse précise aux exigences du programme et sa faisabilité. Plus spécifiquement, les finalistes doivent démontrer la signifiante de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée.

Les prestations des finalistes sont évaluées sur la base des critères d'évaluation suivants :

- intérêt de l'approche conceptuelle;
- intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- impact visuel du projet le jour et la nuit, durant les 4 saisons;
- respect des règles de sécurité;
- aspects fonctionnels et techniques;
- pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

## 14. La présentation des propositions des finalistes

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition aux membres du jury. Ils reçoivent une convocation écrite précisant le jour et l'heure de leur convocation, trois semaines avant la rencontre du jury.

Les finalistes doivent produire des montages visuels présentant l'œuvre d'art dans son environnement immédiat. La nature de ces éléments du matériel de prestation sera précisée lors de la rencontre d'information aux finalistes.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

Les finalistes doivent soumettre un échantillon de chaque matériau qui composera l'œuvre.

Les finalistes doivent également soumettre, en sept exemplaires un document descriptif qui doit comprendre :

- Un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept et le parti choisi par l'artiste pour répondre à la commande;
- Une description technique (comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit préciser la solution retenue pour les ancrages, validée par un ingénieur en structure);
- Un calendrier de réalisation pour une installation de l'œuvre au mois d'août 2019;
- Un budget détaillé à même la grille Excel fournie par la Ville;
- Un devis d'entretien détaillé de l'œuvre. Ce document servira à l'évaluation des propositions effectuée par le comité technique. Les artistes n'ont pas à produire de dessins d'atelier à cette étape.

## 15. Les indemnités

### 15.1. Appel de candidatures

Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.

### 15.2. Prestations des finalistes

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de **huit mille cinq cents dollars (8 500\$)**, taxes non comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection du lauréat et sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumis aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ). Les finalistes doivent fournir à la Ville, le cas échéant, leur numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés.

### 15.3. Remboursement de certains frais aux finalistes

La Ville s'engage à défrayer les finalistes demeurant à plus de 100 km de Montréal des dépenses de déplacement et d'hébergement qu'ils auront engagées pour assister à la rencontre d'information et pour présenter leur projet devant jury. Les détails sont précisés lors de la rencontre d'information aux finalistes.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

## 16. Les suites du concours

### 16.1. Approbation

Le projet gagnant doit être approuvé par la Ville de Montréal de même que par toutes les autorités compétentes quant aux codes et normes en vigueur, compte tenu des travaux projetés.

### 16.2. Mandat de réalisation

La Ville reçoit la recommandation du jury. Si elle endosse cette recommandation, elle négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services artistiques pour la fabrication et l'installation complète de l'oeuvre d'art. Par la suite, c'est, selon le cas, le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération qui autorise le contrat de l'artiste.

La Ville de Montréal, par voie de ses instances décisionnelles, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. Si elle n'endosse pas la recommandation du jury, elle doit motiver sa décision.

## 17. Les dispositions d'ordre général

### 17.1. Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et finalistes, notamment l'omission ou le non respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, le chargé de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non-conforme ne sera pas présentée au jury.

### 17.2. Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, de par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Montréal et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

Le finaliste dont le projet est retenu garanti la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

## 17.3. Clause linguistique

La version anglaise des documents produits par la Ville est une version de courtoisie. En cas de contradiction entre la version française et anglaise de tous documents, la version française prédomine.

Les documents des projets des finalistes peuvent être présentés au jury en anglais. Les présentations orales peuvent aussi se faire en anglais. La Ville exige toutefois une copie en français de tous les documents.

## 17.4. Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

La Ville de Montréal pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

## 17.5. Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels.

Les membres du personnel de la Ville de Montréal de même que les membres du jury et du comité technique sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

## 17.6. Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Montréal se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les

# Concours pour une œuvre d'art public dans l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure

modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

## 17.7 Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaires seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- a) Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- b) Si le finaliste est une société (société enregistrée) ou fait affaires sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (RLRQ c P-45) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- c) Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

An aerial, slightly hazy view of a city skyline. In the foreground, a multi-lane highway curves through the scene. To the right, a tall construction crane is visible against the sky. The background is filled with various skyscrapers and buildings of different heights and architectural styles. The overall tone is light and somewhat desaturated.

## **ANNEXE 1. FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

# Formulaire d'identification du candidat

## Coordonnées du candidat

---

Nom du candidat (artiste)

Laurent Vernet, Commissaire à l'art public

---

Nom de la personne contact

---

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

---

Téléphone, télécopieur

---

Adresse de courrier électronique (toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

## Déclaration de l'artiste

Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

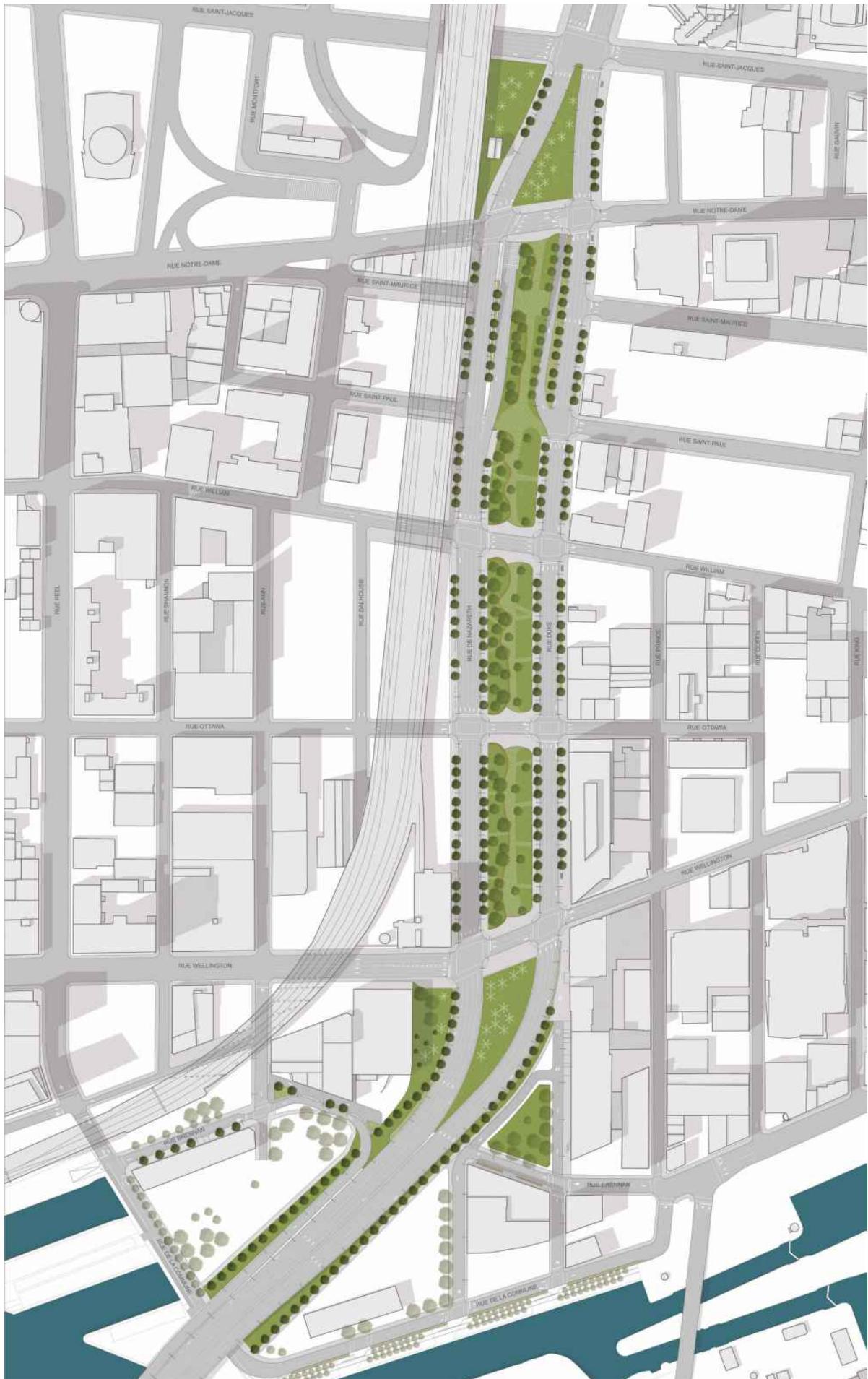
---

Signature

Date

An aerial photograph of a city skyline, likely Montreal, showing a highway with a crane in the background. The image is faded and serves as a background for the title.

## **ANNEXE 2. TERRITOIRE DU PROJET BONAVENTURE**

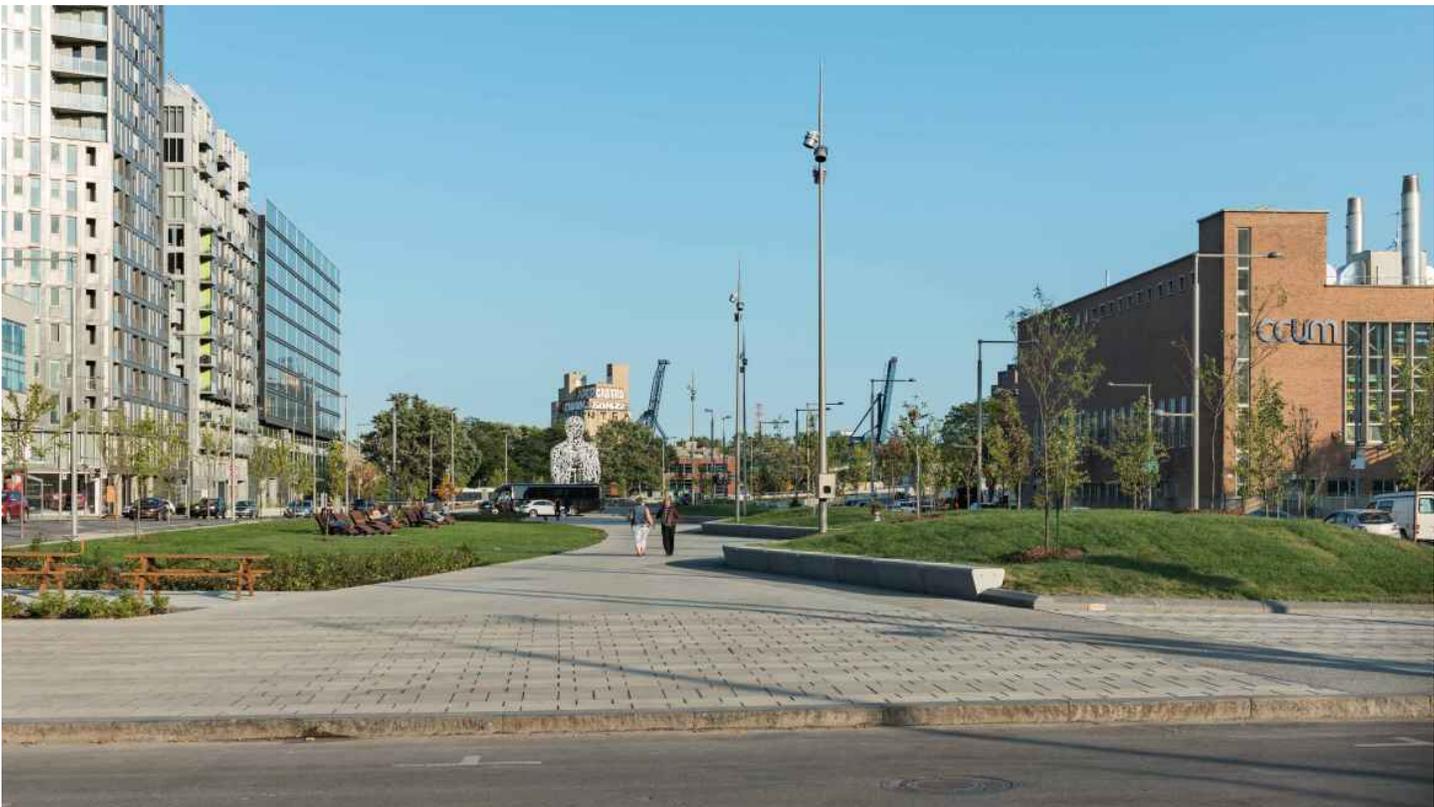


An aerial photograph of a city skyline, likely New York City, showing various skyscrapers and buildings. The image is semi-transparent, allowing the text to be clearly visible. A large crane is visible on the right side of the skyline.

**ANNEXE 3. PHOTOS DES OEUVRES D'ART PUBLIC DES SEUILS  
SUD ET NORD DU PROJET BONAVENTURE**

**a. Œuvre au seuil sud**  
**Jaume Plensa, Source, 2017**  
**Avec la courtoisie de la Galerie Lelong**  
**Photographies : David Giral, 2017**





**b. Œuvre au seuil nord, place de l'Aviation-Civile-Internationale**  
**Michel de Broin, Dendrites, 2017**  
**Photographies : Michel de Broin, 2017**





An aerial photograph of a city skyline, likely New York City, showing a dense cluster of skyscrapers and a multi-lane highway in the foreground. A large construction crane is visible on the right side of the image. The text 'ANNEXE 4. PLAN DU SITE D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE D'ART' is overlaid in the center of the image.

**ANNEXE 4. PLAN DU SITE D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE D'ART**



**LÉGENDE**

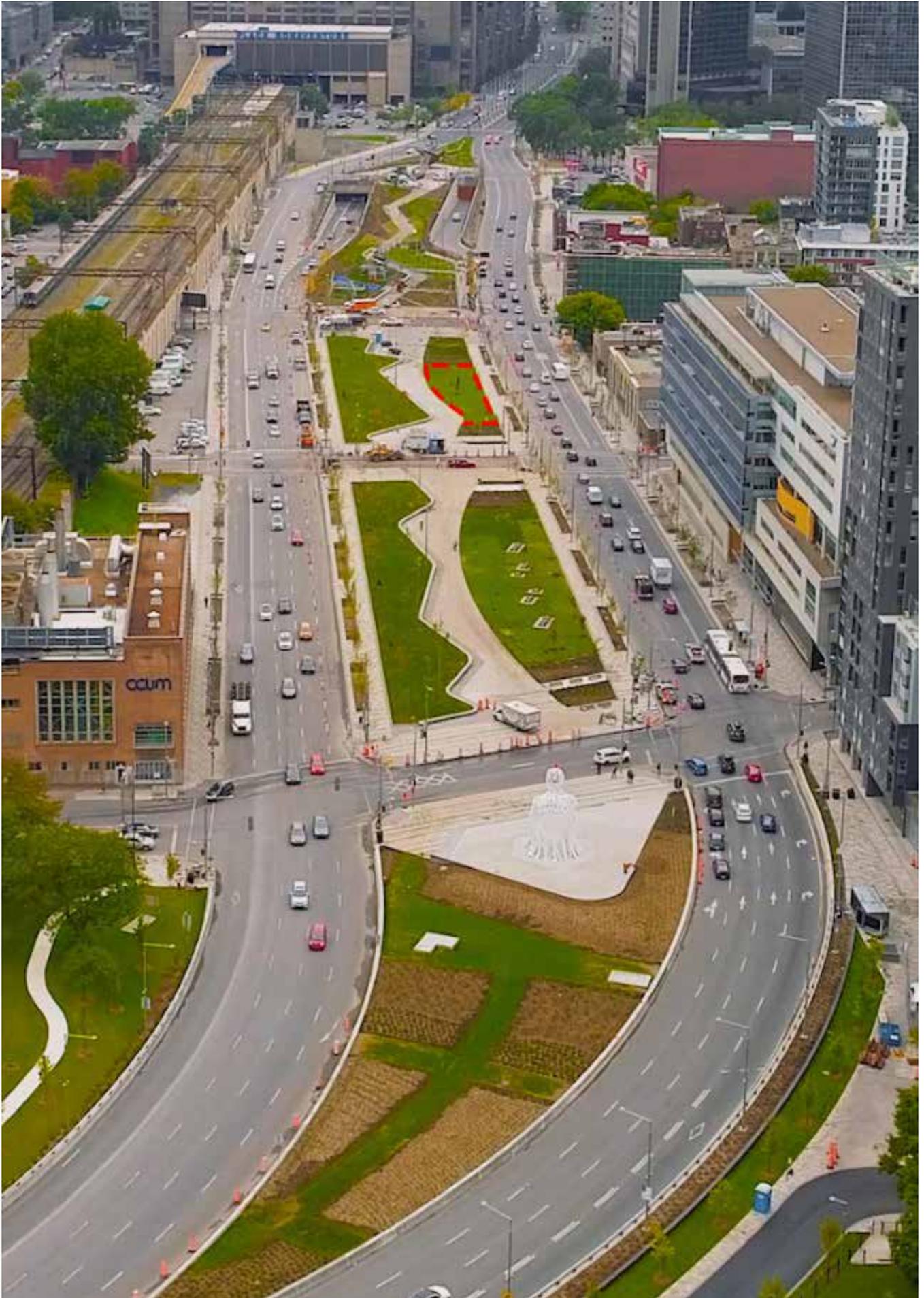
- Surface engazonnée
- Zone de plantation arbustive
- Surface de gazon synthétique

1 : 500

Ilot 4 : Aménagements

An aerial photograph of a city skyline, likely New York City, showing a dense cluster of skyscrapers and a multi-lane highway in the foreground. A construction crane is visible on the right side of the image. The text 'ANNEXE 5. PHOTOS DU SITE D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE D'ART' is overlaid in the center of the image.

**ANNEXE 5. PHOTOS DU SITE D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE D'ART**



Le site d'implantation de l'œuvre est délimité par des pointillés rouges.



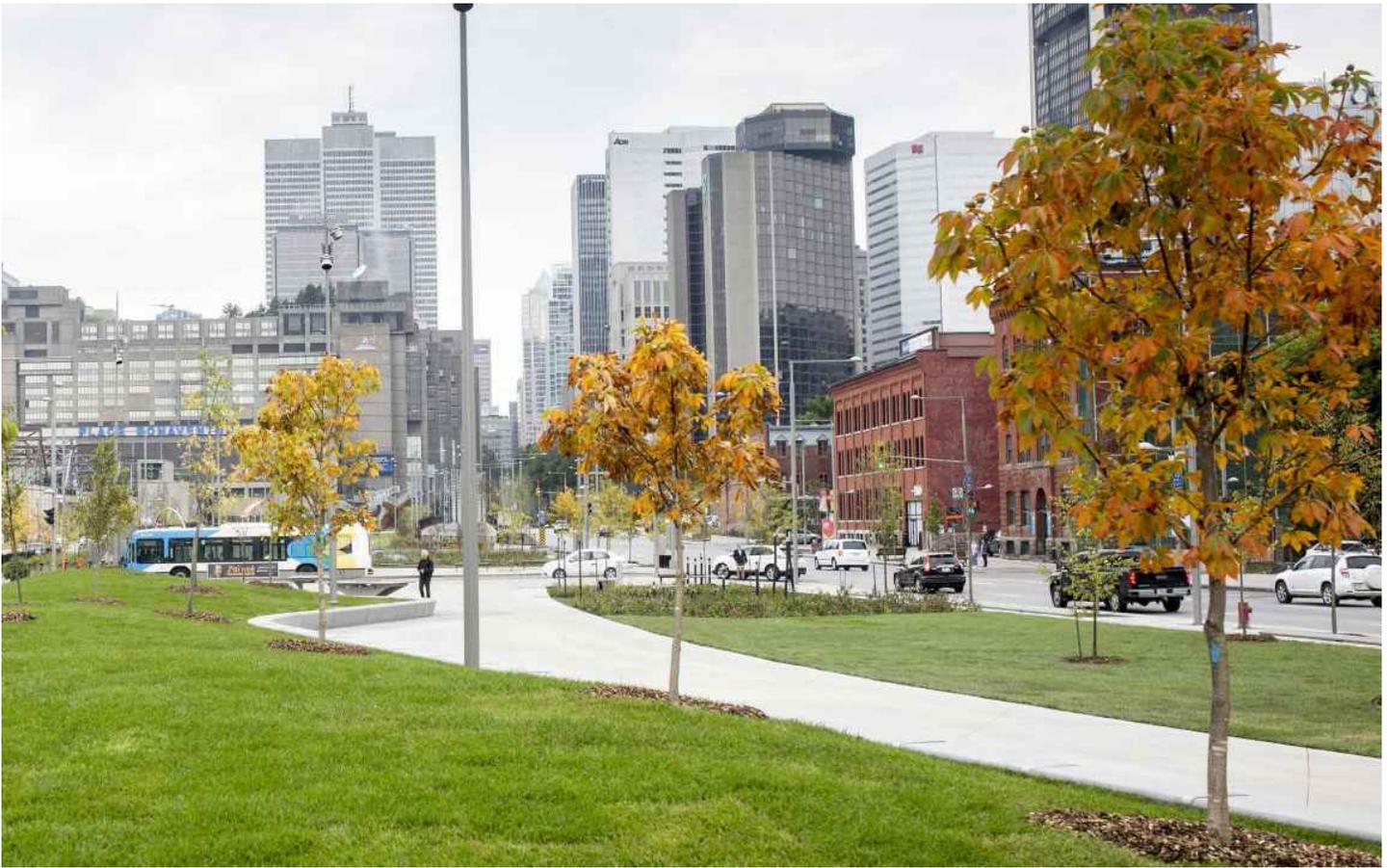
Le site d'implantation de l'œuvre est délimité par des pointillés rouges.



**Vue vers le sud, depuis les équipements sportifs de type trekfit.  
Crédit photo : Frédérique Ménard-Aubin, 2017**



**Vue vers le nord, depuis le parvis de la rue Ottawa.  
Crédit photo : Frédérique Ménard-Aubin, 2017**



**Vue vers le nord, depuis le talus végétal à l'ouest du site d'implantation.  
Crédit photo : Frédérique Ménard-Aubin, 2017**

**Dossier # : 1180230002**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

**Objet :**

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 75 883,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1180230002 - SIVT.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Danièle HANDFIELD  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-9547**

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
Tél. : 514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-09

Reak Sa SEN  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-2813**

**Division :** Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, Pôle Développement



**Dossier # : 1187340001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service du développement économique (SDÉ) pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

Il est recommandé :  
de mandater le Service du développement économique pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-25 10:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187340001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service du développement économique (SDÉ) pour approuver et déposer au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'aide financière visant la réhabilitation d'un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal et reçue à la Ville de Montréal avant le 31 mars 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lancé en 2017, le programme ClimatSol-Plus offre un soutien financier à la réhabilitation des terrains contaminés dans la continuité des programmes Revi-Sols et ClimatSol. Le programme s'adresse aux municipalités ainsi qu'aux propriétaires privés qui ne sont pas responsables de la contamination.

Doté d'une enveloppe totale de 55 M\$ pour tout le territoire québécois, le programme comprends deux volets dont le premier se termine le 31 mars 2020 et le second le 31 mars 2022.

Lors de chaque appel à projets, ClimatSol-Plus prévoit que toutes les demandes d'aide financière (municipales et privées) soient acheminées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) par la municipalité concernée. De plus, chaque demande doit être approuvée par une résolution du conseil municipal.

Huit demandes d'aide financière de la Ville de Montréal sont présentement en analyse au MDDELCC dont six demandes municipales et deux demandes privées. Le mandat à accorder au Service du développement économique ne concerne que ces dossiers en cours puisque le nouveau fonds de 75 M\$ remplacera ClimatSol-Plus sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le présent dossier concerne les demandes déjà déposées au MDDELCC afin de permettre au Ministère de compléter leur analyse dans les meilleurs délais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Selon les normes de ClimatSol-Plus, chaque demande d'aide doit faire l'objet d'une approbation au conseil municipal, ce qui est contraignant pour Montréal et peut entraîner divers délais. Après discussion avec le MDDELCC, il a été convenu de simplifier le processus par une résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal qui devra mandater le SDÉ pour approuver et déposer les demandes au Ministère. Avec le nouveau fonds de 75 M\$ géré par la Ville, aucune nouvelle demande visant le territoire de la Ville de Montréal ne pourra être acceptée au programme ClimatSol-Plus.

## **JUSTIFICATION**

L'admissibilité des huit demandes montréalaises et l'approbation éventuelle d'une aide financière pouvant atteindre un million de dollars par demande sont tributaires de ladite résolution du conseil municipal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et purifier les eaux de ruissellement en plus d'influer favorablement sur la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de résolution risque d'entraîner le rejet des huit demandes d'aide financière. Pour la Ville de Montréal, il s'agit d'un manque à gagner potentiel pouvant atteindre six millions de dollars.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'est pas prévu d'opération de communication dans la cas du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Na s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieudonné ELLA-OYONO  
Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-8236  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Josée CHIASSON  
Directrice Mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514-868-7610  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-04-13

Ministère du Développement durable  
De l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques (MDDELCC)  
Pôle d'expertise régionale – secteur industriel  
201, place Charles-Le Moyne  
2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Montréal, le 31 janvier 2018

**Objet : transmission des demandes de la Ville de Montréal  
au programme ClimatSol-Plus – 2<sup>e</sup> appel à projets**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du deuxième appel à projets, j'ai le plaisir de vous transmettre les dossiers retenus par la Ville de Montréal.

Il s'agit de quatre nouvelles demandes dont trois sont des projets municipaux. Nous profitons également de ce 2<sup>e</sup> appel à projets pour compléter une demande municipale qui avait été déposée en septembre dernier.

Les cinq demandes déposées dans le volet 1 sont les suivantes :

Nouvelles demandes

- Parc de la traite des fourrures – Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest
- Parc Charles-Drew – Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest
- Parc du Lac à la Loutre – Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest
- Le rose-Phillips 2 – Investissement Garnier inc.

Demande à compléter

- Parc d'Argenson – Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest

À titre de rappel, pour le premier appel à projets, il s'agissait de demandes portant sur des projets municipaux :

- Réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)
- CTMO-LaSalle / Réhabilitation (SOLUTIA)
- Projet de logement abordable pour étudiants (UTILE)

Pour toute demande d'information relative aux projets déposés par la Ville de Montréal, je vous invite à communiquer avec moi.

Veuillez recevoir mes meilleures salutations.

**Dieudonné Ella-Oyono**

Chef d'équipe

Direction Mise en valeur des pôles économiques  
Service du développement économique  
Ville de Montréal  
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage, bureau 28-326  
Montréal (Québec) H3B 5M2  
**514 872-8236** (Bureau) | **438 925-6039** (Cellulaire)  
dieudonne.ella-oyono@ville.montreal.qc.ca



**Dossier # : 1181643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » / Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel / Déroger au programme pour augmenter la limite de la première année de 200 000 \$ à 400 000 \$ pour le Parc Lalancette de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Il est recommandé :

1. d'approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »;
2. d'approuver les 57 projets d'infrastructures, dont 54 proposés par 15 arrondissements et trois par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel;
3. de déroger au programme en augmentant de 200 000 \$ à 400 000 \$ le montant de l'année 2018 attribué à l'arrondissement Mercier-Hochelaga Maisonneuve pour son projet de réaménagement au Parc Lalancette.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-20 17:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » / Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel / Déroger au programme pour augmenter la limite de la première année de 200 000 \$ à 400 000 \$ pour le Parc Lalancette de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'adoption du Plan d'action « Municipalité amie des aînés » (MADA), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a disposé d'un montant de 2 000 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) en 2015 afin de réaliser des projets d'infrastructures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Ces investissements ont permis l'exécution de projets en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville et en lien avec le Plan d'action « Municipalité amie des aînés » (MADA). Un total de 14 projets pour ce premier appel a été approuvé par le comité exécutif.

Le SDSS lançait, le 1er février 2016, un deuxième appel de projets auprès des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du programme bonifié « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ». Ce programme est venu bonifier les sommes disponibles au PTI à 4 650 000 \$ et ajouter un volet en accessibilité universelle (AU). Un total de 28 projets a été accepté pour les trois années du Programme MADA-AU.

En 2018, le SDSS lance un troisième appel de projets dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » (Programme MADA-AU) soumis pour approbation au comité exécutif. Un montant de 9 000 000 \$ est disponible au PTI 2018 - 2020 et 68 projets ont été déposés par 15 arrondissements et deux services centraux (services de la Culture et de l'Espace pour la vie).

Dans le cas du Volet « Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées », les critères suivants sont déterminants :

- Contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes âgées;
- Favoriser le vieillissement actif des personnes âgées;
- Favoriser l'accessibilité universelle dans la réalisation des projets;
- Prendre en compte les besoins différenciés selon le sexe des personnes âgées.

Pour les arrondissements, sont considérés comme des critères de plus-value :

- La concentration des aînés dans l'arrondissement;
- L'importance du niveau de pauvreté dans le secteur visé par le projet;
- L'appropriation par l'arrondissement de la démarche MADA;
- La mise en oeuvre d'un plan d'action issu de la mobilisation du milieu;
- L'optimisation de la sécurité urbaine dans l'arrondissement par la réalisation du projet.

Pour ce qui est du Volet « Accessibilité universelle des infrastructures municipales », l'analyse porte davantage sur les objets suivants :

- L'importance du niveau de pauvreté dans le secteur visé par le projet;
- La prise en compte des concepts de l'accessibilité universelle;
- La concertation avec les partenaires du milieu associatif.

Le « Programme Municipalité amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » est en pièce jointe du présent sommaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM17 0490 - 24 avril 2017**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

### **CE16 1141 - 29 juin 2016**

Approuver les 28 projets d'infrastructures, dont 26 proposés par 13 arrondissements de la Ville de Montréal et par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016 - 2018 », tel que décrit au dossier décisionnel

### **CE16 0153 - 27 janvier 2016**

Approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 »

### **CM16 0145 - 25 janvier 2016**

Adopter le Règlement 16-014 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles »

### **CE15 1328 - 29 juillet 2015**

Approuver les 14 projets d'infrastructures proposés par huit arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015 - 2017 », tels que décrits au dossier décisionnel

### **CE15 0826 - 6 mai 2015**

Approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

### **CG15 0230 - 26 mars 2015**

Adopter le Règlement RCG 15-030 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

### **CM15 0353 - 23 mars 2015**

Adopter le règlement 15-033 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

## **DESCRIPTION**

L'analyse des projets est réalisé par un comité de travail interne composé d'intervenants auprès des aînés, en accessibilité universelle et en finance. Le dossier soumet pour approbation 57 projets d'infrastructures déposés par les unités d'affaires. Les projets portés par les arrondissements ont fait l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement (voir pièces jointes) et ceux portés par un service central, d'une décision de leur direction. Les projets proposés doivent répondre aux critères d'admissibilité du « Programme municipalité amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018 - 2020 » et tenir compte de ses paramètres d'évaluation. Le SDSS demeure gestionnaire du programme et s'assure du respect des orientations de celui-ci.

Les projets déposés dans le cadre du Volet « Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées » doivent, tel que mentionné précédemment, s'inscrire dans l'un des engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés » :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville;
- Améliorer l'accessibilité à l'information;
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

Les projets déposés dans le cadre du Volet « Accessibilité universelle des infrastructures municipales » doivent :

- Être fidèles à la définition du concept d'accessibilité universelle;
- Leur financement doit permettre l'aménagement d'infrastructures ou l'achat de mobilier urbain;
- Répondre aux besoins des limitations motrices, auditives, visuelles et intellectuelles;
- Être réalisés en collaboration avec les organismes du milieu.

Après avoir analysé les 68 projets reçus, le SDSS en a retenu 57 pour recommandation au comité exécutif parce qu'ils rejoignent les objectifs du programme et répondent aux critères d'admissibilité. Des 57 projets recommandés, 54 projets se répartissent entre 15 arrondissements et trois projets sont sous la responsabilité de services centraux. Les arrondissements et les services centraux s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation. Parmi les projets reçus, 11 ont été jugés inadmissibles selon les critères du programme.

Un tableau synthèse de tous les projets recommandés, le formulaire individuel de financement dûment rempli par les arrondissements pour chacun d'eux ainsi que la résolution du conseil d'arrondissement concerné sont en pièces jointes au dossier.

Le soutien financier correspond à 100 % des coûts admissibles de chaque projet. Le soutien financier annuel accordé par projet ne peut excéder 200 000 \$ dans le cas d'un projet d'arrondissement et 500 000 \$ dans le cas d'un projet porté par un service central. Cependant, le SDSS recommande de déroger au programme pour augmenter la limite de la première année de 200 000 \$ à 400 000 \$ pour le projet au Parc Lalancette de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il s'agit d'un projet structurant nécessitant un investissement majeur dès la première année et qui aura des retombées directes sur la mobilité des citoyens à l'intérieur du parc.

## **JUSTIFICATION**

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Les données les plus récentes, celles du recensement de 2011, indiquent que près de 24 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal.

Au nombre de 250 335 sur une population de 1,65 million de citoyens, les personnes âgées représentent près de 16 % de la population montréalaise et, à l'horizon 2026, ils seront plus de 21 %, soit une personne sur cinq. Des investissements sont donc nécessaires pour que la Ville s'assure de mettre à leur disposition les infrastructures nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie pour, à terme, leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

La Ville s'est donné comme priorité d'améliorer l'accessibilité universelle qui représente aussi un défi majeur et touche directement la qualité de vie des Montréalais. Dans les faits, un tiers des citoyens, âgés de 15 ans et plus, sont touchés par des incapacités de longue durée et des milliers d'autres doivent, à un moment de leur vie, composer avec une limitation fonctionnelle temporaire. Chez les personnes âgées, l'incidence des limitations fonctionnelles est d'ailleurs plus élevée que dans la population en général. C'est dans ce contexte que le programme a été bonifié pour tenir compte des besoins municipaux à l'égard, non seulement de personnes âgées, mais aussi de celles qui ont des limitations fonctionnelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le SDSS dispose pour la réalisation du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle 2018 - 2020 » d'un budget d'infrastructures au PTI de 9 M\$ pour les trois années. Les projets d'infrastructures recommandés totalisent une somme globale de 8 722 735 \$ en investissement au budget triennal d'immobilisation (PTI).

La somme globale nécessaire à ce dossier se répartit comme suit :

- 2018 : 4 613 725 \$
- 2019 : 2 105 701 \$
- 2020 : 2 003 309 \$

Sous réserve de l'approbation des projets par le comité exécutif, le versement de l'aide financière se fera tel que le prévoit la section 4, Nature et versement de l'aide financière du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle Montréal 2018 - 2020 ». C'est ainsi que le versement de 100 % de l'aide financière se fera par virement de crédits autorisés à l'arrondissement ou au service corporatif concerné à l'octroi de contrat de travaux. De plus, dans le cas où l'aide concerne un contrat de services professionnels pour aider à la réalisation de plans et devis, un maximum de 25 % de l'aide financière serait viré à l'octroi du contrat de services professionnels.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce programme permettra à la Ville de réaliser des projets mieux adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**2 mai 2018** Présentation au comité exécutif pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 16 avril 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 872-9776  
**Télécop. :** 872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-13

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

**Tél :** 514-872-3979  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2018-04-20

# Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020



12 avril 2018

## TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	4
1.1.	OBJECTIF.....	4
1.2.	JUSTIFICATION.....	4
2.	GESTION DU PROGRAMME.....	4
3.	ADMISSIBILITÉ.....	4
3.1.	ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS.....	4
3.2.	ADMISSIBILITÉ DES PROJETS.....	5
4.	NATURE ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE.....	6
5.	IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES PROJETS.....	6
5.1.	IDENTIFICATION DE PROJETS PAR LES UNITÉS ADMINISTRATIVES.....	6
5.2.	ÉVALUATION DES PROJETS.....	7
5.3.	RECOMMANDATION.....	7
6.	DÉPENSES ADMISSIBLES.....	7
6.1.	DÉPENSES ADMISSIBLES.....	7
6.2.	DÉPENSES NON ADMISSIBLES.....	8
6.3.	BILAN.....	8
7.	OBLIGATIONS DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE BÉNÉFICIAIRE D'UN FINANCEMENT.....	8
8.	RENSEIGNEMENTS.....	9

## PRÉAMBULE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation et à la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012.

Le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », dont le bilan a été approuvé par le conseil municipal le 27 mars 2017 était coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Il comporte 104 actions, portées par une vingtaine d'unités administratives centrales et s'appuyait sur sept principes :

- Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés et porter une attention particulière aux personnes isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles;
- L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
- La prise en compte des besoins différenciés des personnes âgées selon le sexe;
- Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble;
- La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe;
- La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

Son renouvellement est présentement en cours.

Pour faire de cette démarche un projet collectif, les arrondissements ont été invités à adhérer aux sept principes du Plan d'action, ce que la majorité a déjà fait. Certains d'entre eux ont aussi élaboré un plan d'action spécifique à leur arrondissement.

Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaire afin de favoriser leur mise en œuvre. À cet effet, la Ville a décidé de prévoir au Programme triennal d'immobilisations (PTI), dès 2013, un budget spécifiquement consacré à des initiatives visant les personnes aînées. En 2016, la Ville a bonifié ce PTI pour y ajouter un volet en accessibilité universelle.

Pour les années 2018 à 2020, un budget de 9 M \$ est prévu à raison de 3 M \$ par année. Le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 précise les paramètres à respecter pour la réalisation de projets financés dans le cadre de ce PTI qui comporte deux volets :

- Volet #1 : Amélioration de la qualité de vie personnes aînées;
- Volet #2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales

## **1. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

---

### **1.1. OBJECTIF**

Le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux, des projets qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

### **1.2. JUSTIFICATION**

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Les plus récentes données, soit celles du recensement de 2011, indiquent que près de 24 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal.

Au nombre de 250 335 sur une population totale de 1,65 million de citoyens, les personnes âgées représentent près de 16 % de la population montréalaise. D'ici 2026, cette proportion devrait augmenter à plus de 21 %, ce qui veut donc dire qu'une personne sur cinq habitant sur l'île de Montréal sera âgée de plus de 65 ans.

D'autre part, l'accessibilité universelle concerne directement la qualité de vie et la Ville s'est donné pour priorité de l'améliorer. En fait, le tiers des Montréalais âgés de 15 ans et plus sont touchés par des incapacités de longue durée <sup>1</sup> et des milliers d'autres citoyens doivent un jour ou l'autre composer avec une limitation fonctionnelle temporaire.

Dans ce contexte, des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la ville mette à la disposition des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

## **2. GESTION DU PROGRAMME**

---

Le SDSS agit à titre de gestionnaire du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020. Il a notamment comme responsabilités la mise en application et la gestion du programme ainsi que d'assurer le respect des objectifs de celui-ci.

## **3. ADMISSIBILITÉ**

---

### **3.1. ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS**

Les arrondissements et services centraux désireux de réaliser des projets d'infrastructures qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont admissibles à ce programme.

---

<sup>1</sup> Donnée tirée de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (ISQ, EQLAV 2010-2011)

Dans le cas du Volet #1 (Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées), les projets doivent répondre aux principes de la démarche MADA.

Dans tous les cas, les projets doivent faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement ou d'une décision de la direction du service central concerné indiquant la nature du projet et la volonté d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet. Les demandeurs peuvent déposer plus d'un projet.

### **3.2. ADMISSIONNABILITÉ DES PROJETS**

Les projets doivent être en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville, notamment :

- la Politique de développement social, Montréal de tous les possibles;
- la Politique du sport et de l'activité physique de Montréal;
- le Plan d'urbanisme de Montréal;
- la Politique familiale de Montréal;
- la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la ville de Montréal;
- la Politique municipale d'accessibilité universelle;
- le Plan Montréal durable 2016-2020;
- le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

**Les projets déposés dans le cadre du Volet #1 (Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées)** doivent s'inscrire dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 » :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville;
- Améliorer l'accessibilité à l'information;
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

**Pour ce qui est des projets déposés dans le Volet #2 (Accessibilité universelle des infrastructures municipales)**, ils doivent illustrer la volonté de la Ville de « Faire de Montréal une ville universellement accessible » par la réalisation d'actions permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives).

Les projets admissibles touchent les frais de mobilier universellement accessibles (table de pique-nique, banc de parc, lève-personne, etc.) et d'infrastructures extérieures (aire de jeux, sentier pédestre, fontaine, signalisation dans un parc, bac de jardinage, abri pour tables de pique-nique, etc.).

Ce Volet exclut les modifications apportées aux immeubles municipaux puisque le « Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal » géré par le Service de la gestion et de la planification immobilière dispose déjà d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation de projets visant à rendre les immeubles

municipaux accessibles aux personnes ayant des limitations motrices, visuelles et auditives. Ainsi, les frais non admissibles sont ceux qui sont liées aux bâtiments ou à l'installation d'équipements immobiliers tels, ouvre-porte automatique, rampe d'accès, toilette, etc.

#### **4. NATURE ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

---

Le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 est doté d'une enveloppe de 9 M \$ sur 3 ans à raison de 3 M \$ par année (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal). L'aide financière par projet correspond à 100 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide financière accordée par projet ne peut excéder :

- 200 000 \$ dans le cas d'un projet d'arrondissement;
- 500 000 \$ dans le cas d'un projet porté par un service central.

Dans le cas des arrondissements, le montant total alloué à un projet structurant pourrait dépasser 200 000 \$ dans la mesure où son financement maximal de 200 000 \$ par année soit respecté, et ce, pour une période de deux ou trois ans.

Dans le cas des services centraux, le montant total alloué à un projet structurant pourrait dépasser 500 000 \$ dans la mesure où son financement maximal de 500 000 \$ par année soit respecté, et ce, pour une période de deux ou trois ans.

L'aide financière se fera par virement de crédits autorisés à l'arrondissement ou au service concerné et la dépense sera imputée à même un règlement d'emprunt corporatif. Le versement de l'aide financière se fera à l'octroi du contrat de travaux ou de services professionnels, selon le cas.

#### **5. IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES PROJETS**

---

##### **5.1. IDENTIFICATION DE PROJETS PAR LES UNITÉS ADMINISTRATIVES**

L'unité administrative qui désire présenter un projet dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 doit soumettre les documents suivants :

- Dans le cas des arrondissements, une résolution du conseil d'arrondissement concerné indiquant la nature du projet et son engagement à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet;
- Dans le cas des services centraux, une demande formelle signée par la direction du service et indiquant la nature du projet et son engagement à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet.
- Le « Formulaire de présentation de projet « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 » doit préciser l'identification du requérant, la description du projet (ainsi que le volet dans lequel s'inscrit la demande), sa justification, les moyens prévus pour intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet, l'échéancier de réalisation, l'estimation des coûts et le montage financier;

Ces documents doivent être transmis par courriel, avant le 19 janvier 2018, au Service de la diversité sociale et des sports aux fins d'évaluation et de priorisation à l'attention de :

Madame Rabia Chaouchi  
Chef d'équipe  
Service de la diversité sociale et des sports  
Ville de Montréal  
Courriel : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca)

## 5.2. ÉVALUATION DES PROJETS

L'évaluation des projets par le SDSS permet de déterminer les projets à prioriser. Les projets sont analysés selon les objectifs visés, les résultats attendus, les prévisions budgétaires et les échéanciers prévus. Cependant, une analyse spécifique est faite selon chaque volet du présent programme.

**Dans le cas du Volet #1** (Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées), les critères suivants sont déterminants:

- Contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes âgées;
- Favoriser le vieillissement actif des personnes âgées;
- Favoriser l'accessibilité universelle dans la réalisation des projets;
- Prendre en compte les besoins différenciés selon le sexe des personnes âgées.

Pour les arrondissements, sont considérés comme des critères de plus-value :

- La concentration des aînés dans l'arrondissement;
- L'importance du niveau de pauvreté dans le secteur visé par le projet;
- L'appropriation par l'arrondissement de la démarche MADA;
- La mise en œuvre d'un plan d'action issu de la mobilisation du milieu;
- L'optimisation de la sécurité urbaine dans l'arrondissement par la réalisation du projet.

**Pour ce qui est du Volet #2** (Accessibilité universelle des infrastructures municipales), l'analyse porte davantage sur les objets suivants :

- L'importance du niveau de pauvreté dans le secteur visé par le projet;
- La prise en compte des concepts de l'accessibilité universelle;
- La concertation avec les partenaires du milieu associatif;
- L'intégration du projet dans une planification globale en accessibilité universelle.

## 5.3. RECOMMANDATION

Après analyse des projets par le SDSS, une recommandation est soumise au comité exécutif pour approbation des projets. Par la suite, le SDSS informe l'arrondissement ou le service central demandeur de la décision du comité exécutif.

Les projets non retenus font l'objet d'une lettre indiquant le motif de la décision.

## 6. DÉPENSES ADMISSIBLES

---

### 6.1. DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses doivent être capitalisables. Les coûts admissibles doivent être associés à des biens, services et travaux nécessaires à la réalisation du projet. Ces coûts comprennent :

- Les honoraires et frais de services professionnels reliés au projet;
- Le coût des contrats octroyés aux entreprises pour la réalisation des travaux;
- Les coûts en incidences du projet;
- Les coûts des communications publiques, lorsqu'exigées par la Ville relativement au projet admissible.

## **6.2. DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

- Les coûts des études de faisabilité et de planification;
- Les engagements ou contributions en nature;
- Les coûts de location d'immeubles et d'autres installations qui ne sont pas en incidence du projet;
- Les frais juridiques;
- Les frais usuels d'entretien et ceux liés à l'exploitation;
- Les frais de consultation;
- Les dépenses antérieures à l'approbation du projet par le SDSS.

## **6.3. BILAN**

Un bilan complet du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 sera remis à l'Administration municipale à la fin de la période de trois ans.

## **7. OBLIGATIONS DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE BÉNÉFICIAIRE D'UN FINANCEMENT**

---

Une fois l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020, l'arrondissement ou le service doit :

- Amorcer les travaux dans les six mois suivant l'approbation du projet par le comité exécutif;
- Collaborer avec les représentants du SDSS pour toute question relative à la réalisation et à la mise en œuvre du projet;
- Informer le représentant du SDSS de toute modification significative à apporter au projet tout au long des diverses étapes de son développement, et ce, pour quelque motif que ce soit, y compris pour respecter les coûts prévus, et fournir les documents complémentaires relatifs aux modifications en question;
- Obtenir les autorisations, permis et certificats requis par une loi, un décret, un arrêté ministériel, un règlement ou autre acte de même nature aux fins de réaliser le projet;
- Remettre au SDSS, au plus tard un an suivant la réalisation du projet, un rapport signé par le signataire de la demande sur l'utilisation de l'aide financière de la Ville présentant les dépenses réelles permettant de vérifier que les crédits autorisés ont été affectés aux fins desquelles ils étaient destinés;
- Dans tout outil de communication produit par l'arrondissement ou le service central, indiquer que les travaux sont réalisés dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020;

- Informer le SDSS de toute organisation d'événements de presse ou de diffusion de communiqués de presse par l'arrondissement ou le service central et convenir avec le SDSS de toute intervention publique;
- Remettre une copie des procès-verbaux ou de tout autre document relié au projet (documents pour soumissions, contrats, factures d'honoraires professionnels...), lorsque requis par les représentants du SDSS, et ce, dans les meilleurs délais;

Étant donné l'importance d'établir un bilan complet du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020 à la fin de la période considérée, il est impératif que ces obligations soient respectées. Au cours de la période considérée, aucune nouvelle demande de financement ne sera évaluée si ces obligations concernant la précédente demande ne sont pas remplies.

## **8. RENSEIGNEMENTS**

---

Personnes-ressources :

Ville de Montréal  
Service de la diversité sociale et des sports

### **Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes aînées**

#### **Madame Carole Chouinard**

Conseillère en développement communautaire

Responsable du dossier des aînés

Tél. : 514 872-4114

Télec. : 514 872-9848

Courriel : [cchouinard@ville.montreal.qc.ca](mailto:cchouinard@ville.montreal.qc.ca)

### **Volet 2 : Accessibilité universelle**

#### **Monsieur Olivier Beausoleil**

Conseiller en développement communautaire

Responsable du dossier de l'accessibilité universelle

Tél. : 514 872-9776

Télec. : 514 872-9848

Courriel : [obeausoleil@ville.montreal.qc.ca](mailto:obeausoleil@ville.montreal.qc.ca)

Projets recommandés dans le cadre du PPRogramme MADA-AU 2018-2020 (version de travail 9 avril 2018)							
#	Nom de l'unité administrative	Titre du projet	Volet Aînés/AU	Budget total demandé	Budget recommandé en 2018	Budget recommandé en 2019	Budget recommandé en 2020
1	Ahuntsic-Cartierville	Réaménagement d'une aire de jeux accessible aux enfants de 5 à 12 ans	AU	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
2	Ahuntsic-Cartierville	Aménagement d'une aire de repos et d'activités accessibles au parc Saint-Simon-Apôtre	Aînés	200 000 \$	- \$	200 000 \$	- \$
3	Ahuntsic-Cartierville	Aménagement d'une aire de repos accessible à proximité de l'intersection de la rue de Martigny et du boulevard Gouin	AU	177 060 \$	- \$		177 060 \$
	<b>Ahuntsic-Cartierville</b>			<b>577 060 \$</b>			
4	Anjou	Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants	AU	200 000 \$	150 000 \$	50 000 \$	- \$
5	Anjou	Remplacement de l'aire de jeux pour enfants au boisé St-Conrad	AU	130 000 \$	130 000 \$	- \$	- \$
6	Anjou	Aménagement d'une cuisine collective au centre Roger-Rousseau	Aînés	125 000 \$	125 000 \$	- \$	- \$
7	Anjou	Installation de parasols fixes au parc Goncourt - Terrain de pétanque et agora de la bibliothèque	Aînés	60 000 \$	60 000 \$	- \$	- \$
8	Anjou	Amélioration des accès ds jardins communautaires	AU	135 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
9	Anjou	Comptoir d'accueil de la bibliothèque Jean-Corbeil	AU	48 000 \$	48 000 \$	- \$	- \$
10	Anjou	Remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier	AU	200 000 \$	- \$	200 000 \$	- \$
11	Anjou	Aménagement d'un espace communautaire au parc de Splading (près du jardin communautaire)	Aînés	180 000 \$	- \$	180 000 \$	- \$
12	Anjou	Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau	Aînés	200 000 \$	- \$	50 000 \$	150 000 \$
13	Anjou	Aménagement d'un circuit piétonnier au parc des Roseraies avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures	Aînés	200 000 \$	- \$	- \$	200 000 \$
14	Anjou	Remplacement de l'aire de jeux pour enfants au parc de Spalding	AU	145 000 \$	- \$	- \$	145 000 \$
	<b>Anjou</b>			<b>1 623 000 \$</b>			
15	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Amélioration des salles communautaires du centre communautaire Monkland pour les aînés du quartier de NDG	Aînés	165 000 \$	165 000 \$	- \$	- \$
16	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Réaménagements géométriques pour la sécurisation des intersections	Aînés	473 866 \$	154 780 \$	128 587 \$	190 499 \$
17	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Achat de rampes d'accès pour les piscines extérieures Kent et Confédération	AU	27 000 \$	27 000 \$	- \$	- \$
18	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Aménagement de sentiers, d'éclairage et de mobilier accessibles au Parc Georges-Saint-Pierre	AU	247 114 \$	- \$	47 114 \$	200 000 \$
	<b>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</b>			<b>912 980 \$</b>			
19	LaSalle	Signalisation piétonnière dans le parc riverain de l'arrondissement	Aînés	50 000 \$	- \$	50 000 \$	- \$
20	LaSalle	Réfection des sentiers piétonniers dans le parc riverain de l'arrondissement	Aînés	300 000 \$	200 000 \$	100 000 \$	- \$
21	LaSalle	Construction de sentiers piétonniers et d'un lien éducatif entre les parcs Parent et Félix-Leclerc	Aînés	250 000 \$	- \$	50 000 \$	200 000 \$
	<b>LaSalle</b>			<b>600 000 \$</b>			
22	Le Sud-Ouest	Corridor d'autonomie	AU	600 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
	<b>Le Sud-Ouest</b>			<b>600 000 \$</b>			
23	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Lalancette - Réaménagement	AU	600 000 \$	400 000 \$		200 000 \$
24	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc de l'Ancienne -Pépinère - Réaménagement des sentiers	AU	250 000 \$	200 000 \$	50 000 \$	- \$
25	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Juliette Huot - Aire de détente	Aînés	60 000 \$	60 000 \$	- \$	- \$
26	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Sainte-Claire - Réaménagement du terrain de pétanque	Aînés	45 000 \$	45 000 \$	- \$	- \$
27	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Hector-Vinet (Est et Ouest) - Réaménagement	AU	75 000 \$	- \$	75 000 \$	- \$
28	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Aire de détente au parc Bossuet	AU	25 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$
29	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Mignault - Aire de détente	AU	25 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$

	<b>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>			<b>1 080 000 \$</b>			
30	Montréal-Nord	Aménagement d'une scène extérieure au parc Gouin	Aînés	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
31	Montréal-Nord	Aménagement d'une scène extérieure au parc Eusèbe Ménard	Aînés	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
32	Montréal-Nord	Bibliothèque mobile et bornes à livres pour les résidences aux aînés	Aînés	40 078 \$	40 078 \$	- \$	- \$
33	Montréal-Nord	Accès à l'eau dans nos piscines extérieures	AU	40 000 \$	40 000 \$		- \$
34	Montréal-Nord	Terrains de bocce couvert - parc Henri-Bourassa	Aînés	200 000 \$		200 000 \$	- \$
	<b>Montréal-Nord</b>			<b>680 078 \$</b>			
35	Outremont	Installation de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont	Aînés	51 384 \$	51 384 \$	- \$	- \$
	<b>Outremont</b>			<b>51 384 \$</b>			
36	Pierrefonds-Roxboro	Aménagement d'une pergola et du mobilier adapté à la clientèle à la piscine publique Versailles	Aînés	80 840 \$	80 840 \$	- \$	- \$
37	Pierrefonds-Roxboro	Projet d'achat d'un lève-personne et des escaliers aquatiques pour la piscine Versailles	AU	16 625 \$	16 625 \$	- \$	- \$
	<b>Pierrefonds-Roxboro</b>			<b>97 466 \$</b>			
38	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Surface multifonctionnelle (parc de la Coulée-Grou - Pointe-aux-Prairies)	Aînés	45 000 \$	45 000 \$	- \$	- \$
39	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Exerciseurs adaptés (Parc Ernest-Rouleau - Rivière-des-Prairies)	Aînés	45 000 \$	45 000 \$	- \$	- \$
40	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Mobilier adapté (parc Doris-Lussier - Point-aux-Trembles)	AU	27 500 \$	27 500 \$	- \$	- \$
	<b>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</b>			<b>117 500 \$</b>			
41	Rosemont-La Petite-Patrie	Aménagement de quatre terrains de picklball au parc Beaubien	Aînés	15 445 \$	15 445 \$	- \$	- \$
42	Rosemont-La Petite-Patrie	Transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart	Aînés	14 500 \$	14 500 \$	- \$	- \$
	<b>Rosemont-La Petite-Patrie</b>			<b>29 945 \$</b>			
43	Saint-Laurent	Réseau de sentiers actifs «Amis des aînés» à Chameran	Aînés	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
	<b>Saint-Laurent</b>			<b>200 000 \$</b>			
44	Saint-Léonard	Projet d'espace de créativité	Aînés	14 698 \$	14 698 \$	- \$	- \$
45	Saint-Léonard	Projet d'implantation de circuits d'entraînement extérieurs au mini-parc au complexe communautaire de Saint-Léonard	Aînés	80 000 \$	80 000 \$	- \$	- \$
46	Saint-Léonard	Report d'une subvention de construction d'une 2ème bibliothèque mobile	AU	40 000 \$	40 000 \$	- \$	- \$
47	Saint-Léonard	Balancelles accessibles	AU	150 000 \$	150 000 \$	- \$	- \$
	<b>Saint-Léonard</b>			<b>284 698 \$</b>			
48	Verdun	Parc Duquette	AU	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
49	Verdun	Parc des Madelinots	Aînés	200 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$
50	Verdun	Aménagement rue de Verdun	Aînés	111 295 \$	111 295 \$		
51	Verdun	Parc de la Fontaine	Aînés	200 000 \$	- \$	200 000 \$	- \$
52	Verdun	Parc Archie Wilcox	AU	200 000 \$	- \$	200 000 \$	- \$
	<b>Verdun</b>			<b>911 295 \$</b>			
53	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Climatisation de six salles communautaires de chalets de parcs utilisées par les clubs aînés	Aînés	60 000 \$	60 000 \$	- \$	- \$
54	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Acquisition de 15 fauteuils aquatiques	AU	25 040 \$	25 040 \$	- \$	- \$
	<b>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</b>			<b>85 040 \$</b>			
55	Service Corpo 1	Rénovation des sentiers du Jardin de Chine	AU	400 000 \$	400 000 \$	- \$	- \$

	<b>Service Corpo 1</b>				<b>400 000 \$</b>			
<b>56</b>	Service Corpo 2	Participation des aînés aux activités culturelles du théâtre Outremont	Aînés	28 000 \$	28 000 \$	- \$	- \$	
<b>57</b>	Service Corpo 2	Bonification de l'offre de service des bibliothèques de Montréal à destination des personnes ayant une limitation fonctionnelle	AU	444 290 \$	118 540 \$	30 000 \$	295 750 \$	
	<b>Service Corpo 2</b>				<b>472 290 \$</b>			
		<b>Total de tous les projets recommandés</b>		<b>8 722 735 \$</b>	<b>4 613 725 \$</b>	<b>2 105 701 \$</b>	<b>2 003 309 \$</b>	

**Projets recommandés dans le cadre du PPRogramme MADA-AU 2018-2020 (version de travail 9 avril 2018)**

#		Nom de l'unité administratrive	Titre du projet	Volet Aînés/AU	Budget total demandé	Budget recommandé en 2018	Budget recommandé en 2019	Budget recommandé en 2020	Commentaires
<b>Projets refusés</b>									
5		Anjou	Bibliothèque mobile pour aînés en CHSLD et HLM	Aînés	4 550 \$	- \$	- \$	- \$	Non-capitalisable
10		Anjou	Acquisition d'un fauteuil roulant aquatique - piscine extérieure Lucie Bruneau	AU	3 000 \$	- \$	- \$	- \$	Non-capitalisable
21		Lachine	Accessibilité sécuritaire et autonome aux collections de livres adaptés de la bibliothèque Saul-Bellow	Aînés	5 330 \$	- \$	- \$	- \$	Non-capitalisable
29		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Square Dézéry - Réaménagement	Aînés	200 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ni Aînés - Ni AU
30		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Piétonnisation Notre-Dame de la victoire et réaménagement parcs Thibodeau et Olivier-Guimond	AU	400 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ni Aînés - Ni AU
34		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Parc Pierre-Tétrault - Réaménagement	AU	200 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ni Aînés - Ni AU
35		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Aménagement du parc Francesca-Cabrini	AU	150 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ni Aînés - Ni AU
36		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Lien vert - axe Fonteneau - aménagement d'un sentier multifonctionnel	AU	150 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ni Aînés - Ni AU
37		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments de l'arr.(Centre Pierre-Charbonneau)	AU	50 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ce projet relève du "Programme dédié à l'AU des immeubles municipaux de la Ville de Montréal"
38		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments de l'arr. (piscines)	AU	40 000 \$	- \$	- \$	- \$	Ce projet relève du "Programme dédié à l'AU des immeubles municipaux de la Ville de Montréal"
57		Saint-Léonard	Bacs de jardinage en "V"	AU	7 560 \$	- \$	- \$	- \$	Ne rencontre pas le seuil minimal de capitalisation

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS ET D'ACTIVITÉS ACCESSIBLE AU PARC SAINT-SIMON-APÔTRE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> AHUNTSIC-CARTIERVILLE  <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Annie Benjamin, conseillère en développement communautaire Tél : 514 868-4989
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Dans un souci d'améliorer de façon marquée l'accès à ses installations, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville priorise le projet qui vise l'aménagement d'une aire de repos et d'activités afin de la rendre accessible et attrayante pour les aînés. L'aire de repos propose d'inclure les composantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Conversion du terrain de pétanque</li><li>• Ajout d'une aire de pique-nique et de tables à pique-nique accessibles</li><li>• Intégration de chaises longues</li><li>• Ajout d'un jeu de poches en béton (permanent)</li><li>• Ajout de balançoires</li><li>• Installation d'un support à vélo près du pavillon de parc pour les aînés qui viennent à vélo</li><li>• Aménagement paysager (ex : espace gazonné, plantations d'arbustes, de vivaces et d'arbres)</li><li>• Fontaine à boire</li><li>• Espace couvert permettant la socialisation en cas de pluie</li><li>• Éclairage adéquat</li><li>• Revêtement de sol permettant à tous, incluant les personnes à mobilité réduite, de profiter de l'espace</li></ul>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Dotés de plusieurs parcs, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite en faciliter l'accès à tous ses citoyens, particulièrement aux aînés, avec ou sans limitation. L'arrondissement compte 25 375 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente 19 % de la population totale (Recensement 2016), une proportion plus élevée que la

moyenne montréalaise (16 %). De plus, on compte 22 405 personnes avec une incapacité sur le territoire, dont 14 070 personnes âgées de 65 ans et plus (Recensement 2011<sup>1</sup>).

Le projet s'inscrit dans les orientations des politiques municipales, particulièrement :

- Politique de développement social, Montréal de tous les possibles;
- Politique du sport et de l'activité physique de Montréal;
- Plan d'urbanisme de Montréal;
- Politique familiale de Montréal;
- Politique municipale d'accessibilité universelle;
- Plan Montréal durable 2016-2020;
- Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

En plus d'améliorer la qualité du secteur, le projet offre un milieu de vie agréable et propice au vieillissement actif. Il respecte les engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », particulièrement, il s'inscrit dans les engagements suivants :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;

Ultimement, il contribue à « Faire de Montréal une ville universellement accessible » en facilitant l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives), notamment par l'intégration de mobilier urbain accessible.

Le quartier Saint-Simon est vieillissant. Le parc est d'ailleurs très fréquenté par les aînés où deux clubs de l'âge d'or fréquentent assidûment le pavillon :

- Club d'âge d'or L'Harmonie – 70 membres
- Club de l'âge d'or John Caboto – 130 membres - Fréquentation annuelle évaluée à 11 510

L'église Saint-Simon-Apôtre, située près du parc, est aussi très fréquentée.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet d'aménagement intègre les principes en accessibilité universelle, notamment par l'intégration de mobilier urbain accessible.

<sup>1</sup> Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015. Estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant des Profils sociodémographiques de la ville de Montréal, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Les coûts estimés pour le projet s'élève à 689 606 \$. Dans le cadre du Programme MADA/AU l'arrondissement sollicite une aide financière pour un montant total de 200 000 \$ pour l'année 2019. Cette somme permettra de financer les modules de jeux adaptés et le revêtement de sol, le mobilier urbain et les sentiers d'accès. L'arrondissement assumera la différence.

ANNÉE	TRAVAUX	MONTANT
2019	Charges administratives Démolition, enlèvement et récupération Réhabilitation environnementale Terrassement, excavation et remblayage Drain français Drainage Clôture à mailles de chaîne Appareil de jeu Équipement de parc Apport de terre de culture Gazonnement Plantations Poussière de pierre Pavages en enrobées bitumineux Surface de jeu Bétonnage pour aménagements extérieurs Peinture Électricité	535 525 \$  Détails : PTI MADA : 200 000 \$ Arrondissement : 335 525 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>535 525 \$</b>
	Contingences (12%)	64 203 \$
	Taxes	89 818 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>689 606 \$</b>

Note : le montant exclut les coûts en services professionnels estimés à 35 840 \$

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Tous les travaux seront réalisés en 2019.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA17 090302**

**Formulaire complété par :** Annie Benjamin

**Date :** 16 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS ACCESSIBLE À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE MARTIGNY ET DU BOULEVARD GOUIN</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> AHUNTSIC-CARTIERVILLE  <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Annie Benjamin, conseillère en développement communautaire Tél : 514 868-4989
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Le projet consiste à aménager une aire de repos accessible dans un espace voisin de l'intersection de la rue de Martigny et du boulevard Gouin. Le projet prévoit l'installation de mobilier urbain accessible (bancs), de végétation et d'une fontaine qui se veut un rappel historique dans le contexte du village du Sault-au-Récollet. L'accessibilité de cet espace sera complète.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Dotés de plusieurs parcs, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite en faciliter l'accès à tous ses citoyens, particulièrement aux aînés et aux personnes avec des limitations. L'arrondissement compte 25 375 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente 19 % de la population totale (Recensement 2016), une proportion plus élevée que la moyenne montréalaise (16 %). De plus, on estime à 36 475 le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus avec une incapacité sur le territoire, dont 14 070 personnes âgées de 65 ans et plus (Recensement 2011 <sup>1</sup> ).
Le projet s'inscrit dans les orientations des politiques municipales, particulièrement :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique de développement social, Montréal de tous les possibles;</li><li>• Politique du sport et de l'activité physique de Montréal;</li><li>• Plan d'urbanisme de Montréal;</li><li>• Politique familiale de Montréal;</li><li>• Politique municipale d'accessibilité universelle;</li></ul>

<sup>1</sup> Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015. Estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant des Profils sociodémographiques de la ville de Montréal, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

- Plan Montréal durable 2016-2020;
- Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

Le projet contribue à « Faire de Montréal une ville universellement accessible » en facilitant l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives), notamment par l'intégration de mobilier urbain accessible. Le projet contribue également à offrir un milieu de vie agréable, sécuritaire et propice au vieillissement actif. Il respecte les engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », particulièrement, il s'inscrit dans les engagements suivants :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville.

Situé à proximité du parc de la-nature de l'Île de la Visitation et du Musée du Sault-des-Récollets, l'intersection représente un point d'arrêt, en plus de rehausser la qualité du secteur.

#### 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet d'aménagement intégrera les principes en accessibilité universelle dans sa conception.

#### 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

Les coûts estimés pour le projet s'élève à 228 000 \$. Dans le cadre du Programme MADA/AU, l'arrondissement sollicite une aide financière pour la totalité du projet pour l'année 2020. Cette somme permettra de financer la fontaine d'eau, le mobilier urbain et le pavage adaptés.

ANNÉE	TRAVAUX	MONTANT
2018	Clauses administratives Démolition et préparation de site Terrassement, excavation et remblayage Fontaines, douches et bouches d'arrosage Équipement de parc Apport de terre de culture Pavé de béton Bétonnage pour aménagement	177 060 \$  Détails : PTI MADA : 177 060 \$ Arrondissement : 0 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>177 060 \$</b>
	Contingences (12%)	21 247 \$
	Taxes	29 693 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>228 000 \$</b>

Note : le montant inclut les coûts en services professionnels estimés à 49 500 \$

#### 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

Tous les travaux seront réalisés en 2020.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA17 090302**

**Formulaire complété par :** Annie Benjamin

**Date :** 16 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>RÉAMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ACCESSIBLE AUX ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS AU PARC AHUNTSIC</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> AHUNTSIC-CARTIERVILLE  <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Annie Benjamin, conseillère en développement communautaire Tél : 514 868-4989
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Dans un souci d'améliorer de façon marquée l'accès à ses installations, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville priorise le projet de réaménagement d'une aire de jeux accessible aux enfants âgés de 5 à 12 ans au parc Ahuntsic. L'aire de jeux actuel destiné aux enfants âgés de 5 à 12 ans, sera réaménagée afin de la rendre accessible à tous les enfants, avec ou sans limitation fonctionnelle. L'aire de jeux propose d'inclure des modules de jeux accessibles et un revêtement de sol accessible aux personnes à mobilité réduite.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Dotés de plusieurs parcs, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite en faciliter l'accès à tous ses citoyens, particulièrement aux enfants, avec ou sans limitation. L'arrondissement compte 14 135 enfants âgés de 5 à 14 ans (Recensement 2016). On estime à 455 le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans avec une incapacité (Recensement 2011 <sup>1</sup> ).  Le projet s'inscrit dans les orientations des politiques municipales, particulièrement : <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique de développement social, Montréal de tous les possibles;</li><li>• Politique du sport et de l'activité physique de Montréal;</li><li>• Plan d'urbanisme de Montréal;</li><li>• Politique familiale de Montréal;</li><li>• Politique municipale d'accessibilité universelle;</li></ul>

<sup>1</sup> Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2015. Estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant des Profils sociodémographiques de la ville de Montréal, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

- Plan Montréal durable 2016-2020.

Il contribue à « Faire de Montréal une ville universellement accessible » en facilitant l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives), notamment par l'intégration de mobilier urbain accessible.

En plus d'améliorer la qualité du quartier, le projet offre un milieu de vie agréable et propice à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie, particulièrement chez les jeunes. Le nouvel aire de jeux favorisera la mixité en permettant aux enfants, ayant ou non une limitation fonctionnelle, de jouer ensemble dans une même installation.

De plus, le projet réaménagement de l'aire de jeux au parc Ahuntsic s'appuie sur les résultats d'une consultation publique sur le réaménagement et la mise en valeur du parc Ahuntsic, tenue en septembre 2017. L'activité a permis de développer une vision d'ensemble du projet et de cibler des composantes qui répondent aux besoins des citoyens. Environ une centaine de citoyens ont participé à cette consultation.

Le parc Ahuntsic est très fréquenté par les jeunes et leur famille. La présence d'écoles et d'équipements contribuent au dynamisme du secteur :

- Bibliothèque d'Ahuntsic
- École primaire Saint-Paul-de-la-Croix – 448 élèves
- École primaire Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette – 125 élèves
- École primaire Ahuntsic – 315 élèves
- École primaire Ahuntsic (annexe) – 160 élèves
- École primaire Saint-André-Apôtre – 424 élèves
- École secondaire Sophie-Barat – 1015 élèves
- École secondaire Sophie-Barat (annexe) – 533 élèves

Le parc Ahuntsic est situé à proximité de la station de métro Henri-Bourassa accessible en fauteuil roulant. Le pavillon du parc Ahuntsic est accessible aux personnes à mobilité réduite. Deux organismes offrant des activités à des personnes avec limitation y tiennent leurs activités : Association québécoise des traumatisés crâniens (fréquentation annuelle évaluée à 878) et Espace Multisoleil (fréquentation annuelle évaluée à 150). Le projet de réaménagement de l'aire de jeu s'inscrit dans une perspective de développement d'un parc accessible à tous.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet d'aménagement intègre les concepts de l'accessibilité universelle, notamment par l'intégration de modules de jeux accessibles et spécifiquement conçus à cet effet.

Il importe de mentionner que le parc Ahuntsic est un parc très central et parmi les plus importants de l'arrondissement. L'endroit ciblé pour les modules de jeux est situé à proximité de l'édicule du Métro Henri-Bourassa doté d'équipement élévateur. Depuis l'édicule jusqu'aux modules de jeux, les aménagements de sentiers en facilitent l'accès.

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Les coûts estimés pour le projet s'élève à 991 225 \$. Dans le cadre du Programme MADA/AU, l'arrondissement sollicite une aide financière pour un montant total de 200 000\$ pour l'année 2018. Cette somme permettra de financer les modules de jeux et le revêtement de sol, le mobilier urbain et les sentiers d'accès. L'arrondissement assumera la différence.

ANNÉE	TRAVAUX	MONTANT
2018	Charges administratives Démolition, enlèvement et récupération Réhabilitation environnementale Terrassement, excavation et remblayage Drain français Drainage Clôture à mailles de chaîne Appareil de jeu Équipement de parc Apport de terre de culture Gazonnement Plantations Pavages en enrobées bitumineux Surface de jeu Bétonnage pour aménagements extérieurs Peinture Électricité	769 775 \$  Détails : PTI MADA : 200 000 \$ Arrondissement : 569 775 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>769 775 \$</b>
	Contingences (12%)	92 373 \$
	Taxes	129 107 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>991 255 \$</b>

Note : le montant exclut les coûts en services professionnels estimés à 35 840 \$

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Tous les travaux seront réalisés en 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA17 090302**

**Formulaire complété par :** Annie Benjamin

**Date :** 16 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 12 décembre 2017

Résolution: CA17 090302

---

**Autoriser l'inscription de trois projets d'aménagement : une aire de jeux accessible au parc Ahuntsic, une aire de repos au parc Saint-Simon-Apôtre et l'intersection de la rue De Martigny et du boulevard Gouin Est dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020, de même que le financement des coûts non couverts par le programme, pour un montant maximum de 905 300 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser l'inscription de trois projets d'aménagement : une aire de jeux accessible au parc Ahuntsic, une aire de repos au parc Saint-Simon-Apôtre et une aire de repos avec fontaine à l'intersection de la rue De Martigny et du boulevard Gouin Est, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;

DE s'engager à financer la part des coûts non couverts par le programme pour un maximum de 905 300 \$ (avant taxes et contingences).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1173060039

Émilie THUILLIER

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 décembre 2017

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder à l'aménagement de stations d'entraînement extérieures au parc Roger-Rousseau du district Est de l'arrondissement d'Anjou. Nous comptons réaliser un parcours de 6 stations d'entraînement attrayantes comptant au total une dizaine d'appareils sécuritaires et répondant à un programme d'entraînement varié et complémentaire. Des panneaux décrivant les mouvements à réaliser sur chaque appareil selon différents niveaux d'effort seront également installés. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap.</p> <p>Lors de la mise en opération de l'installation, une campagne de promotion sera réalisée, afin de faire connaître aux aînés les différents équipements. Les différents intervenants du milieu s'occupant des personnes de 55 ans et plus seront sollicités, afin d'agir comme facilitateur en proposant à leurs membres des ateliers ou des démonstrations. Deux parcs de l'arrondissement possèdent actuellement ce genre d'équipement à la satisfaction des citoyens qui les utilisent.</p> <p>En plus de répondre à la demande actuelle en matière de loisirs estivaux, ce nouvel aménagement permettra une cohabitation harmonieuse de l'ensemble des activités offertes dans ce parc en créant un espace de vie rassembleur, convivial et en complémentarité avec les travaux d'aménagement qui furent exécutés en 2017 (entre autres, l'installation d'une balancelle et l'aménagement d'un nouveau jardin communautaire). Le projet répond à la catégorie « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.</p>

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins de ces citoyens.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération des installations.

#### **6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 325 000 \$  
**Montage financier :** 200 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Automne 2019
Appel d'offres et octroi des contrats	Hiver 2020
Réalisation des travaux	Printemps 2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : ANJOU**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource :** Martin Savaria, directeur CSLDS

Tél. : 514 493-8206 – [msavaria@ville.montreal.qc.ca](mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Procéder au réaménagement des différents espaces du parc de quartier de Verdelles du district Est de l'arrondissement d'Anjou (excluant le pavillon des baigneurs, la piscine extérieure et la pataugeoire qui sont prévus dès l'automne 2018 dans le cadre du Programme aquatique de Montréal).

Le projet comprendra l'amélioration des deux aires de jeu pour enfants existantes (0 à 5 ans et 6 à 12 ans), afin d'augmenter l'accès et l'utilisation aux enfants et aux adultes ayant une limitation qui les accompagnent. La place publique devant le pavillon des baigneurs sera revue, de même que les accès au parc, les sentiers, la bute pour le cinéma en plein air, les fontaines à boire ainsi que le mobilier urbain. Des actions sont prévues, afin de rendre le site sécuritaire : éclairage adéquat, restauration de clôtures ainsi que l'émondage des arbres et des buissons. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap.

En plus de répondre à la demande actuelle en matière de loisirs estivaux, ces nouveaux aménagements permettront une cohabitation harmonieuse et complémentaire de l'ensemble des activités offertes dans ce parc en créant un espace de vie sécuritaire, rassembleur et convivial. Le projet répond aux catégories « aménager l'espace public pour faciliter l'accès aux aînés » et « faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.

**4. JUSTIFICATION :**

Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

Selon les dernières données disponibles, près de 3 % des enfants de moins de 15 ans de l'arrondissement d'Anjou vivent avec une incapacité soit : d'audition, de vision, de parole, de mobilité, de dextérité, d'apprentissage, de déficience intellectuelle, de trouble du développement psychologique ou d'un problème de santé chronique. Ce pourcentage est similaire aux données de la province (3 %) ou de la Ville de Montréal (2,75 %).

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins de ces citoyens. Le projet actuel, s'il est accepté, pourra se joindre à celui de la réfection du pavillon des baigneurs et de la pataugeoire de la piscine extérieure qui se réalisera dès l'automne 2018 suite au financement accordé dans le cadre du Programme aquatique de Montréal volet mise aux normes.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération des installations.

#### **6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 533 000 \$  
**Montage financier :** 200 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Hiver 2018
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2018
Réalisation des travaux	Automne 2018 et printemps 2019

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Installation de parasols fixes au parc Goncourt - Terrain de pétanque et agora de la bibliothèque</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder à l'installation de parasols fixes au terrain de pétanque et à l'agora extérieure de la bibliothèque Jean-Corbeil. Les deux endroits, situés dans le parc Goncourt du district centre de l'arrondissement d'Anjou, sont très ensoleillés en après-midi et en début de soirée. Lorsque le soleil plombe, nous observons une diminution de fréquentation dans ces espaces de la part des citoyens âgés car, ils sont plus vulnérables aux îlots de chaleur. Ainsi, nous comptons remédier à la situation en procédant à l'installation de parasols permanents, puisqu'en raison de l'espace et de l'aménagement actuel des lieux, il nous est impossible d'ériger des abris de type pergolat.</p> <p>En plus de répondre à la demande actuelle des utilisateurs, ces nouveaux aménagements permettront une cohabitation harmonieuse de l'ensemble des activités offertes dans ce parc en créant un espace de vie rassembleur, convivial et en complémentarité avec les travaux d'aménagement qui furent exécutés à proximité en 2017 (l'installation de deux balancelles adaptées et l'aménagement d'une place publique avec scène extérieure). Le projet répond à la catégorie « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.</p> <p>De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.</p>

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins de ces citoyens.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération des installations.

#### **6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 60 000 \$  
**Montage financier :** 60 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Hiver 2018
Appel d'offres et octroi des contrats	Printemps 2018
Réalisation des travaux	Été 2018

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Remplacement de l'aire de jeux pour enfants au boisé St-Conrad**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : ANJOU**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource :** Martin Savaria, directeur CSLDS

Tél. : 514 493-8206 – [msavaria@ville.montreal.qc.ca](mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Procéder au remplacement de l'aire de jeux pour enfants au boisé St-Conrad du district est de l'arrondissement d'Anjou. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux enfants ou aux parents ayant une limitation.

L'aménagement proposé comprendra une aire de jeu pour les enfants de 0 à 5 ans avec des modules et de l'équipement qui offrent un éventail de possibilités aux enfants qui n'ont pas tous les mêmes limitations. Un revêtement en caoutchouc est prévu pour l'ensemble des surfaces de jeu et une clôture délimitera les espaces, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Les sentiers, la fontaine à boire ainsi que le mobilier urbain seront adaptés. L'amélioration du système d'éclairage complètera le projet où l'utilisation de couleurs distinctes et vives servira à marquer les différentes zones et équipements.

Plusieurs parcs de l'arrondissement possèdent actuellement quelques équipements adaptés à la grande satisfaction des citoyens qui les utilisent (ex. : balançoire avec siège adapté pour les enfants handicapés ou les familles). Cependant, aucun n'offre une accessibilité élargie comme celle proposée par ce projet.

**4. JUSTIFICATION :**

Selon les dernières données disponibles, près de 3 % des enfants de moins de 15 ans de l'arrondissement d'Anjou vivent avec une incapacité soit : d'audition, de vision, de parole, de mobilité, de dextérité, d'apprentissage, de déficience intellectuelle, de trouble du développement, psychologique ou d'un problème de santé chronique. Ce pourcentage est similaire aux données de la province (3 %) ou de la Ville de Montréal (2,75 %). De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins des enfants qui les fréquentent ainsi que des adultes qui les accompagnent. Les installations du boisé sont régulièrement utilisés par les élèves de l'école primaire et du CPE qui sont à proximité.

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération de l'équipement.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

**Coût total du projet :** 130 000 \$  
**Montage financier :** 130 000 \$ de la ville centre

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

Conception des plans et devis	Hiver 2018
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2018
Réalisation des travaux	Automne 2018

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, programmes et soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Remplacement de l'aire de jeux pour enfants et au parc de Spalding</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder au remplacement des aires de jeux pour enfants au parc de Spalding du district centre de l'arrondissement d'Anjou. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux enfants ou aux parents ayant une limitation.</p> <p>L'aménagement proposé comprendra deux aires de jeu distinctes (0 à 5 ans et 6 à 12 ans) avec des modules et de l'équipement qui offrent un éventail de possibilités aux enfants qui n'ont pas tous les mêmes limitations. Un revêtement en caoutchouc est prévu pour l'ensemble des surfaces de jeu et une clôture délimitera les espaces, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Le sentier, la fontaine à boire ainsi que le mobilier urbain de l'aire de repos seront adaptés. L'amélioration du système d'éclairage complètera le projet où l'utilisation de couleurs distinctes et vives servira à marquer les différentes zones et équipements.</p> <p>Plusieurs parcs de l'arrondissement possèdent actuellement quelques équipements adaptés à la grande satisfaction des citoyens qui les utilisent (ex. : balançoire avec siège adapté pour les enfants handicapés ou les familles). Cependant, aucun n'offre une accessibilité élargie comme celle proposée par ce projet.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Selon les dernières données disponibles, près de 3 % des enfants de moins de 15 ans de l'arrondissement d'Anjou vivent avec une incapacité soit : d'audition, de vision, de parole, de mobilité, de dextérité, d'apprentissage, de déficience intellectuelle, de trouble du développement, psychologique ou d'un problème de santé chronique. Ce pourcentage est similaire aux données de la province (3 %) ou de la Ville de Montréal (2,75 %). De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans.</p> <p>L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins des enfants qui les fréquentent ainsi que des adultes qui les accompagnent. Les installations du parc de Spalding sont régulièrement utilisés par les élèves de l'école primaire qui est à proximité.</p>

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération de l'équipement.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

**Coût total du projet :** 145 000 \$  
**Montage financier :** 145 000 \$ de la ville centre

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

Conception des plans et devis	Hiver 2020
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2020
Réalisation des travaux	Automne 2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, programmes et soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : ANJOU**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource :** Martin Savaria, directeur CSLDS

Tél. : 514 493-8206 – [msavaria@ville.montreal.qc.ca](mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Procéder au remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier du district est de l'arrondissement d'Anjou. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux enfants ou aux parents ayant une limitation.

L'aménagement proposé comprendra deux aires de jeu distinctes (0 à 5 ans et 6 à 12 ans) avec des modules et de l'équipement qui offrent un éventail de possibilités aux enfants qui n'ont pas tous les mêmes limitations. Un revêtement en caoutchouc est prévu pour l'ensemble des surfaces de jeu et une clôture délimitera les espaces, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Le sentier, la fontaine à boire ainsi que le mobilier urbain de l'aire de repos seront adaptés. L'amélioration du système d'éclairage complètera le projet où l'utilisation de couleurs distinctes et vives servira à marquer les différentes zones et équipements.

Plusieurs parcs de l'arrondissement possèdent actuellement quelques équipements adaptés à la grande satisfaction des citoyens qui les utilisent (ex. : balançoire avec siège adapté pour les enfants handicapés ou les familles). Cependant, aucun n'offre une accessibilité élargie comme celle proposée par ce projet.

**4. JUSTIFICATION :**

Selon les dernières données disponibles, près de 3 % des enfants de moins de 15 ans de l'arrondissement d'Anjou vivent avec une incapacité soit : d'audition, de vision, de parole, de mobilité, de dextérité, d'apprentissage, de déficience intellectuelle, de trouble du développement, psychologique ou d'un problème de santé chronique. Ce pourcentage est similaire aux données de la province (3 %) ou de la Ville de Montréal (2,75 %). De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins des enfants qui les fréquentent ainsi que des adultes qui les accompagnent. Les installations du parc Chénier sont régulièrement utilisés par les élèves de l'école primaire qui est à proximité.

**5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération de l'équipement.

**6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 650 000 \$  
**Montage financier :** 200 000 \$ de la ville centre

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Hiver 2019
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2019
Réalisation des travaux	Automne 2019

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Aménagement d'un espace communautaire au parc de Spalding (près du jardin communautaire)</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder à l'aménagement d'un espace communautaire extérieur au parc de Spalding du district centre de l'arrondissement d'Anjou. Nous comptons réaliser le projet dans l'espace situé entre l'entrée du jardin communautaire et l'entrée du parc. L'aménagement proposé comprendra un abri de type pergola, du mobilier urbain et une fontaine à boire. L'ancien terrain de basketball sera transformé en terrain de « pickelball », activité physique en développement, populaire auprès des aînés, se rapprochant au minitennis. L'accès au parc et les sentiers seront réaménagés. De plus, des actions sont prévues, afin de rendre le site sécuritaire : éclairage adéquat, restauration de clôtures ainsi que l'émondage des arbres et des buissons. Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap.</p> <p>En plus de répondre à la demande actuelle en matière de loisirs estivaux, ces nouveaux aménagements permettront une cohabitation harmonieuse et complémentaire de l'ensemble des activités offertes dans ce parc en créant un espace de vie sécuritaire, rassembleur et convivial. Le projet répond aux catégories « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » et « faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.</p>

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins de ces citoyens.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ».

#### **6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 180 000 \$  
**Montage financier :** 180 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Hiver 2019
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2019
Réalisation des travaux	Automne 2019 et printemps 2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Aménagement d'une cuisine collective au centre Roger-Rousseau</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder à l'aménagement d'une cuisine collective au centre Roger-Rousseau du district Est de l'arrondissement d'Anjou. Nous comptons réaliser le projet au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice, près des grandes salles et de l'ascenseur, dans l'espace d'appoint actuellement utilisé lors des réceptions ou des activités régulières. L'endroit est équipé de réfrigérateurs, d'une cuisinière, d'un comptoir de service avec cuve et d'espaces de rangement.</p> <p>Nous réaliserons le réaménagement complet de l'espace (environ 512 pi<sup>2</sup>), le remplacement de plusieurs équipements et la création de surfaces de travail et de rangements adéquats. De plus, un muret séparateur amovible intégrant un comptoir de service sera construit, afin d'accueillir les différents utilisateurs. En plus de répondre à la demande actuelle, ce nouvel aménagement permettra une cohabitation harmonieuse de l'ensemble des activités qui pourront être offertes de façon simultanée dans les grandes salles du centre et dans l'espace cuisine collective. Le coin cuisine créera un espace de vie rassembleur et convivial où les échanges culturels et culinaires seront au rendez-vous.</p> <p>Un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet, afin de privilégier l'accès et l'utilisation des lieux par les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Ainsi, les activités de la Popote roulante d'Anjou seront déménagées dans les nouvelles installations.</p> <p>Le projet répond aux catégories « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » et « permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible » du Plan d'action municipal pour les aînés.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79</p>

ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins de ces citoyens. Les salles du centre Roger-Rousseau sont utilisées majoritairement par une clientèle aînée. Plusieurs organismes visant cette clientèle y offrent des activités régulières ou des événements. Avec cette rénovation, nous pourrions améliorer et augmenter l'offre de service.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ».

#### **6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**Coût total du projet :** 125 000 \$  
**Montage financier :** 125 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Conception des plans et devis	Hiver 2018
Appel d'offres et octroi des contrats	Printemps 2018
Réalisation des travaux	Mai à août 2018

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>COMPTOIR D'ACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Le but du projet est de rendre le comptoir d'accueil et de toutes les opérations de la bibliothèque accessibles universellement.</p> <p>Le projet consiste à démolir le comptoir actuel pour en construire un qui permettra de répondre adéquatement à toutes les clientèles et qui est plus ergonomique et inclusif pour les employés. Le nouveau comptoir remplira toutes les normes en accessibilité universelle. Il inclura une station de travail qui permettra aux usagers de s'asseoir ou d'approcher le fauteuil roulant lors des opérations, aura différentes hauteurs pour desservir les clientèles de différentes tailles, inclura deux hauteurs pour la chute de livres afin de faciliter le retour de documents aux personnes en fauteuil roulant.</p> <p>Le comptoir sera déplacé pour minimiser le transport des documents aux employés. Il sera conçu pour permettre aux employés d'effectuer certaines tâches assis et une meilleure circulation pour minimiser les risques de blessures.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Dans le document « L'accessibilité universelle: Un engagement de la Ville de Montréal » édition 2010, la Ville de Montréal s'est engagée à rendre ses immeubles accessibles à tous, incluant les comptoirs d'accueil (p.18).</p> <p>Le comptoir d'accueil de la bibliothèque est indispensable pour de nombreux services : prêt et retour des documents, abonnement, informations, prêt des tablettes et des jeux, opérations comptables, inscriptions aux activités et formations, etc.</p> <p>Présentement, le comptoir qui date des années 80, ne permet pas de répondre adéquatement aux personnes en fauteuil roulant ou aux personnes âgées qui sont obligées de rester debout pour une période plus prolongée, comme lors des abonnements. Par sa structure, trop haute et avec les panneaux fermés, il rend impossible d'offrir la possibilité de s'asseoir à un usager ou de recevoir un</p>

fauteuil roulant. La hauteur et la profondeur du comptoir ne permet pas de prendre ou remettre les documents à une personne en fauteuil roulant, ce qui oblige le personnel de sortir à l'extérieur du comptoir.

De plus, l'emplacement et la conception du comptoir rend le travail des employés, particulièrement de ceux qui ont un handicap, très peu ergonomique et difficile. Tout comme pour les usagers, il est impossible présentement de l'aménager pour permettre aux employés de s'asseoir, ce qui les oblige à rester debout durant tout le quart de travail. De plus, la salle de travail où ils doivent transporter régulièrement des documents retournés est trop éloignée.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « mobilier et équipements des espaces communs ».

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Fabrication et installation du comptoir de service : 34 000 \$  
Démolition de l'ancien comptoir et réfection du plancher : 2 000 \$  
Travaux d'électricité et câblage : 2 000 \$  
Plans et devis : 10 000 \$

**Coût total du projet :** 48 000 \$  
**Montage financier :** 48 000 \$ de la ville centre

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

**PLANS ET DEVIS : PRINTEMPS 2018**  
**APPEL D'OFFRES ET OCTROI DES CONTRATS : ÉTÉ 2018**  
**RÉALISATION DES TRAVAUX : AUTOMNE 2018**

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Magdalena Michalowska, chef de division Culture et bibliothèques

**Date :** 8 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>Aménagement d'un circuit piétonnier au parc des Roseraies avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : ANJOU</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Martin Savaria, directeur CSLDS Tél. : 514 493-8206 – <a href="mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca">msavaria@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Procéder à l'aménagement d'un circuit piétonnier et de stations d'entraînement extérieures au parc des Roseraies du district centre de l'arrondissement d'Anjou. Nous comptons réaliser le projet dans le secteur boisé du parc où des interventions sont nécessaires, afin de restaurer cet espace touché par l'agrile du frêne. L'aménagement proposé comprend un sentier pédestre bordé d'aires de repos, d'une fontaine à boire et d'un parcours de 6 stations d'entraînement attrayantes comptant au total une dizaine d'appareils sécuritaires et répondant à un programme d'entraînement varié et complémentaire. Des panneaux décrivant les mouvements à réaliser sur chaque appareil selon différents niveaux d'effort seront également installés. Deux parcs de l'arrondissement possèdent actuellement ce genre d'équipement à la satisfaction des citoyens qui les utilisent.</p> <p>Des actions importantes sont prévues, afin de rendre le site sécuritaire : éclairage adéquat ainsi que l'émondage des arbres et des buissons. De plus, un soin particulier sera apporté aux plans et devis du projet afin de privilégier l'accès aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap.</p> <p>Lors de la mise en opération de l'installation, une campagne de promotion sera réalisée, afin de faire connaître aux aînés les différents équipements. Les intervenants du milieu s'occupant de cette clientèle seront sollicités, afin d'agir comme facilitateurs en proposant à leurs membres des ateliers ou des démonstrations.</p> <p>En plus de répondre à la demande actuelle en matière de loisirs estivaux, ce nouvel aménagement permettra une cohabitation harmonieuse et complémentaire de l'ensemble des activités offertes dans ce parc, en créant un espace de vie sécuritaire, rassembleur et convivial. Le projet répond aux catégories « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » et « faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.</p>

#### 4. JUSTIFICATION :

Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses parcs des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins des citoyens.

#### 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération des installations.

#### 6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (*DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE*):

**Coût total du projet :** 215 000 \$  
**Montage financier :** 200 000 \$ de la ville centre

#### 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

Conception des plans et devis	Hiver 2020
Appel d'offres et octroi des contrats	Printemps 2020
Réalisation des travaux	Été et automne 2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Amélioration des accès dans les jardins communautaires**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : ANJOU**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource :** Martin Savaria, directeur CSLDS

Tél. : 514 493-8206 – [msavaria@ville.montreal.qc.ca](mailto:msavaria@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Procéder à l'amélioration des accès dans les sept jardins communautaires de l'arrondissement d'Anjou, afin de rendre les installations accessibles et sécuritaires aux personnes handicapées, en fauteuil roulant ou à mobilité réduite. Selon le lieu, les ajustements à apporter aux structures actuelles seront différents puisque tous ne sont pas au même niveau. Les principaux travaux concerneront la stabilisation du revêtement de sol à l'entrée du jardin et dans les sentiers, l'ouverture de la clôture d'entrée (dimension et facilité d'ouverture) ainsi qu'à l'accès au cabanon et aux évier.

En plus de répondre à la demande actuelle en matière de loisirs estivaux, ces nouveaux aménagements permettront à tous les jardiniers une autonomie dans leurs actions et une cohabitation harmonieuse avec les autres. Le projet répond aux catégories « aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés » du Plan d'action municipal pour les aînés.

**4. JUSTIFICATION :**

Au fil des ans, la population angevine s'est fortement modifiée. Avec la construction de plusieurs tours d'appartements principalement destinées aux aînés, nous remarquons un vieillissement rapide de la communauté. À ce rythme, les personnes de 65 ans et plus pourraient compter pour 25 % de la population de l'arrondissement dans quelques années contre 23 % actuellement (15 % pour la ville de Montréal). Le tiers des quelques 10 000 aînés présents sur le territoire vivent seuls. On compte également 68 hommes pour 100 femmes chez les personnes âgées de 65 à 79 ans ainsi que 53 hommes pour 100 femmes dans le groupe des 80 ans et plus.

De plus, 27 % de la population adulte d'Anjou mentionne avoir une incapacité à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée. Le pourcentage augmente à 60 % chez les aînés de 65 ans. Les principales problématiques sont la mobilité et l'agilité.

L'arrondissement doit tenir compte de ces réalités et proposer dans ses sept jardins communautaires (524 jardinets) des infrastructures et des équipements qui pourront répondre aux besoins des citoyens. Le jardinage est une très belle activité estivale pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, car chacun peut y aller à son rythme et selon ses limites.

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet proposé sera développé en tenant compte des notions d'accessibilité universelle, afin de favoriser l'utilisation des équipements aux personnes ayant un handicap et de favoriser également l'autonomie des aînés. Le principal axe touché par ce projet d'aménagement sera « l'architecture et l'urbanisme ». Cependant, une attention particulière sera portée à l'axe des communications lors de la mise en opération des installations.

## 6. ESTIMATION DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

**Coût total du projet :** 135 000 \$  
**Montage financier :** 135 000 \$ de la ville centre

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

	André-Laurendeau Lucie-Bruneau	de Spalding Notre-Dame des Roseraies	Roi-René Roger-Rousseau
Conception des plans et devis	Hiver 2018	Hiver 2019	Hiver 2020
Appel d'offres et octroi des contrats	Été 2018	Été 2019	Été 2020
Réalisation des travaux	Automne 2018	Automne 2019	Automne 2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 12005

**Formulaire complété par :** Josée Mondou  
Chef de division, Programmes et Soutien aux organismes

**Date :** 10 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 9 janvier 2018

Résolution: CA18 12005

---

### **Autoriser le dépôt de projets dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle Montréal 2018-2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine MARSOLAIS

et unanimement résolu :

D'appuyer et d'autoriser le dépôt de treize (13) projets dans le cadre et dans le respect du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020, à savoir :

- Remplacement du comptoir d'accueil de la bibliothèque Jean-Corbeil (AU);
- Aménagement d'une cuisine collective au centre Roger-Rousseau (MADA);
- Acquisition d'un fauteuil aquatique pour la piscine extérieure Lucie-Bruneau (AU);
- Création d'un projet de bibliothèque mobile pour les HLM et les résidences de personnes âgées (MADA) ;
- Réaménagement du parc de Verdelles, incluant le remplacement des modules de jeux pour enfants (MADA-AU);
- Aménagement d'un espace communautaire près du jardin communautaire de Spalding (MADA-AU);
- Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants au boisé St-Conrad (AU);
- Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants au parc Chénier (AU);
- Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants au parc de Spalding (AU);
- Aménagement d'un circuit piétonnier au parc des Roseraies avec aires de repos et station d'entraînement extérieure (MADA-AU);
- Installation de parasols fixes au parc Goncourt, terrain de pétanque et agora bibliothèque (MADA);
- Améliorer des accès dans les jardins communautaires (AU);
- Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau (MADA-AU).

D'autoriser le Directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

12.01 1170965034

Jennifer POIRIER

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES POUR LA SÉCURISATION DES  
INTERSECTIONS**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce**

**SERVICE : Direction des travaux publics – Division des études techniques**

**Coordonnées de la personne-ressource :**

René Molinié, ingénieur junior  
2140 avenue Madison, 3e étage  
Montréal, Québec  
H4B 2T4  
514-872-5669  
rene.molinie@ville.montreal.qc.ca

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le but du projet est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables, soit les piétons dont les aînés et les personnes à mobilité réduite, en mettant en place des aménagements conviviaux et sécuritaires propices aux déplacements actifs.

Ainsi, le choix des interventions est d'abord guidé par le nombre d'accidents impliquant les piétons puis par l'absence d'éléments permettant l'accessibilité universelle comme par exemple l'absence d'abaissement de trottoirs aux intersections.

Mais encore, l'âge de la population du district électoral ainsi que la proximité de générateurs de déplacements ont été considérés afin de réduire la liste de projets suivants :

- Sécurisation des abords de l'hôpital Saint-Mary's incluant :
  - Construction de saillies à l'intersection Légaré / Jean-Brillant;
  - Réaménagement de l'intersection Légaré / Lacombe;
- Sécurisation de l'intersection Coronation / Côte-Saint-Luc avec la construction de saillies, d'abaissements de trottoirs inexistantes et la prolongation du mail central sur Côte-Saint-Luc;
- Sécurisation de l'intersection Lemieux / Queen-Mary avec la construction de saillies et d'un abaissement de trottoir inexistant;
- Sécurisation de l'intersection Decelles / Bedford avec la construction de saillies et d'un abaissement de trottoir inexistant;
- Sécurisation de l'intersection Hudson / Kent avec la construction de saillies.

#### 4. JUSTIFICATION :

Chacune des intersections citées ci-haut ont été la scène d'accidents impliquant un piéton, possèdent des lacunes en termes d'aménagement et présentent des particularités de par les générateurs de déplacement avoisinant et leurs données démographiques. Pour l'ensemble des projets proposés, la mise en place de plaques podotactiles sont prévues aux quatre coins pour rendre les intersections universellement accessibles.

##### **Sécurisation des abords de l'hôpital Saint-Mary's**

- **Localisation** : District électoral (Côte-des-Neiges) comptant le plus grand pourcentage d'aînés, qui plus est, supérieur à la moyenne montréalaise en 2016; présence de l'hôpital Saint-Mary's au Sud-Est de l'intersection Légaré / Lacombe et au Nord-Est de l'intersection Légaré / Jean-Brillant;
- **Accidents** : au moins un accident impliquant des piétons aux intersections Légaré / Lacombe et Légaré / Jean-Brillant (entre 2012 et 2017);
- **Aménagement actuel** : les traverses permettant de se rendre à l'hôpital sont très larges aux deux intersections (oscillant entre 17 et 23 mètres);
- **Nature des travaux** :
  - Reconstruction du coin Sud-Est de l'intersection Légaré / Lacombe pour mettre en place un rayon de courbure standard de 5 mètres ce qui permet de réduire la largeur des traverses d'environ 4,5 mètres et par conséquent la zone de conflits entre les piétons et les véhicules routiers. Cette modification mène aussi à la réduction de la vitesse des véhicules effectuant une manœuvre de virage à droite vers l'Est.
  - Construction de saillies à l'intersection Légaré / Jean-Brillant afin de réduire la largeur des traverses et la vitesse des véhicules transitant par l'intersection. L'ajout de plantation dans les saillies contribue aussi à la convivialité des déplacements actifs.

##### **Sécurisation de l'intersection Coronation / Côte-Saint-Luc**

- **Localisation** : Présence du centre commercial Côte-Saint-Luc et la banque BMO au Nord de l'intersection. Situé dans le district Loyola ayant sensiblement le même taux d'aînés que l'ensemble de la Ville de Montréal.
- **Accidents** : Plus d'un accident par année impliquant des piétons (entre 2012 et 2017);
- **Aménagement actuel** : absence d'abaissements de trottoirs du côté Nord du chemin Côte-Saint-Luc, les piétons à mobilité réduite sont forcés de monter sur le trottoir en entrant en conflit avec l'entrée véhiculaire du stationnement; présence de tiges dans la rue au Sud de l'intersection pour réduire la zone de conflits mais celles-ci gênent la visibilité des usagers de la route.
- **Nature des travaux** :

Construction de saillies à l'intersection sur l'avenue Coronation, au Sud de l'intersection, pour remplacer les tiges de signalisation dans la rue, réduire la zone de conflit, améliorer la visibilité et ajouter de la plantation dans un secteur très minéral. Réaménagement de l'approche Nord de l'intersection pour mettre en place des rayons tournés pour l'entrée des véhicules et des abaissements de trottoir séparés, dédiés aux piétons.

### Sécurisation de l'intersection Lemieux / Queen-Mary

- **Localisation** : Proximité du métro Snowdon et des commerces avoisinants.
- **Accidents** : 2 accidents impliquant des piétons (entre 2012 et 2017);
- **Aménagement actuel** : absence d'abaissements de trottoirs du côté Sud du chemin Queen-Mary pour desservir la traverse Ouest de l'intersection.
- **Nature des travaux** :

Construction de saillies à l'intersection sur l'avenue Lacombe, au Nord de l'intersection pour réduire les largeurs des traverses Nord et Ouest et réduire la vitesse des véhicules accédant au secteur résidentiel au Nord. Construction d'un abaissement de trottoir du côté Sud du chemin Queen-Mary pour desservir la traverse Ouest de l'intersection.

### Sécurisation de l'intersection Decelles / Bedford

- **Localisation** : Proximité de la *Plaza Côte-des-Neiges* et de l'épicerie grande surface Maxi.
- **Accidents** : 2 accidents impliquant des piétons (entre 2012 et 2017);
- **Aménagement actuel** : absence d'abaissements de trottoirs du côté Nord du chemin Bedford pour desservir la traverse Est de l'intersection.
- **Nature des travaux** :

Construction de saillies à l'intersection pour réduire les largeurs des traverses et par conséquent la sécurité de celles-ci. Construction d'un abaissement de trottoir du côté Nord du chemin Bedford pour desservir la traverse Est de l'intersection.

### Sécurisation de l'intersection Hudson / Kent

- **Localisation** : Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal.
- **Accidents** : 1 accident impliquant un piéton (entre 2012 et 2017);
- **Aménagement actuel** : absence d'abaissements de trottoirs à l'Est de l'intersection; les piétons doivent s'engager dans l'entrée charretière du stationnement pour monter sur le trottoir
- **Nature des travaux** :

Mise en place de rayons tournés et d'abaissements de trottoirs du côté Est de l'intersection. Ajout de saillies pour sécuriser les traverses et favoriser l'accès au parc à pied.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Voir la section 4. JUSTIFICATION.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

### 6.1 Estimation des coûts de conception

Un contrat de services professionnels sera octroyé au printemps 2018 pour la préparation des plans et devis et ainsi pouvoir commencer les travaux de sécurisation à l'été de la même année.

Les coûts associés s'élèvent à 50 000 \$ (TTC) soit 47 624 \$ nets de ristourne.

L'aide financière proposée par le programme *MADA* pour le volet de conception s'élèverait donc à :  $47\,624 \$ \times 25\% = 11\,906 \$$ .

### 6.2 Estimation des coûts des travaux

#### Phase 1 (2018)

- Réaménagement de l'intersection Légaré / Lacombe = 25 000 \$
- Réaménagement de l'intersection Légaré / Jean-Brillant = 125 000 \$
- **Total** = 150 000\$ (TTC) soit 142 874 \$ nets de ristourne

#### Phase 2 (2019)

- Réaménagement de l'intersection Coronation / Côte-Saint-Luc = 75 000 \$
- Réaménagement de l'intersection Lemieux / Queen-Mary = 60 000 \$
- **Total** = 135 000\$ (TTC) soit 128 587 \$ nets de ristourne

#### Phase 3 (2020)

- Réaménagement de l'intersection Hudson / Kent = 100 000 \$
- Réaménagement de l'intersection Decelles / Bedford = 100 000 \$
- **Total** = 200 000\$ (TTC) soit 190 499 \$ nets de ristourne

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

- **Printemps 2018** : Conception des plans et devis
- **Été 2018** : Phase 1 - Travaux de réaménagement des intersections Légaré / Lacombe et Légaré / Jean-Brillant
- **Été 2019** : Phase 2 - Travaux de réaménagement des intersections Coronation / Côte-Saint-Luc et Lemieux / Queen-Mary
- **Été 2020** : Phase 3 - Travaux de réaménagement des intersections Hudson / Kent et Decelles / Bedford

<b>8. INFORMATIONS DIVERSES :</b>
▪ <b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement :</b> À venir
▪ <b>Formulaire complété par :</b> René Molinié, ingénieur junior
▪ <b>Date :</b> 2018-01-18

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**ACHAT DE RAMPES D'ACCÈS POUR LES PISCINES EXTÉRIEURES KENT (6262, CHEMIN HUDSON) ET CONFÉDÉRATION (6265, AVENUE BIERMANS)**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource : Geneviève Lapostolle, régisseur**  
**genevieve.lapostolle@ville.montreal.qc.ca**  
**514 704-2373**

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Afin de faciliter l'accès de ses installations à sa clientèle et plus particulièrement aux personnes âgées, l'arrondissement souhaiterait installer des rampes d'accès dans ses deux piscines extérieures. Ces équipements, d'une longueur de 3 m, sont munis d'une surface antidérapante et d'une main courante en PVC et aluminium, ce qui les rend sécuritaires.

**4. JUSTIFICATION :**

Les rampes d'accès permettraient aux personnes âgées, mais aussi aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement aux piscines extérieures. Présentement, l'entrée et la sortie des bassins s'effectuent à l'aide d'échelles verticales limitant ainsi l'accès autonome des clientèles visées. De plus, ces rampes sont suffisamment larges pour offrir l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.

L'arrondissement encourage les saines habitudes de vie et l'activité physique auprès de ses citoyens. Cet équipement permettrait un accès plus facile et sécuritaire au bassin et, améliorerait l'expérience des personnes à mobilité réduite en leur permettant de préserver une meilleure autonomie pour pratiquer des activités aquatiques en plein air.

L'activité physique aquatique favorise le vieillissement actif des personnes âgées. Les exercices exécutés dans l'eau, sans les effets de la gravité, réduisent les impacts sur les articulations et les tendons ce qui réduit considérablement les risques de blessures et les douleurs articulaires. Ces préoccupations sont souvent des obstacles à la pratique d'activités pour les personnes âgées et pour d'autres clientèles vivant avec des limitations physiques. L'installation de ces rampes offrirait un environnement plus favorable au maintien d'une vie active.

**5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'accès aux deux pavillons des baigneurs ainsi qu'aux piscines est de plein pied et les vestiaires sont accessibles universellement.

<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>Évaluation des coûts :</b> 27 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rampes : 17 000 \$ (8500 \$ chacune);</li> <li>• Main-d'œuvre et ancrages : 10 000 \$.</li> </ul> <p>Une soumission sera transmise prochainement.</p>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>Approbation du projet :</b> Début mars <b>Création du bon de commande :</b> Mi-mars <b>Livraison des équipements :</b> Mi-mai <b>Installations des équipements :</b> Début juin <b>Ouverture des piscines extérieures :</b> Mi-juin
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Geneviève Lapostolle
<b>Date :</b> 17 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**AMÉNAGEMENT DE SENTIERS, D'ÉCLAIRAGE ET DE MOBILIER ACCESSIBLES  
Parc Georges-Saint-Pierre (index 0166-000)**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce**

**SERVICE : Aménagement des parcs - Actifs immobiliers**

**Coordonnées de la personne-ressource :**

Myriam Poulin, gestionnaire immobilier

5160 boul. Décarie, 6e étage

Montréal, Québec

H3X 2H9

514-872-6437

myriam.poulin@ville.montreal.qc.ca

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le but du projet est de concevoir un modèle de parc en termes d'accessibilité universelle et de réaliser un projet-pilote au parc Georges-Saint-Pierre. Les lignes directrices de ce modèle serviront à l'aménagement de nouveaux parcs et à la rénovation des parcs existants.

Plus spécifiquement, l'aménagement comprendra les items suivants :

- Le remplacement du système d'éclairage existant et désuet;
- La rénovation des sentiers de parc ;
- Le réaménagement des accès au parc pour éliminer tout dénivellement ;
- La fourniture et l'installation de mobilier urbain accessible universellement ;
- La plantation d'arbres pour créer des zones d'ombre ;
- La mise en place de signalisation répondant aux normes d'accessibilité universelle.

Le projet inclut :

- l'embauche de professionnels pour proposer des concepts d'aménagement et réaliser le projet ;
- le préachat de mobilier urbain accessible universellement ;
- la préparation de plans et devis par des professionnels ;
- l'appel d'offres aux entrepreneurs et l'octroi du contrat de construction ;
- la période des travaux.

## 4. JUSTIFICATION :

### 4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PARC

Créé en 1967, le parc Georges-Saint-Pierre occupe une superficie d'environ 25 000 m.ca et comprend un grand nombre d'équipements récréatifs et sportifs (chalet de parc, aire de jeu pour les enfants de 2 à 5 ans, aire de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans, patinoire en saison, terrain de soccer, terrain de bocce, jeux d'eau, poteaux de basketball, aire pour activités libres etc.)

Situé dans le district électoral Notre-Dame-de-Grâce, le parc Georges-Saint-Pierre est délimité par le quadrilatère formé par le chemin Upper-Lachine, la rue Saint-Jacques ainsi que par les avenues d'Oxford et Old Orchard dans le district électoral de Notre-Dame-de-Grâce (voir le plan en pièce jointe).



Vue du chalet de parc, rendu accessible universellement (travaux d'accessibilité en cours)

Vue des nouveaux jeux d'eau accessibles universellement

### 4.2 TYPE DE CLIENTÈLES

En général, les utilisateurs du parc Georges-Saint-Pierre sont les aînés, les jeunes, les écoliers, les enfants des CPE et les personnes fréquentant le Centre communautaire de Saint-Raymond.

L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a dénombré (\*1) une population d'environ 500 personnes âgées de plus de 65 ans dans le voisinage du parc Georges-Saint-Pierre, ce qui représente 13,4% de la population totale. Il est à noter que le CHSLD Vigi Reine-Élisabeth qui compte 150 résidents est situé à proximité de ce parc. (voir les données concernant la population du territoire «H» en pièces jointes)

De plus, les membres de l'Association Bocce Saint-Raymond sont des utilisateurs assidus des deux terrains de bocce du parc Georges-Saint-Pierre.

(\*1) Chiffres compilés la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce à l'automne 2015, mais basés sur le recensement fait par Statistique Canada en 2011.

### 4.3 JUSTIFICATION

Le système d'éclairage du parc est désuet et date de la création du parc en 1967. Le remplacement complet du système d'éclairage implique la démolition partielle des sentiers existants, qui sont également en mauvais état.

L'arrondissement de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce désire bonifier l'offre de services à la population en rendant le parcours piétonnier accessible et sécuritaire.

L'éclairage sera bonifié par l'installation de lampadaires DEL éco-énergétiques. L'aménagement de nouveaux sentiers et l'installation de nouveau mobilier urbain accessible facilitera le déplacement des personnes âgées et leur permettra de se reposer en milieu de parcours.

La plantation d'arbres créera des zones d'ombre particulièrement appréciées par les personnes âgées.

Les travaux d'aménagement de sentiers, d'éclairage et de mobilier accessibles au parc Georges-Saint-Pierre s'intégreront dans un ensemble cohérent où l'accessibilité universelle est mise de l'avant. Ce projet s'inscrit en effet dans une succession d'investissements qui a eu lieu dans ce parc, tels que les travaux pour rendre le chalet accessible universellement en 2017 et 2018 et la transformation en 2014 de la pataugeoire et jeux d'eaux accessibles.

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Voir la section 4. JUSTIFICATION.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

### 6.1 ESTIMATION DES COÛTS

Total pour le projet : **436 767 \$** (toutes taxes incluses) **398 826 \$** (dépenses nettes)

	TTX	NET
▪ ·Coût total du projet :	<b>436 767 \$</b>	<b>398 826 \$</b>
▪ ·Quote-part arrondissement :	166 140 \$	151 712 \$
▪ ·Quote-part Ville (SDSS) :	270 627 \$	247 114 \$

La dépense prévue est capitalisable. Voir l'estimation détaillée en pièce jointe.

### 6.2 MONTAGE FINANCIER

	TTX	NET	Quote-part SDSS	Quote-part arrond.
▪ ·Phase I (2019):	51 594 \$	47 114 \$	47 114 \$	0 \$
▪ ·Phase II (2020) :	385 173 \$	351 712 \$*	200 000 \$	151 712 \$

\* Phase II (2020) : Les coûts nets prévus en 2020 sont de 351 712 \$. 200 000 \$ sera financé par la Ville-Centre (SDSS). La balance des coûts (151 712 \$) sera assumée par l'arrondissement de CDN-NDG.

Voir l'estimation détaillée en pièce jointe.

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

### 7.1 PHASE I (2019)

Octroi de contrat aux professionnels et aux laboratoires;

- Élaboration d'un concept d'aménagement ;
- Préparation des plans et devis ;

## 7.2 **PHASE II** (2020)

Appel d'offres et octroi du contrat de construction :

- Démolition et préparation du site ;
- Nouveaux sentiers
- Nouveaux lampadaires et travaux électriques ;
- Fourniture et installation du mobilier urbain accessible ;
- Plantation d'arbres ;
- Fourniture et installation de la nouvelle signalisation ;
- Remise en état des surfaces.

## 8. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Numéro de résolution du conseil d'arrondissement** : À venir

- **Formulaire complété par** : Myriam Poulin, gestionnaire immobilier

- **Date** : 2018-04-03 (révision)

- **Pièces jointes** :

- Plan du parc
- Estimation des coûts détaillée, 2018-01-17 (1 page)
- Quelques données concernant la population du territoire, 11 août 2015 (13 pages)
- Carte des territoires de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1 page)

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉLIORATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MONKLAND (4410, AVENUE WESTHILL) POUR LES AÎNÉS DU QUARTIER DE NDG.</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Marie-Claude Ouellet, chef de division (514 872-6365 / marieclaudeouellet@ville.montreal.qc.ca)
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>La Ville de Montréal est propriétaire du Centre communautaire Monkland qui est annexé à la Résidence Monkland (100 unités de logement à loyer abordable pour les 65 ans et plus). Composé d'un gymnase, d'une salle communautaire, d'une salle de rencontre et d'une cuisine, le Centre est ouvert à la population et aux aînés depuis 1982.</p> <p>La DCSLDS vise à regrouper dans un même lieu une partie des activités sportives et de loisir offertes aux aînés du quartier Notre-Dame-de-Grâce (NDG).</p> <p>Pour y parvenir, la Direction souhaitait effectuer des travaux d'insonorisation et dynamiser le Centre avec une décoration actualisée et plus attrayante pour les usagers. Par exemple, la DCSLDS ferait l'acquisition d'un mobilier plus léger, facilement maniable par les organisateurs et mieux adaptés aux activités programmées par et pour les groupes d'aînés.</p> <p>Le gymnase a été rénové au fil des ans. Le Centre est déjà accessible (au). Toutefois, la modernisation des trois autres espaces permettrait d'offrir des aménagements de qualité pour la tenue d'activités de loisir pour les aînés. Ces nouveaux aménagements permettraient également de préserver la quiétude et la qualité de vie des habitants de la Résidence Monkland.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>La transformation du Centre permettrait à la DCSLDS d'installer les bureaux administratifs de l'organisme communautaire pour aînés « 50 + » et ainsi d'y offrir sa programmation.</p> <p>Les locaux du Centre sont déjà prêtés à différents groupes aînés. Malheureusement, plusieurs activités (danses, rencontres ou repas) ne peuvent y être tenues en soirée et même parfois en journée parce qu'elles sont trop bruyantes pour les habitants de la Résidence.</p> <p>Tout en maintenant le calme et la tranquillité des voisins, l'arrondissement souhaite soutenir davantage d'activités pour les aînés, et ce, dans des espaces plus confortables et plus chaleureux.</p> <p>Grâce à ce projet, l'arrondissement bénéficierait d'une installation favorisant un vieillissement actif des personnes âgées.</p>

Le Centre est situé dans un secteur bordé par plusieurs HLM : Les immeubles Benny (237 unités), Claude De Mestral (35 unités dont 3 adaptées) et De Terrebonne (127 unités dont 6 adaptées).

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Des rampes sont déjà aménagées à l'intérieur du Centre communautaire Monkland pour faciliter l'accès aux salles. De plus, un monte-personne permet l'accès au gymnase.

De ce fait, le Centre se veut un lieu de prédilection pour être converti en centre communautaire à vocation davantage orientée vers les personnes âgées.

Les habitants de la Résidence utilisent déjà le Centre en y accédant par une porte intérieure les reliant. L'arrivée de l'organisme « 50 + » serait une opportunité de leur offrir un réel accès à une programmation plus diversifiée et de qualité et non pas de souffrir des activités qui s'y déroulent.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE) :**

##### **Les travaux comprennent :**

- La démolition;
- L'installation d'un plafond insonorisé à haute efficacité;
- L'ajustement des accès des portes et autres;
- L'ajustement des composantes mécaniques (électricité et chauffage) pour un meilleur confort;
- Des travaux de peinture et de finition;
- L'achat d'un nouveau mobilier plus léger et mieux adapté.

##### **Évaluation des coûts : 165 000 \$**

- Honoraires professionnels : 20 000 \$
- Travaux : 130 000 \$
- Achat de mobilier : 15 000 \$

\* Voir, en pièce jointe, le plan du Centre communautaire Monkland.

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

**Réalisation des travaux :** À compter de juin 2018

**Déménagement de l'organisme « 50 + » :** Août 2018

**Début de la programmation pour les personnes âgées :** Septembre 2018.

#### **Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Marie-Claude Ouellet

**Date :** 17 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018  
Pièce jointe /**Plan des espaces du Centre communautaire Monkland**

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 12 février 2018

Résolution: CA18 170029

---

**AIDE FINANCIÈRE - 4 PROJETS - PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le dépôt de quatre projets dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12.01 1187772006

Geneviève REEVES

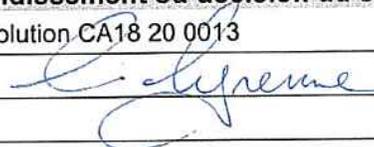
---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 février 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

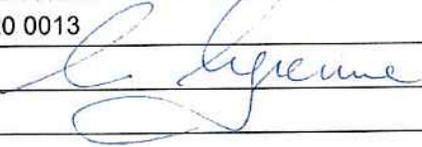
<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
Construction de sentiers piétonniers et d'un lien éducatif et actif entre les parcs Parent et Félix-Leclerc.
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : LASALLE</b> <b>SERVICE :</b> Travaux publics <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Christianne Cyrenne
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Lors de la demande de projet dans le cadre du Programme MADA 2016-2018, l'arrondissement a obtenu le financement pour réaliser la création d'une aire d'exercice pour les personnes âgées dans le parc Parent dans l'arrondissement de LaSalle. Dans la création du projet, un lien piétonnier entre la bibliothèque L'Octogone et le parc Parent constitue la phase 2 du projet. Ce lien permettra des déplacements actifs, la réalisation d'exercice appuyé par des panneaux éducatifs destinés à la clientèle âgée et un lien entre un parc et un lieu culturel important dans l'arrondissement.</p> <p><i>Le projet consiste donc à reconstruction de lien piétonnier, à la création et l'installation de panneaux éducatif, à l'ajout de mobilier urbain et d'éclairage si nécessaire. Les travaux se situe entre le parc parent et la bibliothèque L'Octogone de LaSalle.</i></p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce deuxième volet permet de faire un lien entre l'activité physique, l'éducation et l'accessibilité à un lieu culturel, ce qui correspond à plusieurs principes du <i>Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015</i> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter attention à l'isolement des personnes âgées;</li> <li>• Bâtir sur les acquis;</li> <li>• Favoriser la synergie entre les différents besoins de la clientèle soit l'activité physique, l'éducation et la culture.</li> </ul> <p>De plus, ce projet s'inscrit dans les priorités de la Table de développement des Aînés de LaSalle.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Tous les éléments favorisant les déplacements, les exercices, la lecture des panneaux, etc. prendront en considération l'accessibilité universelle et seront adaptés à la clientèle du projet.
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>

<b>2019 :</b>	
<i>Services professionnels, incluant plans, devis, surveillance :</i>	<b>33 000\$</b>
<i><u>Conception des panneaux éducatifs</u></i>	<b>17 000\$</b>
<b>TOTAL 2019:</b>	<b>50 000\$</b>
 <b>2020</b>	
<i>Réalisation des travaux :</i>	
<i>Mobilier urbain</i>	<b>25 000\$</b>
<i>Fourniture et installation des panneaux</i>	<b>20 000\$</b>
<i><u>Travaux de reconstruction des sentiers</u></i>	<b>155 000\$</b>
<b>TOTAL 2020:</b>	<b>200 000\$</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>	
Concept préliminaire : 2019	
Appel d'offres : printemps 2020	
Travaux de construction : septembre à novembre 2020	
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b>	
Sommaire décisionnel no 1186818005 – résolution CA18 20 0013	
<b>Formulaire complété par :</b> C. Cyrenne 	
<b>Date :</b> 2018-03-28	

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

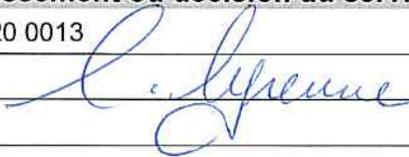
**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
Réfection des sentiers piétonniers dans le parc riverain de l'arrondissement.
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : LASALLE</b> <b>SERVICE :</b> Travaux publics <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Christianne Cyrenne
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Des sentiers piétonniers ont été construits il y a plusieurs années dans le parc riverain de l'arrondissement. Étant donné que les sentiers sont maintenant étroits, presque inexistantes à certains endroits, les travaux permettront la reconstruction des sentiers d'une largeur suffisante pour permettre à la clientèle de circuler de façon sécuritaire. De plus, le mobilier urbain sera remplacé par du mobilier adapté à la clientèle âgée.</p> <p><i>Présentement, une piste cyclable d'une largeur de 1.5m. est présente dans le parc riverain. Étant donné sa largeur, la piste ne peut être un sentier multifonctionnel. Il y a de nombreuses années, l'arrondissement de LaSalle avait construit des sentiers piétonniers afin de faciliter le déplacement des nombreux piétons. Ces sentiers sont désuets et leurs positionnements doivent être validés. De plus, étant donné la grande clientèle âgées dans ce parc, le mobilier urbain pourrait être remplacé par un mobilier mieux adapté.</i></p> <p><i>Les travaux proposés sont donc la construction de 3000m. de sentier et l'ajout de 25 bancs/poubelles/support à vélo.</i></p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce projet correspond à plusieurs principes du <i>Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015</i> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie des aînés;</li> <li>• Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe;</li> <li>• Porter attention à l'isolement des personnes âgées;</li> <li>• Favoriser la synergie entre les différents besoins de la clientèle, particulièrement l'activité physique.</li> </ul> <p>De plus, ce projet s'inscrit dans les priorités de la Table de développement des Aînés de LaSalle.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Tous les éléments favorisant les déplacements prendront en considération l'accessibilité universelle et seront adaptés à la clientèle du projet.
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>2018 : Travaux de construction de sentier: 200 000\$</b> <b>2019 : Travaux d'ajout de mobilier urbain : 100 000\$</b>

<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>Plans et devis : printemps-été 2018</b> <b>Travaux de construction : automne 2018 à l'été 2019</b>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b> sommaire décisionnel no 1186818005 - CA18 20 0013
<b>Formulaire complété par :</b> C. Cyrenne 
<b>Date :</b> 2018-03-28

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
Signalisation piétonnière dans le parc riverain de l'arrondissement.
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : LASALLE</b> <b>SERVICE : Travaux publics</b> <b>Coordonnées de la personne-ressource : Christianne Cyrenne</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
L'arrondissement de LaSalle a la chance d'avoir un parc linéaire le long du fleuve sur tout son territoire. Dans certaines sections de ce parc, la distance entre le sentier piétonnier et le boulevard LaSalle est assez importante pour compliquer la localisation des marcheurs sur le sentier. Une signalisation adaptée au site et à la clientèle sera installée afin d'identifier les rues à proximité.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce deuxième volet permet de faire un lien entre l'activité physique, l'éducation et l'accessibilité à un lieu culturel, ce qui correspond à plusieurs principes du <i>Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015</i> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter attention à l'isolement des personnes âgées;</li> <li>• Bâtir sur les acquis;</li> <li>• Favoriser la synergie entre les différents besoins de la clientèle soit l'activité physique, l'éducation et la culture.</li> </ul> <p>De plus, ce projet s'inscrit dans les priorités de la Table de développement des Aînés de LaSalle.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Tous les éléments favorisant les déplacements et la lecture des panneaux, etc. prendront en considération l'accessibilité universelle et seront adaptés à la clientèle du projet.
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>2019</b> <b>Travaux de construction : 50 000\$</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>Concept des panneaux : 2018</b> <b>Appel d'offres : janvier-février 2019</b> <b>Travaux de construction : printemps 2019</b>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b>
sommaire décisionnel no 1186818005 - CA18 20 0013
<b>Formulaire complété par :</b> C. Cyrenne 
<b>Date :</b> 2018-01-19

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018

Résolution: CA18 20 0013

---

**Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle - Montréal 2018-2020**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'appuyer un projet pour lequel une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2018-2020 pour un montant total de 600 000 \$ et s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation en continu du projet.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1186818005

Manon BARBE

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>CORRIDOR D'AUTONOMIE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : LE SUD-OUEST</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Marie-Claude Leblanc, directrice CSLDS</b> <b>514.872.1425      marie-claude.leblanc@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Mettre sur pied des corridors d'autonomie sur notre territoire qui nous permettent de relier des ressources familles, des résidences pour aînés ou autres à des espaces et des services publics (cliniques de santé, pharmacies, épiceries, parcs, bibliothèques, etc.). Le projet nous permettrait d'aménager non seulement des parcours sécuritaires et conviviaux, mais aussi des parcs et des espaces publics pour encourager les déplacements actifs et la participation à une vie active d'une population vivant avec des enjeux de mobilité et d'accessibilité. La présente demande veut faire un lien avec les projets qui sont et seront déposés et choisis dans le cadre du Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC). Nous favoriserions donc la participation et le rôle social et économique des personnes ayant des incapacités tout en soutenant la revitalisation de nos artères commerciales.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
La population âgée de notre territoire est un peu en dessous de celle de la moyenne montréalaise (12,4 % vs 11,2 %) pour les 65 ans et plus. L'écart se réduit chez les 75 ans et plus (6 % Sud-Ouest vs 7,7 % à Mtl). Cependant, le portrait sociodémographique de l'arrondissement souligne la présence de «[...] 8 330 personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent en ménage privé. Cette donnée exclut les personnes qui vivent dans un ménage collectif, par exemple dans un centre d'hébergement[...]». De ces 8 330 personnes âgées de 65 ans et plus vivant en ménage privé «[...]45,4 % vivent seules, comparativement à 37,2 % à Montréal[...]» c'est-à-dire 3 735 aînés desquels 53.4% sont des femmes.  D'un autre côté, le territoire du Sud-Ouest se distingue de l'ensemble de la population de Montréal par un plus important groupe de jeunes adultes âgés de 20 à 34 ans. Ceux-ci comptent pour 28 % de la population, comparativement à 24,2 % à Montréal. Cette tranche d'âge est, généralement, propice pour fonder des familles et avoir des enfants. Ce qui implique des enjeux importants en ce qui concerne la mobilité.  L'ajout de ces deux constats nous laisse supposer que l'accessibilité universelle, que ce soit pour des aînés en perte d'autonomie et de mobilité, celle de personnes vivant avec des besoins spéciaux ou des familles avec des enfants, est un enjeu majeur.  Cet enjeu est clairement abordé dans les valeurs que la Ville de Montréal et notre arrondissement ont adoptées dans nos respectifs plans d'action de développement social.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

La présente demande vise l'intégration des principes de l'accessibilité universelle, que ce soit des éléments qui sont du ressort de notre arrondissement (prolongement des temps de traverse, la qualité des avancées et des descentes de trottoirs, les sentiers et l'éclairage de nos parcs, etc.) ou qui sont rendus possibles par le financement MADA tel que le mobilier urbain (bancs, appuis ischiatiques, tables, etc.). Ces aménagements permettront aux personnes ciblées de se déplacer activement sachant que le parcours est adéquatement équipé. Ils pourront faire des haltes sur le chemin pour se reposer, jouir des parcs avec des accès et du mobilier adapté et une signalisation répondant à leurs besoins.

Nous l'avons signalé plus haut, le programme PAAC vise aussi quelques-uns de ces concepts, la synergie de ces deux programmes permettra une complémentarité et une intégration encore plus grandes de la clientèle visée pour qu'elle puisse participer activement à l'épanouissement de sa propre vie et à celle de son quartier.

Le projet proposé, pour la première phase 2018, se base sur un travail exhaustif que le projet Q21 de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul (Q21 VECSP) a réalisé dans le quartier. Le résultat de ce travail est un document (en annexe) intitulé «Proposition d'un Corridor autonomie». À la suite de multiples marches exploratoires et consultations auprès des aînés, des familles et de personnes vivant des enjeux de mobilité, ce document définit des parcours prioritaires. Pour nous assurer de la pertinence du projet, nous voulons intégrer la possibilité qu'offre le programme *Fonds dédiés aux projets en accessibilité universelle* pour compter sur l'expertise de l'organisme Société logique. La demande sur laquelle nous avons collaboré, et qui vous a été déposée le 15 janvier, nous permettra de bénéficier de l'expertise que possède cet organisme pour garantir la performance optimale, en matière d'accessibilité universelle, de notre projet : « le corridor d'autonomie ».

Nous consulterons également le Regroupement pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM) ainsi que les clubs d'âge d'or, les HLM aînés et les intervenants qui œuvrent auprès de cette population.

Dans le but de préparer les phases de 2019 et 2020 et d'étendre le projet dans l'arrondissement nous comptons, à même nos fonds, donner un contrat à l'organisme Prévention Sud-Ouest (PSO) pour reproduire le travail du Q21 de VECSP dans les trois autres quartiers (Petite Bourgogne, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles). En plus de détenir une expertise en sécurité et sentiment de sécurité, PSO a été très impliqué dans l'élaboration de la «Proposition d'un corridor autonomie» et a même identifié, dans un autre projet, des parcours sécuritaires pour les utilisateurs d'aide à la mobilité (tripteurs et quadriporteurs).

## **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Nous prévoyons une dépense de 200 K\$ par année pour les années 2018-2019 et 2020.

Pour les travaux en 2018 nous voulons nous concentrer sur le quartier de Ville-Émard - Côte Saint-Paul pour lequel nous avons, en plus, réservé 80 K\$ dans notre PTI. Avec le financement des deux années suivantes, nous serons en mesure de développer ce projet dans les trois autres quartiers.

Sachant que le prix du mobilier adapté peut coûter autour de 10 K\$ (dans le cas par exemple d'une table) le financement nous permettra de rajouter des éléments indispensables (Tables et bancs adaptés, appuis ischiatiques, etc.) au bon fonctionnement du corridor. Ceci dit il est difficile d'anticiper avec précision les travaux qui seront faits et les coûts qui y seront associés puisque les besoins seront définis (pour 2018) avec la collaboration de Société Logique, les parties prenantes locales et les tables de concertation.

On anticipe les dépenses suivantes :

2018		2019-2020	
Enveloppe Mada/AU	Fonds d'arrondissement	Enveloppe Mada/AU	Fonds d'arrondissement
200 000 \$ mobilier adapté, luminaires, etc.	80 000 \$ en travaux (resurfaçage, aménagement de sentiers, Réparation des descentes de trottoir et bateau pavés, etc.)	Mêmes investissements qu'en 2018	En fonction des budgets disponibles PTI et budget de fonctionnement
	18 000 \$ embauche PSO pour le diagnostic des trois autres quartiers		

Pour sa part, l'arrondissement investira dans la mise à niveau des descentes de trottoirs, l'éclairage, l'aménagement des sentiers, et la signalisation dans les rues et les parcs ciblés.

Le financement octroyé sera net de ristourne.

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

### 2018

**PHASE 1 :** Embauche de Société Logique (avril 2018). Travail terrain sur le territoire et consultation dans le milieu identifié sur les besoins de déplacement des personnes à travers des marches exploratoires, sondages, analyse des propositions existantes : Q21 VECSP, etc. (avril-mai 2018).

**PHASE 2 :** Production d'un rapport détaillé sur les parcours proposés et les aménagements nécessaires (juin-juillet 2018).

**PHASE 3 :** Réalisation (août-sept-octobre 2018)

### 2019-2020

**PHASES subséquentes :** Forts de l'expérience de 2018, de la collaboration avec Société Logique et du travail réalisé par PSO et les organismes participants nous poursuivrons le travail dans les trois autres quartiers. Dans sa demande de financement (en annexe) *Société Logique* prévoit de documenter le processus pour l'implantation de futurs corridors (Objectif 4 : *Documenter la démarche à des fins de reproduction pour les futurs corridors d'autonomie*, page 8). Ce document nous sera très utile pour la phase 2019-2020

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** CA18 22 0015

**Formulaire complété par :** Maurice Casaubon, Conseiller en développement communautaire

**Date :** 18 décembre 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

\_\_\_\_\_  
Marie Claude Leblanc,  
Directrice culture, sports, loisirs et développement social  
Arrondissement Le Sud-Ouest



## ANNEXES

1. Résolution du Conseil d'arrondissement
2. Exemples d'appuis ischiatiques
3. Autres Mobiliers possibles
4. Proposition pour un Corridor autonomie

**Annexe 1**  
**Résolution du Conseil d'Arrondissement**



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018

Résolution: CA18 22 0015

---

**Autorisation du projet « Corridors d'accessibilité universelle pour le Sud-Ouest » dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 et engagement de l'arrondissement d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans ce projet (dossier 1175111021)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'élaboration et le dépôt du projet « Corridors d'accessibilité universelle pour le Sud-Ouest » dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;

Et de déclarer l'engagement de l'arrondissement d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans le projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.02 1175111021

Benoit DORAIS

---

Daphné CLAUDE

---

Signée électroniquement le 17 janvier 2018

## Annexe 2 Exemples d'appuis ischiatiques



### Annexe 3 Exemples de bancs et tables adaptés



**Annexe 4**  
**Exemples d'autres mobiliers possibles**



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 2 - PRIORITÉ #11**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC MIGNAULT- AIRE DE DÉTENTE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement et plus particulièrement le district de Tétéraulville est parsemé de petits parcs dédiés à la détente. Parmi ceux-ci, on y retrouve le parc Mignault. Localisé entre les rues Langelier, Senneville, Mignault et Senneterre, cet espace est fréquenté par les personnes âgées ou à mobilité réduite mais présente actuellement peu d'aménagements adaptés à la clientèle cible.</p> <p>Ce projet est orienté vers de meilleurs aménagements pour les personnes âgées. Selon l'espace disponible ou les services environnants, différents éléments de mobilier seront implantés en surplus des aménagements de base, tels que la réfection des sentiers, l'amélioration de l'éclairage et le remplacement du mobilier de ce parc. L'implantation de balançoires adultes/aînés serait appréciée.</p> <p>Les interventions proposées au parc Mignault se résument en une réfection des sentiers et une amélioration du mobilier de parc adapté. L'estimé préliminaire est de 45 000 \$.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Le projet permettra de sécuriser les lieux pour tous les utilisateurs et donnera une meilleure image aux différents usagers de ce parc.</p> <p>Les personnes âgées pourront s'approprier ce parc, grâce à des sentiers en meilleur état et du nouveau mobilier qui leur permettra de se détendre dans un milieu de qualité.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
<p>Ce petit parc est utilisé pour la détente et le transit vers un arrêt bus. Il est proposé d'améliorer la surface des sentiers et d'implanter du mobilier urbain de détente.</p>
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<p>Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 45 000 \$, dont une somme de 25 000 \$ faisant l'objet de la présente demande.</p>

<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
L'ensemble de l'investissement serait pour l'année 2019.
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b> à venir
<b>Formulaire complété par :</b> <i>J. Alexandre pour</i> Éric Fauteux, chef de division des études techniques
<b>Date :</b> 2017-12-13, <b>Révision :</b> 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 2 - PRIORITÉ #10**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC BOSSUET- AIRE DE DÉTENTE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement et plus particulièrement le district de Tétéraulville est parsemé de petits parcs dédiés à la détente. Parmi ceux-ci, on y retrouve le parc Bossuet. Localisé au sud de la rue Sherbrooke et contourné par la rue Bossuet, cet espace pourrait être plus fréquenté si les accès étaient augmentés.</p> <p>Le projet vise donc de permettre des accès universels de part et d'autre du parc en intervenant sur les bordures surélevées existantes sur le <math>\frac{3}{4}</math> du périmètre. L'ajout de mobilier adapté permettra également une utilisation par les personnes à mobilité réduite.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Le projet permettra de sécuriser les lieux pour tous les utilisateurs et donnera une meilleure image aux différents usagers de ce parc.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
<p>Le présent projet prévoit l'amélioration de la surface et les accès au sentier et l'implantation de mobilier urbain de détente. Il est aussi prévu de procéder à des réaménagements de végétaux et d'arbustes afin d'améliorer la visibilité et conséquemment, la sécurité et la quiétude des lieux.</p>
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE) :</b>
<p>Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 45 000 \$, dont une somme de 25 000 \$ faisant l'objet de la présente demande.</p>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<p>L'ensemble de l'investissement serait pour l'année 2019.</p>

<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b> à venir
<b>Formulaire complété par :</b> <i>J. Alexandre pour</i> Éric Fauteux, chef de division des études techniques
<b>Date :</b> 2017-12-13, <b>Révision :</b> 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 1 - PRIORITÉ #5**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC SAINTE-CLAIRE - RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE PÉTANQUE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Le parc Sainte-Claire est situé du côté nord de la rue Pierre-De Coubertin, dans le district de Tétéreaultville, entre les rues Mercier et Lebrun.  Le projet se divise en deux (2) actions, soit le réaménagement du terrain de pétanque dans la partie sud et la modification des aires de pique-nique de manière à offrir des tables adaptées.  D'autres travaux connexes plus légers et des ajustements sont aussi prévus à la clôture de l'aire de jeux pour enfants.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Le projet permettra d'ajuster l'offre des lieux afin de mieux l'adapter aux besoins des aînés tout en sécurisant l'aire de jeux pour enfants.  Advenant la non-réalisation du projet, les problèmes actuels perdureront.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Bien que le parc soit relativement en bon état, le terrain de pétanque mériterait une rénovation afin d'être plus fonctionnel. De plus, le parc est doté de 4 tables à pique-nique qui devront être modifiées et ancrées sur de nouvelles dalles de béton à proximité des sentiers afin d'être accessibles à tous.  De manière à offrir des zones ombragées aux utilisateurs des terrains de pétanque, une pergola ou des auvents seront implantés.
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
L'ensemble de l'investissement serait pour l'année 2018. Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 85 000 \$, dont un montant de 45 000 \$ fait l'objet de la présente demande.

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

L'arrondissement vise lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux ce printemps ou cet été pour un octroi et la réalisation des travaux d'ici la fin 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :****Formulaire complété par :** *J. Alexandre pour* Éric Fauteux, chef de division des études techniques**Date :** 2017-12-13, **Révision :** 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 2 - PRIORITÉ #4**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC HECTOR-VINET (EST ET OUEST)- AMÉNAGEMENT</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement est parsemé de petits parcs dédiés à la détente. Parmi ceux-ci, on en retrouve quelques-uns n'ayant pas d'accessibilité universelle ou possédant du mobilier urbain peu ou pas adapté. Le présent projet prévoit améliorer les éléments déficients du parc Hector-Vinet. Ce parc scindé en deux par la rue Hector est situé au sud de la rue Hochelaga, face à l'église et à proximité de résidences pour personnes âgées.</p> <p>Le projet est orienté vers des aménagements plus adaptés et conviviaux pour les personnes âgées et les usagers du secteur. La configuration des deux espaces sera complètement revue de manière à implanter de nouveaux sentiers faciles d'accès et respectant l'emplacement de récentes plantations. Des éléments de mobilier divers et incitant à la détente ponctueront les circuits piétonniers. L'ajout de balançoires adultes/personnes âgées adaptées et d'exerciceurs compléteront les aménagements.</p> <p>Les interventions proposées aux parcs Hector-Vinet (portions est et ouest) se résument en une réfection des sentiers, une amélioration du mobilier de parc ainsi que l'implantation de balançoires et d'exerciceurs adaptés aux utilisateurs. L'estimé préliminaire est de 145 000 \$.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Le projet permettra de faciliter et de sécuriser les accès et la circulation piétonne sur les deux sites à tous les utilisateurs en plus d'en améliorer l'image du secteur.</p> <p>Tous seront invités à s'approprier ce parc, grâce à l'installation d'exerciceurs spécialisés et du nouveau mobilier qui leur permettra de se détendre dans un milieu de qualité.</p>
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
<p>Ce parc est présentement pourvu de sentiers détériorés et équipés seulement de bancs de parc inadéquats. Il est donc proposé de revoir la totalité des sentiers de manière à offrir des surfaces plus sécuritaires et menant à du mobilier et des éléments d'entraînement plus adaptés.</p>

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 145 000 \$, dont une somme de 75 000 \$ faisant l'objet de la présente demande.

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

L'arrondissement vise lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux à l'hiver 2019 pour un octroi et la réalisation des travaux au printemps 2019.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** *J. Alexandre pour* Éric Fauteux, chef de division des études techniques

**Date** 2017-12-13, **Révision :** 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 1 - PRIORITÉ #3**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC JULIETTE-HUOT- AIRE DE DÉTENTE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement et plus particulièrement le district de Tétreaulville est parsemé de petits parcs dédiés à la détente. Parmi ceux-ci, on y retrouve le parc Juliette-Huot. Localisé entre les rues Baldwin et Pierre-Tétreault et au sud de la rue Sainte-Claire, cet espace est très fréquenté par les personnes âgées ou à mobilité réduite mais présente actuellement peu d'aménagements adaptés à la clientèle cible.</p> <p>Le projet vise la réfection des sentiers et la mise en place de balançoires spéciales pour adultes/personnes âgées ou en perte d'autonomie. Il est également retenu d'ajouter d'autres éléments de mobilier et une pergola afin d'offrir une surface ombragée aux usagers. Pour des raisons de sécurité, l'éclairage en place sera actualisé.</p> <p>L'estimé préliminaire est de 115 000 \$.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Les personnes âgées pourront s'approprier plus facilement ce parc, grâce à l'installation du nouveau mobilier qui leur permettra de se détendre dans un milieu de qualité et sécuritaire.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Les interventions proposées permettront de faciliter l'accès au site par la réfection des sentiers, présentement en poussière de pierre et en piètre état, d'offrir du mobilier urbain adapté et notamment des balançoires spéciales pour adultes/personnes âgées, de mettre en place une pergola et finalement, d'actualiser l'éclairage du parc afin d'améliorer la sécurité et la convivialité de l'espace.

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 115 000 \$, dont une somme de 60 000 \$ faisant l'objet de la présente demande.

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

L'arrondissement vise lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux cet été pour un octroi et la réalisation des travaux à l'automne 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : à venir**

**Formulaire complété par :** *J. Alexandre pour* Éric Fauteux, chef de division des études techniques

**Date :** 2017-12-13, **Révision :** 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 2 - PRIORITÉ #2**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC DE L'ANCIENNE-PÉPINIÈRE – RÉAMÉNAGEMENT DES SENTIERS</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE</b> <b>SERVICE :</b> Direction des travaux publics – Division des études techniques  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> Éric Fauteux, chef de division 514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Le parc de l'Ancienne Pépinière est situé dans le district de Louis-Riel et est encadré par les avenues Carignan, Gérard-Morisset, François-Davignon et les rues Du Quesne et de Jumonville. Ce parc de détente dessert un quartier où la population souhaiterait pouvoir s'approprier l'espace en toute sécurité et où les sentiers offriraient des accès universels et des aménagements plus conviviaux pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, très présentes à proximité du parc.</p> <p>Présentement, seules les rues de Jumonville et Du Quesne et l'avenue Carignan sont munies de trottoirs avec seuils adaptés permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il est donc visé que les bordures périphériques surélevées situées au nord et au sud du parc, soit sur les deux autres avenues, puissent être réaménagées de manière à offrir également un accès universel. La configuration des sentiers sera planifiée de manière à conclure sur ces accès et ainsi rendre la circulation beaucoup plus fluide et moins restrictive sur le site. Des travaux de réfection seront réalisés sur la fontaine décorative déjà existante et appréciée par les usagers; une attention particulière sera portée afin d'empêcher les planchistes d'y accéder lorsqu'elle n'est pas en opération. La désuétude des éléments d'éclairage et la végétation abondante à certains endroits sur le site compromettent la sécurité des utilisateurs, des interventions seront faites de manière à corriger la situation. Finalement, le mobilier sera évalué et des équipements seront remplacés au besoin toujours avec le souci de s'adapter aux besoins des utilisateurs.</p> <p>Les interventions projetées au parc de l'Ancienne-Pépinière se résument donc ainsi : une réfection des sentiers permettant une accessibilité universelle aux chaussées environnantes, une amélioration du mobilier et de l'éclairage, la réfection de la fontaine et des interventions d'émondage majeures sur la végétation existante permettant une meilleure visibilité aux usagers sur le site. L'estimé préliminaire est de 350 000 \$.</p> <p>Les relevés de terrain et les analyses de sols (pour en évaluer la contamination) ont été complétés, ces étapes étant préalables à toute intervention.</p>

#### 4. JUSTIFICATION :

Le projet permettra de sécuriser les lieux pour tous les utilisateurs et offrira également un espace aménagé adéquat et adapté aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite. Ainsi, tous pourront s'approprier ce parc, grâce à des sentiers en bon état et sécuritaires, du nouveau mobilier et un éclairage amélioré permettant la détente dans un milieu de qualité.

#### 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Ce parc est un élément majeur du tissu urbain du secteur, mais est non accessible universellement. En effet, une grande partie des accès n'est pas dotée de rampe pour personnes à mobilité réduite et les sentiers sont passablement détériorés. Le présent projet veut corriger tous ces problèmes.

De plus, une fontaine située au centre du parc doit être mise en valeur et devenir un point de détente et de recueillement d'où notre intention de doter ce secteur de bancs de parc et de tables à pique-nique adaptées.

#### 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

L'ensemble de l'investissement serait reparté sur deux ans soit 2018 et 2019. Les besoins mentionnés ci-dessus nécessitent au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 390 000 \$, dont une somme de 250 000\$ faisant l'objet de la présente demande, à raison de 200 000,00\$ en 2018 et de 50 000,00\$ en 2019.

#### 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

L'arrondissement vise lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux ce printemps pour un octroi au CA du 3 juillet 2018. L'ensemble des travaux serait réalisé en 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : à venir**

**Formulaire complété par** J. Alexandre pour Éric Fauteux, chef de division des études techniques

**Date** : 2017-12-13, **Révision** : 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**VOLET 2 - PRIORITÉ #1**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales *Phases 1 et 2***

**1. TITRE DU PROJET :**

**PARC LALANCETTE - RÉAMÉNAGEMENT**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

**SERVICE :** Direction des travaux publics – Division des études techniques

**Coordonnées de la personne-ressource :** Éric Fauteux, chef de division  
514 868-3367 - efauteux@ville.montreal.qc.ca

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le parc Lalancette est situé dans le district de Hochelaga et est bordé par les rues de Rouen, Hochelaga, Nicolet et de la ruelle Bourbonnière. Ce parc contient plusieurs équipements, dont un terrain de balle, une surface en criblure de pierre pour la pratique de la pétanque, des aires de jeux pour enfants, des jeux d'eau et un espace pique-nique, une aire d'exercice pour chien ainsi qu'un chalet récemment construit. Il y a aussi dans ce parc plusieurs zones non définies qui sont utilisées comme aires de jeux libres.

À l'exception du nouveau chalet et de la transformation de la pataugeoire en jeux d'eau, plusieurs zones de ce parc semblent ne pas avoir été revitalisées depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'arrondissement a tenu des séances de consultation publique afin de mieux comprendre les enjeux de ce parc, ainsi que les volontés des citoyens et leurs priorisations d'intervention.

L'objectif de la première consultation publique était de demander aux citoyens de proposer, pour analyse, toutes idées d'aménagements désirés pour le parc. À la suite de cette consultation, l'équipe des études techniques de l'arrondissement s'est penchée sur les demandes afin de former un tout cohérent et de proposer des interventions par zones/activités. Ces propositions ont plus tard été soumises aux citoyens pour réaliser un exercice de priorisation. Or, bien que l'exercice n'a pas permis de dégager clairement une intervention d'aménagement plus qu'une autre, il s'avère que les secteurs situés au centre et au sud du parc suscitent le plus d'attention.

Ainsi, il a été retenu qu'une première phase de travaux serait réalisée en 2018, les interventions allant comme suit : travaux de réfection ou de construction de sentier et mise en place d'éléments d'éclairage en vue de créer une entrée de parc à l'intersection des rues De Rouen et Valois et faciliter la circulation dans l'ensemble du parc, le réaménagement des terrains de pétanque (9 terrains), l'implantation d'une aire d'exercice pour adultes, l'amélioration et le remplacement d'équipements aux aires de jeu pour enfants 2-5 ans et 5-12 ans, des ajustements au terrain de balle et l'ajout de mobilier urbain adapté aux activités. Une deuxième phase serait réalisée en 2020 dans la partie nord du parc et inclurait des travaux de réaménagement des sentiers, le remplacement du mobilier, la réfection des éléments d'éclairage et des ajustements à l'aire d'exercice pour chiens existante.

#### 4. JUSTIFICATION :

Le projet permettra de sécuriser, de rajeunir et de mieux adapter le parc aux besoins de ses usagers. Il offrira également un accès au parc par la partie sud, présentement clôturée, ainsi qu'une meilleure perception des espaces pour les usagers de ce site. Chaque groupe d'âge y trouvera son compte puisque des équipements diversifiés et adaptés seront mis à leur disposition.

#### 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Un des buts du projet est de grandement améliorer la mobilité à l'intérieur du parc en facilitant les mouvements à travers toutes les zones dont, entre autres, un nouveau sentier du chalet vers le nouvel accès à l'intersection des rues De Rouen et Valois. De plus, plusieurs éléments de mobilier de détente, de jeu (table de ping-pong) et des tables à pique-nique adaptées seront implantés à différents endroits dans le parc. Aussi, une aire d'exercice pour adultes et jeunes adultes sera implantée en s'assurant qu'elle corresponde et soit accessible à différentes tranches d'âge. Les aînés ne seront pas en reste puisque le terrain de pétanque sera complètement reconstruit afin d'être plus convivial et facilement utilisable. Tous les éléments de mobilier et d'éclairage requis et adaptés y seront installés.

#### 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

Les besoins mentionnés en consultation publique nécessiteront au minimum des investissements estimés de façon préliminaire à environ 1,25 M\$ pour la réalisation des deux phases.

Les éléments répondant aux normes du programme de financement « Municipalité amis des aînés » (MADA) sont évalués à près de 50 % de la valeur de l'ensemble des travaux à réaliser, soit 200 000 \$ en 2018, 200 000,00 \$ en 2019 et 200 000 \$ en 2020.

#### 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

L'arrondissement vise lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de la Phase 1 ce printemps pour un octroi au CA du 1<sup>er</sup> mai 2018. Les travaux seraient réalisés en 2018 dans les secteurs centre et sud du parc et iraient comme suit : construction/réfection des sentiers et de l'éclairage en vue de créer une entrée de parc à l'intersection De Rouen/Valois et faciliter les déplacements dans le parc, réaménagement complet des terrains de pétanque, implantation d'une aire d'exercice pour adultes, mise à niveau des aires de jeu pour enfants, ajustements au terrain de balle et implantation de mobilier urbain varié.

Une Phase 2 serait réalisée en 2020 dans la partie nord et inclurait des travaux de réfection de sentiers et d'éléments d'éclairage, le remplacement du mobilier et des ajustements à l'aire d'exercice canin.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : à venir**

**Formulaire complété par :** J. Alexandre pour Éric Fauteux, chef de division des études techniques

**Date :** 2017-12-13, **Révision :** 2018.02.20

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2017

Résolution: CA17 27 0455

---

**Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer douze (12) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer douze (12) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des douze (12) projets suivants :

- Réaménagement du parc Lalancette;
- Accessibilité universelle au parc détente Hector-Vinet;
- Accessibilité universelle au parc détente Bossuet;
- Accessibilité universelle au parc détente Juliette-Huot;
- Accessibilité universelle au parc détente Mignault;
- Accessibilité universelle au parc détente de l'Ancienne-Pépinière;
- Réaménagement du terrain de pétanque du parc Ste-Claire;
- Réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétrault et mobilier urbain;
- Aménagement du parc Francesca-Cabrini;
- Lien vert – axe Fonteneau, aménagement d'un sentier multifonctionnel;
- Rénovation et amélioration au parc Dézéry (square);
- Piétonisation NDV et réaménagements des parcs Thibodeau et Olivier-Guimond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1172818011

Annick BARSALOU

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>TERRAINS DE BOCCE COUVERT – PARC HENRI-BOURASSA</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD</b> <b>SERVICE :</b> Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> <b>Yves Deslongchamps</b> <b>Chef de division sports &amp; loisirs</b> <b>11 121 Avenue Salk</b> <b>Montréal (Québec) H1G 4Y3</b> <b>Tél. : 514-328-4000 poste 4165</b> <b>Courriel : <a href="mailto:yves.deslongchamps@ville.montreal.qc.ca">yves.deslongchamps@ville.montreal.qc.ca</a></b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
L'arrondissement de Montréal-Nord désire enrichir l'offre de loisir faite aux aînés sur son territoire par l'aménagement d'un terrain de bocce extérieur couvert au parc Henri-Bourassa. Cet aménagement doté d'un toit permettrait d'optimiser l'offre de service sur une plus grande période de temps (intempéries pluie et soleil) et permettrait d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs d'une telle installation sportive.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Cet aménagement répond aux besoins de la clientèle aînée que l'on retrouve autour du parc Henri-Bourassa. Ainsi, il contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en favorisant le vieillissement actif de ces dernières. Depuis quelques années, on observe une popularité grandissante des activités en plein air chez les aînés qui ont entre 55 et 75 ans. Le présent projet vise à combler ce besoin dans la population des aînés de l'arrondissement de Montréal-nord en augmentant l'offre de services qui leur est destinée.  L'implantation d'un terrain de bocce extérieur est susceptible d'inciter la pratique d'activités physiques chez les aînés. La demande globale de la population pour des activités récréatives et sportives devrait augmenter significativement au cours des prochaines années. Cette augmentation découlera surtout du vieillissement accéléré de la population. De fait, le poids démographique des personnes âgées est en constante progression. Ce groupe de la société a généralement plus de temps pour participer à des activités de sports et de loisirs.

Les nouvelles cohortes de personnes âgées sont plus actives que les précédentes. Par conséquent, il en résulte un accroissement majeur du taux d'activités physiques dans cette tranche de la population, surtout pour des activités douces plutôt qu'énergiques.

De plus, il sera implanté dans un secteur de l'arrondissement où la concentration de personnes âgées est plus élevée que la moyenne montréalaise. En effet, en 2016, dans les secteurs à proximité du parc Henri-Bourassa, les personnes de 65 ans et plus constituaient 19,3 % de la population. Rappelons que la proportion de personnes de 65 ans et plus est de 16,0 % sur le territoire de la Ville Montréal et de 19,4 % à l'arrondissement de Montréal-Nord. À proximité du parc Henri-Bourassa, il y a donc une concentration d'aînés similaire à celle de l'arrondissement.

Finalement, la réalisation de ce projet permettra de concrétiser l'une des pistes d'action envisagées dans le plan d'interventions de l'arrondissement à l'égard des aînés. Ce plan d'intervention a été élaboré à la suite d'une consultation publique tenue en mars 2014 qui regroupait plus de 75 aînés. Il a été préparé conjointement par toutes les directions de l'arrondissement. Il a été présenté publiquement lors d'une assemblée regroupant 70 aînés en novembre 2014.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'aménagement d'un terrain de bocce extérieur dans le parc Henri-Bourassa facilitera l'accès à ce type d'équipement pour la population des aînés qui résident dans le nord-est de l'arrondissement.

De plus, ce type d'aménagement sera conçu pour faciliter l'usage au plus grand nombre de personnes âgées possibles, qu'elles soient membre d'un club d'âge d'or ou non.

Ces conditions et mesures permettront de répondre aux principes de l'accessibilité universelle.

**En lien avec le programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle Montréal 2018-2020 :**

- **Action 3** - Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains;
- **Action 5** - Offrir des activités de loisir accessibles universellement.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Ce projet est présentement en étude de faisabilité. Les coûts et le montage financier sont encore à déterminer. Nous estimons cependant que l'obtention du montant maximal par projet (200 000\$) serait une estimation juste dans ce genre de projet.

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

**Planification des plans et devis pour l'appel d'offres au cours de l'année 2018 et l'aménagement du terrain de Bocce en 2019**

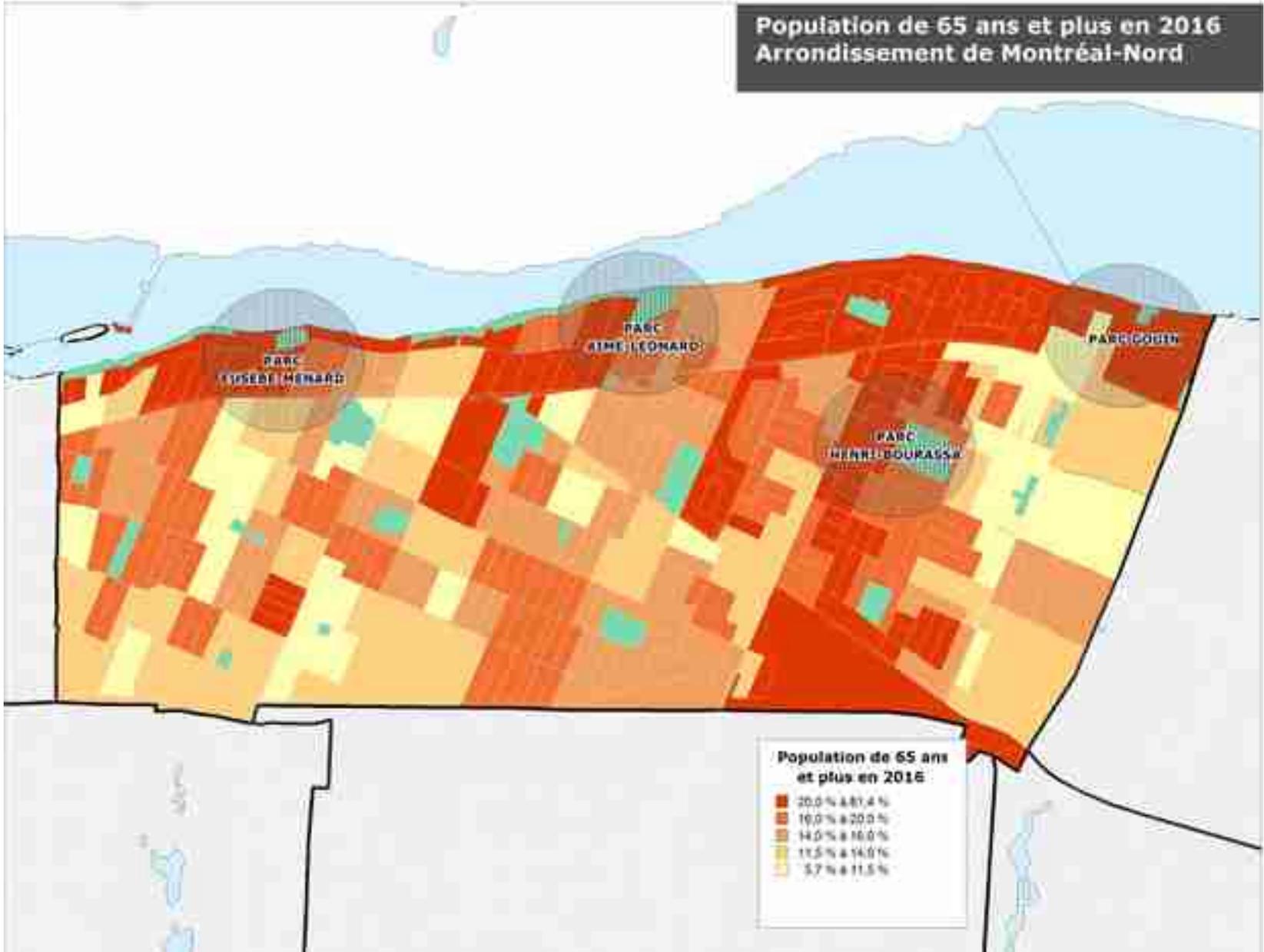
**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Yves Deslongchamps

**Date :** 23 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

# Population de 65 ans et plus en 2016 Arrondissement de Montréal-Nord



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**ACCÈS À L'EAU DANS NOS PISCINES EXTÉRIEURES**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD**

**SERVICE :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource :**

**Yves Deslongchamps**

**Chef de division sports & loisirs**

**11 121 Avenue Salk**

**Montréal (Québec) H1G 4Y3**

**Tél. : 514-328-4000 poste 4165**

**Courriel : [yves.deslongchamps@ville.montreal.qc.ca](mailto:yves.deslongchamps@ville.montreal.qc.ca)**

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Achat de rampes d'accès à l'eau pour personnes à mobilité réduite.

**4. JUSTIFICATION :**

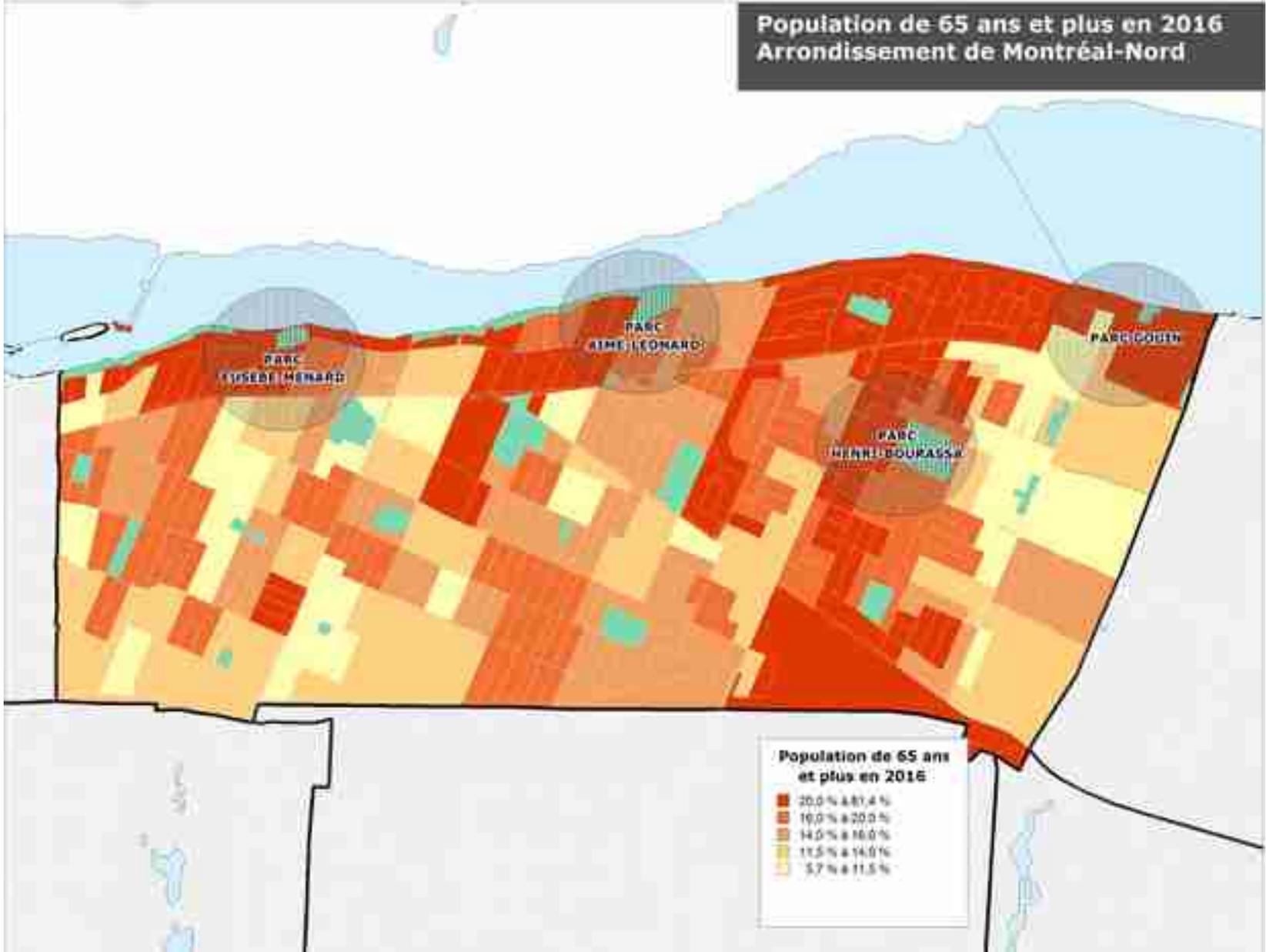
Nos installations aquatiques extérieures ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Cette initiative viendrait non seulement profiter aux personnes à mobilité réduite, mais contribuerait grandement à faciliter l'accès à l'eau pour nos personnes âgées. Cet aménagement répondrait aux besoins de la clientèle âgée qui utilise nos piscines extérieures et encouragerait une autre partie de la clientèle qui, en date d'aujourd'hui, n'utilise pas nos installations aquatiques extérieures à cause de l'accessibilité limitée. Ainsi, cet achat d'équipement contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à mobilité réduite.

En effet, l'arrondissement de Montréal-Nord se classe au quatrième rang parmi les 19 arrondissements concernant la proportion de personnes de 65 ans et plus. On y trouve 19,4 % de personnes de 65 ans. Il s'agit d'une proportion plus importante que pour la Ville de Montréal où les personnes de 65 ans et plus représentent 16,0 % de la population.

<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
<p>En lien avec le programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle Montréal 2018-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 3</b> - Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains;</li> <li>- <b>Action 5</b> - Offrir des activités de loisir accessibles universellement.</li> </ul>
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>X4 RAMPES D'ACCÈS (10 000\$) POUR UN TOTAL DE 40 000\$</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>ACHAT AU PRINTEMPS 2018 ET IMPLANTATION À L'ÉTÉ 2018</b>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Yves Deslongchamps
<b>Date :</b> 23 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**Population de 65 ans et plus en 2016  
Arrondissement de Montréal-Nord**



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE AU PARC GOUIN</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD</b> <b>SERVICE : Direction CSLDS</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> <b>Marie-Agnès Guichard</b> <b>Chef de division, culture et événements</b> <b>12004, boulevard Rolland</b> <b>Montréal, QC, H1G 3W1</b> <b>514-328-4000, poste 5615</b> <b>mguichard@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement de Montréal-Nord compte une vingtaine de parcs dont trois se situent sur le parcours Gouin, au fil de La Rivière-des-Prairies. Ces trois parcs (Gouin, Eusèbe-Médard et Aimé-Léonard) offre des activités culturelles en plein air durant été. Ces activités attirent, selon les parcs, entre 300 à 500 personnes. On retrouve tout au long de ce parcours, plus d'une dizaine de résidences pour personnes âgées situées sur le boulevard Gouin.</p> <p>Depuis plus près d'une vingtaine d'années que l'arrondissement offre des spectacles au parc Gouin pour les résidences situées à l'est de l'arrondissement. À l'été 2011, l'arrondissement a intégré aussi le parc Eusèbe-Ménard, situé sur le boulevard Gouin, angle St-Vital, comme lieu de diffusion, afin d'élargir l'offre culturelle aux citoyens aînés résidant dans le secteur ouest.</p> <p>Ainsi, depuis 2012, l'arrondissement offre, en alternance, des concerts au parc Gouin (4) et au parc Eusèbe-Ménard (4) accueillant en moyenne 400 personnes par spectacle.</p> <p>Ce parc est aussi un lieu de rassemblement et de socialisation pour bon nombre de personnes âgées qui habitent le secteur. Des événements à caractère sportif et de loisirs culturels y sont aussi présentés (Olympiade, épluchette, danse sociale...Etc.)</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce projet répond à plusieurs critères d'évaluation du programme. Ainsi, il contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en offrant un milieu de vie stimulant et dynamique, à briser l'isolement en favorisant la socialisation et à aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.</p> <p>La demande globale de la population pour des activités récréatives et sportives devrait augmenter significativement au cours des prochaines années. Cette augmentation découlera surtout du vieillissement accéléré de la population. De fait, le poids démographique des personnes âgées est</p>

en constante progression. Il est en effet à noter qu'en 2016, dans les secteurs à proximité du parc Gouin, les personnes de 65 ans et plus constituaient 59,0 % de la population. Rappelons que la proportion de personnes de 65 ans et plus est de 16,0 % sur le territoire de la Ville Montréal et de 19,4 % à l'arrondissement de Montréal-Nord. Il y a donc une concentration très importante de personnes âgées près du parc Gouin, dont un grand nombre habitent des résidences pour aînés.

Ce groupe de la société a généralement plus de temps pour participer à des activités de sports et de loisirs. Afin de répondre à cette demande, l'arrondissement présente au parc Gouin une offre culturelle diversifiée destinée principalement aux personnes âgées : des concerts de musique classique, populaire, blues et musique du monde. La majorité de ces spectateurs proviennent des nombreuses résidences présentes dans l'est de l'arrondissement. Bon an mal an, le nombre de citoyens qui assiste à ces concerts augmente : le public en redemande. Les personnes âgées en ont fait leur rendez-vous de l'été : ils viennent avec leur famille, apportent leur chaise et leur...Parapluie. Ils sont prêts à assister aux activités offertes, beau temps mauvais temps.

Que ce soit pour les événements ou les spectacles, **l'enjeu majeur** pour maintenir une programmation extérieure sur des scènes non couvertes, est la météo. Lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, nous attendons à la toute dernière minute pour procéder à l'annulation des concerts ou activités. Les rendez-vous aux artistes et aux fournisseurs sont maintenus pour les livraisons de matériel, le montage et les tests de son et c'est seulement à la dernière minute que nous prenons la décision. Compte tenu de la fragilité des instruments, et de certains équipements de scène, même si la pluie est faible et que le public est au rendez-vous, nous devons annuler les activités. Depuis 2014, plusieurs concerts et activités ont été annulés, à cause des conditions météorologiques.

Il va de soi qu'une installation scénique avec un toit permettrait de protéger les instruments et l'équipement technique et assurerait ainsi la tenue des spectacles et des activités nécessitant une scène et ferait la joie de la clientèle aînée et familiale.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Pour la Ville de Montréal, l'accessibilité universelle est une priorité qui concerne directement la qualité de vie ses citoyens. La présence d'une grande majorité de personnes âgées lors de spectacles sur la scène actuelle, non adaptée pour l'accessibilité universelle, nous mené à développer une scène facilement accessible pour tous les citoyens. Le concept de la scène est un plateau d'environ 100 mètres carrés protégé d'une toiture. Elle est entièrement à aire ouverte, sans aucun local fermé et mur extérieur. Le plancher de la scène est situé près du sol afin de réduire la différence de hauteur entre les deux surfaces, il est accessible avec une rampe d'accès et des marches.

La rampe d'accès respecte la réglementation d'accessibilité universelle du Code national du bâtiment - Version modifiée Québec 2010, son emplacement stratégique permet d'y accéder intuitivement par les chemins d'accès existants en toute sécurité. La hauteur des contremarches de la scène a aussi été établie pour faciliter l'accès; la hauteur est de 150mm/6 pouces.

Les matériaux de finitions extérieurs utilisés, soit le bois teint de couleur naturelle et le métal clair offrent un contraste de couleur dans le parc, permettant d'être facilement visible de loin et de près.

Pour renforcer l'identité des installations sur le parcours Gouin, ce même concept de scène sera utilisé pour la scène musicale du parc Eusèbe-Ménard, mais cette dernière aura une plus petite superficie.

## **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Coût de construction estimé au 15 novembre 2017:

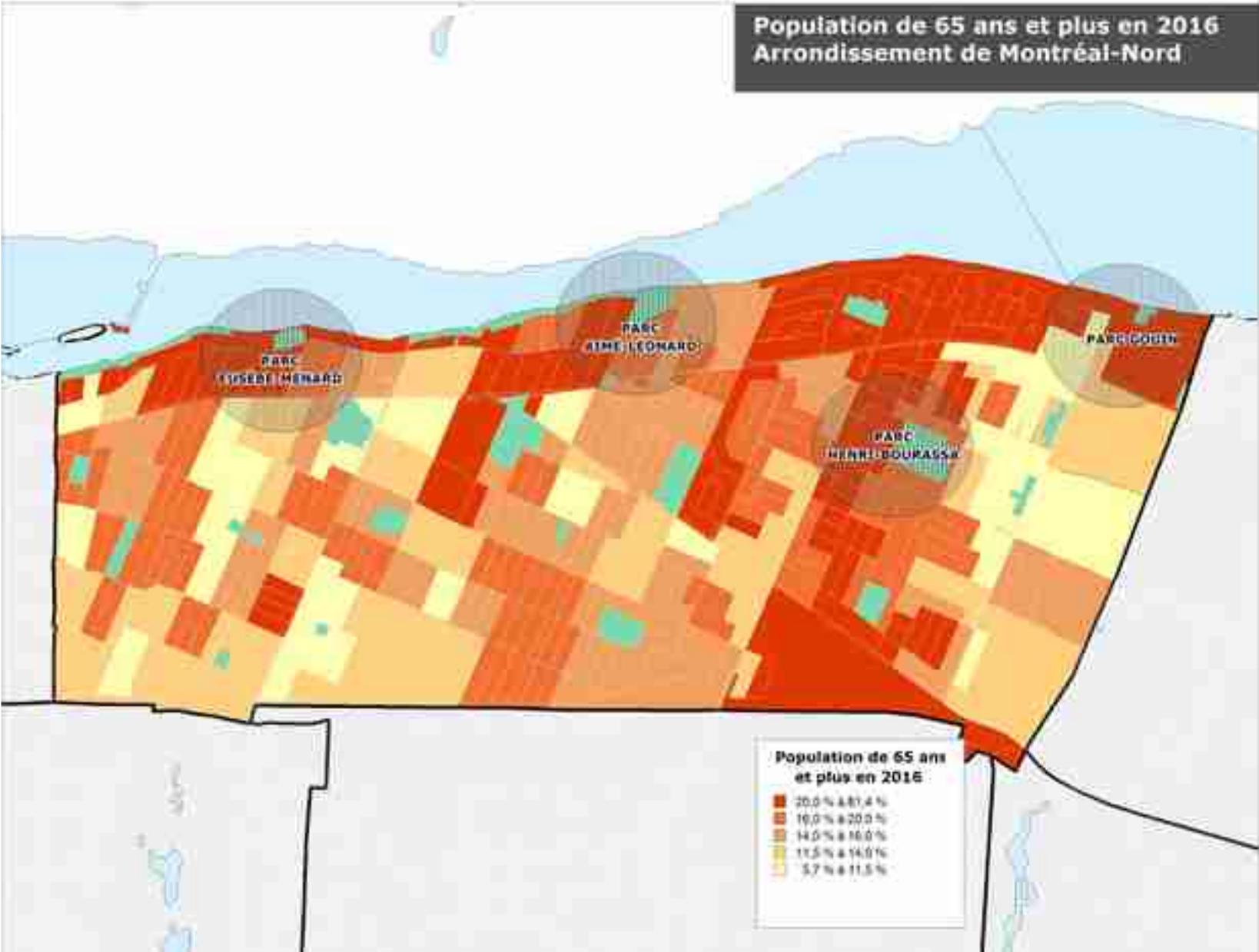
433 950.14\$ incluant contingences de chantier et toutes taxes applicables.

Voir estimation en architecture et en ingénierie en pièce jointe.

<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
Période d'appel d'offres publics : mi-janvier à mi-février 2018. Octroi du contrat par l'arrondissement : 5 mars 2018. Début du chantier : 27 août 2018. Fin du chantier : 21 décembre 2018.
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Marie-Agnès Guichard et Élise Lapointe (DAUSE)
<b>Date :</b> 21 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

# Population de 65 ans et plus en 2016 Arrondissement de Montréal-Nord



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE AU PARC EUSÈBE MÉNARD</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD</b> <b>SERVICE : Direction CSLDS</b>  <b><u>Coordonnées de la personne-ressource :</u></b> <b>Marie-Agnès Guichard</b> <b>Chef de division, culture et événements</b> <b>12004, boulevard Rolland</b> <b>Montréal, QC, H1G 3W1</b> <b>514-328-4000, poste 5615</b> <b>mguichard@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>L'arrondissement de Montréal-Nord compte une vingtaine de parcs dont trois se situent sur le parcours Gouin, au fil de La Rivière-des-Prairies. Ces trois parcs (Gouin, Eusèbe-Médard et Aimé-Léonard) offre des activités culturelles en plein air durant été. Ces activités attirent, selon les parcs, entre 300 à 500 personnes. On retrouve tout au long de ce parcours, plus d'une dizaine de résidences pour personnes âgées situées sur le boulevard Gouin.</p> <p>Depuis plus près d'une vingtaine d'années que l'arrondissement offre des spectacles au parc Gouin pour les résidences situées à l'est de l'arrondissement. À l'été 2011, l'arrondissement propose pour la première fois, 3 spectacles au <b>parc Eusèbe-Ménard</b>, situé sur le boulevard Gouin, angle St-Vital, afin d'élargir l'offre culturelle aux citoyens aînés résidant dans le secteur ouest.</p> <p>Depuis 2012, l'arrondissement offre, en alternance, des concerts au parc Gouin (4) et au parc Eusèbe-Ménard (4) accueillant en moyenne 400 personnes par spectacle.</p> <p>Ce parc est aussi un lieu de rassemblement et de socialisation pour plusieurs personnes âgées qui habitent le secteur. Des événements à caractère sportif et de loisirs culturels y sont aussi présentés (Olympiade, épiluchette...Etc.)</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce projet répond à plusieurs critères d'évaluation du programme. Ainsi, il contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en offrant un milieu de vie stimulant et dynamique, à briser l'isolement en favorisant la socialisation et à aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.</p> <p>La demande globale de la population pour des activités récréatives et sportives devrait augmenter</p>

significativement au cours des prochaines années. Cette augmentation découlera surtout du vieillissement accéléré de la population. De fait, le poids démographique des personnes âgées est en constante progression. Il est en effet à noter que déjà en 2016, dans les secteurs à proximité du parc Eusèbe-Ménard, les personnes de 65 ans et plus constituaient 43,7 % de la population. Rappelons que la proportion de personnes de 65 ans et plus est de 16,0 % sur le territoire de la Ville Montréal et de 19,4 % à l'arrondissement de Montréal-Nord. Il y a donc une concentration très importante de personnes âgées près du parc Eusèbe-Ménard, dont un grand nombre habitent des résidences pour aînés.

Ce groupe de la société a généralement plus de temps pour participer à des activités de sports et de loisirs. Afin de répondre à cette demande, l'arrondissement, depuis 2011, présente au parc Eusèbe-Ménard des concerts aux styles variés; jazz, blues et musique du monde. Bon nombre de ces spectateurs proviennent des résidences dans l'ouest de l'arrondissement. Bon an mal an, le nombre de citoyens qui assiste à ces concerts augmente : le public en redemande. Les personnes âgées en ont fait leur rendez-vous de l'été : ils apportent leur chaise, viennent avec leur famille et leur...Parapluie. Ils sont prêts à assister aux activités offertes, beau temps mauvais temps.

Que ce soit pour les événements ou les spectacles, **l'enjeu majeur** pour maintenir une programmation extérieure sur des scènes non couvertes, est la météo. Lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, nous attendons à la toute dernière minute pour procéder à l'annulation des concerts ou activités. Les rendez-vous aux artistes et aux fournisseurs sont maintenus pour les livraisons de matériel, le montage et les tests de son et c'est seulement à la dernière minute que nous prenons la décision. Compte tenu de la fragilité des instruments, et de certains équipements de scène, même si la pluie est faible et que le public est au rendez-vous, nous devons annuler les activités. Depuis 2014, plusieurs concerts et activités ont été annulés, à cause des conditions météorologiques.

Il va de soi qu'une installation scénique avec un toit permettrait de protéger les instruments et l'équipement technique et assurerait ainsi la tenue des spectacles et des activités nécessitant une scène et ferait la joie de la clientèle aînée et familiale.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Pour la Ville de Montréal, l'accessibilité universelle est une priorité qui concerne directement la qualité de vie ses citoyens. La présence d'une grande majorité de personnes âgées lors de spectacles sur la scène actuelle, non adaptée pour l'accessibilité universelle, nous mené à développer une scène facilement accessible pour tous les citoyens. Le concept de la scène est un plateau d'environ 55 mètres carrés protégé d'une toiture. Elle est entièrement à aire ouverte, sans aucun local fermé et mur extérieur. Le plancher de la scène est situé près du sol afin de réduire la différence de hauteur entre les deux surfaces, il est accessible avec une rampe d'accès et des marches.

La rampe d'accès respecte la réglementation d'accessibilité universelle du Code national du bâtiment - Version modifiée Québec 2010, son emplacement stratégique permet d'y accéder intuitivement par les chemins d'accès existants en toute sécurité. La hauteur des contremarches de la scène a aussi été établie pour faciliter l'accès; la hauteur est de 150mm/6 pouces. Les matériaux de finitions extérieurs utilisés, soit le bois teint de couleur naturelle et le métal clair donne un contraste de couleur dans le parc, permettant d'être facilement visible de loin et de près.

Pour accentuer l'identité des installations sur le parcours Gouin, ce même concept de scène sera utilisé pour la scène musicale du parc Gouin, mais cette dernière aura une plus grande superficie.

## **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Coût de construction estimé au 15 novembre 2017:

460 526.61\$ incluant contingences de chantier et toutes taxes applicables.  
Voir estimation en architecture et en ingénierie en pièce jointe.

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Période d'appel d'offres publics : mi-janvier à mi-février 2018.  
Octroi du contrat par l'arrondissement : 5 mars 2018.  
Début du chantier : 27 août 2018.  
Fin du chantier : 21 décembre 2018.

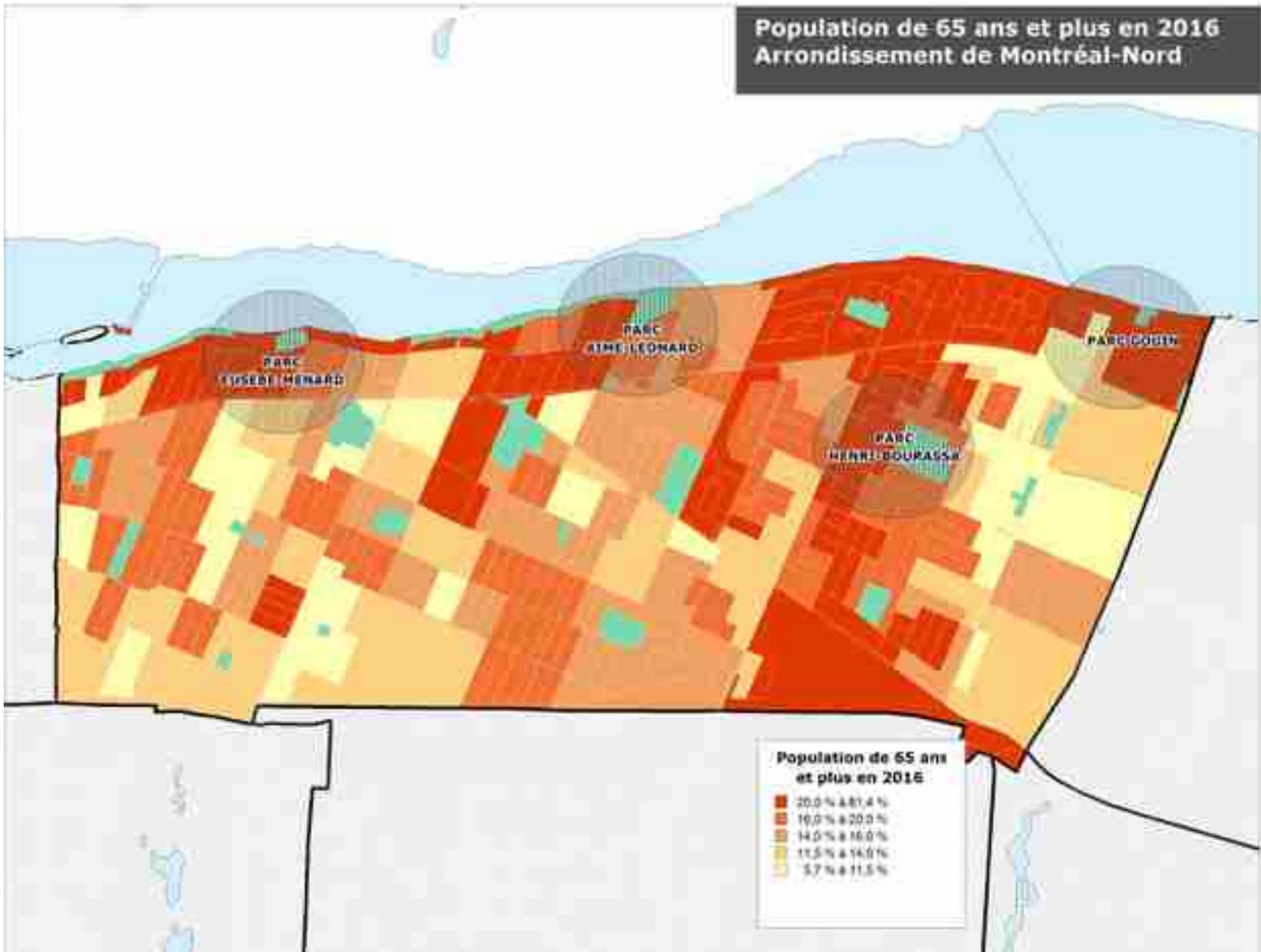
**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Marie-Agnès Guichard et Élise Lapointe

**Date :** 21 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**Population de 65 ans et plus en 2016  
Arrondissement de Montréal-Nord**



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- X Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Bibliothèque mobile et bornes à livres pour les résidences aux aînés**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD**

**SERVICE : DCSLDS**

**Coordonnées de la personne-ressource :**

**Sylvain Champagne**

**Chef de section, Division des bibliothèques**

**5400, boul. Henri-Bourassa Est**

**Montréal (Québec) H1G 2S9**

**Tél. : 328-4000, poste 4220**

**Courriel : sylvain.a.champagne@ville.montreal.qc.ca**

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le projet vise à consolider notre offre de service auprès des 65 ans et plus, et plus particulièrement pour ceux et celles vivant en résidence autonome, semi-autonome ou en CHSLD.

Présentement, pour ceux et celles qui ne peuvent pas se déplacer dans nos bibliothèques, nous offrons un service de prêt à domicile et quelques visites par année à leurs établissements. Cette clientèle moins mobile et plus vulnérable mérite d'avoir accès à une plus grande gamme de services de bibliothèque que celle qu'on retrouve généralement dans ces institutions.

En collaboration avec ces établissements, nous proposerons 2 types de services :

- **La bibliothèque mobile**

Un kiosque flexible et modulaire qui se déplacerait d'un établissement selon un horaire déterminé. Celui-ci permettrait de créer des cartes d'utilisateurs, d'effectuer des prêts de documents, d'apporter et de mettre en valeur des livres, documents audiovisuels et de prêter des tablettes numériques. Lors de ses déplacements, un employé de la bibliothèque pourrait profiter de l'occasion pour faire la promotion des services de la bibliothèque, pour animer diverses activités ex : Club de lecture, soutien à l'utilisation des tablettes numériques, ou pour tout simplement répondre à leurs questions. Pour optimiser ce service, 2 bibliothèques mobiles seraient nécessaires.

- **Bornes à livres**

Cet équipement serait prêté aux institutions afin d'y déposer en toute sécurité les retours de

livres des résidents. Une section ouverte de type «prendre un livre» favoriserait le partage de livres entre les résidents donc la lecture parmi eux. Des dépliants promotionnels y seraient disponibles en tout temps pour informer les résidents sur les activités et services des bibliothèques de l'arrondissement qui s'adressent à eux. Pour optimiser ce service, 10 bornes à livres seraient nécessaires.

Autant pour la bibliothèque mobile que pour les bornes à livres, une signature propre aux bibliothèques de l'arrondissement mettrait en évidence notre présence auprès de cette clientèle.

Une collaboration étroite avec le personnel de ces établissements : loisirs, bénévoles, comités des résidents contribuera à la réussite d'un tel projet.

#### **4. JUSTIFICATION :**

Nous désirons améliorer notre offre de services auprès de cette clientèle plus vulnérable, les 65 ans et plus, dont plus particulièrement ceux et celles qui vivent en résidence ou en CHSLD. Parmi les 24 établissements sur le territoire, plusieurs de celles-ci sont situés le long de la rivière des Prairies.

L'arrondissement de Montréal-Nord se classe en effet au quatrième rang parmi les 19 arrondissements concernant la proportion de personnes de 65 ans et plus. On y trouve 19,4 % de personnes de 65 ans. Il s'agit d'une proportion plus importante que pour la Ville de Montréal où les personnes de 65 ans et plus représentent 16,0 % de la population.

Nous voulons donc répondre au besoin des aînés en matière de technologie numérique tout en réduisant la fracture numérique de cette clientèle. Les aînés sont très attirés par l'utilisation de tablettes numériques, mais ils éprouvent souvent des difficultés dans leur utilisation. Nous pouvons aussi leur proposer des contenus numériques, des applications et des jeux qui seront les intéresser. De plus, en termes d'accès, cette clientèle n'a pas toujours les moyens financiers pour se procurer ce type d'appareil, surtout dans le cas de l'iPad qui est un modèle de tablette très prisé. Ainsi, un service de prêt de iPad's spécifiquement pour eux répondrait à cette demande. Finalement, nous voulons contribuer à favoriser la poursuite de la lecture chez cette clientèle, une activité qui contribue au maintien de la santé cognitive et à la qualité de vie.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Plusieurs de nos aînés vivant en résidence autonomes, semi-autonomes ou en SHSLD, ont des limitations en matière de motricité et de mobilité les empêchant ainsi de se déplacer sur place dans nos bibliothèques. Par ce projet, nous allons là où ils sont.

La fracture numérique est aussi un danger qui peut s'aggraver avec l'âge. Cette clientèle doit être en mesure de consulter et d'utiliser de manière autonome les contenus numériques pour éviter l'exclusion.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

- Conception et fabrication de 2 bibliothèques mobiles : \$20 000
- Conception et fabrication de 10 bornes à livres : \$5 000
- Achat d'appareils électroniques : \$9 850 (total)
  - 2 ordinateurs portables pour offrir le service : \$1 600
  - 2 lecteurs pour effectuer les prêts et les retours de documents : \$250
  - 2 imprimantes mobiles pour confectionner les cartes d'abonnés : \$2 000
  - 10 appareils iPad's en prêt aux usagers : \$6 000

- Taxes nettes : \$5 228
- Total des coûts du projet : **\$40 078**

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

- IDENTIFIER DES SPÉCIFICATIONS – MARS 2018
- CHOIX DES CONCEPTEURS ET FABRICANTS – AVRIL 2018
- CONCEPTION ET FABRICATION – JUIN 2018
- ACHAT DES ÉQUIPEMENTS – ÉTÉ 2018
- INSTALLATION DES BORNES À LIVRES – SEPTEMBRE 2018
- MISE EN SERVICE DES DEUX BIBLIOTHÈQUES MOBILES – SEPTEMBRE 2018

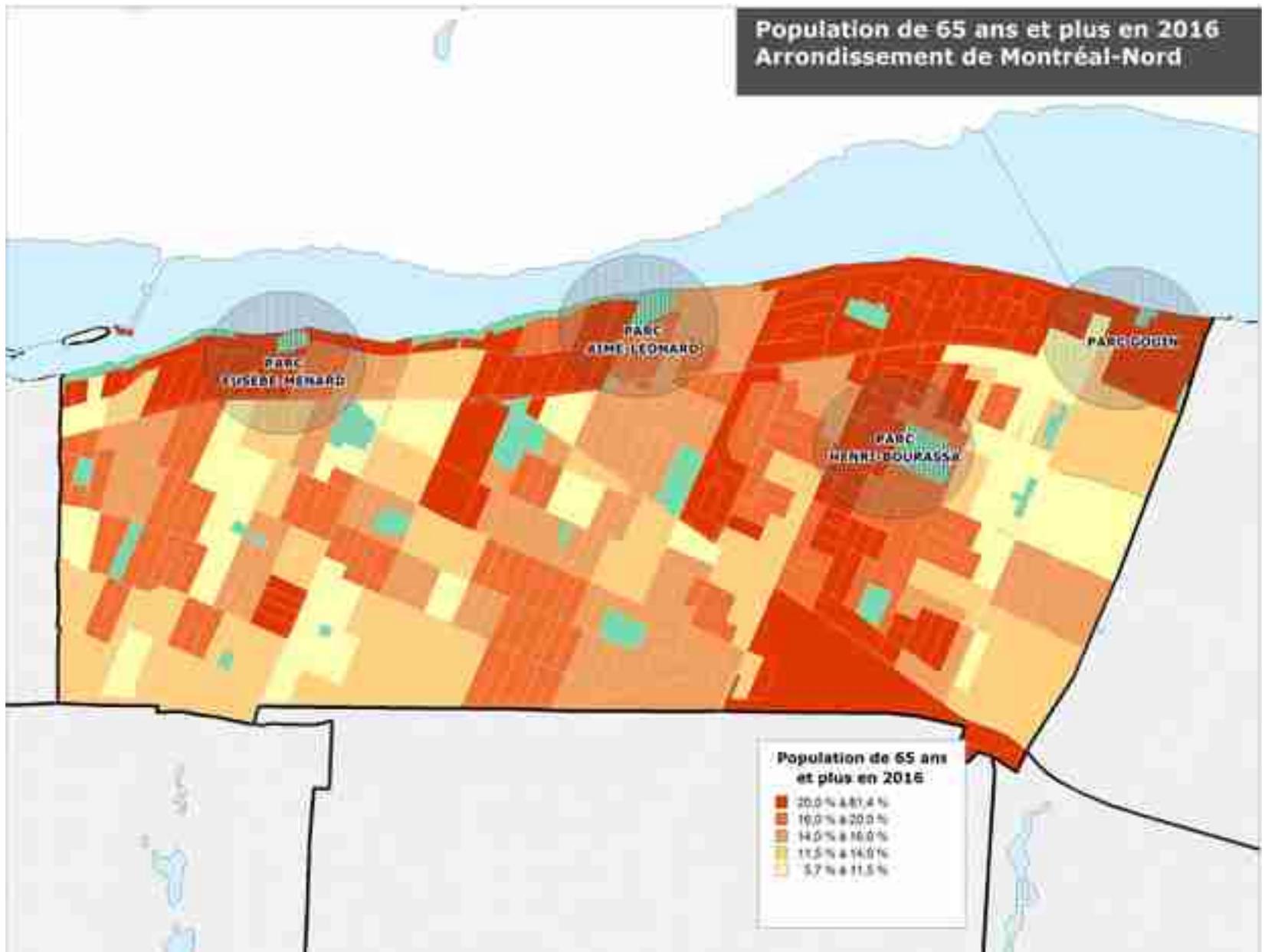
**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Sylvain Champagne

**Date :** 15 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**Population de 65 ans et plus en 2016**  
**Arrondissement de Montréal-Nord**



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 18 décembre 2017

Résolution: CA17 10 518

---

**Autoriser le dépôt de six demandes de subvention dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Gouin; l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Aimé-Léonard; l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Eusèbe-Ménard; la construction d'un terrain de bocce au parc Henri-Bourassa; la mise en place d'une bibliothèque mobile et de bornes à livres pour les résidences aux aînés ainsi que l'achat de quatre rampes d'accès à l'eau, dans les piscines extérieures de Montréal-Nord, pour les personnes à mobilité réduite.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de six demandes de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour :

- l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Gouin;
- l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Aimé-Léonard;
- l'aménagement d'une scène extérieure permanente dans le parc Eusèbe-Ménard;
- la mise en place d'une bibliothèque mobile et de bornes à livres pour les résidences aux aînés;
- la construction d'un terrain de bocce au parc Henri-Bourassa;
- l'achat de quatre rampes d'accès à l'eau, dans les piscines extérieures de Montréal-Nord, pour les personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1176324006

Christine BLACK

---

Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe PAPINEAU

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 décembre 2017

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**INSTALLATION DE DEUX FEUX SONORES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : OUTREMONT**

**SERVICE : ADMINISTRATION, GREFFE, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET SECRÉTARIAT DE L'ARRONDISSEMENT / DIRECTION DE LA CULTURE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Coordonnées des responsables :**

**Anne-Marie Poitras : 514-495-6270**  
[apoitras@ville.montreal.qc.ca](mailto:apoitras@ville.montreal.qc.ca)

**Pascale Lebel 514-495-6268**  
[pascale.lebel@ville.montreal.qc.ca](mailto:pascale.lebel@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Installation de deux feux sonores sur deux intersections de l'arrondissement d'Outremont à déterminer.

**4. JUSTIFICATION :**

Le projet d'aménagement d'un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman est en adéquation avec les grandes orientations de la « Politique municipale d'accessibilité universelle » ainsi que du « Plan d'action municipale pour les aînés 2013-2015 ».

Le projet déposé s'inscrit dans le cadre du Volet #1 de l'appel de projet soit, « Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées » et s'inscrit dans plusieurs engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », soit:

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville.

Il fait également écho à une demande répétée de la Table de concertation des aînés d'Outremont.

**5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Faire de l'arrondissement un espace universellement accessible en réalisant des actions permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives, visuelles et cognitives.

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

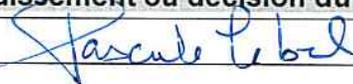
<b>deux feux sonores (approximation)</b>		Montant \$
<b>Coût fixes</b>		
Travaux Électrique + Câblages		23 741,70 \$
Travaux Programmation du CTRL		1 642,00 \$
2 X Bras Sonores + Matériaux (décontacteur)		4 480,00 \$
Fourniture d'un Contrôleur		20 000,00 \$
<b>Surveillance des travaux</b>		
Présence Policière		1 080,00 \$
Surveillant des travaux		440,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>51 383,70 \$</b>

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

NOVEMBRE 2018

Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA18 16 0014

Formulaire complété par : Pascale Lebel



Date : 18 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018

Résolution: CA18 16 0014

---

**AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE- MONTRÉAL 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX FEUX SONORES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2013, l'arrondissement d'Outremont adhère aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 dont le détail apparaît au sommaire décisionnel 1121211013;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 octobre 2017, le Service de la diversité sociale et des sports lançait un appel de projets pour le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » consacré à la mise en oeuvre de projets visant le mieux être des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sur le territoire de la métropole;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont s'inscrit dans le volet # 1 dudit appel de projets et s'inscrit dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet est également en adéquation avec les grandes orientations de la « Politique municipale d'accessibilité universelle »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrondissement d'Outremont s'engage à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** la Directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1173489035

Philippe TOMLINSON

Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS

Secrétaire substitut de l'arrondissement

Signée électroniquement le 17 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2018

Résolution: CA18 16 0014

---

**AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE- MONTRÉAL 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX FEUX SONORES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2013, l'arrondissement d'Outremont adhéraît aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 dont le détail apparaît au sommaire décisionnel 1121211013;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 octobre 2017, le Service de la diversité sociale et des sports lançait un appel de projets pour le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » consacré à la mise en oeuvre de projets visant le mieux être des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sur le territoire de la métropole;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont s'inscrit dans le volet # 1 dudit appel de projets et s'inscrit dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet est également en adéquation avec les grandes orientations de la « Politique municipale d'accessibilité universelle »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrondissement d'Outremont s'engage à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** la Directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1173489035

Philippe TOMLINSON

Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS

Secrétaire substitut de l'arrondissement

Signée électroniquement le 17 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PROJET D'ACHAT D'UN LÈVE-PERSONNE ET DES ESCALIERS AQUATIQUES POUR LA PISCINE VERSAILLES</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : PIERREFONDS-ROXBORO</b> <b>SERVICE : Culture, Sports, Loisirs et Développement social</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Jay-Sun Richard, Régisseur, jay-sun.richard@ville.montreal.qc.ca, 514-624-1429</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
La piscine Versailles sera rénovée en 2018. À son ouverture, elle sera la deuxième piscine publique de l'arrondissement. De par son espace restreint et la forme de la piscine, les entrées à l'eau sont limitées à des échelles. Les achats d'un lève personne et d'escaliers mobiles permettront aux utilisateurs à mobilité réduite de pouvoir entrer dans l'eau de façon simple et sécuritaire.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
La piscine Versailles sera rénovée et deviendra publique en 2018. L'arrondissement désire favoriser l'accès à la piscine aux citoyens à mobilité réduite.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Oui
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>UNE DÉPENSE UNIQUE D'ACHAT/CONSTRUCTION ÉVALUÉ À 17 842,97 \$ (TAXES ET LIVRAISON INCLUSES)</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>L'ACHAT SERA FAIT LORS DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE PRÉVUE EN 2018 ET SERA DISPONIBLE À L'OUVERTURE DE LA PISCINE EN JUIN 2019.</b>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA17 290363</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Jay-Sun Richard
<b>Date :</b> 2018-01-18

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT D'UNE PERGOLA ET DU MOBILIER ADAPTÉ À LA CLIENTÈLE À LA PISCINE PUBLIQUE VERSAILLES</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : PIERREFONDS-ROXBORO</b> <b>SERVICE : Culture, Sports, Loisirs et Développement social</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Jay-Sun Richard, Régisseur, jay-sun.richard@ville.montreal.qc.ca, 514-624-1429</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
La piscine Versailles sera rénovée en 2018. À son ouverture, elle sera la deuxième piscine publique de l'arrondissement. Pour les aînés qui désirent profiter du plein air, l'aménagement d'une pergola à côté de la piscine permettrait à ceux et celles qui le veulent de venir passer du temps à l'ombre, tout en profitant du mobilier adapté et des activités offertes dans cette installation.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
La piscine Versailles sera rénovée et deviendra publique en 2018. L'arrondissement désire favoriser l'accès à la piscine aux aînés en aménageant des espaces favorisant leur confort et plaisir.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
<b>UNE DÉPENSE UNIQUE D'ACHAT/CONSTRUCTION ÉVALUÉE À 88 530.75 \$ TAXES INCLUSES</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<b>L'ACHAT/ CONSTRUCTION SERA FAIT LORS DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE PRÉVUE EN 2018 ET SERA DISPONIBLE À L'OUVERTURE DE LA PISCINE EN JUIN 2019.</b>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA17 290362</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Jay-Sun Richard
<b>Date :</b> 2018-01-18

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une  
séance du conseil d'arrondissement**

---

**Genuine Extract from the minutes of  
a Borough Council Sitting**

---

Séance ordinaire du lundi  
18 décembre 2017 à 19 h

Résolution: CA17 29 0363

Regular sitting of Monday  
December 18, 2017 at 7 p.m.

---

DEMANDE DE FINANCEMENT AU SERVICE  
DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

APPLICATION FOR FUNDS FROM THE  
SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES  
SPORTS

---

**Il est proposé par  
la conseillère Catherine Clément-Talbot  
appuyé par  
la conseillère Louise Leroux**

---

**It was moved by  
Councillor Catherine Clément-Talbot  
seconded by  
Councillor Louise Leroux**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE le conseil autorise la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à faire une demande de financement au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du programme Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 pour le projet d'achat de lève-personne ainsi que d'escaliers aquatiques permettant d'améliorer les accès à la piscine Versailles aux utilisateurs à mobilité réduite;

THAT the Council authorize the Direction of Culture, Sports, Leisure and Social Development to apply for funds from the Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) within the program Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 in order to buy a lift as well as aquatic stairs that will enhance access to the Versailles swimming pool for users with reduced mobility;

QUE madame Francyne Gervais, directrice, Culture, Sports, Loisirs et Développement social, soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande.

THAT Mrs. Francyne Gervais, director, Culture, Sports, Leisure activities and Social Development, be authorized to sign the documents relative to this application.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

30.06 1171294018

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

---

Maire d'arrondissement  
Mayor of the Borough

---

Secrétaire d'arrondissement  
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 19 décembre 2017

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>MOBILIER URBAIN ADAPTÉ (PARC DORIS-LUSSIER – POINTE-AUX-TREMBLES)</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : RIVIÈRE-DES-PRAIRIES– POINTE-AUX-TREMBLES</b> <b>SERVICE :</b> Culture, sports, loisirs et développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Naya Koussa – Assistante intervention loisirs</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Aménagement de mobilier urbain accessible – Parc Doris-Lussier  Nous souhaitons installer du mobilier adapté, innovant et accessible pour les personnes âgées du secteur. Le parc Doris-Lussier étant un parc riverain, nous voulons donner à nos aînés la possibilité de profiter de la vue sur le fleuve et d'occuper l'espace sans contraintes liées à leur condition. Les mobiliers privilégiés sont les suivants : balançoires adaptées ou intergénérationnelles, chaises longues adaptées, bancs adaptés, tables adaptées, etc.  La Table des aînés de Pointe-aux-Trembles a participé à l'exercice de priorisation du parc ainsi qu'au choix du mobilier désiré. Le projet possède donc déjà un ancrage solide dans la communauté et répond aux besoins identifiés par la clientèle aînée elle-même.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus représente 41,3% de la population totale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles selon le recensement de Statistique Canada en 2016, soit une moyenne supérieure à Montréal (35,6 %). Cette proportion est également en augmentation comparativement aux données du recensement de 2011, où elle était de 38,4%. Également, l'âge médian de la population de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles en 2016 (43,5 ans) démontre bien ce vieillissement lorsqu'on le compare à celui de Montréal (39,1 ans) et du Québec (42,1 ans).  Toujours selon le recensement de 2016, dans le district de Pointe-aux-Trembles plus précisément, 20 050 habitants sont âgés de 35 et plus, et 20% de la population totale ont plus de 65 ans.  Le parc Doris-Lussier, se situe dans le milieu de vie 3 du territoire selon les zones déterminées par les travaux de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles. Il s'agit du secteur le plus âgé de Pointe-aux-Trembles.

Répartition selon l'âge :

50-54 ans : 615 personnes  
55-59 ans: 525 personnes  
60-64 ans: 460 personnes  
65+ : 1160 personnes

L'âge médian de ce milieu de vie spécifique est de 44,3 ans.  
(Statistiques Canada, recensement 2011)

De plus, le parc Doris-Lussier est principalement fréquenté par des personnes âgées issues des HLM Laporte, qui comportent 100 logements destinés à des personnes pensionnées de 60 ans et plus, et des HLM Beaudry, composés de 45 logements destinés à des personnes retraitées de 60 ans et plus, dont 6 logements adaptés. De plus, le CHSLD Bourget se situe à proximité. Il est également primordial de souligner que le milieu de vie 3 est l'un des trois milieux de vie ciblé pour leurs plus haut taux de défavorisation.

Il s'agit donc d'un lieu prioritaire à investir pour sa forte concentration d'aînés ainsi que pour l'importance du niveau de pauvreté dans le secteur. En offrant des aménagements adaptés à leurs besoins, nous permettons à cette clientèle vulnérable d'améliorer sa qualité de vie, notamment en brisant l'isolement, et en encourageant les saines habitudes de vie.

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Cette initiative s'inscrit dans plusieurs politiques et plan d'actions, tant à l'échelle municipale que locale.

Elle trouve d'ailleurs écho dans la *Politique de développement social - Montréal de tous les possibles*, dans la volonté de répartir équitablement les infrastructures et les équipements collectifs de loisirs, culturels, sportifs et communautaires, de soutenir un développement urbain assurant des quartiers mixtes et inclusifs, et d'aménager des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Elle s'inscrit également dans la vision de *Politique municipale d'accessibilité universelle*, fondée sur une approche d'inclusion, qui permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation des services offerts à l'ensemble de la population.

Le projet répond à plusieurs engagements exprimés dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015*, dont l'habitude d'adopter un « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés ainsi que l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.

Finalement, le projet est en cohérence avec le Plan d'urbanisme de Montréal, dans la volonté de mettre en valeur les territoires d'intérêt pour leurs paysages, leurs composantes naturelles et aménagées ou leur vocation agricole.

## **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Bancs et tables adaptés (fourniture, transport, installation), réparation des surfaces gazonnées :  
4 bancs et dalles de béton 12 500 \$  
2 tables et dalles de béton 10 000 \$  
Réparations 5 000 \$

**TOTAL 25 500 \$**

<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
Fourniture et installation septembre-octobre 2018 si projet confirmé au plus tard en avril 2018.
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :</b> CA17 30 12 0372
<b>Formulaire complété par :</b> Naya Koussa
<b>Date :</b> 8 décembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>EXERCISEURS ADAPTÉS (PARC ERNEST-ROULEAU – RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES</b> <b>SERVICE :</b> Culture, sports, loisirs et développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Naya Koussa – Assistante intervention loisirs</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Exerciseurs adaptés – Parc Ernest-Rouleau  Nous souhaitons installer des exerciseurs adaptés afin de permettre à la clientèle âgée habitant autour du parc Ernest-Rouleau de diminuer les obstacles liés à la pratique d'activité physique. Par du mobilier innovant et accessible, nous souhaitons amener les personnes plus âgées à fréquenter le parc, tout en favorisant les saines habitudes de vie.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus représente 41,3% de la population totale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles selon le recensement de Statistique Canada en 2016, soit une moyenne supérieure à Montréal (35,6 %). Cette proportion est également en augmentation comparativement aux données du recensement de 2011, où elle était de 38,4%. Également, l'âge médian de la population de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (43,5 ans) démontre bien ce vieillissement lorsqu'on le compare à celui de Montréal (39,1 ans) et du Québec (42,1 ans).  Toujours selon le recensement de 2016, dans le district de Rivière-des-Prairies plus précisément, 20 340 habitants ont plus de 35 ans, et 22% de la population totale est âgée de plus de 65 ans. On remarque également que le vieillissement est en augmentation sur le territoire puisque les 65 ans et plus représentaient seulement 15% de la population totale selon le recensement de 2011.  De plus, selon l'enquête <i>TOPO 2012 : enquête sur les maladies chroniques et leurs déterminants</i> , Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles est un arrondissement dont la prévalence des maladies chroniques est plus élevée que la moyenne de l'île de Montréal. En outre, il est le deuxième arrondissement en terme de prévalence d'obésité, celle-ci étant significativement plus élevée que la moyenne de l'île de Montréal (près de 6 % plus élevée). Il en va de même pour la prévalence du diabète, dont la valeur dans la population de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles est la plus élevée parmi les arrondissements de Montréal (3,5 % plus élevée que la moyenne).

La concentration d'aînés autour de ce parc est très importante. On compte plus de 5 résidences pour personnes âgées, dont plusieurs grandes tours d'habitation dont chacune peut accueillir plus de 1 000 personnes. Le vieillissement de la population représente un défi majeur et nous souhaitons offrir la possibilité à nos aînés de diminuer les obstacles liés à la pratique d'activité physique. Ainsi, des exercices adaptés à ce type de clientèle leur permettront de s'épanouir sur un territoire où leurs besoins sont écoutés et pris en compte.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Le projet s'inscrit dans plusieurs grandes orientations municipales. D'abord, le projet répond à plusieurs engagements exprimés dans le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015*, dont l'habitude d'adopter un « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés ainsi que l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.

L'initiative s'inscrit également dans les orientations de la *Politique de développement social-Montréal de tous les possible* dans la volonté de soutenir un développement urbain assurant des quartiers mixtes et inclusifs, ainsi que dans l'aménagement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Elle trouve également écho dans les orientations de la *Politique du sport et de l'activité physique de Montréal*, notamment dans l'Axe 1 (encourager une approche globale intégrée en matière de développement urbain, et intégrer les principes du design actif dans les interventions d'aménagement et dans les projets urbains) et dans l'Axe 2 (Intensifier les actions par lesquelles les parcs, les places publiques et les berges sont aménagés en destinations privilégiées pour l'activité physique, et aménager le territoire pour accommoder davantage la mobilité active (marche, vélo, déplacement actif avec des objets roulants utilisant la force motrice)).

Le projet est en cohérence avec le *Plan d'urbanisme de Montréal* dans la volonté de mettre en valeur les territoires d'intérêt pour leurs paysages, leurs composantes naturelles et aménagées ou leur vocation agricole.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Exerciseurs (4) ancrés dans des sonotubes de béton, dalles de béton, bancs, plantations  
total 45 000 \$

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

septembre-octobre 2017 si projet confirmé au plus tard en avril 2018.

#### **Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

CA17 30 12 0372

**Formulaire complété par :** Naya Koussa

**Date :** 8 décembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>SURFACE MULTIFONCTIONNELLE (PARC DE LA COULÉE-GROU-POINTE-AUX-PRAIRIES)</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES</b> <b>SERVICE :</b> Culture, sports, loisirs et développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Naya Koussa – Assistante intervention loisirs</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Surface multifonctionnelle – Parc de la Coulée-Grou  Nous souhaitons installer une surface multifonctionnelle afin de permettre le déroulement d'activités variées et/ou intergénérationnelles en plein-air.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus représente 41,3% de la population totale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles selon le recensement de Statistique Canada en 2016, soit une moyenne supérieure à Montréal (35,6 %). Cette proportion est également en augmentation comparativement aux données du recensement de 2011, où elle était de 38,4%. Également, l'âge médian de la population de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles en 2016 (43,5 ans) démontre bien ce vieillissement lorsqu'on le compare à celui de Montréal (39,1 ans) et du Québec (42,1 ans).</p> <p>Présentement, il n'y pratiquement pas d'installation de loisirs pour la population du bout de l'île. Les centres communautaires sont éloignés et le transport étant un enjeu majeur, plusieurs n'ont pas accès à des activités de loisirs qui les intéressent. Les personnes âgées et/ou à mobilité sont donc confrontées à des obstacles majeurs quant à la pratique d'activité physique.</p> <p>Nous proposons donc d'aménager une surface multifonctionnelle qui permettra la mise sur pied d'animation dans les parcs. Cette surface pourra être animée tant par les organismes souhaitant offrir leurs activités aux citoyens du bout de l'île, par l'arrondissement via la programmation estivale (Zone Active) et par les citoyens eux-mêmes. Les activités proposées peuvent être diverses : yoga, ateliers de relaxation, zumba, etc.</p> <p>Plusieurs aînés occupent cette partie du territoire, notamment en raison d'importants projets immobiliers dans le secteur. D'ailleurs, dans le district de La Pointe-aux-Prairies plus précisément, on compte 24 015 citoyens de 35 ans et plus en 2016, et 13% de la population totale est âgée de plus de 65 ans. On constate également que ce vieillissement est en augmentation avec les données issues du recensement de 2011, où 22 480 habitants avaient 35 ans et plus, et où 11%</p>

avaient plus de 65 ans.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

Ce projet répond aux orientations de la *Politique de développement social- Montréal de tous les possible* dans la volonté de répartir équitablement les infrastructures et les équipements collectifs de loisirs, culturels, sportifs et communautaires. Il s'agit ainsi d'offrir aux citoyens du bout de l'île un accès similaire aux activités de loisirs. Le projet répond également à l'orientation de cette même politique en ce qui a trait à l'aménagement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Le projet est également en cohérence avec la *Politique du sport et de l'activité physique de Montréal*, concernant les orientations suivantes :

- Un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique
- L'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain

Étant un parc en bordure de rive, il répond aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Montréal* souhaitant mettre en valeur les territoires de l'agglomération présentant un intérêt pour leurs paysages, leurs composantes naturelles et aménagées ou leur vocation agricole.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

Surface de danse, yoga, zumba, etc. 10m x 20m Non couverte  
total 45 000 \$

Sont exclus l'étude de caractérisation environnementale des sols et la gestion de sols contaminés le cas échéant

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Juillet-août 2018 si projet confirmé au plus tard au mois de février 2018.

#### **Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

CA17 30 12 0372

**Formulaire complété par :** Naya Koussa

**Date :** 8 décembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 5 décembre 2017

Résolution: CA17 30 12 0372

---

**APPROBATION DES DÉPÔTS DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT MUNICIPAL MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020, POUR L'ANNÉE 2018, AUPRÈS DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver des dépôts de projets dans le cadre du Programme de financement municipal Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020, pour l'année 2018, auprès du Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

12.01 1173163008

Julie BOISVERT

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 décembre 2017

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

**Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**

**Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE BOCCE EN TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC MOZART**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE**

Mme Josée Bédard, directrice d'arrondissement

5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Qc) H2G 2B3

**Coordonnées de la personne-ressource : M. Jean-François Mathieu**

Chef d'équipe – gestion immobilière

[jean-francois.mathieu@ville.montreal.qc.ca](mailto:jean-francois.mathieu@ville.montreal.qc.ca)

Tél. : 514 872-5515

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le projet consiste à convertir un terrain de bocce, actuellement à l'abandon dans le parc Mozart, en terrain de pétanque afin d'offrir une aire de jeu prisée et fréquentée par les aînés. Le retrait des bandes en bois ouvrirait l'espace de jeux et permettrait aux amateurs de pétanque d'y jouer. L'ajout de mobilier, tels des bancs de parc et table de pique-nique accessible universellement rendrait l'endroit plus convivial et pratique pour les personnes vieillissantes.

Plus on avance en âge, moins les activités accessibles en plein air sont nombreuses. Pourtant, les bienfaits sont multiples pour les gens qui entretiennent leur mobilité et demeurent physiquement actifs. La conversion du terrain de bocce en terrain de pétanque bonifiera l'accès aux aînés vers des activités physiques en pratique libre avec un sport de plein-air dont la tendance est à la hausse depuis quelques années déjà.

**4. JUSTIFICATION :**

**PROFIL DE LA POPULATION ET BESOINS DIFFÉRENCIÉS SELON LE SEXE**

**Localisation du projet**

Le nouveau terrain de pétanque serait aménagé dans le parc Mozart, situé dans la Petite Italie, à l'angle de l'avenue Mozart et de la rue Waverly, dans le district électoral de Saint-Édouard. Il remplacerait l'actuel terrain de bocce. La structure de bandes de bois cloisonne inutilement l'aire de jeu, dans un espace vert déjà exigu. Leur retrait rendra le site plus facile d'accès.

Qu'on le veuille ou non, la Petite Italie est de moins en moins italienne. Certes, l'endroit reste un point de rendez-vous pour la communauté italienne. On s'y retrouve pour la fête du Grand Prix (juin), à l'occasion de la Semaine italienne (août) ou pendant les matchs cruciaux de l'équipe de soccer italienne. Il y a toujours tous ces magasins italiens, comme la fruiterie Milano. Mais en dépit des apparences, le quartier change et de moins à moins d'Italiens y résident. La vieille garde d'immigrés, pour la plupart arrivés ici dans les années 50, disparaît. La population d'origine italienne de Montréal vit principalement à Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies et Notre-Dame-de-Grâce. Ainsi, les adeptes du bocce sont moins présents dans ce secteur, délaissant ainsi les aires de jeu dédiées à la pétanque italienne. C'est le cas au parc Mozart.

## **Portrait de l'arrondissement**

Entre 2011 et 2016, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a enregistré une croissance démographique de 4,1 %, portant sa population à 139 590 habitants avec une densité de 8 807 hab./km<sup>2</sup>. Il demeure le 3<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. Une portion de 26,6 % de sa population totale, soit 37 125 habitants, est âgée de 55 ans et plus. Toujours par rapport à sa population totale, la représentation des 65 ans et plus est de 14,8 % (20 560). La majorité de la population est de sexe féminin (52 %). Dans la tranche des 65 à 79 ans, le ratio homme-femme est de 74 hommes pour 100 femmes, alors que dans le groupe des 80 ans et plus, on ne compte plus que 45 hommes pour 100 femmes. Les immigrants forment 22 % de la population (30 620). De ceux-ci, 7 995 personnes (26 %) sont de nouveaux immigrants qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu entre 2011 et 2016. La France (5 015) et l'Algérie (3 455) apparaissent en tête de liste des pays d'origine, suivis par Haïti (2 225), le Maroc (1 675) et le Viet Nam (1 270). 72 910 ménages privés ont été recensés en 2016, comptant en moyenne 1,9 personne. Les ménages de personnes seules sont les plus fréquents (35 885, soit 49 % des ménages privés). En 2015, les ménages de l'arrondissement ont pu compter sur un revenu médian de 48 349 \$ avant impôt, plus bas que pour l'ensemble de Montréal (52 519 \$ avant impôt).

## **Portrait du district électoral de Saint-Édouard**

Au recensement de 2016, on y dénombrait 36 491 résidents, dont 10,6 % (3 870) âgés de 65 ans et plus. 72,4 % des logements privés sont occupés par des locataires (69,5 % pour l'arrondissement). Le coût mensuel moyen d'habitation des ménages locataires, plus élevé dans le district que dans l'ensemble de l'arrondissement, se chiffre à 828 \$ (794 \$ pour l'arrondissement). 45 % des résidents n'a pas changé d'adresse au cours des cinq dernières années. Dans le district, la proportion d'immigrants s'élève à 22 % (23 % pour l'arrondissement). Pour la plupart nés en France (27 %), au Viet Nam (6 %) et en Italie (5 %). En 2015, le revenu médian des ménages s'élevait à 49 409 \$ avant impôt (48 349 \$ pour l'arrondissement). La proportion des dépenses annuelles moyennes des ménages dédiées aux loisirs est de 2 534 \$ pour ce district (2 735 \$ pour l'arrondissement et 3 034 \$ pour la Ville).

## **Analyse différenciée selon le sexe**

L'Arrondissement conçoit l'équité entre ses citoyens comme une notion importante qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits et pour exploiter leur potentiel. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyens. On note une représentation un peu plus élevée pour les femmes (52 %) que pour les hommes (48 %) du nombre d'athlètes membres de la Fédération de pétanque du Québec. Ce qui apparaît normal compte tenu que parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses (57 %) que les hommes (43 %).

## **DÉMARCHE MADA**

Dans un souci d'offrir à ses citoyens âgés un environnement agréable, dynamique et sécuritaire, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). En 2013, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est engagé dans la conception d'un plan d'action local basé sur une démarche consultative et participative avec des résidents du 3<sup>e</sup> âge. Un plan d'action 2014-2016, rendu public en février 2016, a été élaboré avec le soutien du comité des partenaires. Cette démarche a permis de déterminer quatre (4) grands engagements qui ont servi de balises dans l'identification des actions à être réalisées par l'Arrondissement de 2014 à 2016 :

- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés et contribuer à leur sécurité;
- Faciliter les déplacements des aînés dans l'Arrondissement;
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la population et l'implication au sein de la communauté;
- Mieux informer la population des services et activités offerts aux aînés dans l'Arrondissement.

Un comité des partenaires a été mis en place avec des intervenants des deux quartiers formant l'arrondissement, soit Rosemont et La Petite-Patrie. Cette instance, créée pour aider l'Arrondissement à mener à bien ses engagements et suivre l'évolution des besoins des aînés, a validé le nouveau plan d'action MADA 2017-2019, adopté au conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017.

Conscient que le vieillissement de la population est un enjeu important, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère pleinement à la démarche MADA. Cette démarche induit une réflexion sur l'adaptation du milieu de vie à la réalité des aînés et entraîne la mise en place de mesures en ce sens, telles que la diversification des activités de loisir offertes aux aînés, la planification du mobilier urbain en fonction de cette clientèle ou bien la diffusion d'information de manière plus ciblée. Tout en répondant au plan d'action local de Rosemont–La Petite-Patrie, le nouveau terrain de pétanque du parc Mozart s'inscrit également dans le

deuxième engagement du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, soit aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.

#### AVANTAGES POUR LES AÎNÉS

La pétanque est un sport d'adresse qui développe la concentration, la souplesse et la confiance en soi chez ses adeptes. Cette activité conviviale de plein air requiert peu d'investissement en équipement de la part de ses participants (kit de boules) et est surtout pratiquée par des personnes aînées.

#### 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet de transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart intègre des concepts de l'accessibilité universelle. Le site est universellement accessible, il y a des stationnements sur rue avec plusieurs bateaux-pavés permettant l'accès au site. Quelques stations d'autobus à proximité du parc desservent ce dernier. Les chemins d'accès dans le parc sont asphaltés afin de faciliter le déplacement des fauteuils roulants ou autres types de triporteurs. Le retrait des bandes en bois permettra à tous d'avoir accès à la surface de jeu. L'ajout de mobilier, tels des bancs de parc et table de pique-nique accessible universellement rendrait l'endroit plus convivial et pratique pour les personnes vieillissantes.

Ce projet favorise l'autonomie des aînés en leur facilitant l'accès à l'espace public.

#### 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

##### Coûts des travaux

- Retrait de bandes de bois et installation de trois bancs et d'une table de pique-nique 14 500 \$ net

##### Taxes

Le montant estimé des travaux est de 13 811,17 \$ avant taxes et de 15 879,39 \$ incluant les taxes.

La totalité de la somme sera dépensée en 2018.

#### 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

- Esquisses : mi-mars 2018
- Plans et devis finaux : avril 2018
- Appel d'offres gré à gré (travaux) : mi-avril 2018
- Production du bon de commande : mai 2018
- Réalisation des travaux et suivi du chantier : mi-mai 2018

Il est à noter que l'échéancier ci-haut est directement lié à l'acceptation du projet au MADA-AU. Aux fins d'exercice, mars 2018, date hypothétique d'acceptation du projet au MADA-AU, a été planifié.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA18 26 \_\_\_\_\_**

Sommaire décisionnel 1181035002, prévu à la séance du CA du 12 février 2018.

##### Pièces jointes :

- Plan d'action MADA 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
- Bilan 2014-2016 des réalisations MADA de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**Formulaire complété par :** Claude Boudreault, conseillère en planification DCSLDS et Jean-François Mathieu, chef d'équipe – gestion immobilière DTET

**Date :** 19 janvier 2017

**Signataire autorisée de la demande :**

Mme Josée Bédard, directrice d'arrondissement

Transmettre à Mme Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENT DE QUATRE TERRAINS DE PICKLEBALL AU PARC BEAUBIEN</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE Mme Josée Bédard, directrice d'arrondissement 5650, rue D'Iberville, 2 <sup>e</sup> étage, Montréal (Qc) H2G 2B3  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> M. Jean-François Mathieu Chef d'équipe – gestion immobilière <a href="mailto:jean-francois.mathieu@ville.montreal.qc.ca">jean-francois.mathieu@ville.montreal.qc.ca</a> Tél. : 514 872-5515
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Le projet consiste à aménager quatre (4) terrains de pickleball pour les aînés au parc Beaubien. L'ajout de lignage sera fait sur les surfaces des terrains de basketball existants, rendant le site plus polyvalent. L'achat de quatre (4) filets autoportants et l'installation de deux (2) bancs de parc, d'une (1) table à pique-nique et d'une (1) armoire de rangement font aussi partie du projet.</p> <p>Les aménagements prévus bonifieront l'accès aux aînés à des activités physiques en pratique libre, mais aussi lors d'activités encadrées par l'organisme « Pickleball Rosemont ».</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<b>PROFIL DE LA POPULATION ET BESOINS DIFFÉRENCIÉS SELON LE SEXE</b>  <b>Localisation du projet</b> Les nouveaux terrains de pickleball seraient aménagés dans le parc Beaubien, à l'angle de la rue Saint-Zotique et de la 9 <sup>e</sup> Avenue, dans le district électoral d'Étienne-Desmarteau. Ils contribueront à la diversité des activités sportives de cet espace vert qui contient déjà des équipements pour le tennis, le basketball, le baseball et la baignade (pataugeoire), en y ajoutant un type de sport mieux adapté aux aînés.  <b>Portrait de l'arrondissement</b> Entre 2011 et 2016, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a enregistré une croissance démographique de 4,1 %, portant sa population à 139 590 habitants avec une densité de 8 807 hab./km <sup>2</sup> . Il demeure le 3 <sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. Une portion de 26,6 % de sa population totale, soit 37 125 habitants, est âgée de 55 ans et plus. Toujours par rapport à sa population totale, la représentation des 65 ans et plus est de 14,8 % (20 560). La majorité de la population est de sexe féminin (52 %). Dans la tranche des 65 à 79 ans, le ratio homme-femme est de 74 hommes pour 100 femmes, alors que dans le groupe des 80 ans et plus, on ne compte plus que 45 hommes pour 100 femmes. Les immigrants forment 22 % de la population (30 620). De ceux-ci, 7 995 personnes (26 %) sont de nouveaux immigrants qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu entre 2011 et 2016. La France (5 015) et l'Algérie (3 455) apparaissent en tête de liste des pays d'origine, suivis par Haïti (2 225), le Maroc (1 675) et le Viet Nam (1 270). Quelque 72 910 ménages privés ont été recensés en 2016, comptant en moyenne 1,9 personne. Les ménages de personnes seules sont les plus fréquents (35 885, soit 49 % des ménages privés). En 2015, les ménages de l'arrondissement ont pu compter sur un revenu médian de 48 349 \$ avant impôt, plus bas que pour l'ensemble de Montréal (52 519 \$ avant impôt).

### **Portrait du district électoral d'Étienne-Desmarteau**

Au recensement de 2016, on y dénombrait 29 129 résidents, dont 12,7 % (3 690) âgés de 65 ans et plus. 68,4 % des logements privés sont occupés par des locataires (69,5 % pour l'arrondissement). Le coût mensuel moyen d'habitation des ménages locataires, moins élevés dans le district que dans l'ensemble de l'arrondissement, se chiffre à 772 \$ (794 \$ pour l'arrondissement). 53 % des résidents n'a pas changé d'adresse au cours des cinq dernières années. La population immigrante compte pour 23 % de la population de l'arrondissement. Dans le district cette proportion s'élève à 18 %. Pour la plupart nés en France (22 %), en Algérie (21 %) et en Haïti (7 %). En 2015, le revenu médian des ménages s'élevait à 47 801 \$ avant impôt (48 349 \$ pour l'arrondissement). La proportion des dépenses annuelles moyennes des ménages dédiées aux loisirs est de 2 733 \$ pour le district (2 735 \$ pour l'arrondissement et 3 034 \$ pour la Ville).

### **Analyse différenciée selon le sexe**

L'Arrondissement conçoit l'équité entre ses citoyens comme une notion importante qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits et pour exploiter leur potentiel. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyens. Parmi les adeptes du Pickleball qui pratiquent actuellement ce sport dans l'arrondissement, on note une représentation un peu plus élevée pour les femmes (représentées entre 52 et 63 % selon les groupes) que pour les hommes. Ce qui apparaît normal compte tenu que parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses (57 %) que les hommes (43 %).

### **DÉMARCHE MADA**

Dans un souci d'offrir à ses citoyens âgés un environnement agréable, dynamique et sécuritaire, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). En 2013, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est engagé dans la conception d'un plan d'action local basé sur une démarche consultative et participative avec des résidents du 3<sup>e</sup> âge. Un plan d'action 2014-2016, rendu public en février 2016, a été élaboré avec le soutien du comité des partenaires. Cette démarche a permis de déterminer quatre (4) grands engagements qui ont servi de balises dans l'identification des actions à être réalisées par l'Arrondissement de 2014 à 2016 :

- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés et contribuer à leur sécurité;
- Faciliter les déplacements des aînés dans l'Arrondissement;
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la population et l'implication au sein de la communauté;
- Mieux informer la population des services et activités offerts aux aînés dans l'Arrondissement.

Un comité des partenaires a été mis en place avec des intervenants des deux quartiers formant l'arrondissement, soit Rosemont et La Petite-Patrie. Cette instance, créée pour aider l'Arrondissement à mener à bien ses engagements et suivre l'évolution des besoins des aînés, a validé le nouveau plan d'action MADA 2017-2019, adopté au conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017.

Conscient que le vieillissement de la population est un enjeu important, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère pleinement à la démarche MADA. Cette démarche induit une réflexion sur l'adaptation du milieu de vie à la réalité des aînés et entraîne la mise en place de mesures en ce sens, telles que la diversification des activités de loisir offertes aux aînés, la planification du mobilier urbain en fonction de cette clientèle ou bien la diffusion d'information de manière plus ciblée. Tout en répondant au plan d'action local de Rosemont–La Petite-Patrie, le nouveau terrain de pétanque du parc Mozart s'inscrit également dans le deuxième engagement du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, soit aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.

### **AVANTAGES POUR LES AÎNÉS**

Le pickleball est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis, du badminton et du tennis de table. Il se joue avec une raquette et une balle perforée en plastique au dessus d'un filet de type tennis, mais légèrement plus bas. C'est un sport qui peut être joué tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La popularité du pickleball est en plein essor en Amérique du Nord. Ce sport est très amusant et pratiqué surtout par des personnes âgées, selon divers niveaux de jeu. Il est particulièrement prisé par les anciens joueurs de tennis ou de badminton. Dans le pickleball, le placement et les tactiques du jeu de la balle sont

plus importants que la puissance et la vitesse. Il permet de développer la coordination œil-main et est moins demandant physiquement, notamment pour les articulations, que le tennis ou le badminton.

Le sport a été créé aux États-Unis en 1965. Les créateurs visaient à concevoir un nouveau sport qui serait amusant, stimulant et accessible à tous. La légende veut que Pickle soit le chien de la famille qui ne cessait de courir derrière la balle.

L'organisme « Pickleball Rosemont » regroupe, en quasi-totalité, des citoyens à la retraite. Il est fédéré à la « Fédération de pickleball du Québec ». L'organisme a approché l'Arrondissement afin de pouvoir pratiquer sur des terrains extérieurs. Les joueurs pourraient ainsi profiter du beau temps et contrer la difficulté d'accès des plateaux intérieurs, qui ne sont plus disponibles en raison des camps de jour estivaux.

Aux sessions d'automne et d'hiver, les joueurs de Pickleball pratiquent leur sport trois fois par semaine au gymnase du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme. À la session d'hiver 2017, ils étaient près de 50 joueurs (dont 22 membres du club de Rosemont), mais seulement 24 d'entre eux pouvaient avoir accès aux gymnases du Centre pour chaque plage horaire de deux heures (les lundis et jeudis, de 13 h à 15 h, et les mardis, de 9 h à 11 h). Pour l'édition estivale, nous leur avons offert des terrains de basketball au parc Beaubien (2 fois par semaine de 10 h à 12 h, les mardis et jeudis). L'organisme y installe des filets amovibles et ligne quatre terrains à la craie. Données de fréquentation de l'été 2017 : 13 semaines d'activités, totalisant 26 dates prévues (mais 4 annulations en raison de la température). 503 participations (moyenne : 23 joueurs/jour).



## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Le projet d'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball pour les aînés au parc Beaubien intègre des concepts de l'accessibilité universelle. Le site est universellement accessible, notamment par la présence de stationnements sur rue avec plusieurs bateaux-pavés permettant l'accès au site. Plusieurs stations d'autobus desservent le parc sur les rues Beaubien et Saint-Zotique. Le parc possède des salles de toilette et fontaines à boire adaptées. Les chemins d'accès dans le parc sont asphaltés afin de faciliter le déplacement des fauteuils roulants ou autres types de triporteurs.

Ce projet favorisera l'autonomie des aînés en leur facilitant l'accès à l'espace public. Le matériel nécessaire à la pratique de ce sport sera entreposé dans une armoire située directement à la périphérie du terrain. Deux nouveaux bancs de parc et une table à pique-nique accessible universellement seront installés en marge du terrain également, dans une zone ombragée.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

### Coûts des travaux

- Lignage peint sur terrain asphalté de couleur contrastante, achat de quatre filets, installation de deux bancs, d'une table à pique-nique et d'une armoire de rangement extérieur 15 445,00 \$ net

### Taxes

Le montant estimé des travaux est de 14 711,28 \$ avant taxes et de 16 914,29 \$ incluant les taxes.

La totalité de la somme sera dépensée en 2018.

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

- Esquisses : mi-mars 2018
- Plans et devis final : avril 2018
- Appel d'offres gré à gré (travaux) : mi-avril 2018
- Production du bon de commande : mai 2018
- Réalisation des travaux et suivi du chantier : mi-mai 2018

Il est à noter que l'échéancier ci-haut est directement lié à l'acceptation du projet au MADA. Aux fins d'exercice, mars 2018, date hypothétique d'acceptation du projet au MADA, a été planifié.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA18 26 \_\_\_\_\_**

Sommaire décisionnel 1181035002, prévu à la séance du CA du 12 février 2018.

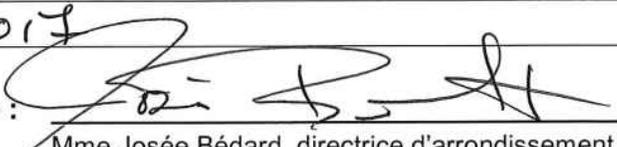
**Pièces jointes :**

- Plan d'action MADA 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Bilan 2014-2016 des réalisations MADA de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Lettre d'appui de l'organisme « Pickleball Rosemont »

**Formulaire complété par :** Claude Boudreault, conseillère en planification DCSLDS et  
Jean-François Mathieu, chef d'équipe – gestion immobilière DTET

**Date :** 19 janvier 2018

**Signataire autorisée de la demande :**

  
Mme Josée Bédard, directrice d'arrondissement

Transmettre à Mme Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018.

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 12 février 2018

Résolution: CA18 26 0033

---

**Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020 pour deux projets : l'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball au parc Beaubien et la transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à déposer deux (2) projets, soit : l'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball au parc Beaubien et la transformation d'un terrain de bocce en terrain de pétanque au parc Mozart, auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020;

D'engager l'arrondissement à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation des projets déposés dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA-AU) - Montréal 2018-2020;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer tout engagement relatif à la demande d'aide financière de chacun desdits projets.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1181035002

François William CROTEAU

---

Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 février 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>RÉSEAU DE SENTIERS ACTIFS « AMIS DES AÎNÉS » À CHAMERAN</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> SAINT-LAURENT <b>SERVICE :</b> Culture, sports, loisirs et développement social  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b>  Lucile Dubois, conseillère en développement communautaire lucile.dubois@ville.montreal.qc.ca 514 855-6110, poste 4866
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Le projet consiste à aménager un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chameran, favorisant ainsi la pratique d'activités physiques de façon sécuritaire, en toute saison.</p> <p>Trois boucles seront identifiées et aménagées, offrant des niveaux de difficultés variables en fonction de la distance à parcourir et de l'intensité des exercices qui y seront proposés. Les parcours intégreront des haltes d'exercices et des zones de repos en utilisant le mobilier urbain déjà existant (bancs, escaliers, estrades, etc), en implantant des modules de type « Trekfit » et en effectuant du marquage au sol. Des panneaux indiquant les mouvements à réaliser selon différents niveaux d'intensité seront implantés dans ces haltes. Un professeur d'éducation physique participera à l'élaboration des boucles de sentiers pour s'assurer de répondre à un programme varié et adapté aux aînés.</p> <p>Du marquage au sol et des panneaux de signalisation seront implantés pour indiquer les différentes boucles de sentiers et les distances parcourues, et pour faciliter l'orientation dans le quartier.</p> <p>Les sentiers ceinturant le parc Painter, point de départ des différents parcours, seront revitalisés.</p> <p>Les citoyens seront invités à participer à la conception du projet : validation des parcours proposés, ateliers de création participative pour désigner la signature visuelle des parcours (panneaux et repères par marquage au sol).</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Le quartier Chameran présente une réalité de pauvreté persistante et est identifié comme une zone d'intervention prioritaire par l'arrondissement et ses partenaires.</p> <p>Selon le portrait des aînés « Vieillir à Bordeaux-Cartierville et Saint-Laurent », réalisé par le Centre de recherche et de partage des savoirs du CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent en 2012, le quartier Chameran est situé au troisième rang des voisinages de Saint-Laurent comportant le plus grand nombre d'aînés. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 12 % de la population totale de ce quartier très densément peuplé. La situation économique d'un grand nombre de résidents est précaire. Le taux de résidents du quartier âgés de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu est de 21 %. La proportion d'aînés du quartier vivant seuls (38 %) est également plus élevée que pour l'ensemble de l'arrondissement (31 %).</p> <p>La population âgée de Chameran se caractérise également par sa diversité culturelle. Environ les 2/3 des personnes de 65 ans et plus sont nées à l'extérieur du Canada, parmi lesquelles 7 % ont immigré récemment<sup>1</sup>. Près de 25 % des immigrants âgés sont arrivés au Canada après l'âge de 50 ans.<sup>1</sup></p>

<sup>1</sup>Revitalisation Urbaine Intégrée Chameran-Lebeau, Diagnostic, juillet 2013

Depuis 2012, le quartier bénéficie d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée, et depuis 2015 d'un projet Quartier 21 comportant notamment des actions de promotion du transport actif. Dans ce cadre, il a été proposé d'aménager des itinéraires actifs pour les résidents aînés du quartier. En effet, des groupes de citoyens, mobilisés par l'agente de liaison de l'arrondissement, se réunissent déjà pour pratiquer la marche active dans le quartier (Femmes actives de Chameran, Groupe d'aînés de Chameran). La conception de sentiers pédestres attrayants contribuera à favoriser davantage la marche qui demeure l'activité physique la plus pratiquée par les aînés.

Le quartier Chameran est grandement dépourvu d'infrastructures de loisirs, considérant la forte densité de population. L'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier, en permettant d'améliorer l'offre d'activités physiques pour les aînés, rejoint les besoins exprimés par les résidents du secteur lors de différentes consultations citoyennes organisées dans le cadre de la RUI et du projet Quartier 21 et répond aux enjeux de revitalisation du quartier en intervenant à la fois sur des éléments sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

Grâce à ce projet, l'arrondissement souhaite amorcer le développement d'un réseau structurant de parcours actifs à l'échelle de l'ensemble de son territoire, en adéquation avec les objectifs des différents plans d'action adoptés en 2017 par l'administration laurentienne (Plan d'action intégré en développement social, Plan local de déplacements, Plan local de développement durable).

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

Une attention particulière sera portée aux principes d'accessibilité universelle pour la revitalisation des sentiers ceinturant le parc Painter. De plus, l'accessibilité universelle sera également prise en compte grâce à l'intégration d'une signalétique adaptée aux personnes vivant un handicap.

Aux différentes haltes d'exercices, des mouvements adaptés aux personnes à mobilité réduite seront proposés.

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

**Ateliers de consultation et création participative (budget Quartier 21) :** 8 000 \$

**PTI-MADA - Ventilation des coûts (dépenses nettes):** 200 000 \$

Honoraires professionnels:	20 000 \$
Revitalisation revêtement de sentiers :	60 000 \$
Panneaux de signalisation :	20 000 \$
Marquage au sol :	10 000 \$
Modules de type « Trekfit » :	76 000 \$
Imprévus (7 %) :	14 000 \$
<b>TOTAL estimé :</b>	<b>200 000 \$</b>

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

Ateliers de création participative (Quartier 21) : hiver 2018

Plans et devis : printemps 2018

Appel d'offres : été 2018

Réalisation des travaux : automne 2018

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : 18 08029**

**Formulaire complété par :** Lucile Dubois

**Date :** 16 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 9 janvier 2018

Résolution: CA18 08 0029

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299030 relatif au dépôt d'un projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chameran, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020.

ATTENDU le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » lancé le 12 octobre 2017, par le Service de la diversité sociale et des sports;

ATTENDU que le projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chameran a pour but de favoriser la pratique d'activités physiques de façon sécuritaire, en toute saison;

ATTENDU que l'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » assurera la qualité des milieux de vie résidentiels en adaptant les infrastructures municipales aux besoins des citoyens;

ATTENDU que le coût total du projet sera entièrement assumé par la subvention octroyée dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, auprès du Service de la diversité sociale et des sports, un projet d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs « amis des aînés » dans le quartier Chameran, dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020;
- 2.- De s'engager à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 16 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>	
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>	
<b>BALANCELLE ACCESSIBLE</b>	
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>	
<b>ARRONDISSEMENT :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD</b>
<b>SERVICE :</b>	Direction des loisirs, de la culture et des communications
<b>NOM DE LA REPRÉSENTANTE :</b>	Nathalie Hébert
<b>FONCTION :</b>	Directrice
<b>ADRESSE :</b>	8400, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3B1
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8503
<b>COURRIEL :</b>	nhebert@ville.montreal.qc.ca
<b>RÉPONDANT-INTERLOCUTEUR :</b>	Hugo Bélanger
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8538
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>	
Ce projet permettra de bonifier l'aménagement des places publiques accessible universellement et permettre aux utilisateurs à mobilité réduite de se reposer et divertir dans les parcs.	
<b>4. JUSTIFICATION :</b>	
<p>L'arrondissement de Saint-Léonard désire bonifier son offre de service en matière de loisirs destinés aux aînés en mettant à leur disposition du mobilier urbain répondant aux critères de l'accessibilité universelle. Pour se faire, l'arrondissement souhaite installer des balancelles à l'intérieur des aires de repos aménagées pour les aînés aux parcs Ladauversière, Giuseppe-Garibaldi, Hébert, Ferland et Delorme. Les balancelles sont conçues pour accueillir les personnes en chaises roulantes et à mobilité réduite. Ce genre d'espace est reconnu pour offrir des occasions d'échange et ainsi contribuer à prévenir l'isolement en offrant des occasions de socialiser dans un endroit accessible et répondant à leurs besoins.</p> <p>L'arrondissement de Saint-Léonard a adopté au cours des dernières années deux plans d'action.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plan d'action Saint-Léonard, Municipalité amie des aînés 2014-2017.</li> <li>2. Plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018.</li> </ol> <p>À l'intérieur de ces deux plans d'action, l'arrondissement de Saint-Léonard s'est engagé à favoriser l'accès aux activités ainsi qu'aux installations récréatives, physiques et sportives et encourager la participation sociale en plus d'assurer un leadership en matière d'accessibilité universelle. L'ajout de balancelle s'inscrit parfaitement dans la continuité des actions entreprises et permettra de rejoindre une grande clientèle puisque les clubs de l'âge d'or ayant leurs activités à l'intérieur de ces cinq parcs regroupent plus de 3000 personnes</p>	
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>	
<p><b>En lien avec le programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle Montréal 2016-2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 5</b> - Offrir des activités de loisir accessibles universellement;</li> <li>- <b>Action 6</b> - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique.</li> </ul>	
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES):</b>	

- 30 000 \$ balancelles avec base de béton et rampe (pour 5 parcs de l'arrondissement)
- Total : <b>150 000 \$</b>
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
Ce projet pourra être réalisé en 2018 si le délai de construction des balancelles le permet:
- Préparation des plans et devis : Avril 2018.
- Lancement de l'appel d'offre : Mai 2018.
- Réunion du comité de sélection : Mai 2018.
- Octroi contrat de construction : Juillet 2018.
- Début des travaux : Septembre 2018.
- Fin des travaux : Octobre 2018.
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA 17 30292 le 4 décembre 2017</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Hugo Bélanger
<b>Date :</b> 14 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>	
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>	
Projet d'espace de créativité	
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>	
<b>ARRONDISSEMENT :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD</b>
<b>SERVICE :</b>	Direction des loisirs, de la culture et des communications
<b>NOM DE LA REPRÉSENTANTE :</b>	Nathalie Hébert
<b>FONCTION :</b>	Directrice
<b>ADRESSE :</b>	8400, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3B1
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8503
<b>COURRIEL :</b>	nhebert@ville.montreal.qc.ca
<b>RÉPONDANT-INTERLOCUTEUR :</b>	Karyne St-Pierre
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8517
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>	
Le développement d'un projet d'apprentissage créatif dans la bibliothèque. Ce projet consiste à l'acquisition des outils de création afin d'encourager la participation des aînés, inciter le partage des compétences et favoriser la mixité d'espace.	
<b>4. JUSTIFICATION :</b>	
Ce projet encourage les citoyens à explorer leur créativité, apprendre de nouveau passe-temps et de partager leur expertise envers les métiers d'art dans le but de supporter une vie stimulante et dynamique pour les aînés et la communauté Léonardoise. Cet espace contiendrait les matériaux numériques, ce qui encouragerait la découverte de nouvelles technologies aux aînés, et les outils créatifs plus traditionnels, comme les aiguilles de tricot, les machines à coudre et les métiers à tisser, pour en nommer quelques-uns.	
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE MADA :</b>	
<b>1.2.4</b> - Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles. <b>2.2.2</b> - Accroître l'offre d'activités libres et gratuites pour les aînés dans la programmation. <b>2.2.3</b> - Offrir et promouvoir de nouvelles activités intergénérationnelles.	
De plus, l'espace de créativité est en lien avec le plan culturel de Saint-Léonard (2018-2021). En particulier :	
<b>1.10</b> - Développer une offre d'activités encourageant l'apprentissage créatif (ex. : ateliers de tricot, de cuisine, de scrapbooking, d'impression 3D, etc.); <b>1.15</b> - Multiplier les activités de jumelage intergénérationnel.	

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES):**

Différents outils de création. Par exemple, des machines à coudre/broder, une découpeuse de vinyle, une découpeuse au laser, des métiers à tisser, imprimantes photos et 3D et autres outils de création.

**TOTAL : 14 000 \$ plus taxes applicables**

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Ce projet pourrait être réalisé en 2018-2019 avec l'acquisition des outils en 2018 et l'implantation des programmes pilotes en 2019.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA 17 30292 le 4 décembre 2017**

**Formulaire complété par :** Valérie Medzalabanleth

**Date :** 10 novembre 2017

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>	
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>	
Projet d'implantation de circuits d'entraînement extérieurs au mini-parc de la piste et pelouse du complexe communautaire de Saint-Léonard dédié aux aînés	
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>	
<b>ARRONDISSEMENT :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD</b>
<b>SERVICE :</b>	Direction des loisirs, de la culture et des communications
<b>NOM DE LA REPRÉSENTANTE :</b>	Nathalie Hébert
<b>FONCTION :</b>	Directrice
<b>ADRESSE :</b>	8400, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3B1
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8503
<b>COURRIEL :</b>	nhebert@ville.montreal.qc.ca
<b>RÉPONDANT-INTERLOCUTEUR :</b>	Hugo Bélanger
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8538
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>	
Aménagement d'un circuit d'entraînement pour aînés au mini-parc du complexe communautaire de Saint-Léonard où les stations susciteront la mise ou la remise en forme progressive des léonardois.	
<b>4. JUSTIFICATION :</b>	
<p>Ce projet permettra d'offrir une alternative active aux loisirs des aînés et à tous les citoyens riverains de ce parc. Un circuit d'entraînement d'exercice sera aménagé où les stations susciteront la mise ou la remise en forme progressive d'une population qu'on désire voir rester autonome le plus longtemps possible.</p> <p>L'arrondissement de Saint-Léonard a adopté au cours des dernières années deux plans d'action (MADA et Accessibilité universelle), ce type de subvention répond exactement aux actions mentionnées dans les deux différents plans d'action.</p> <p>Selon l'objectif 2 du plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018 qui est de <b><i>favoriser l'accès aux activités ainsi qu'aux installations récréatives, physiques et sportives et encourager la participation sociale.</i></b></p> <p>Selon l'axe architectural et urbanistique, la planification des besoins en installation et en équipements récréatifs et sportifs adaptés et accessibles. Ainsi que élaboration de nouveaux projets en loisir en tenant compte de l'accessibilité universelle.</p> <p>Ce projet répond également au plan d'action 2014-2017 Saint-Léonard MADA à l'objectif spécifique 2.3 <b><i>Améliorer l'accessibilité aux activités offertes aux aînés</i></b> et à l'action 2.3.1 qui est de <b><i>compléter l'adaptation des bâtiments de l'arrondissement aux normes d'accessibilité universelle, tel que prévu dans la planification de l'accessibilité universelle et faire connaître les lieux accessibles.</i></b></p> <p>Annexes - Plan d'action Saint-Léonard, Municipalité amie des aînés 2014-2017. - Plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018.</p>	
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>	
En lien avec le programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle Montréal 2016-2018 :	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 5</b> - Offrir des activités de loisir accessibles universellement;</li> <li>- <b>Action 6</b> - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique.</li> </ul>
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES):</b>
- 80 000 \$
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
<p>Ce projet sera réalisé en 2018 et voici l'échéancier associé au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de l'appel d'offres pour services professionnels : Avril 2018.</li> <li>- Ouverture des soumissions : Avril 2018.</li> <li>- Réunion du comité de sélection : Mai 2018.</li> <li>- Production plans et devis : Juin-juillet 2018.</li> <li>- Octroi contrat de construction : Septembre 2018.</li> <li>- Début des travaux : Octobre 2018.</li> <li>- Fin des travaux : Novembre 2018.</li> </ul>
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA 17 30292 le 4 décembre 2017</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Hugo Bélanger
<b>Date :</b> 6 avril 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>	
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>	
Subvention pour la construction d'une 2e bibliothèque mobile	
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>	
<b>ARRONDISSEMENT :</b>	<b>ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD</b>
<b>SERVICE :</b>	Direction des loisirs, de la culture et des communications
<b>NOM DE LA REPRÉSENTANTE :</b>	Nathalie Hébert
<b>FONCTION :</b>	Directrice
<b>ADRESSE :</b>	8400, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3B1
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 328-8500, poste 8503
<b>COURRIEL :</b>	nhebert@ville.montreal.qc.ca
<b>RÉPONDANT-INTERLOCUTEUR :</b>	Karyne St-Pierre
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 326-8500, poste 8517
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>	
Suite à de grands écarts dans les coûts de fabrication (matériaux, etc.) de la 1 <sup>re</sup> bibliomobile, nous souhaitons demander un financement pour la construction d'une 2 <sup>e</sup> bibliomobile et ainsi poursuivre le développement du projet de construction de bibliothèque hors les murs dans les parcs. Voir <i>Historique du projet bibliomobile</i> en annexe.	
<b>4. JUSTIFICATION :</b>	
<p>Ce projet permettra d'offrir des points de service mobile de proximité accessible universellement aux extrémités nord et sud de l'arrondissement. Il permet une meilleure accessibilité des activités sur le territoire afin de se rapprocher du citoyen. Ce projet bibliothèque hors les murs est en parfaite cohérence aux deux plans d'action locaux de Saint-Léonard.</p> <p>Selon l'objectif 1 du plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018 qui est de <b><i>favoriser l'accès aux activités culturelles et éducatives, ainsi qu'aux lieux de diffusion culturelle (ex. : bibliothèque) et aux équipements culturels hors les murs.</i></b></p> <p>Ce projet répond également au plan d'action 2014-2017 Saint-Léonard MADA à l'objectif spécifique 2.3 <i>Améliorer l'accessibilité aux activités offertes aux aînés et à l'action 2.3.1 qui est de compléter l'adaptation des bâtiments de l'arrondissement aux normes d'accessibilité universelle, tel que prévu dans la planification de l'accessibilité et faire connaître les lieux accessibles.</i></p> <p>L'arrondissement de Saint-Léonard a pour mission de rendre accessible universellement l'ensemble de ses installations, l'ajout du projet de bibliothèque hors les murs permettrait de répondre adéquatement aux besoins des citoyens léonardois.</p> <p>Ce projet répond également à la grande orientation du Plan d'action culturel Saint-Léonard 2018-2021 qui est <i>Favoriser une culture de proximité</i> et, plus précisément, l'action « Implanter un service de bibliomobiles durant la saison estivale » dans les parcs de l'arrondissement. L'implantation d'un premier biblio-mobile au cours de l'été 2017 a rejoint plus de 300 citoyens.</p> <p>Annexes - Plan d'action Saint-Léonard, Municipalité amie des aînés 2014-2017.          - Plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018.          - Plan d'action culturel Saint-Léonard 2018-2021          - Historique du projet de bibliomobile 2016-2017 Saint-Léonard</p>	

<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>	
<b>Action 4</b> - Favoriser la participation de tous aux activités culturelles par des services accessibles	
<b>Action 5</b> - Offrir des activités de loisir accessibles universellement	
<b>Action 6</b> - Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique	
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES):</b>	
Construction de la 2 <sup>e</sup> bibliomobile : 40 000\$ plus taxes	
Dessin de fabrication	4 000 \$
Châssis	18 000\$
Matériaux divers <i>(aluminium, bois, mécanique, électricité, etc.)</i>	9 500\$
Parasols dépliant	2 000\$
Verre	2 500\$
Électricité <i>(caméras, serrures)</i>	3 000\$
Livraison	1 000\$
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>	
Lancement de l'appel d'offres pour achat des matériels en avril 2018.	
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : CA 17 30292 le 4 décembre 2017</b>	
<b>Formulaire complété par :</b> Nancy Gravel	
<b>Date :</b> 14 novembre 2017	

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017

Résolution: CA17 13 0292

---

**AUTORISER LE DÉPÔT DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt de projets dans le cadre du *Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2018-2020* et d'adhérer aux objectifs de ce programme.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.04 1173309018

Guyline CHAMPOUX

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 décembre 2017

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC DE LA FONTAINE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VERDUN</b> <b>SERVICE :</b> Direction d'arrondissement, Direction de l'ingénierie et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource : Diane Vallée, directrice de projet, direction d'arrondissement, 514 765-7152</b> <b>dianevallee@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Ce parc et ses aires de repos sont désuets et ne permettent pas aux citoyens de bénéficier pleinement de cet espace au cœur du quartier de l'Île des Sœurs. Le mobilier date des années 80. Nous allons y aménager des sentiers adaptés, sécuritaires et des aires de repos avec des équipements adaptés à la clientèle âgée; des bancs variés dont certains avec dossier, d'autres avec des bras, des tables de pique-nique avec espace pour les fauteuils roulants, un barbecue. Ces aménagements favoriseront la socialisation. L'aménagement de sentiers vise à favoriser, faciliter et encourager la marche pour cette clientèle. Des appareils de jeu pour adulte avec des barres horizontales, des barres parallèles, des stations d'exercice sont prévus et ont pour but de préserver le tonus musculaire des aînés. De plus, les accès au parc seront adaptés et accessibles pour tous.</p> <p>L'aménagement favorisera la création de liens intergénérationnels puisqu'une école primaire est située tout près du parc. Les enfants utilisent les sentiers pour accéder à leur résidence. Les travaux dans ce parc, contribueront à créer un lieu de rencontre qui offrira aux aînés, des occasions de côtoyer les gens de toutes les générations qui s'y retrouvent.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce projet est situé dans un secteur moins connu de l'Île-des-Sœurs où se retrouvent les immeubles en location et la population défavorisée de l'Île. De plus, nous y retrouvons une partie de la population plus âgée de Verdun, notons que 12.6% de la population est âgée de plus de 65 ans sur le territoire. Les personnes de 75 ans et plus comptent pour 7.1% de la population du territoire de Verdun.</p> <p>Le projet de réaménagement du parc de La Fontaine s'inscrit dans les orientations de la Ville en aménageant l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés. Il facilite les déplacements des aînés dans la Ville tout en offrant un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et l'implication de la communauté.</p>

La table de concertation des aînés de Verdun a contribué à l'identification des besoins et à l'élaboration de ce projet qui s'inscrit dans le plan d'action MADA de l'arrondissement. Le besoin de revoir l'aménagement des sentiers jugés non sécuritaires pour les aînés car ils sont très fréquentés par les jeunes de l'école primaire sans toujours prendre en considération les aînés qu'ils côtoient. La création d'aires de repos favorisera l'accès aux aînés à ce parc qui pourront ainsi le fréquenter et s'y arrêter au besoin avant de continuer leur promenade. Notons que ce parc compte aussi une aire de jeu de pétanque. La maison intergénérationnelle où se déroulent des activités pour les aînés est située tout près. Ce projet est directement en lien avec le plan stratégique de l'arrondissement de Verdun qui favorise un milieu de vie complet et de qualité et des quartiers conviviaux, verts, équitables.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'aménagement de la place sera entièrement revu de façon à rendre ce parc accessible universellement. Le revêtement des sentiers sera remplacé par un revêtement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les aires de repos comporteront des équipements accessibles, adaptées, mains courantes, panneaux interactifs. Le mobilier urbain sera adapté aux besoins en termes d'accessibilité universelle. Il sera fixé au sol et les bancs comporteront une aire libre au sol à une des extrémités afin de permettre à une personne accompagnant de s'y installer. Le parc sera transformé en un lieu accueillant pour la population ayant des limitations fonctionnelles. Une marche exploratoire sera prévue avec des partenaires en accessibilité universelle. Une visite des lieux a déjà eut lieu avec des représentants de la Table de concertation des aînés.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**LE PROJET EST ESTIMÉ À 258 497\$. LE MONTAGE FINANCIER PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DE 200 000\$ DU VOLET #1 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AINÉS DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ DES AINÉES ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MONTRÉAL 2018-2020. LA CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE 58 947\$ EST PRÉVUE AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION.**

**DANS L'ESTIMATION CI-JOINTE LE BUDGET A ÉTÉ RÉVISÉ À 305 165,50\$. NOUS AVONS DÉTAILLÉ LES COÛTS DU PROJET. LES ITEMS : APPAREILS DE JEU, CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE PARC, PAVAGE EN ASPHALTE, PAVÉS PRÉFABRIQUÉS, SURFACE DE JEU, BÉTONNAGE POUR AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS VISENT À RÉPONDRE AUX BESOINS FORMULÉS PAR LES AÎNÉS RENCONTRÉS.**

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Élaboration des plans et devis printemps.

Appel d'offre en août. Réalisation des travaux d'octobre à novembre 2018.

Possibilité de réaliser en 2019.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** GDD 176811015

**Formulaire complété par :** Diane Vallée

**Date :** 18 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>AMÉNAGEMENTS RUE DE VERDUN</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VERDUN</b> <b>SERVICE :</b> Direction d'arrondissement, Direction de l'ingénierie et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource : Diane Vallée, directrice de projet, direction d'arrondissement, 514 765-7152</b> <b>dianevallee@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Dans le cadre de ce projet nous prévoyons installer du mobilier urbain principalement des bancs avec dossier et certains avec accoudoirs sur toute la longueur de la rue de Verdun afin de permettre aux personnes âgées de s'arrêter tout au long de leur parcours. Cette rue traverse l'arrondissement, nous y retrouvons des commerces de proximité, un parc, une station de métro et la mairie d'arrondissement. Elle est très fréquentée et se prolonge sur près de 2 kilomètres. La présence de bancs à intervalles réguliers est particulièrement appréciée des aînés qui peuvent ainsi marcher plus longtemps et préserver une meilleure santé plus longtemps.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
L'installation de bancs avec dossier tout le long de la rue soit un par tronçon vise à faciliter les déplacements des aînés qu'il s'agisse de faire leurs emplettes ou de se rendre parc ou à la mairie. La présence de mobilier urbain approprié leur permet de participer à la vitalité du milieu et à profiter de l'espace public ainsi rendu plus accessible.  Cette artère longe en partie des secteurs défavorisés comptant entre 20 et 30% de personnes vivant sous le seuil de faible revenu atteignant même 40% sur une partie. Globalement nous constatons qu'à Verdun, 12.6% de la population est âgée de plus de 65 ans. Les personnes de 75 ans et plus comptent pour 7.1% de la population du territoire de Verdun.  Ce projet s'inscrit dans les orientations de la Ville, il contribue à aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés et il offre aux aînés un milieu stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication citoyenne. De plus, il est directement en lien avec le plan stratégique de l'arrondissement de Verdun qui favorise un milieu de vie complet et de qualité et des quartiers conviviaux, verts, équitables. Ce projet émane du plan d'action de la Table de concertation des aînés de Verdun qui l'a proposé.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
L'intégration de mobilier urbain accessible universellement fera l'objet d'une réflexion avec la

Table de concertation des aînés afin que les emplacements soient choisis en fonction des besoins. Ils seront fixés au sol et les bancs comporteront une aire libre au sol à une des extrémités afin de permettre à une personne accompagnant de s'y installer. La rue sera transformée en un lieu accueillant pour les aînés ainsi que la population ayant des limitations fonctionnelles.

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**LE PROJET EST ESTIMÉ À 111 295 \$. LE MONTAGE FINANCIER PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DE 111 295\$ DU VOLET #1 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AÎNÉS DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ DES AÎNÉES ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MONTRÉAL 2018-2020. VOUS TROUVEREZ CI-JOINT L'ESTIMATION COMPORTANT 27 BANCS ET DALLES DE BÉTON SOIT L'AJOUT D'UN BANC À CHAQUE TRONÇON DE RUE.**

**7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Élaboration des plans et devis Printemps – été 2018

Appel d'offre août 2018. Réalisation des travaux d'octobre 2018 à novembre 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** GDD 176811015

**Formulaire complété par :** Diane Vallée

**Date :** 19 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC DES MADELINOTS</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VERDUN</b> <b>SERVICE :</b> Direction d'arrondissement, Direction de l'ingénierie et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource : Diane Vallée, directrice de projet, direction d'arrondissement, 514 765-7152</b> <b>dianevallee@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Ce parc nommé en raison de la forte communauté de madelinots présente à Verdun depuis de nombreuses générations ne permet pas aux citoyens de bénéficier pleinement de cet espace au cœur du quartier Wellington- de l'Église.</p> <p>Dans le cadre de ce projet nous prévoyons y aménager des sentiers adaptés et des aires de repos avec des équipements adaptés à la clientèle âgée (tables adaptées, bancs avec dossier...) qui viendront s'ajouter pour faciliter et encourager la marche pour cette clientèle. De plus, les accès au parc seront adaptés et rendus accessibles pour tous. Nous voulons également redonner les lettres de noblesse à ce parc en immortalisant d'une façon innovante avec une encre le souvenir des arrivants madelinots à Verdun. La création d'un lieu de rassemblement pour les aînés du secteur et de socialisation lors d'événements tels que la fête annuelle des madelinots, le festival des marionnettes « Plein la rue » pour ne mentionner que ceux-ci vise à favoriser l'appropriation du parc par la clientèle à proximité dont la résidence de ressources intermédiaires et le club social des madelinots qui comptent une clientèle âgée.</p> <p>L'aménagement favorisera la création de liens intergénérationnels. Le complément des travaux dans ce parc, servira de lieu de rencontre qui offrira aux aînés, un milieu de vie stimulant et dynamique.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce parc et ses aires de repos sont désuets. Ce parc emblématique sert à la présentation de plusieurs événements tenus en collaboration avec l'arrondissement, la SDC Wellington et les citoyens. Au carrefour d'artères majeures, la rue Wellington et du boulevard LaSalle, il contribue beaucoup à créer un milieu de vie car il est fréquenté par les membres de l'organisme des madelinots situé tout près, par les citoyens fréquentant la promenade Wellington et par les personnes plus âgées demeurant au centre de ressources intermédiaires Notre-Dame de la Paix à proximité.</p> <p>Ce parc est situé dans un secteur défavorisé comptant entre 20 et 30% de personnes vivant sous</p>

le seuil de faible revenu. Globalement nous constatons qu'à Verdun, 12.6% de la population est âgée de plus de 65 ans. Les personnes de 75 ans et plus comptent pour 7.1% de la population du territoire de Verdun.

Ce projet s'inscrit dans les orientations de la Ville, il contribue à aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés et il offre aux aînés un milieu stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication citoyenne. De plus, il est directement en lien avec le plan stratégique de l'arrondissement de Verdun qui favorise un milieu de vie complet et de qualité et des quartiers conviviaux, verts, équitables. Ce projet émane du plan d'action de la Table de concertation des aînés de Verdun qui l'a proposé.

De par son emplacement ce projet augmente les occasions de rencontre des citoyens de divers groupes d'âge. La tenue de divers événements, spectacles contribue à la vitalité de l'endroit.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'aménagement de la place sera entièrement revu de façon à rendre ce parc accessible universellement. Le revêtement des sentiers sera remplacé par un revêtement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les aires de repos comporteront des équipements accessibles, balançoires adaptées, mains courantes, panneaux interactifs. Le mobilier urbain sera adapté aux besoins en termes d'accessibilité universelle. Il sera fixé au sol et les bancs comporteront une aire libre au sol à une des extrémités afin de permettre à une personne accompagnant de s'y installer. Le parc sera transformé en un lieu accueillant pour les aînés ainsi que la population ayant des limitations fonctionnelles.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**LE PROJET EST ESTIMÉ À 293 795 \$. LE MONTAGE FINANCIER PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DE 200 000\$ DU VOLET #1 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AÎNÉS DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ DES AÎNÉES ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MONTRÉAL 2018-2020.**

**L'ESTIMÉ A ÉTÉ RÉVISÉ À 322 251,93 \$. LES ITEMS MOBILIER URBAIN, BANCS, TABLES, LE PAVÉ UNI POUR L'AIRE DE RASSEMBLEMENT, LES DALLES DE BÉTON POUR LES BANCS ET LES TABLES DE PIQUE-NIQUE VISENT LA CLIENTÈLE AÎNÉE.**

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Élaboration des plans et devis Printemps – été 2018

Appel d'offre août 2018. Réalisation des travaux d'octobre 2018 à novembre 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** GDD 176811015

**Formulaire complété par :** Diane Vallée

**Date :** 18 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARC ARCHIE WILCOX</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VERDUN</b> <b>SERVICE :</b> Direction d'arrondissement, Direction de l'ingénierie et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social <b>Coordonnées de la personne-ressource : Diane Vallée, directrice de projet, direction d'arrondissement, 514 765-7152</b> <b>dianevallee@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
<p>Suite à la réalisation de la première phase d'aménagement des aires de jeux pour enfants de ce parc, nous désirons prévoir des travaux visant l'accessibilité universelle et répondant aux besoins de la clientèle âgée située à proximité. Ces travaux de la phase 2 consistent en l'aménagement des sentiers pédestres avec un marquage au sol indiquant les distances parcourues (100m, 200m, ..) . Les sentiers qui sont en très mauvais état seront remplacés car cela pose des difficultés aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement des aires de repos avec des équipements adaptés à la clientèle âgée et à mobilité réduite : balançoires adaptées, bancs avec dossiers, bancs avec accoudoirs, tables adaptées avec espace pour fauteuil roulant. Les accès au parc seront revus et une rampe d'accès, le long du trottoir de la rue Desmarchais y sera installée pour les personnes à mobilité réduite car la pente pour y accéder est très prononcée. Des équipements complémentaires viendront s'ajouter au parcours tel que des bancs pour faciliter et encourager la marche pour la clientèle âgée. Des équipements d'entraînement complémentaires à ceux de la phase 1 sont prévus afin de favoriser le maintien du tonus musculaire des aînés et des personnes à mobilité réduite.</p> <p>La plantation d'arbres a été demandée afin d'assurer le confort des usagers. L'installation des dalles de béton autour des bancs, des tables de pique-nique, des balançoires vise à en favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>L'aménagement favorisera la création de liens entre les diverses clientèles. Aînés, personnes ayant des limitations fonctionnelles, jeunes s'y retrouveront. Le complément des travaux dans ce parc, vise à créer un lieu de rencontre qui offrira aux aînés et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, un milieu de vie stimulant, dynamique et favorisant l'activité physique.</p>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
<p>Ce projet se situe au cœur de Verdun dans un secteur où la population défavorisée ayant un faible revenu se situe entre 30 et 39% selon les données du recensement de 2010. Il se trouve près du parc riverain, du CHSLD du Manoir de Verdun et d'un parc comportant des aires de jeux. Il est très fréquenté par une clientèle très variée.</p> <p>Notons que Verdun compte 18 670 personnes de 15 ans et plus ayant des limitations</p>

fonctionnelles selon les données de l'Office des personnes handicapées du Québec ce qui représente 32,6 % de la population de ce groupe d'âge. De plus, Verdun compte 12.6% de sa population qui est âgée de plus de 65 ans. Les personnes de 75 ans et plus comptent pour 7.1% de la population du territoire de Verdun.

Ce projet s'inscrit dans les orientations de la Ville en accessibilité universelle, il vise à améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains. Il fait partie de la planification globale de l'arrondissement en accessibilité universelle qui comporte le réaménagement de parcs et espaces extérieurs en accord avec les principes de l'accessibilité universelle. Il est directement en lien avec le plan stratégique de l'arrondissement de Verdun qui favorise un milieu de vie complet et de qualité et des quartiers conviviaux, verts, équitables tout en offrant un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et l'implication de la communauté. De plus, il a fait l'objet d'une recommandation du comité citoyen en accessibilité universelle et s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la Table de concertation des aînés de Verdun où il a été jugé prioritaire.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'aménagement de la seconde phase sera entièrement revu de façon à rendre ce parc accessible universellement. Le revêtement des sentiers sera remplacé par un revêtement accessible aux personnes en fauteuil roulant. Les aires de repos comporteront des équipements accessibles, balançoires adaptées, mains courantes, panneaux interactifs. Le mobilier urbain, bancs, tables de pique-nique, l'aire d'exercice seront adaptés aux besoins en termes d'accessibilité universelle. Il sera fixé au sol et les bancs comporteront une aire libre au sol à une des extrémités afin de permettre à une personne accompagnant de s'y installer. Les partenaires en accessibilité universelle seront appelés à faire une marche exploratoire et le projet leur sera présenté avant que soit finalisé le concept.

Le parc sera transformé en un lieu accueillant pour la population ayant des limitations fonctionnelles et il contribuera à améliorer la qualité de vie pour les aînés.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**LE PROJET EST ESTIMÉ À 285 195 \$ TAXES INCLUSES. LE MONTAGE FINANCIER PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DE 200 000\$ DU VOLET #2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AINÉS DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ DES AINÉES ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MONTRÉAL 2018-2020. LA CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE 85 195\$ EST PRÉVUE AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION.**

**L'ESTIMATION CI-JOINTE DÉTAILLE LES ITEMS ET LEUR QUANTITÉ. PARMIS LES ITEMS DE L'ESTIMATION LES ITEMS SUIVANTS VISENT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : MAIN COURANTE, BANCS AVEC DOSSIER, OU ACCOUDOIRS, TABLES ADAPTÉES, BALANÇOIRE ADAPTÉE, APPAREILS DE JEU, PAVAGE ET BÉTONNAGE.**

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Élaboration des plans et devis Printemps 2018

Appel d'offre juin. Réalisation des travaux d'août à octobre 2018

Possibilité de réaliser en 2019 si les termes du programme le permettent.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** GDD 176811015

**Formulaire complété par :** Diane Vallée

**Date :** 18-01-2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

**DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**  
 **Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**PARC DUQUETTE**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :**

**ARRONDISSEMENT : VERDUN**

**SERVICE :** Direction d'arrondissement, Direction de l'ingénierie et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

**Coordonnées de la personne-ressource : Diane Vallée, directrice de projet, direction d'arrondissement, 514 765-7152  
dianevallee@ville.montreal.qc.ca**

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Le projet vise à permettre de s'approprier ce lieu vaste mais ayant grandement besoin d'être reconfigurer.

Le projet consiste à réaménager le parc Duquette en intégrant les principes d'accessibilité universelle permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'entière configuration du parc va être changée, les aires de jeux seront complètement revues, les sentiers refaits, le mobilier urbain remplacé afin de répondre aux objectifs d'accessibilité universelle.

L'octroi de ce projet fera en sorte d'ajouter des équipements de parcs adaptés à l'accessibilité universelle, des bancs avec dossiers adapté pour les personnes à mobilité réduite, des tables adaptées pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant. L'ajout de surface de protection synthétique en caoutchouc roulé et le jeu de marelle visent à permettre aux personnes en fauteuil roulant de fréquenter ce par cet d'y circuler librement. Il en est de même des dalles de béton autour du mobilier urbain, tables de pique-nique, bancs.

**4. JUSTIFICATION :**

Ce parc et ses aires de jeux sont désuets et ne permettent pas aux citoyens de bénéficier pleinement de cet espace au cœur du quartier Wellington de l'Église. Les modules de jeux datent de plus de 15 ans. Le parc Duquette est entouré du secteur le plus défavorisé de l'arrondissement comptant au-delà de 40% de personnes vivant avec un faible revenu.

Plus globalement Verdun compte 18 670 personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité selon les données de l'Office des personnes handicapées du Québec ce qui représente 32,6 % de la population de ce groupe d'âge. Ces personnes accompagnent les jeunes qui fréquentent nos aires de jeux.

Ce projet s'inscrit dans la politique en accessibilité universelle de la ville ainsi que dans le plan d'action en accessibilité universelle de l'arrondissement adopté en novembre 2016. La réalisation de ce projet rejoint l'axe Accessibilité architecturale et urbanistique. Il vise à améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains.

Nous considérons important d'investir afin que les aménagements des accès au parc, les sentiers, les aires de jeux et le mobilier (tables de pique-nique, bancs publics...) prennent en considération les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce projet est identifié également dans le plan d'action de l'arrondissement, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité universelle du parc immobilier et des espaces publics verdunois. Il a été appuyé par le comité en accessibilité universelle de l'arrondissement.

#### **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

L'aménagement du parc Duquette sera entièrement revu de façon à rendre ce parc accessible universellement. Le revêtement des sentiers et des aires de jeux sera remplacé par un revêtement accessible aux personnes en fauteuil roulant. Les modules de jeux seront remplacés et des équipements accessibles afin de permettre aux jeunes ayant des limitations de s'y amuser seront prévus. Les aires de jeux comporteront des équipements accessibles, balançoires adaptées, mains courantes, panneaux interactifs. Le mobilier urbain sera adapté aux besoins en termes d'accessibilité universelle. Il sera fixé au sol et les bancs comporteront une aire libre au sol à une des extrémités afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de s'y installer. Une des tables de pique-nique aura une place prévue pour une personne en fauteuil roulant et sera située près d'un sentier. Par la même occasion la présence des aînés sera favorisée.

L'arrondissement prévoit tenir une marche exploratoire et travailler avec les organismes partenaires en accessibilité universelle lors de l'élaboration du projet.

Le parc sera transformé en un lieu accueillant pour la population ayant des limitations fonctionnelles.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

**LE PROJET EST ESTIMÉ À 711 534 \$ TAXES INCLUSES. LE MONTAGE FINANCIER PRÉVOIT UNE CONTRIBUTION DE 200 000\$ DU VOLET 2 EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET UN MONTANT DE 511 534 \$ EN PROVENANCE DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT. LE BUDGET A ÉTÉ RÉVISÉ À 781 947,85.**

**DANS L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE CI-JOINTE, LES ITEMS SUIVANTS VISENT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : ÉQUIPEMENTS DE PARCS, PELLETEUSE, BALANCOIRE À TROIS, SPICA, CIRCUIT RÉCRÉATIF AVEC FILET, MODULES DE JEUX, BANCS, TABLES, PLANTATION DE VÉGÉTAUX, PAVAGES, SURFACES DE JEU SYNTHÉTIQUE, DALLES DE BÉTON.**

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Élaboration des plans et devis hiver 2018

Appel d'offre mai 2018. Réalisation des travaux de juillet à novembre 2018.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :** GDD 176811015

**Formulaire complété par :** Diane Vallée

**Date :** 18-01-2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 6 février 2018

Résolution: CA18 210016

---

**Autoriser la présentation des demandes de subvention dans le cadre de l'appel de projets pour le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020. (1176811015)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser la présentation des demandes de subvention dans le cadre de l'appel de projets pour le *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020*, soit les projets d'aménagement suivants :

Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes aînées :

- Parc de la Fontaine;
- Parc Archie-Wilcox (phase 2);
- Aménagements de la rue de Verdun.

Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales :

- Parc Duquette;
- Parc des Madelinots.

2. DE mandater madame Diane Vallée, directrice de projet, à déposer les demandes et à signer tout document relatif à ces projets.

30.07 1176811015

Jean-François PARENTEAU

---

Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE

---

Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 février 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>ACQUISITION DE 15 FAUTEUILS AQUATIQUES</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION</b> <b>SERVICE :DCSLDS</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Valérie Prévost, chef de section aquatique 2-0741</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Procéder à l'achat de 15 fauteuils aquatiques destinés à notre clientèle à mobilité réduite qui fréquente les piscines intérieures de l'arrondissement.
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
L'arrondissement dessert une grande clientèle ayant des limitations fonctionnelles et ne possède pas suffisamment de fauteuils pour permettre une entrée à l'eau efficace, ce qui cause de l'attente pour cette clientèle. En effet, à la piscine Joseph-Charbonneau, nous avons des périodes de bain libre dédiés à un groupe d'une vingtaine de jeunes handicapés. L'entrée à l'eau de ces jeunes peut prendre jusqu'à 45 minutes avec l'équipement actuel alors que la période de bain libre est de 1h. Les derniers jeunes à entrer à l'eau n'ont donc qu'une période de baignade de 15 minutes. L'ajout de ces 15 fauteuils aquatiques permettra une entrée à l'eau beaucoup plus rapide, ce qui augmentera considérablement la période de baignade tant appréciée de ces jeunes.
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Le projet favorise l'inclusion des personnes ayant un handicap physique puisqu'ils pourront profiter des bienfaits des activités aquatiques par l'acquisition de cet équipement spécialisé qui conserve la dignité des personnes.
<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
Fauteuil de piscine = 1 590\$ 15 fauteuils de piscines x 1 590\$ = 23 850 + tps + tvq = 27 421,54\$. Coût total du projet: 27 421,54\$
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
Appel d'offre sur invitation: Mars-avril 2018 Octroie du contrat: Mai 2018 Acquisition de l'équipement: Mai 2018
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : 1184465002</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Dominique Taillon
<b>Date :</b> 17 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>CLIMATISATION DE SIX (6) SALLES COMMUNAUTAIRES DE CHALETS DE PARCS UTILISÉES PAR LES CLUBS AÎNÉS</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT : VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION</b> <b>SERVICE :DCSLDS</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Jean-Marc Labelle, chef de division développement et expertise</b> <b>2-3468</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Installer ou remplacer des unités de climatisation murales dans les salles communautaires de 6 chalets de parc utilisés par les clubs âgés de l'arrondissement :  Liste des installations ciblées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Chalet St-Damase (remplacement de l'unité murale, désuet)</li><li>- Chalet Turin (ajout d'un système de climatisation; présentement non-climatisé)</li><li>- Chalet de Normanville (remplacement de l'unité murale, brisé)</li><li>- Nicolas-Tillemont (ajout d'un système de climatisation; présentement non-climatisé)</li><li>- Chalet Jean-Paul II – Salle communautaire (ajout d'un système de climatisation)</li><li>- Chalet Champdoré (remplacement de l'unité murale, brisé)</li></ul>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Plusieurs chalets de parcs de l'arrondissement sont des lieux de rencontre et d'activités pour les clubs âgés. En effet, les personnes du 3 <sup>e</sup> âge y pratiquent toutes sortes d'activités et y tiennent plusieurs événements festifs tout au long de l'année à raison de plusieurs périodes par semaine. Ces activités sont très fréquentées et les salles atteignent souvent la capacité d'accueil maximale. Durant la période estivale, la température intérieure y est très élevée, ce qui est inconfortable pour la clientèle âgée. Certains âgés cessent de fréquenter les activités durant les journées de grande chaleur puisqu'ils ont de la difficulté à supporter la température de la salle. Les salles que nous souhaitons climatiser sont utilisées exclusivement par la clientèle âgée. Certaines salles desservent jusqu'à 3 clubs d'âge d'or différents (c'est le cas du chalet Jean-Paul II)
<b>5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :</b>
Le fait de climatiser les salles communautaires favorisera un meilleur confort des usagers, surtout des clientèles qui supportent moins bien la chaleur de par leur âge ou leur condition physique qui est en cohérence avec les principes d'accessibilité universelle.

<b>6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):</b>
1 Unité murale, installée et sécurisé (avec grillage de protection contre le vandalisme) = 10 000\$ 6 chalets de parc x 10 000\$ = 60 000\$ Coût total du projet : 60 000\$
<b>7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :</b>
Appel d'offre sur invitation : Mars-avril 2018 Octroie du contrat : Mai 2018 Fin des travaux : Juin 2018
<b>Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service : 1184465002</b>
<b>Formulaire complété par :</b> Dominique Taillon
<b>Date :</b> 17 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 6 février 2018

Résolution: CA18 14 0019

---

### **Déposer une demande de soutien financier au Programme Municipalité Ami des Aînés et au programme Accessibilité Universelle (MADA-AU) du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal.**

CONSIDÉRANT que le Service de la diversité sociale et des sports est doté d'un fond de 3 M\$ pour le programme Municipalité Ami Des Aînés et pour le programme Accessibilité Universelle (MADA-AU).

L'administration municipale souhaite pour le programme Municipalité Ami des Aînés :

- réaliser des projets qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- offrir aux personnes âgées un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- que plusieurs chalets de parcs de l'arrondissement soient des lieux de rencontre et d'activités pour notre clientèle de personnes âgées;
- favoriser le confort des personnes âgées en contrôlant la température ambiante par l'installation de systèmes de climatisation dans nos salles communautaires de chalets de parc afin de favoriser une pleine participation de la clientèle de personnes âgées aux activités qui leur sont destinées.

L'administration municipale souhaite également pour le programme Accessibilité Universelle (MADA-AU) :

- faire de Montréal une ville universellement accessible par la réalisation d'actions permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives);
- desservir une grande clientèle ayant des limitations fonctionnelles;
- doter la piscine Joseph-Charbonneau d'équipement favorisant l'accessibilité universelle (fauteuils aquatiques) pour répondre aux besoins de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles qu'elle dessert et permettre une entrée à l'eau efficace.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. adhère aux objectifs du Programme MADA – AU;
2. adhère au Plan d'action municipal pour les personnes âgées et au Plan d'action municipal en accessibilité universelle;
3. dépose une demande de soutien financier dans le cadre du programme MADA :
  - volet Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées pour la climatisation des salles communautaires de six (6) chalets de parc;
  - volet Accessibilité universelle des infrastructures municipales pour l'achat de quinze (15) fauteuils aquatiques pour la piscine Joseph-Charbonneau;
4. s'engage à assumer sa part des coûts admissibles pour ces projets ainsi que les frais récurrents d'exploitation de ceux-ci;
5. mandate et autorise madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de financement et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour ces projets dans le cadre du Programme MADA de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1184465002

Giuliana FUMAGALLI

---

Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 février 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>PARTICIPATION DES AÎNÉS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DU THÉÂTRE OUTREMONT</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>SERVICE : SERVICE DE LA CULTURE</b>  <b>Coordonnées de la personne-ressource :</b> <b>MARIE-ODILE MELANÇON</b> , Commissaire au développement culturel Service de la Culture 801, rue Brennan, 5 <sup>e</sup> étage Montréal, (Qc) H3C 0G4
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
Le projet vise à doter le Théâtre Outremont de certains équipements qui permettront de faciliter l'accueil et la participation des aînés aux activités culturelles offertes par le Théâtre Outremont, plus particulièrement, l'acquisition de : <ul style="list-style-type: none"><li>- systèmes d'aide à l'audition pour assister aux spectacles</li><li>- mobilier adapté (chaises) pour offrir des moments de répit dans le hall d'entrée ainsi que le vestibule</li><li>- mobilier adapté (chaises) pour offrir plus de confort dans la petite salle.</li></ul>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Il est important de s'ajuster aux réalités et aux besoins particuliers des aînés pour faciliter leur fréquentation des lieux culturels municipaux, et permettre ainsi leur inclusion sociale.  Le Théâtre Outremont est un équipement municipal métropolitain qui contribue à offrir un milieu de vie stimulant et dynamique. Celui-ci doit être propice à l'accueil et la participation de tous, notamment des aînés en favorisant leur implication au sein des activités offertes à l'ensemble des citoyens.  Suite à des discussions avec certains clients aînés, quelques besoins ont été identifiés afin d'éliminer certaines barrières à leur pleine participation aux activités offertes. <ul style="list-style-type: none"><li>- Offrir un système d'aide à l'audition qui est performant et permet aux aînés d'apprécier les spectacles présentés tout comme le reste de l'auditoire.</li><li>- Offrir du mobilier adapté, accessible et sécuritaire dans le hall et le vestibule, afin d'offrir des moments de répit avant et après les spectacles. En effet, l'accessibilité du lieu pour les aînés doit prendre en compte la difficulté des déplacements, et permettre une utilisation qui exige peu d'efforts physiques. Il est donc important pour cette clientèle de ne pas rester</li></ul>

debout et d'offrir des espaces adaptés.

- Offrir du mobilier adapté et confortable dans la petite salle de spectacle (Petit Outremont). Les tabourets et chaises en plastique utilisées actuellement offrent très peu de confort et freinent la fréquentation des spectacles présentés dans cette salle par les aînés.

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

L'acquisition de ces équipements permettra au Théâtre de respecter certains concepts de l'accessibilité universelle tels que :

- La flexibilité, l'adaptabilité et la sécurité grâce à l'ajout de mobilité adapté.
- L'accès à l'information, grâce au système d'aide à l'audition

## 6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):

### **DÉPENSES EN 2018 :**

#### **ACHAT DE MOBILIER ADAPTÉ :**

- chaises avec appui-bras ergonomiques pour le hall d'entrée et le vestibule : 6 000 \$
- chaises pliantes rembourrées pour le Petit Outremont : 18 750 \$

**SOUS-TOTAL : 24 750 \$ + taxes**

#### **SYSTÈME D'AIDE À L'AUDITION :**

- achat du système LISTEN technologies (LS-04-072-01 Advanced Installed Rf System) : 2 750 \$ + taxes
- Frais de quincaillerie, filage et livraison : 750 \$

**SOUS-TOTAL : 3 250 \$ + taxes**

**TOTAL : 28 000 \$ + taxes**

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

**ACHAT DES ÉQUIPEMENTS ET LIVRAISON : PRINTEMPS 2018**

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Marie-Odile Melançon

**Date :** 19 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET  
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2018-2010**

- Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées**
- Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

**1. TITRE DU PROJET :**

**Bonification de l'offre de service des Bibliothèques de Montréal à destination des personnes ayant une limitation fonctionnelle.**

**Offrir à tous un meilleur accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir**

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

**SERVICE :** Service de la culture, Direction des Bibliothèques, Division des programmes et services aux arrondissements

**Coordonnées de la personne-ressource :**

Gestionnaire : Olivier Barrette, Chef de division, 514 872-1609,  
[olivier.barrette@ville.montreal.qc.ca](mailto:olivier.barrette@ville.montreal.qc.ca)

Professionnelle : Delphine Guibourgé, 514 872-4430,  
[delphine.guibourge@ville.montreal.qc.ca](mailto:delphine.guibourge@ville.montreal.qc.ca)

**3. DESCRIPTION DU PROJET :**

Cette bonification de l'offre de service des Bibliothèques de Montréal se décline en 3 phases de chacune une année. Chacune d'entre elles permettra aux bibliothèques d'acquérir l'équipement et les collections nécessaires pour optimiser l'accès à leurs programmes et services aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Le projet se décline comme suit :

**Phase 1 : 2018 :** bonification des services pour les montréalais ayant une déficience motrice ou un TDA/H.

**Phase 2 : 2019 :** bonification des services pour les montréalais ayant une déficience intellectuelle ou vivant avec un TSA ou un TDA/H.

**Phase 3 : 2020** : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience visuelle.

#### Pourquoi ces clientèles ?

**Phase 1** : 13,2% des personnes de 15 ans et plus de la région de Montréal présente une incapacité liée à la mobilité et 15,1% des personnes de 15 ans et plus de la région de Montréal présente une incapacité liée à l'agilité<sup>1</sup>. Sans compter que des milliers d'autres citoyens sont également concernés par ces incapacités de façon temporaire.

**Phase 2** : Les diagnostics de TSA<sup>2</sup> ou TDA/H<sup>3</sup> chez les jeunes augmentent de façon considérable. L'accueil de ces groupes de jeunes, avec l'école ou en famille est devenu un enjeu pour les bibliothèques. Il est donc nécessaire de les équiper d'outils leur permettant de s'ajuster au mieux aux besoins de cette clientèle afin que leur offre de service soit équitable. Enfin, 3 % de la population vit avec une déficience intellectuelle, ce qui représente, à Montréal, environ 50 000 personnes<sup>4</sup>. Si l'on considère qu'au moins 2 personnes agissent à titre d'aidant naturel pour ces 50 000 personnes (le plus souvent, les parents), il est alors raisonnable d'en conclure qu'au moins 10% des Montréalais sont concernés.

**Phase 3** : 4,7% des personnes de 15 ans et plus de la région de Montréal présente une incapacité liée à la vision<sup>5</sup>.

#### **4. JUSTIFICATION :**

##### **Les bibliothèques de Montréal : inclusives et outil de développement social**

Les bibliothèques de Montréal sont inclusives, ouvertes à tous. En procédant à l'acquisition d'équipement relié à l'accessibilité universelle, la Direction des bibliothèques facilitera l'accès aux personnes ayant une limitation fonctionnelle à ses 45 bibliothèques de quartier. Elle permettra également une meilleure appropriation de la bibliothèque par ces personnes, que leur limitation soit motrice, cognitive ou visuelle, le tout en lien avec les priorités établies par la Direction des Bibliothèques

---

<sup>1</sup> Office des personnes handicapées du Québec (2015). Estimations de population avec incapacité en 2011 : région sociosanitaire de Montréal – Municipalités d'au moins 15 000 habitants, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications. L'Office, 93 p.

<sup>2</sup> Le « Center for Disease Control » a annoncé que le taux de prévalence de l'autisme a augmenté en 2014 à 1 enfant sur 68, comparativement à 1 sur 88 en 2012.

<sup>3</sup> L'État des connaissances actuelles nous démontre assez clairement un taux de prévalence uniforme de TDA/H à travers le monde oscillant entre 5% et 7% des enfants (Polyancyk et al., Am J Psychiatry 2007)

<sup>4</sup> [www.amdi.info/qui-sommes-nous/la-deficience-intellectuelle](http://www.amdi.info/qui-sommes-nous/la-deficience-intellectuelle), page consultée le 8 janvier 2018

<sup>5</sup> Office des personnes handicapées du Québec (2015). Estimations de population avec incapacité en 2011 : région sociosanitaire de Montréal – Municipalités d'au moins 15 000 habitants, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications. L'Office, 93 p.

dans son Plan stratégique 2016-2019, ainsi que par le Service la culture de la Ville de Montréal dans sa politique de développement culturel 2017-2022.

Le plan stratégique des Bibliothèques de Montréal 2016-2019 se décline en 4 priorités<sup>1</sup>. Faciliter l'accès aux bibliothèques ainsi que leur appropriation par les citoyens montréalais ayant des limitations fonctionnelles s'inscrit tout particulièrement dans les 3 priorités stratégiques suivantes :

1. Renouveler l'expérience de la bibliothèque auprès des citoyens, soit : offrir un lieu accueillant, accessible et innovant et offrir des services et programmes qui répondent aux besoins des clientèles.
2. Contribuer au développement d'une communauté inclusive et engagée, soit : offrir des services à certains groupes de populations socialement vulnérables afin de combattre l'exclusion sociale et offrir des services et des actions afin de favoriser l'accès à l'information et au savoir dans une perspective d'inclusion sociale.
3. Viser l'innovation dans nos pratiques, soit : développer des partenariats avec des experts externes.

La Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal énonce quant à elle, la priorité suivante en ce qui a trait aux bibliothèques : « Contribuer au développement d'une communauté inclusive et engagée en renouvelant l'expérience de la bibliothèque du 21e siècle pour les citoyens et en continuant d'offrir aux usagers une expérience de haute qualité »<sup>2</sup>.

### **Le Mois de l'accessibilité universelle et les nombreux projets déployés en bibliothèques**

Le Mois de l'accessibilité universelle dans les bibliothèques montréalaises est né en 2012 de la volonté du comité culture de la Table de concertation en loisir pour les personnes handicapées de Montréal, animée par l'organisme AlterGo et de celle de la Ville de Montréal de favoriser l'accès des personnes ayant des limitations fonctionnelles aux bibliothèques de Montréal et ainsi d'en augmenter leur fréquence. Cet événement, réalisé en collaboration avec plusieurs partenaires du milieu associatif en plus de l'organisme AlterGo, ainsi qu'en concertation avec le Service de

---

<sup>1</sup> Plan stratégique 2016-2019 – Bibliothèques de Montréal – Direction des Bibliothèques

<sup>2</sup> Politique de développement culturel 2017-2022, Ville de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/politique\\_culturelle\\_130617.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/politique_culturelle_130617.pdf), page consultée le 11 janvier 2018

la Diversité sociale et des sports, a permis d'ores et déjà de sensibiliser les citoyens ainsi que le personnel des bibliothèques à l'accessibilité universelle. Effectivement, pendant le mois d'octobre de chaque année, une programmation riche de spectacles, conférences, activités et expositions, proposés par les organismes œuvrant auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle est offerte aux citoyens montréalais par les bibliothèques en arrondissement. L'objectif est non seulement d'augmenter la fréquentation des bibliothèques par cette clientèle, mais aussi de positionner la bibliothèque comme lieu inclusif auprès de tous les citoyens montréalais.

Depuis la première édition de ce Mois de l'accessibilité universelle, de nombreux projets ont été déployés dans une planification globale en accessibilité universelle, tels que :

- Développement de collection : documents sur le handicap ou documents adaptés tels que livres en gros caractères, livres audios, DVD pour les personnes malvoyantes ou malentendantes, jeux de société adaptés (en partenariat avec l'INLB) etc. ;
- Animations proposées au public pendant toute l'année : heure du conte en langue des signes québécoise, zoothérapie, etc ;
- Formations à l'accueil en bibliothèque des personnes ayant des limitations fonctionnelles, formation en loisirs des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA proposées au personnel ;
- Services tels que le biblio-courrier : livraison de documents à domicile ;
- Jumelages d'écoles et d'organismes dédiés aux personnes ayant une limitation avec la bibliothèque de leur quartier ;
- Tenue d'une « grande séduction » : opération de promotion des collections et services déployées dans une bibliothèque et destinée aux organismes et à leurs membres.
- Dépôts de documents, promotion des collections et services, médiation de la lecture à l'attention des parents et des enfants dans plusieurs organismes en accessibilité universelle.

Les 3 phases du projet présenté ici s'inscrivent naturellement dans cette planification globale puisqu'il s'agit ici de consolider et développer les pratiques déjà en place. L'acquisition d'équipement ayant comme conséquence une accessibilité accrue ainsi qu'une offre de service bonifiée, il en résultera une plus grande fréquentation aux activités ainsi qu'un meilleur accès aux collections et services. Les personnes ayant

des limitations fonctionnelles pourront s'approprier leur bibliothèque de quartier en plus grand nombre et ainsi développer le réflexe de la fréquenter.

Lors de la première phase, les bibliothèques élargiront leur offre d'équipement adapté aux personnes ayant des limitations motrices ainsi qu'aux usagers ayant un TDA/H. 5 des bibliothèques du réseau proposent actuellement un vélo-pupitre et ceux-ci remportent un vif succès. Quant aux chaises roulantes et aux paniers, destinés aux usagers ayant des limitations motrices, il est désormais des plus pertinents de pouvoir en proposer à nos usagers dans toutes nos bibliothèques (Cf. p.2, « Pourquoi ces clientèles ? »).

La deuxième phase de déploiement du projet permettra quant à elle de développer des collections reliées à la déficience intellectuelle, au TSA et au TDA/H, toujours plus en demande. Le développement d'une collection de bibliothérapie destinée aux personnes ayant une limitation ou à leurs proches aidants est également préconisé. Sa pertinence est démontrée via cette description : *« Aussi loin que l'on remonte dans l'Histoire, on trouve l'intuition d'une vertu thérapeutique du livre et du récit. Les livres soignent. Ils ont le pouvoir de nous apaiser par l'ordre de leur syntaxe, le rythme et la musicalité de leurs phrases, le toucher sensuel de leur papier... Les récits et les romans ont ce pouvoir étonnant, dans le mouvement de la lecture, d'arracher à soi-même et à sa douleur, en proposant des fictions enveloppantes et du sens toujours renouvelé. Dans la détresse physique ou psychique, dans le handicap ou la grande vieillesse, le livre permet d'élaborer ou de restaurer un espace à soi. Contre la passivité et la perte d'autonomie, la lecture est la reconquête d'une position de sujet<sup>1</sup>. »*. Cette collection est essentielle non seulement pour les personnes ayant n'importe quelle limitation fonctionnelle mais également pour les personnes ayant d'autres limitations fonctionnelles et leurs proches. Enfin, quelques bibliothèques pourraient mettre à disposition de leurs usagers ayant des incapacités un piano numérique auquel seraient branchés deux casques afin d'être en mesure de recevoir un cours au sein même de la bibliothèque ou, bien sûr, de jouer seul ou en binôme. Effectivement, le cadre conceptuel de l'expérience inclusive de loisir (Carbonneau, Cantin et St-Onge, 2015) explique qu'une expérience inclusive commande de pouvoir :

- accéder à des espaces et équipements appropriés pour permettre une pratique de loisir signifiante répondant à ses désirs et aspirations;

---

<sup>1</sup> Les Livres prennent soin de nous. Pour une bibliothérapie créative, Régine Detambel, Actes Sud, 2015

- s'engager dans une activité significative, adaptée à ses capacités, permettant d'utiliser son plein potentiel;
- être en relation significative et avoir des interactions positives réciproques avec les autres participants.

De plus, les organismes consultés ont manifesté un vif enthousiasme lorsque la proposition leur a été faite. Il s'avère que celle-ci répondrait à un grand besoin. Effectivement, de nombreuses recherches démontrent que les personnes âgées retirent plusieurs bénéfices de l'apprentissage de la musique. Cet apprentissage a un impact positif indéniable sur leurs fonctions psychomotrices<sup>1</sup> et sur leur état de santé physique et mentale.

Enfin, les bibliothèques souhaiteraient élargir leur offre d'équipement adapté aux personnes ayant des limitations visuelles. Effectivement, en 2018, une première et timide bonification des services pour ces montréalais sera déployée. La 3<sup>ème</sup> phase de ce nouveau projet permettra de la développer de façon majeure au travers du réseau des bibliothèques, ce qui rendra possible une communication globale auprès des organismes dont les membres vivent avec une limitation visuelle (INLB, Institut Raymond-Deware, etc.).

Il est à noter que les demandes d'acquisition d'équipement incluses dans ce document, si elles sont acceptées, permettront de mener une campagne de promotion centralisée.

---

<sup>1</sup> « Un entraînement musical pourrait également aider à maintenir, voire à améliorer plusieurs des habiletés psychomotrices des aînés, telle l'habileté à effectuer des tâches de coordination. Certains aînés verraient par ailleurs la force et la dextérité de leurs doigts augmenter grâce à la pratique d'un instrument à clavier. De plus, la participation à des activités musicales aurait même un impact positif sur la santé physique des personnes âgées. En effet, les aînés qui participent à des activités musicale chuteraient moins souvent, auraient moins de problèmes de santé, consulteraient moins souvent un médecin et consommeraient moins de médicaments. Certains aînés verraient en outre diminuer l'inconfort causé par leur arthrose après avoir joué d'un instrument à clavier ». Brighbill, J. (1983). *The design, implementation and evaluation of a class piano program to improve coordination in the older adult* (Mémoire de maîtrise). Récupéré via la base de données ProQuest Dissertations and Theses (UMI No. 1320662).

## 5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :

En adoptant le concept d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal souhaite que tous les utilisateurs, peu importe leurs capacités, puissent profiter, de manière comparable, des possibilités offertes par un bâtiment, un espace urbain, un programme, un service ou une information. Conséquemment, la Ville de Montréal vise à réduire les obstacles, à les éliminer ou à offrir des alternatives facilitantes. Il en va ainsi également pour les bibliothèques de Montréal pour qui briser l'isolement des populations socialement vulnérables afin de combattre leur exclusion sociale et leur permettre une participation citoyenne plus juste et équitable est une préoccupation constante.

Le tableau suivant détaille les acquisitions d'équipement pertinentes en fonction des clientèles visées et leur intégration dans les 4 axes de l'accessibilité universelle. Il est également indiqué à laquelle des 12 actions en accessibilité universelle du Plan d'action 2015-2108 ces acquisitions sont reliées.

Ce tableau présente également la contribution de la Direction des bibliothèques afin de mettre en valeur et faire mieux connaître aux citoyens montréalais concernés les bénéfices qu'ils retireront à s'approprier leur bibliothèque de quartier.

ÉQUIPEMENT	AXE DE L'AU	ACTIONS EN AU	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES
<b>Phase 1 : 2018 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience motrice ou un TDA/H</b>			
Vélo-pupitre (TDAH) pour les 3 à 7 ans	Axe 1	3, 4, 6, 12	<b>Communication :</b> Mention de l'acquisition d'équipement sur notre site web, via les réseaux sociaux et dans les bibliothèques.  Dépliant destiné à cette clientèle diffusé via AlterGo et les organismes partenaires.  <b>Actions en AU : 8, 9, 11</b>
Vélo-pupitre (TDAH) pour les 7 à 77 ans	Axe 1	3, 4, 6, 12	
Table inclinable	Axe 1	3, 4, 6, 12	
Paniers à roulettes	Axe 1	3, 4, 6, 12	
Chaises roulantes	Axe 1	3, 4, 6, 12	

<b>Phase 2 : 2019 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience intellectuelle ou vivant avec un TSA ou un TDAH/H.</b>			
Jouets lestés pour les jeunes ayant un TSA	Axe 2	4, 6, 12	<b>Formation</b> pour le personnel : AlterGo Formation : accueil en bibliothèque et accompagnement loisirs des personnes ayant un TSA, un TDAH ou une DI.
Clavier électronique + support + tabouret + 2 casques	Axe 2	4, 5, 12	
Développement d'une collection de bibliothérapie	Axe 2	4, 5, 6, 12	
Développement de collection sur le handicap concernant la DI, le TSA et le TDAH y compris livres en gros caractères et livres audio si disponibles	Axe 2	4, 5, 6, 12	
<b>Phase 3 : 2020 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience visuelle.</b>			
Logiciel ZoomText Magnifier / Screen Reader	Axe 2	4, 6, 12	<b>Communication :</b> Mention de l'acquisition d'équipement sur notre site web, via les réseaux sociaux et dans les bibliothèques. Diffusion de l'information aux organismes partenaires. <b>Actions en AU : 8, 9, 10</b>
Lecteur braille	Axe 2	4, 6, 12	
Loupe électronique	Axe 2	4, 6, 12	
Lecteur Daisy pour le prêt	Axe 2	4, 6, 12	
Jeux de société adaptés	Axe 2	4, 5, 6, 12	
Collection Duomédia (braille pour les jeunes produite par l'INLB)	Axe 2	4, 5, 6, 12	
Développement de collection adaptée pour les jeunes - Déficience visuelle (en relief)	Axe 2	4, 5, 6, 12	

**6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES):**

ÉQUIPEMENT	AXE DE L'AU	ACTION EN AU	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
<b>Phase 1 : 2018 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience motrice ou un TDA/H</b>				
Vélo-pupitre (TDAH) pour les 3 à 7 ans dans bibliothèques (30)	Axe 1	3, 4, 6, 12	1 300 \$	39 000 \$
Vélo-pupitre (TDAH) pour les 7 à 77 ans dans bibliothèques (27)	Axe 1	3, 4, 6, 12	1 800 \$	48 600 \$
Table inclinable (10)	Axe 1	3, 4, 6, 12	700 \$	7 000 \$
Panier à roulettes (10 par bibliothèques : 27)	Axe 1	3, 4, 6, 12	595 \$	16 065 \$
Chaise roulante (25)	Axe 1	3, 4, 6, 12	315 \$	7 875 \$
<b>TOTAL PHASE 1 : 2018 : 118 540 \$</b>				
<b>Phase 2 : 2019 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience intellectuelle ou vivant avec un TSA ou TDA/H.</b>				
Clavier électronique + support + tabouret + 2 casques dans 10 bibliothèques	Axe 2	3, 4, 5, 6, 12	3 000 \$	30 000 \$
<b>TOTAL PHASE 2 : 2019 : 30 000 \$</b>				
<b>Phase 3 : 2020 : bonification des services pour les montréalais ayant une déficience visuelle.</b>				
Logiciel ZoomText Magnifier / Screen reader (245 postes)	Axe 2	4, 6, 12	700 \$	171 500 \$
Lecteur braille Brailliant BI 40 (19)	Axe 2	4, 6, 12	4 000 \$	76 000 \$
Loupe électronique explorē 8 (24)	Axe 2	4, 6, 12	1 550 \$	37 200 \$

Lecteur Daisy/MP3 Victor Reader Stratus4 M (17)	Axe 2	4, 6,12	650 \$	11 050 \$
<b>TOTAL PHASE 3 : 2020 : 295 750 \$</b>				
<b>TOTAL POUR LE PROJET : 444 290 \$</b>				

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :

### **Phase 1 : 2018 :**

Acquisition des équipements et documents sur réception des montants accordés.

Promotion des nouveaux équipements disponibles dès réception dans les bibliothèques sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

Octobre 2018 : Mention de l'acquisition d'équipement lors du Mois de l'AU sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

### **Phase 2 : 2019 :**

Acquisition des équipements et documents sur réception des montants accordés.

Promotion des nouveaux équipements disponibles dès réception dans les bibliothèques sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

Octobre 2019 : Mention de l'acquisition d'équipement lors du Mois de l'AU sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

### **Phase 3 : 2020 :**

Acquisition des équipements et documents sur réception des montants accordés.

Promotion des nouveaux équipements disponibles dès réception dans les bibliothèques sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

Octobre 2020 : Mention de l'acquisition d'équipement lors du Mois de l'AU sur notre site web, les réseaux sociaux, dans les bibliothèques et via les organismes partenaires.

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Delphine Guibourgé, Gestionnaire : Olivier Barrette

**Date :** 12 janvier 2018

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT 2018-2020  
PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE  
MONTRÉAL 2018-2020**

<b>DOUBLECLIQUER POUR ACTIVER LA CASE DU VOLET DANS LEQUEL S'INSCRIT LA DEMANDE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales</b>
<b>1. TITRE DU PROJET :</b>
<b>RÉNOVATION DES SENTIERS DU JARDIN DE CHINE</b>
<b>2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (ARRONDISSEMENT OU SERVICE) :</b>
<b>ARRONDISSEMENT :</b> <b>SERVICE :</b> Espace pour la vie  <b>Coordonnées de la personne-ressource : Pénélope Darcy, 514-433-2930, penelope.darcy@ville.montreal.qc.ca</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET :</b>
La présente demande de financement s'inscrit dans le volet Accessibilité universelle des infrastructures municipales.  Construit en 1990 sur 2,5 hectares, le Jardin de Chine a fait l'objet ces trois dernières années de réfections majeures au niveau de ses pavillons. Or, l'affluence toujours plus importante du Jardin de Chine, notamment lors de l'événement « Jardins de lumière » (qui attire plus de 320 000 visiteurs annuellement) a révélé certaines limites relativement à la circulation et à l'accueil des visiteurs. Le souci de permettre un accès universel à toutes les clientèles (aînés, familles, visiteurs présentant des limitations fonctionnelles) nous incite à revoir la configuration des sentiers à certains endroits, ainsi que le type de matériaux pour le recouvrement des surfaces. Afin de finaliser cette importante restauration pour le Jardin botanique de Montréal, le service Espace pour la vie prévoit la mise aux normes de ses sentiers rustiques à roche plate.  Les objectifs du projet sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• remplacer le matériau de surface des sentiers pour un matériau lisse et sans obstruction, comprenant des travaux de terrassement pour renforcement de la fondation des sentiers,</li><li>• élargir par endroit les sentiers afin de faciliter les pauses des visiteurs et la circulation pendant l'événement « Jardins de lumière »,</li><li>• reconfigurer les pentes et intersections des sentiers dans le respect de la Politique municipale d'accessibilité universelle,</li><li>• modifier le ponceau de la chute de la montagne de pierres et reconstruire dans les normes,</li><li>• ajouter des dispositifs d'interprétations supplémentaires pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives), par exemple en ajoutant le braille aux dispositifs écrits, une ligne de démarcation sur le sentier pour les personnes ayant des limitations visuelle, etc.)</li></ul>
<b>4. JUSTIFICATION :</b>
Espace pour la vie, institution regroupant le Biodôme, le Planétarium, l'Insectarium et le Jardin botanique de Montréal, accueille chaque année près de 2 M de visiteurs.

Le service Espace pour la vie offre certains programmes pour les clientèles défavorisées, notamment la remise de billets de faveur à des organismes desservant des clientèles défavorisées, directement ou par le biais des arrondissements.

Le Jardin Botanique se situe dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie, à la frontière de l'arrondissement Mercier Hochelaga Maisonneuve. En 2017, le Jardin a accueilli 995 000 visiteurs, dont 324 000 dans le cadre de l'événement « Jardins de lumière ».

De plus, le Jardin botanique de Montréal reçoit entre 100 000 et 120 000 personnes de plus de 65 ans par an (12 %, de la clientèle), dont plus de 35 000 pendant « Jardins de lumière ». Cet événement est également l'occasion pour les familles de venir visiter le Jardin de Chine avec leurs enfants.

Il est à noter qu'Espace pour la vie offre un tarif réduit aux visiteurs de 65 ans et plus (pour les résidents du Québec (15 \$ au lieu de 16 \$ pour les résidents du Québec; 18,75 \$ au lieu de 20,50 \$ pour les non-résidents).

Ce projet est accueilli très favorablement par la Société du Jardin de Chine de Montréal, organisme à but non-lucratif fondé en 1991 visant à soutenir les actions et activités du Jardin de Chine. Comptant un bon nombre de membres aînés et collaborant étroitement avec l'Hôpital chinois de Montréal (accueil de patients au Jardin et participation à des événements bénéfiques), la Société du Jardin de Chine s'est engagée à soutenir ce projet pour autant que ses avancements lui soient présentés et que l'agent culturel du Jardin de Chine fournisse toutes les preuves que le nouvel aménagement et recouvrement des sentiers se fassent dans les règles d'or d'un jardin traditionnel chinois de type privé.

La société Kéroul sera également consultée afin d'obtenir un avis sur les plans d'aménagement.

Pour finir, ce projet de rénovation des sentiers du Jardin de Chine s'inscrit dans une planification d'amélioration de l'accessibilité universelle au Jardin botanique de Montréal :

- 2010 : Livraison d'un sentier de 2,55 km marqué au 4 m (pastilles vertes polymère chauffées) (Jardin des vivaces, le Jardin des plantes utiles, le Jardin des nouveautés, le Jardin alpin, le Jardin des Premières-Nations, le Jardin japonais, la Roseraie, et finalement, le chemin de ceinture.)
- 2014: Réalisation d'une des entrées du Jardin de Chine en Béton estampé.
- 2016-2017: Mise à niveau du marquage effectué en 2010 sur 2,55 km au 8 m (nouveau procédé sur nouvelles dalles), Installation de nouvelles pastilles procédé Remba sur dalles de 330x330x80 mm (plus grosses) – (a fait l'objet d'une demande de financement volet 2).
- 2017 : Rénovation des sentiers du Jardin de Chine et installation d'une exposition intégrant des dispositifs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. (présente demande de financement).

## **5. INTÉGRATION DES CONCEPTS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE :**

La rénovation des sentiers du Jardin de Chine permettra de :

- Favoriser un usage similaire et autonome des visiteurs, par la présence notamment d'une signalisation et de dispositifs d'interprétation accessible à tous.
- Prendre en compte les besoins des différents types de visiteurs (déficience physique, famille avec des poussettes, les personnes aînées, etc.), respect des pentes inférieures à 5%, intersections ayant un rayon d'au moins 1800mm, etc.
- Considérer toutes les limitations fonctionnelles : des dispositifs d'interprétations supplémentaires par exemple en ajoutant le braille aux dispositifs écrits, une ligne de

démarcation sur le sentier pour les personnes ayant des limitations visuelle, etc.)

Aussi, les pentes des sentiers et le rayon des intersections seront ajustés afin de répondre aux normes, et des dispositifs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives) seront installés.

#### **6. ESTIMÉ DES COÛTS ET MONTAGE FINANCIER (DÉPENSES NETTES PAR ANNÉE):**

LE COÛT ESTIMÉ DU PROJET EST DE 1 900 K\$ EXCLUANT TAXES.

LE PROJET EST INSCRIT AU PTI 18-20 POUR UN MONTANT DE 1 500 K\$.

LA RÉPARTITION EST LA SUIVANTE :

- LOT INFRASTRUCTURE (SERVICES PROFESSIONNELS, TRAVAUX) – 1 300 K\$ EN 2018
- LOT INTERPRETATION (SERVICES PROFESSIONNELS ET PRODUCTION/INSTALLATION) – 600K\$ EN PARTIE EN 2018 ET L'INSTALLATION EN 2019.

SOIT :

POUR 2018 UNE DÉPENSE ESTIMÉE À 1 400K\$

POUR 2019 UNE DÉPENSE ESTIMÉE À 500K\$

LA DEMANDE DE SUBVENTION DE 400K\$ PERMETTRA D'AVOIR LES FONDS NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LE PROJET ET DE RÉALISER LES OBJECTIFS D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SOUHAITÉS.

#### **7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ :**

Dates	Actions
Semaine du 15 janvier 2018	Octroi du contrat de services professionnels
Semaine du 15 janvier au 26 février 2018	Réalisation du concept et plans et devis
Semaine du 5 mars au 23 avril 2018	Processus d'appel d'offres travaux et octroi du contrat à l'entrepreneur
Semaine du 15 mai 2018	Début des travaux (mobilisation du 23 avril au 15 mai)
15 mai 2018 – 10 août 2018	Travaux en plusieurs phases à définir avec l'architecte de paysage
Printemps 2019	Installation des dispositifs d'interprétation

**Numéro de résolution du conseil d'arrondissement ou décision du service :**

**Formulaire complété par :** Pénélope Darcy, contrôleur de projet Espace pour la vie.

**Date :** 18 janvier 2018

Transmettre à Rabia Chaouchi : [rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca) avant le 19 janvier 2018

Le 19 janvier 2018

**PAR COURRIEL**

Madame Rabia Chaouchi  
Chef d'équipe  
Service de la diversité sociale et des sports  
[rchaouchi@ville.montreal.qc.ca](mailto:rchaouchi@ville.montreal.qc.ca)

**Objet : Demande de subvention  
Accessibilité universelle des infrastructures municipales**

---

4101, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
CANADA H1X 2B2

Madame,

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de financement 2018-2020 dûment complété en ce qui concerne le sujet mentionné en titre.

De plus, je me permets de vous signifier que ce projet de rénovation des sentiers du Jardin de Chine est une de nos priorités pour 2018 - 2019 à Espace pour la vie. Cette restauration permettra de répondre aux normes et de faire profiter les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

En espérant recevoir une réponse favorable de votre part, je vous prie d'accepter, Madame, mes meilleures salutations.



Charles-Mathieu Brunelle  
Directeur – Espace pour la vie

/mb

p.j.

c.c. René Pronovost, directeur – Jardin botanique



**Dossier # : 1181114002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

Il est recommandé de:

1. Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-20 17:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181114002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Certains organismes à but non lucratif de Montréal (ONBL), écoquartiers de Montréal, des institutions d'enseignement en horticulture ainsi que des cuisines collectives font chaque année des demandes au Jardin botanique pour recevoir nos surplus de végétaux avant le début de la haute saison estivale.

Parmi ces demandes se comptent notamment celles de quelques cuisines collectives pour nos légumes et fines herbes pour la préparation de repas en faveur des plus démunis.

Occasionnellement, nous recevons, également des demandes d'échanges ou des dons de végétaux des sociétés partenaires du Jardin botanique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1083 - 14 juin 2017 - Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal (# 1171114003).

CE16 1088 - 20 juin 2016 - Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal (# 1161114002).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à céder, sans contrepartie financière, les surplus de végétaux du Jardin botanique, qui représentent moins de 1% des quantités produites, aux organismes demandeurs mentionnés ci-dessous, et à d'autres dont les demandes sont potentiellement à venir, et ce dans la limite des quantités disponibles. La liste des demandes ainsi qu'une description des organismes sont présentées en pièces jointes.

**OBNL**

- Club Iris
- Maison d'Haïti
- Entre-Parents de Montréal-Nord
- Compagnons de Montréal
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ)
- Fondation Isaiah 40
- Garage à musique (Fondation du Dr. Julien)
- Fondation Mélio
- Centre du Plateau

- Maison André Gratton (Le Phare - Enfants et familles)

## **ÉCO-QUARTIER**

- Éco-quartier - Mercier / Hochelaga-Maisonneuve
- Éco-quartier - Rosemont / Petite Patrie

## **SCOLAIRE**

- Collège Montmorency

## **CUISINES COLLECTIVES**

- C-VERT
- Cap St-Barnabé (Hochelaga-Maisonneuve)
- Chic Resto Pop
- Mon Resto St-Michel

## **SOCIÉTÉS PARTENAIRES**

- Société des Rhododendrons du Québec
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Société des roses du Québec (SRQ)
- Domaine Joly - De Lotbinière

## **JUSTIFICATION**

Les surplus de végétaux au Jardin botanique représentent généralement moins de 1 % des quantités produites. Étant donné que ces surplus ne peuvent être vendus à la boutique du Jardin botanique (végétaux de petit calibre: semences, jeunes pousses et boutures), deux options s'offrent à l'équipe de l'horticulture: les donner ou les composter. En plus de réduire au minimum les surplus de végétaux envoyés au compost, les dons permettent d'entretenir de bons liens de partenariat avec des organismes de Montréal ou des sociétés partenaires du Jardin botanique de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier n'implique aucune dépense pour la Ville de Montréal. Chaque organisme viendra chercher les végétaux qui lui sont cédés au Jardin botanique de Montréal. Après analyse, chaque demande représente une valeur inférieure à 50 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les mesures de récupération décrites dans ce projet contribueront à l'objectif du plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui vise à récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019. Le fait de faire des "dons" des surplus de végétaux à des organismes qui peuvent en profiter est la meilleure forme de récupération.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le Jardin botanique se réserve le droit de fournir les végétaux quand la plantation des jardins extérieurs sera terminée, soit vers la fin juin 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LIMOGES  
Chef de division de l'horticulture du Jardin  
botanique de Montréal

**Tél :** 514 872-1406  
**Télécop. :** 514 872-1402

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique

**Tél :** 514 872-1452  
**Télécop. :** 514 872-1455

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation  
**Tél :** 514 872-0603

**Approuvé le :** 2018-04-20

### Demande de végétaux 2018\*

\* Valider auprès de Stéphane Bailleul avant la remise pour s'assurer que les plantes ne proviennent pas d'Index seminum.

Organisme	Représentant	Région	Horticulteur	Date demande	Végétaux	Main d'œuvre
Club Iris	Maurice Beauchamp	Montréal	Claire Lesné Lise Lacouture	15 janvier 2018	7 plantes pour tirage lors du dîner de Noël. 7 plantes pour tirage lors des retrouvailles en été.	
Entre-Parents de Montréal-Nord	Ahmed Kahla ahmk770@gmail.com	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	Formulaire 28 mars 2018	Bacs (smart pots) terre graines de fines herbes	
Compagnons de Montréal	Christelle Zebbar 514 727-4444 #239	Montréal		15 déc. 2017	Surplus de végétaux pour espaces résidentiels	
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ)	Sonia Houle 514 252-3010	Montréal		Selon entente du 21 sept. 2017 Formulaire 28 mars 2018	Surplus de végétaux	
Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Danielle Juteau 514 868-8141	Montréal		16 mars 2018	Surplus de végétaux pour améliorer le cadre du bâti vert dans les résidences pour retraités (arbustes, arbres, plantes tropicales, fleurs vivaces, etc.)	
Société des roses du Québec (SRQ)	Diane Vigneault 514 772-3034	Montréal	Jonathan David	3 avril 2018	Rosiers et plantes aquatiques (nymphéa, lotus)	

### Demande de végétaux 2018\*

\* Valider auprès de Stéphane Bailleul avant la remise pour s'assurer que les plantes ne proviennent pas d'Index seminum.

Organisme	Représentant	Région	Horticulteur	Date demande	Végétaux	Main d'œuvre
Fondation Isaiah 40	Adrienne Jackson 514 485-8540	Montréal	Jonathan David	13 mars 2018	Rosiers blancs, arbustes rosiers rouges	
Centre du Plateau	Marie-Josée Avon	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	9 avril 2018	Surplus de plantes potagères pour un camp estival et quelques fleurs qui attirent les abeilles pour encadrer la ruche sur le toit du bâtiment du centre.	
Garage à musique	Marie-Pier CR 514 687-3390	Montréal		12 avril 2018	Surplus: potager, fleurs comestibles, fleurs ornementales, vivaces.	
Société des Rhododendrons du Québec	Nicole Lafleur	Montréal	Richard Dionne		Rhododendrons.	
Maison d'Haïti		Montréal	Marie-Claude Limoges		Surplus de végétaux.	
C-VERT Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	Éric Paquin 514 891-8733	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	16 avril 2018	Selon les disponibilités.	

### Demande de végétaux 2018\*

\* Valider auprès de Stéphane Bailleul avant la remise pour s'assurer que les plantes ne proviennent pas d'Index seminum.

Organisme	Représentant	Région	Horticulteur	Date demande	Végétaux	Main d'œuvre
<b>Éco-quartier Mercier/Hochelaga-Maisonneuve</b>	Stéphanie Pellerin Plourde 514 253-5777	Montréal		16 avril 2018	Selon les disponibilités.	
<b>Fondation Mélio</b>	Catherine Sévigny 514 723-8950	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	16 avril 2018	Selon les disponibilités.	
<b>Cap St-Barnabé Hochelaga-Maisonneuve</b>	Paul 514 251-2081	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	16 avril 2018	Selon les disponibilités.	
<b>Chic Resto Pop</b>	Pierre Boileau 514 521-4089	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	16 avril 2018	Selon les disponibilités.	
<b>Mon Resto St-Michel</b>	Fatima Chouaiby 514 727-1403	Montréal	Isabelle Paquin Isabelle Chaput	16 avril 2018	Selon les disponibilités.	
<b>Collège Montmorency</b>	Naomi Jarry 450 975-6100	Laval	Lise Lacouture	16 avril 2018	Selon les disponibilités. Les plantes serviront à pratiquer les techniques de multiplication des végétaux tels que les boutures et à embellir les jardins pédagogiques.	
<b>Éco-quartier Rosemont/Petite-Patrie</b>	Lucie Auger 514 727-6775	Montréal	Lynda Ayotte	16 avril 2018	Selon les disponibilités. (Bulbes de tulipes).	

### Demande de végétaux 2018\*

\* Valider auprès de Stéphane Bailleul avant la remise pour s'assurer que les plantes ne proviennent pas d'Index seminum.

Organisme	Représentant	Région	Horticulteur	Date demande	Végétaux	Main d'œuvre
Domaine Joly - De Lotbinière	Hélène Leclerc 418 926-2462	Ste-Croix		16 avril 2018	Surplus de végétaux et/ou échange.	
Maison André Gratton (Le Phare - Enfants et familles)	514 954-4848	Montréal		Depuis 2015		6 personnes (à déterminer) pour une journée au printemps 2018.

## CLUB IRIS Espace pour la vie Jardin botanique de Montréal

- [Accueil](#)
- [Activités »](#)
- [Administration »](#)
- [Club Iris »](#)
- [Le journal L'IRIS](#)
- [Projets du CIEJBM](#)
- [Plan du site](#)
- [Nous joindre](#)
- [À propos](#)

Search this site...

## Fondation du Club Iris

[Home](#) » Fondation du Club Iris

### Fondation du Club Iris

Un nouveau comité a été créé; il s'agit du comité de La Fondation du Club Iris. Cette fondation a pour mission de présenter des noms d'organismes à qui le conseil d'administration du CIEJBM pourra octroyer des montants d'argent. Ces sommes proviennent des ventes lors de nos activités telles « Le Rendez-vous horticole » et « Le Marché de Noël ».

Lise Miron, trésorière, est responsable du comité de La Fondation du Club Iris. Une fois par année, La Fondation est appelée à verser un certain montant à un organisme oeuvrant auprès des jeunes au Jardin botanique ou à un organisme du quartier Hochelaga Maisonneuve.

#### Suggestions :

La fondation du Dr Julien (Janvier 2015)

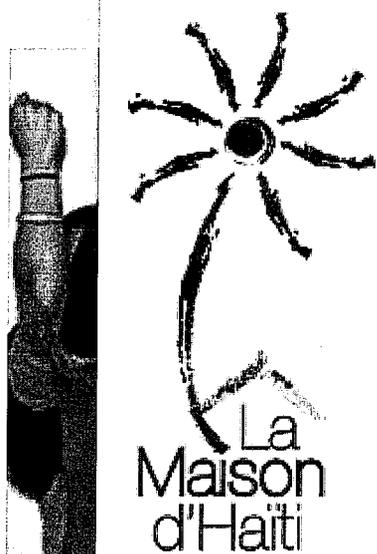
Les Jardins jeunes au Jardin botanique de Montréal

#### Recommandations

Décembre 2015 : La Fondation Dr Julien. Don \$

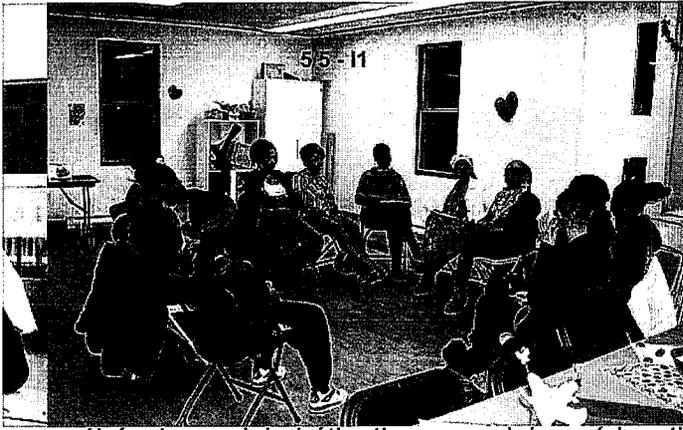
Août 2016: Les jardins jeunes Don \$ (Lettre de remerciements)

[CONTACTEZ-NOUS](#) | [PLAN DU SITE](#) |



[ACCUEIL](#) [BLOGUE](#) [QUI SOMMES-NOUS?](#) [CHAMPS D'ACTION](#) [CAMPAGNE](#)  
[MÉDIA](#)

## QUELLES ONT ÉTÉ DEPUIS TOUTES CES ANNÉES LES ACTIONS DE LA MAISON D'HAÏTI?



*même de la communauté haïtienne au Québec et  
s délicats tant pour les Haïtiens que pour la société*

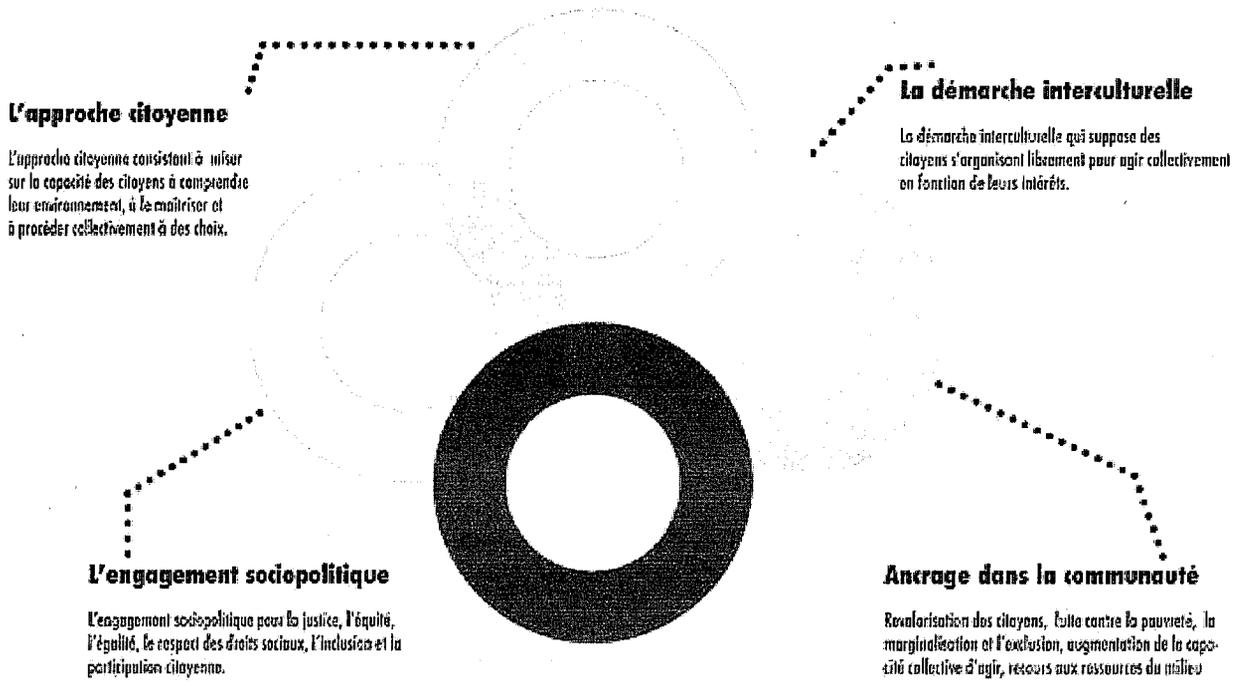
l'histoire du mouvement communautaire québécois.  
regroupements et coalitions et a investi plusieurs  
haïtienne et que pour l'action communautaire  
québécoise: alphabétisation populaire, éducation et intégration sociale des gens issus des  
communautés culturelles, mouvement des femmes, accès au travail, politiques d'égalité, dynamiques  
familiales et insertion sociale des jeunes, sans oublier les luttes contre les formes de discrimination et  
de racisme qui représentent l'un de ses axes d'intervention et de mobilisation.

### **Nos valeurs**

- L'approche citoyenne qui consiste à miser sur la capacité des citoyens à comprendre leur environnement, à le maîtriser et à procéder collectivement à des choix;
- La démarche interculturelle qui suppose des citoyenNEs s'organisant librement pour agir collectivement en fonction de leurs intérêts;
- La justice, l'équité, l'égalité des chances, le respect des droits, l'inclusion et la participation citoyenne qui constituent les boussoles qui ont guidé notre trajectoire historique.

### **Notre approche**

« Accompagner pour rendre autonome », tel est le cadre d'action de la Maison d'Haïti, traversé par une éthique qui repose sur l'idée du citoyen comme personne autonome capable de critique et de changement. Notre action repose également sur une intervention centrée sur l'humain inscrit dans sa société d'appartenance. Que ce soit sous la forme d'accompagnement ou sous celle de l'engagement sociopolitique, l'éthique du citoyen est ce qui fait notre force, la constance et la cohérence de nos interventions depuis notre émergence.



Référence tant pour la communauté haïtienne que pour la société québécoise, la Maison d'Haïti est sensible à toutes les nuances et complexités d'une communauté qui depuis 70 ans fait tranquillement son nid au Québec. À la fois ancienne et récente, les nouveaux immigrants haïtiens continuent d'arriver alors que la troisième génération se manifeste dans toutes les sphères de la société.

L'inclusion sociale de ces générations de Québécois d'origine haïtienne et des populations fragilisées du quartier est au cœur de ses préoccupations. La Maison d'Haïti continuera à réclamer une place dans le paysage culturel québécois pour que se développe enfin et de plein droit une culture métissée qui ne sera ni marginale ni ethnique, mais bel et bien québécoise.

**FAIRE UN DON**

Catégories [Boffin des élus](#) [Boffin des organismes](#) [Boffin des entreprises](#)

Devenez membre  
et publiez sur  
[arrondissement.com](http://arrondissement.com)




[Tout](#) > [Boffin des organismes](#)







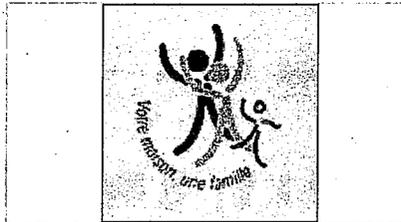
## Entre Parents de Montréal-Nord (Maison de la famille)

4828 Boulevard Gouin Est , Montréal, QC,  
H1H 1G4 ,

Téléphone 514-329-1233 / Télécopieur 514-  
329-0638

**Comment se rendre?** métro Henri Bourassa

**Écrire un courriel / Visitez notre site Internet**



### Mission

Entre Parents est une maison de la famille créée à Montréal-Nord en 1985 par un groupe de parents désireux de se doter d'un réseau d'entraide et de partage afin d'enrichir leur expérience familiale. Sa mission se résume en trois grands objectifs : améliorer la qualité de vie des familles, enrichir l'expérience parentale et contrer l'isolement des familles.

Cartographie	Description	Horaires	Activités - Événements (2)
--------------	-------------	----------	----------------------------

Services (12)	
---------------	--



### PUBLICATIONS DES ENTREPRISES

#### Services communautaires Karine Giguere

lundi 16 avril 2018

Publié par: Services communautaires Karine Giguere

#### 5 fendances observées en emballage pour 2018

mercredi 11 avril 2018

Publié par: CARTIER, L'emballage optimisé

#### L'Écologie, un Art de Vivre avec Jean Bédard, paysan-philosophe

jeudi 5 avril 2018

Publié par: Centre Soha

#### L'importance des bénévoles!

vendredi 23 mars 2018

Publié par: Accent Carrière

Catégories Boitin des élus Boitin des organismes Boitin des entreprises

Devenez membre et publiez sur arrondissement.com

Tout Arrondissement.com

Sélectionnez une clientèle

Inscrivez-vous à l'infolettre Confirmer

Tout > Boitin des organismes

Rechercher tout

Signaler une erreur

Imprimer Affichage Partager

Recherche

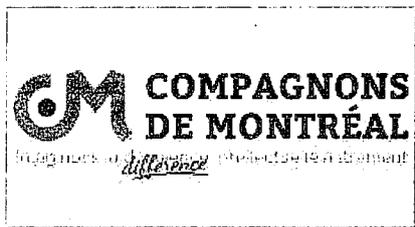
# Compagnons de Montréal

6365 De Saint-Vallier, Montréal, QC, H2S 2P6

Téléphone 514-727-4444

Comment se rendre? Métro Beaubien

Écrire un courriel / Visitez notre site Internet



## Mission

Compagnons de Montréal est un organisme à but non lucratif innovant et socio-écocoresponsable offrant des milieux de vie, d'apprentissages et d'inclusion dynamiques et stimulants pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Adaptés aux besoins et aux capacités de ces personnes, ces outils, choisis librement, leur permettent de prendre leur vie en main, maximisant leur insertion, intégration et participation sociales.

## PUBLICATIONS DES ENTREPRISES

### Services communautaires Karine Giguere

lundi 16 avril 2018

Publié par: Services communautaires Karine Giguere

### 5 tendances observées en emballage pour 2018

mercredi 11 avril 2018

Publié par: CARTIER, L'emballage optimisé

### L'Écologie, un Art de Vivre avec Jean Bédard, paysan-philosophe

jeudi 5 avril 2018

Publié par: Centre Soha

### L'importance des bénévoles!

vendredi 23 mars 2018

Publié par: Accent Carrière

- Cartographie
- Description
- Horaires
- Contacts (1)
- Communiqués (8)
- Offres d'emploi (1)
- Activités - Évènements (12)
- Services (11)





Fédération des sociétés  
d'horticulture et d'écologie du Québec

Accueil  
Archives  
Notre équipe  
Nous joindre

À propos de nous | Activités | Programmes/Concours | Publications | Conseils/Infos pratiques

Recherche

Vous êtes ici : Accueil > À propos de nous > Mission et objectifs

## Mission et Objectifs

En tant qu'organisme national de loisir, la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec a comme mission d'appuyer le développement de la pratique active du loisir.

Présente dans toutes les régions, la Fédération regroupe des sociétés d'horticulture, des comités d'embellissement ainsi que d'autres organismes qui œuvrent à des fins non lucratives dans les secteurs de l'horticulture, de l'écologie et de l'environnement.

Elle fait la promotion de l'horticulture et de ses bienfaits au niveau social, économique, culturel.

Elle encourage des pratiques écologiques responsables pour la protection de l'environnement et l'embellissement du milieu de vie.

### Champs d'intervention

Développement de la pratique active du loisir auprès d'une clientèle de tous âges

Représentation des intérêts de ses membres ou de leurs activités auprès des instances pertinentes aux plans local, régional, national et international

Information, diffusion et promotion de l'expertise auprès de ses membres et de la population

Conseils pour la fondation et la gestion d'une société d'horticulture ou d'un comité d'embellissement

Organisation de programmes et de concours

Formation pour certaines activités, telles que stage de formation de juge au niveau des concours locaux d'embellissement des municipalités

## Activités

Avril 2018

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

## Journée de la Fédération

La Fédération célébrera ses 40 ans  
le samedi 18 août 2018  
à Chicoutimi

## Fleur du mois

Pois de senteur

Lathyrus



## Pensée du jour

*Immobile, assis, sans rien  
faire, le printemps vient,  
l'herbe pousse.  
Proverbe chinois*

## Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

4545, Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3010  
Télécopieur : 514 251-8038  
fsheq@fsheq.com

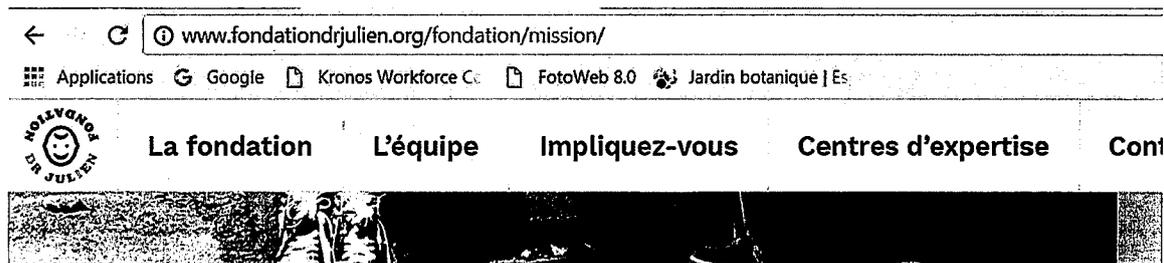
**Mission Statement of the Isaiah 40 Foundation  
at the Friendly Home**

**The Isaiah 40 Foundation supports and facilitates a ministry of counselling and teaching in the areas of healing and personal wholeness. This is accomplished through group, family, and individual counselling sessions, support groups, seminars and courses, teaching workshops, and other related activities.**



## Le Garage à musique

Établi dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, ce premier centre de pédiatrie sociale en communauté spécialisé a été conçu et dirigé par Me Hélène (Sioui) Trudel, en 2009. Le Garage à musique accompagne gratuitement les jeunes pour réduire les impacts négatifs de leurs conditions de vie difficiles sur leur développement.



## Une mission humanitaire

La Fondation du Dr Julien est une entreprise sociale qui a pour mission de permettre à chaque enfant issu d'un milieu vulnérable d'avoir accès aux soins et services de pédiatrie sociale en communauté pour se développer pleinement et améliorer son bien-être, dans le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant.



## MISSION & OBJECTIFS

La Fondation Mélio s'est donné comme mission de permettre aux 5 000 enfants suivis au Centre de réadaptation Marie-Enfant, ayant une déficience motrice et/ou de langage d'améliorer leur autonomie, en soutenant la recherche en réadaptation et en finançant la création, l'aménagement et le développement des services spécialisés du CRME.

### L'autonomie plus qu'une promesse

L'autonomie est au cœur de la mission de la Fondation. Ce concept est porteur à la fois d'engagement, mais c'est aussi un moteur de mobilisation. Il constitue clairement le pivot autour duquel la Fondation définit son rôle.

La Fondation Mélio s'engage donc à soutenir le CRME pour donner aux enfants ayant une déficience motrice ou de langage les moyens d'atteindre la plus grande autonomie possible.

### NOUS JOINDRE

Fondation Mélio	Téléphone	Télocopieur	Courriel
5200, rue Bélanger	(514) 723-8950	(514) 723-8294	info@fondation-melio.org
Montréal, Québec, Canada			
H1T 1C9			

← Retourner aux ressources communautaires

## Centre du Plateau

**514-872-6830**

2275 boul St Joseph Est  
Montréal, Québec H2H 1G4

Fax: 514-872-1179

marjo@bellnet.ca

www.centreduplateau.qc.ca

Heures d'ouverture:

Heures d'ouverture des bureaux:

8h30 à 21h30 du lundi au vendredi

8 h30 à 17h30 le samedi et dimanche

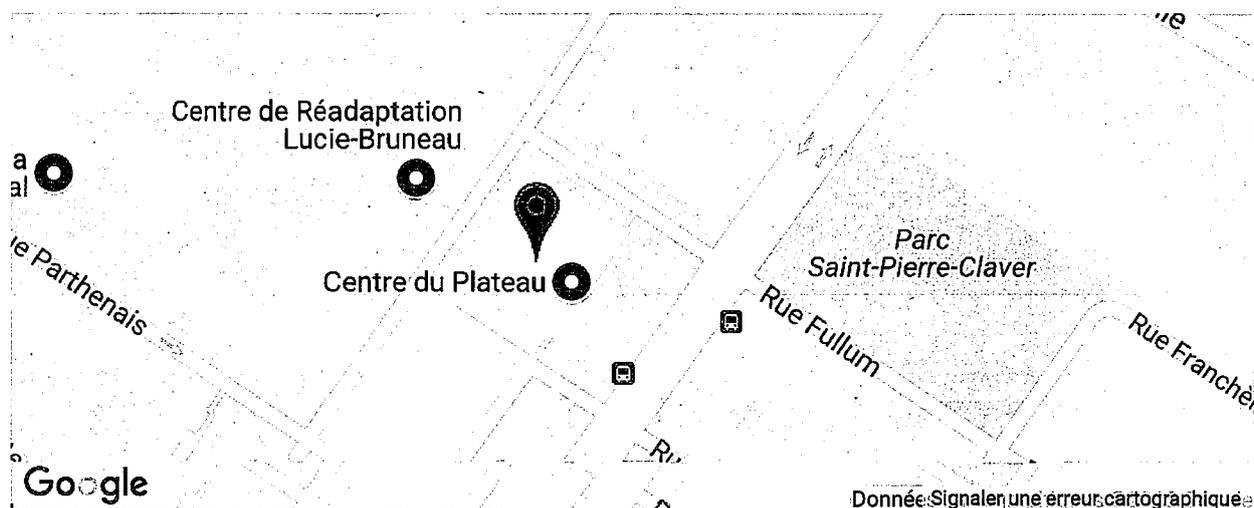
Horaire des activités:

Du lundi au vendredi

Voir notre site internet

Catégories: Famille / Jeunes / Aînés

### À propos



Donnée Signaler une erreur cartographique

Soutenir le milieu de vie du Plateau Mont-Royal en offrant des activités de loisirs, communautaires, sportives, culturelles, récréatives et éducatives. Notre implication au sein de la communauté est aussi notre priorité. Nous souhaitons améliorer la qualité de vie des résidents en créant un lieu d'appartenance pour les gens du quartier. C'est dans ce cadre que de nombreux projets ont vu le jour, et qu'ils se sont développés.

**Population desservie** – toutes les clientèles et les personnes de 50 ans et plus actives.

**Services offerts** –

- Activités de sport, loisirs et communautaires
- Activités culturelles, récréatives et éducatives.
- Conditionnement aquatique adapté au 50 ans et plus

**Frais** – Variable selon l'activité

**Capacité (Nombre de personnes pouvant être servi)** – N/A

**Informations supplémentaires**

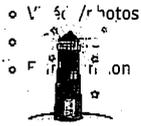
- Pour toute information supplémentaire, téléphoner au centre au 872-6830
- Voir notre site internet [www.centreduplateau.qc.ca](http://www.centreduplateau.qc.ca)

## Plus de ressources communautaires dans "Sports Loisirs"



### Association Récréative Milton-Parc (ARMP)

3555, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec)



**Le Phare**  
Enfants et familles

- Notice: Trying to get property of non-object dans `block_block_view()` (ligne 247 dans `/home/phareli/public_html/modules/block/block.module`).
- Notice: Trying to get property of non-object dans `block_block_view()` (ligne 247 dans `/home/phareli/public_html/modules/block/block.module`).

## À propos du Phare

### Mission

*Mission*

*Historique*

*Équipe*

*Conseil d'administration*

### Une mission tout en douceur

Offrir aux enfants nécessitant des soins palliatifs pédiatriques l'ensemble des soins et services, tout au long de leur vie, et offrir à leur famille, accompagnement, répit et suivi de deuil.

Par soins palliatifs pédiatriques, nous entendons « *des soins actifs et complets, englobant les dimensions physique, psychologique, sociale et spirituelle. Le but des soins palliatifs est d'aider à maintenir la meilleure qualité de vie possible à l'enfant et d'offrir du soutien à sa famille ; cela inclut le soulagement des symptômes de l'enfant, des services de répit pour la famille et des soins jusqu'au moment du décès et durant la période de deuil.* » (Normes en matière de soins palliatifs)

Vision: Ensemble avec l'enfant, sa famille et ses partenaires, Le Phare Enfants et Familles développe et transforme les pratiques en soins palliatifs pédiatriques par une approche humaniste, collaborative et innovatrice.

**Retour  
vers le haut**

#### Inscrivez-vous à notre infolettre

Envoyer

**Photos** : Ladislas Kadyszewski,  
Gordon Campey et Le Phare Enfants et Familles  
**Réalisation** : Camden  
**Numéro d'enregistrement de l'organisme** : 87808 9721 RR0001

Catégories [Boffin des élus](#) [Boffin des organismes](#) [Boffin des entreprises](#)

Devenez membre  
et publiez sur  
[arrondissement.com](http://arrondissement.com)

Tout Arrondissement.com

Sélectionnez une clientèle

Inscrivez-vous à l'infolettre

Confirmer

Tout > [Boffin des organismes](#)

Signaler une erreur

Imprimer

Affichage

Partager

Rechercher tout

Recherche

## Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

8626 rue Hochelaga, Montréal, Québec,  
H1L 2M4

Téléphone 514-253-5777

Écrire un courriel / Visitez notre site Internet



### Mission

Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui vise à améliorer la qualité de vie de ses résidents, via la sensibilisation, la formation, l'information et l'organisation d'activités ou de projets en partenariat avec les résidents, les organismes et les institutions du milieu. Le citoyen est donc au centre des activités de l'Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

### PUBLICATIONS DES ENTREPRISES

#### Services communautaires Karine Giguere

lundi 16 avril 2018

Publié par: Services communautaires Karine Giguere

#### 5 tendances observées en emballage pour 2018

mercredi 11 avril 2018

Publié par: CARTIER, L'emballage optimisé

#### L'Écologie, un Art de Vivre avec Jean Bédard, paysan-philosophe

jeudi 5 avril 2018

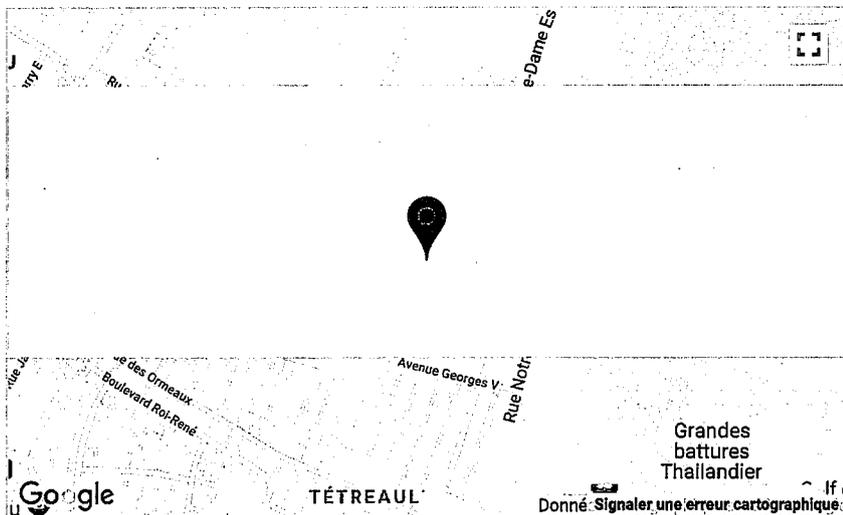
Publié par: Centre Soha

#### L'importance des bénévoles!

vendredi 23 mars 2018

Publié par: Accent Carrière

Cartographie Description Horaires Contacts (1)





[// Qui sommes-nous](#)   [// Nos services](#)   [// Conditions générales d'utilisation](#)   [// Plan du site](#)   [// Contacter Arrondissement.com](#)   [Haut de la page](#)  
[// Archives](#)

### À propos d'arrondissement.com

---

**Arrondissement.com est un projet de L'Avenue inc., un organisme à but non lucratif indépendant de la Ville de Montréal, vouée depuis plus de dix ans à la démocratisation des technologies de l'information auprès des groupes communautaires et des populations défavorisées de Montréal.**

**Ce portail Internet offre aux citoyens la possibilité de trouver facilement tous les services des groupes à but non lucratif montréalais. Il fait office de centre de référence sociocommunitaire sur Internet et à ce titre, il reçoit plus de 200,000 visiteurs uniques par mois pour plus de 1,000,000 de pages vues.**

Tous droits réservés 2002-2018 © Arrondissement.com.

## À PROPOS

### Qui sommes-nous?

Le programme Éco-quartier est le programme de sensibilisation environnementale de la Ville de Montréal et vous est offert par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Depuis 1997, la SODER, Société de développement environnemental de Rosemont porte le programme Éco-quartier pour l'ensemble de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Depuis 1996, la SODER développe et gère des projets environnementaux à forte dimension sociale, favorisant notamment l'employabilité des jeunes. Issue du monde communautaire de Rosemont, à Montréal et forte du soutien de ses partenaires de l'économie sociale, la SODER accompagne les citoyens et les professionnels vers le développement durable.

### Notre Mission

Par la mobilisation citoyenne, le programme éco-quartier contribue à l'atteinte des objectifs municipaux de propreté, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité urbaine et d'embellissement de milieu de vie. Les activités portées ou soutenues par l'Écoquartier Rosemont-La Petite-Patrie améliorent la qualité de vie des résidents.

Nos domaines d'intervention privilégiés sont les suivants :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement urbain
- L'économie sociale et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi
- La gestion des matières résiduelles
- La promotion de saines habitudes de vie
- L'achat local et responsable

## **Mission et projet éducatif**

### **Une mission principalement éducative**

Voué à la réussite de ses étudiants, jeunes et adultes, le Collège Montmorency, établissement d'enseignement supérieur public et francophone, forme des citoyens compétents, engagés et ouverts.

La mission est intimement liée au projet éducatif.



### **Le projet éducatif du Collège Montmorency**

Le Collège Montmorency reconnaît la valeur et la nécessité de l'éducation publique et son rôle dans le développement optimal et harmonieux de la personne humaine. Il est profondément convaincu que ce développement constitue un facteur essentiel pour le progrès économique, social, culturel de la collectivité. Il s'engage solennellement dans toutes ses composantes et envers tous ceux qui ont recours à ses services à poursuivre sa mission éducative sur la base des principes et à la lumière des finalités suivantes :

- une formation de qualité, gage de succès dans la poursuite d'études universitaires ou dans l'intégration au marché du travail; la réussite du plus grand nombre, compte tenu des efforts qu'ils auront consentis pour y atteindre;
- l'accès de tous à l'environnement technologique actuel et la capacité d'utiliser au mieux ses potentialités, ce qui implique de pouvoir en déceler les dangers et les limites;
- l'éducation à une citoyenneté responsable, consciente tout autant de ses devoirs que de ses droits et portant vers l'engagement dans la vie de la collectivité;
- la formation intégrale de la personne dans une perspective humaniste, c'est-à-dire de liberté, de curiosité intellectuelle, de passion de savoir et de confiance en la capacité d'apprendre;
- la création d'un milieu de vie collégial riche et dynamique, qui favorise les plus larges possibilités de développement personnel et d'ouverture sur la société;
- le service à la communauté, laquelle est en droit de bénéficier pleinement de l'expertise développée dans une institution financée par les fonds publics;
- l'ouverture aux réalités internationales par l'implication concrète des étudiants et des membres du personnel dans des échanges multiples et variés avec différents pays, peuples et cultures, dans un contexte de tolérance, de fraternité et de rapports mutuellement enrichissants;
- la sensibilisation aux impératifs du développement durable des ressources planétaires dans le meilleur intérêt des êtres humains de tous les continents;
- le développement de la capacité de reconnaître et d'apprécier, dans toute leur diversité, les héritages matériels, artistiques, culturels et spirituels de l'humanité.



« Nous, on est la prochaine génération. C'est nous autres qui allons pouvoir voter, qui allons prendre en charge la société. »

Qui sommes-nous? Activités et projets Vidéos et médias Partenaires FAQ

EN



## Objectifs

L'objectif principal du projet C-Vert est de proposer une nouvelle façon d'intégrer la voix et le dynamisme des jeunes aux divers processus décisionnels et d'actions déjà en place en matière de développement durable. C'est pourquoi la démarche prévoit la concertation et la convergence de tous les intervenants susceptibles de s'intéresser aux activités et initiatives du projet.

Le projet C-Vert est unique en son genre et suscite beaucoup d'intérêt. Depuis le début des activités, plus de 100 jeunes ont participé directement au projet et la grande majorité continue d'agir pour l'environnement. Vous pourrez découvrir comment en explorant ce site. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus de renseignements!

Concrètement le projet C-Vert vise à :

- Permettre aux jeunes de jouer un rôle actif dans leur propre communauté.
- Faire participer les jeunes à des projets de développement durable produisant des résultats concrets et visibles.
- Amener les jeunes à jouer un rôle de chef de file.
- Confier aux jeunes un rôle important dans l'analyse et la participation aux processus de prise de décisions et d'actions.

## Quoi de neuf ?

### Des C-Vert+ à la Bise d'automne d'ENJEU !

01 décembre 2015

Du 27 au 29 novembre 2015, se tenait, au Collège André-Grasset, la Bise d'automne organisée par Environnement Jeunesse. Des C-Vert+ de Montréal, Gatineau et Québec ont pris part à l'événement.

- [Lire la suite...](#)

### Souvenirs du camping d'automne 2015

16 novembre 2015

Afin de découvrir la nature, les jeunes de C-Vert ont expérimenté une fin de semaine de camping sauvage. Les groupes de Gatineau, de Québec et de Montréal ont tous vécu des expériences mémorables au mois d'octobre.

- [Lire la suite...](#)

### Présentation des vidéos C-Vert et C-Vert+, cuvée 2014-2015 !

15 octobre 2015

Des jeunes de chaque groupe de l'édition 2014-15 de C-Vert, de même que des jeunes de C-Vert+, sont devenus des cinéastes apprentis grâce à un accompagnement professionnel concernant la scénarisation, l'utilisation de la caméra et le montage vidéo.

- [Lire la suite...](#)

Marie-Eve Paquin  
Coordonnatrice du programme C-Vert  
[Les YMCA du Québec](#)

Téléphone : 514-295-1506  
Courriel : [marie-eve.paquin@ymcaquebec.org](mailto:marie-eve.paquin@ymcaquebec.org)



**LE CAP**  
Saint-Barnabé

Accueil | Remerciements | FAIRE UN DON | Contact   

Le Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé est un organisme communautaire qui appuie la population d' Hochelaga-Maisonneuve dans la lutte contre la pauvreté et vise à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

## LA MISSION DU CAP SAINT-BARNABÉ

Depuis 1991, le Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé appuie la population d' Hochelaga-Maisonneuve dans la lutte contre la pauvreté et vise à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Situé au cœur du quartier, le CAP offre de nombreux services tels que des ateliers d'information, de l'aide alimentaire, des repas, un répit pour femmes en difficulté, un refuge d'urgence pour hommes, un programme de logement social, une épicerie, un bazar et un service d'aide pour les personnes dans le besoin.

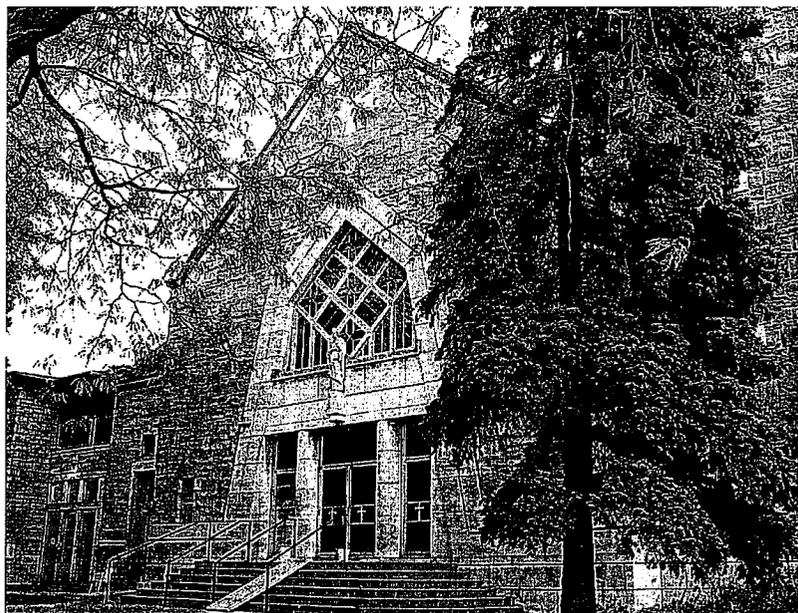
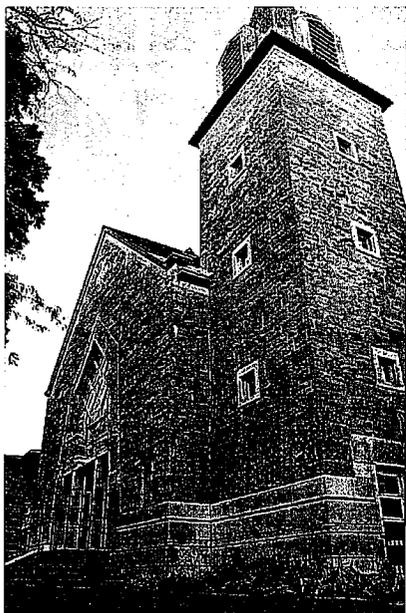
En appuyant les initiatives du CAP, vous aidez les personnes dans le besoin en leur permettant de se nourrir, de se vêtir, de protéger leurs droits et de s'instruire.

Si vous avez besoin de services, souhaitez participer à la cause ou désirez tout simplement discuter, venez faire un tour!

## VALEURS

- Le respect de la dignité humaine
- Le partage des richesses dans un esprit communautaire
- La répartition équitable des richesses et de la nourriture
- La lutte contre la discrimination et les préjugés
- Le respect des valeurs de chacun

Ces valeurs aident les membres à acquérir leur autonomie et à améliorer leurs conditions de vie.



Suivez notre actualité sur notre page Facebook 

Suivez-nous sur Instagram!

<https://www.capstbarnabe.org/qui-sommes-nous>

## Coordonnées

Le CAP SAINT-BARNABÉ  
1475 Av. Bennett, Montréal, Qc. H1V 2S5



Accueil | Nous rejoindre | Faire un don | Remerciements

Information | Services à la communauté | Le Jubé | Salles de réception | Locations | Repas congelés | Formation & Insertion

## La mission



## Navigation

- Qui sommes-nous?
- Coordonnées
- La mission
- Historique
- Reconnaissance publique
- L'équipe
- Offres d'emploi
- Nouvelles
- Calendrier communautaire
- Calendrier des formations
- Films et documentaires
- Coupures de presse
- Partenaires
- Remerciements à nos donateurs

**Le Chic Resto Pop est une entreprise d'insertion et d'économie sociale tout en étant un organisme sans but lucratif. Sa mission est:**

1- De combattre l'exclusion des personnes sous toutes ses formes en leur permettant de développer leur capacité d'organisation personnelle et leur rôle social par le biais d'activités structurées dans le domaine de l'alimentation, de la culture, de la santé et de l'éducation, et ce, en solidarité avec les acteurs du milieu.

2- De favoriser le développement social, culturel et professionnel des personnes exclues du marché de l'emploi par une formation en milieu de travail et de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

3- D'offrir des services alimentaires ou autres à prix modiques permettant à la communauté de se procurer des repas nutritifs et de qualité tout en introduisant l'aspect éducatif pour une saine alimentation.

4- De s'impliquer dans le développement social du quartier.

### Pour plus d'info:

+ Voir notre [historique \(http://www.chicrestopop.com/la-mission-3/historique/\)](http://www.chicrestopop.com/la-mission-3/historique/) complet

### Supporter le Chic Resto Pop:

Vous pouvez [faire un don \(http://www.chicrestopop.com/faites-un-don/\)](http://www.chicrestopop.com/faites-un-don/)

J'aime 2

Coordonnées

Recherche

🔍 Recherche



**Mon Resto  
Saint-Michel**  
Centre communautaire

### **Mission**

Issu de la concertation, l'organisme en fait sa pierre angulaire. Il a développé, plusieurs projets en partenariat avec le milieu. Cette pratique permet de conjuguer tous les efforts nécessaires afin d'agir au quotidien pour une transformation sociale et contribuer à une meilleure qualité de vie des citoyens du quartier.

Mon Resto Saint-Michel prône la prise en charge individuelle et mise sur le potentiel des citoyens pour qu'ils participent en tant qu'acteurs au développement de la communauté micheloise.

## Mission et valeurs



À la base, le mandat de l'OMHM est de gérer et d'administrer des logements et des programmes d'habitation sur l'île de Montréal et de mettre en œuvre des activités à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de ses locataires.

### La mission

Améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

### La vision

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu.

Acteur du développement social et urbain, il mise sur le dynamisme de ses collectivités et saisit les occasions afin d'offrir des solutions diversifiées et créatives à ses locataires et aux Montréalaises et Montréalais.

L'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée du logement social sur l'île de Montréal.

### Les valeurs et engagements

Le Code d'éthique de l'OMHM est fondé sur **les valeurs** suivantes :

- » *la satisfaction du client*, ce qui traduit le souci et la volonté de répondre rapidement et dans la mesure des ressources aux attentes et aux besoins exprimés par les clients;
- » *la transparence*, ce qui représente un parti pris pour le partage de l'information ainsi que la mise en œuvre de règles de fonctionnement et de façons de faire vérifiables et connues de tous;
- » *la recherche de l'excellence*, ce qui exprime une volonté de favoriser l'innovation, la créativité et l'initiative afin de faire le maximum avec les moyens disponibles, de trouver des solutions qui répondent le plus adéquatement possible aux besoins exprimés et d'organiser les activités de la façon la plus rentable possible;
- » *le respect*, ce qui illustre la volonté d'accepter les différences, de traiter les autres avec égard, de reconnaître la valeur de chacun et de protéger la dignité de la personne;
- » *l'intégrité*, ce qui réfère à l'honnêteté et l'équité envers la clientèle comme envers les subordonnés, les collègues, les supérieurs, l'organisation et les tiers;
- » *la loyauté*, ce qui représente l'exercice, par tout membre du personnel, de ses fonctions en toute bonne foi et la défense, en toutes circonstances, des intérêts et de la réputation de l'Office.

**L'OMHM s'engage à :**

- » être une organisation responsable et imputable;
- » agir selon les principes du développement social et du développement durable;
- » favoriser le recours à l'économie sociale;



# La Société des Roses du Québec Rose Society

La Société    Activités et Conférences    Particularités locales    Documentation de la SRQRS    Nous contacter    Autres sociétés de roses

Le Conseil d'administration

Nos commanditaires

Affiliations



## La Société

*La Société des Roses du Québec vous souhaite la Bienvenue sur son site web qui désire partager avec vous le plaisir de la vie en Rose.*

*La SRQRS est fièrement parrainée par*

*Claire Laberge*

*Horticultrice, Rosériste.*



## Notre mission

- Promouvoir et encourager la culture des roses;
- Favoriser une approche écoresponsable de l'entretien des rosiers;
- Exposer des roses de toutes variétés en vase et en arrangements floraux.

## Historique

Fondée en 1990, à l'initiative d'un petit groupe de passionnés, un premier comité dressa les bases de la Société en s'inspirant de ce qui se fait de mieux au Canada et dans le monde, dans le domaine de la Rose. La **SRQRS** est une fière partenaire de la **Canadian Rose Society**, de la **National-Rose-Canada** et de la **World Federation of Roses Society**. Elle compte également parmi les Sociétés amies du **Jardin Botanique de Montréal (JBM)** depuis les années 2000. Grâce à de multiples efforts et de fidèles membres, elle est fière de présenter chaque année une exposition qui se démarque par sa distinction et la grande variété de cultivars provenant des jardins privés de nos membres.

Waltz of Roses, Waltz of Love - Evgeny Loshakov  
00:43

04:40

Visitez-nous sur **Facebook** ! 

0002623



## MISSION ET ENGAGEMENTS

### Mission et objectifs généraux

Pour que l'héritage puisse continuer à être partagé.

La Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière est un organisme à but non lucratif ayant le statut d'œuvre de bienfaisance. Pour la guider dans ses orientations stratégiques et la réalisation de ses projets, elle peut compter sur les conseils judicieux et le soutien bénévole de représentants du milieu des affaires, de la politique, de l'éducation, de l'horticulture et du patrimoine, tant régionaux que nationaux. Elle s'est donné pour mission

« de préserver et de mettre en valeur ce site patrimonial unique  
afin d'en assurer la pérennité pour les générations présentes et futures. »

Gardienne au nom de la collectivité de ce joyau du patrimoine national, la Fondation met tout en œuvre pour que ce domaine d'exception, précieux héritage légué par la famille seigneuriale Joly de Lotbinière, soit visité et reconnu non seulement au niveau national, mais également à l'international. Elle poursuit et développe ses activités autour de quatre grands volets :

#### Un volet de conservation

La Fondation sauvegarde les patrimoines naturels et historiques de la Pointe Platon par divers projets de mise en valeur et par des pratiques environnementales exemplaires et novatrices.

#### Un volet horticole

La Fondation améliore sa collection de végétaux et ses jardins par divers travaux d'expérimentations horticoles développant ainsi une expertise qu'elle partage avec les visiteurs.

#### Un volet touristique

La Fondation s'emploie à valoriser et à promouvoir le Domaine tant au plan national qu'international grâce aux services d'accueil, d'animation et de communication.

#### Un volet éducatif

La Fondation favorise la découverte et l'apprentissage par le déploiement des activités de son programme éducatif visant une meilleure responsabilisation vis-à-vis l'environnement, le patrimoine et la culture.

### La Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, un organisme engagé dans...

#### La conservation et le développement durable

La Fondation s'emploie à préserver les patrimoines bâti, naturel et culturel de ce site unique, tout en assurant la protection de l'environnement et de ses richesses. Le soin apporté aux détails lors de la restauration du patrimoine bâti, l'utilisation responsable de l'eau potable, le choix de traiter les eaux usées avec un biofiltre, l'utilisation de véhicules électriques pour les déplacements, l'usage de méthodes culturelles exemplaires et la place importante du recyclage sur le site sont des exemples concrets de notre approche en conservation et en développement durable.

#### L'éducation et la sensibilisation

Pour la Fondation, l'éducation est une valeur essentielle, car elle est au fondement même de sa vocation. Souhaitant partager avec le plus grand nombre possible de gens le précieux héritage que nous a légué la famille seigneuriale Joly de Lotbinière, la Fondation met tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Le programme éducatif et ses outils pour les familles, les groupes

scolaires et sociaux ainsi que les diverses activités et expositions visent à sensibiliser les visiteurs, petits et grands, à l'importance de préserver le patrimoine, la culture et l'environnement.

#### **La diffusion culturelle et artistique**

Lieu d'interprétation du patrimoine et de la culture, le Domaine propose aux visiteurs d'agréables moments de découvertes. Chaque année, la Fondation met de l'avant un large éventail d'activités culturelles destinées aux milliers de visiteurs de tous âges et de toutes provenances. Le symposium de peinture, les expositions d'œuvres à la galerie d'art et la série de concerts champêtres sont les principales actions de la Fondation qui visent à soutenir activement le milieu culturel, tout en encourageant les artistes et la relève d'ici.

#### **Le développement régional communautaire**

Depuis sa création, la Fondation est engagée dans son milieu au niveau communautaire, culturel, touristique et économique. Sa responsabilité sociale se reflète par des actions concrètes telles que l'appel aux fournisseurs locaux, l'élaboration de forfaits avec les entreprises régionales, la distribution de laissez-passer aux organismes communautaires et l'embauche de personnes en réinsertion. Ces initiatives positionnent la Fondation comme un leader en matière d'économie sociale, car son engagement envers la communauté est notable.

---

#### **Domaine Joly-De Lotbinière**

7015, route Pointe Platon, C. P. 1000

Sainte-Croix, Québec, Canada

G0S 2H0

Téléphone : 418 926-2462

Télécopieur : 418 926-2525

Courriel : [info@domainejoly.com](mailto:info@domainejoly.com)

Imprimé le : 16 avril 2018

CE : 30.006  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1187921002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2018.

Il est recommandé :  
d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2018.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 11:03

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187921002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima, M. Tadatoshi Akiba. Notons que le maire de Hiroshima est également président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945. En 2014, le Maire de Montréal acceptait que Montréal joue le rôle de Lead City et de membre exécutif au sein de l'organisation.

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 7 568 membres, principalement des villes et des agglomérations urbaines réparties sur tous les continents, et ce dans plus de 163 pays et régions du monde (incluant plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse

atteindre la réalisation de ses objectifs.

Le soutien financier est prévu au budget 2018 du Bureau des relations internationales.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CE17 1369 issue lors de la séance ordinaire du mercredi 9 août 2017 : autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour l'année 2017.

Résolution: CE16 1435 issue lors de la séance ordinaire du mercredi 7 septembre 2016 : autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2016

Résolution CE14 1980 en date de 17 décembre 2014: autoriser le paiement de 115000 euros (± 16600 \$ CAN) en tant que cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour les années 2014 et 2015.

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013

Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011: autoriser le paiement de 3 365 € ( ± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011

Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010: autoriser le paiement de 3 365 € ( ± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010

### **DESCRIPTION**

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 7 568 membres, soit des villes et agglomérations urbaines réparties sur tous les continents dans plus de 163 pays et régions du monde (dont plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement.

Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

### **JUSTIFICATION**

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget du Bureau des relations internationales. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de la cotisation de la Ville de Montréal permettra à Mayors for Peace de poursuivre ses activités de promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie LAVOIE  
Conseillère aux affaires internationales

**Tél :** 514 872-4237  
**Télécop. :** 514 872-1808

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-06

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur

**Tél :** 5148723512  
**Télécop. :**



# INVOICE

(For Bank Transfer)

Mayors for Peace Secretariat  
c/o Hiroshima Peace Culture Foundation  
1-5 Nakajima-cho, Naka-ku,  
Hiroshima 730-0811 Japan  
Tel: +81-82-242-7821  
Fax: +81-82-242-7452  
Email: [mayorcon@pcf.city.hiroshima.jp](mailto:mayorcon@pcf.city.hiroshima.jp)

Date: April 2, 2018  
Payment Deadline: December 31, 2018

Bill to: CITY OF MONTRÉAL

Description	Amount
2018 Membership Fee - CITY OF MONTRÉAL	CAD 5,000

## Mayors for Peace Bank Account Details:

- Bank Name: The Hiroshima Bank, Ltd.
- Branch Name: Hiroshima Office (001)
- Bank Address: 1-3-8 Kamiya-cho, Naka-ku, Hiroshima 730-0031 JAPAN
- Swift Code: HIROJPJT
- Account Number: 2757427
- Account Holder's Name: Kazumi Matsui, President, Hiroshima Peace Culture Foundation
- Account Holder's Address: 1-2 Nakajima-cho, Naka-ku, Hiroshima 730-0811 JAPAN

## Regarding the Bank Processing Fees:

- As listed in the table above, the total billing amount of 4,500 JPY includes the 2,500 JPY bank transfer processing fee of Hiroshima Bank, the receiving bank in Japan.
- If you pay in a currency other than Japanese yen (JPY), please pay an amount equivalent to 4,500 JPY (about 43 USD/35 Euro as of March 9, 2018) based on the currency exchange rate at the time of the payment.
- In addition to the receiving bank charge in Japan, we request that your city bear intermediary bank charges and any local bank charges as well. Please indicate that all remittance charges will be "paid by the remitter".
- We have had some cases where member cities didn't indicate that all remittance charges will be paid by the remitter, so the Mayors for Peace Secretariat was unable to accept the city's bank transfer because the receiving bank's processing fee exceed the transferred amount. We humbly ask for your kind cooperation in preventing this occurrence.

## Please note that international drafts or bank cheques cannot be accepted.

- Unfortunately, international drafts/bank cheques of less than 6,500 JPY (about 62 USD/51 Euro as of March 9, 2018) cannot be accepted by banks in Japan as bank charges would exceed the amount you would like to remit.

## Please direct inquiries to:

Yuya Ishida (Mr.)  
Mayors for Peace Secretariat  
c/o Hiroshima Peace Culture Foundation  
1-5 Nakajima-cho, Naka-ku, Hiroshima 730-0811 Japan  
Email: [mayorcon@pcf.city.hiroshima.jp](mailto:mayorcon@pcf.city.hiroshima.jp)

**Dossier # : 1187921002**

**Unité administrative responsable :**

Direction générale , Bureau des relations internationales , -

**Objet :**

Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2018, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2018.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187921002 Cotisation Mayors for Peace.xlsm](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Judith BOISCLAIR  
Préposée au budget

**Tél :** 514 872-2598

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-06

Arianne ALLARD  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**Tél :** 514 872-4785

**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1183570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Luc Gagnon, Directeur, Service de la mise en valeur du territoire, pour agir à titre d'observateur de la Ville de Montréal au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Aref Salem

Il est recommandé de :

Nommer M. Luc Gagnon, Directeur, Service de la mise en valeur du territoire, pour agir à titre d'observateur de la Ville de Montréal au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Aref Salem

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-16 13:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Luc Gagnon, Directeur, Service de la mise en valeur du territoire, pour agir à titre d'observateur de la Ville de Montréal au sein du conseil d'Administration d'ACCESUM inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Aref Salem

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la convention liant la Ville et Stationnement de Montréal, la Ville désigne deux personnes qui agissent au nom de la Ville à titre d'administrateurs de la société et siègent au sein du conseil d'administration d'Accessum inc., le commanditaire de Société en commandite stationnement de Montréal.

Depuis 2016, de façon à éviter que les représentants de la Ville au sein de Conseil d'administration ne se retrouvent en situation de potentiel conflit d'intérêt, les personnes désignées par la Ville agissent plutôt à titre d'observateurs à ce même conseil, ce qui se justifie par les enjeux de nature politique soulevés par la gestion quotidienne des stationnements, notamment la tarification, ainsi que les relations d'affaires entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1093 - 15 juin 2016 - Désigner MM. Aref Salem, membre du comité exécutif et Raoul Cyr, directeur à la Direction Comptabilité et informations financières du Service des finances pour agir à titre d'observateurs de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal

CE 14 0414 – 19 mars 2014 – Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

CE13 0755 – 29 mai 2013 – Désignation de Raoul Cyr, directeur – Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne.

**DESCRIPTION**

Nommer M. Luc Gagnon, Directeur, Service de la Mise en valeur du territoire, comme observateur de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum inc. et

de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Aref Salem.

## **JUSTIFICATION**

En sa qualité de Directeur du service en charge de la mise en oeuvre de la Politique de stationnement de Montréal, M. Gagnon apparaît tout désigné pour agir à titre d'observateur de la Ville auprès de Stationnement de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette nomination n'a aucun impact financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Luc GAGNON, 4 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

### **ENDOSSÉ PAR**

Aline MARCHAND  
Charge de dossiers ou missions

Le : 2018-04-04

**Tél :** 514-872-1172  
**Télécop. :** 514-872-2896

**Tél :** 514-872-1172  
**Télécop. :** 514 872-8434



**Dossier # : 1187841001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procéder à la nomination de monsieur Jonathan Cha à titre de membre du Comité Jacques-Viger (CJV) pour un premier mandat de trois (3) ans.

Il est recommandé :

- 1.- de nommer, à compter du 1er juin 2018, monsieur Johathan Cha, urbanologue, architecte paysagiste et expert en patrimoine, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois (3) ans, en remplacement de madame Marie Lessard;
- 2.- de remercier madame Marie Lessard pour sa contribution au Comité-Jacques-Viger.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-19 16:56

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187841001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Procéder à la nomination de monsieur Jonathan Cha à titre de membre du Comité Jacques-Viger (CJV) pour un premier mandat de trois (3) ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis, conformément au *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville.

Le comité est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président. Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, le cas échéant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1508 (1160132009) - 20 décembre 2016 - Nomination d'un deuxième vice-président et de deux nouveaux membres au Comité Jacques-Viger.

CM15 1027 (1150132003) - 17 août 2015 - Renouvellement de huit membres du Comité Jacques-Viger pour un second mandat.

CM12 0872 (1120382005) - 25 septembre 2012 - Procéder à la nomination du président et des membres du Comité Jacques-Viger.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise le remplacement de madame Marie Lessard dont le second mandat se terminait le 15 octobre 2017. Madame Lessard demeure en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

À la suite d'un appel de candidatures réalisé à l'automne 2016, une banque de candidatures avait été constituée. Le comité de sélection était composé, à l'époque, des personnes élues et des fonctionnaires suivants :

- Madame Karine Boivin-Roy, conseillère de ville - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et conseillère désignée - Arrondissement Ville-Marie;
- Madame Manon Barbe, mairesse - Arrondissement LaSalle;
- Monsieur Russel Copeman, ex-maire - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et membre du comité exécutif;
- Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller de ville - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Madame Nancy Sinclair, chef de division - Division du soutien au greffe, Service du greffe;
- Monsieur Sylvain Ducas, ex-directeur - Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire;
- Monsieur Pierre Corriveau, président du Comité Jacques-Viger;
- Madame Rose Millien, conseillère en ressources humaines - Division recherche de talents et dotation, Service des ressources humaines.

Ce comité de sélection s'était réuni les 11 et 17 novembre 2016. Onze (11) candidats avaient été rencontrés et le comité avait retenu neuf (9) candidats aux fins de la constitution de la banque de candidatures qui est valide pour une période de trois (3) ans.

Depuis 2016, trois (3) des candidats inscrits sur cette liste ont été nommés à titre de membre du Comité Jacques-Viger et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans.

Le choix d'un nouveau membre s'effectue donc à partir de cette liste en tenant compte de l'expertise recherchée.

## **JUSTIFICATION**

Tel que stipulé à l'article 3 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les membres du comité sont choisis en fonction de leur expérience et compétence reconnues dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture du paysage.

En tenant compte de l'expertise des candidats de la banque de candidature et du résultat obtenu lors de l'entrevue en 2016, monsieur Pierre Corriveau, président du Comité Jacques-Viger recommande la nomination de monsieur Jonathan Cha, urbanologue, architecte paysagiste et expert en patrimoine, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois (3) ans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe  
au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2018-04-19

# JONATHAN CHA

DOCTEUR EN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME | URBANOLOGUE | ARCHITECTE PAYSAGISTE  
MEMBRE AGRÉÉ AAPQ/CSLA | VICE-PRÉSIDENT DU C.A. DE L'AAPQ

## CURRICULUM VITAE

### CHEMINEMENT ACADÉMIQUE

---

- 2005-2013** **Doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme et en études urbaines Philosophiae Doctor (mention : Excellent)**  
programme conjoint en co-tutelle  
Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris-Est, Paris, France  
Faculté des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, Montréal  
Institut National de la Recherche Scientifique (INRS-Urbanisation, culture et société), Montréal  
Thèse de doctorat : « *Formes et sens des squares victoriens montréalais dans le contexte de développement de la métropole (1801-1914)* »  
Directeurs : Thierry Paquot (philosophe de l'urbain) et Lucie K. Morisset (historienne de l'architecture)
- 2003-2005** **Maîtrise M.Sc. en études urbaines**, programme conjoint  
Faculté des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, Montréal  
Institut National de la Recherche Scientifique (INRS-Urbanisation, culture et société), Montréal  
Mémoire de maîtrise : « *Évaluation du potentiel monumental des lieux de culte de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal : plan stratégique de conservation* »  
Directeurs : Luc Noppen et Lucie K. Morisset (historiens de l'architecture)
- 1999-2003** **Baccalauréat B.A.P. en architecture de paysage**  
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, Montréal
- 2002** **Études (B.A.P.) en architecture à l'Istituto Universitario di Architettura di Venezia, Venise, Italie**  
Échange bilatéral
- 2000** **Stage (B.A.P.) en aménagement urbain en Italie via l'University of Manitoba, Canada**  
Programme d'études en Italie. Tuteurs : Alexander Rattray, Angela Luvera et Alan Tate

### BOURSES D'ÉTUDES, DE PERFECTIONNEMENT ET DE RECHERCHE

---

- 2013** Bourse du Comité de formation professionnelle et de perfectionnement, BPE, Université de Montréal  
Projet « *Visite des jardins les plus marquants d'Angleterre* », 4 000 \$
- 2011** Bourse du Comité de formation professionnelle et de perfectionnement, BPE, Université de Montréal  
Projet de création d'un manuel « *cahier de voyage* » intitulé « *L'expérience du Grand Voyage en Italie 2003-2011. Paesaggio, Città, Campagna* », 4000 \$
- 2007** Bourse de la Fondation d'architecture de paysage du Canada (FAPC), Concours 2006 Concevoir : Spéculer : Postuler : Questionner : Rechercher : Théoriser, 2 000 \$
- 2006** Bourse de soutien à la cotutelle (Québec-France) du Ministère des Relations Internationales et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 16 000\$
- 2005-2008** Bourse d'études supérieures du Canada de doctorat (BÉS) du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Programme fédéral de recherche en sciences humaines, 105 000\$
- 2005-2008** Bourse de doctorat du Fonds de recherche sur la société et la culture (FRSC), 60 000 \$ [non-réclamée]
- 2005** Bourse d'excellence de deuxième cycle du Centre Interuniversitaire d'Études sur les Lettres, les Arts et les Traditions (CELAT), 2 500 \$
- 2004-2005** Bourse d'études supérieures du Canada de maîtrise (BÉS) du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Programme fédéral de recherche en sciences humaines, 17 500\$
- 2003** Bourse du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC), Université du Québec à Montréal, 4 500\$
- 2001** Bourse d'études pour séjour à l'étranger, Ministère de l'Éducation, Gouvernement Québec, 4 000\$
- 2001** Bourse de support de projet à l'étranger, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 1 000\$

## DISTINCTIONS/PRIX D'EXCELLENCE

- 2016 Récipiendaire du **certificat d'honneur** pour la contribution exceptionnelle à l'AAPQ  
Association des architectes paysagistes du Québec
- 2016 Récipiendaire à titre de collaborateur du **Prix National CSLA** dans la catégorie planification et analyse pour  
*la Cité administrative de Montréal, Lemay et Ville de Montréal*
- 2015 Récipiendaire du **Prix d'excellence - Honneur national CSLA** dans la catégorie recherche pour la thèse de  
doctorat « *Formes et sens des squares victoriens montréalais* »
- 2013 Récipiendaire à titre de collaborateur du **Prix d'excellence en urbanisme - design urbain de l'Institut  
canadien des urbanistes** pour le projet *Place d'Armes, Ville de Montréal (DGP), Groupe IBI-CHBA*
- 2013 Récipiendaire à titre de collaborateur du **Prix d'excellence - Honneur régional CSLA** de l'Association des  
architectes paysagistes du Canada (AAPC) pour le *Réaménagement et mise en valeur du square  
Dorchester, Claude Cormier et associés, Groupe IBI-CHBA, Ville de Montréal (DGP) et Gouvernement du  
Québec (MCCCF)*.
- 2013 Récipiendaire à titre de collaborateur du **Prix d'excellence - Honneur national CSLA** de l'Association des  
architectes paysagistes du Canada (AAPC) pour le projet *Place d'Armes, Ville de Montréal (DGP), Groupe  
IBI-CHBA*
- 2012 Récipiendaire à titre de collaborateur du **Prix d'excellence - Honneur régional CSLA** de l'Association des  
architectes paysagistes du Canada (AAPC) pour le *Plan d'ensemble du square Dorchester et de la place  
du Canada, Claude Cormier et associés, Groupe IBI-CHBA, Ville de Montréal (DGPV) et Gouvernement du  
Québec (MCCCF)*
- 2006 Finaliste pour la Médaille d'or de la Gouverneure Générale du Canada, plus haute distinction académique  
au Canada
- 2006 Récipiendaire du **prix Martin-Eil-Weil** décerné par la Société pour l'étude de l'architecture au Canada pour  
le meilleur essai étudiant canadien de l'année en histoire de l'architecture. Le texte avait pour sujet : *La  
construction et le mythe de la Place des Arts : genèse de LA place montréalaise* »
- 2006 Finaliste au concours de vulgarisation scientifique. Projet « *Évolution des parcs, places et jardins à Montréal,  
de la fondation de la ville à nos jours* », Salon national de la recherche universitaire, Conseil national des  
cycles supérieurs (CNCS) et Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Sherbrooke, 10-11 mars
- 2001 Projet *LABASH 2001*, représentant l'Université de Montréal, finaliste dans la catégorie « Société,  
communication et éducation », Concours universitaire *Forces Avenir 2001*

## PROJETS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE

- 2011 « *Expo 67 : Le patrimoine récent de l'architecture de paysage au Canada* » (chargé de projet associé),  
Udém. En collaboration avec Nicole Vajols, sous le financement de la Fondation d'architecture de paysage  
du Canada, Menton Gunter Schoch Bursary
- 2007 Recherche dans le fonds Marcel Cornu à Paris portant sur « *L'architecture moderne au Québec et le  
voyage de Marcel Cornu au Canada* » réalisée pour Réjean Legault, du Laboratoire de recherche sur  
l'architecture moderne
- 2006- Chercheur étudiant à l'UMR-LOUEST (Laboratoire des organisations urbaines : Espaces, Sociétés, Temporalités)  
(CNRS) et Labintel sous la direction de Bernard Haumont, Paris
- 2005- Jeune chercheur à l'Institut du patrimoine  
Université du Québec à Montréal
- 2003-2005 Auxiliaire de recherche, Projets « *Les paysages de la métropolisation* », « *Les églises du Québec 1880-1930* »  
et « *Histoire de l'architecture ecclésiastique à Montréal* », sous la direction de Luc Noppen et Lucie K. Morisset  
Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal
- 2003- Jeune chercheur à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain  
Université du Québec à Montréal
- 2002 Auxiliaire de recherche, Projet « *Landscape Urbanism* »  
Sous la direction de Stefan Tischer  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal

## INSTANCES UNIVERSITAIRES

- 2015-2016 Co-représentant des chargés de cours et chargés de formation pratique à l'assemblée départementale  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal
- 2015-2016 Membre du comité de négociation de la convention collective du SCCCUM, Université de Montréal

- 2015 **Membre du comité de pré-négociation de la convention collective du SCCUM**, Université de Montréal  
Responsable du volet Chargé de formation pratique
- 2013-2014 **Membre du comité pédagogique**  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal
- 2012-2014 **Membre du comité de l'EFFA (Exposition des finissants de la Faculté de l'aménagement)**  
Représentant de l'École d'architecture de paysage
- 2011-2012 **Représentant de l'École d'architecture de paysage au Comité du MAS**  
Centre de matériaux, assemblages et systèmes, Faculté d'aménagement, Université de Montréal
- 2007 **Encadrement des demandeurs de bourses aux études supérieures**, Université du Québec à Montréal,  
Octobre à décembre
- 2002-2003 **Représentant des étudiants de fin de premier cycle universitaire**  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal
- 2000-2001 **Président de l'association des étudiants AEEAPUM**  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal

#### **OBNI/CONSEILS D'ADMINISTRATION/COMITÉS CONSULTATIFS**

---

- 2016- **Directeur associé** Le Virage
- 2016- **Membre du Conseil local du patrimoine**, Ville de Westmount  
*Énoncé d'intérêt patrimonial – Arches Glen et talus adjacents*
- 2016- **Membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest**, Ville de Montréal
- 2015- **Membre du Conseil d'administration de la Fondation du Horse Palace**
- 2015- **Membre du Conseil d'administration MTL Ville en mouvement**
- 2015- **Membre fondateur de MTL Ville en mouvement**
- 2014- **Vice-président du Conseil d'administration de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)**
- 2012- **Membre du Conseil d'administration Les Amis du boulevard Saint-Laurent**
- 2012-2014 **Membre du Conseil d'administration de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)**

#### **ANIMATEUR/PRÉSENTATEUR/PRÉSIDENT DE SÉANCE**

---

- 2015 **Synthèse et conclusion du congrès annuel de l'A.A.P.Q.**  
« Dégénération/Régénération », Congrès annuel de l'A.A.P.Q., Montréal, 27-28 mars
- 2014 **Présentateur et animateur des conférences à la Journée architecture du paysage**  
Expo-FIHOQ 2014, 30 octobre 2014
- 2014 **Conférencier à l'École d'été du patrimoine**  
« Paysage culturel et patrimoine paysager et visite de terrain de la MRC du Haut-Saint-Laurent » avec  
Louis-Philippe Rousselle-Brosseau  
Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, 19-20-21 août
- 2012 **Animateur de la Journée de conférences internationales « Facteur D » volet architecture de paysage**  
Mission Design, Palais des Congrès de Montréal, 16 octobre
- 2011-2012 **Animateur, modérateur et responsable de la programmation du congrès annuel de l'A.A.P.Q.**  
« L'architecte paysagiste : un leader créatif », Congrès annuel de l'A.A.P.Q., Québec, 30-31 mars
- 2011 **Présentateur des conférences (Formation continue) et responsable de l'animation**  
Tournoi de golf de l'A.A.P.Q., Saint-Hilaire, 8 juin
- 2011 **Conférencier à la journée d'étude « Notre patrimoine, au cœur de notre identité »**  
« Méthodes d'analyse paysagères et application aux paysages patrimoniaux culturels de la Loi 82 »  
Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, 20 mai
- 2011 **Panéliste à la table-ronde FORMES : « Consultations, législations et mise en œuvre »**  
Les conférences FORMES, 29 avril
- 2011 **Présentateur des conférences et modérateur de la table-ronde : Liberté ou sécurité (Imaginer l'enfance)**  
Congrès annuel de l'A.A.P.Q., Montréal, 18 et 19 mars
- 2009 **Président de séance**  
Colloque : « Traces d'appartenance : de nouvelles avenues pour la recherche sur la construction des identités ». Responsable : Caroline Déry. Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Ottawa, 10 mai

ORGANISATION DE COLLOQUES/CONFÉRENCES/VISITES

- 2016 **Organisateur de la séance « Imaginer un campus pour le 21<sup>e</sup> siècle. Cinq points de vue de concepteurs »**  
1<sup>e</sup> édition du Catalyseur d'imaginaires urbains au Virage en collaboration avec le Symposium International « Du terrain vague au campus urbain intégré », CELAT, Montréal 30 septembre
- 2016 **Organisateur du workshop multidisciplinaire Le Catalyseur d'imaginaires urbains**  
**Atelier de création, de conception supervisée et de réalisation sur le campus Outremont**  
MTL\ville en mouvement, Le Laboratoire sur les récits du sol mobile, Université de Montréal – site Outremont, mai-août
- 2015 **Organisateur du visionnement du film « The Human Scale » Pour des villes à échelle humaine**  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal, 21 mars
- 2014 **Organisateur de la série de Conférences « Enjeux du Brésil contemporain »**  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal
- 2013 **Organisateur du voyage d'études à Montréal et du séminaire de discussion de maîtrise**  
LARC 7020 Field Studies, Department of Landscape Architecture, University of Manitoba
- 2013 **Organisateur de la série de Conférences « Enjeux de la Chine contemporaine »**  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal
- 2012 **Organisateur et guide du Voyage « Boston et les jardins du New Hampshire et du Massachusetts »**  
Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), 30 juin-3 juillet
- 2007 **Coordonnateur de la table ronde sur « Les jeunes pratiques en architecture »**, pour le no-142 de la revue ARQ-Architecture-Québec, 16 novembre
- 2006-2007 **Membre du Comité d'organisation**  
« Colloque Densité, Intensité, tensions. L'urbanité montréalaise en question », 1<sup>er</sup> et 2 novembre, MONOPOLI, Galerie d'Architecture
- 2006- **Membre du Comité de rédaction de la revue ARQ - Architecture Québec**  
Responsable du volet « la jeune architecture » et du no-139 « Claude Cormier architectes paysagistes »
- 2006 **Co-organisateur du colloque « L'espace public urbain »**  
Congrès de l'ACFAS « Le savoir, trame de la modernité », Université McGill, 15-19 mai
- 2005 **Contribution à l'organisation et à la recherche de la charrette sur les églises**  
« Colloque international Quel avenir pour quelles églises ? »  
Organisé par le Conseil du patrimoine de Montréal, la Fondation du patrimoine religieux et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine, 19-22 octobre
- 2004 **Contribution à l'organisation et à la recherche de la charrette multidisciplinaire**  
« Les églises, un patrimoine à réinventer »  
Organisée par le Centre d'histoire de Montréal, le Conseil du patrimoine, le CELAT et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, 24-25-26 septembre
- 2003 **Contribution à l'organisation et à la recherche**  
Journées « Archives et architecture religieuse »  
Centre Canadien d'Architecture, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre
- 2001-2006 **Guide historique pour les Architecteurs**  
Organisme de protection du patrimoine Héritage Montréal
- 2000-2001 **Coordonnateur d'événement et responsable des conférences**  
Congrès International d'architecture de paysage « LABASH 2001 Rendez-vous with the world »  
Montréal (8 pays, 30 conférenciers, 500 participants)

PROJETS DE RÉDACTION

- 2012 **Rédaction et traduction des textes pour le 2012 National Urban Design Award de l'Institut Royal d'Architecture du Canada (IRAC) et du Prix d'excellence 2012 de la Canadian Society of Landscape Architects (ASLA) « Design of Dorchester Square and Place du Canada »**  
Claude Cormier architectes paysagistes inc. et Cardinal Hardy
- 2011 **Rédaction et traduction des textes du 2011 Professional Award, American Society of Landscape Architects (ASLA) « Master plan for Dorchester Square and Place du Canada »**  
Claude Cormier architectes paysagistes Inc. et Cardinal Hardy
- 2010 **Rédaction des textes et élaboration de l'exposition tenue à la Graduate School of Design de l'Université Harvard**  
*Erratics: a genealogy of rock landscape featuring the work of Claude Cormier architectes paysagistes*  
Harvard University Graduate School of Design
- 2007 **Rédaction des textes** (présentation de la firme, approche conceptuelle) pour le site web de la firme  
Claude Cormier architectes paysagistes Inc.

## PROJETS D'AMÉNAGEMENT / CONCOURS DE DESIGN / CAHIERS DE CRITÈRES DE DESIGN

---

- 2015- Consultant. Participation multiple pour une offre à commande pour la « *Commission de la capitale nationale* », Québec, Claude Cormier architectes paysagistes (mandat d'une durée de quatre ans)
- 2015- Consultant. Participation multiple pour une offre à commande pour la « *Commission de la capitale nationale* », Canada, Lemay (mandat d'une durée de quatre ans)
- 2015 Consultant. Participation à la démarche conceptuelle, au parti-pris, à l'étude historique et à la rédaction du cahier de critères de design pour le « *Réaménagement de la place Vauquelin dans la Cité administrative* », Lemay+CHBA
- 2012 Conseiller professionnel pour la « *Préparation et la conduite d'un concours de design urbain et d'art public pour le Projet du quartier du site Outremont de l'Université de Montréal* », Ville de Montréal [projet annulé après l'embauche]
- 2010 Participant  
**Shuko Montréal : concours d'idées pour l'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars**  
Réalisons Montréal  
Équipe menée par Raouf Boutros (Les architectes Boutros et Pratte) et Jean-Jacques Binoux (Version Paysage)
- 2009 **Consultant. Aviseur guidant et validant les choix des personnages, des thèmes et des événements historiques du concept visuel**, « *Production d'un concept d'habillage des clôtures du chantier de la place d'Armes* », orangetango (agence de publicité, de communications et de conception graphique)
- 2009 Consultant. Participation à la **démarche conceptuelle et rédaction du cahier de critères de design et du plan de gestion et d'entretien « Réaménagement et mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada »**, Claude Cormier architectes paysagistes et Groupe Cardinal Hardy, 114 p.
- 2009 Consultant. Participation à la **démarche conceptuelle et rédaction du cahier de critères de design « Réaménagement de la place d'Armes »**, Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier architectes paysagistes
- 2003 Participant  
**Charte multidisciplinaire et interuniversitaire « Place Eugène-Lapierre »**  
Projet intitulé « S.É.Q.U.E.N.C.E.S. », Montréal, 14-17 mars

## JURY/COMITÉS DE SÉLECTION

---

- 2016 Président du jury du **workshop Le Catalyseur d'imaginaires urbains**  
Atelier de création, de conception supervisée et de réalisation sur le campus Outremont  
MTL Montréal Ville en mouvement, Le Laboratoire sur les récits du sol mobile, 30 mai
- 2016 Membre du jury « **Prix aménagement Les Arts et la Ville** »  
Les Arts et la Ville, 10 mars
- 2015 Membre du comité de sélection pour « **Aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène** »  
Société du Parc Jean-Drapeau, Ville de Montréal, 14 décembre
- 2015 Président du jury de l'événement de codesign participatif « **Incubateur urbain axe Atwater** »  
MTL Ville en mouvement, 18 octobre
- 2015 Membre du jury au **Prix habitat design et présentateur du volet « architecture de paysage »**  
Magazine Formes, 15-18 juin
- 2015 Président du jury (*Chairman*) des « **Prix d'excellence 2015 de la Canadian Society of Landscape Architects (CSLA)** », Winnipeg, 19-20 février
- 2013-16 Membre du jury (délégué du Québec) des « **Prix d'excellence de la Canadian Society of Landscape Architects (CSLA)** », Winnipeg, 21-22 février et 20-21 février, 18-19 février
- 2012 Secrétaire du jury « **Architecture de paysage** » de l'événement de design international « **Facteur D** »  
Mission Design, Palais des Congrès de Montréal, 16 octobre
- 2012 Membre du jury du Concours d'idées « **Jouons ensemble** » pour le réaménagement de la cour d'école Fernand-Gauthier », AAPQ et Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, 18 mai
- 2011 Membre du jury de « **Conception et réalisation d'interventions hivernales éphémères au Jardin botanique de Montréal** », cours APA 4300 Processus et design, Université de Montréal et Jardin botanique de Montréal, 2 novembre
- 2007 Membre du comité de sélection et expert invité de l'atelier de design urbain « **Imaginer la place d'Armes** », Design Montréal, Ville de Montréal, 12 juin et 20-27 octobre

## ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES

---

### Séminaires de maîtrise

- 2015 Chargé de cours « **Cours URBP-625 Principles and Practice of Planning** »  
Department of Urban Planning, Faculty of Engineering, McGill University, semestre d'automne (novembre, cours intensif)

- 2015 Chargé de cours « **Cours DES-7003 Stage en patrimoine moderne** »  
École de Design, DESS Architecture moderne et patrimoine, Université du Québec à Montréal, semestre d'été (mai-août)
- 2013 Chargé de cours « **Cours DES-7000 Études préparatoires** »  
École de Design, DESS Architecture moderne et patrimoine, Université du Québec à Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2012 Chargé de cours « **Cours DES-7250 Actualité du patrimoine moderne : pratique et théorie** »  
École de Design, DESS Architecture moderne et patrimoine, Université du Québec à Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)

#### Cours magistraux

- 2016 Chargé de cours « **Cours URB-1116 Formes urbaines et patrimoine** »  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2012-16 Chargé de cours « **Cours APA-1150 Approche de la réception des paysages** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2015 Chargé de cours « **Cours EUT-1065 Gestion et valorisation du patrimoine urbain** »  
Baccalauréat en urbanisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2014 Chargé de cours « **Cours EUT-1064 Patrimoine urbain de Montréal** »  
Baccalauréat en urbanisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2011-16 Chargé de cours « **Cours APA-1110 Histoire et théorie 1** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2011 Chargé de cours « **Cours EUT-1021 Histoire de la ville** »  
Baccalauréat en urbanisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2010 Chargé de cours « **Cours APA-1100 Architecture de paysage : introduction** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2010-11 Chargé de cours « **Cours APA-1101 Histoire de l'architecture de paysage** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)

#### Ateliers/studios

- 2016 Chargé de cours responsable « **Atelier DES-5634 Atelier thématique: Design urbain** »  
École de Design, Université du Québec à Montréal, semestre d'automne (novembre-décembre)
- 2016 Chargé de cours responsable « **Atelier APA-1410 Habitations et Jardins** »  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2015 Chargé de cours responsable « **Atelier DES-1630 Parcours et spatialité** »  
École de Design, Université du Québec à Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2015 Chargé de formation pratique « **Atelier URB-3514 Labo Atelier 3 Mise en œuvre de projet** »  
École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)
- 2014-15 Chargé de formation pratique « **Atelier APA-1410 Habitations et Jardins** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2012 Chargé de formation pratique « **Atelier APA-2410 Espace urbain** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2011, 13 Chargé de formation pratique « **Atelier APA-3352 Aménagement du paysage urbain** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2005 Chargé de formation pratique « **Atelier APA-2300 Design des espaces résidentiels** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'hiver (janvier-avril)
- 2002 Auxiliaire d'enseignement « **Atelier APA-1301 Démarches paysagères** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, semestre d'automne (septembre-décembre)

#### Voyages d'études

- 2014 Chargé de cours « **Cours APA-3475 Atelier d'été. Voyage d'études au Brésil** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 4 au 24 mai
- 2013 Chargé de cours « **Cours APA-3475 Atelier d'été. Voyage d'études en Chine** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 13 mai au 4 juin

- 2012 Chargé de cours « **Cours APA-5014 Grand voyage d'études : New York et les jardins de la vallée de l'Hudson** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 4 au 19 août
- 2011 Chargé de cours « **Cours APA-5011 Activité dirigée. Voyage d'études à Chicago** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 25-28 octobre
- 2011 Chargé de cours « **Cours APA-5014 Atelier d'été. Voyage d'études en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 2 au 17 août
- 2010 Chargé de cours « **Cours APA-5011 Activité dirigée. Voyage d'études à Toronto** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 12-14 novembre
- 2009 Chargé de cours « **Cours APA-5014 Cours de dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 29 juillet au 14 août
- 2008 Chargé de cours « **Cours APA-5014A Approfondissement en dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 31 juillet au 17 août
- 2007 Chargé de cours « **Cours APA-5014A Approfondissement en dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 2 au 16 août
- 2006 Chargé de cours « **Cours APA-5014A Approfondissement en dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 2 au 17 août
- 2006 Conférencier et guide invité (Thème : **L'architecture et le design de Toronto à l'heure de la mondialisation**)  
« Cours DES-2520 Design architectural, Design de l'environnement », École de Design, Université du Québec à Montréal, Toronto, 28 au 30 avril
- 2005 Chargé de formation pratique « **Cours APA-5014 Voyage d'études en Allemagne** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, Allemagne, 29 mai au 12 juin
- 2005 Chargé de cours « **Cours APA-5014A Approfondissement en dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 4 au 19 août
- 2004 Chargé de cours « **Cours APA-5014B Approfondissement en dessin et lecture graphique des paysages en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 7 au 22 août
- 2003 Chargé de cours « **Cours APA-5013 Voyage d'études en Italie** »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 1<sup>er</sup> au 17 juin

#### Encadrement de stage

- 2016 Stage chez MTL\ville en mouvement « **Cours EUT-6691 Stage en urbanisme** »  
Baccalauréat en urbanisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, semestre d'été (mai-août)

#### Encadrement de projet de fin d'études

- 2012 Parcours sculptural éphémère et revitalisation à Jonquière (Marie-Hélène Lavoie)

#### CRITIQUES UNIVERSITAIRES

- 2016 Critique invité (Thème : **Promenade Fleuve-montagne, la côte du Beaver Hall**)  
« Atelier APA-6504 Atelier intégrateur 2 », École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal, 11 avril
- 2014 Critique invité (Thème : **Aménagement du village Fjarðabyggð en Islande**)  
« Travail dirigé de maîtrise », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 12 décembre
- 2012 Critique invité (Thème : **Le carré Maholy-Nagy. Dé-composition/Re-composition du cube**)  
« Atelier ARC-1011 Atelier d'architecture 1 », École d'architecture, Université de Montréal, 20 décembre
- 2009 Critique invité (Thème : **Les espaces résidentiels collectifs urbains Chambly Le Bourg**)  
« Atelier APA-2300 Design des espaces résidentiels », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 14 avril
- 2008 Critique invité (Thème : **Implantation et aménagement d'une garderie sur le campus de l'Université de Montréal**)  
« Atelier ARC-3011 Atelier formes et fonctions », École d'architecture, Université de Montréal, 27 novembre
- 2007 Critique invité (Thème : **Urbanisme paysager sur le site de Meadowbrook**)  
« Atelier APA-4300 Processus et design », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 12 décembre
- 2007 Critique invité (Thème : **Insertions architecturales en paysages urbains**)  
« Atelier ARCH 673 Architectural Design 2 », Master 2, École d'architecture, Université McGill, 9 novembre
- 2007 Critique invité (Thème : **Le square Viger et le tronçon autoroutier Ville-Marie Est**)  
« Atelier APA-2301 Espaces et équipements publics », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 17 avril
- 2005 Critique invité (Thème : **Philadelphia Land Visions. Urban Voids : Grounds for Change**)  
« Atelier APA-4300 Processus et design »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 13 décembre

- 2004 Critique invité (Thème : le livre de l'architecture et l'architecture du livre)  
« Atelier ARC-3014 Atelier triptyque »  
École d'architecture, Université de Montréal, 10 décembre
- 2004 Critique invité (Thème : la mise en tourisme des sites et monuments)  
« Cours EUT-5111 Patrimoine touristique »  
Baccalauréat en Gestion du tourisme et de l'hôtellerie, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, Montréal, 26 novembre et 3 décembre
- 2004 Critique invité (Thème : l'aménagement du Montréal souterrain)  
« Atelier APA-1301 Démarches paysagères »  
École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 4 novembre et 10 décembre

COMMUNICATIONS UNIVERSITAIRES ET ACADÉMIQUES SUR INVITATION

- 2016 « DES-7010 Design d'événements : histoire et pratiques »  
DESS en design d'événements, Université du Québec à Montréal, 19 octobre  
**« Le Virage et le Catalyseur d'imaginaires urbains »**
- 2016 « EUR-8460 Patrimoine et requalification des espaces urbains »  
Maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 5 avril  
**« L'évolution des idéologies patrimoniales. L'avenue McGill College, un territoire en débats »**
- 2014 « EUT 1064 Patrimoine urbain de Montréal »  
Maîtrise en design de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 1<sup>er</sup> avril  
**« Le patrimoine des squares à Montréal »**
- 2013 « DES-8003 Méthode en design de l'environnement »  
Maîtrise en design de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 9 octobre  
**« Approches méthodologiques »**
- 2013 « EUR-8460 Patrimoine et requalification des espaces urbains »  
Maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 2 avril  
**« Processus des projets de réaménagement du square Dorchester à Montréal »**
- 2012 « DES-8003 Méthode en design de l'environnement »  
Maîtrise en design de l'environnement, Université du Québec à Montréal, 7 novembre  
**« Approches méthodologiques »**
- 2011 « Cours APA-3450 Études des espaces publics urbains », École d'architecture de paysage  
Université de Montréal, 2 décembre  
**« Formes urbaines et paysagères des squares publics victoriens de Montréal »**
- 2011 « EUR-8460 Patrimoine et requalification des espaces urbains »  
Maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 20 octobre  
**« Processus des projets de réaménagement du square Dorchester à Montréal »**
- 2010 « DES-4520 Design urbain »  
École de design, Université du Québec à Montréal, 30 et 31 mars  
**« La ville est hockey », La hockeyisation de la ville à Montréal et au Canada »**
- 2010 « EUR-8460 Patrimoine et requalification des espaces urbains »  
Maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, 25 mars  
**« Processus des projets de réaménagement de la place d'Armes à Montréal »**
- 2009 « DES-4520 Design urbain »  
École de design, Université du Québec à Montréal, 28 novembre  
**« Histoire urbaine et projets d'aménagement des lots vacants et des places publiques à Montréal »**
- 2009 « Cours GEO-2242 Géographie culturelle », Département de géographie, Université de Montréal, 9 octobre  
**« La thématisation et la création de paysages ethniques à Montréal »**
- 2008 « Cours EUT-4050 Les pratiques de l'urbanisme : contexte québécois et expériences étrangères », Département  
d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 21 novembre  
**« La hockeyisation de la ville et ses enjeux urbanistiques »**
- 2007 « Cours EUT-4050 Les pratiques de l'urbanisme : contexte québécois et expériences étrangères », Département  
d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 22 novembre  
**« La hockeyisation de la ville et ses enjeux urbanistiques »**
- 2007 « DES-5520 Théories et pratiques du design de l'environnement »  
École de design, Université du Québec à Montréal, 15 novembre  
**« Analyse et critique de l'atelier de design urbain de la place d'Armes »**
- 2007 « Cours GEO-2532 Techniques d'enquête et d'analyse », Département de géographie, Université de Montréal, 16  
janvier  
**« Méthode d'analyse du marquage ethnique dans le paysage montréalais »**

- 2006 « Cours Espaces publics, savoirs et savoir-faire », Master II – Urbanisme et territoires, Institut d'urbanisme de Paris, 24 octobre  
**« Une vision aménagiste et une synthèse occidentale du concept d'espace public »**
- 2006 Conférence-causerie, Centre interuniversitaire d'Études sur les Lettres, les Arts et les Traditions, 18 avril  
**« Regard sur le concept de « place paysage » : entre hybridité typologique et nouveaux cadres de vie urbaine »**
- 2006 « Cours DES-2520 Design architectural », École de Design, Université du Québec à Montréal, 11 et 13 avril  
**« De l'urbanisme à la morphologie urbaine : auteurs, textes et projets fondateurs »**
- 2006 « Cours GEO-2532 Techniques d'enquête et d'analyse », Département de géographie, Université de Montréal, 7 mars  
**« Méthode d'analyse du marquage ethnique dans le paysage montréalais »**
- 2005 « Cours APA-3450 Études des espaces publics urbains », École d'architecture de paysage Université de Montréal, 21 octobre  
**« Le réseau d'espaces publics de Montréal »**
- 2004 « Cours EUT-7101 Patrimoine touristique »  
 Maîtrise en Gestion et planification du tourisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 8 octobre  
**« Patrimoine, mémoire et identité : l'opportunité montréalaise »**
- 2004 « Cours EUT-5111 Patrimoine touristique »  
 Baccalauréat en Gestion du tourisme et de l'hôtellerie, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 1<sup>er</sup> octobre  
**« Le patrimoine religieux de Montréal : un passé glorieux, un avenir nébuleux »**
- 2004 « Cours EUT-8102 Création et mise en valeur des sites historiques »  
 Maîtrise en gestion et planification du tourisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 30 juin  
**« Le potentiel touristique du patrimoine religieux de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Montréal »**
- 2003 « Cours APA-3450 Études des espaces publics urbains », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 24 octobre  
**« Le réseau d'espaces publics de Montréal »**
- 2003 « Cours APA-5013 Voyage d'étude en Italie », École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 10 décembre  
**« L'Italie et le Grand Voyage »**

#### COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

- 2016 Colloque sur l'Innovation *Une place pour tous : Cohabiter l'espace urbain*  
**« Dialogue sur l'espace public »**, Ville de Québec, Québec, 26 mai (avec Martin Dubois)
- 2012 Congrès annuel de la Société de l'étude pour l'architecture au Canada  
**« La contribution des architectes paysagistes au plan d'ensemble de l'Expo 67 »**, Ottawa, 26 mai (avec Nicole Valois)
- 2012 Eight International Conference on Environmental, Cultural and Social Sustainability  
**« Montreal's Urban Landscape is Turning Green »**, University of British Columbia, Vancouver, 10-12 janvier
- 2011 Second International Conference on the Constructed Environment  
**« The urban regeneration of Montreal through its public spaces : the example of the master plan of Dorchester Square »**, University Center, Chicago, 29 octobre
- 2011 Second International Conference of Young Urban Researchers (SICYUrb)  
**« La régénération urbaine de Montréal à travers ses espaces publics : l'exemple du plan directeur du square Dorchester »**, Instituto Universitário de Lisboa, Lisbonne, Portugal, 11 octobre
- 2011 Septième Rencontre Internationale des Jeunes chercheurs en patrimoine  
**« Entre parcours et destination, les places publiques du centre-ville de Montréal comme patrimoine urbain »**, Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, Brest, France, 6 octobre
- 2011 Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)  
 Thème : « Représenter la ville : la ville en devenir »  
**« La caractérisation, la matérialisation et la représentation du type du square montréalais »**, Université Bishop's, Lennoxville, 12 mai
- 2011 Séminaire de la Faculté de théologie et des sciences des religions de l'Université de Montréal et du Consulat des États-Unis  
 Thème : « Penser le Canadien de Montréal dans la culture du Québec »  
**« La culture des Canadiens de Montréal : le hockey et la ville »**, 5 mai
- 2009 Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)  
**« Les 100 ans des Canadiens de Montréal : « La ville est hockey », plus qu'un slogan, une quête d'identité urbaine »**, Ottawa, 11 mai

- 2008 Conférence biennale de l'American Council for Quebec Studies  
« Montréal : contradiction de visions ? La construction d'une nouvelle identité urbaine par les grands projets. Échec ou réussite ? », Québec, 13 novembre
- 2007 Congrès annuel de la Société de l'étude pour l'architecture au Canada  
« La ville est hockey ; de la hockeyisation de la ville à la représentation architecturale : la quête d'une identité urbaine », Montréal, 18 mai
- 2007 Colloque Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses  
« L'expression des traces du passé comme processus de redéfinition identitaire et urbaine : regard sur la reconstruction des espaces publics du Vieux-Montréal », Université Paris-X, Nanterre, 16 mars
- 2006 XI Congreso Internacional de la Asociación Española de Estudios Canadienses  
Thème : Les transformations des espaces ethniques dans la ville canadienne; le cas de Montréal.  
« L'ethnicité dans l'espace public montréalais »  
Universidad Autónoma de Madrid, Espagne, 17 novembre
- 2006 Middle Atlantic and England Council for Canadian Studies (MANECCS)  
« L'histoire chronologique des parcs, places et jardins à Montréal, de 1611 à 2006 »  
Montréal, 21 septembre
- 2006 Congrès annuel de la Société de l'étude pour l'architecture au Canada (SÉAC)  
« La construction et le mythe de la Place des Arts : genèse de LA place montréalaise »  
Charlottetown, 17 juin
- 2006 Congrès annuel de la Société de l'étude pour l'architecture au Canada  
« Du fragment à l'événement : l'église-jardin »  
Charlottetown, 15 juin
- 2006 Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)  
Thème : « L'espace public urbain »  
« Regard sur le concept de « place paysage » : entre hybridité typologique et nouveaux cadres de vie urbaine », Université McGill, 16 mai
- 2006 2006 Quebec Studies conference  
Thème : « Constructing Québec : Social and Historical Contributions »  
« The Evolution of parks, squares and gardens in Montréal 1611-2006 », State University of New York College, Plattsburgh, États-Unis, 31 mars
- 2006 Colloque du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)  
Thème : « Identité et espaces en transformation. Nouvelles voix en études ethniques »  
« La thématization et la création de paysages ethniques à Montréal », Université de Montréal, Montréal, 22 février
- 2005 Colloque franco-québécois « Quel Avenir pour nos églises ? »  
« Que faire de nos églises ? Le cas des églises et des chapelles l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie », Saint-Thégonnec, Bretagne, France, 21 mai
- 2004 Congrès de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada (SÉAC)  
Thème : Architecture, héritage et tourisme  
« Le potentiel touristique du patrimoine religieux de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Montréal », Kingston, 12 juin
- 2004 Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)  
Thème : Villes et identité urbaine : de l'usage du patrimoine dans un contexte de mondialisation :  
« La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du Quartier chinois de Montréal », Montréal, 11 mai

#### COMMUNICATIONS PUBLIQUES

- 2016 Congrès ACHS 2016 – What does heritage change ? Association of Critical Heritage Studies  
Visite du quartier Griffintown  
Montréal, 6 juin
- 2016 Congrès ACHS 2016 – What does heritage change ? Association of Critical Heritage Studies  
Visite du quartier chinois  
Montréal, 5 juin
- 2016 Diggers & Weeders Garden Club  
« The gardens of Hôtel-Dieu and the contribution of Lambert de Wit », Westmount, 13 avril
- 2016 Conférence organisée par le Conseil du patrimoine religieux, l'Institut du patrimoine et le Service des communications, UQAM  
« Le clocher Saint-Jacques de l'UQAM : perspectives d'avenir », Montréal, 29 mars
- 2015 Conférence et visite guidée pour le colloque Vivre le patrimoine / Montreal Heritage Fest  
« Griffintown, en débat depuis des dizaines d'années », Montréal, 23 août
- 2015 Visite guidée pour l'Association des concepteurs de jardins du Québec  
« Les places publiques du Vieux-Montréal et les jardins des sulpiciens du Vieux-Séminaire », Montréal, 21 août

- 2015 Conférencier au 6@8 Regroupement pour la Relève en Urbanisme  
« **La problématique du square Viger face au défi du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal** », Montréal, 15 juillet
- 2015 Visite pour l'organisme Relax-Action  
« **Le Vieux-Montréal est** », « **Le Vieux-Montréal Ouest** », « **Le Quartier international** », « **Le centre-ville ouest** », Montréal, 9-16-23-30 avril et 10 juin
- 2015 Panéliste à l'événement « **L'Hippodrome de Montréal par Alexandre Cy** »  
« **Comment honorer l'esprit du lieu dans la reconversion du site de l'hippodrome ?** »  
Maison de l'architecture du Québec, 10 mars
- 2015 Conférence pour l'Association des concepteurs de Jardins du Québec  
« **Les Jardins modernes contemporains au Brésil : de l'œuvre artistique à l'ingrédient identitaire** », Manoir Rouville-Campbell, Saint-Hilaire, 9 mars
- 2014 Conférencier au Café des Z'A « **Architecture de paysage et devoir de mémoire : une coupe improbable** »  
Maison de l'architecture du Québec, 18 novembre
- 2013 Colloque Les 50 ans de la Place des Arts  
« **Du rêve moderniste au Quartier des Spectacles : la trajectoire formelle et idéale de l'esplanade de la place des Arts** », Montréal, 8 novembre
- 2013 Conférence pour la Ville de Montréal et des experts invités  
« **Processus d'analyse et approches de conservation du square Viger** », Montréal, 12 décembre et 15 janvier 2014  
Convercity et Ville de Montréal [reportées]
- 2013 Conférence pour l'Association des concepteurs de Jardins du Québec  
« **Les Jardins résidentiels : histoires et tendances** », Sainte-Julie, 9 décembre
- 2013 Visite pour le Centre d'écologie urbaine de Montréal et le Groupe Pages Jaunes  
« **Goûte ton quartier : Griffintown** », Montréal, 21 septembre
- 2013 Visite pour le Centre d'écologie urbaine de Montréal et le Groupe Pages Jaunes  
« **Goûte ton quartier : le Mile-End** », Montréal, 30 juillet
- 2013 Visite dans le cadre des Promenades Jane Jacobs  
« **Goûter le Mile-End : un parcours à la découverte des meilleurs adresses du quartier** », Montréal, 4 mai
- 2012 Visite dans le cadre des Promenades Jane Jacobs  
« **À l'origine des squares-jardins victoriens de Montréal. Parcours historique de la vieille ville à la New Town** », Montréal, 6 mai
- 2011 Visite dans le cadre des Promenades Jane Jacobs  
« **Histoire et paysage urbain d'Outremont** », Montréal, 7 mai
- 2010 Visite pour le colloque La sauvegarde de l'architecture moderne au Québec, au Canada et ailleurs  
« **L'île Sainte-Hélène, site du patrimoine de la Ville de Montréal** », Montréal, 15 octobre
- 2008 Visite pour ICOMOS Canada  
« **Heart of Downtown Montreal – Dorchester Square / Place du Canada** », Montréal, 6 octobre
- 2007 Visite pour le Congrès de la Société de l'étude de l'Architecture au Canada  
« **EXPO 67, Les restes de l'exposition universelle de Montréal** », Montréal, 19 mai
- 2006 Les architecteurs de Héritage Montréal  
« **The Quartier International, the latest in urban planning** », Montréal, 2 septembre
- 2006 Les architecteurs de Héritage Montréal  
« **The laubourg Saint-Laurent and its Theatres** », Montréal, 26 août
- 2006 International Flora Montréal 2006 (Espace passion Jardin)  
« **Les Jardins d'églises : de nouvelles perspectives paysagères** »  
Montréal, 6 juillet
- 2006 Activité de l'action éducative et culturelle, Musée d'art contemporain des Laurentides  
« **Un siècle d'art d'églises : de l'église Saint-Édouard à l'église Saint-Jean-Vianney** »  
Montréal, 8 avril
- 2006 Conférence aux élus et groupes communautaires de la Petite-Patrie, Caisse Desjardins Saint-Arsène,  
« **Quel avenir pour les églises et chapelles du quartier Petite-Patrie ? État de la question et propositions de solutions** », Montréal, 20 mars
- 2005 Colloque international « **Quel Avenir pour quelles églises ?** »  
« **Les trésors cachés du patrimoine ecclésiast montréalais** », Montréal, 22 octobre
- 2005 Séances de dépôt de mémoire et commentaires sur le projet de politique du patrimoine  
« **Réflexion sur la notion de – paysages – du projet de politique du patrimoine** »  
Office de consultation publique de Montréal
- 2004 Pour l'Association des architectes paysagistes du Québec, Montréal, 16 février
- 2004 La conférence de la table du personnel pastoral de la Petite-Patrie, Église Saint-Ambroise  
« **Présentation et mise en valeur du patrimoine religieux du quartier Petite-Patrie : valeurs, perceptions et sentiment d'appartenance** », Montréal, 10 avril
- 2004 La conférence conjointe des organismes (BRIC) Bâti Rosemont dans l'innovation et la concertation et (CDC) Corporation de développement communautaire de Rosemont

- « *Présentation et mise en valeur du patrimoine religieux du quartier Rosemont : valeurs, perceptions et sentiment d'appartenance* », Montréal, 30 novembre
- 2004 La Réunion mensuelle des administrateurs paroissiaux du secteur sud de Rosemont, Église Saint-Esprit
- 2004 « *Les six églises du Vieux-Rosemont : une évaluation du potentiel monumental* », Montréal, 19 octobre
- 2004 Opération patrimoine architectural de Montréal, Église Sainte-Gemma
- 2004 « *Avenir et enjeux du patrimoine religieux à Montréal* », Montréal, 10 octobre
- 2004 Les Journées de la Culture
- 2004 « *L'église Saint-Édouard* », Montréal, 9 octobre
- 2004 Les Journées de la Culture
- 2004 « *L'église Saint-Esprit* », Montréal, 9 octobre
- 2004 Les architecteurs de Héritage Montréal
- 2004 « *La glorieuse diversité des églises de l'ouest du Centre-ville* », Montréal, 3 octobre
- 2004 Marches patrimoniales, découvrir Mont-Royal
- 2004 « *Les lieux sacrés, les églises de Mont-Royal, composantes architecturales et enjeux actuels de l'église Saint-Joseph* », Mont-Royal, 6 juin
- 2002 Les architecteurs de Héritage Montréal
- 2002 « *Le Quartier international de Montréal : du quartier financier à la découverte de la nouveauté* », Montréal, 29 septembre
- 2002 Les architecteurs de Héritage Montréal
- 2001 « *Le Quartier international de Montréal : du quartier financier à la découverte de la nouveauté* », Montréal, 24 août
- 2001 Les architecteurs de Héritage Montréal
- 2001 « *La rue Saint-Jacques, ville financière* », Montréal, 16 septembre
- 2001 Les architecteurs de Héritage Montréal
- 2001 « *La rue Saint-Jacques, ville financière* », Montréal, 7 juillet

#### INTERVENTIONS, CITATIONS (ARTICLES DE JOURNAUX/REVUES/ENTREVUES)

- 2016 Lindsay-Anne Prévost, « *Le projet Le Virage à la rescousse du secteur Marconi-Alexandra* », *Pamplemousse Petite-Patrie Journal local*, 15 octobre
- 2016 Mélanie Alain, « *Le Virage : projet éphémère cherche idées de programmation* », *L'Express Outremont / Mont-Royal*, 4 octobre
- 2016 « *Inauguration du projet Le Virage au campus Outremont* », *Journal d'Outremont*, 29 septembre
- 2016 Françoise Mufel, « *Le Virage, catalyseur urbain* », *Index-Design*, 28 septembre
- 2016 Pascale Harrison-Julien, « *Laboratoire urbain. En attendant le nouveau campus* », *Le Téléjournal 18h*, 28 septembre
- 2016 Bahador Zabihyan, « *Conteneurs, laboratoire urbain et café-bar en attendant le futur campus de l'UdeM* », *Radio-Canada*, 28 septembre
- 2016 Mathieu-Robert Sauvé, « *Bienvenue dans les conteneurs de l'avenir* », *UdeM nouvelles*, 28 septembre
- 2016 Benjamin Nfouo-Ngouani, « *Espace diffuseur de culture* », *Quartier Libre*, vol. 24, no-1, 7 septembre, p. 16
- 2016 Jonathan Cha, « *Virage au Campus Outremont* », *Site web Faculté de l'aménagement*, 8 août
- 2016 Mathieu-Robert Sauvé, « *Simon Harel plonge dans les ruines de l'université de demain* », *UdeM nouvelles*, 2 août
- 2016 Jonathan Cha, « *Le cheval comme patrimoine : Le beau risque de Griffintown* », *Le Devoir*, 24 mai
- 2016 Florence Sara G. Ferraris, « *Le cheval de la discorde* », *Le Devoir*, 24 mai
- 2016 Entrevue radiophonique pour l'émission Gravel le matin, « *Le clocher Saint-Jacques de l'UQAM* », enregistrement pour Radio-Canada, Montréal, 30 mars
- 2016 Claude Gauvreau, « *Un clocher pas comme les autres. L'avenir du clocher de l'UQAM fera l'objet d'une conférence ouverte au grand public* », *Actualités UQAM*, 21 mars.
- 2016 Jonathan Cha, « *Eloquent illustrations. Des illustrations éloquentes* », *Landscapes Paysages*, vol. 17, no-3; p. 13.
- 2016 Véronique Sénécal, « *Des clochers étouffés. Patrimoine religieux en déclin* », *Montréal Campus*, 10 février, p. 12.
- 2016 Robert Laplante, « *Le Quartier chinois de Montréal* », *Radio Centre-Ville*, 10 février
- 2015 MTL ville en mouvement, « *Public envisions skating on Lachine Canal by a revamped Atwater Market* », *The Gazette*, 18 octobre
- 2015 MTL ville en mouvement, « *Mettre le Sud-Ouest dans un incubateur* », *Le Devoir*, 13 octobre
- 2015 MTL ville en mouvement, « *Une nouvelle promenade urbaine proposée pour Atwater* », *La Voix Pop Sud-Ouest*, 19 octobre
- 2015 Marc-André Carignan, « *Le patrimoine équin en cadeau pour 2017* », *Journal Métro*, 13 août
- 2015 « *Pour une créativité éclairée. Jonathan Cha recueille l'appui d'une quarantaine de spécialistes afin de freiner le projet de réaménagement du square Viger* », *Actualités UQAM*, 19 juin
- 2015 Jonathan Cha, « *Square Viger : travaillons intelligemment* », *Le Devoir*, 18 juin
- 2015 Entrevue radiophonique pour l'émission Les Oranges Pressées, « *La démolition de l'agora du square Viger* », enregistrement pour CIBL, Montréal, 17 juin
- 2015 Marie-Ève Shaffer, « *Square Viger : des professionnels du design réclament une réflexion en profondeur* », *Journal Métro*, 16 juin

- 2015 Jonathan Cha, « **Square Viger : travaillons intelligemment, sans précipitation** », *Le Huffington Post*, 15 juin
- 2014 Frédéric Simonnot, « **Seconde édition des prix Habitat design. Le pari de la créativité collective** », *Formes*, Vol. 10, no-5, p. 14-16.
- 2014 « **Les beaux balcons fleuris de Montréal** », *La Presse+*, 30 août, section Maison.
- 2014 Nathalie Dieul « **Comment le quartier chinois de Montréal a pris son apparence. L'« enchinoisement » du quartier chinois** », Texte paru en trois parties, *Époque Times*.
- 2014 « **Le Quartier chinois en désuétude ? Un reportage d'Arlane Desrochers** », Mises à jour, MATV (Vidéotron), 12 février
- 2013 Mathias Marchal, « **Plaidoyer pour les commerces de quartier** », *Journal Métro*, 31 juillet
- 2013 Biblomançienne remix, billet sur le web portant sur : « **Goûter le Mlle-End, un parcours à la découverte des meilleures adresses du Mlle-End** »  
<http://biblomançienne.tumblr.com/post/49684342682/gouter-le-mille-end-un-parcours-a-la-decouverte>, Montréal, mai
- 2012 Entrevue radiophonique pour l'émission Escouade M  
 « **Qui est Jane Jacobs ?** », enregistrement dans les studios de CIBL, Montréal, 3 mai
- 2012 Patricia Gougeon, « **Les Promenades de Jane : une autre façon de découvrir Montréal** », *Journal 24h*, 2 mai, p. 13
- 2011 Roberto Lazzarato, « **Valbrenta. Studenti universitari di Montreal per studiare il territorio della Valbrenta** », *Il Gazzettino*, 19 août
- 2011 Kim Somers, « **Voir son quartier autrement** », *L'Express d'Outremont*, 5 mai
- 2011 Sylvie St-Jacques, « **Ode à la promenade** », *La Presse*, 4 mai, cahier Vivre, p. 8
- 2009 Pierre-Étienne Caza, « **Le CH à l'université** », *L'UQAM. Le journal de l'Université du Québec à Montréal*, vol. 35, no-17, p. 10
- 2007 Christopher DeWolf, « **A new focus for Chinatown** », *The Gazette*, 1<sup>er</sup> décembre, p. B3
- 2007 Roberto Lazzarato, « **Da studente fece uno stage, ora è docente. Il prof. Cha porta dieci allievi di Montreal** », *Il Gazzettino*, 11 août, p. VI
- 2007 Entrevue radiophonique pour l'émission Métropolitain, France Culture  
 « **Les 40 ans d'EXPO 67** », enregistrement dans les studios de Radio-Canada, Montréal, 14 mai

#### PUBLICATIONS (ARTICLES)

- 2016 « **L'interdisciplinarité et l'innovation urbaine au cœur du plan directeur d'Expo 67** », avec Nicole Valois  
*ARQ-Architecture et design Québec*, no-177, novembre, p.
- 2014 « **Le paysage : vecteur de l'habiter en ville. Regard sur l'approche paysagère de nouveaux quartiers résidentiels à haute densité** », *ARQ Architecture-Québec*, no-167, mai, p. 32-37.
- 2014 « **Voyage académique** », avec Caroline Magar, *Paysages*, no-9, p. 57 + texte en ligne  
 [http://aapq.org/sites/aapq.org/files/aapq\_articles\_udm\_complet.pdf]
- 2013 « **L'architecture de paysage de l'Expo 67** », avec Nicole Valois  
*Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol.55, no-02, février, p. 55-70
- 2012 « **L'espace public dans la production de Van Ginkel Associates : des idées au-delà des projets** », *ARQ Architecture-Québec*, no-160, août, p. 26-32
- 2011 « **Ville à venir. Le cas de Montréal** », *ARQ Architecture-Québec*, no-156, août, p. 20-24
- 2011 « **Les paysages de l'enfance** », *Annuel du paysage 2011*, p. 6-7
- 2010 « **L'architecture de paysage aux portes du monde** », *ARQ Architecture-Québec*, no-153, novembre, p. 40-48
- 2010 « **Michel Dallaire : designer de l'univers Bixi** », *ARQ Architecture-Québec*, no-151, juin, p. 22-25
- 2009 « **La ville est hockey : de la hockeyisation de la ville à la représentation architecturale : la quête d'une identité urbaine** », *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol.34, no-1, p. 3-18
- 2008 « **Du jardin ordinaire aux paysages de l'enfance. L'aménagement des aires extérieures de jeu des centres de garde pour les enfants de 18 mois à 5 ans** », *ARQ Architecture-Québec*, no-145, novembre, p. 30-35
- 2008 « **Everything in place** », *Canadian Architect*, Vol.53, no-02, février, p. 31-32
- 2008 « **Imaginer la place d'Arnes. Atelier de design urbain UNESCO de Montréal** », *ARQ Architecture-Québec*, no-142, février, p. 12-15
- 2008 « **Densité, intensité, fensions. L'urbanité montréalaise en question** », *ARQ Architecture-Québec*, no-142, février, p. 18-19
- 2007 « **Claude Cormier architecte paysagiste** », *ARQ Architecture-Québec*, no-139, mai, p. 5
- 2007 « **Claude « Capability » Cormier** », *ARQ Architecture-Québec*, no-139, mai, p. 8-13
- 2006 « **Image et controverse « verte » autour du projet de l'îlot Voyageur de l'UQAM / BUSAC** », *Landscapes / Paysages*, Vol.8, no-4, p. 16-19
- 2006 « **La construction et le mythe de la Place des Arts : genèse de LA place montréalaise** », *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol.31, no-2, p. 37-64
- 2006 « **Le Jugement dernier** », *ARQ Architecture Québec*, no-137, novembre, p. 30
- 2006 « **ARQ, un tour de table** », [participation à la table ronde organisée par Pierre Boyer-Merclier], *ARQ-Architecture Québec*, 25<sup>ans</sup> de publication, no-135, mai, p. 30-35

- 2005 « Le patrimoine religieux de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal : un spectacle à potentiel touristique ? », *TÉOROS, revue de recherche en tourisme*, vol.24, no-2, été, p. 6-16
- 2005 « Territoire (s) de conversions. Esquisse d'un avenir pour les églises et les chapelles de Rosemont-La Petite-Patrie », *ARQ Architecture-Québec*, no-131, mai, p. 20-23
- 2005 « La thématization et la création des paysages ethniques à Montréal. L'exemple de l'enchinoisement du Quartier chinois de Montréal », *Landscapes / Paysages*, Vol.7, no-1, p. 18-20
- 2004 « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol.29, no-3-4, p. 5-18

#### PUBLICATIONS (CHAPITRES DE LIVRES / ACTES DE COLLOQUE)

- [2016] « *Le Quartier chinois de Montréal* », in Juan-Luis Klein et Richard Shearmur (dir.), « Montréal : la cité des cités », Les Presses de l'Université du Québec.
- [2016] « *La Cité administrative de Montréal, l'empreinte et l'affirmation du cœur de la métropole* », in Stéphan Gervais (dir.), « Essais sur le vivre-ensemble ».
- 2015 « *En marge du Quartier des spectacles : sensibilité et trajectoires opposées du Spectrum et du Café Cléopâtre* », in Simon Harel (dir.), « Le Quartier des Spectacles et le chantier de l'imaginaire montréalais », avec Eleonora Diamanti, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 29-66.
- 2015 « *'The City is Hockey': Beyond the Slogan, a Quest for Identity* », in Lamothe-Laurin, Audrey et Nicole Moreau (dir.), « The Montreal Canadiens. Rethinking a Legend », University of Toronto Press, p. 128-161.
- 2015 « *Du rêve moderniste au Quartier des Spectacles : la trajectoire formelle et idéale de l'esplanade de la place des Arts* », Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 30-71.
- 2012 « *La spécialisation des places publiques au sein de quartiers thématiques au centre-ville de Montréal : entre marquage identitaire, revitalisation urbaine et branding de ville* », p. 179-205. in Bernier, Lyne (dir.), « Le patrimoine », Les Cahiers de l'Institut du patrimoine.
- 2011 « *La ville est hockey : plus qu'un slogan, une quête d'identité* », in Lamothe-Laurin, Audrey et Nicole Moreau (dir.), « Le Canadien de Montréal : une légende repensée », Les Presses de l'Université de Montréal, p. 107-131.
- 2008 « *L'expression des traces du passé comme processus de redéfinition identitaire et urbaine : regard sur la reconstruction des espaces publics du Vieux-Montréal* », in Colette Vallat, dir., *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses. Volume 1 - Traces*, Paris, L'Harmattan, p. 263-277.
- 2008 « *La place paysage* » : le dernier temps d'aménagement de la place publique à Montréal », in Yona Jébrak et Barbara Julien, dir., *Les temps de l'espace urbain : construction, transformation et utilisation*, Québec, Éditions Multimondes, p. 75-98.
- 2005 « *Vers un discours architectural renouvelé. Le cas des églises et des chapelles de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* », in Roudaut, Fanch (dir.), « Quel Avenir pour nos églises », Actes de Colloque Saint-Thégonnec, France, Brest, p.69-86.

#### PUBLICATIONS (RÉSUMÉ DE LIVRES / CONFÉRENCES)

- 2011 Compte-rendu de lecture de *Montréal en paysages*, de Philippe Poullaouec-Gonidec et Sylvain Paquette (Montréal, Les Presses de l'Université Montréal, 2011), *ARQ-Architecture Québec*, no-157, novembre, p. 38
- 2008 Compte-rendu de lecture de *La rue à Rome, miroir de la ville. Entre l'émotion et la norme*, de Brice Gruet (Paris, Presses de l'université Paris Sorbonne, 2006), *Revue d'histoire urbaine*, vol. 36, no-2, printemps, p. 60-61
- 2006 Résumé de conférence du Symposium *Existence and Experience in Contemporary Garden Design*, Dumbarton Oaks Garden and Landscape Studies & United States Botanic Garden (Washington, du 4 au 7 mai 2005). *Landscape Journal*, vol.25, no-1, p. 134-135
- 2005 Compte-rendu de lecture de *La modernité devient patrimoine. L'église Saint-Thomas-D'Aquin de Saint-Lambert*, de Gaétane Dufour (Outremont, Carte blanche, 2004). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.59, no-1-2, été-automne, p. 134-136

#### PUBLICATIONS (LIVRES)

- [2017] Cha, Jonathan, *Les squares-jardins de Montréal. Témoins de l'émergence de la métropole*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- 2015 Cha, Jonathan (dir.), *Cahier paysage : Brésil*, Montréal, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 353 p.
- 2014 Cha, Jonathan (dir.), *Cahier paysage : Chine*, Montréal, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 262 p.
- 2013 Cha, Jonathan (dir.), *Vallée de l'Hudson et New York : paysages, grands jardins et espaces urbains*, Montréal, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 196 p.

- 2011 Schwarzwald, Robert, Jonathan Cha et Simon Harel et, dir., *Densité, intensité, tensions : l'urbanité montréalaise en question*, Montréal, L'Atelier, Maison de l'architecture du Québec, 79 p.
- 2008 Cha, Jonathan, *Jodoin, Lamarre, Pratte associés architectes, 50 ans 1958-2008*, Montréal, 120 p.
- 2004 Cha, Poisson et Tischer, dir., *Giardino, villa, piazza. Carnet de voyage (en Italie)*, Montréal, Université de Montréal, 168 p.

#### PUBLICATIONS (RECUEILS)

- 2011 Cha, Jonathan et Roxane Poisson, *L'expérience pédagogique du Grand Voyage en Italie 2003 2011. Paesaggio, città, campagna*, Université de Montréal, 55 p.
- 2011 Cha et Poisson, dir., *Basilique et gelato. Carnet de voyage 2011*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 107 p.
- 2009 Cha et Poisson, dir., *L'Italie du 6B*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 88 p.
- 2008 Cha et Poisson, dir., *À la croisée des quatre domaines, Italie 2008*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 179 p.
- 2007 Cha et Poisson, dir., *Dieci Vedute. Italia 07*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 396 p.
- 2006 Cha et Poisson, dir., *Prossima fermata. Cours de dessin à main libre en Italie*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 69 p.
- 2005 Cha et Poisson, dir., *Italie 2005. Carnet de route*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 53 p.
- 2004 Cha et Poisson, dir., *Corso di disegno. Carnet de route*, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 170 p.

#### ÉTUDES ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

- 2016 « *Étude l'évolution de l'île Notre-Dame* »  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal (en cours)
- 2016 « *Étude de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère et caractérisation Identitaire de la Côte du Beaver Hall* »  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal (en cours)
- 2016 « *Étude de l'évolution du secteur du parc-plage de l'île Notre-Dame* »  
Rédigé pour la Société du parc Jean-Drapeau, 121 p.
- 2016 « *Étude régionale des paysages riverains de la MRC Vaudreuil-Soulanges* »  
Rédigé pour Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, 140 p.
- 2016 « *Étude de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère et caractérisation Identitaire du secteur de l'avenue McGill College* », 380 p.  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 250 p.
- 2016 « *Étude patrimoniale du 7095, rue Boyer, Montréal* »  
Rédigé pour un particulier en vertu du règlement RCA-6 régissant la démolition d'immeubles, 37 p.
- 2015 *Service-conseil pour la préparation d'un appel d'offres (pôle civique) et d'un PIIA (boulevard Harwood)*  
Rédigé pour Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges.
- 2015 « *Évaluation architecturale, urbanistique et paysagère et caractérisation Identitaire. Réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville* »  
Rédigé pour le Lemay+CHBA et la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 100 p.
- 2015 « *Étude de l'évolution urbaine et paysagère, de la perception citoyenne et de l'esprit du lieu du boulevard Harwood de Dorion* »  
Rédigé pour la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges, 167.
- 2015 « *Étude de l'évolution urbaine et paysagère du square Philips et de la place du Frère-André* »  
Rédigé pour le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, 163 p.
- 2015 « *Synthèse des données historiques du square Viger* »  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal
- 2015 « *Étude de l'évolution urbaine du flanc est du mont Royal* »  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 136 p.
- 2014 « *Recherche historique et rédaction de textes sur les aménagements paysagers de neuf secteurs sur neuf propriétés du mont Royal comprenant des arbres remarquables Identifiés par le bureau du Mont-Royal pour diffusion sur le site Internet officiel du Mont-Royal et pour une publication grand public* »  
Rédigé pour le Bureau du Mont-Royal
- 2014 « *Étude paysagère de l'Hôtel-Dieu* »  
Rédigé pour le CHUM, 260 p.
- 2014 « *Documentation, analyse, caractérisation et formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative* »  
Rédigé pour le Groupe IBI-CHBA et la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 231 p.
- 2013 « *Étude sur les aménagements réalisés au square Viger dans les années 1980* »  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 173 p.

- 2011 **« Étude patrimoniale de la station de métro Jean-Drapeau et de son environnement immédiat (Île Sainte-Hélène) »**  
Rédigé pour la Société de Transport de Montréal (STM), 126 p.
- 2011 Participation à l'**identification des valeurs du secteur de la clairière dans le parc du Mont-Royal et à l'élaboration des énoncés d'intérêt patrimonial** en collaboration avec la Direction des grands parcs et du verdissement et le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal
- 2010 **« Étude et analyse historique du patrimoine paysager du secteur des « Glades » (Clairière) dans le parc du Mont-Royal »**  
Rédigé pour la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, 230 p.
- 2009 **« Étude des formes architecturales et paysagères de la passerelle et de la plaza de la place du Canada »**  
Rédigé pour le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, 52 p.
- 2009 **Analyse, articulation, rédaction et réglementation des motifs de constitution, des valeurs patrimoniales et de l'énoncé d'intérêt patrimonial du « Site du patrimoine du centre-ville moderne de Montréal »**  
Rédigé pour le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal
- 2009 **« Plan de développement et de gestion du square Dorchester et de la place du Canada », Claude Cormier**  
architectes paysagistes et Groupe Cardinal Hardy
- 2009 **« Étude de caractérisation identitaire de la place d'Armes », Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier**  
architectes paysagistes
- 2008 **« Étude des formes paysagères du square Dorchester et de la place du Canada. Montréal »**  
Rédigé pour le Bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, 103 p.
- 2006 **Commentaire à la proposition d'aménagement du square des Frères-Charron**  
**« Quel type d'espace ? Réflexions sur la notion de square. Recommandations »**  
Dépôt au secrétaire de l'Entente entre le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal, 15 mai
- 2005 **Mémoire sur le Projet de politique du patrimoine de Montréal**  
**« Réflexion sur la notion de – paysages – du projet de politique du patrimoine »**  
Rédigé pour l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)  
Dépôt à l'Office de consultation publique de Montréal, 16 février



**Dossier # : 1180018011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 2 000,00 \$ au lauréat du Prix Ville de Montréal, Marc-Antoine Lemire, à l'occasion du 15e Gala du court métrage québécois Prends ça court !

Il est recommandé :

- d'accorder un montant de 2 000,00 \$ au lauréat du Prix Ville de Montréal, Marc-Antoine Lemire, à l'occasion du 15e Gala du court métrage québécois Prends ça court !

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-16 14:06

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1180018011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 2 000,00 \$ au lauréat du Prix Ville de Montréal, Marc-Antoine Lemire, à l'occasion du 15e Gala du court métrage québécois Prends ça court !

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Prends ça court ! est un joueur important dans la diffusion des courts métrages québécois, mais il est aussi une référence à travers le monde pour son implication auprès des jeunes artisans du cinéma d'ici et d'ailleurs. Depuis 17 ans, il s'est imposé comme l'organisme qui remet les prix les plus significatifs dans le domaine du court métrage, dont la valeur, dépasse les 2,2 M \$ depuis ses débuts. Au plan du rayonnement, l'organisme contribue aussi à la présentation de courts métrages dans de nombreux festivals au Canada et dans plus de 60 pays à travers le monde.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Chaque année, à l'occasion d'un gala annuel haut en couleur, l'organisme Prends ça court! distribue une trentaine de prix d'excellence à de jeunes réalisateurs de courts métrages québécois. L'événement se déroule annuellement dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois et représente un moment de gloire pour une trentaine de jeunes artisans du court métrage et une belle rampe de lancement au plan de leur carrière. L'événement bénéficie d'une excellente couverture médiatique. Cette année, le gala s'est tenu le 27 février 2018 et le Prix Ville de Montréal a été décerné à Marc-Antoine Lemire, en présence de madame Christine Gosselin, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de la culture, du patrimoine et du design.

**JUSTIFICATION**

À l'instar d'autres partenaires publics associés à la remise de prix dans le cadre du Gala du court métrage québécois Prends ça court!, dont la SODEC, l'ONF et TéléFilm Canada, la Ville de Montréal considère important, pour une deuxième année, de remettre un prix d'excellence Ville de Montréal au montant de 2 000,00 \$ afin de reconnaître le talent d'un jeune réalisateur de court métrage québécois. Le montant accordé est le même que celui de l'an dernier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Lauréat du Prix Ville de Montréal</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
Marc-Antoine Lemire	491880	2 000 \$
<b>Imputation</b>		2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.		2 000 \$

Le coût maximal de cette contribution de 2 000,00 \$ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. En 2017, le montant du Prix Ville de Montréal avait été également de 2 000,00 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Favorise la relève dans le secteur cinématographique et contribue au rayonnement de l'événement au Canada et à l'étranger.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparation et transmission du chèque au lauréat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL  
Commissaire

**Tél :** 514-872-7844  
**Télécop. :** 514 872-1153

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-04-10

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Tél :** 514 872-2884  
**Télécop. :** 514 872-3409

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2018-04-16

**Dossier # : 1180018011**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

**Objet :**

Accorder un montant de 2 000,00 \$ au lauréat du Prix Ville de Montréal, Marc-Antoine Lemire, à l'occasion du 15e Gala du court métrage québécois Prends ça court !

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds - GDD 1180018011.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Préposé(e) au budget  
Service des finances , Direction du conseil et  
du soutien financier  
Point de service Brennan  
**Tél : 514 872-8914**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-10

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-1444**

**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1187897002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du SGPI pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

Il est recommandé:

- d'approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du SGPI pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-16 11:45

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1187897002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du SGPI pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville encourageant l'électrification des transports, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) analyse les besoins de chacun de ses clients afin d'identifier les véhicules de la flotte de la Ville qui pourraient être convertis en véhicules électriques. Le SMRA a ainsi identifié, parmi les véhicules devant être remplacés dans les prochaines années, ceux qui pourraient l'être par des véhicules électriques. Le SMRA a ensuite diffusé fin décembre 2017 sa liste pour la *Planification PTI 2018-2020 : Programme de remplacement de véhicules Ville*. La livraison de 225 véhicules électriques du parc automobile de la Ville est ainsi prévue pour l'horizon 2018-2020.

Pour encourager l'électrification des transports, la Ville a également prévu l'installation de 45 stations de recharge sur les trois prochaines années pour répondre aux besoins de ses employés possédant un véhicule électrique.

Pour permettre la recharge de ces véhicules, des stations de recharge doivent être installées dans les stationnements. Pour faciliter et promouvoir l'implantation des stations de recharge, le programme pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques au PTI du SGPI (2018-2020) a été créé. Ce programme établit des lignes directrices à suivre et rend disponibles des crédits aux arrondissements (exécutants) qui se chargeront de la réalisation des projets (conception du projet, fourniture et installation des stations ainsi que l'aménagement des stationnements).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Les données pour établir la quantité totale de stations de recharge sont basées sur le *Plan d'action triennal 2018-2020 pour l'installation de stations de recharge pour les voitures électriques* publié par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en août 2017.

CG18 0169 - 3 avril 2018 - Approuver une entente cadre de 1 150 342,12 \$ taxes incluses avec le distributeur Westburne pour la fourniture de 270 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques selon les projections 2018-2020 du programme du SGPI (Appel d'offres public 18-16629 (2 soum.)).

## DESCRIPTION

Le financement du programme proviendra du SGPI (le budget total prévu est de 6 571 608 \$ toutes taxes incluses). Pour qu'un projet soit éligible dans le cadre de ce programme, les coûts des projets doivent pouvoir être imputés au PTI. Pour ce faire, l'installation doit être réalisée, soit dans une propriété de la Ville de Montréal, soit dans un endroit où la Ville est locataire (amélioration locative).

Pour réclamer le remboursement des coûts de conception, de fourniture et d'installation des stations, l'arrondissement ou le service central doit soumettre un dossier (décisions des instances ou décisions déléguées) qui cheminera jusqu'à l'instance applicable.

Lorsque le type de dossier le permet, les entités suivantes doivent être impliquées dans le dossier:

- Demandes d'intervention: GDD HDV (service de finances) et SGPI (administrateur du programme)
- Parties prenantes: SGPI (direction du service) et SGPI (administrateur du programme)

Le programme encadre les projets en établissant, entre autres, les consignes suivantes :

- La fourniture et l'installation d'une station de recharge doivent respecter le contenu des exigences du propriétaire "Stations de recharge pour véhicules électriques – Véhicules de la flotte de la Ville et véhicules personnels des employés".
- La demande de remboursement doit être suffisante pour être capitalisable au PTI du SGPI (total de 10 000 \$ minimum).
- Les demandes de remboursement doivent viser des coûts capitalisables (ajout dans une propriété de la Ville ou améliorations locatives).
- Les dépenses admissibles sont celles directement liées à la fourniture et à l'installation d'une station de recharge.
- Le montant maximal pour le remboursement de l'implantation par station de recharge (excluant les honoraires professionnels) est fixé à 20 000 \$ (avant les taxes applicables), ce qui inclut sa fourniture (selon les prix fixés dans l'entente cadre), tous les travaux requis pour son installation ainsi que les travaux de signalisation et de marquage du stationnement.
- La rétroactivité est applicable uniquement pour les véhicules électriques de 2017 pour lesquels aucune station n'a encore été installée.
- Un résumé des montants admissibles basés sur le coût unitaire pour l'implantation de la station de recharge (avant les taxes applicables) est présenté au tableau ci-dessous :

Coût unitaire ≤ 15 000\$ : Vérification aléatoire
15 000\$ < Coût unitaire ≤ 20 000 \$ : Vérification systématique
Coût unitaire > 20 000 \$ : Remboursement limité à 20 000\$ par station

- Le remboursement des honoraires professionnels, spécifiquement réalisés pour l'implantation des stations de recharge (avant les taxes applicables), est autorisé selon les modalités ci-dessous :

Coût total des honoraires professionnels ≤ 10 000\$ : Vérification aléatoire
10 000\$ < Coût total des honoraires professionnels ≤ 18 000 \$ : Vérification systématique
Coût total des honoraires professionnels > 18 000 \$ : Remboursement limité à 18 000\$

- Le montant du remboursement des services professionnels deviendra disponible à

- 100% lors de l'acceptation du sommaire décisionnel ou du dossier décision déléguée.
- Pour l'acquisition et les travaux d'installation des stations, 90% du montant octroyé deviendra disponible lors de l'acceptation du sommaire décisionnel ou du dossier décision déléguée. La retenue de 10% deviendra disponible à la fin des travaux et seulement lorsque la documentation sera jugée complète par l'administrateur du programme en vue de la demande de subventions.
- Le service ou l'arrondissement doit prendre en charge les frais d'opération annuels des stations de recharge (mise en réseau, frais d'énergie, entretien, réparations, etc.). Ces frais ne sont pas couverts par le présent programme.

Il est à noter que, en plus de rencontrer les consignes ci-dessus, des règles additionnelles pour l'attribution de stations pour la recharge des véhicules électriques d'employés municipaux devront être développées.

Les gestionnaires de projet travaillant pour les services centraux et dans les arrondissements seront avisés de ce programme par un message aux employés.

Les documents explicatifs sont disponibles sur l'intranet à l'adresse suivante : [http://monintranet/portal/page?\\_pageid=1522,13539887&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://monintranet/portal/page?_pageid=1522,13539887&_dad=portal&_schema=PORTAL). Ces documents, préparés à l'attention des gestionnaires de projet, définissent le partage des responsabilités pour la réalisation des projets selon que le projet soit exécuté en arrondissement ou pour un service central, établissent les règles et donnent en plus des lignes directrices à suivre pour optimiser l'implantation des stations de recharge.

## JUSTIFICATION

Encadrer, de manière équitable, les paramètres de remboursement et les consignes d'exécution pour l'implantation des stations de recharge.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du programme est estimé à 6 571 608 \$ (taxes incluses) en considérant les éléments suivants :

- Quantité de véhicules de la flotte Ville devant être livrés par SMRA entre 2018 et 2020;
- Installation rétroactive de stations de recharge pour les véhicules électriques de la flotte Ville livrés en 2017;
- Quantité de véhicules personnels allouée pour la période 2018-2020;
- Honoraires professionnels.

Ci-dessous, le détail des hypothèses et postes budgétaires utilisés pour estimer le budget total de ce programme.

Quantité stations 2018-2020 (véhicules SMRA)	225
Quantité stations 2018-2020 (véhicules des employés)	45
Quantité stations 2017 (véhicules SMRA)	84
Prix unitaire moyen par station	13 800 \$
Budget stations 2018-2020	3 726 000 \$
Budget stations 2017 (rétroactivité)	1 159 200 \$
Budget honoraires professionnels	830 484 \$
Budget total (taxes incluses)	6 571 608 \$

Le budget total inclut autant les projets réalisés en arrondissements que ceux dans les services centraux. Selon les données actuelles, la répartition du budget de 6 571 608 \$ (toutes taxes incluses) est de 46% pour les services centraux et de 54% pour les arrondissements.

Il est à noter que le budget prévu dans l'entente cadre pour l'acquisition des stations de recharge (1 150 342,12 \$, GDD 1187897001) est inclus dans le budget total de 6 571 608 \$ (taxes incluses).

Le choix de la compétence (agglomération, corporative ou mixte) sera déterminée au fur et à mesure de la présentation des dossiers pour l'octroi des contrats et sera établie selon les taux de répartition 2018-Vision II pour les services centraux. Les dépenses effectuées en arrondissement seront de compétence Ville centre. Une partie de la dépense effectuée dans les services centraux touche des immeubles et des stationnements appartenant au SPVM et au SSIM qui sont de compétence d'agglomération. L'implantation des stations de recharge vise également des immeubles et des stationnements qui sont partagés entre divers services centraux (SGPI, SMVT, SIVT, Service de l'eau, Service de l'environnement, etc.).

Un certificat du trésorier sera endossé par le Service des finances pour rendre disponibles les crédits au fur et à mesure de l'octroi de contrats et suite à l'accord du SGPI.

Les contingences présentées dans les réclamations des projets sont exclues du remboursement puisque la réclamation doit se baser, selon ce qui est réclamé, soit sur la soumission des honoraires professionnels, soit sur la soumission de l'entrepreneur en charge des travaux ou par l'estimation des heures dans le cas où les travaux seront exécutés par les électriciens de la Ville.

Puisque les projets étant éligibles à une subvention du gouvernement provincial (*Branché au travail*), chaque projet doit être exhaustivement documenté pour constituer le dossier de demande de subvention. Pour cette raison, 90% des crédits PTI deviendront disponibles au demandeur lorsque son GDD sera approuvé. La retenue de 10% sera libérée lorsque la documentation complète sera soumise et jugée suffisante pour le dossier de subvention.

Les frais d'opération des stations de recharge (énergie, mise en réseau cellulaire et entretien/réparations) sont exclus du programme puisque les coûts seront assumés à même les budgets d'opération de chaque demandeur.

La mise en réseau des stations permet, entre autres, de récupérer les statistiques d'utilisation et les consommations énergétiques, de connaître à distance l'état de la station et de programmer la station pour y ajouter des cartes d'accès.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le déploiement de stations pour la recharge de véhicules électriques est en accord avec la priorité d'intervention «Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles» du plan Montréal durable 2016-2020 émis par le Bureau du développement durable de la Ville. L'installation de stations de recharge s'inscrit dans la volonté de la Ville de diminuer son empreinte environnementale en réduisant l'émission de GES.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est primordial d'installer des stations de recharges pour s'arrimer à la conversion de la flotte des véhicules de la Ville vers des véhicules électriques amorcée par SMRA.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication à l'externe n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les estimations des quantités par année selon les utilisateurs des véhicules électriques sont les suivantes:

Quantité de stations 2018 – Véhicules électriques SMRA de 2017 (rétroactivité) : 84

Quantité de stations 2018 – Véhicules électriques SMRA:100

Quantité de stations 2019 – Véhicules électriques SMRA: 75

Quantité de stations 2020 – Véhicules électriques SMRA: 50

Quantité de stations 2018 – Véhicules électriques employés: 15

Quantité de stations 2019 – Véhicules électriques employés: 15

Quantité de stations 2020 – Véhicules électriques employés: 15

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Françoise TURGEON, Service des finances

Pierre-Luc STÉBEN, Service des finances

Lecture :

Françoise TURGEON, 21 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Virginie LESSARD  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514-872-6986

**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Laurent TRUDEAU  
Architecte

**Tél :**

**Télécop. :**

Le : 2018-03-16

514 872-3966

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs

**Tél :** 514 872-5493

**Approuvé le :** 2018-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2018-03-23



**Dossier # : 1180879001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une subvention de 115 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 115 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 115 000 \$

Il est recommandé :

- d'accepter une subvention de 115 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de la programmation et de la diffusion du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-09 14:53

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180879001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une subvention de 115 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 115 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 115 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, plus de vingt concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel de la Ville de Montréal ainsi que dans chacun des dépliants d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0652 du 26 avril 2017 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la

Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. CE16 0331 du 2 mars 2016: Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$.

CE15 0903 du 13 mai 2015 : d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés, dans le cadre de la programmation 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs; d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell; d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

En janvier 2018, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2018 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfices de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2018, cette entente est reconduite et le montant des bénéfices de la fiducie disponibles est de 115 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de revenu et de dépenses équivalent à l'entente avec le Trust Royal soit, une somme de 115 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une entente conclue avec le Trust Royal sera consacrée à couvrir les coûts de production et les cachets d'artistes estimés à 105 000 \$ ainsi que certains coûts de diffusion pour la tournée des Concerts Campbell à l'été 2018 estimés à 10 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées aux fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion des Concerts Campbell 2018 sera faite sur le site du réseau Accès culture de la Ville de Montréal ([accesculture.com](http://accesculture.com)) ainsi que dans les dépliants et sites web des arrondissements.

Une page entière sera dédiée aux Concerts Campbell dans l'édition estivale du magazine *À nous Montréal*.

De plus, une stratégie de promotion est en cours d'élaboration par le Service des communications de la ville de Montréal pour les différents projets de programmation estivale coordonnés par la Division de la programmation et de la diffusion du Service de la culture.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

mars 2018 programmation soumise pour approbation au Trust Royal

avril 2018 mise en place d'un plan promotionnel

Mars - Juin 2018 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels

Fin juin - fin août 2018 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.

Novembre 2018 remise du bilan complet au Trust Royal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élisa BELHACHE  
Agent(e) de développement culturel

**Tél :** 514-872-0023  
**Télécop. :** 514 872-0981

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-22

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

**Tél :** 514 872-5592  
**Télécop. :** 514 872-4665

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2018-04-09

## PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant une place d'affaires au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N<sup>o</sup> d'inscription TPS: 121364749  
N<sup>o</sup> d'inscription TVQ: 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET : COMPAGNIE TRUST ROYAL**, société régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 1Z5, agissant aux présentes en sa qualité de fiduciaire de la Succession Charles S. Campbell, représentée par madame Marisa Porreca, Directrice régionale, Service à la clientèle et par monsieur Peter Zouliatis, Premier chargé de comptes, tous deux dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le huit septembre deux mille seize (2016), et dont copie de ladite résolution demeurera annexée aux présentes;

CI-APRÈS APPELÉE LE « **TRUST ROYAL** »

Trust Royal et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** Trust Royal agit à titre de fiduciaire de la Succession Charles S. Campbell (la « Succession ») depuis 1923;

**ATTENDU QUE** l'une des fiducies créées aux termes du testament de feu Charles S. Campbell, doit être consacrée à la tenue de concerts dans les parcs et places publiques de Montréal et ce, à perpétuité;

**ATTENDU QUE** la Ville et Trust Royal collaborent depuis 1924 à la présentation de tels concerts gratuits offerts aux montréalais;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite favoriser l'accès aux concerts de musique pour tous les Montréalais;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à Trust Royal;

**LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :**

**ARTICLE 1**

**OBJET**

Trust Royal, en sa qualité de fiduciaire de la Succession Charles S. Campbell, accorde à la Ville une contribution financière de 115 000,00 \$ aux termes et conditions stipulés aux présentes. Le montant final de la participation financière sera confirmé selon les modalités prévues à l'article 3.2 du présent protocole.

**ARTICLE 2**

**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En considération de la participation financière offerte par le Trust Royal, la Ville s'engage à :

- 2.1 n'utiliser les sommes reçues que pour établir la programmation et assurer la réalisation de concerts d'été pour l'année 2018 dans les parcs et places publiques de Montréal conformément à la proposition déposée par la Ville;
- 2.2 les sommes non dépensées en 2018 devront être reportées en 2019 et serviront à défrayer les coûts de la diffusion des concerts à l'été 2019. S'il s'avérait que la Ville de Montréal ne soit pas porteuse du projet en 2019, ces sommes devront être remises au Trust Royal;
- 2.3 effectuer un renouvellement graduel de la programmation en regard des nouvelles habitudes de loisirs actuelles et de la diversité de la composition démographique des arrondissements de la nouvelle Ville de Montréal en :
  - 2.3.1 conservant une portion de la programmation réservée à au moins un concert de fanfares ou harmonies qui sera présenté dans un lieu ayant un caractère historique ou patrimonial (ex: les kiosques à musique, les parcs cédés par la Succession de M. Campbell);
  - 2.3.2 conservant une portion de la programmation réservée aux grands concerts populaires et classiques, c'est-à-dire un ou deux (2) concerts de l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal;
  - 2.3.3 consacrant une partie de la programmation à des concerts de musique du monde ou populaire, festifs et entraînants, présentés principalement lors de diverses fêtes de quartiers;
  - 2.3.4 sous la responsabilité du Service de la culture, travailler avec l'ensemble des arrondissements montréalais à l'organisation des concerts d'été;

- 2.3.5 Assumer les frais des actions de promotion en lien avec la tenue des concerts dans les parcs et places publiques;
- 2.4 mettre en place la programmation complète des concerts avec le Trust Royal au plus tard le 1 avril 2018;
- 2.5 mettre en évidence la contribution de la Succession Charles S. Campbell et la participation du Trust Royal, en sa qualité de fiduciaire de la Succession Charles S. Campbell, dans toute publicité relative à la programmation des activités visées par la présente entente;
- 2.6 prendre les mesures nécessaires pour que les concerts aient lieu dans des endroits sécuritaires et qu'un service d'ordre y soit maintenu, le cas échéant;
- 2.7 remettre au Trust Royal un bilan des activités dans les 3 mois suivant la fin de la programmation des concerts d'été. Ce bilan comprendra une évaluation des activités au niveau de la programmation, de la promotion, de la logistique et des équipements, ainsi que les statistiques de fréquentation pour chacun des concerts, la revue de presse et le bilan financier détaillé.

### **ARTICLE 3**

#### **OBLIGATIONS DU TRUST ROYAL**

- 3.1 En considération du respect par la Ville de toutes et chacune de ses obligations, Trust Royal convient de verser à la Ville, pour l'année 2018, une participation financière de 115 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, devant être affectée à la programmation et la réalisation de concerts conformément à l'article 2 du présente protocole.
- 3.2 Le montant exact de la participation financière de Trust Royal doit être confirmé par écrit à la Ville, par Trust Royal, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la signature du présent protocole.

Cette participation financière sera remise à la Ville dans les 15 jours ouvrables suivant la signature du présent protocole par les deux parties.

#### **ARTICLE 4** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

La Ville déclare et garantit :

- 4.1 qu'elle a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;
- 4.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

## **ARTICLE 5** **DURÉE**

- 5.1 Sous réserve de l'article 7, le présent protocole, d'une durée de 1 an, prend effet à sa signature par les deux parties.
- 5.2 L'article 6 des présentes survivra à toute résiliation du présent protocole par l'une ou l'autre des parties.

## **ARTICLE 6** **INDEMNISATIONS ET ASSURANCES**

Le Ville garantit et tient Trust Royal, tant en sa qualité personnelle qu'en sa qualité de fiduciaire de la Succession, indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; elle prend fait et cause pour Trust Royal dans toutes réclamations ou poursuites contre cette dernière et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre celle-ci et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

## **ARTICLE 7** **RÉSILIATION**

- 7.1 Trust Royal peut mettre fin au présent protocole en tout temps sur préavis de quatre-vingt-dix (90) jours expédié à la Ville par courrier recommandé.
- 7.2 La Ville peut mettre fin au présent protocole en tout temps sur préavis de quatre-vingt-dix (90) jours expédié à Trust Royal par courrier recommandé, sauf et excepté pendant la période du 15 mars 2018 au 15 septembre 2018.
- 7.3 Lors d'une telle résiliation par l'une ou l'autre des parties, la Ville s'engage à remettre au Trust Royal les sommes d'argent non dépensées et non engagées dans la programmation en cours et les pièces justificatives pour les sommes d'argent dépensées ou engagées, à même les sommes versées par Trust Royal.

## **ARTICLE 8** **AVIS**

Tout avis ou envoi de documents ou d'informations requis en vertu de quelque disposition des présentes, pour être valide et lier les parties, devra être donné par écrit et devra être adressé par courrier recommandé, auquel cas il sera réputé avoir été reçu le troisième (3<sup>e</sup>) jour de sa date de mise à la poste. Ceux-ci pourront aussi être livrés par huissier ou par messenger, et, en cas de grève du service postal, ils devront être livrés par huissier ou par messenger.

**POUR LA VILLE :**

À l'attention d'Elisa Belhache  
Service de la culture  
801, rue Brennan, 5<sup>e</sup> étage, bureau 5126.01  
Montréal (Québec) H3C 0G4

**POUR TRUST ROYAL :**

**Succession C. S. Campbell – réf. : 46325044**

A/S : COMPAGNIE TRUST ROYAL  
1, Place Ville-Marie, 6<sup>e</sup> étage sud  
Case postale 1810, Succursale B  
Montréal (Québec) H3B 1Z5

**ARTICLE 9**  
**DISPOSITIONS FINALES**

- 9.1 La Ville reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles Trust Royal n'aurait pas signé celui-ci. Si la Ville ne respecte pas quelque engagement pris aux termes du présent protocole, Trust Royal l'avise par écrit du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai raisonnable qu'elle détermine. Si malgré cet avis, la Ville refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, Trust Royal peut résilier le présent protocole sans autre avis ni délai. Dans un tel cas, les dispositions de l'article 7.3 s'appliquent.
- 9.2 Aucune disposition du présent protocole ne doit être interprétée comme créant une obligation de la Ville d'engager des sommes au-delà de celles qui lui sont versées en vertu de ce protocole et toute obligation relative à la réalisation des Concerts d'été de la Succession Campbell se limite aux sommes qui lui sont versées en vertu du présent protocole.
- 9.3 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont elle aura préalablement avisé l'autre partie.
- 9.4 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 9.5 La Ville n'est pas le mandataire du Trust Royal et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
- 9.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.



**Dossier # : 1180879001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction du développement culturel ,  
Programmation et diffusion

**Objet :**

Accepter une subvention de 115 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2018 des activités culturelles municipales dans les parcs.  
Autoriser une dépense supplémentaire de 115 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 115 000 \$

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification de fonds - GDD 1180879001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Mathieu PERRIER  
Chef de division  
**Tél : 514 868-3410**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1183673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception du versement de redevances de 185.32 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé :

- d'autoriser la réception du versement de redevances de 185.32 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »;
- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-10 18:54

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , Gestion - Soutien à la gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception du versement de redevances de 185.32 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a conçu, produit et présenté entre 2011 à 2013, sous le titre Quartiers disparus, une exposition-documentaire sur les grands projets de rénovation urbaine des années 1950 et 1960 et leur impact sur certains secteurs de la ville. Cette exposition a attiré une couverture média exceptionnelle et remporté un grand succès public. L'exposition a permis de mettre en valeur une remarquable collection de photographies de la Division des archives montrant les bâtiments et rues de ces secteurs avant leur démolition, et les témoignages recueillis par le CHM pour son exposition. Suite à ce projet, une entente a été conclue par la Ville avec les éditions Cardinal pour publier un ouvrage élaboré par le CHM, à partir des contenus de cette exposition. L'ouvrage a été publié à l'automne 2014, a attiré l'attention des médias et fut un grand succès de vente en librairie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1770 - 9 novembre 2016 : Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$, plus les taxes applicables, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE15 2146 - 25 novembre 2015 : Autoriser la réception du versement de redevances de 9 163,42 \$, taxes incluses, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers

disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE14 145353 - 24 septembre 2014 : Approuver le projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et les Éditions Cardinal inc., pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM) et autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

## **DESCRIPTION**

L'entente avec l'éditeur prévoit des droits d'auteur représentant 9 % du total des revenus de la vente de l'ouvrage (prix unitaire de 29,95 \$), dont 75% sont versés au Centre d'histoire de Montréal et 25 % au Laboratoire de recherche en histoire et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, partenaire expert pour l'élaboration du contenu. Le rapport de ventes annuel au 31 décembre 2017, basé sur les arrêtés de compte au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 1<sup>er</sup> janvier 2017, établit que le montant des droits d'auteur à verser au Centre d'histoire de Montréal (Ville de Montréal) s'élève à 185.32 \$, avant taxes.

## **JUSTIFICATION**

Ce montant servira à compenser une partie des frais engagés pour la production de l'ouvrage, et sera affecté à d'autres projets du CHM, selon la répartition inscrite à l'aspect financier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses de 185.32 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette budget additionnel provenant des Éditions Cardinal sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées à ce travail de recherche et de rédaction tel que mentionné dans l'entente.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 002540).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La publication a permis de découvrir de rares images du quotidien de quartiers populaires anciens, d'accroître la notoriété du CHM et de produire des revenus autonomes pour le financement de certaines de ses activités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce montant permettra au CHM de soutenir ses projets de diffusion, conformément à sa mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les dépenses seront effectuées en 2018.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

**Tél :** 514 872-3216  
**Télécop. :** 514 872-9645

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2018-03-26

**Dossier # : 1183673001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction du développement culturel ,  
Gestion - Soutien à la gestion

**Objet :**

Autoriser la réception du versement de redevances de 185.32 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1183673001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Zamir Jose HENAO PANESSO  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-7801**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-10

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1182410003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 08:42

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 3 avril 2018

Résolution: CA18 08 0238

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182410003 demandant au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080117 adopté par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2018 et octroyant un contrat de 514 221,66 \$ à DFS Inc. Architecture et design pour des services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger – Soumission 17-15885 ;

ATTENDU que le virement de crédits est essentiel pour permettre la restauration de ce monument historique;

ATTENDU que ce projet fera l'objet d'une contribution financière de 1,3 M\$ (net) par le Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration des immeubles patrimoniaux municipaux financé par le Service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ qui sera applicable lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

1. De recommander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement, au montant de 514 221,66 \$ taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc.
2. De financer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**ADOPTÉ.**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Secrétaire

Signée électroniquement le 9 avril 2018

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1182410003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et l'arrondissement de Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour permettre la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger.

L'arrondissement soumet ce sommaire décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a approuvé, lors de la séance du 6 mars dernier, l'octroi d'un contrat d'honoraires professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger;
- Le virement de crédits est essentiel afin de permettre la restauration de ce monument historique;
- Ce projet fera l'objet d'une contribution financière de 1,3 M\$ (net) par le Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration des immeubles patrimoniaux municipaux financé par le service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ qui sera applicable lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux.

Suite à des pourparlers, le dossier a été initié par l'arrondissement Saint-Laurent selon les recommandations du Service de la gestion et de la planification immobilière.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

François BUTEAU, 13 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cybèle KAHALÉ  
Secrétaire- recherchiste

514 855-6000

**Tél :**

**Télécop. :** 514 855-5907

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Valeur de la maison Robert-Bélanger:

GDD 1104198001 - CA10 080829 - adoptée le 2 novembre 2010 par le conseil d'arrondissement : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Samir Boulos et Mme Marie Tawfik, le site historique de la Maison Robert-Bélanger, sis aux numéros 3900 -3902, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, composé du lot numéro 3 067 406 du cadastre du Québec, pour un montant de 1 350 000 \$ (excluant les taxes applicables, le cas échéant), ainsi qu'une étude de caractérisation des sols à un coût de 16 807,96 \$ taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-0244-01, mandat 09-0173-S.

Voir aussi le nouveau document "Pièces jointes ADDENDA".

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cybèle KAHALÉ  
Secrétaire- recherchiste

**Tél :** 514 855-6000  
**Télécop. :** 514 855-5907

XI

# ANNEXES

MAISON ROBERT-BÉLANGER

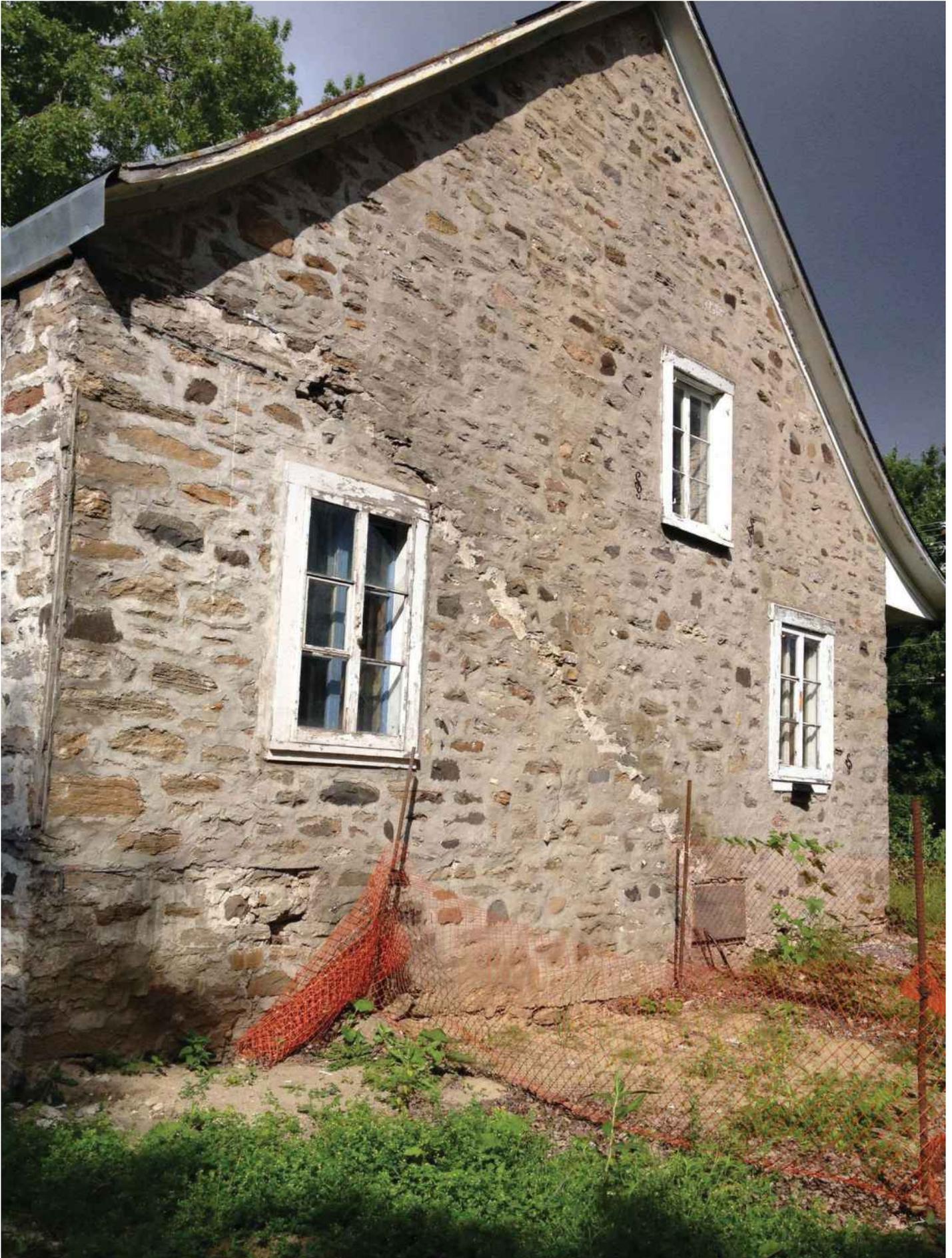














**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**09-035**

**RÈGLEMENT SUR LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DE  
LA MAISON ROBERT-BÉLANGER, SITUÉE AU 3900-3902, CHEMIN DU BOIS-  
FRANC**

Vu les articles 70 à 83 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4);

À l'assemblée du 15 juin 2009, le conseil de la Ville décrète :

**CHAPITRE I**  
**OBJET DE LA CITATION**

1. La maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc, ainsi que le terrain sur lequel elle est implantée tel qu'illustré à l'annexe A, sont cités à titre de monument historique.
2. La désignation cadastrale du monument historique cité est la suivante : les lots 3 067 406 et 3 227 416 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II**  
**MOTIFS DE LA CITATION**

3. La Ville cite la maison Robert-Bélanger en raison des motifs suivants :
  - 1° la valeur documentaire de la maison Robert-Bélanger :
    - a) érigée sur une terre agricole exploitée par plusieurs générations de Robert et de Bélanger, la maison Robert-Bélanger témoigne des activités agricoles qui ont prévalu avant l'urbanisation de la côte Saint-Louis-du-Bois-Franc et de l'île de Montréal;
    - b) la maison Robert-Bélanger est la dernière maison de ferme en pierre subsistant sur l'ancien chemin de la côte Saint-Louis-du-Bois-Franc;
    - c) construite entre 1803 et 1806, la maison Robert-Bélanger se situe parmi les plus anciennes maisons de ferme de Montréal et les plus anciennes constructions de l'arrondissement de Saint-Laurent;
    - d) habitée par plusieurs générations de Robert et de Bélanger, elle est une bonne illustration historique d'une pratique courante à l'époque dans les milieux ruraux au Québec, soit la transmission d'une propriété par le biais de la donation de père en fils;

- e) habitée successivement par François Isaïe, Prime et Émile Bélanger qui ont joué un rôle sur la scène politique municipale de Saint-Laurent, la maison a abrité le bureau du secrétaire-trésorier de la paroisse de Saint-Laurent au cours des années 1940 et 1950;

2° la valeur architecturale de la maison Robert-Bélanger :

- a) la maison Robert-Bélanger est représentative des maisons de ferme en pierre construites sur l'île de Montréal au début du XIX<sup>e</sup> siècle;
- b) la maison Robert-Bélanger possède un bon degré d'authenticité et a conservé sa volumétrie et ses principales caractéristiques architecturales d'origine telles que les ouvertures et les matériaux de parement;
- c) l'adjonction en bois construite au début du XX<sup>e</sup> siècle derrière la maison témoigne de l'évolution de celle-ci et de son adaptation aux besoins de ses occupants en permettant la cohabitation de deux familles;

3° la valeur contextuelle de la maison Robert-Bélanger :

- a) la maison Robert-Bélanger est implantée sur un terrain dont les caractéristiques paysagères (notamment la dimension de la maison, son implantation en bordure du chemin et les grands arbres présents sur la propriété) rappellent le caractère rural d'autrefois du secteur et favorisent la mise en valeur de la maison;
- b) cette ancienne maison de ferme est érigée le long du chemin du Bois-Franc, un des tracés fondateurs de l'île de Montréal qui desservait les terres agricoles de la côte Saint-Louis-du-Bois-Franc;
- c) la maison Robert-Bélanger constitue un point de repère physique contrastant avec le cadre bâti environnant récent;

4° la valeur symbolique de la maison Robert-Bélanger :

- a) la maison Robert-Bélanger symbolise l'appropriation de la terre à des fins agricoles par des familles de cultivateur pendant plus de deux siècles et témoigne du passé rural de la paroisse de Saint-Laurent et de l'île de Montréal;
- b) par sa donation de génération en génération, elle symbolise la pratique courante au Québec dans les modes de transmission du patrimoine familial en milieu rural aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles;
- c) la maison Robert-Bélanger constitue la dernière maison de ferme en pierre de l'ancienne côte Saint-Louis-du-Bois-Franc.

### **CHAPITRE III**

#### **EFFETS DE LA CITATION**

**4.** Le monument historique cité doit être conservé en bon état.

**5.** Quiconque altère, restaure, répare ou modifie le monument historique cité doit se conformer aux conditions prévues au chapitre IV, de même qu'aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument historique cité auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la Ville un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis municipal délivré par ailleurs et qui autorise l'acte concerné.

**6.** Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie du monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du comité consultatif.

Toute personne qui pose l'acte prévu au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

### **CHAPITRE IV**

#### **CONDITIONS DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR**

##### **SECTION I**

##### **INTERVENTIONS SUR LE MONUMENT HISTORIQUE CITÉ**

**7.** Tous travaux affectant le monument historique cité doivent assurer un impact minimum sur le maintien de l'intégrité, de la lisibilité, des dégagements et de la prédominance du bâtiment original en pierre.

**8.** Tous travaux affectant le monument historique cité doivent favoriser le maintien des éléments historiques essentiels de la maison qui comprennent, notamment :

1° le volume en pierre, c'est-à-dire le carré de maison original;

2° l'emplacement, la forme et les dimensions des ouvertures dans les murs de maçonnerie;

- 3° la nature, la texture, la couleur et l'appareillage de la maçonnerie des murs gouttereaux, des murs pignons, des souches de cheminées;
- 4° les éléments de menuiserie autour des ouvertures;
- 5° la forme du toit à deux versants et les lucarnes;

**9. Sont également autorisés les travaux suivants :**

- 1° les travaux qui consolident l'aspect actuel du bâtiment;
- 2° les travaux qui restituent l'aspect d'origine du bâtiment au regard, notamment, de la composition architecturale, des éléments architecturaux, des matériaux et des techniques constructives, une telle restauration devant s'appuyer sur une recherche documentaire rigoureuse;
- 3° les modifications à la volumétrie ou ajouts d'éléments aux conditions suivantes :
  - a) toute modification à la volumétrie ou ajout doit être justifié par l'adaptation du bâtiment à un usage compatible avec ses qualités et caractéristiques, et ce, en vue d'en assurer la pérennité;
  - b) toute modification à la volumétrie ou ajout doit respecter l'implantation initiale et ne pas altérer la lecture d'ensemble de la volumétrie. L'élément ajouté doit apparaître comme secondaire par rapport au corps principal du bâtiment;
  - c) toute modification à la volumétrie ou ajout doit s'harmoniser avec le bâtiment original, s'inspirer du processus traditionnel d'agrandissement et de transformation des anciennes maisons de ferme et s'inspirer des façons de faire traditionnelles, et ce, tant dans les formes que l'implantation, les détails, les matériaux et les techniques mises en oeuvre;
  - d) l'intervention doit porter la marque de son époque pour subtilement la distinguer de la construction initiale;
  - e) toute modification à l'adjonction en bois doit être précédée d'une évaluation plus approfondie de la valeur historique et architecturale de celle-ci afin de mieux définir son intérêt patrimonial et de guider les interventions;
- 4° les travaux de mise aux normes requis par un projet assurant la mise en valeur pérenne du monument historique cité, incluant le recours aux mesures différentes si opportun.

## **SECTION II**

### **BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**10.** Un bâtiment accessoire peut être implanté sur le terrain désigné à l'article 2, aux conditions suivantes :

- 1° il doit s'insérer harmonieusement au site et contribuer à mettre en valeur le monument historique cité;
- 2° sa localisation, sa volumétrie et son échelle doivent assurer le maintien de la prédominance du monument historique cité;
- 3° son traitement architectural doit être compatible avec les éléments observés sur le monument historique cité, sans nécessairement les imiter.

## **SECTION III**

### **AMÉNAGEMENT DU SITE**

**11.** Tout aménagement paysager réalisé sur le terrain désigné à l'article 2, incluant l'aménagement d'espaces de stationnement, doit contribuer à la mise en valeur du monument historique cité et au maintien du caractère rural du lieu et des caractéristiques paysagères du site, notamment les alignements d'arbres, l'entrée charretière, l'allée menant à la porte principale et les arbres matures implantés sur le site, dont les érables argentés et les pommiers.

## **SECTION IV**

### **EXCAVATION**

**12.** Tous travaux d'excavation effectués sur le terrain désigné à l'article 2 doivent être accompagnés de recherches archéologiques et d'un devis décrivant les mesures prises pour protéger les arbres et la végétation durant les travaux.

## **SECTION V**

### **ENSEIGNE**

**13.** Une enseigne peut être implantée sur le terrain décrit à l'article 2, aux conditions suivantes :

- 1° toute enseigne doit contribuer à la mise en valeur du monument historique cité;
- 2° seule une enseigne non lumineuse peut être autorisée;
- 3° les dimensions, la forme, le graphisme, les couleurs de l'enseigne doivent être d'une grande sobriété et compatibles avec les caractéristiques architecturales du monument historique cité.

-----

**ANNEXE A**  
DÉLIMITATION DU TERRITOIRE DU MONUMENT HISTORIQUE DE LA MAISON  
ROBERT-BÉLANGER

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans  
*Le Devoir* le 20 juin 2009.

## ANNEXE A

### Délimitation du territoire du monument historique de la maison Robert-Bélanger





**Dossier # : 1182410003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**Signé par** Manon BERNARD **Le** 2018-04-03 13:23

**Signataire :**

Manon BERNARD

---

Directrice d'arrondissement  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182410003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suivant la résolution CA18 080117, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent approuvait le 6 mars dernier le sommaire 1177146012 décrétant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), et demandant à ce que le comité exécutif autorise le virement des crédits nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1177146012 - CA18 080117 adopté le 6 mars par le conseil d'arrondissement - Octroyer un contrat de 514 221,66 \$, taxes incluses, à la firme DFS inc. architecture et design pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 17-013.

GDD 1170069001 - CA17 0800069 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 février 2017 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public et nommer le comité de sélection pour retenir les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851) situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et l'arrondissement de Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour permettre la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement soumet ce sommaire décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a approuvé, lors de la séance du 6 mars dernier, l'octroi d'un contrat d'honoraires professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger;
- Le virement de crédits est essentiel afin de permettre la restauration de ce monument historique;
- Ce projet fera l'objet d'une contribution financière de 1,3 M\$ (net) par le Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration des immeubles patrimoniaux municipaux financé par le service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ qui sera applicable lors de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales pour ce virement de crédits.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat d'honoraires professionnels au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, sera assumé à même le Programme triennal d'immobilisations du Service de la Gestion de la Planification immobilière (SGPI).

Les crédits en provenance du SGPI ne pourront être versés à l'arrondissement que lorsque le Comité exécutif aura autorisé le virement de crédits en conséquence.

Ce projet fera l'objet d'une contribution financière par le Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration des immeubles patrimoniaux municipaux financé par le service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ, au moment de l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux et cette dernière s'appliquera seulement sur les travaux de restauration admissibles.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Compte tenu que ce dossier ne concerne que le virement de crédit, aucune action de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Cathy GADBOIS, 3 avril 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Line ST-GERMAIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 855-6000 poste 4391  
**Télécop. :** 855-5919

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-03

Isabelle BASTIEN  
Directrice des services administratifs et du  
greffe et Secrétaire du Conseil  
d'arrondissement

**Tél :** 514-855-6000  
**Télécop. :** 514 855-5709

**Dossier # : 1182410003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[PJ Octroi CTR CORPO.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Line ST-GERMAIN  
Conseillère en ressources financières

**Tél :** (514) 855-6000, poste 4391

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-03

Isabelle BASTIEN  
Directrice des services administrations et du Greffe

**Tél :** (514) 855-6000  
**Division :** Direction des services administratifs et du Greffe

**Dossier # : 1182410003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

**Objet :** Demander au Comité exécutif d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Saint-Laurent, au montant de 514 221,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en vue de la restauration du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger (0851), situé au 3900-3902 chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1181081006 - Maison Robert-Bélanger.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-03

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0946**  
**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1185073002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 57 583 \$ pour la période du 5 mai au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de technicien juridique au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 89 449 \$ pour les années 2019 et subséquentes.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 57 583 \$ pour la période du 5 mai au 31 décembre 2018 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement du poste de technicien juridique;
- de prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 89 449 \$ pour les années 2019 et subséquentes.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-19 16:25

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185073002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 57 583 \$ pour la période du 5 mai au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de technicien juridique au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 89 449 \$ pour les années 2019 et subséquentes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

De 2015 à 2017, le nombre de contestations traitées par l'équipe des procureurs de la Direction santé, sécurité et mieux-être a presque doublé, alors que les effectifs de support administratif aux procureurs ont été réduits. Les procureurs ne bénéficient pas d'un support adéquat dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui les oblige à effectuer diverses tâches qui pourraient être confiées à un technicien juridique. L'ajout d'une ressource permettrait à chacun d'optimiser la gestion de leur temps et le traitement des dossiers, en leur permettant de se concentrer sur des tâches nécessitant leur niveau d'expertise et correspondant au rôle et responsabilités de leur poste.

De plus, un balisage externe auprès de trois organisations nous a permis de constater que le ratio procureur - technicien juridique à la Division gestion de la présence au travail - Bureau de santé de la Ville est peu élevé comparativement au marché :

<b>Entreprise</b>	<b>Ratio</b>
Postes Canada	1 technicien juridique pour 1 avocat
Miller Thomson	1 technicien juridique pour 2 avocats
CIUSSS Montérégie-Centre	1 technicien juridique pour 2 conseillers principaux en charge des représentations au TAT

Le balisage a démontré que dans les trois organisations sondées, ce ratio est de 2 procureurs pour 1 technicien juridique ou de 1 procureur pour 1 technicien juridique. Présentement, à la Ville, nous avons un ratio de 4 procureurs pour 1 technicien juridique, ce qui est largement insuffisant et risqué. D'autre part, les périodes de vacances ou autres congés de l'unique technicien juridique actuellement en poste ne sont pas remplacés. Les 4 procureurs doivent donc accomplir toutes les tâches qui leurs incombent durant ces périodes.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines fait la demande d'obtenir le financement nécessaire à la création d'un poste permanent supplémentaire de technicien juridique.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

### **DESCRIPTION**

### **JUSTIFICATION**

Le financement et la création de ce poste sont justifiés. Le refus de cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'emploi de technicien juridique est classé dans la fourchette salariale 12-08E (minimum 48 215 \$ - maximum 63 774 \$). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

En 2018, une somme de 57 583 \$ (rémunération : 54 840 \$ et autre familles de dépenses : 2 742 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2018, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines, à hauteur de 89 449 \$ (rémunération : 85 070 \$ et autres familles de dépenses : 4 379 \$) est requis pour les exercices 2019 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 57 583 \$ en 2018 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,4 % pour une somme de 29 022 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Autorisation du financement par le CE.
2. Autorisation du Directeur général pour la création du poste.
3. Comblement du poste.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Cathy DURAND  
Technicienne en ressources humaines  
Direction partenaires d'affaires en RH  
Service des ressources humaines

**Tél :** 514 872-2046  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Isabelle RH CÔTÉ  
c/d - gestion de la presence au travail

**Tél :** 514-872-1383  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT  
Directeur santé, sécurité et mieux-être  
**Tél :** 514-280-3739  
**Approuvé le :** 2018-04-19

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES  
**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2018-04-19

**Dossier # : 1185073002**

**Unité administrative responsable :** Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé

**Objet :** Autoriser un virement budgétaire de 57 583 \$ pour la période du 5 mai au 31 décembre 2018, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste de technicien juridique au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être et prévoir un ajustement récurrent à la base budgétaire de 89 449 \$ pour les années 2019 et subséquentes.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1185073002. Dir. Santé MÊ - Tech juridique.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diane LAROUCHE  
Préposée au budget- Service des finances  
**Tél : 514-872-7366**

Co-Auteur  
Luis Felipe GUAL  
Conseiller budgétaire  
514-872-9504

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - finances et trésorier  
**Tél : 514 872-6630**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.016  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1183233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 11 mai 2018, de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation et de l'enseignement supérieur, afin de participer au Smart Cities New York qui se tiendra à New York (États-Unis). Montant estimé : 2 741,92 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 11 mai 2018, de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, afin de participer au Smart Cities New York, qui se tiendra à New York (États-Unis) - montant estimé : 2 741,92 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-25 16:22

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1183233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 11 mai 2018, de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation et de l'enseignement supérieur, afin de participer au Smart Cities New York qui se tiendra à New York (États-Unis). Montant estimé : 2 741,92 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 16 juin 2016, dans le cadre du Sommet annuel de l'Intelligent Community Forum (ICF) à Columbus, en Ohio, le Grand Montréal s'est vu décerner le titre de communauté la plus dynamique et inspirante en matière de ville intelligente (Intelligent Community of the Year Award 2016), parmi les sept communautés nommées cette année à ce palmarès. Cette reconnaissance récompense la communauté utilisant le mieux les technologies de l'information et des communications à des fins de prospérité économique, de résolution de problèmes sociaux et d'amélioration de la qualité de vie.

Une invitation à l'attention de la mairesse de Montréal, de la part des organisateurs de l'édition 2018 de Smart Cities NY, a été envoyée le 7 février 2018. Cette conférence regroupera des personnalités de haut profil du secteur public mais aussi privé, principalement américaines. Il y sera possible la planification de rencontres en tête-à-tête avec celles-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, à New York, afin de représenter la mairesse au Smart Cities New York 2018.

Smart Cities New York (SCNY) aura lieu du 8 au 10 mai au Pier 36 à New York. Il s'agit de la principale conférence mondiale de l'Amérique du Nord à aborder et à mettre en lumière les questions critiques axées sur les solutions auxquelles les villes font face au fur et à mesure que nous passons au XXI<sup>e</sup> siècle.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2018
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 741,92 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lilian LOPEZ, Service du greffe

Lecture :

Lilian LOPEZ, 25 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**Tél :** 514 872-2798  
**Télécop. :** 514 872-4059

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-04-24

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

**Tél :** 514 872-1063  
**Télécop. :** 514 872-4059

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2018-04-24


**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT**  
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : François William Croteau	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : 100017567	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : Participation au Smart Cities New York 2018	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : New York	Québec <input type="checkbox"/> Hors Québec <input checked="" type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : du 7 au 11 mai 2018	

PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES			PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
<b>Frais de transport</b>				
Transport en commun	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Avion - Train (classe économique)	0.00 \$	408.50 \$	0.00 \$	0.00 \$
Taxi	120.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Location de voiture et essence	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Frais de repas</b>				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)	150.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Frais d'hébergement</b>				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	1 200.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais médicaux	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Autres frais</b>				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0.00 \$	794.22 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Faux frais</b> : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	69.20 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Frais de représentation</b> (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Sous-total (incluant taxes)</b>	<b>1 539.20 \$</b>	<b>1 202.72 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>
<b>TOTAL DES COÛTS</b>	<b>2 741.92 \$</b>		<b>0.00 \$</b>	
<b>AVANCE À L'EMPLOYÉ</b>				
<b>Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers</b> (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			<b>0.00 \$</b>	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
<b>Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :</b>											<b>0.00 \$</b>

Remise de l'employé : 0,00 \$	Remboursement réclamé : 0,00 \$	Facture à payer : 0,00 \$
# reçu général :	(employé)	(fournisseur ou carte corporative)

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :





**Dossier # : 1181097005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2018-04-11 08:48

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181097005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour la mise à niveau de l'éclairage des rues qui relève de la compétence du conseil municipal. Dans le but de réduire la consommation d'énergie, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel vise à effectuer, au cours des quatre prochaines années au coût total estimé à 110 M\$, la conversion de l'éclairage des 110 000 luminaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville pour remplacer la source lumineuse actuellement au sodium haute pression (SHP) par une source lumineuse au DEL (Diode ElectroLuminescente).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage des rues, relevant de la compétence du conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CG16 0056 - 28 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération

CM16 0132 - 26 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues.

CM15 0356 - 23 mars 2015 - Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» relevant de la compétence du Conseil municipal.

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt vise à financer le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2018-2020

- 15,0 M\$ : 59028 – Mise à niveau de l'éclairage des rues

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, l'achat d'équipement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement permettra la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du Conseil municipal et consiste à remplacer les luminaires munis d'un éclairage SHP situés dans le réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal. De plus, par ce projet, la Ville centre a offert aux arrondissements le service de conversion des luminaires situés à l'intérieur de leur réseau local relevant de leur compétence et tous l'ont accepté (art. 85 de la Charte de la Ville). Le projet comporte également l'acquisition et la mise en place d'un système intelligent de gestion de l'éclairage.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2018 à 2020 planifiés au PTI 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

Deux règlements d'emprunt de 10 M\$ et de 85 M\$ ont été adoptés par le conseil municipal (CM15 0196) le 23 janvier 2015 et (CM16 0132) le 26 janvier 2016 pour l'achat et l'installation des luminaires à partir de l'automne 2015.

Un troisième règlement d'emprunt de 15 M\$ avait été également adopté en janvier 2016 pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville. Mais à la suite de l'abolition de la compétence d'agglomération «Aménagement et réaménagement du domaine public au centre-ville» en décembre 2016, ce règlement d'emprunt a été annulé. Par conséquent, un nouveau règlement d'emprunt de 15 M\$ est requis pour poursuivre la mise à niveau de l'éclairage des rues en 2018, 2019 et 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2018 à 2021, servira au financement du projet de Mise à niveau de l'éclairage des rues - 59028, prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal – volet ville centrale. Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise à niveau de l'éclairage des rues contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources par la réduction de la consommation en énergie et à l'implantation d'une réserve de ciel étoilé afin de protéger la qualité du ciel nocturne.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour la suite des octrois des contrats pour l'achat et l'installation des nouveaux équipements. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation en 2018 et durant les années suivantes de la conversion de l'éclairage des rues au DEL serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion au CM : 28 mai 2018  
Adoption par le CM : 18 juin 2018  
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement  
Octroi des contrats: 2018  
Réalisation des travaux de mise à niveau de l'éclairage de rues: 2018 à 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéfan GALOPIN  
Ingenieur

**Tél :** 514 872-3481

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Sylvain FELTON  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7593

**Télécop. :** 514-872-9458

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2018-04-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2018-04-10

**Dossier # : 1181097005**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1181097005 - Mise à niveau éclairage-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-28

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DE LA MISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 15 000 000 \$ est autorisé pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues.
- 2.** Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, l'achat d'équipement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
- 3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
- 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1181097005

**Dossier # : 1181097005**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Projets 59028 GDD 1181097005.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Claude PIERRE  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 868-3837

Co- auteure  
Reak Sa Sen  
Conseillère budgétaire  
514-872-2813

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-09

Jacques BERNIER  
Chef de division, conseil et soutien financiers  
**Tél :** 514 872-3417

**Division :**

CE : 40.002  
2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1182839002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de modifier l'annexe A afin de refléter une réorganisation administrative d'une direction du Service de l'eau.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de modifier l'annexe A afin de refléter une réorganisation administrative d'une direction du Service de l'eau.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-23 10:32

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182839002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de modifier l'annexe A afin de refléter une réorganisation administrative d'une direction du Service de l'eau.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCE 02-004) précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement (annexe A).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DG18005002 - 23 avril 2018** - Approuver la nouvelle structure organisationnelle de la direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, avec les créations, abolitions et transferts de postes ainsi que les mouvements de main d'oeuvre qui en découlent, et ce en date du 1er mai 2018. (2180050002)

**DESCRIPTION**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau subira une importante modification afin d'assurer une gestion efficiente des actifs de l'eau dans le but d'offrir des réseaux d'aqueduc et d'égout performants et durables.

Les effets de cette réorganisation entraînent des créations et des abolitions de poste ce qui nécessite que l'annexe A du Règlement RCE 02-004 se doit d'être actualisée afin de refléter les ajustements aux structures administratives.

Ces changements sont devenus nécessaires dans le contexte où les besoins de la Ville sont grands tant au niveau de l'entretien du réseau que de la planification des investissements. Cette réorganisation administrative permettra de faciliter la prise de décision et la gestion des priorités, d'accroître la cohérence dans les choix des interventions et d'harmoniser les pratiques d'affaires internes, d'harmoniser les pratiques d'entretien et leurs cohérences tout en augmentant la productivité des équipes d'entretien.

À cet effet, les unités Nord et Est seront déplacées pour venir rejoindre l'unité Sud dans les

locaux de la direction du Service de l'eau. Ce déplacement des unités entraîne une modification hiérarchique de l'organigramme du Service de l'eau qui, elle, nécessite une mise à jour de la section DGSRE de la section Service de l'eau de l'annexe A du règlement RCE 02-004, notamment le changement de nom de la DGSRE par Direction des réseaux d'eau (DRE).

## **JUSTIFICATION**

La mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 est une opération courante visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par une réorganisation administrative.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 est requise afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : séance du 2 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 18 avril 2018  
Chantale POTVIN, 16 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-16

Alain LARRIVÉE  
Chef de division - Stratégies et pratiques  
d'affaires

**Tél :** 514 872-4431  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2018-04-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2018-04-23

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L’EAU**

## Direction

### Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice de service – Eau ..... Selon budget</li> </ul>	

### Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de division – Stratégies et pratiques d’affaires ..... Selon budget</li> </ul>	

### Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre administratif ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Coordination des travaux ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Soutien général ..... Selon budget</li> </ul>	

### Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire de direction premier niveau ..... 2 000 \$</li> <li>• Préposée au soutien administratif (Section soutien général) ..... 2 000 \$</li> </ul>	

## Direction de l’eau potable

### Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur – Direction de l’eau potable ..... Selon budget</li> </ul>	

### Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de division – Ingénierie ..... Selon budget</li> <li>• Chef de division – Projets majeurs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de l’exploitation des usines d’eau potable ..... Selon budget</li> <li>• Chef de division – Exploitation du réseau et des réservoirs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de division – Projets réseau principal ..... Selon budget</li> <li>• Chef de division – Coordination, planification et logistique ..... Selon budget</li> </ul>	

### Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de section – Usine des Bailleurs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Usine Atwater ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Usine Pierrefonds ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Usine Pointe-Claire ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Ingénierie d’usines ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Logistique et gestion des contrats ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Entretien du réseau primaire ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Entretien du réseau primaire ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Entretien des réservoirs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Projets réservoirs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Projets d’usines ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Automatisation ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Ingénierie du réseau et des réservoirs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Projets, entretien et gestion des actifs ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Projets de construction ..... Selon budget</li> <li>• Chef de section – Planification de l’entretien ..... Selon budget</li> </ul>	

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L'EAU** (suite)

**Direction de l'eau potable (suite)****Niveau E**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Contremaîtres .....	2 000 \$
• Planificateurs .....	2 000 \$

**Direction de l'épuration des eaux usées****Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Directeur de l'épuration des eaux usées .....	Selon budget

**Niveau B**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Surintendant – Soutien à l'exploitation .....	Selon budget
• Surintendant – Entretien .....	Selon budget
• Surintendant – Opération .....	Selon budget
• Surintendant – Ingénierie et procédés .....	Selon budget
• Surintendant – Collecteurs et bassins .....	Selon budget
• Surintendant – Désinfection .....	Selon budget
• Chef de projet – Désinfection .....	Selon budget
• Chef de projet – Étude et plan directeur .....	Selon budget

**Niveau C**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Assistant-surintendant – Collecteurs et bassins .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Ingénierie et procédés .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Opération .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Entretien .....	Selon budget

**Niveau D**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Chefs d'atelier – Planificateur-entretien .....	Selon budget
• Responsable des intercepteurs .....	Selon budget
• Responsable magasin et approvisionnement .....	Selon budget
• Responsable des opérations .....	Selon budget

**Niveau E**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Secrétaire de direction .....	2 000 \$

**Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau****Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Directrice – Gestion stratégique des réseaux d'eau .....	Selon budget

**Niveau B**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Chefs de division – gestion stratégique des réseaux d'eau .....	Selon budget
• Chef de division – plan directeur .....	Selon budget
• Chef de division – gestion durable de l'eau .....	Selon budget
• Chef de projet – gestion de l'eau .....	Selon budget

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L’EAU** (suite)

**Direction de la gestion stratégique des réseaux d’eau** (suite)

**Niveau C**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
• Chef de section – optimisation du réseau .....	Selon budget
• Chef de section – mesure de la consommation de l’eau .....	Selon budget

**Niveau E**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
• Secrétaire de direction .....	2 000 \$
• Préposés au soutien administratif .....	2 000 \$
• Planificateurs d’entretien eau .....	2 000 \$
• Contremaîtres .....	2 000 \$

---

Dernière mise à jour le : **24 janvier 2018**

**Dossier # : 1182839002**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de modifier l'annexe A afin de refléter une réorganisation administrative d'une direction du Service de l'eau.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir ci-joint le projet de règlement et un extrait de l'annexe A

---

**FICHIERS JOINTS**



Règlement modifiant le règlement de délégation 02-004.doc



Extraits de l'annexe A - délégation de pouvoir.docx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mélessandre ASSELIN-BLAIN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6503**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-18

Véronique BELPAIRE  
Chef de division  
**Tél : 514-872-4222**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ  
EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET  
EMPLOYÉS (RCE 02-004)**

Vu l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2018, le comité exécutif décrète :

1. L'annexe A de ce règlement est modifiée par le remplacement des pages 26, 27 et 28, par le document joint en annexe au présent règlement.

-----

**ANNEXE  
EXTRAIT DE L'ANNEXE A – DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

\_\_\_\_\_

GDD : 1182839002

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L'EAU**

**Direction****Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Directrice de service – Eau .....Selon budget

**Niveau B**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Chef de division – Stratégies et pratiques d'affaires.....Selon budget

**Niveau C**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Cadre administratif.....Selon budget
- Chef de section – Coordination des travaux .....Selon budget
- Chef de section – Soutien général.....Selon budget

**Niveau E**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Secrétaire de direction premier niveau..... 2 000 \$
- Préposée au soutien administratif (Section soutien général) ..... 2 000 \$

**Direction de l'eau potable****Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Directeur – Direction de l'eau potable .....Selon budget

**Niveau B**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Chef de division – Ingénierie .....Selon budget
- Chef de division – Projets majeurs .....Selon budget
- Chef de l'exploitation des usines d'eau potable .....Selon budget
- Chef de division – Exploitation du réseau et desréservoirs.....Selon budget
- Chef de division – Projets réseau principal .....Selon budget
- Chef de division – Coordination, planification et logistique.....Selon budget

**Niveau C**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

- Chef de section – Usine des Baillets.....Selon budget
- Chef de section – Usine Atwater .....Selon budget
- Chef de section – Usine Pierrefonds .....Selon budget
- Chef de section – Usine Pointe-Claire .....Selon budget
- Chef de section – Ingénierie d'usines .....Selon budget
- Chef de section – Logistique et gestion des contrats.....Selon budget
- Chef de section – Entretien du réseau primaire.....Selon budget
- Chef de section – Entretien du réseau primaire .....Selon budget
- Chef de section – Entretien des réservoirs .....Selon budget
- Chef de section – Projets réservoirs .....Selon budget
- Chef de section – Projets d'usines .....Selon budget
- Chef de section – Automatisation .....Selon budget
- Chef de section – Ingénierie du réseau et desréservoirs .....Selon budget
- Chef de section – Projets, entretien et gestion des actifs.....Selon budget
- Chef de section – Projets de construction.....Selon budget
- Chef de section – Planification de l'entretien .....Selon budget

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L'EAU** (suite)

### Direction de l'eau potable (suite)

#### Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Contremaîtres .....	2 000 \$
• Planificateurs.....	2 000 \$

### Direction de l'épuration des eaux usées

#### Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Directeur de l'épuration des eaux usées.....	Selon budget

#### Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Surintendant – Soutien à l'exploitation .....	Selon budget
• Surintendant – Entretien .....	Selon budget
• Surintendant – Opération .....	Selon budget
• Surintendant – Ingénierie et procédés .....	Selon budget
• Surintendant – Collecteurs et bassins .....	Selon budget
• Surintendant – Désinfection .....	Selon budget
• Chef de projet – Désinfection.....	Selon budget
• Chef de projet – Étude et plan directeur.....	Selon budget

#### Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Assistant-surintendant – Collecteurs et bassins .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Ingénierie et procédés .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Opération .....	Selon budget
• Assistant-surintendant – Entretien .....	Selon budget

#### Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Chefs d'atelier – Planificateur-entretien .....	Selon budget
• Responsable des intercepteurs .....	Selon budget
• Responsable magasin et approvisionnement .....	Selon budget
• Responsable des opérations .....	Selon budget

#### Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Secrétaire de direction.....	2 000 \$

### Direction des réseaux d'eau

#### Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Directrice des réseaux d'eau.....	Selon budget

#### Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
• Chef de division – planification des investissements.....	Selon budget
• Chef de division – gestion durable de l'eau .....	Selon budget
• Chef de projet – gestion de l'eau .....	Selon budget
• Chef de division – expertise d'entretien.....	Selon budget

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – DÉVELOPPEMENT  
**SERVICE DE L’EAU** (suite)

**Direction des réseaux d’eau** (suite)

**Niveau C**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
• Chef de section – système de regulation de pression.....	Selon budget
• Chef de section – mesure de la consommation de l’eau.....	Selon budget
• Chef de section – règlementation.....	Selon budget
• Chef de section – Sud.....	Selon budget
• Chef de section – Nord.....	Selon budget
• Chef de section – plan directeur.....	Selon budget
• Chef de section – planification.....	Selon budget
• Chef de section – intervention.....	Selon budget

**Niveau E**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27	MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27
• Secrétaire de direction.....	2 000 \$
• Préposés au soutien administratif.....	2 000 \$
• Planificateurs d’entretien eau.....	2 000 \$
• Contremaîtres.....	2 000 \$

Dernière mise à jour le : **2 mai 2018**



**Dossier # : 1180854002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet "Prolongement de la ligne bleue" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

Il est recommandé de d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 et le règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet "Prolongement de la ligne bleue", le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-04-17 14:27

**Signataire :**

Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1180854002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet "Prolongement de la ligne bleue" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

**CONTENU****CONTEXTE**

Voir pièces jointes

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniele - Ext PORRET  
Assistante - secrétaire

**Tél :** 514 350-0800 poste 85213

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-04-17

Christian - Ext PORTELANCE  
Secrétaire général adjoint

**Tél :** 514 350-0800 poste  
85203

**Télécop. :**



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 14 décembre 2017

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2017-375

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que le réseau de métro exploité par la Société est composé de soixante-huit (68) stations réparties sur quatre (4) lignes (Orange – Verte – Jaune - Bleue) ;

ATTENDU qu'en 2009, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a reçu l'autorisation du ministre des Transports de réaliser les études de prolongements du réseau du métro;

ATTENDU qu'en 2011 et 2012, des études multidisciplinaires de faisabilité des prolongements ont été réalisées et qu'il a été recommandé de démarrer le programme de prolongement de la ligne Bleue;

ATTENDU que le projet de prolongement de la ligne Bleue est désormais initié ;

ATTENDU qu'une réorganisation de la gouvernance des transports collectifs métropolitains a eu lieu et qu'en vertu de celle-ci, la Société a obtenu le rôle de maître d'ouvrage pour la réalisation du prolongement de la ligne Bleue du métro;

ATTENDU que le projet de prolongement de la ligne Bleue de la station Saint-Michel à Anjou devrait suivre l'axe de la rue Jean-Talon, puis celui de la rue Bélanger, jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou et qu'il devrait comprendre notamment cinq (5) stations de métro ainsi que diverses infrastructures connexes ;

ATTENDU que le projet prolongement de la ligne Bleue sera réalisé en plusieurs étapes et que la première étape de celui-ci, faisant l'objet du présent règlement, consiste en la mise sur pied du Bureau de projet ;

ATTENDU dans le cadre de l'étape 1 du projet, des immeubles devront être acquis et qu'il y aura lieu d'accorder des contrats de services et de services professionnels, internes ou externes, à ces fins ;

ATTENDU qu'il y aura lieu également d'accorder des contrats de services et de services professionnels internes et externes reliés notamment à la réalisation du dossier d'affaires, des plans, des devis, des appels de propositions de même que pour la gestion du Bureau de projet et de tous besoins connexes;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Prolongement de la ligne Bleue » doit être ajouté à la rubrique « Secteur métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;



ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF DOLLARS (36 489 509 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs et de la directrice exécutive - Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet «Prolongement de la ligne Bleue», sous la rubrique « Secteur métro » pour un montant total de 364 895 090 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
  - 2° d'adopter le «Règlement R-177 autorisant un emprunt de **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)** pour financer le projet « Prolongement de la ligne Bleue», pour un terme maximal de trente (30) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
  - 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;
  - 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF DOLLARS (36 489 509 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 26 janvier 2018

  
CHRISTIAN PORTELANCE  
Secrétaire corporatif adjoint



## RÈGLEMENT R-177

### RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)

#### POUR FINANCER LE PROJET

#### « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que le réseau de métro exploité par la Société est composé de soixante-huit (68) stations réparties sur quatre (4) lignes (Orange – Verte – Jaune - Bleue) ;

ATTENDU qu'en 2009, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a reçu l'autorisation du ministre des Transports de réaliser les études de prolongements du réseau du métro;

ATTENDU qu'en 2011 et 2012, des études multidisciplinaires de faisabilité des prolongements ont été réalisées et qu'il a été recommandé de démarrer le programme de prolongement de la ligne Bleue;

ATTENDU que le projet de prolongement de la ligne Bleue est désormais initié ;

ATTENDU qu'une réorganisation de la gouvernance des transports collectifs métropolitains a eu lieu et qu'en vertu de celle-ci, la Société a obtenu le rôle de maître d'ouvrage pour la réalisation du prolongement de la ligne Bleue du métro;

ATTENDU que le projet de prolongement de la ligne Bleue de la station Saint-Michel à Anjou devrait suivre l'axe de la rue Jean-Talon, puis celui de la rue Bélanger, jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou et qu'il devrait comprendre notamment cinq (5) stations de métro ainsi que diverses infrastructures connexes ;

ATTENDU que le projet prolongement de la ligne Bleue sera réalisé en plusieurs étapes et que la première étape de celui-ci, faisant l'objet du présent règlement, consiste en la mise sur pied du Bureau de projet ;

ATTENDU dans le cadre de l'étape 1 du projet, des immeubles devront être acquis et qu'il y aura lieu d'accorder des contrats de services et de services professionnels, internes ou externes, à ces fins ;

ATTENDU qu'il y aura lieu également d'accorder des contrats de services et de services professionnels internes et externes reliés notamment à la réalisation du dossier d'affaires, des plans, des devis, des appels de propositions de même que pour la gestion du Bureau de projet et de tous besoins connexes;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Prolongement de la ligne Bleue » doit être ajouté à la rubrique « Secteur métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence

pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF DOLLARS (36 489 509 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-177 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2** La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

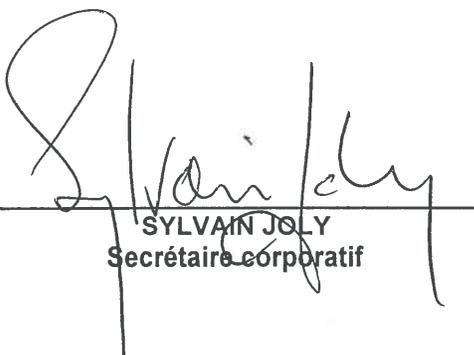
**ARTICLE 3** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

**ARTICLE 4** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF DOLLARS (36 489 509 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 14 DÉCEMBRE 2017

  
\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE SCHNOBB**  
Président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
**SYLVAIN JOLY**  
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2017-375 concernant l'adoption du Règlement R-177 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 26 janvier 2018

  
\_\_\_\_\_  
**CHRISTIAN PORTELANCE**  
Secrétaire corporatif adjoint

**ANNEXE 1**  
**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT R-177**  
**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS**  
**HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 \$)**  
**POUR FINANCER LE PROJET**  
**« PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE »**

PROJET	<u>Montant estimé</u>	<u>Total</u>
A) Acquisition d'immeubles	263 958 717 \$	
CONTINGENCES A) :	25 511 841 \$	
INFLATION A) :	7 236 764 \$	
FRAIS FINANCIERS A) :	5 934 146 \$	
TOTAL A) :		<u>302 641 469 \$</u>
B) Services professionnels internes et externes (dossier d'affaires, plans et devis, appel de propositions, gestion du bureau de projet et tout autres services pertinents)	52 398 054 \$	
CONTINGENCES B) :	7 146 299 \$	
INFLATION B) :	1 488 609 \$	
FRAIS FINANCIERS B) :	1 220 659 \$	
TOTAL B) :		<u>62 253 621 \$</u>
<b>Sous-total projet A) et B) :</b>		<b>316 356 772 \$</b>
<b>Contingences A) et B) :</b>		<b>32 658 140 \$</b>
<b>Inflation A) et B) :</b>		<b>8 725 373 \$</b>
<b>Frais Financiers A) et B) :</b>		<b>7 154 806 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL :</u></b>		<b><u>364 895 090 \$</u></b>

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat corporatif



À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du: 14 décembre 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 6

Résolution numéro: CA 2017-375

**Recommandation** Adoption du règlement d'emprunt R-177 : projet du prolongement de la ligne Bleue

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée le projet intitulé « Prolongement de la ligne Bleue » pour le secteur métro pour un montant total de 364 895 090 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ incluant les taxes nettes de ristourne et les frais financiers pour un terme de trente (30) ans pour financer le projet « Prolongement de la ligne Bleue ».

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 36 489 509 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

**DE responsable:** Ingénierie, infrastr. et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur exécutif

Date: 2017.12.12

Signature:

**DE responsable:** Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorière et directrice exécutive

Date: 2017.12.12

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

**Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

**Modification du Programme des immobilisations 2018-2027**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Prolongement de la ligne Bleue, pour le secteur métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

**Autorisation d'emprunt pour le projet Prolongement de la ligne Bleue**

Afin de permettre à la STM de réaliser le projet, un règlement d'emprunt est requis afin de financer et soutenir les engagements nécessaires pour réaliser l'étape 1 du projet. D'autres mises à jour du règlement d'emprunt sont prévues afin de financer les sommes nécessaires à l'exécution totale du projet.

COPIE VIDIMÉE

CHRISTIAN PORTELANCE  
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT

MONTREAL, 26.01.2018

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Adoption du règlement d'emprunt R-177 : projet du prolongement de la ligne Bleue

### Démarche, solution proposée et conclusion

Le projet de prolongement de la ligne Bleue sera réalisé en plusieurs étapes :

Le règlement d'emprunt faisant l'objet de la présente recommandation vise l'étape 1. À cette étape, la STM mettra en place le Bureau de projets afin de rédiger les différents documents contractuels nécessaires à la réalisation des autres étapes du projet. Le principal investissement prévu pour cette étape, consistera en l'acquisition / expropriation de terrains et d'immeubles.

L'ensemble du projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client, orientation 1 du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2025, en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée.

#### Volet financier :

Le coût estimé capitalisable du projet est de 364 895 090 \$ taxes nettes de ristournes incluses. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 357 740 284 \$ du coût du projet taxes nettes de ristournes et 7 154 806 \$ en frais financiers.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

### Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: 29 11 2017  
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

### Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable 2020 sera définie lors de l'élaboration du Dossier d'affaires.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

### Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

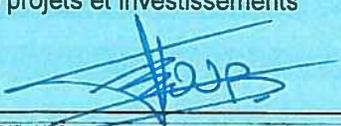
Nom: Yves Jacques

Titre: Conseiller corporatif - projets

### Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom: Laurent Bour

Titre: Chef de division

Signature: 

Date: 12 décembre 2017.

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Adoption du règlement d'emprunt R-177 : projet du prolongement de la ligne Bleue

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activé				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

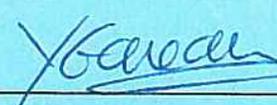
## Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Budget et investissements, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Trésorier: 

Disponibilité des fonds ?

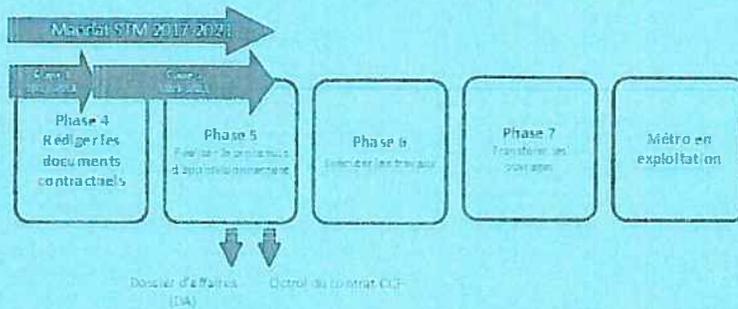
Date: 2017.12.12

# RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

## SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

### « Démarche, solution proposée et conclusion »

Étapes de réalisation du projet :



	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	<i>Prolongement de la ligne Bleue</i>	<b>Date :</b>	14 décembre 2017
<b>Numéro</b>	<i>R-177</i>	<b>Montant :</b>	<i>RE : 364 895 090 \$</i>

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2009, l'Agence métropolitaine de transport a reçu l'autorisation du ministre des Transports de réaliser les études de trois prolongements du réseau du métro, soit la ligne Bleue vers Anjou, la ligne Jaune à Longueuil et la ligne Orange vers Laval.

En 2011-2012, des études multidisciplinaires de faisabilité des trois prolongements ont été réalisées. Le choix des trois corridors s'est fait à l'aide d'une analyse multi-domaines et a fait l'objet d'un consensus des parties prenantes. Selon la performance en matière de transport et de développement urbain de chacun des tronçons étudiés et selon les enjeux d'exploitation et de faisabilité de réalisation de ces tronçons, le Bureau de projet recommandait au gouvernement, à la suite de l'étude s'étant terminée en août 2013, de commencer le programme de prolongement du métro par celui de la ligne Bleue avec cinq nouvelles stations, de Saint-Michel à Anjou et de poursuivre les études de planification sur les autres prolongements.

En vertu de la nouvelle gouvernance des transports collectifs métropolitains, la STM a obtenu le rôle de maître d'ouvrage pour la réalisation du prolongement de la ligne Bleue du métro. La STM se voit ainsi confier la gestion du projet et de l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation du nouveau tronçon.

Par conséquent, afin que la STM puisse remplir le nouveau rôle qui lui a été confié et démarrer sans délai les activités de l'étape 1 (voir schéma à la section description), la préparation d'un règlement d'emprunt est essentielle.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 29 novembre 2017 : Comité GPP – Porte 1 : Le comité a donné son aval pour l'étape 1.

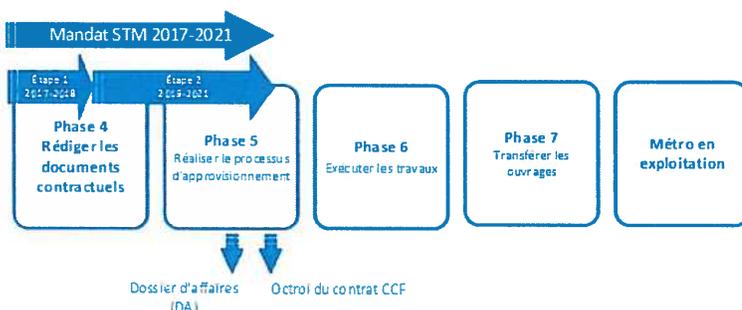
### DESCRIPTION

Le Projet de prolongement de la ligne Bleue de Saint-Michel à Anjou suivra l'axe de la rue Jean-Talon puis celui de la rue Bélanger jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou.

Il comprendra :

- 5 stations (5,8 km)
- 1 terminus d'autobus (station Pie-IX)
- 1 terminus d'autobus et stationnement incitatif (station Anjou)
- 1 centre de service : équipes d'entretien des infrastructures en station
- 1 poste de district : alimentation électrique (station Saint-Michel)
- 1 centre d'attachement : entretien de la voie, véhicules de travaux et pièces de rechange (stations Pie-IX et Viau)
- 1 garage : 10 places et 2 fosses d'entretien (nord de la station Anjou)

Afin de réaliser celui-ci, plusieurs étapes sont requises :



Le but de cette demande de règlement d'emprunt vise l'étape 1.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	<i>Prolongement de la ligne Bleue</i>	<b>Date :</b>	14 décembre 2017
<b>Numéro</b>	<i>R-177</i>	<b>Montant :</b>	<i>RE : 364 895 090 \$</i>

Lors de cette étape, les principales activités traitées sont :

- Dossier d'affaires : préparation en partie;
- Octroi de contrats de services professionnels spécialisés (externes);
- Contrat – Conception, construction et financement (CCF) : mise en œuvre de l'ensemble des travaux d'infrastructures : appel d'intérêt prévu en 2018;
- Préparation des plans et devis détaillés des équipements Métro et des portes palières de la ligne Orange : préparation en partie;
- Contrats RTU (Réseau technique urbain) : préparation, négociation et l'octroi de contrats permettant la relocalisation et la modification d'infrastructures du RTU : préparation de certains mandats en 2018;
- Acquisition / expropriation - terrains et immeubles : coût des terrains / gestion du mandat / services des professionnels : commencement au cours de l'année 2018;
- Tunnel piétonnier lié au projet Système rapide par bus (SRB) Pie-IX: Ingénierie et mise en œuvre : début de l'ingénierie détaillée à l'été 2018;
- Autres : compensations aux soumissionnaires / frais de gestion de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et du MTMDET : certains frais engagés en 2018;
- Mise en place du Bureau de projets / aménagement de locaux / loyers / activités de gestion et de soutien des opérations / Services professionnels en ingénierie-conseil et en architecture : mobilisation du Bureau de projet à l'automne 2018.

Par la suite, la STM a convenu avec ses partenaires que le budget complémentaire requis pour réaliser la suite des activités d'ici l'approbation du Dossier d'affaires fera l'objet d'un retour au Conseil des ministres pour approbation.

## JUSTIFICATION

L'ensemble du projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client, orientation 1 du PSO 2025, en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée en :

- Améliorant la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal;
- Favorisant la mobilité durable;
- Appuyant le développement urbain et économique;
- Consolidant le réseau de transport collectif.

Concrètement les bénéfices se traduiront par un(e) :

- Majoration de l'offre de service métro;
- Augmentation de l'achalandage;
- Accroissement de la part modale;
- Réduction des GES par kilomètre-passager.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	<i>Prolongement de la ligne Bleue</i>	<b>Date :</b>	14 décembre 2017
<b>Numéro</b>	<i>R-177</i>	<b>Montant :</b>	<i>RE : 364 895 090 \$</i>

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour réaliser l'étape 1, un règlement d'emprunt au montant de 507 895 090 \$ taxes nettes de ristourne incluses est requis.

Dépenses capitalisables	357 740 284 \$
Frais financiers	<u>7 154 806 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>364 895 090 \$</b>

Voici le détail par grandes activités :

	2018	2018
	Engagements	Flux monétaires
Dossier d'affaires	1 526 689 \$	1 526 689 \$
Services professionnels spécialisés (externes)	7 574 874 \$	4 846 008 \$
Contrat CCF	17 796 892 \$	4 998 194 \$
Équipements Métro (conception systémique)	18 571 986 \$	3 600 579 \$
Contrats RTU	2 141 219 \$	285 496 \$
Acquisition / expropriation - Terrains	302 641 469 \$	25 065 373 \$
Tunnel piétonnier	3 118 087 \$	1 600 068 \$
Autres frais	570 992 \$	570 992 \$
Bureau de projets	10 952 881 \$	8 726 210 \$
<b>Sous-total :<sup>(1)</sup></b>	<b>364 895 090 \$</b>	<b>51 219 609 \$</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les contingences, l'indexation, les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

Des modifications du règlement d'emprunt sont prévues afin de financer les sommes totales nécessaires à l'exécution des autres phases du Projet.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable 2020 sera définie lors de l'élaboration du Dossier d'affaires, et plus particulièrement dans la charte de projet requise pour la porte 2 du processus de gestion du portefeuille de projets de la STM.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

À définir lors de l'élaboration de la charte de projet.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	<i>Prolongement de la ligne Bleue</i>	<b>Date :</b>	14 décembre 2017
<b>Numéro</b>	<i>R-177</i>	<b>Montant :</b>	<i>RE : 364 895 090 \$</i>

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

<i>Étapes</i>	<i>Échéancier</i>
Approbation du Conseil des ministres (dossier affaires et budget 2017-2018)	Décembre 2017
Autorisation du CA-STM d'un règlement d'emprunt (étape 1)	Décembre 2017
Démarrage : acquisition des terrains / immeubles	Janvier 2018
Octroi pour services professionnels en ingénierie / architecture	Avril 2018
Consolidation de la revue indépendante (coûts, échéancier, risques)	Juin 2018
Mobilisation complète du Bureau de projet	Automne 2018
Demande de modification du RE pour l'étape subséquente	Automne 2018
Fin de l'étape 1	Décembre 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

COPIE CONFORME



CHRISTIAN PORTELANCE  
 Secrétaire corporatif adjoint  
 Montréal, le 26.01.2018



**Dossier # : 1180854005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement R-184 autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet "Complexe immobilier Frontenac" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

Il est recommandé de  
Approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 et le règlement R-184 autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet "Complexe immobilier Frontenac", le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-04-17 16:06

**Signataire :**

Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1180854005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement R-184 autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet "Complexe immobilier Frontenac" et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

**CONTENU****CONTEXTE**

Voir pièces jointes

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniele - Ext PORRET  
Assistante - secrétaire

**Tél :** 514 350-0800 poste 85213

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-04-17

Christian - Ext PORTELANCE  
Secrétaire général adjoint

**Tél :** 514 350-0800 poste  
85203

**Télécop. :**

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation R-184 Complexe immobilier Frontenac**

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet de « Complexe immobilier Frontenac » pour un montant total de 9 474 301 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet de Complexe immobilier Frontenac.

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 947 430 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** \_\_\_\_\_ \$ -

**DE responsable :** Planification, finances et contrôle

**DE responsable :** \_\_\_\_\_

Yannick Gareau  
Société de  
transport de  
Montréal

Signature numérique de Yannick Gareau  
- Société de transport de Montréal  
DN : c=CA, o=Certificat - Empl. - AATL  
ou=Société de transport de Montréal,  
0.9.2342.19200300.100.1.1=yannick.gare  
au@stm.info, cn=Yannick Gareau -  
Société de transport de Montréal  
Date 2018.04.11 13:06:52 -0400

*Angèle Dubé*

Nom : Linda Lebrun

Nom : *ANGÈLE DUBÉ 2018-04-11*

**Secrétaire de l'assemblée :**

*[Signature]*

*2018-04-12*

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

*Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité*

*Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable*

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

**Modification du Programme des immobilisations 2018-2027**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet de Complexe immobilier Frontenac, pour le secteur Réseau des bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

**Autorisation d'emprunt**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité et de chef de file en mobilité et développement durable.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (si requis) :

Vice-président (si requis) :

Directeur  
général:

COPIE VIDIMÉE

**CHRISTIAN PORTELANCE  
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT**

*MONTREAL, 16.04.2018*  
*C. Portelance*

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-184 Complexe immobilier Frontenac

Processus d'adjudication de contrat  S/O  
Informations sur les soumissions

Nouveau contrat       De gré à gré       Levée d'options  
 Renouvellement       Sur invitation       Autre  
 Prolongation       Public

Nombre d'entreprises ayant  
obtenu les documents d'appel  
d'offres :

Nombre de soumissions  
déposées :

Annexes jointes

Analyse juridique  
 Analyse technique  
 Analyse de qualité  
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 03 04 2018

Comité :

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le 9 juillet 2015, le conseil d'administration de la STM a mandaté Transgesco s.e.c. ou l'une de ses filiales afin de la représenter auprès de la SHDM dans le cadre d'un projet de mise en valeur d'un terrain, notamment pour la réalisation d'unités d'habitation, d'unités de logement social, d'unités d'habitation abordables, d'espaces à bureaux et de stationnements.

Le terrain est situé au sein de l'îlot du métro Frontenac délimité par les rues Du Havre, La Fontaine et Frontenac, dans l'arrondissement de Ville-Marie. La STM est propriétaire du terrain, lequel est présentement utilisé comme stationnement pour les employés du Centre de transport Frontenac.

Suite à un appel de propositions public, le comité de sélection a recommandé la proposition de Cosoltec.

Le projet, d'une durée de 3 ans, consiste en la construction d'un complexe immobilier de 298 unités d'habitations, comprenant des unités privées et des unités sociales ainsi qu'un espace à bureau et des stationnements intérieurs répartis comme suit :

- 60 unités : Accès logis seront achetées par la Coop le Hâvre Frontenac;
- 109 unités : Accès condo seront mises en vente par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
- 129 unités seront mises en vente par le promoteur.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

Accroître la contribution économique et sociale de la STM

Voir suite de la rubrique Développement durable

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

Objet : R-184 Complexe immobilier Frontenac

Informations financières  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Suite à une évaluation du dossier, ce projet n'est pas admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDÉT.

Voir suite de la rubrique Subvention, financement et certification

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non  
Disponibilité des fonds ? non

Trésorier :

Yannick Gareau --  
Société de transport de Montréal

Signature numérique de Yannick Gareau --  
Société de transport de Montréal  
DN: o=CA, ou=Certificat - Empl. - AATL,  
ou=Société de transport de Montréal,  
o.g.2342.19200300.100.1=yannick.gareau,  
u=@st\_mtl\_info, cn=Yannick Gareau - Société  
de transport de Montréal  
Date : 2018.04.11 13:09:16 -0400

Objet: R-184 Complexe immobilier Frontenac

**Suite de la rubrique**

- Recommandation     Exposé du besoin / PSO-2025  
 Démarche et conclusion     Développement durable     Subvention

Pour la STM, le projet représente la vente du terrain ainsi que l'achat d'un espace commercial de 25 800 pi<sup>2</sup> et de 81 stationnements intérieurs et autres dépenses pour un montant total de 9 474 301 \$.

La SHDM, société municipale et experte en immobilier, sera responsable du suivi du projet alors que Transgesco ou l'une de ses filiales gèrera l'espace bureau par la suite.

**Volet financier :**

Le coût complet du projet est de 9 474 301 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 9 474 301 \$.

Dépenses capitalisables	9 173 746 \$
Frais financiers	<u>300 555 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>9 474 301 \$</b>

**Suite de la rubrique**

- Recommandation     Exposé du besoin / PSO 2025  
 Démarche et conclusion     Développement durable     Subvention

Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 12 avril 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-053 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-184 AUTORISANT UN EMPRUNT DE NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$) POUR FINANCER LE PROJET « COMPLEXE IMMOBILIER FRONTENAC » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire de nombreux immeubles, dont un terrain situé au sein de l'îlot du métro Frontenac délimité par les rues Du Havre, La Fontaine et Frontenac, dans l'arrondissement Ville-Marie (ci-après le « Terrain ») et actuellement utilisé à des fins de stationnement;

ATTENDU que la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après « SHDM ») a comme projet de voir à la réalisation d'unités d'habitation, d'unités de logement social, d'unités d'habitation abordables, d'espaces à bureaux et de stationnements intérieurs sur le Terrain de la Société;

ATTENDU que la Société a procédé à la création de la société en commandite Transgesco (ci-après « Transgesco s.e.c. ») afin de voir à la réalisation de ses activités commerciales et que le 9 juillet 2015, le conseil d'administration de la Société a mandaté Transgesco s.e.c. ou l'une de ses filiales afin de la représenter auprès de la SHDM dans le cadre de la mise en valeur du Terrain;

ATTENDU qu'une étude de potentiel architectural, une étude de valeur marchande, des études environnementales et des études géotechniques ont été réalisées en lien avec le Terrain et qu'un appel de propositions pour la mise en valeur de celui-ci a été effectué;

ATTENDU que suite à cet appel de propositions, le comité de sélection a recommandé une solution, laquelle prévoit la construction par un promoteur, sur une durée de trois (3) ans, d'un complexe immobilier de 298 unités d'habitations ci-après intitulé le « Complexe immobilier Frontenac »;

ATTENDU que la Société est disposée à vendre le Terrain au promoteur afin de permettre la concrétisation du projet Complexe immobilier Frontenac;

ATTENDU que la SHDM prendra en charge la coordination et la gestion du projet et qu'à terme, la Société fera l'acquisition, dans le Complexe immobilier Frontenac, de places de stationnements intérieurs et d'un espace commercial, lequel sera administré par Transgesco s.e.c. ou l'une de ses filiales;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'acquisition d'immeuble et d'octroyer des contrats de location, de biens et de services dans le cadre du projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent également être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Complexe immobilier Frontenac » doit être ajouté à la rubrique « Secteur bus » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;



ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (947 430 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par M. Philippe Schnobb  
 APPUYÉ par M. Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Complexe immobilier Frontenac », sous la rubrique « Secteur bus » pour un montant total de 9 474 301 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-184 autorisant un emprunt de **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)** pour financer le projet « Complexe immobilier Frontenac », pour un terme maximal de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (947 430 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2018-053 concernant l'adoption du Règlement R-184 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 16 avril 2018

CHRISTIAN PORTELANCE  
 Secrétaire corporatif adjoint

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Complexe immobilier Frontenac	<b>Date :</b>	12 avril 2018
<b>Numéro</b>	R-184	<b>Montant :</b>	RE : 9 474 301 \$

## CONTENU

## CONTEXTE

Le 9 juillet 2015, le conseil d'administration de la STM a mandaté Transgesco s.e.c. afin de la représenter auprès de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) dans le cadre d'un projet de mise en valeur d'un terrain, notamment pour la réalisation d'unités d'habitation, d'unités de logement social, d'unités d'habitation abordable, d'espaces à bureaux et de stationnements (résolution CA-2015-226).

Le terrain est situé au sein de l'îlot du métro Frontenac délimité par les rues Du Havre, La Fontaine et Frontenac, dans l'arrondissement de Ville-Marie. La STM est propriétaire du terrain, lequel est présentement utilisé comme stationnement pour les employés du Centre de transport Frontenac.

Une étude de potentiel architectural, une étude de valeur marchande du terrain, des études environnementales et des études géotechniques ont été réalisées.

Suite à un appel de propositions public sur SEAO, le comité de sélection recommande d'accepter la proposition de Cosoltec.

## DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **4 avril 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

## DESCRIPTION

Le projet, d'une durée de 3 ans, consiste en la construction d'un complexe immobilier de 298 unités d'habitations, comprenant des unités privées et des unités sociales ainsi qu'un espace à bureau et des stationnements intérieurs répartis comme suit :

- 60 unités : Accès logis seront achetées par la Coop le Havre Frontenac;
- 109 unités : Accès condo seront mises en vente par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
- 129 unités seront mises en vente par le promoteur.

Pour la STM le projet représente la vente du terrain au promoteur ainsi que l'achat d'un espace commercial de 25 800 pi<sup>2</sup> et de 81 stationnements intérieurs et autres dépenses.

La SHDM, société municipale et experte en immobilier, sera responsable du suivi du projet alors que Transgesco gèrera l'espace bureau par la suite.

## JUSTIFICATION

Le projet valorisera le stationnement Frontenac avec un projet immobilier de 298 unités d'habitations incluant dans les unités sociales, un espace à bureau de 25 800 pi<sup>2</sup> à être exploité par Transgesco ainsi que des stationnements intérieurs pour les habitations et pour le centre de transport Frontenac.

Les bénéficiaires pour la STM seront de se constituer un actif immobilier pour ses besoins propres ou pour être exploité par sa filiale Transgesco. Ce projet représente aussi un développement orienté vers le transport collectif, dans un secteur ciblé; au bénéfice de la Ville ainsi que de la SHDM par son programme Accès condo.

COPIE VIDIMÉE

**CHRISTIAN PORTELANCE**  
**SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT**

MONTREAL, 15.04.2018  


	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Complexe immobilier Frontenac	<b>Date :</b>	12 avril 2018
<b>Numéro</b>	R-184	<b>Montant :</b>	RE : 9 474 301 \$

## ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 9 474 301 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 9 474 301 \$.

Dépenses capitalisables	9 173 746 \$
Frais financiers	<u>300 555 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>9 474 301 \$</b>

### Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET.

## PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 (PSO-2025)

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 3 des 9 chantiers du *Plan de développement durable* de la STM :

- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

## IMPACTS MAJEURS

Voici les principaux risques dans ce projet :

### 1) Risques financiers et de marché

Le taux d'occupation de l'espace bureau pourrait affecter la rentabilité du projet. Cette donnée a été établie à 10 % soit au-dessus du marché estimé à 8 % et laissant une marge importante sur le point mort du projet estimé à 22 %.

### 2) Risque lié à l'échéancier

Le projet doit être livré au plus tard 24 mois après l'obtention du permis de construction. Le seul risque associé au dépassement de temps serait une augmentation des frais pour les stationnements temporaires des employés du CT Frontenac.

## CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA	12 avril 2018
Autorisation du MAMOT	cible : juillet 2018
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Printemps et été 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Automne 2019 à automne 2021
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2021

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



**RÈGLEMENT R-184**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$) POUR FINANCER LE PROJET « COMPLEXE IMMOBILIER FRONTENAC »**

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire de nombreux immeubles, dont un terrain situé au sein de l'îlot du métro Frontenac délimité par les rues Du Havre, La Fontaine et Frontenac, dans l'arrondissement Ville-Marie (ci-après le « Terrain ») et actuellement utilisé à des fins de stationnement;

ATTENDU que la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après « SHDM ») a comme projet de voir à la réalisation d'unités d'habitation, d'unités de logement social, d'unités d'habitation abordables, d'espaces à bureaux et de stationnements intérieurs sur le Terrain de la Société;

ATTENDU que la Société a procédé à la création de la société en commandite Transgesco (ci-après « Transgesco s.e.c. ») afin de voir à la réalisation de ses activités commerciales et que le 9 juillet 2015, le conseil d'administration de la Société a mandaté Transgesco s.e.c. ou l'une de ses filiales afin de la représenter auprès de la SHDM dans le cadre de la mise en valeur du Terrain;

ATTENDU qu'une étude de potentiel architectural, une étude de valeur marchande, des études environnementales et des études géotechniques ont été réalisées en lien avec le Terrain et qu'un appel de propositions pour la mise en valeur de celui-ci a été effectué;

ATTENDU que suite à cet appel de propositions, le comité de sélection a recommandé une solution, laquelle prévoit la construction par un promoteur, sur une durée de trois (3) ans, d'un complexe immobilier de 298 unités d'habitations ci-après intitulé le « Complexe immobilier Frontenac »;

ATTENDU que la Société est disposée à vendre le Terrain au promoteur afin de permettre la concrétisation du projet Complexe immobilier Frontenac;

ATTENDU que la SHDM prendra en charge la coordination et la gestion du projet et qu'à terme, la Société fera l'acquisition, dans le Complexe immobilier Frontenac, de places de stationnements intérieurs et d'un espace commercial, lequel sera administré par Transgesco s.e.c. ou l'une de ses filiales;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'acquisition d'immeuble et d'octroyer des contrats de location, de biens et de services dans le cadre du projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent également être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Complexe immobilier Frontenac » doit être ajouté à la rubrique « Secteur bus » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (947 430 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-184 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

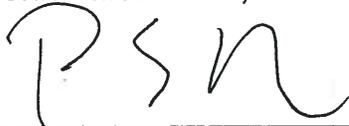
**ARTICLE 2** La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

**ARTICLE 3** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

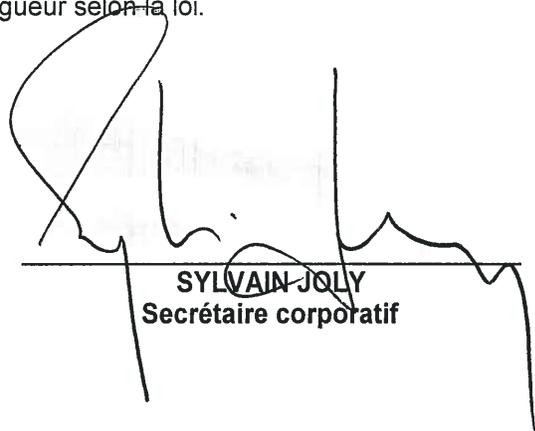
**ARTICLE 4** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **NEUF CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (947 430 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

**ARTICLE 5** .Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 12 AVRIL 2018



**PHILIPPE SCHNOBB**  
Président du conseil d'administration



**SYLVAIN JOLY**  
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

COPIE VIDIMÉE

**CHRISTIAN PORTELANCE**  
**SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT**

**MONTRÉAL, 16.04.2018**



**ANNEXE 1**  
**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

**RÈGLEMENT R-184**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-  
QUATORZE MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (9 474 301 \$) POUR FINANCER LE PROJET  
« COMPLEXE IMMOBILIER FRONTENAC »**

	Montant estimé	Total
A) Immeuble et stationnements, frais SHDM, location de stationnements temporaires, contrats de services, main-d'œuvre interne et autres	8 737 900 \$	<u>8 737 900 \$</u>
<b>Sous-total (avant taxes et frais financiers) :</b>		<b><u>8 737 900 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes :	435 803 \$	<u>435 803 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b><u>9 173 746 \$</u></b>
Frais financiers :	300 555 \$	<u>300 555 \$</u>
<b>Total :</b>		<b><u>9 474 301 \$</u></b>



**Dossier # : 1184396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er mars 2018 au 31 mars 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 mars 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-11 18:12

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er mars 2018 au 31 mars 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 mars 2018, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0540 - 4 avril 2018 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain), couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 mars 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-8407  
**Télécop. :** 514 872-8350

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-06

Jacinthe LADOUCEUR  
Chef de division par intérim

**Tél :** 514 872-0069  
**Télécop. :** 514 872-8350

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division, en remplacement de Mme  
Francine Fortin, directrice des transactions  
immobilières

**Tél :** 514 872-2803

**Approuvé le :** 2018-04-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2018-04-10

**Rapport sur les ventes de parcelles de terrains, résidus de terrain et parties de ruelles  
Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2018**

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003	Objet du sommaire
2184501003	2018-03-07	DA184501003	Oui	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Gisèle Sillye et M. Raafat Henein, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain adjacent à la bâtisse sise au 3021, avenue de Trafalgar, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 15,3 m <sup>2</sup> , pour la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7965-01
2184396002	2018-03-08	DA184396002	Oui	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à M. Andrew Johnson et Mme Christina Procino, un terrain résiduel situé du côté ouest, de la 70e Avenue et au sud de la 4e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 75,4 m <sup>2</sup> pour le prix de 4 152 \$, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 066 693 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-5271-06 / Mandat 09-0199-S

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003	Objet du sommaire
2174386004	2018-03-13	DA174386004	Oui	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Silvio Pandolfini, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain adjacent au 12486-12490 avenue Armand-Chaput, situé à l'intersection sud-ouest du boulevard Perras et de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 77,7 m <sup>2</sup> , pour le prix de 5 225 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5574-06

CE : 60.002

2018/05/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS